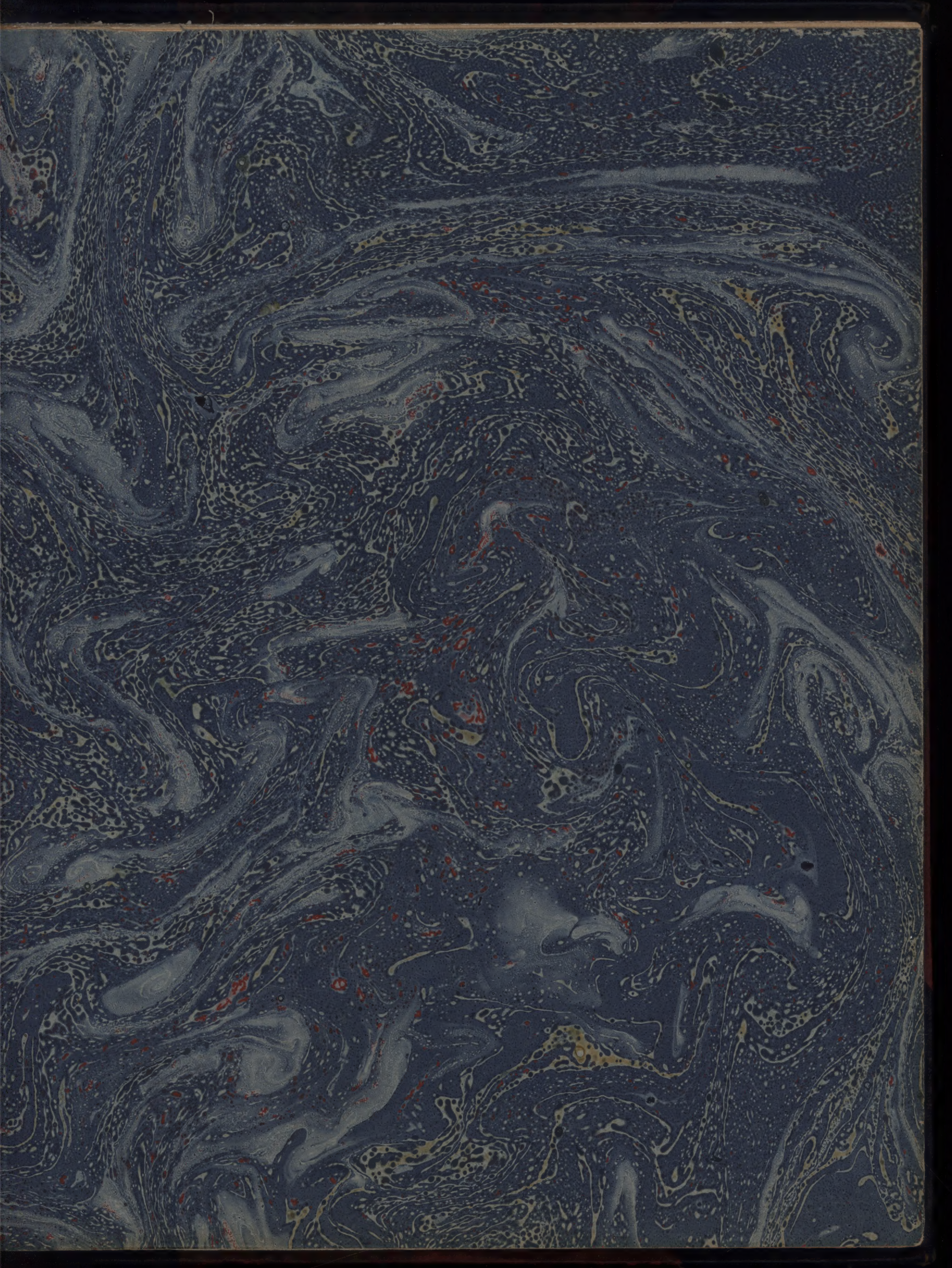
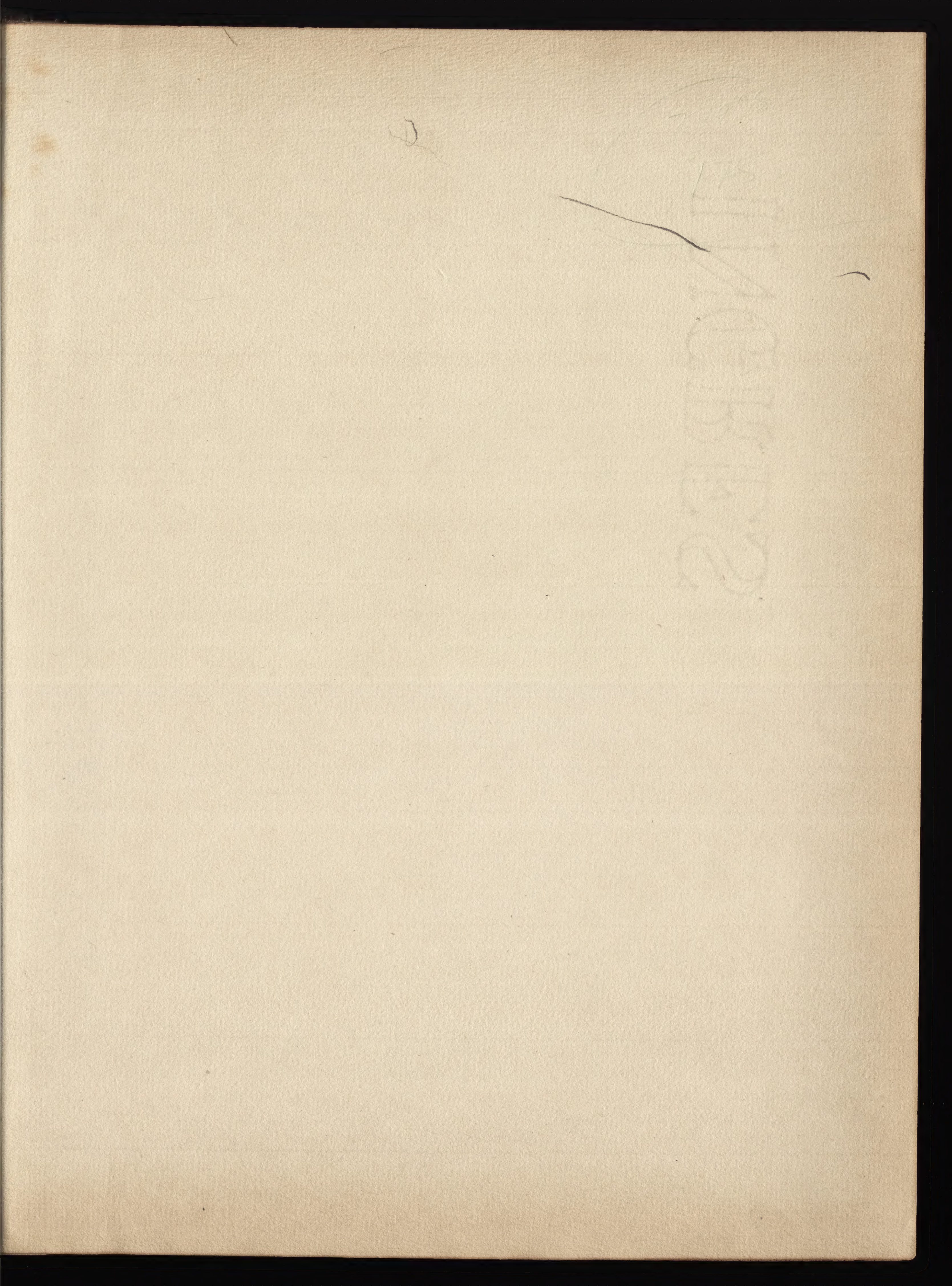








LES ARCHIVES DU PINCERAIS
Bibliothèque historique de St-Germain-en-Laye et de sa Région
PREMIÈRE SÉRIE. — TOME PREMIER.

LES Châteaux Royaux DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 1124-1789

ÉTUDE HISTORIQUE

d'après les documents inédits recueillis aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale

PAR

GEORGES HOUDARD

TOME PREMIER

1re PARTIE : Le château des Capétiens
1124-1364

2e PARTIE : Le château des Valois
1364-1539



SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
IMPRIMERIE MIRVAULT
69-71, Rue au Pain
—
1909

FASCICULE 1 a 6
JANVIER-JUIN

GEORGES HOUDARD

LES Châteaux Royaux DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

1124-1789

TOME PREMIER

ORNÉ DE 86 ILLUSTRATIONS EN PHOTOGRAVURE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Maurice MIRVAULT, Editeur Imprimeur
69-71, Rue au Pain et 1, Rue Ducastel

1909-1910

LES CHATEAUX ROYAUX

de

Saint-Germain-en-Laye

1124-1789

Il a été tiré de cet ouvrage,

TROIS CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

N° 339

PRINCIPAUX SOUSCRIPTEURS

A CINQUANTE EXEMPLAIRES

M. le Comte M. de Pange. La Ville de Saint-Germain-en-Laye.

DE QUATRE A DIX EXEMPLAIRES

MM. P. Beaufeu; Honoré Champion, Editeur à Paris; Lévêque, Editeur à Saint-Germain-en-Laye; Mirvault, Editeur-Imprimeur à Saint-Germain-en-Laye.

DEUX CENT VINGT SOUSCRIPTEURS A UN EXEMPLAIRE, DONT :

La Bibliothèque du Ministère de la Guerre, à Paris.
La Bibliothèque du Ministère des Finances, à Paris.
La Société de l'Histoire de France, à Paris.
La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, à Paris.
La Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
L'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres, à Rouen.
Le Musée Condé, à Chantilly.

LES ARCHIVES DU PINCERAIS
Bibliothèque historique de St-Germain-en-Laye et de sa Région
PREMIÈRE SÉRIE. — TOME PREMIER.

LES
Châteaux Royaux
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
1124-1789

ÉTUDE HISTORIQUE

d'après des documents inédits
recueillis aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale

PAR

GEORGES HOUDARD

LE CHATEAU VIEUX

TOME PREMIER

LIVRE PREMIER : Le château des Capétiens
1124-1364

LIVRE DEUXIÈME : Le château des Premiers Valois
1364-1539



SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Maurice MIRVAULT, Editeur Imprimeur
69-71, Rue au Pain et 1, Rue Ducastel

1909-1910

A

Mes chers Collaborateurs

Messieurs

Albert BONNEAU

Bibliothécaire de la Ville de Saint-Germain-en-Laye

et

Claude BONNEAU Fils

Elève à l'Ecole des Chartes

Hommage de sympathie

G. HOUDARD.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Mai 1910

G. HOUDARD

LES CHATEAUX ROYAUX

TOME PREMIE

LES CHATEAUX ROYAUX

de

Saint-Germain-en-Laye

1124-1789

INTRODUCTION

La génération actuelle des habitants de Saint-Germain-en-Laye n'a — c'est un fait certain — que des notions très vagues sur le passé historique du pays, et plus vagues peut-être encore de l'histoire du Château Vieux dont la façade est le premier monument frappant les yeux de l'étranger à son arrivée dans la ville.

Cette génération a bien été, d'année en année, le témoin de la substitution lente, pierre à pierre, du monument actuel restauré d'après les plans d'Eugène Millet (1862-1907) au vieil édifice, devenu minable en 1860, après cent quatre-vingts ans de destinées lamentables que J. Hardouin-Mansart n'avait certes pas prévues lorsque, entre 1681 et 1685, il présidait à une autre restauration d'agrandissement décidée par Louis XIV, en 1680.

Mais les hommes des temps antérieurs à ces dates déjà lointaines, ceux qui ont vécu certains jours sombres de notre histoire nationale, comprise entre le milieu du XIIe siècle et cette année fatidique de 1680, ont vu, de loin en loin, d'autres maisons princières s'élever sur le même emplacement, s'y effriter et céder le champ à une nouvelle construction plus en rapport avec les besoins d'une société nouvelle.

Il a semblé qu'il convenait de fixer, — s'il se pouvait définitivement, — dans un ouvrage où rien ne serait abandonné aux hypothèses sans fondement, l'historique de ces transformations ou substitutions successives, non pas en compilant adroitement les travaux de nos devanciers, mais en nous adressant directement aux documents officiels qui, seuls, ont une valeur aux yeux du chercheur impartial.

C'est ainsi que nous avons été amené à acquérir la preuve de la superposition de quatre châteaux, l'un chassant l'autre, entre 1124 et 1862. Chacun d'eux a dressé, pendant un temps assez long, son faîte altier au-dessus des masures de l'humble village environnant.

La restauration qui vient de prendre heureusement fin (1907) équivaut elle-même — tant l'œuvre fut importante — à un nouveau et cinquième château, puisque, en faisant abstraction des nombreux détails conservés d'un style antérieur, aucun de nos rois n'a connu un édifice de cette nature, si on le considère dans son ensemble merveilleux.



Photograv. F. Bouché — Cliché L. Bichon

Fig. 1. — Etat du Vieux Château de Saint-Germain, angle S. O., restauré entre 1902 et 1907 sur les plans d'Eug. Millet

On a trop vite fait de dire que « *C'est le château restauré tel qu'il était sous François Ier*. Les lignes générales des baies majestueuses et les balustrades des terrasses supérieures sont bien du style imaginé par le constructeur du château de la Renaissance (1540-1548), mais une infinité d'additions et de suppressions, que nous n'avons pas à juger en ce moment, nous autorisent à proclamer que François Ier, s'il revenait parmi nous, serait émerveillé à la vue d'un monument qu'il n'a jamais connu sous cet aspect, sauf dans la cour intérieure où il se retrouverait *chez lui*.



Photograv. F. Bouché — Cliché L. Bichon

Fig. 2. — Elévation du monument dans la cour intérieure.
(Gravure par J. Androuet du Cerceau, en 1576, sous Henri III.)
(Les plus excellens bastimens de France.)

A l'extérieur, les différences sont énormes. Pour s'en convaincre dès maintenant, — car nous les signalerons en détail quand il sera opportun, — il suffit de comparer l'état des *façades sud* et *ouest* du côté de la chapelle ogivale de Saint Louis, dessinées par Israël Silvestre vers 1650, alors qu'elles n'avaient subi aucune transformation depuis François Ier (v. fig. 3 et 4), avec la même partie du monument restauré entre 1902-1907 (v. fig. 5).

Cette étrange façon de raccorder deux bâtiments trouve sa justification naturelle dans le fait que François Ier a utilisé les lignes des fondations d'un édifice préexistant : celui de l'époque de Charles V, dont l'orientation générale avait elle-même obéi à des considérations similaires au regard du château antérieurement transformé par Saint Louis, lequel n'était autre que le primitif château fort de Louis VI (1124). La filiation est ainsi certaine.

La question sera étudiée à fond lorsque nous arriverons à l'époque de Saint Louis.



Photograv. F. Bouché — Cliché L. Bichon

FIG. 3. — Etat du Vieux Château, côté Sud en 1650.

Cet affreux pan coupé terminant gauchement la Salle des Fêtes de la façade Ouest sur la place actuelle du château, et adossé à la chapelle, a disparu pour faire place de nos jours à un élégant pavillon à deux tourelles en saillie sur l'alignement de la chapelle même (V. FIG. 1).

J. H. Mansart avait déjà supprimé cette anomalie, lorsque, dans l'ensemble du travail de remaniement opéré entre 1681 et 1685, l'addition du gros pavillon S. O. avait prolongé la façade Ouest un peu au-delà de l'avancée du gracieux pavillon d'Eug. Millet.

C'est là le changement le plus radical apporté par l'architecte chargé de la restauration, en plan, du monument de François Ier. On achèvera de s'en persuader en considérant la même partie du château vue de la place actuelle du même nom (V. FIG. 4 ET 5).

Il n'est pas besoin d'être doué d'un sens artistique très délicat pour se trouver choqué de l'effet disparate se dégageant de cette masse hétéroclite : ce cube de maçonnerie nue servant d'épaulement à la construction hybride appuyée à sa droite ; cette porte à prétentions majestueuses plaquée de guingois, hors de proportions admissibles avec le reste ; cette bâtisse d'avant-garde de l'entrée aperçue comme au fond d'une sorte de tunnel !

Nord Sud



Photograv. F. Bouché Cliché L. Bichon

Fig. 4. — Façade Ouest du Vieux Château en 1650.

Quel est l'homme de génie qui a pu imaginer un tel embellissement, — sous Louis XIII sans doute, — car ce côté du château n'avait pas, en 1576, reçu ces retouches de haut goût, et présentait une unité de lignes rationnelles ? (v. fig. 6).

Mettant à part ces détails malheureux, il reste, comme fond de tableau, le bâtiment que François Ier avait fait édifier.

Qu'en a-t-on conservé dans la restauration actuelle? L'apparence générale, rien de plus, fort heureusement d'ailleurs.



Photograv. F. Bouché — Cliché L. Bichon

Fig. 5. — Façade Ouest restaurée entre 1895-1900 sur les plans de feu Eug. Millet.

Notons au passage que la porte actuelle surmontée de ce fronton sculpté en pleine pierre, et composé de deux personnages encadrant le médaillon, n'est pas autre chose que le motif décoratif de l'ancienne *Entrée royale* ouverte au milieu du pavillon Sud (rue Thiers actuelle), sous Louis XIV, par J. H. Mansart, entre 1682-1684.

On a prétendu que cette décoration était un rare spécimen de la sculpture de l'époque de la Renaissance. L'anachronisme de cent cinquante ans est inexcusable si réellement il a été commis. Les dates extrêmes 1682-1684 fixent l'époque de la construction de cette entrée. Nous n'avons pas encore réussi à découvrir le nom du sculpteur.

N'anticipons pas davantage sur une étude comparative qui ne doit venir que beaucoup plus tard, et revenons aux grandes lignes de notre exposé préliminaire.

Les quatre châteaux réellement historiques ont été successivement :

I. — Le Chateau des Capétiens, de 1124 à 1364 (environ) : de Louis VI, le Gros à Jean II, le Bon, inclusivement, plus quelques années du règne de Charles V, le Sage.

On n'en sait rien de certain ; mais par une suite de déductions plausibles, on peut arriver à se faire une idée admissible de sa forme et de son architecture.

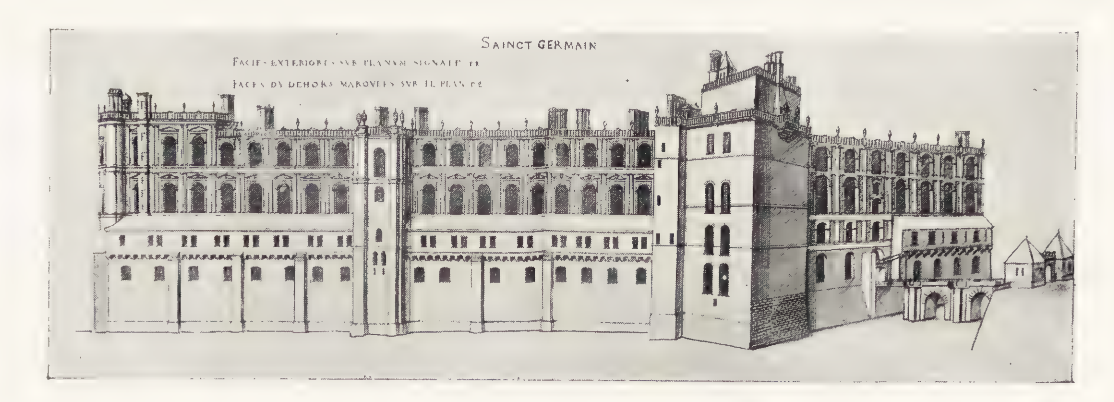
II. — Le Chateau des Premiers Valois, de 1364 environ à 1539 : de Charles V à François Ier (trois premiers quarts de son règne).

On ignore à peu près tout de ce second château, sauf pour son plan qui a été respecté par François Ier, lorsque ce monarque décida, en 1539, la reconstruction de la demeure royale connue dès lors sous le nom célèbre de :

III. — Le Chateau de la Renaissance, ou de François Ier.

Commencé en 1540, inachevé à la mort du roi François, et terminé par son fils Henri II, il abrita la cour par intermittences, entre 1550 et 1660, et à demeure suivie de 1664 à 1680.

C'est cette maison de style hybride, féodale dans les basses-œuvres, Renaissance dans les hautes, que J. Androuet dessinait et gravait en 1576 :



Photograv. F. Bouché — Cliché L. Bichon

Fig. 6. — Elévation de la façade Nord du Vieux Château telle qu'elle fut construite par François Ier, 1540-1547.
(Gravée par J. Androuet du Cerceau en 1576).

Nous couperons court, dès maintenant, aux on-dit colportés à la légère touchant les fêtes somptueuses données par le roi François dans la fameuse « Salle de Bal. » Ces fêtes galantes eurent lieu dans le vieux château de famille de Charles V, prédécesseur de celui de la Renaissance. A la mort du roi François Ier, survenue à Rambouillet le 1er avril 1547, la demeure princière, dont il était venu souvent surveiller les travaux, n'était pas achevée, et la Salle des Fêtes fut précisément la dernière terminée dans son gros œuvre nécessaire: les terrasses couronnant les voûtes supérieures du bâtiment qui la contenait.

Par contre, toutes les réjouissances d'apparat offertes par Louis XIV à la foule de ses courtisans : bals, comédies, tragédies, etc., eurent pour théâtre cette même salle.

A ce château de François Ier, devenu trop étroit pour loger la nuée des grands seigneurs dont le Roi Soleil aimait à s'entourer, J. Hardouin-Mansart imagina d'adjoindre cinq énormes pavillons d'angle : un à chacune des saillies offertes par le plan bizarre de la maison royale de Charles V. Les élégantes tourelles de François Ier disparurent ; le donjon lui-même fut noyé dans l'un des nouveaux pavillons ; toutes les lignes architecturales primitives s'en trouvèrent désharmonisées. C'est alors que se présenta dans toute sa laideur massive :

IV. — Le Chateau aux cinq pavillons, dit de Louis XIV, ou encore de Hardouin-Mansart, construit de 1681 à 1685.

Il subsista dans son entier jusqu'en 1862. Puis, on se mit à la démolition, portions par portions, pour permettre la restauration, de proche en proche, sur le plan des second et troisième châteaux, de l'édifice si malencontreusement mutilé par J. H. Mansart.

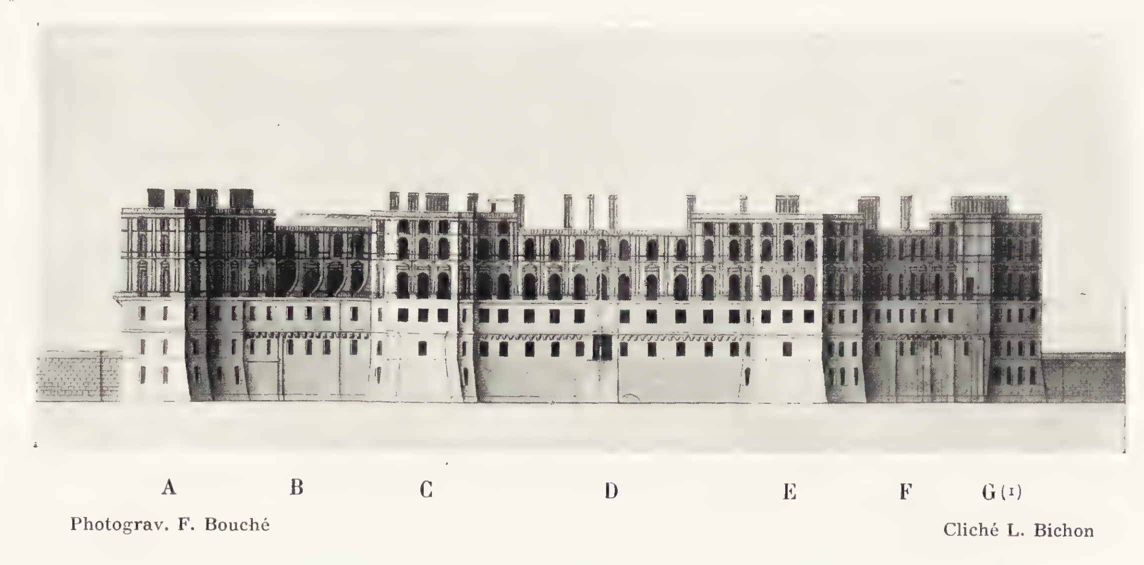
Quant à l'emplacement occupé, nous avons donc une certitude que quatre châteaux ont été superposés l'un à l'autre, dans l'ordre des temps : 1124, 1364, 1540, 1681. Leur nom est suggestif : le *vieux château*.

On sait quel rôle historique ce bon vieux séjour de nos rois a joué dans nos annales depuis Saint Louis jusqu'à la mort de Louis XIV. Nous passerons en revue ces mille et un riens sans laisser dans l'ombre aucun fait important de la vie officielle ou privée des princes qui l'ont habité.

Nous ne pouvons davantage laisser oublier que, dans ces salles, occupées aujourd'hui par les vitrines du Musée des antiquités gallo-romaines, et parcourues par un public indifférent, se sont produits nombre de faits capitaux constituant une partie de l'histoire politique de notre pays.

Nous dirons impartialement de combien de ténébreuses, scandaleuses,

criminelles, grotesques ou lamentables combinaisons familiales ou diplomatiques, de combien de graves décisions les appartements ont été les témoins.



A B C D E F G (1)

Photograv. F. Bouché

Cliché L. Bichon

Fig. 7. — Plan-Elévation, manuscrit anonyme sans date, du projet de J. H. Mansart. *(Cab. des Estampes. (Bibl. Nat.) Ve 13).*

Nous rappellerons que des cœurs français — quelquefois des cœurs étrangers — ont battu là dans leurs moments d'espérance ou de détresse morale. Bien des larmes échappées de paupières féminines et versées dans le silence des alcôves y ont été la contre-partie d'éclats de rire joyeux dont résonnèrent souvent les autres appartements du château, aux jours de toute puissance des unes et de charme perdu des autres! Le soldat, le dilettante et le monarque lui-même y ont trouvé un abri, souvent un refuge à certaines heures critiques. Tout cela constitue l'histoire vécue, la plus captivante qui soit. La narrer, n'est pas sans écueils : nous avons mis tous nos soins à les éviter dans le but de rendre la lecture de ces pages accessible à tous.

D'autres résidences ont été construites dans les alentours de la vieille Maison royale de Saint-Germain. Le qualificatif « *vieux* » implique son opposé « *neuf* »; et, en effet, un autre monument, dit le *Château neuf,* élevé à quelques deux cents toises de son aîné, a partagé les honneurs de la faveur royale. D'autres encore : *La Muette en la forêt de Laye* et *le Val,* non loin de *la Muette,*

(1) A, Pavillon S. O. abattu en 1900; B, Chapelle masquée et noyée dans les constructions nouvelles ; C, Pavillon Sud ; D, Façade Sud (rue Thiers actuelle) ; E, Pavillon S. E. de la Reine ; F, Façade Est, appartements royaux ; G, Pavillon N. E. du Roi.

ont été créées pour la satisfaction passagère des princes; mais ne perdons pas un instant de vue que le vrai château de Saint-Germain, le château en quelque sorte traditionnel, c'est le *vieux château*, splendide aujourd'hui, plus qu'autrefois il ne l'a jamais été, sous les jeux de lumière dorée de certains après-midis d'automne.

L'historique de la construction, réédification ou agrandissement de toutes ces demeures s'enchevêtre à tel point qu'il a paru nécessaire de prendre chacune d'elles à son début et de la suivre sans discontinuer. Respecter l'ordre chronologique *des faits* aurait créé un désordre inextricable ; c'est pourquoi nous avons pensé qu'il était bon de dresser une sorte de tableau succinct de la marche parallèle des travaux entrepris dans le domaine :

VIEUX CHATEAU	MAISONS ANNEXES DIVERSES
I. — CHATEAU DES CAPÉTIENS, 1124-1364. Construction de la chapelle ogivale par St-Louis vers 1235, inaugurée en 1238.	Maison royale à Poissy. Maison de plaisance de la *Montjoie* et sa destruction par les Anglais (1346).
II. — CHATEAU DES VALOIS, 1364-1539.	Réfection (fin) de *Vincennes*. Transformation de *Fontainebleau*, 1528-15... Continuation du *Louvre* ; construction de *Villers-Cotterets*, *Madrid-Boulogne*, etc., par François Ier.
III. — CHATEAU DE LA RENAISSANCE, 1540-1680. Construction 1540-1555.	Maison royale de la *Muette* de la forêt de Laye (réédification totale 1542-1555). Le *Château neuf* de St-Germain construit par Henri II (1556 à 15...); agrandi par Henri IV, 1594-1608 ; habité par la cour sous Louis XIII, 1610-1643, et pendant la minorité de Louis XIV, 1643-1660.
Transformation de la chapelle ogivale par Louis XIII, 1620-1630 ; transformation des aménagements intérieurs du château par Louis XIV, 1660-1680, et transformation complète du domaine, 1670-1680 (grande terrasse, parcs, parterre, Boulingrin).	Le *Château du Val* reconstruit par Louis XIV, 1676-1680. Construction parallèle de *Marly*, *Versailles*, etc.
IV. — CHATEAU AUX CINQ PAVILLONS, 1681-1862, construit par J. H. Mansart. Reconstruction du grand commun 1688. Projets de refonte du domaine vers 1750. L'allée du Roi (avenue Gambetta actuelle), 1761-1771 ; la grande route de Versailles, 1771 ; le nouveau grand commun, 1770-1772 (resté inachevé, immeuble 1, place du Château).	Projets de reconstruction du *Château neuf* pour le comte d'Artois, 1777-1789.

La disposition de ce tableau récapitulatif a tracé le plan de rédaction de notre travail.

LE CHATEAU VIEUX

(1) Ces *Préliminaires* sont empruntés à notre autre ouvrage : Saint-Germain-en-Laye, ville royale (1015-1789) en préparation.

LIVRE DEUXIÈME

Le château des Premiers Valois, second château royal, dit de Charles V (1364-1539).

CHAPITRE PREMIER :

Le règne de Charles V le Sage, 1364-1380. Actes et séjours du roi. Construction d'un nouveau château sur l'emplacement du vieux château féodal ruiné par les Anglais en 1346.

CHAPITRE DEUXIÈME :

Le règne de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, 1380-1422.

CHAPITRE TROISIÈME :

§ Ier. — Règne de Charles VII, 1422-1461 ; l'occupation anglaise de 1419 à 1438.

§ II. — Règnes de Louis XI, 1461-1483 ; Charles VIII, 1483-1498 ; Louis XII, 1498-1515. Mariage de Claude de France avec François d'Angoulême.

CHAPITRE QUATRIÈME :

François Ier au château de famille, 1519-1539.

§ Ier. — Actes politiques et séjours du roi à Saint-Germain. Maison du roi, de la reine et des princes. Les Beaux-Arts à Saint-Germain.

§ II. — Particularités anecdotiques du règne de François Ier.

§ III. — Travaux entrepris par François Ier au château des Valois. La fontaine-aqueduc de Saint-Germain, 1528-1538.

§ IV. — Actes intéressants pour Saint-Germain et ses environs.

LIVRE TROISIÈME

Grands travaux de la période 1538-1680. — Le château de la Renaissance, troisième château royal, dit de François Ier. — Le château de la Muette.

PREMIÈRE PARTIE

Le château de la Renaissance.

CHAPITRE PREMIER :

Réédification du château des Valois par François Ier, 1539-1547, et son achèvement par Henri II, 1547-1555. Administration générale des travaux; l'architecte du château : la question *Serlio-Chambiges-Primatice*.

CHAPITRE DEUXIÈME :

Sommes affectées à la reconstruction : travaux payés; réception définitive du gros œuvre par Henri II en janvier 1548 (nouveau style).

CHAPITRE TROISIÈME :

Le château habité sous Henri II, 1548-1559, et ses fils, 1559-1594. Période d'abandon, 1594-1660.

CHAPITRE QUATRIÈME :

Le pavillon de la Muette en forêt de Laye, première annexe du château de la Renaissance, réédifié par François Ier entre 1541 et 1547, et achevé par Henri II de 1548 à 1555.

Administration et entreprise générale de la reconstruction; coût et détails généraux.

Appendice : Le pavillon de la Muette entre 1555 et 1789.

DEUXIÈME PARTIE

La Cour au château vieux de 1660 à 1680

CHAPITRE PREMIER :

I. — État d'abandon du château vieux en 1660.

II. — Réfection générale des aménagements intérieurs du château vieux entre 1664 et 1680 : Le petit appartement du roi; les appartements de Mesdames de La Vallière, de Montespan et de Maintenon.

III. — La vie au château vieux restauré, pendant le règne du Roi-Soleil. Les fêtes.

CHAPITRE DEUXIÈME :

Les grands travaux du domaine, 1664-1680 : Mise en état de la forêt; le petit et le grand parc; le grand parterre nouveau; la grande terrasse de Le Nôtre.

CHAPITRE TROISIÈME :

Le château du Val, 1676-1789.

LIVRE QUATRIÈME

Le château aux cinq pavillons, entreprise J. Hardouin-Mansart, quatrième château royal (1680-1789).

CHAPITRE PREMIER, 1680 :

Projets d'agrandissements du vieux château et de ses attenances.
Le projet Mansart aux cinq pavillons, adopté en 1680.

CHAPITRE DEUXIÈME, 1681-1685 :

Les constructions nouvelles : Travaux exécutés : coût.
Le château habité en 1685; détail des appartements, noms des locataires.

CHAPITRE TROISIÈME :

Les grands travaux extérieurs. Reconstruction du Grand Commun, 1686-1688.
État du domaine en 1688 après son abandon définitif par Louis XIV se fixant à Versailles.

CHAPITRE QUATRIÈME :

Dernière période du règne de Louis XIV, 1689-1715.
Arrivée et séjour de Jacques II et de sa famille au vieux château, de 1689 à 1718.

Chapitre cinquième :

Décadence du domaine royal de 1715 à 1789; projets grandioses non exécutés en totalité. Le nouveau chemin du Roi à travers le Boulingrin.

Appendice : Différentes destinations du vieux château entre 1789 et 1855. La restauration Millet, 1862-1907.

LE CHATEAU NEUF, 1556-1789

PREMIÈRE PARTIE

Le château neuf d'Henri II et son agrandissement par Henri IV

Chapitre premier :

Construction d'un palais d'été par Henri II sur le haut bord du plateau dominant la vallée de la Seine et le village du Pecq, entre 1556-1559, et achèvement par François II et Charles IX entre 1559-1570.

Philibert de l'Orme et ses projets. L'œuvre du Primatice.

Séjours de la famille royale à Saint-Germain et faits marquants de la période 1550-1594.

Chapitre deuxième :

Agrandissements considérables du château neuf par Henri IV, 1594-1608.

Refonte du palais d'été d'Henri II.

Le château neuf résidence officielle de la Cour sous Louis XIII. Naissance de Louis XIV au château neuf le 5 septembre 1638. L'horoscope de Louis XIV. Mort de Louis XIII, le 16 mai 1643. Faits marquants durant la minorité de Louis XIV, 1643-1660.

Chapitre troisième :

État délabré du château neuf en 1660.

Restauration partielle de la grande terrasse au-dessus des grottes, 1664.

Différentes destinations du château entre 1660 et 1715.

DEUXIÈME PARTIE

Période de décadence et de ruine, 1715-1789

Chapitre premier :

Le château neuf entretenu, habité, et ses jardins morcelés, entre 1715 et 1770; l'allée du roi et la grande avenue de Saint-Germain à Versailles, 1771.

Chapitre deuxième :

Don du château neuf par Louis XVI, en 1777, au comte d'Artois, son frère. Projets de reconstruction du palais d'Artois. La ruine et le morcellement du domaine après 1789.

On n'aura pas manqué de remarquer que nous avons placé en tête de cette table analytique et sous forme de *Préliminaires,* une partie de notre travail sur Saint-Germain-en-Laye, ville royale.

C'est que, en effet, il fallait justifier, dès l'abord, aux yeux de la postérité, le choix fait par Louis VI, le Gros, du site de Saint-Germain, pour y jeter les fondations de son manoir fortifié.

De la sorte, on verra, pour ainsi dire, la *ville* sortir du sol à peine défriché de la forêt de Laye, et, sur une parcelle de ce sol, un roi, Louis VI, poser vers 1122-1123 la première pierre d'une maison royale, dont aujourd'hui on peut admirer la cinquième transformation, accolée comme ses devancières au vieux donjon primitif du XIIe siècle.

Nous ne saurions terminer cette introduction sans nous acquitter d'un tribut dont le caractère est pour nous, sacré. Nous devons rendre, en effet, à l'érudit bibliothécaire de la ville de Saint-Germain, M. A. Bonneau, ce que nous lui devons. A son nom, nous tenons à associer celui de M. Claude Bonneau, son fils, élève à l'École des Chartes.

C'est à eux que nous sommes redevable d'avoir commencé la rédaction d'un travail, au début bien modeste. Sans cesse à l'affût de références et de documents, ils nous ont devancé comme des éclaireurs en pays inconnu ou peu connu. Leurs notes très nombreuses furent des bases solides pour notre investigation personnelle. Surtout ils nous ont évité, par leurs lectures, le dépouillement d'un grand nombre des ouvrages imprimés, dits d'érudition historique. La moitié environ de la documentation préalable de notre essai leur revient, et c'est pour nous un plaisir véritable de leur dédier ces pages, comme aux plus modestes et aux plus érudits des collaborateurs.

Notre labeur s'est spécialisé dans les recherches des documents d'archives, la plupart inédits à cause de leur nature même. Nous laissons au lecteur le soin de juger notre œuvre à ce point de vue. Les notes-références placées au bas des pages, et renvoyant aux nombreuses pièces justificatives données à la fin de chaque volume, montreront le soin que nous avons mis à nous documenter aux sources.

Une collaboration d'un autre genre nous a été apportée, avec une inlassable patience et un désintéressement absolu, par l'artiste qui, dès la première heure, nous a promis son concours amical. Nous voulons parler du photographe des documents originaux, M. L. Bichon, aux yeux de qui toute question d'intérêt personnel, pécuniaire, disparut, dès qu'il sût notre rêve de doter nos concitoyens d'une série d'études historiques sur le passé de notre

ville. Nous sommes heureux de lui témoigner ici toute notre gratitude : la plus grande part du succès de cet ouvrage lui reviendra ; car, qu'est-ce qu'un travail historique sans illustrations ?

Les noms de MM. Bouché, photograveur, notre parent, et Mirvault, imprimeur, notre ami, doivent être placés à côté de ceux de MM. Bonneau et Bichon.

Tous, en effet, se sont réunis pour nous seconder dans une œuvre que nous voulions essentiellement *locale* dans son but, dans son esprit, dans sa mise au jour. Nous y avons réussi grâce à leurs efforts : à eux tous, merci.

G. HOUDARD.

Février 1909.

L'ouvrage sera divisé normalement en trois volumes :

LE CHATEAU VIEUX

1er volume. — Préliminaires. Livres premier et deuxième.

2e volume. — Livres troisième et quatrième.

LE CHATEAU NEUF

3e volume. — Première et deuxième parties.

Un quatrième volume sera réservé à l'histoire séparée de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

Nota. — En plus de ces ouvrages, intimement reliés entre eux, nous publierons, à titre d'appendices séparés, plusieurs études particulières sur des points spéciaux.

Nous n'en citerons qu'une, pour mémoire : *l'Histoire des Châteaux royaux et de la Ville* PAR L'IMAGE : étude approfondie de toute la documentation gravée ou manuscrite (plans, vues, etc., quelquefois en exemplaire unique) laissée par les artistes célèbres des temps passés : Chastillon, Sauvé, Lasne, Israël Silvestre, Ad. Pérelle, Aveline, etc.

Les amateurs de ces pièces historiques sont nombreux ; pour eux, nous fixerons les dates des documents, nous en signalerons les inexactitudes, copies maladroites, supercheries et plagiats.

Cette œuvre complémentaire nous a paru nécessaire à entreprendre, à cause de l'importance matérielle de la documentation, et pour satisfaire au désir général des collectionneurs, trop souvent induits en erreur par des dates hypothétiques devenues trop aisément traditionnelles.

LE CHATEAU VIEUX

PRÉLIMINAIRES

Les origines de la *Villa Sancti Germani.*

LE SITE

Saint-Germain-en-Laye, ville aujourd'hui bien paisible, modeste par son étendue, mais grande par les souvenirs historiques que son nom rappelle, bâtie dans un site naturellement beau que la fantaisie d'un monarque tout puissant eût pu rendre plus beau encore, — et à moins de frais que ce déshérité de la nature qui s'est appelé un jour le Versailles du Grand Roi, — Saint-Germain-en-Laye, assis sur une plate-forme demi-circulaire, profitant également des avantages d'une orientation merveilleuse, pouvait aisément devenir l'un des séjours les plus prenants des environs de la capitale.

Les horizons lointains des échappées du parc de Versailles eussent fait défaut, peut-être ; mais ceux, nuls, des trois écrasantes avenues aboutissant à la cour d'honneur du massif palais versaillais, n'auraient-ils pas été compensés par la vue féerique dont on jouit de la « Terrasse », aujourd'hui célèbre, de Saint-Germain-en-Laye ?

On peut y contempler, en effet, un panorama très reposant, développé en une courbe faite à souhait, prise à partir des hauteurs du Mont-Valérien, et s'infléchissant mollement sur les côteaux de Bougival et Marly à droite, tandis que, vers la gauche, la perspective fuyante de la forêt de Laye, déployée en éventail au nord de la ville, s'en va mourir sur les vallonnements de Maisons-Laffitte, pour se relever, comme la bordure d'un cadre magnifique, par les collines de Cormeilles à Argenteuil. En face, c'est l'espace libre, le plein air vivifiant de l'Est. Au pied des vignes, un ruban d'argent, la Seine aux reflets changeants, miroitante et scintillante sous la lumière du jour, dont le soleil, dans sa course en diagonale, paraît se faire un jeu de varier sans cesse les effets. Enfin, sur l'autre bord du fleuve, une plaine discrètement ombragée appelant la création d'une ville de luxe, complément obligé du château fièrement dominateur campé là-haut, au sommet des terrasses d'Henri le Grand (v. FIG. 8).

C'est un peu le tableau qu'entrevoyait Saint-Simon écrivant : « Saint-Germain, « lieu unique pour rassembler les merveilles de la vue, l'immense plein-pied d'une

« forêt toute joignante ....*les hauteurs des terrasses qui, les unes sur les autres, pouvaient* « *aisément se conduire dans toutes les directions qu'on aurait voulu... le roi l'abandonna!!* »

Saint-Simon avait raison jusque dans les moindres détails de sa critique sarcastique.

Par la pensée, nous qui connaissons les lieux et les aimons, imaginons, comme « pendant » à la superbe terrasse de Le Nôtre, bordant la forêt à gauche du Château Neuf, une terrasse semblable prenant naissance à droite du palais et s'éloignant en

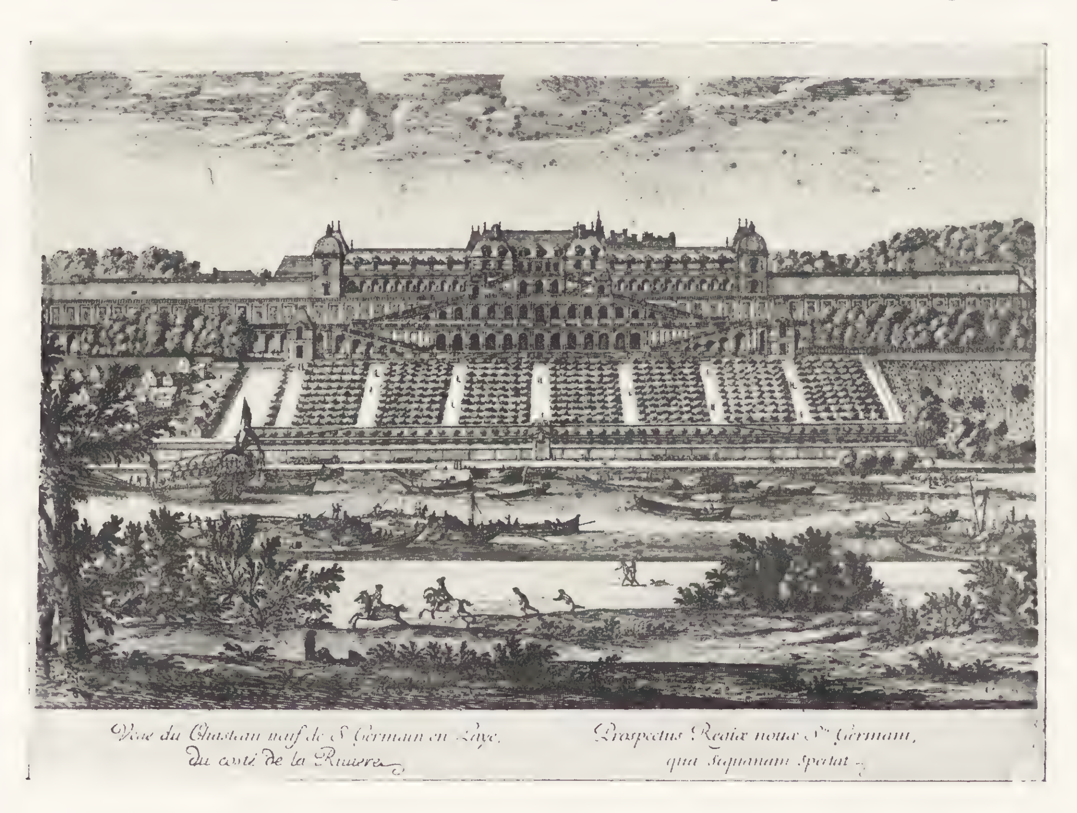


Fig. 8. — Le Château Neuf, d'Henri IV, ses terrasses et ses jardins, vus des rives de la Seine en 1666 (grav. par Israël Silvestre.) (1

contournant la colline du côté du Sud (2); supposons cette admirable voie, bordée d'ormes ou de tilleuls séculaires; entrevoyons, comme en un rêve, le panorama kaléidoscopique qui se déroulerait sous nos yeux au cours d'une promenade dominicale par un beau jour d'été, et nous serons excusables d'en vouloir quelque peu au monarque dédaigneux de la réalisation d'un tel plan d'embellissement.

(1) Le pont actuel du Pecq et la grande route, dite *des Grottes*, ont été tracés dans l'axe même du château et de la porte de sortie des jardins inférieurs sur le quai. Une ligne verticale tirée de haut en bas, dans le milieu de la gravure, donne cet axe.

(2) Suivant le tracé des rues Giraud-Teulon, Voltaire et de Mantes jusqu'à la place de Mantes, ou même plus loin.

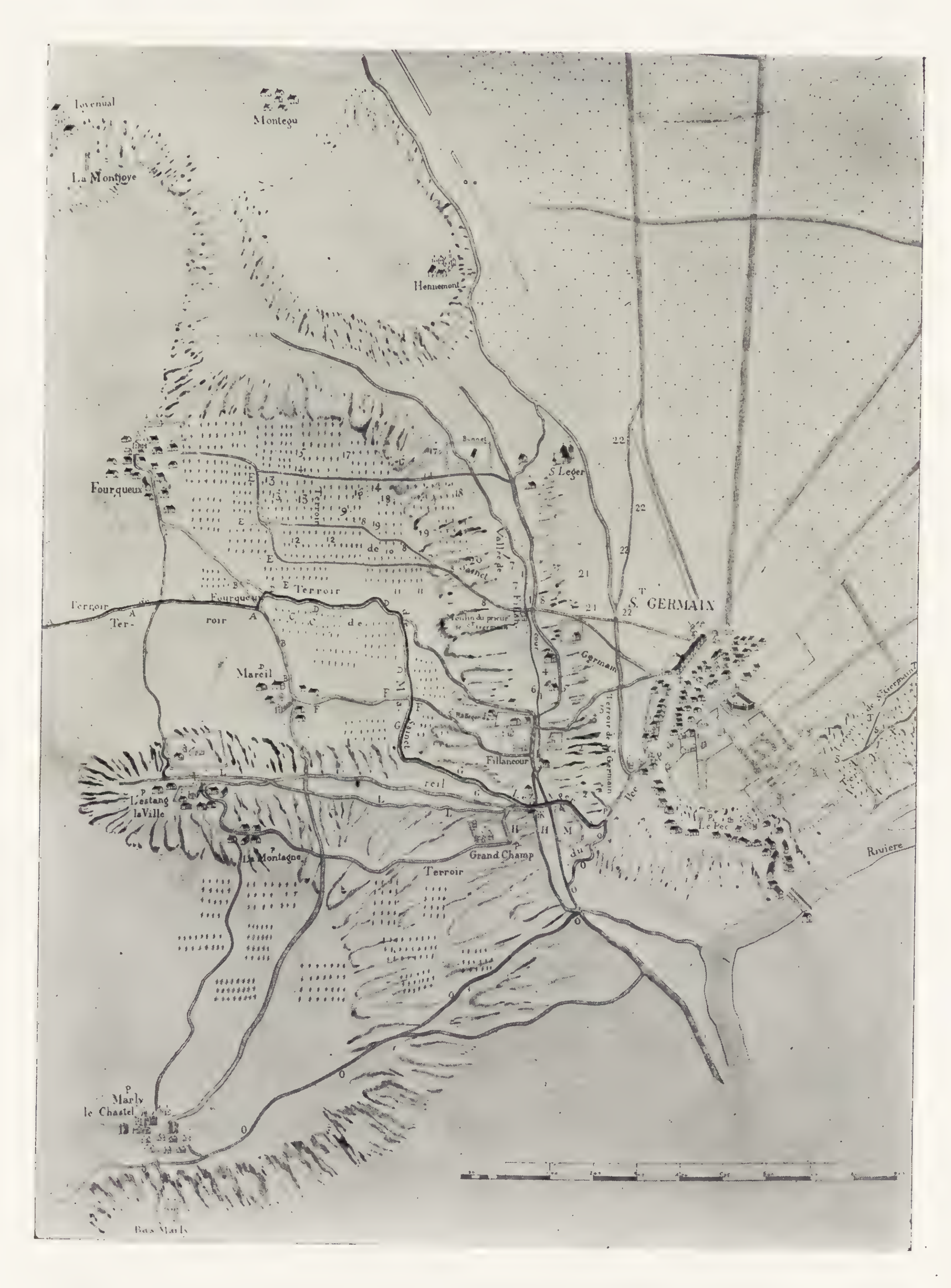


Fig. 9. — Carte de la Vallée de Feuillancourt, par de Beaulieu, élève de feu Chauveau.
Arch. de S.-&-O. (Coté H. Joyenval ; *voir Notice, page 4*).

La forêt n'était-elle pas, en outre, un parc admirable, tout planté, que la main d'un Le Nôtre, secondée par la volonté puissante d'un Colbert, eût transformé en un jardin merveilleux par son étendue et ses frondaisons archi-séculaires? Tout cela fut oublié par le roi au profit d'une lande inculte, labourée par les taupes, où le moindre arbrisseau dut être apporté, de loin, souvent, planté et soigné comme un pauvre être débile pendant les premières années de sa croissance.

Avouons égoïstement que l'édification des palais projetés à Saint-Germain (1) à la fin des règnes de Louis XIV et de Louis XVI, jointe à la transformation de la forêt en parc anglais, — ou même dessiné à la française, — aurait donné à notre ville l'essor que l'abandon du Roi, vers 1682, arrêta tout net.

Saint-Germain était désormais condamné à végéter, en s'auréolant de son passé légendaire et glorieux, comme l'on voit ces vieux serviteurs de l'État, retraités, faisant appel à des souvenirs vacillants, incontrôlables et charmeurs, raconter en petit comité les hauts faits — un peu surfaits, quelquefois — de leurs jeunes années.

Toutefois, ce ne sera pas dans les légendes incontrôlables que nous irons chercher la vérité sur le passé de l'ancien village germanois. Nous irons droit aux sources pures et nous y puiserons une documentation irréfutable.

(1) On en verra plus tard les plans, fort curieux, dont la plupart sont peu connus.

Notice sur la Carte de DE BEAULIEU (Fig. 9)

Quelle date peut-on assigner à cette carte ?

De Beaulieu enseignait « la mathématique aux garçons jardiniers de la pépinière du Roule » entre 1678 et 1680. Chauveau, son maître, graveur estimé, était mort entre le 9 décembre 1675 et le 26 février 1676. Ces divers renseignements sont fournis par les *comptes des Bâtiments*. La carte serait donc à dater de l'une des années, 1678-79-80. Mais, sauf pour le dessin du Château Neuf vu à vol d'oiseau, aucun des détails de cette carte ne répond à l'état des lieux à ce moment : 1° Le *Château du Val* (1676-80) n'y figure pas ; 2° la *grande route des Loges,* (terminée en 1679), non plus ; 3° la *grande Terrasse de Le Nôtre* (1668-80), pas davantage ; 4° le *grand Parterre nouveau* (1664), néant ; 5° aucune trace des aqueducs de Poncy-Aigremont-Hennemont (1528-40) ; 6° les chemins de la contrée ne sont pas encore les *rues,* même les plus proches du centre de la ville. Par contre, on y voit : 1° l'ancien jardin potager de François I[er] et de ses prédécesseurs avant 1515 ; 2° les *murs de la Ville ancienne ;* 3° le moulin du Prieur à son ancienne place au bas de la ruelle Nicot ; 2° la tour de Montjoie encore debout ; 5° l'ancienne abbaye de Joyenval avant 1500. — Tout ceci nous fait remonter très haut dans le passé, et l'apparence de la carte n'est pas trompeuse sur ce sujet. Conclusion : ce dessin, signé par de Beaulieu, entre 1678-1680, n'est qu'une copie, faite par lui, d'un *très ancien plan terrier* d'une abbaye de la région (Joyenval, Saint-Léger, Hennemont ?) et cette copie ne contient qu'*un seul détail* ajouté par de Beaulieu : « le croquis du Château Neuf », restauré par Louis XIV (1662-66) ; tout le reste porte un cachet d'antiquité incontestable : probablement autour de l'an 1500, sinon avant.

CHAPITRE PREMIER

Le Pincerais et le Parisis. — La forêt de Laye, sa situation topographique. Le fisc de Maisons-sur-Seine dépendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, de Paris.

Deux noms de divisions territoriales reviennent sans cesse dans les énoncés des anciens actes, chartes ou diplômes, ayant trait aux choses de notre contrée : le Pincerais et le Parisis. Le Pincerais avait pour chef-lieu Poissy; le Parisis, Paris; tous deux limitrophes, mitoyens.

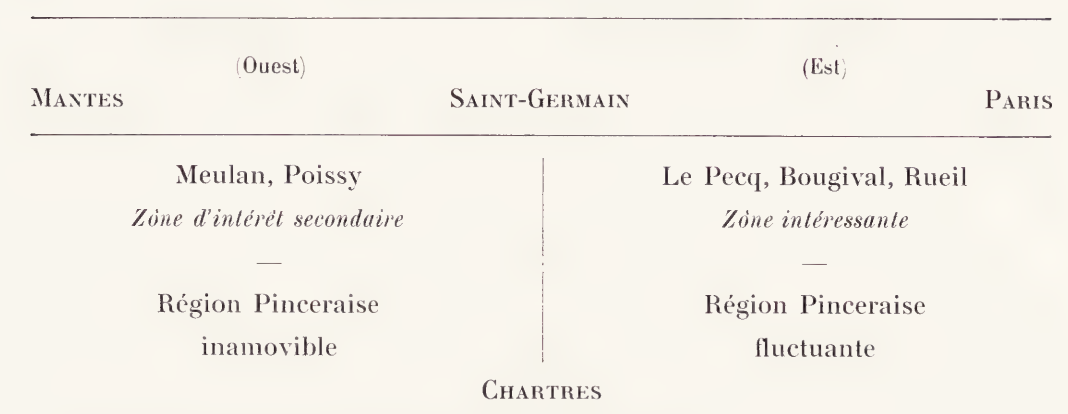
Rien ne paraît moins fixé que cette ligne frontière idéale. Cela tient à des causes encore ignorées à l'heure actuelle, mais que l'on peut, sans crainte d'invraisemblance, mettre au compte des fluctuations du « droit du plus fort ». N'est-ce pas le grand argument de ces temps reculés ? Que les années passent, les querelles s'enveniment, et des parcelles de territoire sont l'enjeu tout désigné d'un nouveau règlement. On sait ce qu'il advient en pareil cas.

Nous ne saurions dissimuler qu'il est impossible d'écrire d'une main assurée l'histoire du Pincerais, en tant que circonscription administrative, parce que l'on rencontre trop de lacunes dans la suite des actes qui, à travers les siècles mérovingiens ou carolingiens, ont certifié l'existence nominale de ce « pagus » (1). Ce qui a subsisté des actes doit être relativement peu de chose. Le plus sage parti pour nous est de nous en tenir à ce que l'on peut fixer touchant la région de Saint-Germain, cette ville étant prise pour centre d'activité. Il est bien certain, au surplus, que l'intérêt nous attirera plutôt vers les pays voisins, situés à l'Est, dans un triangle fictif dont Saint-Germain, Paris et Chartres seront les angles, que vers les villages de la contrée Ouest, de Poissy et de Meulan, par exemple.

---

(1) Le *pagus* ou *comitatus* est le nom civil de la division territoriale religieuse ayant remplacé l'ancienne division gallo-romaine appelée *civitas*. On sait que ces divisions religieuses se sont substituées, par la force des choses, à celles qui existaient territorialement sous la domination romaine de la Gaule. Le *comitatus* était administré civilement par un *comes* bientôt assisté du chef religieux du diocèse nouveau, l'*episcopus*.

Sur le Pincerais et les divisions ecclésiastiques qui l'ont déformé ou démembré, voir : Longnon, Pouillés de la province de Sens. *Introduction*, Paris 1904. — Géographie de la Gaule au VI[e] siècle, pp. 33 et 324. — Lépinois et Merlet, cartulaire N. D. de Chartres, Introduction XLVIII et suite, et T. III, Pouillé du XVIII[e] siècle. — Guérard, cartulaire de Saint Père de Chartres, Pouillé de la fin du XIII[e] siècle. — Douet d'Arcq, Pièces inédites du règne de Charles VI, T. I, pp. 24-25 : rôle de la taille en 1382 dans l'archidiaconé du Pincerais. — A. de Dion, le comté de Madrie, note lue en 1859 à la Société archéologique de Rambouillet. — Dutilleux, carte publiée à la suite de l'ouvrage de Cocheris : *Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et-Oise* (très soigneusement faite, travail de premier ordre). — Pour mémoire : Desnoyers, Topographie ecclésiastique, T. I, p. 124. Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de France.



Nous ne nous occuperons donc que de la zône Est.

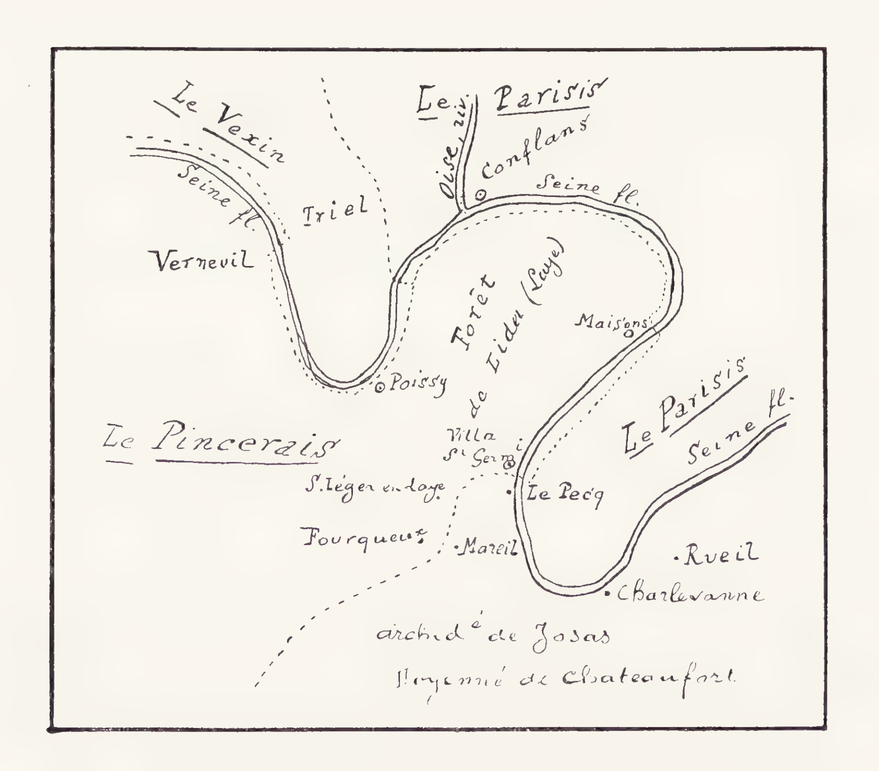


FIG. 10. — Limites diocésaines du Parisis et du Pincerais au XIII[e] siècle.

Autant que l'on peut en juger par l'histoire générale, on doit rappeler que notre région chartraine, dont dépendait le Pincerais, faisait partie du royaume de Childebert vers 545. Elle passait aux mains de Clotaire I[er] en 558, puis, à la mort de celui-ci (561), dans celles de Charibert, à qui échut le royaume de Paris jusqu'en 567.

Charibert mort (567), ses trois frères partagent son royaume en mettant Paris hors des lots et indivis. Le pays chartrain donna matière à trois attributions, dont l'une seulement doit nous retenir : le Pincerais (avec le Dreugesin, *cap.* Dreux) va grossir le lot de Chilpéric, possesseur de Rouen, et roi nominal ou effectif de Paris même.

Est-ce à ce dernier que l'on doive faire remonter la donation de la future contrée de Lida à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1), comme on le dira ci-après? On peut le supposer, rien de plus. Vers 820, elle était exploitée par ladite abbaye (2); au Xe siècle, elle était au roi, par droit d'usurpation manifeste. Il est hors de doute que toute cette zône entre Paris et Saint-Germain a été l'objet de la convoitise de tous ceux qui jouissaient alors d'une parcelle d'autorité.

Les quelques actes de cette époque reculée (VIe-XIIe siècles) nous faisant connaître de rares noms de localités situées dans cette zône, sont insuffisants pour nous permettre de dresser une carte du Pincerais de ce côté (3). C'est aux Pouillés des

(1) Fondée en 558 par Childebert Ier, v. acte de fondation dans : Tardif, *cartons des Rois*, n° 2; Dom Bouillart, histoire de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, pièce 1; de Lasteyrie, *cartul. de Paris*, pièce 2.

(2) Appelée alors de Sainte-Croix et Saint-Vincent : inventaire connu sous le titre de : *Polyptyque de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'Abbé Irminon.*

Cet inventaire donne, par le menu, l'énoncé de chacun des revenus de l'Abbaye, classés par domaines. Mine inépuisable de renseignements, mise à contribution maintes fois, et à juste titre, puisque, par elle, nous pénétrons dans l'intimité de la comptabilité des moines propriétaires. (Publié par Longnon, Champion, Paris.)

(3) Nous avons relevé les suivants : de 680-684, par Landebert (*Ann. Bened.* I, 702), on y parle de Rocquancourt (*Rocconis curtis*); — de 690, Testament (Félibien, *Hist. Abb. Saint-Denis*, pièce XIV) cite *Binando* (?); — 25 avril 697, par Waldromar (Tardif, pièce 39) à Bougival (*Baudechisilovalle*) à propos de *Mairilaco* (Marly) (?); — 5 juin 769, vente de terre à *Pociollius*?... (Poncy) (?) (Tardif, pièce 67); — de 775, Saint-Denis par Charlemagne, à propos de *Placicio* (Plaisir) (Tardif dit 28 juillet 775, pièce 75; et Félibien, pièce LIII); — 30 août 816, Aix-la-Chapelle, par Louis le Débonnaire, pour *Rioilus* (Rueil) (Dom Bouillart, pièce XIII et Tardif, pièce 110); — vers 820, fisc de *Mansiones* (Maisons-Laffitte) cité par le *Polyptyque d'Irminon*; — de 843, par Charles le Chauve, en faveur d'un prêtre, Hicmar (Tardif, 12 août 844, pièce 145), on y relève : *Frotmiri Villa* ou *Tolonacus* (cas ?) et *Fraxinido*. Quels sont ces villages ? *Fraxinido* est-il le Fraxineto (Fresnay) d'autres pièces ? On connait 3 Fresnay en Eure-et-Loir, lequel est-ce ? — du 10 septembre 862, à Compiègne, par Charles le Chauve (Tardif, pièce 186, villa dite *Mansus Adalingi*? — du 27 mars 870, par Charles le Chauve (Tardif, pièce 205, et Gallia, T. VII, col. 14), don de Rueil (*Riogilum*) à l'Abb. de Saint-Denis; le texte de la *Gallia* ajoute une limite de juridiction : du fleuve Sauræ à Cambeiras (s'agit-il de *Isaræ* (l'Oise) et *Canabeiras*, Chenevières-les-Louvres, canton de Luzarches ?); — du 20 avril 872, à Saint-Denis (Tardif, pièce 208), *Villaris*, La Celle-Saint-Cloud; — de 918, par Charles III (Dom Bouillart, pièce XXV), *Boalfam* (Bouafle), *Mellent* (Meulan) et *Crisparias* (Crespières). On y trouve cité *Surisnas* (Suresnes) en Parisis, ceci est contre Lebeuf qui le place en Pincerais (voir *Dioc. de Paris*, VII, 250); — deux actes : de 980 (Lasteyrie, *Cart. de Paris*, n° 64), et 997 (d° n° 72) citant le *pagus* à propos de la Seigneurie (*potestas*) de Madrie (nom mal fixé : *Madreia*, *Madriaca*); — entre 1031 et 1060, acte d'Henri Ier (Gallia VII, col. 31 et 32, et Tardif, pièce 279), à propos de l'abbatiole de Laye et de la *terram Filioli curtis* (Feuillancourt). Il est inutile de prolonger cette enquête suffisamment probante par elle-même pour mettre à néant certaine opinion formulée récemment (1909) que le *pagus pinciacensis* n'existe pas !

diocèses de Chartres et de Paris, à partir du XIII[e] siècle, qu'il faut demander des certitudes, au moins relatives.

Le Pincerais apparaît comme limité au N.-N.-E. par le cours de la Seine depuis (environ) la rivière d'Epte jusqu'au village du Pecq; ceci est certain, mais ce qui l'est moins, c'est la limite N., en allant vers Paris, où le cours du fleuve cesse de jouer ce rôle.

Il semble que Le Pecq, Croissy, Chatou, Rueil, Nanterre et Courbevoie soient les pays extrêmes du pagus. Ceux, au sud de la ligne idéale tirée de l'un à l'autre jusqu'à une autre ligne parallèle, ondulée, tracée depuis Sèvres jusqu'à l'Étang-la-Ville, sont spécifiés comme étant encore du même pagus. Ce sont, en traçant des parallèles libres s'étageant les unes au-dessous des autres : 1° Bougival, Charlevanne, Rueil; 2° Mareil-Marly, L'Étang, Marly-le-Roi, Louveciennes, Rocquencourt, La Celle-Saint-Cloud, Vaucresson, Marnes, Sèvres. Au-dessous de ces villages, on se trouve en plein doyenné de Châteaufort et trop éloigné de Saint-Germain pour qu'il y ait intérêt à s'y arrêter.

Des études minutieuses auxquelles nous nous sommes livré, nous avons été amené à conclure provisoirement, d'une part : le Pincerais, division territoriale ancienne, plonge une enclave très importante dans le diocèse de Paris, et représentée par les pays qui viennent d'être cités, malgré leur origine pinceraise; d'autre part : le diocèse de Paris, non content d'avoir envahi une partie du Pincerais limitrophe, s'est taillé une seconde enclave bizarre (1), plus lointaine, en plein Pincerais, partant de Saint-Germain et se dirigeant au S.-O. en suivant la route même qui va de notre ville à Bois-d'Arcy, en traversant Mareil, Saint-Nom et Villepreux :

Saint-Germain
Le Pecq
Mareil — Marly-le-Roi
S[t]-Nom — L'Etang-la-Ville
Villepreux — Rennemoulin
Bois-d'Arcy
(Enclave diocésaine)

(Diocèse de Paris)
Chatou
Croissy
Bougival — Rueil
Louveciennes — La Celle-S[t]-Cloud
etc.

Noisy
Bailly
Soisy-aux-Bœufs
S[t]-Cyr
Fontenay-le-Fleury
Trappes
Montigny-les-Bretonneux

Diocèse de Chartres
Doyenné
du Pincerais

(*Doyenné de Châteaufort*)
Versailles
Buc

(1) M. de Dion, comté de Madrie, p. 5, dit que le diocèse de Paris avait acquis une petite partie du Pincerais autour de Marly. C'est une *déduction*, mais les pièces du litige manquent. V. LONGNON, *Pouillés de la Province de Sens*, Introduction, p. LIII.

A titre de complément justificatif de ce qui a été proposé, nous ne saurions mieux faire que de produire un état des deux diocèses, chartrain et parisien, à la même époque (1351-1352) ; nous aurons sous les yeux un état vrai au même moment. Nous pouvons ajouter que cet état diocésain n'a pas varié du XII[e] au XVIII[e] siècle, sauf pour le seul prieuré de Saint-Germain, dont on parlera longuement plus tard.

Villes du diocèse de Chartres en 1351 (1)

(Région voisine de Saint-Germain)

Saint-Léger-en-Laye.
Fourqueux.
Retz.
Joyenval.
Chambourcy.
Aigremont.
Bethemont.
Poissy.
Achères.
Garenne.
Maisons-sur-Seine.
Carrières-sous-Bois (3).

Villes du diocèse de Paris en 1352 (2)

(Région voisine de Saint-Germain)

Le Pecq.
Mareil-Marly.
L'Étang-la-Ville.
Louveciennes.
Bougival.
Chatou.
Croissy.

Le Prieur de Saint-Germain (4).

Pour les villages circonvoisins, voir ce qui a été déjà énoncé.

Au surplus, quels qu'aient été les déplacements de cette ligne de démarcation, il n'est rien venu à notre connaissance qui fût de nature à nous faire supposer que Saint-Germain, une fois fondé, ait appartenu tantôt à l'une, tantôt à l'autre région. Et d'ailleurs ces divisions administratives ne signifiaient plus rien lorsque le village prit figure d'agglomération urbaine. Territorialement Saint-Germain fut toujours en Pincerais. Les actes jusqu'en 1777 le spécifient formellement, mais, au point de vue ecclésiastique, — et l'on sait que c'était plutôt sous ce rapport que les divisions anciennes du pays étaient réellement établies, — notre localité fut « tiraillée » sans cesse entre les deux évêchés en perpétuelle compétition, Chartres et Paris. On exposera plus loin les causes et la solution du conflit.

Pour le moment, il ne peut être question que de la situation légale de la Forêt de Laye, bien foncier situé en Pincerais, et appartenant, de droit ou de fait, à quelqu'un. A qui ? D'où lui vient ce droit de propriété ? Comment en a-t-il usé dans la suite des temps ? Le sujet vaut la peine d'être étudié.

(1) Longnon, *Pouillés de Sens*, pp. 156-171.

(2) *Ibid*, pp. 383-398.

(3) On voit que c'est toute la suite des villages *entourant* la Forêt de Laye, de Saint-Léger-en-Laye à Poissy, et, de là, en suivant la boucle de la Seine jusqu'à Carrières-sous-Bois.

(4) La région diocésaine parisienne vient en pointe mourir à Saint-Germain.

En remontant le cours des âges, et sans nous égarer dans des digressions de pure imagination sur les temps préhistoriques (druidiques ?) de la forêt, on sait aujourd'hui de science certaine qu'un vaste domaine boisé, d'un seul tenant, existait encore aux premiers siècles de notre ère, et connu sous les noms, très mal fixés



Fig. 11. — La Forêt de Laye vers 1700, par N. de Fer.

d'ailleurs, de forêt *Aequalina*, *Equilina* ou *Yvelina*, et englobant les cantons forestiers actuels entre Saint-Germain et Rambouillet, portion d'une immense ceinture encerclant Lutèce à l'Ouest et au Sud-Ouest, tandis que la forêt de Bière (ou de Fontainebleau) continuait au Sud cette zône, autrefois peuplée de bêtes sauvages, impénétrable aux armées romaines et protectrice du pays parisien.

Des défrichements partiels, souvent très étendus, ont fini par éclaircir certains cantons, au point de séparer le tout primitif en des groupements distincts : Laye, Cruye (auj. de Marly) et Yveline (1).

De temps presque immémorial, les grandes abbayes de la région parisienne : Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis (2), Saint-Magloire (3), etc., ont obtenu de la munificence de nos rois, des droits partiels sur des lambeaux de ces territoires.

Seule une exploitation raisonnée pouvait amorcer les trouées nécessaires au sein de ce labyrinthe. C'est ici qu'entrent en scène les serfs desdites grandes abbayes. Le domaine étant vaste, vierge, n'attendait que la hache du bûcheron : la mise en valeur n'avait d'autres limites que celles de la main-d'œuvre disponible, et cette main-d'œuvre était rare. De telle sorte que la même région s'est trouvée morcelée (4) entre plusieurs propriétaires, et, du choc des intérêts opposés de chacun d'eux, lorsque les domaines venaient à se trop rapprocher en s'agrandissant, naquirent ces procès, compromis et cotes mal taillées, sources de nouvelles discussions dont les actes du moyen-âge nous rappellent les péripéties. Toutefois la forêt de Laye fait une heureuse exception : elle n'appartint jamais qu'à un seul usufruitier avant de passer entre les mains du roi.

Le surnom de Laye

D'où vient maintenant ce surnom de « Laye » traditionnellement accolé au vocable « Saint-Germain » ? Dire que Laye n'est que la francisation du mot « Laya », lequel apparaît pour la première fois dans un diplôme de Philippe Ier, en 1073 (5), et s'en tenir à cette explication, serait insuffisant. Que signifie ce mot « Laya » ? Il est parfaitement inutile d'en chercher le sens dans un fatras étymologique spécieux,

(1) La forêt d'Yveline a vu, dans son sein, se créer d'autres coupes séparées : Les Essarts, Le Perray, Les Yvelines, Les Vindrins, Les Maréchaux, etc...

(2) Fondée en 629.

(3) Fondée en 980.

(4) Pour prendre un exemple : la forêt dite Yveline limitée à son aire actuelle représentée par les différents bois du groupement de Rambouillet était aux droits distincts des abbés de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Benoit-sur-Loire, Notre-Dame de Chartres, Monastère d'Argenteuil, Saint-Pierre de Poitiers. Cf. Arch. Nat., K. 5, n° 9, et texte : *Carton des Rois*, n° 62, p. 61, Charte de Pépin le Bref (St-Denis, septembre 768. Pièce justif. XXX, dans Dom Félibien, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*).

(5) Voir texte transcrit dans : J. Depoin, *Prieuré de Saint-Germain, origines et cartulaire*. Pièce I, d'après le Cartulaire manuscrit. Arch. Nat. T* 671, f° 75.

attendu que la suite des déformations orthographiques aboutissant à cette forme vocale démontre que ce terme ne signifie rien originairement. La vraie recherche intéressante doit avoir pour but d'élucider le sens du mot *Lida*, premier nom connu de notre forêt dès le début du IX[e] siècle (1).

1[er] Vocable		LID . A	
2[e]	»	LEDIA	transposition de lettres.
3[e]	»	LE . . A	suppression de lettres.
4[e]	»	LE . IA LE . YA	retour au 2[e] vocable abrégé.
5[e]	»	LO . IA LO . YA	transformation de prononciation.
6[e]	»	LA . IA LA . YA	transformation de prononciation.
7[e]	»	LA . YE	francisation finale.

Les autres formes ne sont que des flottements orthographiques indécis d'un scribe hésitant.

La forêt s'appelait donc Lida à l'époque la plus lointaine à laquelle nous puissions remonter sans nous écarter des documents ayant une valeur historique incontestée, tel que l'inventaire des biens fonciers possédés autour de Paris, par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, au début du IX[e] siècle, de suite après la mort de Charlemagne. On y lit la part contributive de notre forêt dans le rendement total du fisc de *Mansiones* (Maisons-sur-Seine, ou Maisons-Laffitte actuel) dont elle formait la portion terrienne la plus étendue, et cette contribution se bornait à suffire à « l'engraissement de deux cents porcs. » Le tableau manque de poésie et ne prépare guère l'imagination à entrevoir ces futures grandes chevauchées à courre le cerf, plaisir favori de nos rois Valois.

Rien absolument n'existe à cette époque sur l'emplacement de la ville actuelle ; à tel point que cette *Lida* pourrait être alors dénommée « forêt de Mansiones » comme depuis le XVI[e] siècle, elle l'est devenue « de Saint-Germain. »

N'y aurait-il même, au temps d'Irminon, qu'une misérable masure habitée par un pauvre bûcheron, le nom de ce solitaire figurerait en bonne place comme « homme de Saint-Germain (des-Prés) », astreint à tel labeur et à tel rendement ; or, son nom ne figure nulle part. Les deux cents porcs vaguaient en liberté sous bois, et c'était tout ce qui constituait la main mise des hommes sur la nature sauvage.

Très succinctement (2), passons en revue ce que l'inventaire d'Irminon accuse touchant le fisc de *Mansiones* dont, fort malheureusement, l'énoncé est incomplet.

(1) Voir Éclaircissement I, sur cette question du plus haut intérêt historique.

(2) La question d'identification de *Mansiones* avec *Maisons-Laffitte* a été très controversée. Nous renvoyons à l'Éclaircissement II, pour la mise au point des thèses contraires à la nôtre.

Le fisc de « Mansiones »

Mansiones était manse seigneurial. Les terres en culture et autres s'espaçaient tout autour de la forêt de Lida, en exceptant l'enclave du Pecq appartenant à Saint-Wandrille, abbaye du pays de Caux (1), et principalement entre Maisons et Chambourcy. On y comptait sept centres de culture, formant 220 bonniers de terre arable, 50 arpents de vigne, pouvant produire : les premiers, 650 muids de froment ou grains, et, les seconds, 100 muids de vin ; 110 arpents de prairie fournissant 100 charretées de foin ; une île ; deux forêts (Laye et Cruye — auj. Marly) ; deux églises (une à Maisons, une à Chambourcy). Les centres habités étaient : Chambourcy, Poncy, Spinitum, Les Moulineaux, Curcellis, Maisons (la suite manque) ; et le dénombrement des « hommes (2) » attachés au sol les répartit comme il suit :

Lieux	*Hommes*	*Femmes*	*Enfants*	*Totaux*
Chambourcy	9	8	16	33
Poncy	43	26	62	131
Spinitum (3)	6	6	11	23
Les Moulineaux	2	2	4	8
Curcellis (3)	1	1	5	7
Maisons-s/-Seine (incomplet)	5	4	1	10
Totaux.........	66	47	99	212

Poncy, dans la haute vallée du rû de Buzot, était alors l'agglomération de beaucoup la plus importante.

Dans ce que l'on pourrait appeler les interstices de ces diverses exploitations agricoles se plaçaient d'autres *villae :* Le Pecq, Demonval, dans la petite vallée de l'Étang-la-Ville, hameau encore existant à flanc de côteau ; Filliancourt, ou Feuillancourt actuel, écart de Saint-Germain-en-Laye ; Saint-Léger-en-Laye (4) ; Hennemont. Tous ces petits pays déchus vivotent encore auprès de nous.

Laissons en dehors, au Sud, Fourqueux, Mareil, Marly, qui dépendent de l'autre région, — la forêt de Cruye (Creua), — à l'extrémité de laquelle s'élevait plus tard la tour de La Montjoie, et où, en 1221, fut fondée l'abbaye de Joyenval (5).

De l'autre côté de la forêt, à l'Ouest, se trouvaient Poissy, Rocourt (6), Achères.

(1) Saint-Wandrille, près Caudebec-en-Caux, Seine-Inférieure (Voir Éclaircissement III).

(2) Hommes, femmes et enfants étaient compris sous cette dénomination générique.

(3) *Spinitum* et *Curcellis* n'ont pas été identifiés jusqu'à ce jour. A propos de *Curcellis,* M. A. Longnon demande : « Est-ce Courcelles, commune de Clichy-la-Garenne ? La question reste ouverte... » Nous pensons avoir apporté un document susceptible de la clore, au moins pour Spinitum sinon pour les deux localités en litige (Voir Éclaircissement IV).

(4) Voir Éclaircissement V.

(5) V. *Mémoires de la Soc. hist. et arch. de l'arr. de Pontoise et du Vexin.* T. XIII, 1890. Etude de M. A. Dutilleux, p. 41 et suiv. — Charte de fondation, dans Gallia, VIII. 351 (avec variantes).

(6) Voir plus loin, chap. II, ce que nous disons de cet écart de Poissy.

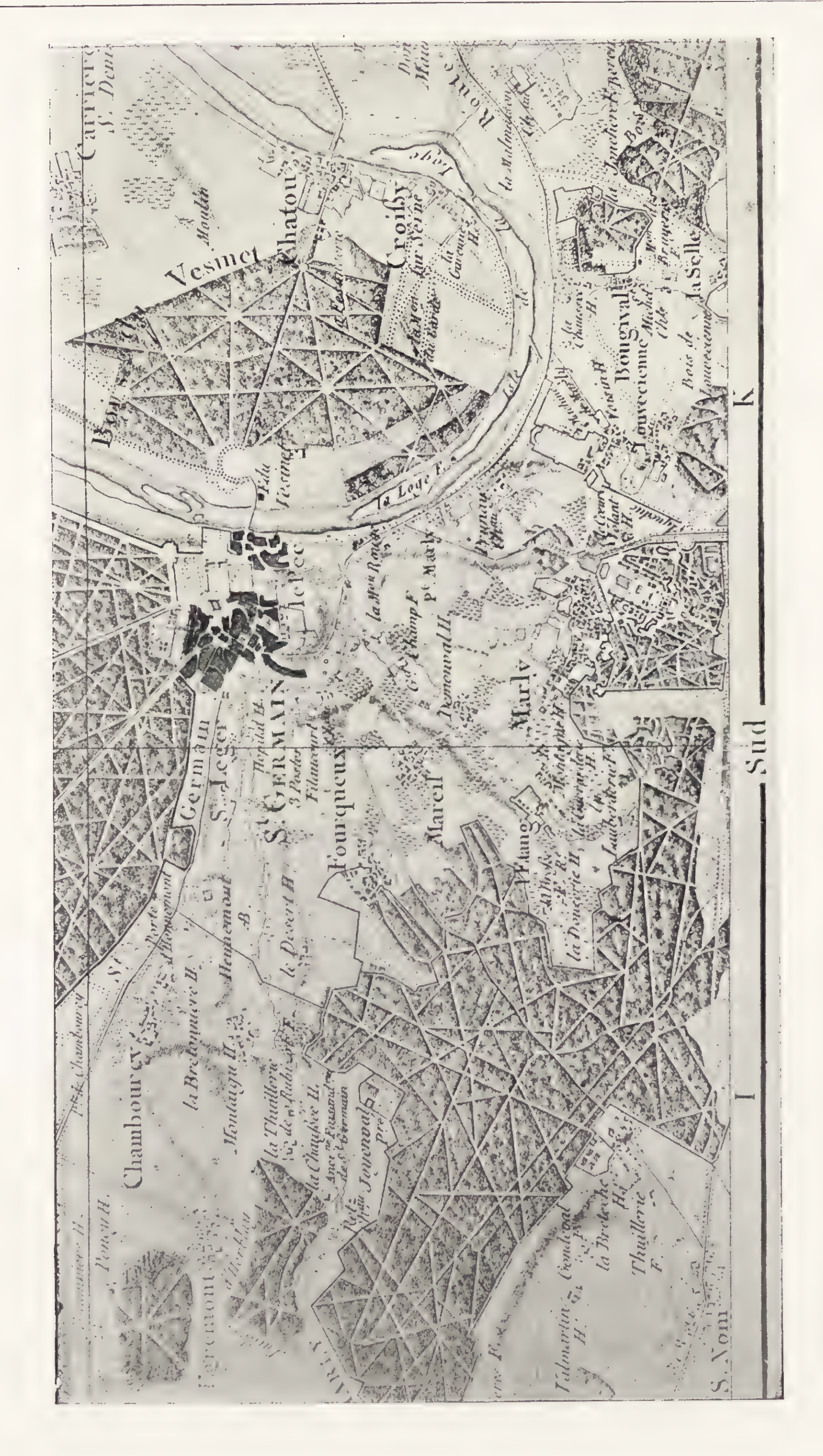


Fig. 12. — Carte des Environs (Sud) de Saint-Germain, en 1800.
(Fragment de la Carte des Environs de Paris, par Dom Coutans, gravée par Ch. Picquet, à comparer avec la carte de de Beaulieu, Fig. 9).

Que devient la forêt *Lida* dans les temps postérieurs à l'inventaire d'Irminon ? Elle disparaît des actes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Le document le plus proche porte la date du 20 avril 872 ; c'est une approbation faite par Charles le Chauve, à Saint-Denis, du partage des biens de l'abbaye, ordonné par l'abbé Gozlin (1). Cet acte, à peine postérieur d'une cinquantaine d'années au recensement d'Irminon, ne fait aucune allusion au domaine de *Mansiones* et de *Lida* (2). Est-ce donc que *Mansiones* et *Lida* avaient changé de propriétaire, ou que, dans un but ignoré, leur sort eut été réglé par un autre document ?

Il suffit, pour élucider ce point obscur, de se souvenir que les rois capétiens ayant pris *« sous leur protection »* les grandes abbayes du royaume, considérèrent bien vite comme « une propriété personnelle à eux-mêmes » les biens qu'elles possédaient, soit en vertu de chartes royales, soit à titre de donations par des tiers, et ils ne se firent pas faute d'en disposer sans retenue.

Hugues le Grand, dit l'*Abbé*, parce qu'il était abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis et de Saint-Martin de Tours, fut l'un des plus ardents protagonistes de cette façon de gérer les biens des abbayes : Palaiseau et Combs-la-Ville en surent apprécier tout le charme. C'est de ce Hugues que Félibien dit (3) : « Pour ce qui est du temporel (de l'abbaye), Hugues l'ayant regardé non comme un bien appartenant à l'Église, mais comme son patrimoine, en disposa de même. »

Hugues était grand-père de Robert le Pieux. Ces biens étaient donc depuis longtemps « dans la famille » lorsque Robert héritier du trône et des pratiques paternelles continua la tradition si bien établie. Il pouvait, sans avoir à craindre de revendications, se croire légitime possesseur du domaine de *Mansiones*, et fonder, selon ses inclinations, un monastère sur les confins de la forêt de Lida (4) au-dessus du hameau du Pecq. C'est ce qu'il fit et nous rechercherons bientôt le mobile secret de sa conduite en cette circonstance.

La preuve certaine que la forêt n'appartient plus à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés se tire de la suite des actes par lesquels Robert et tous ses successeurs accordent à des tiers des droits partiels sur le bois et la pâture dans la forêt même, comme le pourrait faire un propriétaire n'ayant de comptes à rendre qu'à soi-même.

Le premier de ces actes est émané, sans date précise, d'Henri I[er], fils de Robert. Le roi transporte à l'évêque de Paris ses droits sur le prieuré fondé par son père. La forêt y est appelée *Lea* (5), troisième forme orthographique de Lida. Ce transport devait être annulé quelques années plus tard, en 1060, par la rétrocession (6) béné-

---

(1) Voir *Cartons des Rois*, n° 208, pp. 133-134 ; et D. Bouillart, *Abb. de Saint-Germain-des-Prés*, P. J. XXII, p. XIX.

(2) On n'y trouve, citée en Pincerais, que la *Cella* quae dicitur Villaris (La Celle-Saint-Cloud).

(3) *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*, p. 67, à l'année 956. — Géraud, dans *Paris sous Philippe le Bel* (pp. 400-406) donne une très juste appréciation de ces procédés royaux.

(4) Helgaud, *Vita Roberti regis* (Patr. lat. Migne, T. CXLI, col. 932), l'appelle Ledia.

(5) *Arch. Nat.*, K. 19, n° 8. Transcription dans Guérard, *Cart. de N. D. de Paris*, *I*, 273. Année incertaine entre 1031 et 1060. Voir *Gallia Christiana* VII, Instr. 31-32, pièce XXXVII.

(6) Pièce très importante, car, sans elle, on ne saurait comprendre toute la suite des compétitions élevées entre les évêques de Paris et de Chartres au sujet du prieuré. Cf. Dom Martène, *ampl. collect.* I, 417 ou *Gallia Christiana* VII, 49, *in Imberto*.

vole que l'évêque de Paris faisait aux moines de Coulombs, desservants du prieuré, des droits qui leur avaient appartenu, et dont les revenus assuraient une partie de leur existence. La forêt y est appelée *Lira*. On voit que les déformations orthographiques se succèdent rapidement, et prouvent, par là même, que le sens primitif allait en s'oblitérant de plus en plus dans la mémoire des hommes.

Les chanoines de Poissy voient, la même année 1060 (1), leurs privilèges confirmés par Henri Ier. Ce sont : une église à Achères avec toutes ses dépendances et deux hôtes ; une autre église à *Mansiones* avec toutes ses dépendances ; dans la forêt de Laye, la dîme des essarts, etc...

En 1061 et 1073 (2), c'est au tour de Philippe Ier, fils d'Henri, à se montrer aussi bon prince que ses prédécesseurs ; il lui en coûtait si peu, en comparaison des risques moraux à courir pour son autorité s'il avait refusé. Le même raisonnement plausible porta sans doute Louis VI et Louis VII à se conformer à la tradition ancestrale, en signant, à leur moment propice, les diplômes de confirmation bienveillante de 1124-25 (3) et de 1143-44 (4).

Au demeurant, les moines n'étaient pas seuls à être favorisés. Louis VII, en 1168-69 (5), accordait à un nommé Girard Chotard la permission de prendre à titre héréditaire, en forêt de Laye, tout le résidu des branchages que les deux ânes de « Gazon (?) ne pourraient pas emporter ! » On ne peut s'empêcher de sourire en lisant de tels enfantillages, indignes d'occuper un agent subalterne du dernier rang, faire l'objet d'une décision royale. Mais est-ce comme roi, ou comme particulier, que le monarque intervenait dans ces sortes d'affaires ?

Nous ne nous étendrons pas davantage sur un sujet aussi peu captivant. On trouve, tout au long des siècles suivants, nombre de pièces ayant pour objectif l'administration domaniale de la forêt : toutes affirment les droits réservés du roi (6). On peut donc avoir la conviction raisonnée que si Lida a changé de maître à un moment historique inconnu, le nouveau maître était Robert le Pieux, dès avant 1015, et le silence des archives de Saint-Germain-des-Prés a trouvé son explication plausible dans la courte mais suffisante énumération qui vient d'être faite des actes établissant tacitement sa dépossession du domaine tout entier.

A dater de Saint Louis la forêt n'est plus que le parc royal dépendant du château royal déjà âgé de cent ans. Les temps sont changés ; l'évolution des mœurs est commencée et se poursuivra lentement. La vie au château en sera le reflet, et la vieille forêt de Lida-Laya participera largement de cet heureux voisinage.

Abordons maintenant l'historique du prieuré royal, premier indice d'un édifice élevé sur l'emplacement du futur village de Saint-Germain.

---

(1) Acte du 4 mai cité par SŒHNÉE, *Actes de Henri Ier*, p. 126, n° 124.

(2) Paris, 21 mai 1073. Voir *Cartul de Saint-Germain*, ARCH. NAT., T* 671, f° 75, transcrit par DEPOIN. *Le prieuré de Saint-Germain*, pièce I, p. 13.

(3) Gallia Christiana VII, instrumenta 324.

(4) Bibl. Nat., lat. 17048, f° 667. Texte incomplet dans G. Depoin, et à compléter par l'acte de 1073, à partir du mot « *molendinum, etc.* »

(5) Mention dans LUCHAIRE, *Louis VII*, pièce n° 558.

(6) On en citera un certain nombre en temps opportun, dans les pages suivantes.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Villa naissante, 1000-1163; le Prieuré royal de Saint-Germain et Saint-Vincent, fondation du roi Robert le Pieux ; la paroisse et l'autel Saint-Gilles de l'église du Prieuré. 1000 — 1122 — 1163

La Villa naissante

Aussitôt que l'on aborde l'étude des origines de la villa, dégagées de ce qui touche à la contrée environnante, on fait surgir de l'ombre des légendes plusieurs établissements nominativement distincts : une chapelle de Saint-Michel, un couvent de Saint-Éloi, une chapelle de Saint-Gilles, un prieuré de Saint-Germain, une ecclésiola de Saint-Vincent, une abbatiola, une paroisse, des dîmes, un prieur, des moines, un curé, un pouvoir royal discrétionnaire, des évêchés en compétition pour la propriété des droits disputés, des donations, des privilèges, etc... Bref, une petite ville en miniature apparaît à nos yeux, avec son cortège d'églises, de monuments, de maisons et de leurs habitants; pour un peu, les tours crénelées d'un château féodal formeraient le fond du tableau. Rêves que tout cela.

Sait-on seulement la place exacte du prieuré royal, le seul édifice dont l'existence remonte sans contestation au début du XI[e] siècle? C'est là un premier point à éclaircir, et nul ne s'en est jamais soucié, avant de conclure que « Saint-Germain-en-Laye était autrefois une ville essentiellement religieuse » (1).

La nomenclature des établissements, dont les noms légendaires viennent d'être rappelés, quoique exacte au sens des mots, recèle malheureusement une source d'erreurs graves. Démêlons donc cet écheveau embrouillé par la trop grande confiance des historiens d'autrefois.

Nous écarterons, tout d'abord, deux de ces institutions dont les dates de fondation sont réellement trop incertaines; ce sont :

1° Le *couvent*, dit de *Saint-Eloi*, sortant de l'ombre vers 1209, suivant un acte de donation par un nommé « Guernier, cuisinier, aux Mathurins de Paris, et valable après son décès, de la moitié d'une maison située auprès de Saint-Germain-en-Laye, *dans le chemin qui conduit de la maison de Jean Victor à la chapelle Saint-Éloi* » (2).

(1) Dulon, *L'église paroissiale de Saint-Germain-en-Laye*, p. 5-6. — Cet écrivain citait, à l'appui de sa conclusion, *tous les titres de chapelle* qu'il a relevés dans l'histoire locale, *à travers les siècles*, sans en excepter les oratoires éloignés de la ville, tels que, par exemple, ceux des Loges et de Saint-Sébastien, à 10 kil. de Saint-Germain.

(2) ...Medietatem cujusdam domûs sitæ apud Sanctum Germanum in Laya, in vico, per quem itur de domo Joannis Victoris ad capellam S. Eligii... Félibien, *Hist. de Paris*, III, 91.

L'existence de ce couvent est beaucoup mieux certifiée par un acte d'octobre 1229 (1) : confirmation par saint Louis d'une fondation pieuse faite au couvent de Saint-Eloi par un certain Renaud (Renoud ou Regnauld) l'archer, et dont on parlera à sa date (2).

2° La *chapelle* dite de *Saint-Michel,* sur le bord de la forêt de Laye (3) apparaissant sous le règne de François Ier, mais prétendant à une antiquité beaucoup plus grande, qu'il s'agira de découvrir à ce moment.

Pour tout le reste, nous ne discernons plus qu'un prieuré-monastère fondé par le roi Robert, et réunissant à lui seul toutes les autres institutions; ce qui ne signifie pas le moins du monde que nous nous trouvions en présence d'une seule agglomération de bâtiments formant un enclos. Aucun plan ancien n'étant parvenu jusqu'à nous, à l'exception de celui de De Beaulieu, c'est aux textes les plus anciens, minutieusement analysés, que nous demanderons la clef de l'énigme. Quel que soit le résultat de notre enquête, un fait domine toute controverse : c'est par ce prieuré que le nom de Saint-Germain fait son entrée dans l'histoire locale, un peu plus de cent années avant qu'il soit question du fameux et légendaire château féodal de Louis le Gros.

Fixons bien, dans notre mémoire, que la ville germanoise n'a pas débuté par une construction royale, rendez-vous de chasse ou lieu de repos, auprès de laquelle le roi aurait fondé une maison de prière. Il y a toute apparence que le roi logeait au prieuré, en passant, lorsque l'occasion l'y obligeait; mais cela devait être rare : Poissy et Charlevanne, à peine éloignés à une petite heure de marche, offraient au roi des logis de famille plus complets, sans doute, sinon plus confortables qu'une chambre exiguë de son abbatiola misérable. Certifions d'abord la fondation royale, nous rechercherons ensuite les raisons politiques de cette affaire, et, enfin, l'emplacement choisi par le roi.

Fondation du Prieuré

Robert le Pieux, roi de France (996-1031), avait sa « demeure royale à Poissy » (4).

On sait que, jusqu'à saint Louis, Poissy fut toujours la vraie maison royale de la France capétienne.

(1) Depoin, *Cart.,* pièce XVII.

(2) Ce surnom de L'archer ou Larcher reparaît en 1294 comme nom de fief à Saint-Germain, écrit *Larchère.* On le retrouve à travers les siècles dans l'histoire de la ville. Un plan de Le Blanc, architecte, daté de 1752, nous montre un cours Larchère qui n'est autre que le cours Larcher actuel (rue de Paris, entre les numéros 40 et 42).

(3) Cette chapelle, détruite vers 1700 environ, se trouvait à peu près à l'endroit de la serre du fleuriste, au-dessus de l'entrée du tunnel de la Terrasse, tout près et à gauche de la porte actuelle de la forêt, dite porte Dauphine. Une seule carte nous en a révélé l'emplacement : celle dressée par Jacques Andrieu le Cadet, arpenteur du roi, sans date (vers 1700?) manuscrite, en dépôt à la Bibliothèque municipale de Versailles, cote 15 (1575-1290 m/m.).

(4) *Sedes regalis Pisciacus,* écrit Helgaud, moine de Fleury-sur-Loire, vers 1040 (*Patr. lat.* Migne CXLI, col. 914 A). *Vita Roberti regis.*

Trois monastères avaient existé dans cette ville dès avant le règne de Robert : l'un en l'honneur de la Vierge Marie ; le second, dénommé de Saint-Jean ; le troisième, du titre de Saint-Martin. Helgaud, qui écrivit la vie du roi Robert, nous renseigne à deux reprises (1) sur le sort du premier de ces monastères : Robert le restaura, dit-il, le réédifia même en partie d'une manière plus honorable, en le gratifiant d'ornements en or et en argent et lui constitua enfin un personnel approprié à sa nouvelle existence.

A la même époque — les dates sont imprécises — Robert édifiait, vers la limite S. E. de la forêt de Laye, un nouveau monastère dédié à Saint-Germain (2) et plaçait l'église sous le patronage de Saint-Vincent (3).

Nous ne possédons aucun acte établissant historiquement cette fondation (4). La mention qu'en a faite Helgaud est donc le document officieux qui nous l'apprend, mais le document officiel doit être admis comme ayant été donné en bonne forme, puisque tous les actes subséquents, confirmatifs de celui-ci, émanèrent des fils et des petits-fils de Robert : Henri I[er], Philippe I[er], Louis VI et Louis VII ont tous rappelé les antécédents de l'affaire.

On doit enfin remarquer que la narration d'Helgaud et le premier acte confirmatif (5) signé par Henri I[er], entre 1031 et 1060, sont contemporains : l'un certifie l'autre irréfutablement.

Robert est donc bien le véritable fondateur du premier prieuré, vers 1015, dit-on, caractérisé par les dénominations très modestes de : *abbatiola, ecclesiola, monasterium, monasteriolum* qui fixent sans contestation le peu d'importance matérielle des locaux monastiques.

En mettant côte à côte les « vues » des quatre autres maisons religieuses de la contrée de Laye, au moment où elles existaient ensemble trois siècles plus tard, on aura par comparaison, l'état approximatif de la maigre apparence de notre prieuré royal de Saint-Germain à la même époque ; et, a fortiori, à son début, était-il plus modeste encore (6).

---

(1) Helgaud, ouv. cité, col. 914 A et C.

(2) De Paris et non d'Auxerre, comme on l'a dit maintes fois : *Monasterium in hon. S. Germani parisiorum episcopi*, Mabillon, *tract. de re dipl.* f° 284.

(3) Helgaud, ouv. cité, 932 C. *Monasterium S. Germani Parisiacensis cum ecclesia Sancti Vincentii, in silva cognominata Ledia.*

(4) La charte de fondation (vers 1015?) a disparu, parait-il, dans l'incendie de l'abbaye de Coulombs (E.-et-L.), survenue vers la même époque. Les moines desservant le prieuré de Laye étaient tirés de cette abbaye de Coulombs.

(5) Gallia, VII, c. 31 ou Tardif, *Cartons*, p. 173.

(6) Antoine abuse de la crédulité lorsqu'il écrit (f° 24 R° de son manuscrit (copie à la Bibl. mun. de Saint-Germain), que « la grandeur de l'abbaye était convenable pour une communauté de religieux..., et aussi pour contenir le nombre des personnes de la Cour ? (du roi Robert) ».

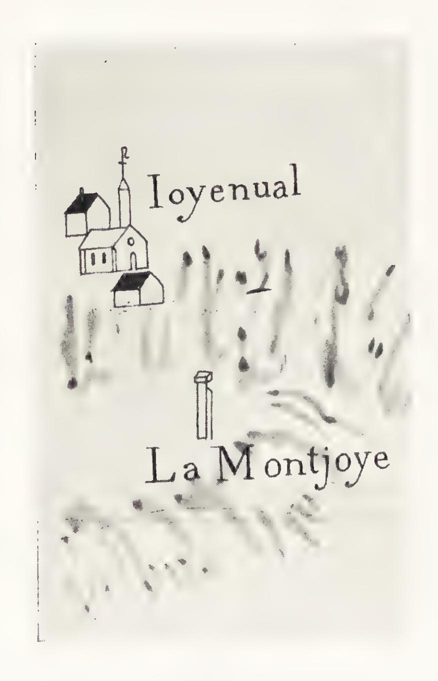


Fig. 13. — L'abbaye de Joyenval avant 1500. (Extrait de la carte de de Beaulieu).

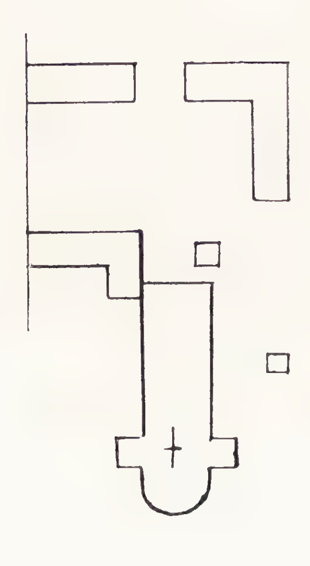


Fig. 14. — L'abbaye de Joyenval vers 1700, d'après la carte de Jacques Andrieu le Cadet (1).

C'est d'abord la vieille abbaye de Joyenval fondée en 1221 par Barthélemy de Roye, ruinée par les Anglais, lors des deux invasions anglaises de 1346 et de 1430, et reconstruite sans grand appareil vers 1495 par l'Abbé Jacques du Moulin. La vue ci-contre, empruntée à la carte de *De Beaulieu,* représente sans doute cette pauvre chose, car, vers 1555 (2), l'abbaye fut réédifiée de fond en comble par l'Abbé Pierre IV, de Foville, sur un nouveau plan qui nous semble identifiable de tous points avec celui que nous empruntons à la carte de Jacques Andrieu le Cadet (vers 1700 ?), laquelle, à son tour, coïncide merveilleusement avec la vue gravée par Israël Silvestre (sans date) (3).

---

(1) Bibl. Municip. Versailles, plans 15. Les deux figures 13 et 14 sont ici orientées dans le même sens.

(2) Renseignements empruntés à l'étude de M. A. Dutilleux (Mém. de la Soc. hist. et arch. de l'arrond. de Pontoise et du Vexin (Année 1890).

(3) N° 10 de la suite 56 d'après catal. Faucheux, p. 109 (dim : 114×91 mill.), vers 1670 ?

Les vues des prieurés d'Hennemont et de Saint-Léger-en-Laye, celle de l'ancien couvent des Loges au long du vieux chemin forestier y conduisant avant la création de la route des Loges, complètent notre documentation de comparaison.

A



Fig. 15. — Le prieuré d'Hennemont (vers 1500 ?).

A. Route de la Croix de Fer ancienne route de Mantes.

A B

C

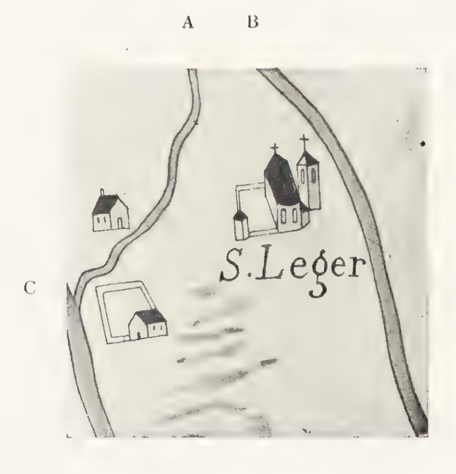


Fig. 16. — Le prieuré de Saint-Léger (vers 1500 ?) (à comparer avec la fig. 20).

A. Rue du Chemin Vert }
B. Rue de la Villette } actuellement.
C. Rue de Saint-Léger }

Ancienne route de Richelieu de la place actuelle des Combattants de 70-71, à Achères.



Fig. 17. — Le couvent et la chapelle des Loges dans la Forêt de Laye (vers 1500 ?)

Raisons politiques de la Fondation

A quelles nécessités pressantes, le roi cédait-il en réalisant ce projet? On peut évidemment invoquer sa piété légendaire; mais un oratoire faisait-il donc défaut en cet endroit, alors que le manoir de Saint-Wandrille du Pecq, à l'Est, et l'autre prieuré de Saint-Léger-en-Laye (1), à l'Ouest, offraient toutes facilités du culte aux habitants de la contrée?

Ces deux institutions déjà prospères n'arrêtèrent cependant pas Robert dans son dessein, et, à quelque place qu'on situe l'abbatiole nouvelle, on la trouvera à égale distance entre les deux précédentes, semblable à une maison de garde posée en sentinelle au seuil de la forêt royale de Lida (2).

Qui nous dira si le roi avisé ne se méfiait pas, sans vouloir le laisser paraître, des empiétements progressifs, méthodiques, si fréquents partout ailleurs, d'une de ces abbayes rivales, ici trop voisines de « son bien »? L'une ou l'autre, en étendant ses cultures, pouvait être tentée de demander, morceau par morceau, des lots de terrains en friche, entamant ainsi peu à peu la région boisée du plateau. Les plantations de Saint-Wandrille du Pecq avaient gagné ainsi de proche en proche tout le territoire à gauche et à droite d'*Alpecum,* vers Carrières aussi bien que vers Demonval (3), Mareil et l'Etang (la-Ville).

Saint-Léger, plus à l'Ouest, quoique moins redoutable, venait d'être cédé à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris (4), et c'était une force que ce patronage nouveau apporté à une maison jusque là réduite à ses propres moyens.

Dès lors, Robert ne prenait-il réellement pas ses précautions pour sauvegarder un domaine dont lui, le maître nominal et usurpateur, eut peut-être été obligé un jour de se dessaisir. Plusieurs fois déjà, il s'était trouvé le plus faible dans des circonstances analogues : à Rueil, par exemple (5), quinze années auparavant.

Puis, le roi dédiait l'église minuscule à Saint-Vincent et plaçait l'institution entière sous le patronage de Saint-Germain? Pourquoi ce double vocable pour une misérable abbatiole? Le rapprochement des deux titres ne peut pas, à notre avis, être l'effet du hasard seulement, non plus qu'une fantaisie du digne roi. Bien mieux, c'est de Coulombs, abbaye du diocèse de Chartres, que le fondateur fait venir six moines pour desservir le prieuré. Pourquoi ce choix? La réponse à ces questions est suggérée par le rapprochement à faire de tous ces éléments d'appréciation. Considérant, d'une part, que la forêt Ledia est réellement, aux yeux du roi, une partie du

(1) V. fig. 12, p. 14, la carte de Dom Coutans, 1800.

(2) Que l'on prenne une carte de la région (v. par exemple la fig. 11), Poissy, Maisons et Saint-Germain forment les trois extrémités d'un triangle enserrant le domaine royal.

(3) V. fig. 9, carte de De Beaulieu.

(4) Le document concernant la cession première fait défaut. L'acte de 1002 qui justifierait cette cession n'est pas très clair. Il se peut qu'il soit question du Saint-Léger en *Yveline* (v. de Lasteyrie, *Cart. de Paris*, pièce 72, pp. 98-99). — Mais, d'autre part, il existe un acte de 1314 constatant la reddition au roi de l'objet cédé antérieurement, (v. Depoin, pièce XX).

(5) *Arch. Nat.*, K. 18, n° 1[2] transcrit : *Cartons des Rois,* p. 153, n° 243 et p. 158, n° 250.

patrimoine royal en Pincerais ; d'autre part, que les églises des monastères de Poissy, ville royale, offraient au choix du roi un vocable emprunté à l'une d'elles, — au cas où le prieuré de Saint-Germain aurait été élevé à titre de succursale de l'un d'eux — ou un vocable étranger à la région, le roi impose le double titre de l'ancienne abbaye propriétaire ou usufruitière du sol, Saint-Germain et Saint-Vincent ; que, d'une troisième part, c'est aux moines de Coulombs qu'il fait appel : il résulte que Robert affirmait son droit de possesseur d'abord, donnait ensuite à l'abbaye dépossédée une fiche de consolation platonique, en perpétuant, par un double vocable, le souvenir d'une autorité nominale autrefois en ces parages, et, finalement, éloignait toute ingérence de tiers dans son nouvel établissement ; bref, Robert restait maître chez lui. C'était bien calculé, mais les successeurs de Robert furent moins prudents. On va les voir à l'œuvre.

* * *

Henri Ier succédait à Robert en 1031 et devait, ce semble, lui plus que tout autre, se montrer respectueux des actes paternels, en maintenant le prieuré dans son état primitif.

Il le cède, au contraire, à l'évêque de Paris, Imbert de Vergy, sur sa requête ; et il le cède avec toutes ses dotations, dont la terre de Feuillancourt, *terram Filioli curti* (1).

Quel intérêt avait, à son tour, notre Henri à rompre l'équilibre si savamment réglé par son prédécesseur? Et comment ne vit-il pas qu'en introduisant l'évêque de Paris dans l'administration temporelle d'une maison dépendant spirituellement (2) de l'évêque de Chartres, c'était ouvrir trop inéluctablement l'ère des procès interminables, et placer, à l'avance, ses successeurs en face d'un fait acquis, déplorable, qui les tiendrait immobilisés entre l'enclume et le marteau. On n'est pas plus inconséquent que ne le fut Henri Ier en cette occasion.

Une échappatoire devait se présenter bientôt, dont on ne sut pas profiter. Imbert de Vergy, avant de mourir, vers 1060, eut un bon mouvement : vu le malheur des temps et la détresse des moines (3), il fit au prieuré la rétrocession bénévole de la donation antérieure. Cette simple opération de probité n'arrêtera pas, plus tard, tant l'évêque de Paris que celui de Chartres, dans leurs prétentions à soutenir qu'ils ont, l'un au détriment de l'autre, la possession traditionnelle du prieuré (4).

(1) V. fig. 17, p. 29. — Gallia Christ. VII, *Instr.* col. 31-32, ou Guérard. *Cart. N. D. de Paris*, I, 273. La date de l'acte est incertaine entre 1031 et 1060.

(2) Par ses desservants, moines de Coulombs, on doit s'en souvenir.

(3) *Cognita sibi ejus ecclesiæ penuria, commode consiliante*... V. Dom Martène, *Ampl. col.* I, 417.

(4) Le conflit restera ouvert jusqu'au règne de Louis XIV, avec des alternatives de chances diverses pour l'un ou l'autre des évêques en cause. Louis XIV terminera le différend en faveur de l'évêque de Paris (arrêt du Parlement, 15 septembre 1670) sauf à réunir ensuite le prieuré à la cure (L. P. de mai 1698) puis au domaine royal (contrat du 3 février 1708) avec tous les privilèges concédés au cours des siècles antérieurs. De cette façon, l'église du prieuré, devenue église paroissiale, retrouvera, six siècles après sa fondation, sa situation privilégiée, originelle. En 1777, on la disait « *de nul diocèse*. »

Henri I[er] mourait en 1060; Philippe I[er], son fils, trouve à Saint-Germain une situation de fait. De nouveau, il tiendra à se signaler dans la voie des donations. En 1072, ou 1073 (1), le 21 mai, il confirmera les dons de son père et les augmentera sensiblement. L'énonciation est minutieuse : « Toute la dîme du vin et du grain « portés au cellier et au grenier de Poissy, en provenance de Charlevanne, Triel et « Poissy. D'Auvers (2), il donne plus spécialement la dîme du vin et du grain, des « légumes et de l'avoine, d'où qu'elle provienne. Le moulin de Feuillancourt (3), « la terre Gaudine (4), le bois mort à prendre en forêt de Laye, autant que besoin « sera pour le chauffage des moines; le droit de pâture pour les bestiaux du prieuré « et de leurs hôtes. » Philippe y ajoutait encore : « Le bois vif autant qu'il en faudra « pour les constructions à faire et les réparations des plus anciennes. » Mais le comble de la générosité se fait jour dans le dernier article, par lequel le roi donne « Gautier, son collibert (5) et toute sa postérité, plus cinq hôtes de *Raoldicurtis*; le tout certifié par sa signature, à cette fin que la mémoire d'un tel bienfait ne périsse pas ! » *Vanitas vanitatum !* Les hommes de tous les temps se ressemblent : ils croient fonder pour l'éternité.

Qu'entendait-on par *Roaldicurtis*, que, en 1124, l'on orthographiait *Ruoldicurta?* La déformation du mot est d'autant plus curieuse que les actes de 1124 et de 1073 sont l'un la confirmation de l'autre.

Ce nom doit désigner l'écart ou ferme de « Rocourt » entre Poissy et Achères, au-dessus (N.-E.) de la Grange Saint-Louis, et non, comme on l'a proposé (6), la ferme de Rucourt près Menucourt, à l'Ouest de Pontoise, bien que l'éloignement considérable de cette ferme ne puisse être invoqué comme un argument a priori contre une identification possible à défaut d'une meilleure.

---

(1) V. Dom Martène, *Ampl. col.* I, 472 et 489. Ces deux actes sont identiques et ne doivent être qu'une double copie mal datée par les érudits modernes.

(2) Auvers-sur-Oise.

(3) Henri I[er] avait déjà donné *la terre* elle-même. Qu'était-ce que ce moulin séparé? L'ancêtre du moulin Gaillard, peut-être?

(4) La *terre Gaudine* est cette partie du territoire, appelée les *Gaudines* et la *Justice*, voisine de Fourqueux, entre la tranchée du chemin de fer de Grande-Ceinture et la propriété de la « Maison verte. » Là se dressait encore, en 1740, le gibet de Saint-Germain (v. fig. 21, p. 31, carte des environs de Paris, par De La Grive, VI[e] feuille, chalcographie du Louvre, n° 3746). Dès le XIII[e] siècle, les fourches patibulaires du prieur de Saint-Germain y étaient établies. Plusieurs documents parlent de cette terre « Gaudine » (v. Olim, I, 109, 250-516), en dehors de ceux qui ont trait aux droits du prieur comme haut et bas justicier sur son domaine.

(5) Le *collibert* était le serf affranchi par le maître même (v. Du Cange, *Gloss. med. et inf. latin*, II, 434-436, sur la condition juridique du collibert).

(6) J. Depoin, *Cart.*, page 5.



Fig. 18. — L'écart de Rocourt, au N. E. de Poissy supposé l'ancien *Raoldicurtis* (1073) ou *Ruoldicurta* (1124).

(Extrait de la carte de Dom Coutans (1800).

V. également fig. 11, p. 10, la carte de de Fer (1705).

Entre 1073 et 1124-25, date de la charte confirmative de Louis VI, il ne se révèle rien qui indique que le *statu quo* créé par Philippe Ier ait été changé (1). Louis VI ne faisait pas que confirmer les dotations augmentées par son père Philippe Ier. Il les renforçait et allait même beaucoup plus loin (2) en « affranchissant » inconsidérément la villa de toute sujétion, par l'octroi de la liberté la plus étendue (3). N'avait-il pas une arrière-pensée, à son tour, en agissant de la sorte? C'est un peu la « manière » de Robert le Pieux que nous supposons gratuitement. La fondation du château fort peut, en effet, ne pas avoir été étrangère à ce mouvement de générosité.

En un mot, c'était, de la part de Louis VI, le « dessaisissement » complet de son autorité effective sur la villa. Mais le château fort était alors construit et dominait de sa masse crénelée le petit manoir monacal. Louis pouvait donc accorder « tout » en écrit, sauf, à l'occasion, à opposer à une feuille de parchemin des armes plus redoutables. Les autres prérogatives sont sans changement, mais la formule finale du document se présente pour la première fois avec la mention : « Fait publiquement à Saint-Germain, présents en notre palais.., X***, etc... » (4). Formule magique, en vérité, mais que l'on aurait tort de prendre trop à la lettre ; car, en fait de palais, il n'y en a pas, — tout au plus une masse de pierres à aspect rébarbatif, — et si nous n'avions d'autre indice historique de l'existence probable du château féodal récemment édifié, nous ne pourrions que nous montrer sceptique, incrédule même. La formule *in palatio*, à cette époque reculée, est plus administrative (5) que localisante. Toutefois, un faisceau de menus faits vient la corroborer et nous engage à lui accorder la valeur d'une preuve.

La situation du petit prieuré s'améliorait donc progressivement par les largesses royales, et par des legs particuliers.

Un chevalier, Joscelin sollicitera, en 1126, d'être reçu moine à Saint-Germain. Il verra sa demande acceptée après un an d'attente, et non sans avoir déposé sur l'autel du prieuré un don palpable.

---

(1) C'est deux années auparavant, en 1122, que se place le procès-verbal précieux nous apprenant le projet de Louis VI touchant la construction de son château fort aux limites du Pincerais et du Parisis. Nous renvoyons le lecteur au ch. Ier de la Première Partie (ci-après, p. 43), intitulé : « La question Charlevanne » où cette affaire est traitée à fond, vu son importance historique locale.

(2) Gallia, VIII, 324.

(3) « ...totam villam predicte ecclesiæ adjacentem omnino liberam et quietam... » V. *Cart.* à la date 1124-25, transcrit par J. Depoin, pièce III, la formule *in palatio nostro* n'existe pas dans toutes les copies. Nous nous référons à celle de la *Gallia Christiana*, VIII, intr. 324. — Dans cette pièce apparaît la mention : Eglise de Saint-Vincent et de Saint-Germain-en-Laye.

(4) « Actum publice apud S.-G. astantibus in palatio nostro... » Cette charte est, à nos yeux, le véritable document établissant pour l'avenir la situation privilégiée du monastère, malgré sa transmission passagère de mains en mains au cours des siècles suivants.

(5) François Ier a agi de même avec la Chambre des Comptes dont le siège était à Paris, et qui, néanmoins, était représentée par quelques-uns de ses dignitaires, à la suite du roi en ses déplacements.

Un certain Aston, du Pecq, donnait un *gourd* (1) dans la Seine, et par un autre acte, il cédait, à notre prieuré, la moitié de l'île Garnier.

Un autre bienfaiteur, Gasce, de Poissy, concédait au prieuré les menues dîmes qu'il possédait à Orgeval (2).

On ne saurait nier que toutes ces opérations d'administration temporelle des biens et des acquêts du prieuré dussent à la longue lui donner une allure de petite seigneurie bien dotée, et l'exposer à des compétitions dangereuses.

Aston, du Pecq, n'avait-il pas à avantager d'abord sa paroisse de Saint-Wandrille ? et Gasce, de Poissy, le monastère de sa ville même, spécialement en ce qui concernait les dîmes d'Orgeval, hors de la sphère d'attraction de Saint-Germain-en-Laye ?

Saint-Germain attirait donc à lui quelques biens que certains eussent préféré voir tomber dans leur escarcelle. La cause de l'attrait n'est pas malaisée à deviner ! En gratifiant le monastère, on n'était pas sans espérer une bonne note auprès du prince qui ne pouvait ignorer la donation octroyée à ses protégés personnels !

En 1148, Coulombs entrait en possession de la terre de Carrières.

Insensiblement nous touchons à l'année 1161. On se souvient qu'Henri Ier avait donné l'abbatiola de Saint-Germain entre 1031 et 1060 à Imbert de Vergy et qu'il avait joint à ce don d'autres possessions dont *la terre de Feuillancourt*. Nous avons vu Louis VI, confirmant les donations de son père, ne plus citer cette « terre », mais seulement le *moulin* du lieu. Il paraît que dans le voisinage on trouvait un *étang* puisque, en cette année 1161, les moniales de Montmartre en réclamaient la possession contre les abbés de Coulombs représentés par les moines de Saint-Germain. De qui nos moniales tenaient-elles ce droit de propriété ? A première vue, il est difficile de le dire, attendu que l'acte de 1143-44, qui peut les avoir mises en possession de cet étang, ne contient aucune mention du nom de Feuillancourt (3) : il a trait à la terre de Saint-Léger. Mais le hameau de Feuillancourt dépendait géographiquement du prieuré de Saint-Léger (v. fig. 20, p. 28).

L'affaire ayant été appelée au tribunal du roi, les moniales s'abstinrent de paraître : une remise du jugement eut lieu séance tenante. Au second appel, même absence des demanderesses : cette fois l'affaire fut jugée claire en faveur de l'Abbé de Coulombs (4).

Deux ans après, en 1163, éclatait le différend entre Maurice de Sully et l'abbaye de Coulombs, au sujet des droits de l'un et de l'autre sur le prieuré de Saint-Germain, et celui-ci ne pouvait se tirer des difficultés soulevées par l'évêque de Paris qu'au prix d'une transaction : elle fut signée le 20 avril 1163, à Paris.

---

(1) Fosse ou piège à poissons.

(2) Toutes pièces au *Cartulaire de Saint-Germain* (Arch. Nat., T* 671), transcrites par Depoin, pièces IV à VIII.

(3) Luchaire, *Louis VII*, pièce 118, à ne pas confondre avec la pièce 109.

(4) V. Depoin, pièce XI.

Roger, neuvième abbé de Coulombs et son couvent y acquiescaient (1).

Il ne faudrait pas croire que, de ce fait, le prieuré ait été rattaché au diocèse de Paris. L'évêque de Paris prenait des droits sur certains usages de la maison et rien de plus. A la fin du XIII[e] siècle, le prieuré était encore classé : diocèse de Chartres,



Fig. 19. — Saint-Léger en Laye en 1776 (v. fig. 16).
(Gravure au Musée de Saint-Germain).
Emplacement actuel des villas Campan et de Boufflers, rue de la Villette, à Saint-Germain.

archidiaconé du Pincerais, doyenné de Massy (2), et ce n'était que le prieur lui-même qui, pour la cause désormais tranchée, était porté sur la liste des débiteurs du diocèse de Paris. Ne nous étendons pas davantage sur cet historique spécial de la situation juridique du prieuré (3). Nous devons, dans ces préliminaires, nous en tenir aux

(1) Antoine, dans son manuscrit, a donné in extenso : l'acte même, l'acquiescement de Roger, l'homologation du pape Alexandre III et l'acte additionnel constatant la remise du *besant* (pièce de monnaie) par Roger à l'évêque de Paris, comme gage de soumission. — V. Guérard, *Cart. Notre-Dame de Paris*, I, 144.

(2) V. Pouillé de la fin du XIII[e] siècle. Appendice au Pouillé de 1205, dans Longnon, Pouillés de la Prov. de Sens, p. 362.

(3) Le complément d'informations sur ce sujet se rattache intimement à l'histoire de la *Ville*, et n'a pas à être donné dans cet ouvrage.

généralités précises et intéressantes de chaque époque, c'est pourquoi nous revenons à l'acte de 1163, capital pour l'histoire locale : 1° parce qu'il fixe, à coup sûr, la date de l'apparition récente de l'embryon du village même, formé auprès du château fort de Louis VI ; 2° parce qu'il nous met sur la trace probable de l'*emplacement*, tant cherché, du premier monastère de Robert le Pieux.

Emplacement du Prieuré de Robert

Tout ce qui a été exposé précédemment démontre que Robert a bien fondé un prieuré, et que les rois, ses successeurs, lui ont témoigné un grand intérêt.

Où Robert l'avait-il établi? Rien dans les actes ne nous indique clairement l'emplacement primitif; mais quelques rapprochements de termes peuvent nous permettre d'avancer une hypothèse plausible.

Tout d'abord, on peut choisir entre deux localisations. La première, la plus facilement admissible pour les hommes se contentant d'apparences, désignera l'emplacement, plus ou moins exact, de l'aire occupée par l'église actuelle et ses attenances (1). C'est la moins probable historiquement, attendu que la place eut été singulièrement choisie sur un plateau, encore boisé sans doute, où tout était à créer, mal exposé, isolé et privé de tout : d'eau principalement. Que des moines aient « volontairement » construit une retraite dans de telles conditions, la chose n'aurait eu rien de surprenant (2) ; mais ici il ne s'agit pas d'un acte volontaire de quelques « dégoutés du monde », c'est le roi qui fonde une maison de prière et y installe six moines qu'il fait venir d'une abbaye lointaine.

La seconde localisation nous ramène au bas du côteau Sud, près du hameau de Feuillancourt, dont une rue actuelle a conservé le nom légendaire de « rue du Prieuré », à cause, sans doute, d'une maison portant ce nom traditionnel, et dont l'origine se perd dans le lointain des siècles écoulés.

En faveur de cette hypothèse, on peut rappeler que, dans la plupart des cas, les fondateurs d'abbatioles jetaient leur dévolu de préférence sur la partie haute de petites vallées, fertilisées par un ruisseau abondant permettant l'établissement d'un moulin, construction de première nécessité et de premier rapport pour l'heureux possesseur d'un tel objet.

Au bas de la côte de Lida, dans la vallée sinueuse de Feuillancourt, tout se réunissait pour réaliser ces desiderata : un rivulet de grande déclivité pouvant actionner le moulin utile, une belle exposition, de la terre à cultiver, des habitations clairsemées. Établir un prieuré en cet endroit, c'était se rendre maître effectif du vallon. Hypothèse pour hypothèse, celle-ci nous retient infiniment plus que celle-là,

(1) Chapelle Sainte Anne et salle de la maîtrise. N'oublions pas que le sol actuel est de 5 à 6 mètres plus élevé que l'ancien !

(2) *Les Loges* en sont un exemple.

et ainsi se justifierait la croyance à l'établissement sur le rû de Buzot, — quelques toises en amont du petit Filliancourt (1), — de notre abbatiole dont, on n'insistera jamais trop sur ce point, le moulin, dit « du prieur », figure sur la carte régionale de 1500 (?)

De plus, ne doit-on pas être frappé par cette insistance des actes successifs à nous faire sans cesse fouler du pied, en quelque sorte, le terroir de Filliancourt et ses alentours et jamais plus cette forêt de Lida d'autrefois ?

Et le plus marquant exemple de cette insistance n'est-il pas offert par un acte du début du règne de saint Louis, acte dont on ne regarde généralement que le côté plaisant, alors que, dans les noms de lieux qui y figurent, nous trouvons la preuve presque irréfutable de la situation de la « Villa sancti Germani », auprès du hameau de Filliancourt, puisque saint Louis, en 1228, déchargeait de l'antique servitude de lui fournir des lits et des coussins, chaque fois qu'il venait loger au château (2), « ses hôtes de Saint-Germain-en-Laye et les hôtes des moines de la *villa qu'ils possèdent auprès d'Aupec et de Fillencort* » (3).

Fig. 20. — Fillancour, d'après le plus ancien plan terrier connu.
(Extrait de la carte de de Beaulieu (4).

(1) On a vu qu'en 1073, Philippe Ier avait donné cette terre voisine au prieuré nouveau.

(2) Preuve certaine de la nudité des appatrements du pseudo palais.

(3) Martène, *Ampl. Coll.*, I, 1221.

(4) Tout pays, vu à vol d'oiseau, subit une déformation très sensible. Les plans se rapprochent au point de faire paraitre sur une même ligne deux groupes de constructions séparées, en retrait l'un de l'autre. Tel doit être le cas ici, où le prieuré cherché pourrait fort bien être le groupe de deux maisons faisant face au domaine de *Fillancour*, à droite de la route et de la lettre I. Fillancour et Sainte-Radegonde devraient être placés beaucoup plus bas sur ce plan.

Il y avait donc, en 1228, deux groupes d'habitations : l'ancien, celui du prieuré, auprès de Filliancourt, et le nouveau, celui du roi, près du château, à Saint-Germain même : le village « du haut » était alors en voie de formation, tandis que la villa « du bas » avait déjà près de deux siècles d'existence.



Fig. 21. — Le hameau de Fillancourt, en 1740 (Feuillancourt actuel).
Emplacement présumé du prieuré royal fondé par Robert le Pieux vers 1015 ?

L'importance de cette dernière ne saurait davantage faire de doute, puisque nous trouvons dès le milieu du XIIe siècle une pièce concernant la nomination du maïor (maire) de Saint-Germain, par Roger, neuvième abbé de Coulombs (1115-1166-67) (1). Ce maïor, Racherius, reçoit l'investiture de sa charge comme successeur de son père Albericus, et dans les mêmes conditions : il devient l'homme lige de l'Abbé et jure sur les Saints Évangiles de conserver intacts : terres, prés, vignes, rentes, cens, moulins (2) appartenant au prieuré ; et rien de tout cela n'existait sur le plateau.

C'est alors qu'intervient, entre Maurice de Sully et l'Abbé Roger, la brouille à laquelle la transaction de 1163 mettait fin. Cette transaction est-elle antérieure ou postérieure à la nomination de Racherius ? peu importe, puisque Albericus occupait la charge auparavant.

Que trouvons-nous, d'autre part, de si important dans le procès-verbal de 1163 ?

En peu de mots on y lit des textes révélateurs de désignations précises, appliquées à des édifices distincts :

1° Aux prétentions de l'évêque de Paris, basées sur l'acte de cession par Henri Ier à Imbert de Vergy (entre 1031-1060), l'Abbé Roger répondait que le *monastère aussi bien que la paroisse*, avec le *droit paroissial* de *nommer le prêtre* desservant [cette paroisse] lui appartenait depuis soixante années sinon même depuis plus longtemps ;

2° Les arbitres Osmond, chanoine de Paris, et Milon, archiprêtre de Melun, les parties entendues, statuèrent que, à l'avenir, le *monastère et la chapelle de Saint-Gilles* recevraient de l'évêque de Paris le Saint Chrème et les Saintes Huiles ; que si, à l'avenir, les autels de Saint-Germain *ou* la chapelle de Saint-Gilles avaient besoin d'une nouvelle consécration, l'évêque de Paris la donnerait ainsi que l'investiture des ordres aux clercs, et encore celle à octroyer aux successeurs de Robert, dans l'année de leur nomination ; que Roger tiendra de l'évêque le soin des âmes, etc...

Il n'y a pas de doute pour nous que cette chapelle de Saint-Gilles, dont le nom ne paraît nulle part avant 1163, soit une partie de l'église paroissiale, nouvellement fondée, comme annexe (en face du château, nouveau en 1124), par l'un des prieurs du monastère « du bas » afin de se trouver sous la main du roi et au besoin sous sa protection effective. Et c'est probablement ce que cachent les termes tout nouveaux que l'on peut lire dans l'acte déjà analysé de 1143-44 (3) : l'église de Saint-Vincent et Saint-Germain-en-Laye (4) ; le titre de Saint-Gilles n'ayant pas été donné à la nouvelle église.

(1) Transcrit du *Cart.* (Arch. Nat., l* 671, f° 77). Depoin, pièce IX.

(2) Il y en avait donc plusieurs sur le rû de Buzot : celui du prieur, et le second donné par Philippe Ier en 1073.

(3) Confirmation par Louis VII de l'acte de 1124-25 par Louis VI (Luchaire, pièce 109)

(4) *Ecclesiæ B. Vincentii et B. Germani de Leia* (v. Depoin, pièce X).

A la vérité, Saint-Gilles ne fut jamais le titre paroissial de l'édifice, mais celui d'*une chapelle intérieure* de cet édifice, comme le prouve un autre acte signé par saint Louis en 1238, ainsi qu'on va le dire quelques lignes plus bas.

En résumé, de ce qui précède, on peut conclure comme base : 1° que Robert le Pieux a fondé son prieuré de Saint-Germain avec une église dédiée à Saint-Vincent au bas de la côte Sud, sur la terre de Feuillancourt ; 2° que, vers 1124, l'Abbé de Coulombs, directeur du prieuré de Laye, a fait élever sur le sommet de la colline et près du château, une nouvelle ecclesiole qui prit le titre de Saint-Germain (celle du bas de la côte conservant le titre primitif de Saint-Vincent) et une chapelle votive de la nouvelle église fut dédiée à Saint-Gilles : cette nouvelle église paroissiale dépendant toujours du monastère de Saint-Germain d'où elle tirait son desservant.

Les deux traditions locales d'un prieuré distinct d'une chapelle de Saint-Gilles, réputé premier patron de la paroisse, recevraient ainsi une sorte de brevet d'exactitude relative, puisque, d'autre part, il est constant que les deux édifices ont végété simultanément pendant des siècles (1).

Et tout ceci apparaît comme une vérité incontestable en faisant appel aux pièces suivantes :

Lorsqu'en 1223, Philippe-Auguste, par un acte daté du château de Saint-Germain, établissait dans sa maison même, une chapelle séparée de l'église du lieu, il en confiait le service quotidien à un moine du prieuré (2), moyennant une indemnité de quatorze livres par an, à prendre sur la prévôté de Paris. Mais, quelques années plus tard, en 1238 (3), saint Louis, préférant avoir un prêtre régulièrement attaché à sa personne, pour le service nouveau institué dans la *chapelle ogivale du château récemment terminée,* créa, à cet effet, une charge de chanoine. Le moine du prieuré dut cesser son service rétribué au château. Saint Louis ne voulant pas qu'il y eut perte, ou même diminution de revenus, pour le prieuré, décida que l'office monastique précédemment rétribué au château « continuerait à être célébré quotidiennement, « aux mêmes conditions de rente annuelle, *à l'autel de Saint-Gilles* DANS *l'église de* « *Saint-Germain.* » (4)

Il n'est plus question désormais de l'église Saint-Vincent du prieuré primitif.

Désormais c'est l'église paroissiale qui dresse son clocher en face du château de Louis IX. Roi et moines vécurent en bonne intelligence, on peut en être assuré. Des jours plus calmes vont luire pour les habitants de la petite bourgade. Nous en dirons un jour la trame monotone. Mais, à toute médaille n'y a-t-il pas un revers ?

---

(1) Pour ce qui est de *l'on dit* que les bâtiments du monastère ont été abattus en partie pour céder le terrain au château féodal, on peut le rejeter dans le domaine des légendes créées pour les besoins d'une cause insoutenable (v. L. I, chap. I).

(2) On lit dans l'acte : Unus ex monachis eorumdem in suo prioratu S. Germani in Laia commorantibus...

(3) Dom Martène, *Ampl. coll.* I, 1175, donne l'acte authentique de Philippe-Auguste (d'après Arch. Nat., J. 461, n° 10), transcrit en tête de l'acte d'acceptation de Symon, en 1238, au sujet du changement désiré par saint Louis. L'acceptation par Robert, en 1223, est coté J. 461, n° 5.

(4) « Ad capellam S. Egidii in ecclesia S. Germani... » et non plus « in ecclesia S. Vincentii. »

Aperçu des transformations de l'Église paroissiale entre 1270 et 1789

La prospérité ne peut pas toujours durer, la vie serait trop facile. Cent années se passent ; le grand mouvement des peuples vers la Terre Sainte domine toute l'histoire pendant cette période. Puis, du fond de la Normandie, une armée, récemment débarquée d'Angleterre, s'avance, le fer et le feu précédant la horde animée à la curée plantureuse ; Saint-Germain verra, en 1346, s'abîmer dans les flammes, maisons, chaumières, granges, prieuré, église, et, en partie, le château même. La tradition veut que le sage roi Charles V, monarque aux goûts sérieux, ait relevé la ville de ses ruines. L'église dut nécessairement profiter des bonnes dispositions du roi, et le monument vieillot qu'Israël Silvestre dessinait et gravait vers 1650, nous ramène vers ce passé lointain de la seconde moitié du XIVe siècle.



Fig. 22. — La vieille église de Saint-Germain sous Louis XIV, vers 1650.
Gravure d'Israël Silvestre.
(Probablement l'ancienne église de Charles V, remaniée à différentes époques).
A gauche sur la place [de la Paroisse], la colonne fontaine commémorative de la naissance de Charles IX, en 1550, à Saint Germain.

Cette mauvaise bâtisse de village ne tenait plus debout que « par habitude » lorsque la sécurité imposa de la détruire. Ici les annalistes ne sont plus d'accord sur l'ensemble des péripéties que le monument essuya.

Selon certains, une nouvelle église fut construite à dater de 1644; la première pierre aurait été posée le 6 juillet de cette année par le duc de Saint-Simon, père du sarcastique écrivain. Mais, d'autre part, on dit (1) que, en 1660, « on abattit les deux clochers que Charles V avait fait construire, et on les remplaça par une tour carrée assez peu élevée. » Voilà deux faits contradictoires : on n'a pas pu élever une nouvelle et entière construction en 1644, puisque les deux clochers représentés par Israël Silvestre sont ceux de l'église de Charles V. Une chose est certaine : en 1681, la nef se trouvant trop petite on aurait voulu l'agrandir (2), et, le travail de soutènement ayant été mal établi, l'édifice se serait effondré le 12 septembre 1681, le roi étant à Fontainebleau.



Fig. 23. — La troisième église de Saint-Germain construite en 1682-83 par J. H. Mansart sous les ordres de Colbert.
(D'après une photographie au Musée municipal de Saint-Germain.)

(1) Rolot et de Sivry.

(2) L'acte notarié de l'achat du terrain nécessaire à cette opération fut passé le 18 mars 1681 entre le S[r] De Soleux, curé, propriétaire du terrain (du prieuré ancien, attenant) et Jean Antoine, porte-arquebuse du Roi, assisté de François Ferrand, sieur de Fillaucourt, marguillier en charge de l'église de Saint-Germain... (d'après le manuscrit d'Antoine, f° 25 v°).

Nous retrouvons dans cette église nouvelle de 1682-83 (1) la *« tour carrée assez peu élevée »* dont on vient de parler. A l'intérieur, on y dut admirer le superbe motif de sculpture dont le dessin est au Musée de la ville de Saint-Germain (FIG. 24).

Le modèle, œuvre du sieur Longre (lisez : LE HONGRE, célèbre sculpteur du temps), avait 10 pieds de haut ; les figures étaient en marbre blanc, la table ovale en marbre noir avec inscriptions en lettres dorées, tout le fond d'encadrement en marbre veiné, les armoiries en bronze.



FIG. 24. — Médaillon (projet) pour l'église de 1682-83.
(Dessin original à la Bibliothèque municipale de Saint-Germain).

(1) Lebeuf, VII, 225, mélange toutes ces notions : d'après lui, l'église en question daterait de 1660, son portail de 1676, son achèvement de 1682. Les comptes mettent à néant ces trois dates. — La première pierre fut posée en mars 1682 par le Maréchal de Noailles et le monument inauguré le 10 avril 1683 (voir plus loin les comptes).

Sans vouloir médire du soin apporté à la construction, accélérée en une année, de ce monument mesquin, il est permis de ne pas croire à son extrême solidité, vu le peu de temps qu'il dura malgré les sommes qu'il coûta (1) :

En 1682 : 34.100 £.^{t} ; en 1683 : 12.950 £.^{t} ; on soldait en 1696 : 10.338 £. 6^{s}. 5^{d}.

Au total : 57.388 £. 6^{s}. 5^{d}. (environ trois cent mille francs).

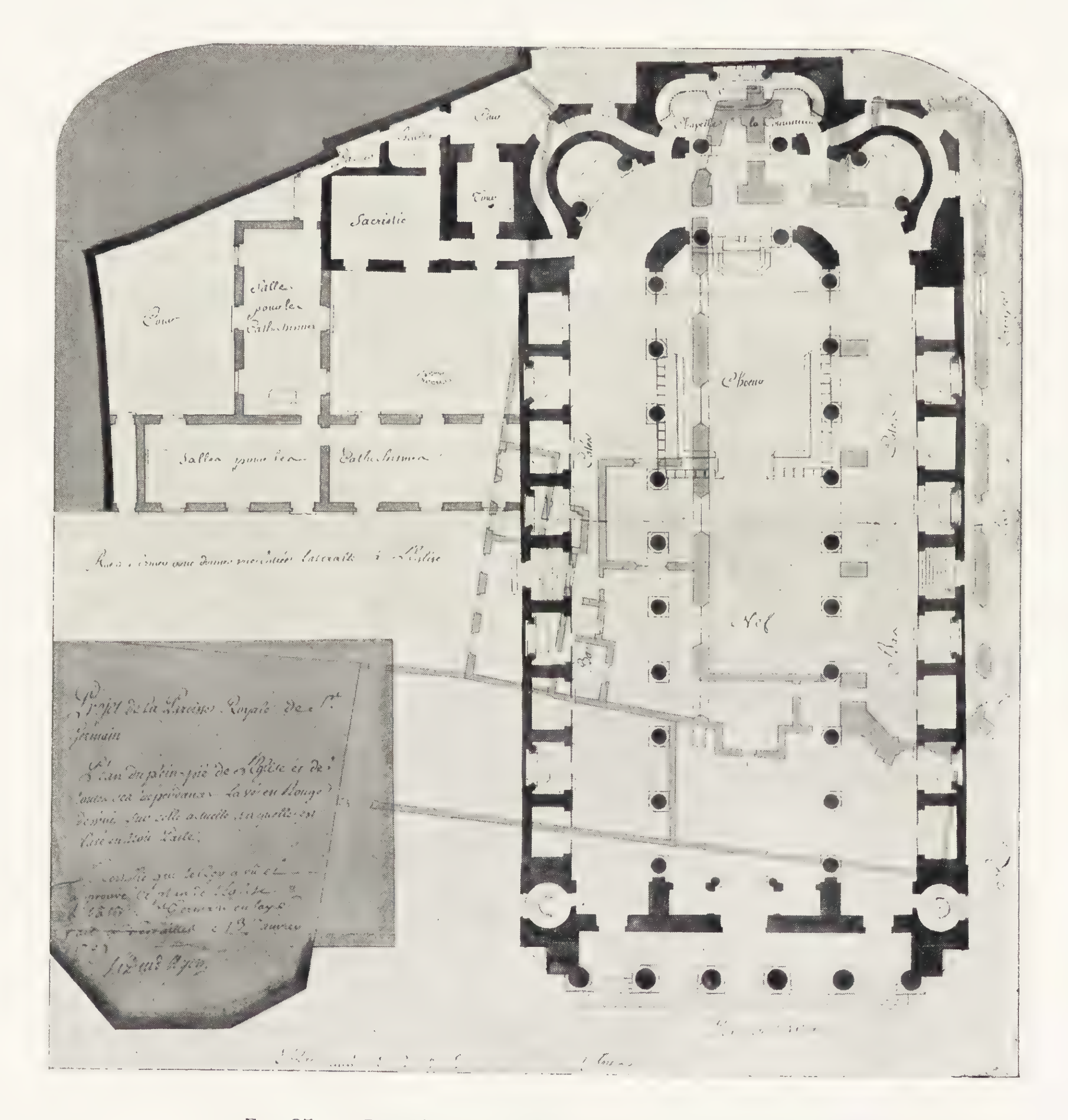


Fig. 25. — Plan de la quatrième église de Saint-Germain.
Projet Potain 1765 en traits noirs.
(D'après le plan aux Archives Nationales, NIII, 45, S.-&-O., contresigné par le duc d'Ayen).
Le dessin en grisaille représente le plan de la troisième église (1682-83).

(1) *Comptes des Bâtiments du roi Louis XIV*, II, 230 et 364, IV, 65.

C'était peu de chose au moment où le roi laissait Mansart enlaidir le vieux château par l'adjonction des cinq pavillons, et dépensait 592.291 ₤. (1) cette même année pour solder les travaux en cours.

Dans cette église, furent inhumés quelques restes : du roi d'Angleterre, Jacques II, mort au château le 16 septembre 1701 ; de sa fille, Louise-Marie, le 7 avril 1713 ; de sa femme, Marie d'Este, le 7 mai 1718 (2).

La vie monotone de la paroisse avait alors succédé au mouvement étourdissant de celle de la Cour de Louis XIV.



Fig. 26. — Vue extérieure de la quatrième église. Projet Potain 1765.
Dessin en couleurs au Musée municipal de Saint-Germain.

(1) Environ trois millions de francs.

(2) V. détails sur ce sujet dans Dulon : *L'église paroissiale,* et du même : *Jacques II et les Jacobites* (Lévêque, édit., Saint-Germain-en-Laye).

Une église nouvelle fut projetée vers 1760-64, et un arrêt du Conseil d'État du 15 février 1765 (1) en ordonna l'exécution d'après les plans de l'architecte Potain.

Les travaux avancèrent fort lentement, et l'architecte, paraît-il, se montra tellement exigeant sur le chapitre des honoraires qu'il disait lui être dûs, qu'un nouveau directeur des travaux fut choisi (2). Les choses traînèrent en longueur pendant plus de vingt-cinq ans sans qu'il fut possible d'envisager le moment où l'on sortirait de l'impasse.

Le manque de fonds fut bien de quelque poids dans la marche lente des travaux. Puis la Révolution de 1789 éclate, Potain meurt en 1791 : tout était donc définitivement arrêté cette fois, et cet arrêt devait durer trente-quatre autres années.



Fig. 27. — Vue intérieure de la quatrième église. Projet Potain 1765.
Dessin en couleurs (même dépôt que celui de la fig. 26).

(1) Archives Nationales, G9, 663, n° 2.

(2) Le dossier de cette étonnante affaire est aux Archives Nationales (carton O1, 1718, liasse IV).

Une gravure de Née, d'après un dessin bien connu de Bazire, valet de chambre du roi (1), laisse entrevoir dans le lointain peut-être une vague silhouette de cette dernière église pendant sa construction intermittente.

Le monument de Potain, vu à l'extérieur, présentait l'ensemble des lignes que les architectes de l'église de 1825-27 (monument actuel) ont en apparence conservées. Mais les détails sont absolument différents (FIG. 26).

L'idée des trois portes d'entrée sur la façade a été conservée. La colonnade, les niches, statues, etc., qui donnaient de la vie au monument, ont fait place à des murs nus et sans aucun ornement.

A l'intérieur, la même simplicité de misère a été substituée à la luxeuse décoration imaginée par Potain (FIG. 27).

Ce ne fut qu'en 1825 que vint l'heure d'une reprise de l'œuvre commencée en 1765 : soixante ans de *statu quo* pour aboutir péniblement à offrir aux paroissiens de Saint-Germain un sanctuaire indigne du vieux titre sonnant clair aux jours de gloire de la ville : « La paroisse royale de Saint-Germain. » Le 2 décembre 1827, on procédait à l'inauguration de cette belle chose. On avait utilisé, autant qu'on l'avait pu, les fondations et le gros œuvre, sortis du sol antérieurement et montés alors un peu au-dessus du dallage de la nef.

L'historique de cette entreprise appartient à une époque trop récente pour qu'il nous soit permis, et agréable, de juger du bien fondé des critiques formulées par les hommes de 1827. Au surplus, c'est du passé et du moins intéressant (2).

(1) On ignore généralement la date de cette gravure, que nous publierons en temps opportun. Elle est de 1780 : certaines épreuves avant la lettre portent cette date. Le dessin original appartenait alors à Joseph Antoine Basire (gendarme de la garde du roi vers 1775) et avait été composé par un Basire, valet de chambre du roi, que nous avons trouvé logé avec sa famille au château neuf, le 28 septembre 1766.

(2) Nous n'avons donné, dans ce chapitre, qu'une esquisse de l'historique du prieuré et de la paroisse, afin que l'on fut à même de juger l'évolution d'ensemble de cette double institution. La question sera reprise à fond dans notre autre ouvrage : **Saint-Germain, ville royale.**



LIVRE PREMIER

LE

CHATEAU DES CAPÉTIENS

Premier château féodal

1122-1364

LIVRE PREMIER

LE CHATEAU DES CAPÉTIENS

1122 — 1364

CHAPITRE PREMIER

La question « Charlevanne » et le projet de la construction d'un château fort par Louis VI, le Gros, en 1122, aux limites du Parisis et du Pincerais.

En 1122, Louis VI étant à Paris avec ses principaux conseillers, réunis pour discuter les affaires du royaume et le projet de la construction d'un château fort à « Charlevanne », reçut la visite d'un moine, Robert, délégué par le monastère de Saint-Germain-en-Laye, avec mission de représenter au roi, qu'ayant ouï parler du projet en question, le prieuré allait se trouver lésé dans ses intérêts, si l'on passait outre sans tenir compte des droits acquis de longue date.

Le procès-verbal de cette séance est, d'ailleurs, fort clair ; citons-le, et nous nous permettrons ensuite de le discuter.

TRADUCTION

« L'an de l'Incarnation du Seigneur, mil cent vingt-deux, Louis, glorieusement régnant, ayant vaincu de toutes parts ses ennemis, et la paix obtenue, — Dieu l'aidant et le comblant de bienfaits, — étant à Paris avec ses leudes et disposant les prérogatives du trône en prévision de l'avenir, tint conseil au sujet de la construction projetée d'un château fort au lieu dit *Carolivana,* dans le but de protéger le *pagus Parisiensis* contre toute attaque du dehors. Mais un moine, Robert, étant venu humblement rappeler le don de ce lieu, fait à titre d'aumôme *(elemosyna)* par le roi Robert [Le Pieux], aïeul du roi [régnant], au prieuré de Saint-Germain, le roi [Louis VI] après l'avoir entendu, répondit avec la plus grande bienveillance qu'il ne voulait en aucune manière porter atteinte à cette aumône en la diminuant, et que, bien au contraire, il ne demandait qu'à la rendre plus importante encore (1). Etc... » Le reste de la pièce est sans intérêt immédiat pour nous.

(1) Arch. Nat., *Cart.* f° 79 ; Depoin, pièce II ; Martène, *Ampl. coll.* I, 678.

Ce document, à allures débonnaires, soulève plusieurs questions : 1° Quelles traces existent de ces droits rappelés par le moine Robert ? 2° Qu'était-ce que ce *Carolivana ?* 3° De quelle importance était ce lieu pour l'avoir fait choisir comme emplacement d'un château fort ? 4° Renonçant à Carolivana, Louis VI a-t-il jeté son dévolu sur un autre emplacement, qu'en sait-on, et, quelles raisons l'ont engagé à s'y fixer ?

* * *

Le moine Robert faisait remonter à Robert le Pieux l'octroi de ces droits à son prieuré. L'acte est inconnu.

C'est Philippe Ier qui, en 1073 (1), s'attribue ce mouvement de générosité : *dedi*, « j'ai donné », et Louis VI en 1124-25, Louis VII en 1143-44, confirmeront la donation de Philippe, en même temps que toutes autres précédemment octroyées par Henri Ier et Robert le Pieux.

Le moine Robert avait-il en mains un document aujourd'hui ignoré? Nul ne saurait répondre sur ce point. Mais si le moine délégué a fidèlement exposé les faits de la cause, c'est alors Philippe Ier qui s'est paré des plumes du paon, à moins que la donation à titre d'aumône révocable (elemosyna) ait réellement été faite par Robert le Pieux, et que Philippe Ier l'ait transformée en une donation définitive, auquel cas il pouvait, sans trahir la vérité, écrire le fameux mot : *dedi*, « j'ai donné ! »

Que donnait-il? toute la dîme du vin et du grain provenant de son domaine royal de Charlevanne, portés au grenier et au cellier de Poissy. Voilà, en 1122, l'objet du litige, et notre prieuré aura à le défendre de nouveau en 1300, contre un amoindrissement à craindre du fait de la fondation d'un monastère de filles à Poissy (2).

* * *

Charlevanne, en latin Carolivana ou Carolivenna (vanne de Charles), était, comme son nom le laisse supposer, une pêcherie établie sur la Seine, du consentement de Charles Martel, auprès et en amont de Bougival, sur le territoire de Rueil en Pincerais. Ces spécifications géographiques sont toutes extraites de l'acte de 816 (29/30 août, Aix-la-Chapelle) (3).

Un hameau de pêcheurs s'étant formé auprès de la « vanna Caroli » en prit le nom, et comme une chaussée ne pouvait manquer d'exister au long du fleuve, le terme « chaussée de Charlevanne » s'imposa par la force des choses.

Actuellement, l'endroit s'appelle encore *la Chaussée des Pêcheurs,* ou même, tout court, *La Chaussée*, ou encore *Les Pêcheurs :* preuve manifeste de la puissance d'une tradition orale traversant les siècles et survivant aux événements locaux les plus graves (V. FIG. 28).

---

(1) Depoin, pièce I. — Martène, *Ampl. coll.*, I, 472, 489.

(2) Depoin, pièce XIX. Les dates ne sont pas concordantes. L'acte de fondation est de 1304 d'après Gallia, VIII, 373.

(3) V. Dom Bouillart, *Ouv. cité*, p. just. XIII.



Fig. 28. — La Chaussée des Pêcheurs, à Bougival (S.-&-O.)
(Extrait de la carte de de la Grive, 1740).

Des pêcheries, dans le genre de celle qui nous occupe, se retrouvent mentionnées dans une infinité d'actes dénombrant les possessions des grandes abbayes. C'est que, en effet, un vivier, un piège ou une réserve à poissons était, avec un moulin, l'un des deux établissements les plus nécessaires, sinon les plus indispensables à la vie prosaïque, quotidienne, d'un monastère, soit comme rendement particulier pour les moines, soit comme revenu par la vente des produits, à une époque où le « maigre », sinon le jeûne, était moralement imposé à toute la population. Ce vivier apparaît comme une ressource de premier ordre, dont il convenait de se rendre propriétaire à tout prix.

Toutefois, à Charlevanne, plusieurs abbayes profitaient des produits de l'installation : celle de Saint-Germain-des-Prés, principale exploitante, et celles de Saint-Denis et de Sainte-Geneviève, à titre de faveur réservée, pendant une nuit : toutes trois avaient à leur charge l'entretien et l'amélioration du lieu et des engins de pêche, chacune en rapport avec sa portion de jouissance (1).

Les Normands, survenus en cet endroit, en 846, dévastèrent la région avant de monter à la Celle [Saint-Cloud].

(1) V. l'acte en question, du 29/30 août 816, Dom Anger, *Les dépendances de l'abb. de Saint-Germain-des-Prés,* pp. 220-221.

Une carte — la plus ancienne que nous connaissions sur cette région — dressée vers 1598-1610, porte encore le nom de Charlevanne accolé à celui de Bougival, et séparé de La Chaussée, marquée plus au Sud. Il faut tenir compte du laisser-aller des cartographes de cette époque (v. FIG. 29).



Fig. 29. — Carte de l'Isle de France, vers 1600,
par Fr. Guilloterius (dédiée à Pithou) (1).

Les Normands continuant leur route vers Paris, Charlevanne se releva lentement de ses ruines, et un jour vint, en 870, où Charles le Chauve (2) donnait le village de Rueil et ses dépendances — dont Charlevanne faisait partie — à la seule abbaye de Saint-Denis. Tous les actes postérieurs à celui-ci (3) confirment les droits supérieurs de Saint-Denis sur la région, à l'exception de ce qui était du domaine royal.

(1) Titre de la carte : AGER PARISIENSIS *vulgo* L'ISLE DE FRANCE, Fr. Guilloterius Bitur. Vin. describ. Cl. V. Petro Pithœo I. C. dedicabat.

(2) Acte du 27 mars 870.

(3) Chelles, 17 mai 1008 ; Paris, 1113 ; Fontainebleau, août 1273 ; Vincennes, février 1279.

De ce moment doit dater la reprise de la prospérité de l'endroit si favorablement choisi antérieurement. Elle ne fera que se développer, et un récit d'Helgaud, historiographe du roi Robert le Pieux, nous y ramène d'une façon humoristique.

La pêcherie de Charlevanne était, par la nature même de son exploitation, un lieu de passage tout indiqué par la facilité d'y trouver des barques. Or, un jour que le roi Robert, séjournant en ce lieu, se trouvait sur la rive du fleuve, il aperçut sur l'autre bord, trois moines chevauchant de compagnie et se rendant à Poissy où ils devaient demeurer pendant le temps du carême. Le roi leur fit signe de venir à lui ; ils obéirent en se servant d'une des embarcations, et firent entrer dans l'eau leurs chevaux que, selon l'usage, ils tinrent en mains par leurs rênes, tandis que ceux-ci traversaient la rivière à la nage le long de la barque. Mais, au milieu du courant, l'une des bêtes indomptées se cabra, et mettant ses pieds de devant sur l'une des embarcations menaça de la faire chavirer. Une catastrophe est imminente ; Helgaud, l'un des moines, se voit déjà précipité dans les flots. Le roi assistait de la berge aux péripéties du drame, et, forçant la voix, criait aux passagers de rendre la liberté aux animaux. Bref, tout se passait mieux qu'on ne l'espérait. Les moines sont sauvés miraculeusement ; le roi pleure de joie, les naufragés l'imitent, et Robert retient, trois jours en ce lieu mémorable, les religieux charmés « autant par le doux entretien que par les manières affables du monarque » (1).

L'historiette n'a en elle-même aucune valeur qui la recommande à l'attention de la postérité, sauf cette mention des *trois jours* passés en la compagnie du roi.

Où le roi hébergea-t-il ses hôtes ?

*
* *

Entre 870 et 1020 (environ), l'abbaye de Saint-Denis avait dû améliorer le pays et probablement favoriser la création d'un centre habité, plus important qu'autrefois maintenant qu'elle était seule propriétaire du terroir de Rueil et de ses attenances.

Il est donc présumable que le roi Robert possédait déjà sur le côteau un domaine quelconque, personnel, sorte de station de repos, intermédiaire entre Poissy, ville royale, et Paris.

Tout domaine royal comportait maison d'habitation et dépendances, et surtout terres, vignes, prés, cultures.

C'est sur les produits de ce domaine, obligatoirement existant — car tout s'enchaîne dans l'histoire — que les rois, Philippe et ses successeurs, ont accordé, au prieuré de Laye, une dîme à prendre aux magasins de Poissy. L'existence de ces biens fonciers est encore certifiée par deux autres actes postérieurs : l'un, de 1279-80 par lequel Philippe III, fils de saint Louis, affermait à l'abbaye de Saint-Denis même 12 arpents de vignes dits le « clos du Roy » (2), et un pressoir à la Chaussée

(1) Helgaud, *Ouv. cité,* col. 930.

(2) Lebeuf, VII, 174 (d'après *Arch. Nat.,* K. 34, n° 27).

de Bougival; l'autre, de 1294, par lequel Philippe le Bel donnait à Robert de Meudon, concierge de Saint-Germain, ce qui lui restait de biens « particuliers » à Charlevanne. (1).

Louis VI, qui se place chronologiquement au milieu de la série des rois espacés entre Robert le Pieux et Philippe le Bel, était donc lui-même en possession incontestable dudit domaine.

Toute cette histoire de la fondation, si diversement racontée par nos prédécesseurs, s'explique d'une façon limpide : Louis VI rêvait tout simplement d'élever, *dans sa propriété* de Charlevanne, un château fort que les vicissitudes de la politique rendaient nécessaire. Le site, la vue, l'importance stratégique de ce nid d'aigle, d'où l'on découvrait un splendide horizon sur la boucle de la Seine, concouraient à retenir l'attention du roi sur ce point, et si l'on n'est pas surpris de lui voir projeter que son castrum sera édifié en cet endroit, on l'est très fortement, au contraire, en lisant le procès-verbal de 1122, par lequel il abandonne cette situation merveilleuse, sans hésiter, en s'excusant presque de ne pas avoir suffisamment réfléchi! Et pourquoi? pour ne pas faire de tort à de minces revenus, réclamés par un pauvre moine d'un prieuré plus pauvre encore !

Supposons un moment que le roi, rejetant la prière du moine Robert, eût assigné sur un autre lieu les dîmes retirées sur Charlevanne, et donné suite à son projet, là où il l'avait conçu : jamais le château royal de Saint-Germain n'aurait vu le jour ; et, sans doute, une ville aurait couvert les flancs du vallon de Bougival dominé par la silhouette du château même. Bref, Louis VI renonçait à poursuivre son dessein pour la cause enfantine sus-rappelée.

* * *

Rien n'a transpiré ensuite des réflexions du roi à la recherche d'un autre site, et c'est sans crier gare que, en 1124-25, est daté du *palatium* de Saint-Germain, un acte de confirmation des biens du prieuré de Saint-Germain [Feuillancourt].

Que s'est-il passé en 1122 et 1124? En 1122, on projette un château à Charlevanne ; en 1124, il y en a un de construit, non là-bas auprès de Bougival, mais ici, sur le sommet de la colline dominant le Pecq-Feuillancourt. Tels sont les faits certains.

Pour avoir jeté son dévolu sur un lieu aussi défavorable que celui de Saint-Germain, il faut croire que Louis VI tenait à posséder ce château fort. Autant, à Charlevanne, la construction à faire s'imposait par toutes sortes de considérations ; autant, à Saint-Germain, les mêmes considérations imposaient de ne rien faire.

Nous ne nions pas que, dans la suite, nos rois aient embelli le voisinage, et en aient fait un fort beau séjour. Mais en 1124, sous Louis VI, nous ne sommes pas en 1600, sous Henri IV, avec le château neuf et ses terrasses descendant en étages jusqu'à la Seine.

(1) Lebeuf, idem.

Le château de Louis VI était placé dans un taillis, étouffé de toutes parts, regardant juste dans la direction opposée à celle par laquelle l'ennemi devait se présenter : il était donc prédestiné à être pris, repris, pillé, abandonné et à la merci de tout venant.

La seule raison que nous ayons à proposer pour justifier à nos yeux ce choix singulier est que, en Lida, le roi était sur son domaine, et plus libre sans doute qu'à Charlevanne, n'ayant aucune indemnité à payer, aucune réclamation à craindre; le sol était vierge et à lui seul, cette fois.

On a prétendu que Louis VI — sinon même Robert le Pieux? — avait acheté du prieuré la parcelle de terrain nécessaire à la construction future! En avançant une telle supposition, que rien ne justifie et que tout condamne, on n'a pas tenu compte que, délaissant Charlevanne à cause du tort modique fait aux dîmes du lieu, le roi fut tombé bénévolement de Charybde en Scylla, à Saint-Germain, dans des conditions similaires et onéreuses de rachat de terres.

Et puis, quelles raisons peut-on invoquer à la décharge de Louis VI pour avoir voulu fonder son castrum en cet endroit déjà occupé par le prieuré, et dont, en fait, le terrain lui appartenait. L'espace autour du prieuré faisait-il donc si absolument défaut ; et, encore même, le roi attachait-il tant d'importance à ce que son château fût de dix toises plus près ou plus loin que nous le voyons aujourd'hui? Pourquoi alors ne l'a-t-il pas perché franchement sur le rebord rocheux de la terrasse, là où le château neuf d'Henri II a été édifié? De cet observatoire, on jouissait d'un point de vue assez semblable à celui qu'offrait Charlevanne. Louis VI, au contraire, alla cacher son palatium sous le bois. C'est donc que son sens politique lui dictait cette conduite.

Loin donc de déranger ses moines de Saint-Germain, ce sont eux qui se sont dérangés pour monter la côte et aller solliciter du roi un petit lopin de terre en face du château-épouvantail juché là-haut dans le mystère des frondaisons millénaires.

Et la preuve manifeste qu'il n'y avait rien en 1122 sur le plateau de Laye, se tire de ce fait que Louis VI n'eut pas eu l'idée de transformer son domaine royal de Charlevanne en place forte, s'il avait possédé à Saint-Germain, léguée par ses aïeux, la demeure royale que l'on a supposée existante depuis Robert le Pieux.

Quelques observations sur l'état politique de la France pendant chacun des règnes des trois premiers capétiens achèveront de prouver qu'aucun de ces rois n'a pu songer à fonder quoi que ce soit sur l'emplacement du château actuel, et que Louis VI, seul, fut ce fondateur.

Les trois premiers Capétiens a Saint-Germain-en-Laye.

Robert II, le Pieux (996-1031).

Pour résoudre la question de savoir si Robert le Pieux a pu désirer avoir un château à Saint-Germain, il suffit de connaître les faits politiques de son règne (1). La réponse sera négative, et la fondation du prieuré même n'apparaîtra plus à nos yeux que comme l'un quelconque des actes isolés qui jalonnent la vie du roi.

Les diverses puissances féodales qui se partageaient la France ne laissaient guère de loisirs par une action de pur sentiment : la fondation du prieuré en fut une ; mais de là à inférer que la construction d'un château rentrait dans le même ordre d'idées, et que faisant l'un, il fit l'autre : c'est aller contre les faits. Cette fondation fut une œuvre de sauvegarde du domaine royal de Lida, œuvre de politique et de perspicacité d'un homme connaissant le cœur humain et les tendances de ses contemporains. Les actes de bienfaisance envers le clergé ont valu au roi le surnom de Pieux à une époque où le surnom était de mode. Respectons la pensée de nos ancêtres sans aller trop profondément au fond des choses, de peur de découvrir des traces d'une flagornerie posthume intéressée.

Les péripéties de la nomination de Gauzlin, fils naturel d'Hugues Capet, à l'archevêché de Bourges, montrent que Robert, tout pieux que la légende et les flatteurs l'aient représenté, n'étaient pas autrement soumis au clergé qu'il ne savait à l'occasion faire prévaloir son choix, même condamnable, et l'on s'inclinait devant des arguments que l'on sentait matériellement plus efficients que de splendides parchemins, même revêtus de signatures agrémentées de sceaux de toutes couleurs pendant artistement aux bouts de lacs de soie.

On peut reconnaître à Robert II le sens pratique des réalités, et dans l'affaire du prieuré et dans celle du sacre de son fils Henri. Il sut évoluer de manière à faire triompher sa volonté contre les menées sourdes de sa troisième femme, Constance, personne d'un caractère plutôt difficile.

Tout ce qu'on a pu écrire sur son rôle de châtelain n'est que verbiage inconsidéré. Des séjours de Robert à Saint-Germain, on ne saurait rien dire de probable (2).

(1) Lavisse, *Hist. de France*, II, 1re partie, p. 153, et Ch. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, in-8°, Vieweg, Paris, 1885.

(2) V. Eclaircissement VI. — En outre, nous renvoyons le lecteur à U. Chevalier, *Bio-Bibliographie*, T. II, col. 3993.

Henri Ier

20 Juillet 1031 — 4 Aout 1060.

Le règne d'Henri Ier, fils de Robert, fut aussi bouleversé que le précédent.

Les hasards de la politique guerrière que le roi eut à soutenir sans répit, et de toutes parts à la fois, retenaient son attention plus impérieusement que les bagatelles du prieuré.

De château à Saint-Germain, Henri n'en avait pas davantage besoin que n'en eut son père, bien que ses luttes en Normandie le tinrent en haleine sa vie durant. L'heure n'était pas venue de songer au repos dans une demeure aménagée pour jouir en paix du fruit de victoires définitives. Il est donc bien inutile de chercher un souvenir du passage d'Henri Ier à Saint-Germain, autrement que dans une chevauchée d'armes. Un souvenir intéressant concerne le mariage, à Reims, de notre roi, avec Anne, princesse russe (1), fille de Jaroslaw, grand duc de Kief, que l'évêque de Châlons, Roger II, ramena en France en 1051 (2). La cérémonie du sacre eut lieu en même temps.

En 1052, naissait celui qui devait être Philippe Ier, sacré roi associé à son père à l'âge de 7 ans, le 23 mai 1059. C'est le premier sacre connu par une pièce authentique : le procès-verbal de la solennité. Henri Ier mourait l'année suivante au mois d'août 1060 (3). Guerrier toujours en mouvement, on ne le vit fixé nulle part à demeure, ses séjours à Saint-Germain sont un mythe.

Philippe Ier

29 Aout 1060 — 29 Juillet 1108.

Philippe, roi à huit ans, sous la tutelle de son oncle Baudouin, comte de Flandre, eut l'un des règnes les plus longs de l'histoire de France (48 ans). On pourrait espérer trouver quelques mois de répit dans un laps de temps si étendu. Il n'en est rien. Cette vie ne fut qu'une agitation guerrière sans trêve. D'une moralité superficielle, plus que douteuse même, cette vie ne lui concilia guère les faveurs du clergé.

Que signifie donc son acte de 1073, premier document officiel complet concernant notre prieuré de Saint-Germain?

Nous n'y voyons qu'un de ces actes de libéralité obtenus comme le furent tant d'autres. La sanction royale étant tout, les abbayes n'avaient rien de plus pressé, au début d'un règne, que de poursuivre la confirmation de leurs privilèges. Tel fut l'acte de 1073, obtenu du roi au moment psychologique : libéralité peu coûteuse

(1) Fondatrice du monastère de Senlis.

(2) Lavisse, *Hist. de France,* II, 2e partie, p. 166 par Luchaire.

(3) Deux dates sont proposées le 4 et le 29 d'août? — V. en outre, F. Sœhnée, *Cat. des Actes d'Henri Ier*, in-8°, Champion, Paris, 1907, et U. Chevalier, *Bio-Bibliog.* I, 2081.

pour un monarque qui n'avait d'yeux que pour voir de quel côté il pourrait agrandir ses domaines, et d'oreilles que pour écouter les compromissions les moins scrupuleuses lui facilitant la réussite de ses projets d'agrandissement. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'on fait un royaume.

Philippe avait-il eu l'occasion de songer à laisser à Saint-Germain quoi que ce soit de durable en dehors du prieuré? Ses démêlés avec la Normandie, et plus particulièrement avec Guillaume le Conquérant, devaient occuper son esprit de plus près que la fondation d'un château fort, alors que Poissy et Mantes suffisaient à ses soucis, quant à leur défense contre les entreprises normandes. La guerre était endémique et aux portes même de Saint-Germain; que pouvait donc coûter à notre Philippe de se montrer généreux envers les quelques moines du pays? C'était tout bénéfice pour un personnage dont les démêlés matrimoniaux sont un scandale historique. Son fils Louis [VI, le Gros], témoin de ces hauts faits paternels et associé au trône dès 1098 (1), sut au moins retenir une grande leçon de ses équipées contre les Anglo-Normands, ennemis héréditaires de la royauté française naissante. Il se peut même que ce soit là que se trouve le nœud de l'énigme de la construction à Saint-Germain-en-Laye du château fort projeté à Charlevanne, et dont on va parler désormais exclusivement. Poissy était trop dégagé, il fallait une situation plus forte aux limites du Parisis. Louis VI y songea après la mort de son père, survenue à Melun le 29 juillet 1108 (2), et tel fut le motif du conseil privé tenu, en 1122, à Paris.

(1) On était en pleine première croisade, 1095-1099; Jérusalem était prise le 15 juillet 1099.

(2) V. Luchaire, *Louis VI, annales de son règne*, p. 30.



CHAPITRE DEUXIÈME

§ I

Louis VI, le Gros

roi, le 29 Juillet 1108 ; mort, le 1er Aout 1137.

Emplacement et forme hypothétique du premier château fort ; séjours et actes du roi à Saint-Germain, 1124-1137.

Deux faits primordiaux dominent la recherche de l'emplacement et de la forme du premier château féodal :

1° L'exhaussement du sol primitif depuis Louis VI, rendant impossible toute tentative de mise au jour des principaux repères des fondations originales, d'autant plus que le château actuel couvre plus que l'aire ancienne occupée par la première construction. Le sol ancien est, paraît-il, à sept mètres en contre-bas du fond actuel des fossés (1), et ce sol, n'est encore lui-même qu'un terrain remblayé. A quelle profondeur faudrait-il donc descendre pour rencontrer le sol vierge ?

2° L'existence, dans le sous-sol de la cour intérieure du château actuel, de substructions appartenant à deux types de constructions, accolées bout à bout, et orientées suivant des lignes d'axe quelque peu biaises l'une par rapport à l'autre, ainsi qu'on peut le voir par le plan, dressé par l'architecte A. Millet, dont nous donnons un extrait (v. fig. 30).

Un autre relevé des mêmes fouilles, continuées plus tard par les derniers architectes, concorde avec les plans précédents en les complétant : il nous montre avec plus de certitude que l'ensemble des substructions, massives et légères, ne formaient qu'un seul tenant malgré la rupture des lignes d'orientation (v. fig. 31). Aussi devons-nous dire que cette découverte toute moderne est de la plus haute importance, puisqu'elle nous permet d'élucider, avec une grande apparence de certitude, un point de vue dont aucun auteur n'a ouï parler : celui de l'agrandissement du château de Louis VI, par saint Louis probablement, et dont nous avons eu connaissance par des fragments de comptes du XIIIe siècle (2).

Nous possédons dès maintenant sous nos yeux une documentation suffisamment complète, et sérieusement établie par les hommes de l'art, pour pouvoir tenter une incursion dans le champ clos des hypothèses côtoyant la vérité probable.

---

(1) Nous devons ce détail à l'obligeance de M. Champion, le très aimable directeur des ateliers de moulage du Musée national du château.

(2) V. chap. III, § 3.

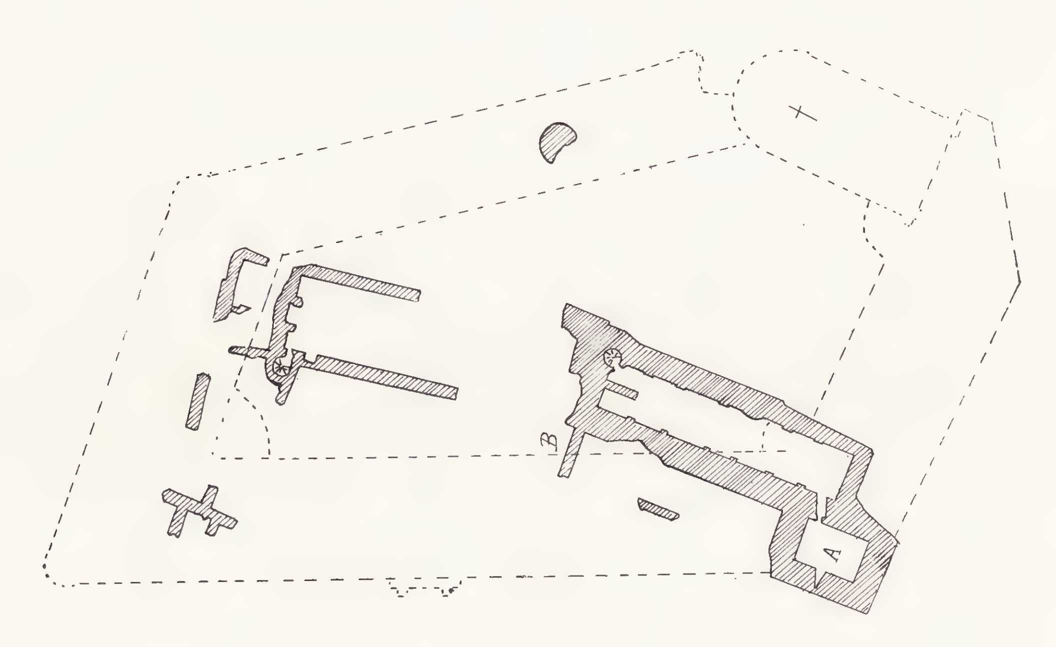


Fig. 30. — Plan des substructions des XIIe et XIIIe siècles, relevées par l'architecte A. Millet, dans le sous-sol de la cour intérieure du château.

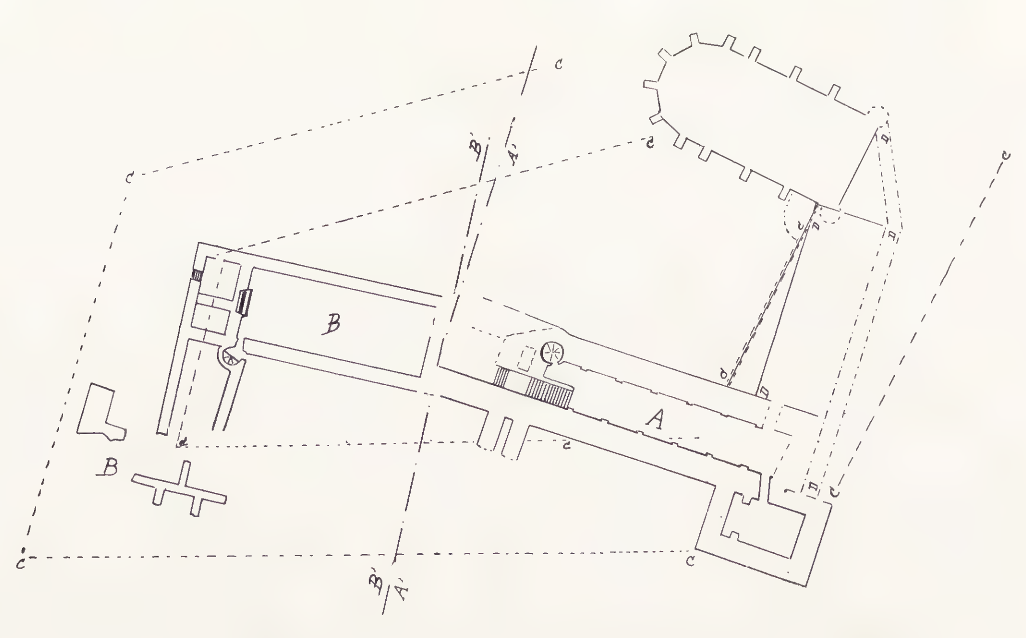


Fig. 31. — Autre relevé des anciennes fondations, par l'architecte Laffolye.

De ces deux types de fondations, les unes massives attenant au donjon, les autres plus légères et éloignées des premières, les anciens habitants du château, au XVIII[e] siècle, n'ont connu que celles dépendant du donjon. Il est vraisemblable que les autres leur sont restées inconnues. C'est, du moins, ce que l'on peut inférer à la vue d'un plan manuscrit dont on connaît plusieurs exemplaires (1), et que nous donnons ici nous-même (v. FIG. 32).

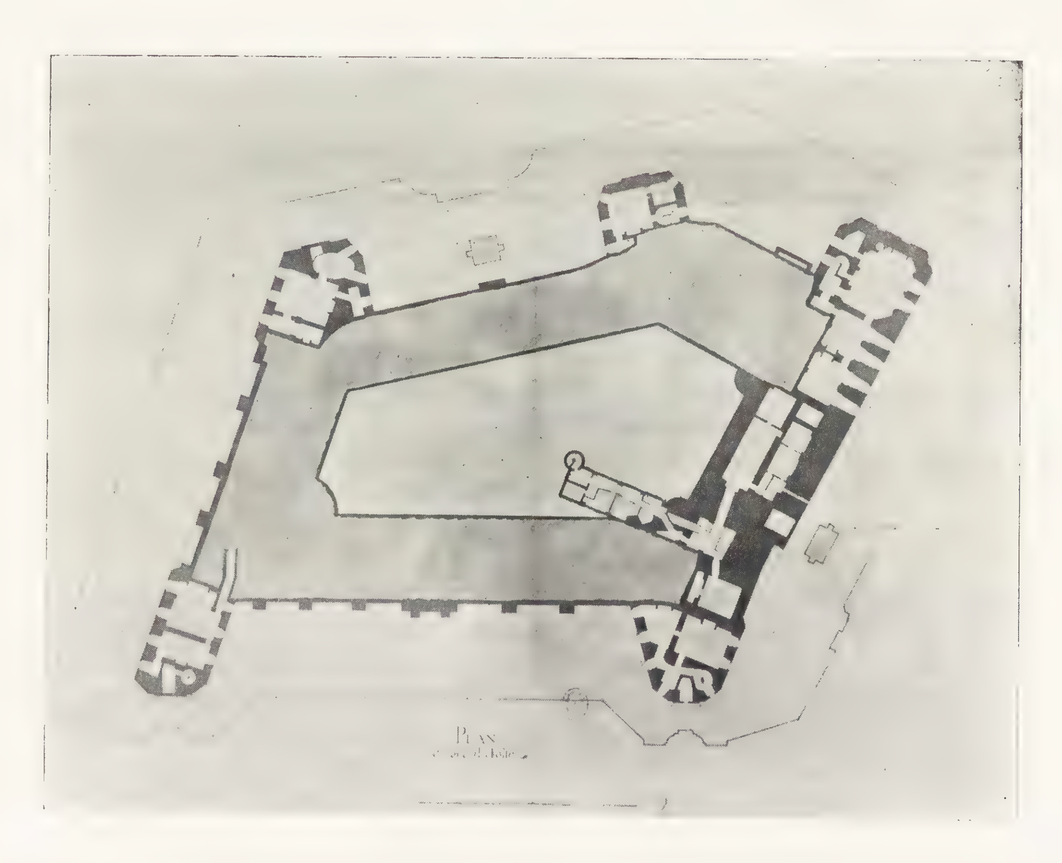


FIG. 32. — Relevé, fait au XVII[e] siècle, des substructions de l'ancien château féodal (d'après des plans anonymes). BIBL. NAT., *Estampes*, V[e] 13.

Telles sont les bases de l'énigme à résoudre, appuyée sur une certitude première, la fondation par Louis VI, en 1122-1124, d'un *castrum* dont le donjon actuel, — faussement dénommée donjon de Charles V, — est le seul, mais authentique vestige, sinon par les pierres de revêtement qui le composent, du moins par sa forme et sa place, lesquelles n'ont jamais varié entre 1124 et 1680.

(1) Plusieurs copies identiques existent aux *Arch. Nat.*, O[1] 1721, liasse 1.

Fixons en quelque sorte dans notre mémoire ces trois plans se complétant ; séparons sous deux chefs distincts l'étude à faire des deux genres de constructions suivant leur nature massive ou légère, et ne considérons maintenant que les plus robustes, celles de la droite de nos plans (désignées par la lettre A).

Ces assises puissantes ne peuvent être que celles des fondations du château féodal de Louis VI : la conclusion se dégage mathématiquement des faits historiques connus.

Il est, en effet, établi que François I[er] a reconstruit son château renaissance sur les fondations du château de Charles V : ce dernier affectait donc la forme du château de François I[er]. Il est évident, dès lors, que les fondations massives dont il s'agit ne peuvent être que celles du *seul* château préexistant à celui de Charles V, c'est-à-dire du château féodal de Louis VI.

Nous ne hasarderons aucune conjecture sur le style architectural de cette place défensive, mais quant à la forme-plan du château, on peut être moins réservé et tenter une reconstitution idéale de ses lignes extérieures.

Nous remarquerons, en premier lieu, le parallélisme presque régulier entre l'axe des ruines souterraines et celui de la chapelle (v. FIG. 30); en second lieu, et sur le même dessin, en B, une amorce de mur, puis, au-delà de B, un grand vide.

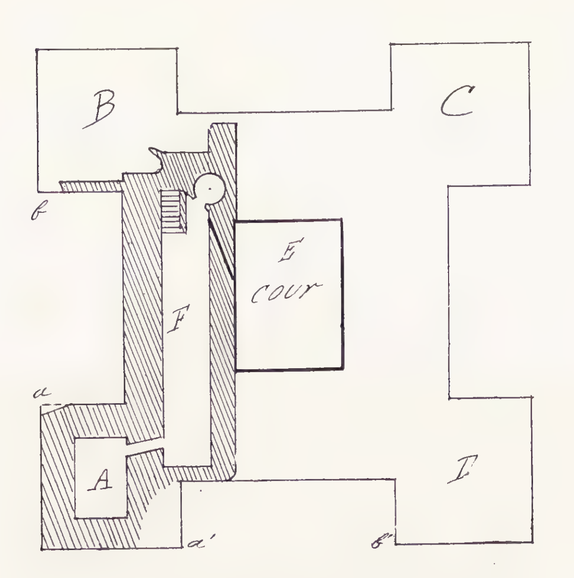


FIG. 33. — Premier essai de reconstitution du plan général du château féodal de Louis VI 1122-1124 (hypothèse de l'auteur).

N'y avait-il donc pas là un second donjon B (v. FIG. 33) semblable au donjon A qui a subsisté jusqu'à nos jours ? Admettons-le provisoirement et relevons cette figuration hypothétique sur un calque que nous replierons suivant une ligne médiane imaginaire, de manière à tracer, sur la droite de notre esquisse, un long bâtiment à deux donjons, CD, semblable au premier, AB, en conservant l'écart, *ab*, des donjons de gauche réparti en *a'b'*, pour maintenir un écart semblable entre les deux donjons AD ; nous obtenons ainsi, en un quadrilatère parfait, l'image d'un château fort d'un type féodal très fréquent partout ailleurs.

Portons maintenant notre attention sur un autre fait très important. Si nous traçons, à l'échelle de ce plan hypothétique, les contours de la chapelle de saint Louis, construite vers 1235-38, à la place réelle qu'à cette date elle occupa, nous verrons qu'elle vient s'encastrer exactement entre les donjons CD supposés existants :

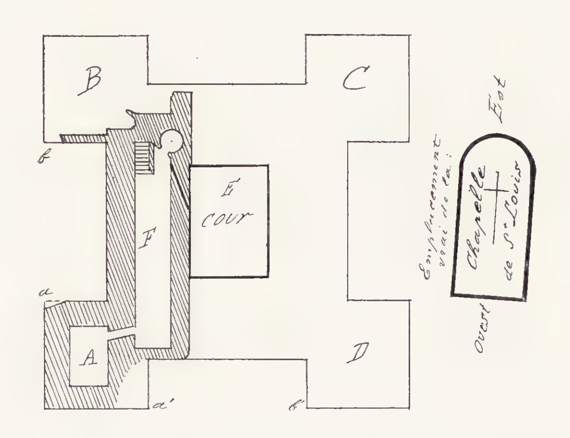


Fig. 34. — Emplacement de la chapelle de Saint-Louis par rapport au château (hypothétique).

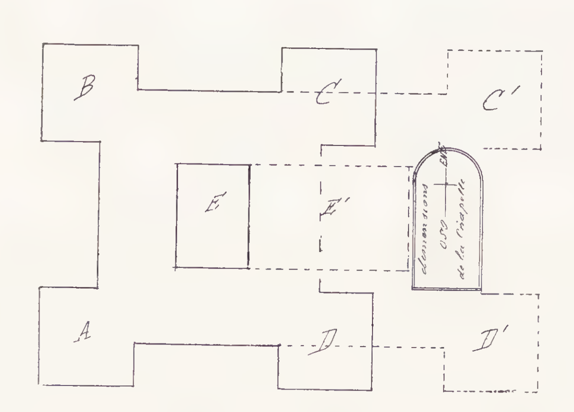


Fig. 35. — La chapelle de Saint-Louis s'encastrant entre les deux donjons C' D' (hypothétiques).

Mais, comme la chapelle a été construite en dehors du quadrilatère supposé et sur la droite dudit bâtiment, deux solutions sont à envisager :

1° Le château féodal n'affectait peut-être pas la forme quadrangulaire proposée ci-dessus, et s'avançait peut-être davantage vers la droite, c'est-à-dire de BC en BC', de AD en AD' (v. fig. 35).

Cette solution justifierait les dimensions exagérées de l'oratoire par rapport à celles du petit château même (1). Le plan de saint Louis sortirait de l'ombre, presque sans qu'il soit besoin de faire appel à des considérations sentimentales tirées de la piété du roi.

Mais, ici, il faut tenir compte de l'orientation nouvelle donnée par saint Louis à son monument ogival, et la direction rectiligne cède la place à une rectification imposée par les usages liturgiques primitifs traçant, dans le sens Ouest-Est, l'axe des basiliques (2) (v. fig. 36).

---

(1) Viollet le Duc, *dict. d'architecture,* fait cette remarque sous une autre forme, II, 434.

(2) Bien rares sont les églises anciennes qui sortent de cette loi. Voyez : Notre-Dame, les deux Saint-Germain, Saint-Severin, Sainte-Geneviève, Saint-Merri, etc., etc., toutes sont orientées Ouest-Est. En province, il en est de même à Rouen, Bayeux, Laon, etc. Par contre, les églises nouvelles en tiennent moins de compte : Saint-Augustin, La Trinité, La Madeleine, Saint-Roch, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Vincent de Paul, le Sacré-Cœur lui-même et tant d'autres...

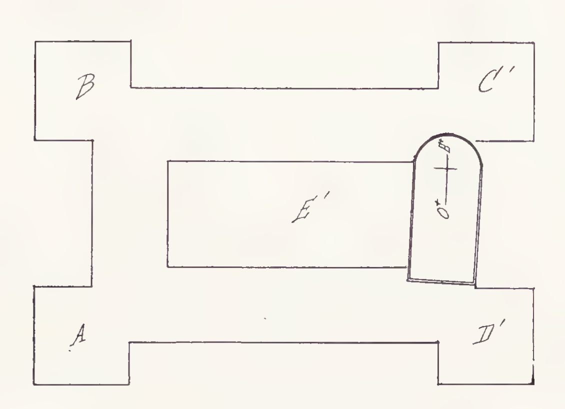


Fig. 36. — Déviation réelle de l'axe de la chapelle de Saint-Louis par rapport au plan du château primitif.

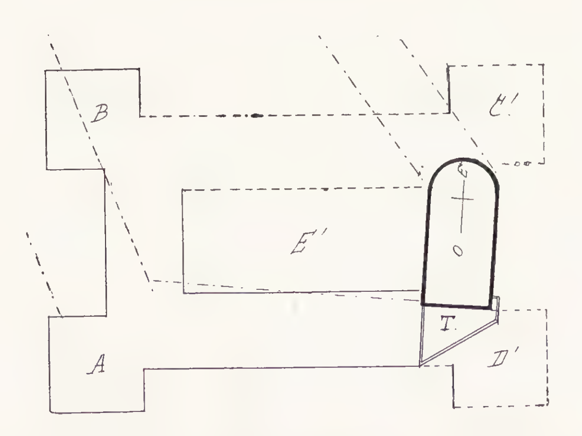


Fig. 37. — Suppression probable des donjons C' D' par Saint-Louis, lors de la construction de la chapelle (1235-1238).

Cette orientation liturgique a dû entraîner la disparition totale des donjons C'B' pour *dégager* la chapelle aux deux extrémités, et il était nécessaire qu'elle le fut. Il est même certain qu'elle l'était encore après Charles V.

Le donjon D' étant supprimé, on raccorda sans doute le bâtiment de la façade avec la chapelle par une terrasse basse en pan coupé qui, fait curieux, donnerait l'alignement du fameux et odieux pan coupé, (que nous retrouvons sur les estampes de 1650, par Israël Silvestre) (v. fig. 3 et 4), respecté par Charles V et par François Ier, lors des reconstructions qu'ils firent exécuter, chacun à son époque.

2° La seconde solution à proposer est que le château avait la forme quadrangulaire, première envisagée (v. fig. 34), et saint Louis aurait volontairement construit son oratoire en dehors du bâtiment féodal, quitte à les relier ensuite par des raccordements adventices.

Ce plan d'exécution ramène aux mêmes conclusions hypothétiques, proposées par nous pour la première solution.

Les donjons C' et D' furent supprimés et le bâtiment AD se prolongea en A, T (terrasse adossée au fond de la chapelle, au-dessous de la rosace).

Il y a, en plus, à élucider un remaniement certain du bâtiment BC' que nous étudierons en son temps (1).

Tout ce qui précède n'est qu'une hypothèse, il est vrai, mais on conviendra qu'elle s'appuie, de place en place, sur des faits de construction dûment constatés par les

(1) V. chap. III, § 3.

hommes de l'art, et que la somme des probabilités peut justifier en partie les conclusions de notre timide essai de reconstitution du château féodal de 1124.

Revenons au début de notre enquête et au plan quadrangulaire donné FIG. 33. Était-ce là le plan d'une maison de plaisance, rendez-vous de chasse ou lieu de repos, comme les chroniqueurs ont une tendance à en trouver chaque fois qu'une forêt se rencontre à proximité d'une habitation royale?

Louis VI et Louis VII, dont les règnes additionnés représentent une somme de soixante-douze années, ont-ils jamais regardé cette demeure comme un séjour de plaisir? Non, on sait que leurs maisons de Laon et de Melun les enchantaient davantage.

A Saint-Germain, Louis VI avait en vue de créer un poste de retraite en cas de surprise, ou de rendez-vous en cas de coup de main à tenter; mais, une maison de campagne, nullement.

Au reste, de Louis VI à Philippe Auguste, les temps ne prêtaient guère à l'installation d'un semblable confortable, et les termes mêmes de l'acte de 1122 laissent percer la vérité. Louis VI dit d'abord que *ses ennemis étant vaincus de toutes parts,* il peut songer au repos. Ceci ayant trait à sa maison de Charlevanne ferait penser qu'il songeait à l'embellir; mais pourquoi ajoute-t-il aussitôt qu'il lui faut un château fort aux confins du Parisis *pour le défendre contre ses ennemis?* C'était donc une transformation de sécurité qui lui faisait prendre une décision quelque peu plus guerrière. Et tel est bien le but réel de la construction massive élevée à Saint-Germain; les fondations retrouvées en attestent la puissance défensive.

Avec Louis VI, c'est la guerre avec l'Angleterre, guerre âpre, sans trêve, de part ni d'autre. Avec Louis VII, c'est la guerre de Champagne dont la répercussion se fit sentir plus d'un siècle durant. C'est aussi la lutte sans cesse renouvelée avec cette tenace Angleterre, lutte ravivée par le divorce entre Louis VII et Eléonore d'Aquitaine. On sait que la reine divorcée alla épouser Henri II Plantagenet, duc de Normandie, bientôt roi d'Angleterre, et l'on sait mieux encore que jusqu'à Jeanne d'Arc, les Anglais furent souvent plus puissants en France que les rois de France ne le furent eux-mêmes.

Actes et Séjours de Louis VI a Saint-Germain (1).

Depuis Louis VI, le château de Saint-Germain fût le théâtre d'un certain nombre de faits intéressant l'histoire nationale. Mais n'exagérons ni l'importance ni le nombre des documents à utiliser. L'heure n'avait pas sonné pour le pays de songer à créer enfin une vie sociale, libérée des soucis d'un lendemain orageux. On agissait alors plus qu'on n'écrivait de mandements.

On sait que les séjours des rois, tel jour à tel endroit, ont été établis d'après les actes officiels signés ce jour à cet endroit. Quelquefois les *comptes* des trésoriers

(1) Luchaire, *Louis VI;* ne pas manquer de lire la belle étude de l'éditeur des actes de notre roi. Paris, Picard et Fils, 1890. — Suger, *Vie de Louis le Gros,* éd. Molinier, Paris, Picard.

suivant le monarque dans ses déplacements, ont été d'un puissant secours pour rédiger ces listes, mais outre que les comptes ont disparu en grand nombre, vu le peu d'intérêt qu'à certaines époques on leur reconnaissait, la plupart d'entre eux sont des relevés de dépenses d'un exercice sans date journalière. D'autre part encore les actes eux-mêmes ne sont généralement pas datés par quantièmes et par mois. On comprendra que dans de telles conditions, une foule de séjours nous soient inconnus.

Ainsi, pour Louis VI, nous n'en avons que six à signaler. Est-il possible qu'ils soient les seuls pour un règne de vingt-neuf ans? Aussi avons-nous adopté pour règle de ne pas nous en tenir à ces listes restreintes et de les augmenter de toutes les mentions qui ont pour objectif notre ville de Saint-Germain, quand bien même l'acte, qui nous le révélera, aurait été dressé autre part; le roi pensait alors au pays de Leya, et c'est un peu de lui-même qui transparaît. De plus, nous avons cherché à mieux faire connaître chaque époque en mettant en relief certains usages connus de l'entourage du roi, fictivement transportés dans notre château de Saint-Germain, puisque, aussi bien, les mêmes usages se répétaient partout à la suite du monarque. Constatés là-bas, ils avaient déjà été remarqués ici, sans que les historiens en aient fait mention à la date précise du séjour en nos parages.

Les actes de Louis VI, révélant ses séjours à Saint-Germain, sont :

En 1124, après le 3 août, confirmation des privilèges du prieuré.

En 1126, Louis VI, à Poissy, le 2 février, insiste auprès de l'abbé Pierre, prieur du monastère de Saint-Germain, pour qu'il reçoive dans son abbatiola, le chevalier Joscelin.

En 1133, après le 3 août, donation faite à Notre-Dame du Bec et au prieuré de Sainte-Honorine de Conflans.

En 1135, avant le 3 août, exemption de droits en faveur des religieuses du Paraclet.

En 1136, après le 3 août, Louis VI confirme les droits des moines de l'abbaye royale de Saint-Jean de Laon, attenante au palais du roi. Ce palais de Laon paraît jouer un grand rôle et tenir une grande place dans la pensée de Louis VI.

En 1136, après le 3 août, exemption de droits accordée aux moines de Saint-Père de Chartres.

En 1137, avant juillet. — En juillet, Louis VI tombait malade à Saint-Léger en-Yveline par suite des chaleurs excessives (1) et le 1er août de la même année 1137, le roi mourait à Paris (2) et il était enseveli à Saint-Denis.

Entre 1131 et 1137 se placent les donations d'Aston et de Gasce et la nomination de Racherius comme maïor de Saint-Germain. On en a parlé précédemment (3).

(1) Luchaire, *Louis VI,* pièces 350, 368, 517, 553, 565, 566, 587, 590.

(2) On n'est pas d'accord sur la date exacte de sa mort. — Cf. Luchaire, *Louis VI,* n° 595, p. 270. — Guillaume de Nangis fixe la date : 1er août 1137 : *Obiit...* « Ludovicus rex cognominatus Grossus Kalendis Augusti et in Ecclesia beati Dionysii Parisiensis diœcesis sepelitur. » Cf. Ed. Géraud, 1843, p. 27. — Rolot, *Ouv. cité,* le fait mourir au château de Saint-Germain, v. p. 106. C'est la manie locale qui sévit ici comme trop souvent ailleurs.

(3) V. *Préliminaires.*

§ II

Louis VII, le Jeune

roi, le 1er Aout 1137 — mort, le 18 Septembre 1180.

Actes et Séjours.

Bien maigre est la récolte que nous avons pu faire concernant les actes et séjours de Louis VII à Saint-Germain.

Nous ne trouvons rien entre 1137 et 1143. En 1137, on peut le rappeler ici, Louis le Jeune épousait, à Bordeaux (1), Éléonore d'Aquitaine. On sait les suites de ce mariage, néfastes pour la France à partir de 1152 (date du divorce et du second mariage d'Éléonore avec Henri II Plantagenet).

On trouve ensuite cinq séjours à Saint-Germain : en 1143-44, le roi signait un acte pour Notre-Dame de Braine (2); en 1147, il partait de Saint-Germain pour la Terre Sainte (3); en 1150-51, il confirmait les privilèges accordés par Louis VI à la commune de Mantes (4).

En 1170, il signait la trève avec l'Angleterre (5). En 1178, il quittait Saint-Germain pour son pèlerinage à Saint-Thomas de Cantorbéry. En 1179-80, il accordait aux religieux de Saint-Satur (Cher) le droit d'élever un moulin sur la rivière d'Enon.

D'actes signés hors de Saint-Germain et concernant la ville ou ses environs, on en trouve plus à glaner :

En 1143-44, de Paris, il confirmait les privilèges du Prieuré de Saint-Germain. Nous connaissions déjà cet acte important pour notre histoire locale (6).

La même année, de Paris, il faisait, à la demande de sa mère Adélaïde, don aux religieuses de Montmartre d'un étang, un moulin, un verger situés à Saint-Léger (7). Nous avons parlé de cette affaire autrefois.

En 1160-61, de Paris, il confirmait toutes les possessions de Coulombs, dont dépendait le prieuré de Saint-Germain (8).

En 1161, de Paris, il terminait le différend survenu entre les moniales de Mont-

---

(1) Guillaume de Nangis, à l'année 1137. (Géraud, *Ouv. cité*, I, p. 29).

(2) Luchaire, *Louis VII*, pièce 123.

(3) Rolot, *Précis hist.*, p. 106. Est-ce bien établi ?

(4) Luchaire, *Idem*, pièce 254, p. 180.

(5) Rolot, *Ouv. cité*, p. 106.

(6) Luchaire, *idem*, pièce 109, et Depoin, pièce X.

(7) Luchaire, *idem*, pièce 118.

(8) Luchaire, *idem*, pièce 442, et Arch. Nat., *Cart. de Saint-Germain*, T* 671, n° 6, f° 80.

martre et le prieuré de Saint-Germain au sujet de l'étang de Filliancourt. Y avait-il un lien entre ce litige et la donation de 1143-44 ?

En 1163, de Paris, il sanctionnait l'acte fameux de la transaction entre Maurice de Sully, évêque de Paris, et le prieuré de Saint-Germain.

En 1169, de Paris, il mettait fin au différend entre l'abbaye de Saint-Wandrille du Pecq et le sire Thomas de Marli, détrousseur du manoir du Pecq (1).

En 1170-71, il réglait de Paris les droits des bateliers de la Seine entre Paris et Rouen, avec une limite de franchise fixée au *Rivulus Alpeci* se déversant dans la Seine au Pecq (Alpecum).

Enfin, en 1177, de Pontoise, il réglait les dotations de l'abbaye de Saint-Wandrille du Pecq en la confirmant dans ses biens.

On ne saurait donc dire que les intérêts du pays, et de Saint-Germain même, ne l'ont pas occupé de temps à autre. En résumé, peu de choses intéressantes pour nous dans ce règne très agité, terminé dans l'affliction d'une non-réussite trop accentuée à tous égards, un peu par la faute de celui qui l'incarnait. Le divorce du roi et d'Éléonore d'Aquitaine en 1152 ne fit qu'activer les événements fâcheux.

Du château lui-même, on ne sait rien sous ce règne.

§ III

Philippe II Auguste

roi, le 18 Septembre 1180 — mort, le 14 Juillet 1223.

Avec Philippe Auguste, il semble que la vie au château fort doive prendre une autre allure.

Les idées ont marché : les croisades entreprises sous les règnes précédents ont créé un esprit de solidarité nationale naissant, encore bien faible, mais discernable dans une foule de menus faits quotidiens. Nous sommes loin, bien loin de l'unité nationale telle que nous la concevons de nos jours : elle ne commence à prendre que sous Louis XI.

Dès Philippe Auguste, il y a une tendance marquée à introduire partout, dans les usages royaux comme dans l'administration générale, une autre manière de voir et de juger les choses. Le dépouillement des actes peut servir de base à cette déduction. Le roi touche de plus près à la nation; il s'intéresse plus directement à la vie de ses sujets : que ce soit dans les détails administratifs ou pour les honorer de dons en retour de belles actions. Ses dons sont mieux raisonnés, mieux placés même, alors que chez ses prédécesseurs les mêmes dons paraissent plutôt soutirés au souverain, lequel se laisse faire avec l'arrière-pensée d'en tirer profit moral pour

(1) Luchaire, *Ouv. cité*, pièce 572. — On dit encore que la même année, ou encore en 1176-77, Henri II Plantagenet vint à Saint-Germain avec ses fils, faire hommage, chacun en ce qui le concernait, pour des domaines tenus du roi, à titre précaire.

affermir sa toute puissante volonté sur de plus faibles : nous entendons par là que les dons des aïeux de Philippe II vont presque toujours aux grandes abbayes et fort peu à des tiers isolés; il est juste d'ajouter que, les abbayes gardant soigneusement leurs parchemins, nous connaissons plus sûrement les premiers que les seconds.

Si Philippe est guerrier et brave, il semble, par les innombrables faveurs octroyées à des *humbles*, qu'il est plus homme, en restant roi accessible à un plus grand nombre (1).

Le caractère de l'évolution des mœurs est une chose nouvelle alors, qui ira droit son chemin et se continuera sous saint Louis pour aboutir à François Ier en une efflorescence vraiment remarquable de la culture intellectuelle.

Philippe Auguste ne tient guère plus en place que ses ascendants, Louis VII et Louis VI. Les temps n'étaient donc pas révolus où le monarque pouvait être un roi cultivé, tel que Charles V, par exemple, se révélera lui-même un jour. La *société* laïque n'existait pour ainsi dire pas, et la lutte pour la vie n'était que trop à l'ordre du jour des préoccupations de tous, grands et petits : pour les humbles, problème angoissant; pour les nobles, alerte continuelle.

Il faut donc que Philippe Auguste ait eu de puissantes raisons pour faire de Saint-Germain un lieu de retraite fréquente.

Actes du Roi.

Philippe Auguste a fait à Saint-Germain de très nombreux séjours, quelques-uns durent être d'une durée relativement longue, si l'on considère que le roi tenait une chevauchée perpétuelle dans ses états. Sur plus de 2.000 actes connus, 99 seulement sont datés de Saint-Germain; sur ce nombre, il n'y en a que deux concernant la localité; un troisième, signé à Meulan, s'y rapporte également.

Les dates de ces 99 actes fixent celles des séjours du roi en notre ville, disons plutôt « en son château fort. »

Les deux actes signés à Saint-Germain, *pour* Saint-Germain, sont d'importance très inégale. Le premier, rédigé entre le 21 avril 1185 et le 12 avril 1186 (2), a trait au don que le roi consent en faveur des religieuses de Saint-Cyr de la dîme du pain et du vin consommés par le roi et la reine pendant leur séjour à Saint-Germain et à Poissy. C'est un usage qui s'était établi, et a persisté longtemps, que ces dons de la dîme sur la table royale au profit de religieuses. Louis VII en avait fait un semblable sur sa table de Paris (3) en faveur des dames d'Yerres. Un jour viendra où nous ouvrirons pour chaque règne une rubrique intitulée : *La Vie au Château*, et de tels actes entreront dans la documentation nécessaire. Au XIIe siècle, il serait prématuré de la tenter.

(1) Louis IX sera bientôt l'incarnation pure de cette nouvelle attitude.

(2) Cf. *Cat. Delisle*, n° 138 pour les références. Saint-Germain est dit *in Loya*.

(3) En 1143-44, Cf. Luchaire, *Louis VII*, n° 108. — Philippe Auguste avait déjà agi de même en 1182 à l'égard des religieuses de la Saussaie pour la dîme de Paris. On retrouve ces dons de dîmes conservés en faveur des mêmes titulaires jusque sous Charles VI.

Le deuxième document intéressant Saint-Germain est infiniment plus important que le premier, mais il lui est très postérieur et n'a précédé que de quelques mois la mort du roi.

Il peut être daté (1) entre le 23 et le 30 avril 1223. Philippe assure une rente de 14 l. p., sur la prévôté de Paris, à l'abbé et aux religieux de Coulombs desservant la chapelle du prieuré, à condition qu'un des moines dudit prieuré de Saint-Germain officiera, chaque jour, messe et vêpres, dans la chapelle que le roi a fondée en l'honneur de Notre-Dame dans le château.

Comprend-on bien toute la portée de cet acte du roi? Jusqu'à ce jour, l'Eglise est d'un côté, la Royauté de l'autre. Ils se servent l'une de l'autre, mais si l'intérêt les rapproche souvent, de fait elles restent séparées.

Ici, il est question non de la *construction* d'une chapelle, mais de la *fondation d'un service* (2). C'est une institution, rien de plus; mais cette institution est, à vrai dire, une nouveauté à Saint-Germain et le premier coup droit fort porté aux privilèges moraux du prieuré.

Désormais, le roi a *sa* chapelle, *son* desservant (3), il est maître chez soi d'un homme qui fut souvent son opposant au dehors. Philippe Auguste ne le sera pas longtemps, il est vrai, mais saint Louis ira plus loin. Philippe Auguste se contente de demander pour son service un desservant encore attaché à l'église du prieuré. Louis IX aura réellement *son chapelain* royal! Il y a une nuance, ce sera la seconde étape dans une même voie d'affranchissement, et toujours ensuite le chapelain royal sera l'homme du roi et non plus du prieur : source de nombreux désaccords dans l'avenir.

Dans cette simple décision de Philippe-Auguste, on peut trouver une indication de l'évolution des idées vers une organisation de la vie familiale au château : l'hôtel du roi s'organisera mieux dans la suite à côté de la maison militaire.

Le troisième acte intéressant Saint-Germain est bien anodin. Signé à Meulan en octobre 1203 (4), il portait nomination de Bernard, maître-queux du roi, comme concierge de Poissy et gardien des greniers à sel de Poissy *et de Saint-Germain*. C'est une présomption en faveur d'un embryon de village, autour ou non loin du château.

Parmi les autres actes signés à Saint-Germain, et visant d'autres localités, il en est peu qui puissent retenir notre attention en dehors des suivants :

Mai 1210. — Philippe Auguste conclut un accord avec Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, touchant le mariage projeté entre eux, de Philippe, fils du roi (5),

(1) Cf. *Cat. Delisle*, n° 2208. Cf. L'analyse dans les *Layettes du trésor des Chartes*, T. I, n° 1574. Le n° 1575 est l'acceptation, par l'Abbé de Coulombs, de la rente et de la charge qui la crée.

(2) Nous reviendrons plus loin sur ce sujet très important. Où était la chapelle, oratoire modeste sans doute? Dans le château féodal? Une salle avait été sans doute aménagée à cet effet. Saint Louis *construira* réellement un oratoire spécial (V. chapitre suivant).

(3) Lebeuf fait allusion à une fondation de 1220 qui ne peut être que celle-ci. Mais Lebeuf place la chapelle Notre-Dame *dans l'église*. C'est sans doute une erreur de sa part à moins qu'un acte de 1220 relatant cette autre fondation nous ait échappé, ce qui est improbable.

(4) Cf. L. Delisle, *Actes de Philippe Auguste*, n° 789.

(5) Philippe Hurepel, né en 1200.

avec Mathilde (1), fille du comte, accord par lequel Renaud faisait don, à son gendre futur, de sa terre du pays de Caux, à l'exception de celles de Lillebonne et d'Alisay et de leurs dépendances, dont on estimerait la juste valeur en vue d'une opération de cession éventuelle. Renaud donnait encore le comté d'Aumale. Philippe constituait à sa future épouse un tiers de ses biens à titre de douaire (2). En 1211, les affaires se brouillaient entre les deux contractants à propos de certaines ententes secrètes entre Renaud d'une part, l'Angleterre et l'Empereur d'autre part; mais le mariage se fit néanmoins en 1216, l'année même où Louis VIII, frère aîné du marié, était couronné roi d'Angleterre.

En septembre 1218, Philippe Auguste prenait l'engagement de verser 10.000 L. p. après la mort de la reine Ingeburge (3), fille de Valdemar Ier, roi de Danemark, et pour le repos de son âme; le roi s'engageait à constituer en outre une rente de 100 L. p. sur ses prévôtés pour l'établissement de cinq chapelains. Comme la noble femme ne devait mourir que treize ans après son royal époux, en 1236, le roi laissa à d'autres le soin de tenir ses engagements.

Aucune allusion à cet acte ne transparaît dans le second testament que le roi signa quelques années plus tard, en septembre 1222, à Saint-Germain également; mais, dans ce nouveau document, il est parlé de la « reine Ysauboz ou Ysembour », qui ne peut être que la seconde femme du roi, la même Ingeburge. Il la qualifie de *Karissima uxor :* « NOUS *donnons à notre très chière fame Ysembour, reine de France, X mille livres de parisis*... etc. »

On peut encore citer deux autres pièces, dont l'une, datée de Saint-Germain, rappelle un grand nom de la contrée, et la seconde, de Paris, s'applique à une localité voisine, dont le rôle historique fut assez vivement mis en lumière. Ce sont :

1° En 1219, une reconnaissance du célèbre Mathieu de Montmorency, connétable de France, s'engageant à ne pas construire un manoir fortifié dans l'Ile de Saint-Denis, dont le roi lui a octroyé la propriété, et à en souffrir la destruction s'il arrivait qu'il « en élevât un ».

2° En 1221 (novembre), le roi approuvait une vente d'une grange par Hugues de Hanemont (Hennemont) à Barthélemy de Roye, grange située entre le bois des Essarts et la Montjoie, où Barthélemy se proposait d'établir des religieuses de l'ordre de « Prémontré ». On reconnaît en cet acte le prélude certain de la fondation de l'abbaye de Joyenval (4).

En résumé, un seul fait nouveau concernant le château fort : la création d'un service quotidien dans la chapelle du château, oratoire dont on ne sait rien de plus que sa dédicace à Notre-Dame (5).

(1) Mathilde ou Mahaud, de Dammartin.

(2) Cf. L. DELISLE, *Actes*, n° 1219.

(3) Répudiée aussitôt épousée en 1193 ; elle cédait la place à Agnès de Méranie ; celle-ci répudiée à son tour en 1199, Ingeburge reprit sa place aux côtés du roi.

(4) On a dit quelques mots précédemment. V. p. 20.

(5) Trois autres pièces signées par Philippe Auguste en faveur de son échanson Renaud, l'archer, seront citées plus loin en étudiant le règne de saint Louis, où elles interviendront plus utilement. — Pour les séjours du roi, dont la liste est trop longue pour être placée ici, v. *Appendice VII.*

§ IV

Louis VIII, le Lion

roi, le 14 Juillet 1223 — mort, le 8 Novembre 1226.

Louis VIII, né le 5 septembre 1187, succédait à son père à l'âge de 36 ans, pour n'en régner que trois. On ne peut espérer trouver quoi que ce soit d'important pendant un laps de temps aussi court.

Ce ne sont pas les actes qui font défaut, mais Saint-Germain, que le roi visita à plusieurs reprises, n'eut pas l'heur d'être remarqué particulièrement : le roi l'eut-il voulu, qu'il ne l'aurait pu, c'est fort probable. Nul changement ne se fit à la résidence royale pendant ces trois années. Comment d'ailleurs le roi en eut-il pu entreprendre, au milieu de ces courses folles, en tous sens, d'un bout du royaume à l'autre, sinon au-delà même?

Néanmoins, si la mention *Apud Sanctum Germanum* n'est pas un cliché vide de sens, il est certain que Louis VIII s'arrêta au château fort à plusieurs reprises et qu'il y signa vingt-six documents.

Tout au plus l'un d'eux a-t-il rapport à Joyenval : confirmation d'une vente faite par Dreu, et sa femme Jeanne, à l'abbaye de Joyenval, du four qu'ils possédaient à Poissy (1).

Parmi les autres actes signés à Saint-Germain, on peut ici faire mention de celui par lequel Louis VIII confirmait le douaire de Blanche de Castille, sa femme : Bapaume, Hesdin et Lens avec leurs dépendances (2).

Nous passerons légèrement sur les dons faits par le roi à ses familiers : Jean, son échanson, et Nicolas de Champagne, son écuyer (3) : simples incidents dans la vie du roi au château. Pour les environs de Saint-Germain, deux autres pièces nous apprennent que Bouchard de Marly et son fils Robert de Poissy rendirent au roi le droit de chasser en forêt de Cruye (Marly) cerfs, biches, sangliers, chèvres et daims (4).

Les séjours du roi s'établissent :

En 1124 : en février, en mars, en avril à deux reprises entre les 1-13 et 14-30. — Entre le 14 avril et le mois de juin ; en juin, en septembre et en décembre.

En 1225 : en février, avril et juin.

En 1226 : du 19 au 30 avril (le 21 avril sûrement).

Louis VIII mourait le 8 novembre 1226.

---

(1) Cf. Petit-Dutaillis, *Actes de Louis VIII,* n° 130[a], avril-juin 1224.

(2) *Idem,* n° 219, entre juillet 1224 et mars 1225.

(3) *Idem,* n° 236 et 236[a].

(4) Deux actes signés à Paris en mai 1226. *Arch. Nat.,* J 731, n[os] 45 et 46. — Cf. Analyse *Trésor des Chartes,* II, n[os] 1780-1781.

CHAPITRE TROISIÈME

Louis IX

ROI, LE 8 NOVEMBRE 1226 — MORT, LE 25 AOUT 1270.

§ I

Actes et séjours du roi à Saint-Germain.

Louis IX, né à Poissy, le 25 avril 1215, était âgé de onze ans, six mois et quelques jours à la mort de son père.

Il dut, tant à ses qualités natives qu'à la direction si ferme de sa mère, Blanche de Castille, régente de 1226 à 1236, cette pleine possession de soi-même qui le prépara à surmonter bien des obstacles, et l'auréola aux yeux de la postérité.

Aucune reine de France n'a su, peut-être, mieux que Blanche être reine et mère d'un roi plus digne du trône. Formé à une telle école, Louis IX devait exceller dans son rôle; il y excella, en effet, et ses sujets en virent tôt les résultats salutaires.

Les actes signés par le roi sont considérables par le nombre et par la portée. Ceux qui ont pour objectif Saint-Germain, village à peine éclos, sont rares; un peu plus nombreux sont ceux qui, signés au même lieu, concernent la police générale du royaume.

La régence de Blanche ayant duré dix années, on ne saurait regarder les actes signés pendant cette période comme l'œuvre du jeune roi, bien que sa noble mère dût l'initier, au jour le jour, à tout ce qui s'agitait autour de lui. Et, puisque Saint-Germain eut l'honneur d'être un séjour assez aimé de la régente et de son fils, il nous paraît doux d'entrevoir par la pensée ce jeune adolescent croissant en âge et en sagesse, allant, venant, reposant ses regards sur les points de vue de la contrée environnante, dont les principaux sites naturels sont encore tels qu'il les a connus, vus et admirés.

Signait-il cet acte de 1228, dont il a été fait mention à propos du prieuré de Feuillancourt (Fillencourt) (1) déchargé, lui et ses hôtes, de la curieuse servitude de fournir au château quarante lits complets avec leurs coussins, etc... que le jeune roi de treize ans semble, pour nous, descendre la côte rapide du versant Sud et aller rendre visite à ses moines, heureux de cette bonne aubaine?

Confirmait-il l'année suivante, en octobre 1229, la charte de fondation, par Renaud l'Archer, d'un service commémoratif dans la chapelle du couvent de Saint-Eloi? Nous le voyons de nouveau se rendant par le sentier herbeux, menant du

(1) V. précédemment p. 30.

château audit couvent (1). Cette courte promenade, nous la faisons nous-même journellement, obsédé par ce souvenir historique : celle-là et bien d'autres, car il n'est pas une ruelle de notre ville qui ne prête au rappel d'un souvenir historique similaire (2).

Tout pacifique que fut le roi Louis, il n'était pas exempté des soucis politiques inhérents à sa charge de chef de nation ; et, aux occupations sentimentales, se mêlaient des intermèdes belliqueux. En 1232, le 8 juin, par exemple, il lançait aux chevaliers de la région normande une convocation d'avoir à se rendre à Saint-Germain pour un service militaire de trois semaines (3) : les *vingt-et-un jours* d'il y a sept siècles.

Un même appel était fait, en 1236, pour marcher contre le comte de Champagne (4).

Entre ces dates, nous avons relevé plusieurs mentions révélatrices de l'activité de la contrée.

En 1223, dans les comptes des Baillis et Prévôts de France, on lit (5) : « Le port de Charlevanne, et les bateliers, du pont de Charonne jusqu'à Saint-Germain : 45 sols; le jeudi après Pâques. » Ce libellé anodin, qui ne dit rien de bien clair, n'en contient pas moins un détail qu'il faut mettre en lumière :

Le pont de « Charonne », ici désigné, nous paraît une mauvaise traduction du mot *Charentonium* (Charenton), car on ne voit pas qu'il y ait eu au village ancien de *Charonne* quoi que ce soit motivant le pont dont il s'agit et, *a fortiori*, les bateliers d'un pays privé de rivière. Mais ceci n'est qu'incident; le principal est dans l'énoncé des lieux : Charonne, mis pour Charenton, et Saint-Germain formaient les deux extrémités d'un itinéraire fluvial dont, par ailleurs, nous savons que l'on faisait un fréquent usage à cette époque reculée : soit que la voie de terre fut moins sûre ou moins praticable, soit que celle du fleuve fut plus douce ou plus agréable. De cette dernière cause d'adoption de la voie fluviale, nous avons un exemple touchant dans des comptes de l'année 1239.

C'était en 1239, au mois de juillet; Charles, frère du roi, était à Saint-Germain depuis trois jours, accompagné de sa suite (6); et là, il était tombé malade de la

(1) Actuellement : place Thiers et rue du Vieil-Abreuvoir jusqu'à la rue de Paris, où s'élevait le couvent de Saint-Eloi. Des restes de ce couvent subsistent encore sans doute dans deux salles basses et à demi comblées sous les immeubles du cours Larcher. Le sol environnant a été exhaussé peu à peu et le couvent des Récollets, reconstruit sous Louis XIII (1620-1625), a recouvert ces ruines; lui-même a disparu après la Révolution de 1789.

(2) Certaines villes de France commémorent à date fixe *un fait local historique :* à Saint-Germain, c'est quatre siècles de souvenirs historiques que des fêtes annuelles pourraient commémorer en rendant à la ville l'éclat qui lui revient dans les fastes de l'histoire de la Royauté.

(3) Extrait d'un rôle de la Chambre des Comptes, dans *Rec. des hist. des Gaules*, XXIII, p. 735.

(4) Lebeuf, VII, 193, cite Pierre de Marly au nombre des convoqués. — V. Le Nain de Tillemont, VI, 277.

(5) *Rec. hist. Gaules et France*, XXI, 238. « Portus de Charlevenne et Batelli de Ponte de Charonne usque ad Sanctum Germanum : 45 sols. »

(6) *Rec. hist. des Gaules*, XXII, 595 E : *pro expensa Dni Caroli pro tribus diebus ad S. G. quando rex venit a Medonta ad Pontisaram, dominica ante Magdalenam* (17 juillet 1239), 14 L. 5 s. 9 d. — et *pro expensa suorum equorum de III diebus*, 24 s. 6 d.

fièvre. Mais le logis n'offrait peut-être pas toutes les ressources désirables, attendu que son transport à Vincennes, la vraie demeure favorite de la Cour, fut décidé. Louis IX revenait à ce moment de Mantes à Pontoise.

Ce fut le 23 que ce transfert eut lieu; les comptes en font foi :

[23 juillet] : *Pour les porteurs qui transportèrent le prince Charles, malade (et gisant sur une litière), de Saint-Germain à Vincennes :* 27 sols; et, *pour les bateliers :* 25 sols; un autre paiement suit celui-ci, pour 45 sols (1).

L'itinéraire est soigneusement marqué dans le document; un séjour à Rueil, où le prince était sans doute plus souffrant et, de là, on s'en vint à Vincennes. On avait contruit, sur le bateau, un *pavillon* pour abriter le malade des rayons du soleil (2).

Les deux points « terminus » de cette navigation habituelle paraissent être le Port Aupec (3) et le port de Conflans (4), puis Charenton. Pour le port du Pecq, c'est le seul point d'embarquement possible en descendant de Saint-Germain. Pour celui de Conflans, la mention des mêmes comptes est très explicite; il s'agit d'un paiement global pour acquitter les dépenses de l'embarquement, des bateliers et des aumônes du roi ce jour-là, mercredi avant la Saint-Jean-Baptiste (22 juin 1239) : le port de Conflans, et les bateliers, de Paris jusqu'à Auteuil quand le roi « vint à Saint-Germain, et, les aumônes; en tout : 110 sols ».

Plusieurs fois, dans la suite, on retrouve ce singulier moyen de venir à Saint-Germain, mis en pratique par les rois ou les princes.

Craignaient-ils la traversée de Paris, alors bien petite ville? Il est possible; mais le voyage devait être assez long. Peut-être était-ce un moyen de dépister des importuns dangereux, car on pouvait atterrir en bien des endroits déserts sur ce long parcours.

Reprenons la suite de notre sujet :

En 1238, notre attention est attirée par le fameux document concernant la fondation du service divin dans la chapelle ogivale récemment terminée. Ne nous y arrêtons pas, puisque de longues pages spécialement consacrées à cet objet vont suivre celles-ci.

Parmi les actes les plus importants des années suivantes, nous avons à citer, d'abord, celui d'avril 1241 par lequel la reine Marguerite, épouse de Louis IX, prenait l'engagement de ne pas s'opposer aux clauses du testament que ferait son époux (5). Plusieurs prélats, présents à Saint-Germain, déclaraient par un acte additionnel avoir eu connaissance de cet engagement de la reine.

C'était, de la part du roi, un accès de prévoyance à longue échéance, puisqu'il ne devait rédiger ce testament qu'en 1270, au moment de partir à la fameuse croi-

(1) *Idem*, 598 et 599.
(2) *Idem*, 599 A et *Portus de Pecco*, p. 592 K.
(3) *Portus de Conflans*, p. 594 J K.
(4) Trésor des chartes, II, n° 2908.
(5) *Idem*, n° 2909.

sade qui lui coûta la vie; et ce n'est qu'en 1260 (1), dix-neuf ans ans après cet engagement pris par la reine, que le roi fixera à sa femme un nouveau domaine réformant la dotation primitive faite au moment de leur mariage, à Sens, le 27 mai 1234.

Louis IX prévoyait-il déjà, en 1241, les intempérances de langage et de menées clandestines de son épouse, un peu trop dévouée aux intérêts de sa sœur Eléonore, mariée en 1236 à Henri III, roi d'Angleterre? On possède plusieurs lettres (2) de Marguerite à son très cher [beau-] frère, Henri d'Angleterre, lettres de politesse si l'on veut, mais que certaines paroles imprudentes de la reine aux ambassadeurs (3) du dit beau-frère rendent quelque peu suspectes de trop d'empressement à s'informer d'une santé qui n'en demandait pas tant. Ces épîtres sont datées de Saint-Germain-en-Laye vers 1263.

Louis IX, qui fut toujours la correction même vis-à-vis de sa femme, n'eut pas toujours à se louer de cette absence de réflexion en celle dont il s'efforçait d'annihiler les inconséquences (4). Les dates, qui viennent d'être rappelées, montrent que Marguerite ne tint jamais compte de la longanimité de son royal époux, et celui-ci étant mort, la reine, libre de ses actes, continuera de sourire à l'Angleterre, même passée sous la main d'un autre roi, Edouard Ier. Il est vrai que celui-ci était son neveu (5).

Louis IX prenait donc quelques précautions en 1241 et nul ne saurait l'en blâmer.

Le premier fait marquant des années suivantes est, sans contredit, l'affaire du rachat des reliques sacrées de la Palestine : couronne d'épines, bois de la vraie croix, etc..., que Beaudoin II, empereur de Constantinople, parvint à garder à la France. L'or de saint Louis fut, en 1239, la clef de voûte de la combinaison du rachat de ces trésors, qu'en un moment de détresse financière le même Beaudoin n'avait pas craint d'engager en des mains, détentrices d'un argent nécessaire à l'accomplissement immédiat de projets inouïs.

La tradition (6) veut que Beaudoin II soit venu à Saint-Germain, en 1247, rendre visite à saint Louis. Le sujet de ces démarches touche de trop près aux choses de la chapelle du château pour en être distrait. Nous étudierons ces choses replacées dans leur milieu.

La même tradition veut qu'en 1248 Louis IX ait adressé, de Saint-Germain, au roi de Norwège une lettre répondant à une demande de ce monarque concernant des vivres à prendre dans nos ports de la côte française. Le roi de Norwège se rendait, lui aussi, à la croisade de Terre-Sainte. Louis IX lui accorda la permission sollicitée, à condition que les vivres seraient payés au prix habituel, mais notre roi

(1) *Idem*, n° 4617.

(2) V. *Lettres de rois, reines de France*, t. I, nos 116, 117, 227.

(3) V. ci-après p. 76.

(4) On verra plus loin le règlement qu'il rédigea pour la maison de la reine, et pour elle-même en particulier (v. p. 76).

(5) Edouard Ier, fils d'Henri III et d'Eléonore de Provence, né en 1240, roi en 1272, épousera en 1300 Marguerite, fille de Philippe III le Hardi, et petite-fille de Louis IX. Nous reparlerons plus tard des effets de cette parenté sur l'esprit d'Edouard III, envahisseur de la France (vers 1346).

(6) Le Nain de Tillemont, III, 161.

profitait de l'occasion pour demander à son tour au monarque étranger de se joindre ensemble et faire croisade commune. La réponse norwégienne ne se fit pas attendre : elle déclinait l'offre en se basant sur le mauvais travers du caractère français porté à la vantardise et à la moquerie, deux choses que ne supporteraient pas les guerriers du Nord, peu endurants de leur nature (1).

Les quelques rares actes postérieurs, ayant trait aux choses de notre pays, ont été cités au cours de l'historique du prieuré royal. Nous n'y reviendrons pas et nous passerons de suite aux évènements de l'extrême fin du règne.

En janvier 1265-66, Louis IX dotait à Saint-Germain, Yolande, fille d'Odon, comte du Nivernais, de 2.000 livres sur les terres de Pierrefonds et Viviers (2).

Le 28 septembre 1269, Saint-Germain était le théâtre du mariage de Blanche, fille de saint Louis, née à Jaffa, en 1252, avec Fernand, fils aîné du roi Alphonse de Castille. Veuve en 1275, elle revint à Paris, où elle vécut jusqu'au 17 juin 1320 (3).

1269 : c'est encore l'année où l'on prépare la fameuse croisade, désastreuse, funeste au roi lui-même. Sait-on que c'est de Saint-Germain que saint Louis datait ses lettres de présentation, au podestat de Gênes, des trois ambassadeurs qu'il envoyait en Italie pour traiter de la construction de la flotte de la croisade de 1270?

Le château joue donc ici un rôle passif. Il fut le témoin muet de ces conseils, où furent agitées les grandes questions du transport des troupes, du ravitaillement et, tout d'abord, de la construction ou de l'achat, ou de la location des navires nécessaires à l'expédition.

Nous avons onze lettres nous tenant au courant de la conduite des opérations préliminaires.

La première est celle du roi, datée du 4 avril 1269 (4), adressée aux podestat, conseil et commune de Gênes et recommandant ses bien-aimés : Henri de Champ-Repos, clerc, Jean Poilevilain, soldat, et Guillaume de Mora (5), sergent, envoyés à Gênes pour traiter l'affaire complète.

Ce sont ensuite les contrats, de construction ou de location, passés par les armateurs ou capitaines des futures nefs, qui nous font pénétrer au vif du sujet par les détails minutieux concernant les noms des navires (6), le tonnage, l'équipage, l'armement, etc. Tous ces contrats, pour être valables, se recommandent de la lettre

---

(1) Les auteurs qui font leur pain quotidien de ces traditions, incontrôlables souvent, ne citent jamais les sources de leur information. Nous la leur empruntons sous toutes réserves.

(2) *Layettes*, n° 5132.

(3) Nous empruntons cette date à Lud. Lalanne, *Dict. de la France*, éd. 1872. — Le Nain de Tillemont, IV, 391, fixe l'année 1266. En 1266, on constituait seulement des négociations (*Layettes*, 5153). C'est le début. Jusqu'en 1270, où, le 9 juin, M. Cabeçon, mandataire du roi Alphonse, vient à Paris (*Layettes*, 5704) pour toucher la dot de Blanche (10.000 livres). De nombreuses pièces établissent la marche des négociations (*Layettes*, n°s 5241, 5403, 5416, 5537, 5556 à 5559, 5561, 5563, 5564).

(4) *Layettes*, IV, n° 5504.

(5) Leurs lettres d'investiture sont du 10 octobre 1268. Saint-Denis, *Layettes*, n° 5418.

(6) C'étaient : le *Saint-Sauveur*, la *Charité*, le *Saint-Nicolas*, le *Bonaventure*, le *Saint-Esprit*, plus cinq autres dont les noms sont omis. Tous devaient être livrés à Aigues-Mortes.

royale du 4 avril 1269, copiée dans le corps du contrat avec la mention expresse du lieu de datation : Saint-Germain.

C'est un peu de nous-mêmes, cela, dont les Gênois ont eu connaissance en 1269.

Avant son départ, en 1270, Louis IX avait rédigé son testament à Paris. On pouvait croire que, Saint-Germain étant un des séjours habituels du roi, les institutions de la localité seraient favorisées d'un legs. Il n'en est rien. Joyenval seul eut un don de 20 L. p. (1).

Philippe (III, le Hardi), « l'aisné filz le roi », avait reçu sa part d'héritier présomptif dès 1267 (2); deux des trois autres fils avaient été apanagés également vers 1268 (3); le troisième lui-même, Robert, avait dû recevoir le sien. La portion de ces trois cadets était congrue; le père professait cette doctrine qu'il ne faut pas que les jeunes frères portent ombrage à l'héritier du trône! A sa fille Agnès, il laissait dix mille livres : ce chiffre paraît être le taux usuel de ces sortes de dons. A sa femme, Marguerite, outre le douaire fixé en 1260, le roi assignait quatre mille livres. Les dons aux ordres religieux sont innombrables, mais de peu d'importance.

A propos du douaire de Marguerite, nous devons signaler un acte (4) postérieur à la mort du roi, par lequel la reine veuve « se déportait de *la terre et forêt de Laye* ».

Nons n'avons pu retrouver l'origine de cette possession : aucune trace de ce fait n'existe dans l'acte de 1260, constitutif du douaire. Y a-t-il un lien entre cette jouissance et la terre du « château des Bourets », que la légende a représenté comme le séjour de campagne préféré de la reine Blanche, mère de saint Louis? Nous devons avouer notre ignorance de ces choses.

La liste des séjours du roi et de la reine, seuls ou réunis à Saint-Germain, établie d'après les pièces officielles, est, quoique incomplète (5), trop longue pour être donnée ici.

§ II

La vie au château sous saint Louis

On a laissé entrevoir que, avec Philippe Auguste, la vie au château fort était entrée, au moins comme tendances générales, dans une phase nouvelle : celle de l'habitation seigneuriale se substituant insensiblement à l'habitation féodale exclusivement militaire. Louis IX, plus encore que son grand-père, suivra la même voie; avec d'autant plus de facilité que Louis VIII, son père, sert de lien entre lui-même et Philippe Auguste. Philippe était le roi bouillant, aimant la vie large, brutale même, c'était l'homme taillé pour la lutte, quelle qu'elle soit. Louis VIII, froid, héri-

(1) *Trésor des Chartes*, n° 5638.

(2) *Idem*, 5289 et 5497.

(3) *Idem*, 5495 et 5498.

(4) Rappelé par Lebeuf, VII, 218, citant le *cod. reg.*, 6765.

(5) Une infinité d'autres a dû avoir lieu, sans que des traces en aient subsisté. Les dates relevées sont établies d'après : *Rec. des hist. des Gaules*, t. XXI et XXII ; *Trésor des Chartes*, II, III et IV ; Le Nain de Tillemont : *Vie de saint Louis ;* Coyecque : *Arch. de l'Hôtel-Dieu* (v. *Appendice VIII*).

tait de son père la bravoure impavide. Blanche de Castille possédait les mêmes qualités de décision et de calme raisonné; jamais ménage ne fut mieux assorti. Louis IX, fruit de leur union, élevé par une telle mère et possédant les mêmes inclinations naturelles, devait continuer la tradition nouvelle de la famille.

Les dépenses du roi sont le plus sûr témoin de sa vie quotidienne, et malgré le reculement nécessaire où l'on doive se placer pour juger de ces usages, il semble bien qu'il y ait une disproportion sensible, un disparate, entre l'attitude officielle de ceux qui composent le cortège royal, y compris les souverains et leurs proches, et la réalité mesquine de la vie de tout ce monde retiré dans l'intimité. Les détails relevés dans les comptes de l'époque nous font pénétrer dans les coulisses de l'administration de l'hôtel du roi et des princes, et, quelque nombreux que soit le personnel servant, l'ensemble du service se révèle comme une transition entre la barbarie pure et la vie inconfortable d'un bourgeois villégiaturant à la campagne, « à la fortune du pot. »

On a déjà vu cette ordonnance de 1228 concernant la fourniture des quarante lits montés lorsque la cour séjournait au château. Ceci doit donner l'idée de la pauvreté de l'ameublement en général.

Le roi, la reine, les princes et leur suite n'avaient pas alors à Saint-Germain, en 1228, dans leur château dit royal, leurs lits à eux!

Cela n'empêchait pas le monarque d'avoir à sa disposition des objets d'usage journalier en métal précieux, voire même des bijoux, joyaux, etc...; mais la maison n'était pas meublée à demeure.

C'était un usage constant, que l'on retrouve sous Charles V, et même plus tard encore, que l'ameublement des maisons royales soit opéré au moment de l'habitation même.

Peut-être devons-nous voir toutefois dans l'acte de 1228 un effet des idées nouvelles. Louis IX et sa mère désiraient sans doute être plus «dans leurs meubles.» Ils sentaient qu'à la dignité royale était attaché un décorum obligatoire, et que l'apparat de la maison des princes était une obligation morale.

L'*hostel du roi* fut donc établi sur un assez grand pied; ce qui ne signifie pas que du plus petit objet de cuisine au plus luxueux plat de métal précieux, tout y fut monté et servi richement. La table du roi et des princes était soignée et servie dans de la vaisselle d'or ou d'argent; mais, à l'échelon immédiatement inférieur, le matériel était digne de figurer dans le mobilier d'une caravane de romanichels. Ceci n'est pas une exagération : la nomenclature que donnent les comptes de dépenses de l'hostel du roi, même pendant les règnes suivants, ne permet pas de formuler une autre conclusion.

Le service était plutôt grossier, les mets mal préparés, et l'organisation de la cuisine laisse deviner une malpropreté assez répugnante.

De plus, tout ce monde ne mangeait que rarement à sa faim : on lésinait sur tout, et malgré cette sévère économie, le budget de la maison ne laissait pas que de coûter

fort cher : par exemple, en 1251, la dépense atteignait 48.858 L. p., et, en 1252, elle montait à 53.610 L. p. (1).

Essayons de nous rendre compte du coût réel pour nous, vu l'écart de la valeur comparée de l'argent de 1251-52 à 1900.

Dom Félibien disait en 1706 (2), que 30.000 L. parisis (de 1241) équivalaient à 450.000 L. tournois de son temps : c'est donc quinze fois plus. D'autre part, on a fixé de 1 à 5 le rapport de la livre tournois de 1700 à la valeur qu'elle aurait actuellement comme « pouvoir d'achat ». Il en résulte que 1 livre parisis de 1241, équivalant à 15 L. t. de 1706, ces 15 L. t. multipliées par cinq fois leur valeur, fixent à 75 contre 1 l'écart de cette valeur entre 1900 et 1241.

La maison royale de saint Louis dépensant cinquante mille livres en moyenne, cette somme représenterait, de nos jours : $50.000 \times 75 = 3.750.000$ francs. En admettant même une exagération de moitié, il resterait encore un fort joli total à solder à la fin de l'année.

La composition de l'hostel du roi, officiers et gens du commun service, est bien curieuse à connaître : l'énoncé des emplois révèle des lacunes dont la civilisation du moment ne paraissait pas avoir la plus simple notion.

Au sommet de la hiérarchie, en 1231, après la famille royale, on comptait 43 chevaliers et 27 clercs, tous, ou peu s'en faut, de très haut lignage. C'étaient ceux que l'on servait.

Le personnel « servant » se décomposait ensuite en : 11 écuyers, 6 sommeliers de panneterie, 6 sommeliers d'échansonnerie, 4 fruitiers, 19 sommeliers (gens de service pour l'intérieur), 2 maréchaux, 17 valets de chevaux, 4 veneurs et leurs 5 valets, 2 oiseleurs, 2 fureteurs, 6 valets de chiens : on sait combien la chasse tenait de place dans les occupations journalières; elle était à la fois un plaisir et une nécessité pour l'alimentation de la table. Puis, venait la garde, sous forme de : 12 archers, 24 arbalétriers, 21 sergents d'armes. Seize chevaucheurs pour le service du courrier et sept huissiers complétaient le personnel urgent, d'après l'état de l'hostel en 1231. On doit faire remarquer, toutefois, que les services de cuisine n'y sont pas énoncés. Telle quelle, cette liste accuse 222 personnes.

Trente ans plus tard, en 1261, l'hostel était mieux réglé, chaque service était mieux distribué. On y distinguait les « six mestiers » ou sections administratives : *Panneterie, Echansonnerie, Cuisine, Fruiterie, Ecurie, Fourrière.*

Le roi, la reine, les enfants de France et le dauphin même, une fois en âge d'en être dotés, avaient leur hostel séparé, avec une administration tout à fait distincte, jouissant d'un budget particulier. Ce qui nous est parvenu, par bribes, des comptes de chaque hostel, nous initie aux goûts et aux fantaisies de tout ce monde privilégié.

En 1261, l'hôtel du roi comptait 164 personnes ; celui de la reine, 202; celui des enfants, 42. La dépense globale s'élevait à 52.560 Livres parisis.

---

(1) *Rec. des hist. de France*, XXI, pp. 513 et 514.

(2) *Hist. Abbaye de Saint-Denis*, pp. 234-235.

Voici la nomenclature des services et les salaires, *par jour* (1), accordés à chaque emploi :

3 anciens chambellans et 3 maîtres (pannetier, échanson et queux : cuisinier) : 6 sols par jour (2).

1 chambellan nouveau, les pannetiers, les échansons : 5 sols 6 deniers.

Les queux et le poulailler du commun : 4 sols 6 d.

Le pannetier du four, les huissiers, le charretier des boues : 4 sols.

La lavandière des nappes, les sauniers : 3 sols 6 d.

La lavandière du roi : 2 sols 6 d.

Le potier, les aides de cuisine, le pêcheur, les écuyers, les maréchaux, le fourrier : 2 sols.

Le poulailler du roi, les fuironneurs : 1 sol 6 d.

Le garde-mengier, le clerc de la cuisine (teneur des comptes), le fruitier, le tonnelier : 1 sol.

Les portiers : 9 deniers; les rôtisseurs (hasteurs) : 7 deniers.

Les valets de chambre, les guettes, le clerc de la panneterie, celui de l'échansonnerie, le madrenier, le second fourrier, les valets de la fourrière et le *roi des Ribaux :* 6 deniers.

Les porte-chappes, les boutiers : 5 deniers.

Les barilliers, les sommeliers de l'échansonnerie, les porteurs d'eau, les souffleurs, les huissiers de la cuisine : chacun 3 deniers.

Une nouvelle question se pose inéluctablement : où logeait cette foule de gens? Etait-ce dans le château si étroit de Louis VI? Etait-ce au dehors?

Y avait-il, attenantes au château, des annexes désignées sous le nom de « communs » ainsi que, à partir de François Ier, les plans nous en montrent d'assez importants, occupant le pourtour de la place actuelle du château? La solution de ce problème de construction est liée de trop près à celui de la chapelle ogivale, érigée par Louis IX en 1235-1238, pour que nous entreprenions de la donner ici : chapelle et communs du château ont dû faire l'objet d'un remaniement général de l'édifice légué par Louis VI. On en parlera longuement dans les pages spécialement consacrées à ce sujet.

Quel genre de vie menait-on au milieu de cette cohue?

La lecture attentive des comptes de dépenses persuade le chercheur impartial qu'il y avait un abîme entre la pauvreté des moyens d'action matérielle, quotidienne, et les *desiderata* intellectuels des quelques rares esprits cultivés du moment. La vie au château se partageait entre les exercices de piété et les parties de chasse. Entre ces deux extrêmes, le décousu des occupations devait peser assez lourdement sur les gens hauts placés de la Cour. Blanche de Castille et Marguerite de Provence, reines

(1) Ils étaient calculés *par jour de service* ou *de présence effective*. Ce n'est que beaucoup plus tard que l'usage des appointements *annuels* s'établira.

(2) D'après Leber, cela répésenterait une valeur actuelle équivalant à 34 fr. 13; le sol valant 5 fr. 689. Tout ceci est sujet à discussion; n'insistons pas trop sur ces rapprochements.

venues des pays du soleil, où la pénétration des usages et du luxe orientaux avait de longue date imprimé sa marque sur toutes choses, durent, plus que d'autres, souffrir cruellement à certaines heures : Marguerite surtout; cieux moins cléments, société étrangère, roi à l'idéal sévère, c'était plus qu'il n'en fallait à sa captivité dorée. Intrigante, qui plus est, et belle-sœur du roi Henri III d'Angleterre, elle eut le grave tort, de trop chercher de ce côté l'entretien de cette agitation, nécessaire sans doute à son tempérament.

Ne s'avisa-t-elle pas, en 1263 (1), de recevoir, au château même, certains chargés d'affaires d'Angleterre, qu'elle écouta d'une oreille bienveillante lui exposer leur mission délicate, et leur répondre de « ne pas paraître devant le roi avant qu'elle soit en mesure d'aider à leurs besognes (2) ». Louis IX, qui n'ignorait rien des intempérances de conduite de son épouse avait donc certaines bonnes raisons de lui imposer un « règlement de sa vie », dont la lecture serait faite pour nous étonner douloureusement, si nous n'avions pris soin de présenter au préalable la personne qui en était l'objet malheureux, mais compromettant.

On aura, après cette lecture, la sensation que la vie au château, sous saint Louis n'avait rien de comparable avec ce qu'elle fut sous François Ier.

Voici le document, traduit en français moderne :

« Ordonnance de la Reine, femme Mgr saint Louis (3) :

« Il est ordonné, par notre Sire Roi que Madame la Reine ait, pour toutes « ses aumônes et offrandes, 400 Livres parisis, par an, et pas davantage. Et cela, « 1° en dehors de la dîme des vivres de l'hôtel, qu'elle doit payer en certains lieux; « 2° en dehors de 13 pauvres qu'elle doit nourrir chaque jour, et 4 autres pauvres « qu'elle nourrit le samedi; 3° en dehors des jetons de service qui valent 12 sols par « jour. »

Nota : les 1°, 2°, 3° sont ajoutés par nous, pour mettre un semblant de division aidant à la compréhension du libellé original. Pour les jetons de service (*Méréaux*, dans le texte), il n'est pas sûr que les 12 sols s'y rapportent exclusivement. Tous les libellés anciens pêchent par le même défaut. Les scribes veulent faire du style administratif, et ils ne réussissent qu'à produire des obscurités.

« *Idem*, qu'elle ait pour tout don qu'elle fera au long de l'année : 40 livres « parisis, et non plus. »

Il s'agit de dons « laïcs », opposés aux offrandes et aumônes de caractère religieux. Si le roi permettait les largesses, là, il s'opposait à ce que la reine put se faire des créatures à elle.

« *Idem*, qu'elle ne reçoive aucun prêt ou don, pas plus elle que ses enfants, et de « qui que ce soit, sauf le cas de force majeure : que ce soit vin, viande ou telle « menue chose de cette nature. »

(1) On a déjà parlé, p. 70, des deux lettres, de 1263, écrites par la reine à son très cher frère, le roi d'Angleterre. On en connaît d'autres encore.

(2) E. Lavisse, *Hist. de France* (saint Louis, par Langlois).

(3) Le titre est évidemment postérieur et ajouté sur la transcription du XIVe siècle, qui a servi de base à notre copie.

On peut juger, par ce détail, du raffinement des usages journaliers. On ne voit « pas Louis XIV prévoyant un tel cas : la reine recevant de la viande ??

« *Idem,* qu'elle se garde d'appeler à elle dames et autres personnes, qui, si elles « viennent, ne devront pas être retenues longtemps. De plus, qu'elle *ne s'abandonne « pas à parler légèrement à tant de visiteurs,* mais bien plutôt qu'elle se fasse excuser « honnêtement comme il lui appartient. »

Suit un article ayant trait à la bonne tenue des comptes par deux des maîtres de l'hôtel, puis :

« *Idem, qu'elle n'ait pas de correspondance,* et qu'elle ne donne aucun ordre aux baillis, prévôts et sous-officiers du roi ; qu'elle ne fasse mettre qui que ce soit en « possession d'une charge de bailli, sergent ou autre.

« Qu'elle ne fasse point bâtir, et qu'elle ne prenne ni ne garde *aucune personne* en « son hôtel ou en celui de ses enfants, si ce n'est de l'assentiment ou du congé du « roi.

« Toutes ces choses veut et *commande le roi être tenues de la reine et bien gardées* (1). »

On peut juger, par ce règlement de prison, quelles joies quotidiennes la reine pouvait se permettre. Aussi, Marguerite, devenue veuve en 1270, en prendra-t-elle à son aise sous le règne de son fils. Dire qu'elle en fut plus heureuse serait peut-être exagéré. Mais, d'abord, en quoi consiste le bonheur? Où réside-t-il? Pour Marguerite, il n'était certainement pas là où son digne époux l'avait mesuré à la ligne sur le parchemin.

Dans une autre ordonnance, le roi revenait sur certains détails ; nous abrégeons :

« Il faut que la dîme des vivres soit payée exactement; que 13 pauvres soient « nourris chaque jour aux dépens de l'hôtel. Pour les 4 autres pauvres du samedi « *la reine* touchera 4 sols.

« Si la reine se promène à cheval ou change de résidence, elle aura 16 sols pour « ses aumônes ;

« Que, outre ces choses, elle aura, par an, 700 livres parisis pour ses dons, « aumônes et menus plaisirs (2).

« Elle aura en plus : 30 livres tournois par chacune des 6 dames de premier « rang de sa suite, pour leurs habillements et autres nécessités ; et 20 livres tournois « pour chacune des 20 autres dames de second rang » (3).

Puis vient un article embrouillé sur la fourniture de la cire de la chapelle : « il est ordonné que toute la cire soit du roi, mais le chapelain aura 10 livres parisis pour sa cire ? » Est-ce une compensation pour la non-fourniture à bénéfice par le

(1) La copie en langue du XIII[e] siècle fut donnée par Douet d'Arcq. Comptes de l'Hôtel. *Notice,* pp. 5 et 7.

(2) C'était un progrès sur l'ordonnance précédente par laquelle le roi ne lui accordait que 440 livres et rien pour ses menus.

(3) C'était le commencement réel de la cour de la reine. On voit que l'évolution se poursuivait lentement depuis Philippe Auguste.

chapelain ? Puis : « le chapelain entretiendra de vêtements son sous-chapelain, mais il ne le nourrira pas » (1).

Cette mesquinerie bourgeoise tranche crûment sur l'appareil majestueux dont on auréole saint Louis. Et à bien lire entre les lignes, ces règlements sont remplis de lacunes dénotant que pour la vie matérielle, c'est plutôt un pis-aller quotidien qui est la règle de l'existence ; et ce pis-aller durera plus d'un siècle encore ; les autres règlements de l'hôtel que nous connaissons le montreront.

Qu'était-ce au milieu et au bas de l'échelle sociale, lorsque au haut nous constatons une compression voulue de toute apparence d'émancipation?

Les comptes de l'année 1239 nous font connaître quelques menus faits bien anodins, dont notre ville ne retirera pas un supplément de notoriété.

Dans l'ordre des obligations pieuses ou charitables, on trouve : 1° le paiement de la rente de 14 livres accordée par Philippe Auguste au prieuré à titre d'indemnité pour le service divin célébré au château (2); 2° le versement d'un don, à l'occasion des fêtes de Pâques, 67 sols et demi, à la *Maison-Dieu ;* on reconnaît là le couvent de Saint-Eloi servant d'hôpital dès cette époque.

Puis ce sont des aumônes ou des gratifications de bon plaisir de la part du roi : à Terricus Torchebœuf, pauvre soldat; à un certain homme de Poissy, qui a perdu son cheval au service de la jeune reine (Marguerite), 4 L. p. (le 26-30 mai); à un pauvre homme venu d'Espagne vers le roi pour se soigner ses infirmités : 20 sols (21 juin); à Odon de Cormeilles, même cause : 100 sols (19 juin); aux Lépreux de Charlevanne : 100 sols (19 juin) ; à une pauvre femme qui faisait les chapels en coton pour le roi (3) : 20 sols (22 juillet); à Chatelins de Saint-Germain, à l'occasion du mariage de sa fille : 42 livres (21 juin); au même, pour la garde des petits oiseaux : 136 L. p. (26-30 mai); au même, pour la garde de 4 faucons de Gênes et 17 éperviers pendant 20 jours : 33 sols 4 d. (17 juillet).

Au même, pour la garde des autres oiseaux pendant un mois : 23 sols 4 d. (septembre 1239). *Au même, pour la garde d'un faucon et deux éperviers pendant 47 jours :* 46 sols 6 d.

Voilà la grande obsession future des rois successeurs de saint Louis : les oiseaux de chasse; on retrouve cette mention à chaque règne. La suivante sera très fréquente sous Charles V, Charles VI et surtout sous François Ier :

A Herbert de Lions (Eure), *oiselier, qui a apporté un épervier de la forêt dudit Lions :* 40 sols (21 juin). *A Pierre le Jeune, pour un tiercelet qu'il a apporté au roi :* 40 sols.

En voici une autre qui nous rappelle tout le passé des « pêcheries » de Charlevanne et autres lieux, en remontant à Childebert (année 528) :

19 juin 1239 : *pour la nourriture des poissons de la fosse d'Asnières, quand le roi alla en Anjou, et pour deux sennes* (4) *posées : une à Asnières et une autre part :* 4 L. 17 sols.

---

(1) Ce règlement sera presque copié par Charles IV, en 1322 (31 août), pour la reine, sa femme.

(2) *Rec. des hist. des Gaules*, XXII, 624.

(3) Un détail typique que l'on chercherait vainement ailleurs.

(4) Filets à poissons : vanne, venne, senne, des diplômes de Robert II (V. *Préliminaires*).

En fait de dépenses somptuaires, on a des fragments de comptes pour 1239 par Emeric Bordier, mais les sommes ne figurent pas à la transcription qui nous les fait connaître. On y parle de bijoux, d'or, d'argent, de réparations de joaillerie.

Par contre, nous y relevons, à la date du 22 juillet : don à *Philippe, harpiste du comte de Flandre :* 40 sols; et, du 25 août au 2 septembre : à *Alessandre, harpiste, pour se soigner :* 40 sols ; puis, du 4 au 5 septembre : *60 sols pour un texte à illustrer;* il s'agit évidemment d'une miniature (1).

* * *

Pour ce qui touche à l'entretien du domaine de Saint-Germain, on voit intervenir, ici et là, le *concierge de Saint-Germain,* quelque chose comme le conservateur-chef du domaine tout entier. Il paraît assez évident que c'est lui qui a l'œil à tout; il encaisse du trésor les sommes nécessaires et en rend compte à qui de droit. A côté de ce qui les concerne, nous avons relevé un détail utile pour un rapprochement futur :

Le garde de la forêt de Laye : 13 L. 14 sols.
— *pour sa robe (ses vêtements), une 1/2 année :* 50 sols.
Six sergents sous ses ordres, à chacun, 6 deniers par jour : 20 L. 11 sols.

* * *

Enfin, ce sont les frais de voyage, de séjour et d'indemnité aux « envoyés vers le roi. »

La moyenne par jour accusée cette année-là peut approcher de 120 L. p. (multiplié par 60, égale 7.200 francs).

C'est une somme rondelette, mais il faut tenir compte du personnel en déplacement et des nombreuses bêtes de somme et chevaux de selle nécessités par ces déplacements en masse.

De l'étranger, venaient vers le roi des légats, et l'usage s'était établi de les défrayer d'une partie de leurs frais de retour. Sous François I[er], les mêmes errements de générosité seront une plaie pour le trésor royal, d'autant plus que le « Grand Généreux » avait le geste facile, trop facile même, eu égard à la pénurie fréquente des coffres royaux.

En 1239, les taux sont encore modestes : le 21 juillet, on versait 40 sols à un envoyé de la reine d'Aragon (Eléonore de Castille, sœur de la reine mère, Blanche de Castille), qui avait été répudiée par Jacques I[er] de Castille en 1229; à M[e] Galterius, clerc de l'Empereur : 46 sols, etc.

Quelques-unes de ces mentions nous autorisent à conclure, pour l'ensemble des relations sociales, à l'absence des barrières protocolaires élevées par Henri II et ses successeurs, et surélevées par Louis XIV, entre les sujets et les gens du pouvoir. La légende a d'ailleurs représenté saint Louis comme vivant de la vie de son peuple, et

(1) Pour tout ce qui concerne le mouvement artistique, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages spéciaux qui ont traité ces questions d'enluminure, de bijouterie, d'orfévrerie, etc.

le fréquentant sans morgue, en bon père de famille. Les successeurs de notre roi observeront plus ou moins la même attitude : on conçoit que c'était avant tout une question de tempérament et qu'une Isabeau de Bavière ne pouvait pas regarder le peuple avec les yeux d'une Blanche de Castille, ou un Philippe de Valois avec ceux d'un saint Louis.

§ III

La chapelle ogivale de Louis IX et les grands travaux du règne.

§ I. — Les grands travaux.

Le règne de Louis IX est caractérisé par deux grandes entreprises architecturales : l'une, certaine, la *chapelle ogivale;* l'autre, très probable, l'*agrandissement du château féodal* par l'adjonction d'un ensemble de nouvelles constructions appelées *le petit châtelet*, par opposition au dénominatif appliqué au vieux château de Louis VI, dit : *le grand châtelet.*

La construction de la chapelle entraîna de grandes modifications dans la partie Sud de la forteresse, et celles-ci furent sans doute influencées par la nécessité d'agrandir le château, devenu trop étroit pour contenir la foule des privilégiés composant la Cour royale et les gens de service, à proportion plus nombreux qu'ils n'étaient sous les règnes précédents.

Au demeurant, nous voyons dans ces diverses entreprises l'exécution d'un plan d'ensemble réalisant deux objets : la chapelle et un second châtelet annexe du premier.

L'érection de la chapelle est une certitude basée sur un acte de 1238 (1), dont on a parlé autrefois (2), du transfert dans l'église de Saint-Germain, annexe de celle du prieuré de Feuillancourt, du service divin fondé au château par Philippe Auguste.

La construction du *petit châtelet* est, en elle-même, une autre certitude, mais la date de son exécution étant inconnue, ce n'est plus qu'une hypothèse de notre part d'attribuer à saint Louis l'honneur de l'avoir réalisée. Cette hypothèse, toutefois, n'est pas de celles qui se soutiennent péniblement; on va le voir immédiatement.

Le Petit Chatelet. — En dépouillant les comptes anciens, nous avons rencontré, dans ceux des *baillages de France*, pour le troisième quartier de l'année 1285 (octobre et décembre) (3), cette suite d'énoncés suggestifs :

---

(1) *Loco capellæ quam Philippus rex fundaverat, aliam* (*Ludovicus rex*) *exstruxerit capellam.* (Arch. nat., J. 461, n° 10.)

(2) V. p. 33.

(3) Philippe III le Hardi, fils de Louis IX, étant mort le 6 octobre 1285, c'est le premier compte du règne de Philippe IV le Bel qui s'ouvre avec ce troisième quartier de l'année 1285.

Dépenses de Saint-Germain-en-Laye : Pour les travaux du Grand Châtelet .... 19 L. 9 s. 5 d.

Pour les travaux du Petit Châtelet, *dont les murs ont besoin d'être soutenus et consolidés* .... 35 L. 11 s. 6 d.

Pour les travaux des demeures (1) de Saint-Germain-en-Laye .. 57 L. 13 s. 4 d.

Pour le concierge .... 18 L. 9 s. 3 d.

De ces données précises, nous tirons les déductions suivantes :

Si, dès le premier mois du règne de Philippe le Bel, nous trouvons un paiement de travaux de consolidation, il est bien certain que ceux-ci ont été achevés antérieurement, et, tout récents qu'on les suppose, ils appartenaient au règne précédent, en l'espèce à celui de Philippe III, fils de saint Louis, 1270-1285. Mais, en second lieu, si nous considérons que la réfection des murs du petit Châtelet s'imposait « *Muris ibidem retinendis atque sustinendis* » cela indique un état de grave délabrement. N'est-ce pas alors nous faire entendre que ces murs avaient déjà subi les injures du temps ? Or, Philippe III n'a régné que quinze années, et à supposer qu'il fut le constructeur du petit Châtelet, il faudrait admettre l'hypothèse d'une malfaçon criante dans la construction : un édifice n'est pas délabré après moins de quinze années d'usage. Le petit Châtelet est donc, cette fois, antérieur au règne de Philippe III, et nous

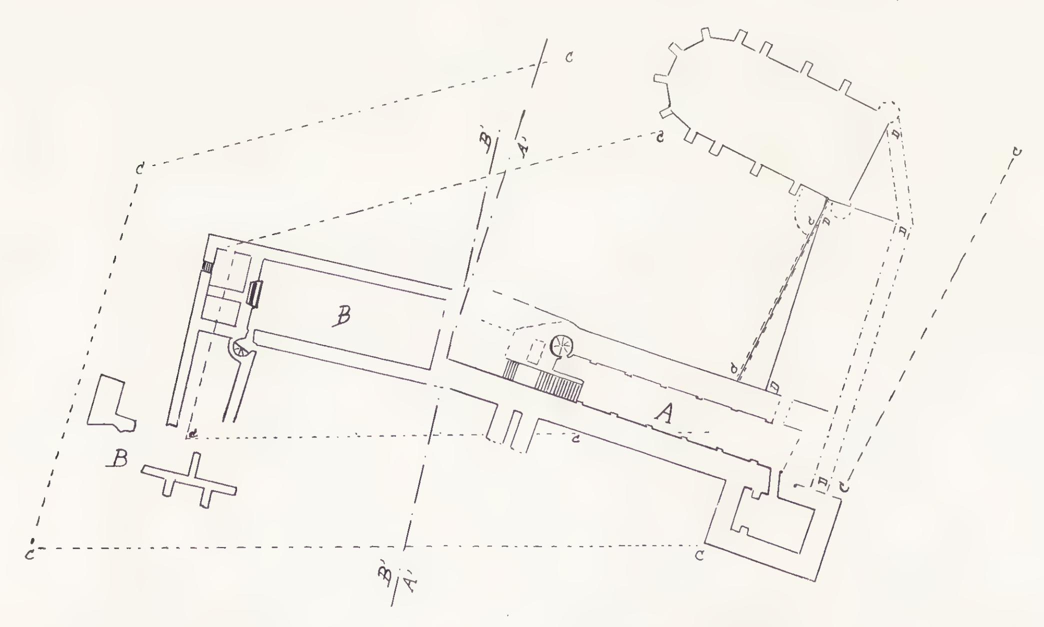


Fig. 38. — Agrandissement, par saint Louis, du château féodal de Louis VI, entre 1238 et 1270.
A gauche de la ligne B'B' le petit Châtelet ;
à droite de A'A' le grand Châtelet (ancien château fort de Louis VI).

(1) Nous pensons qu'il s'agit ici des réparations *intérieures* des deux Châtelets, et peut-être d'autres annexes dont la connaissance nous échappe.

sommes reportés à celui qui l'a précédé, c'est-à-dire à celui de saint Louis. Devons-nous remonter plus haut encore, à ceux de Louis VIII ou de Philippe Auguste? Aucune trace d'entreprise d'une construction quelconque ne peut être relevée à l'actif de ces deux monarques; par contre, saint Louis fit construire la chapelle et remanier tout le pourtour de l'oratoire: lui seul, à notre sens, peut être l'auteur du petit Châtelet, entreprise corrélative de la construction de la chapelle, ainsi que nous l'avions déjà dit. La suite de nos déductions apportera la plus grande somme de probabilités requises en faveur de cette thèse, basée sur un article des comptes de 1234, relatif « *au nouveau défrichement* et *nouveaux murs* » à faire à la maison royale (1).

En premier lieu, le village germanois, à l'époque de Louis IX, n'était pas tellement important que l'on puisse soutenir valablement l'hypothèse de deux Châtelets séparés, éloignés l'un de l'autre. Et, l'on ne peut davantage penser à appliquer l'épithète de « petit Châtelet » à l'une des *portes* de la ville clôse de murs, attendu qu'il faudrait prouver que la ville était devenue assez grande et assez riche pour avoir nécessité ce système de défense. Rien n'est moins certain.

En second lieu, le libellé de l'article des comptes justifiant la dépense faite au petit Châtelet s'harmonise trop bien avec la légèreté de la construction des annexes B de notre plan (v. FIG. 38), pour que nous hésitions à reconnaître dans ces murs légers, ceux du petit Châtelet, lesquels « ont besoin d'être soutenus et réparés ». En 1285, ils avaient déjà une cinquantaine d'années d'existence et la réparation apparaît alors comme admissible.

En troisième lieu, ces substructions légères sont orientées, à leur tour, avec un devers prononcé dont la ligne de base B'B' accuse la direction. Il semble que Louis IX, après avoir déjà obtenu une ouverture d'angle plus grande en orientant liturgiquement sa chapelle (v. FIG. 39), ait voulu la dégager plus encore en construisant son petit Châtelet en dehors de l'alignement offert par l'aile A du grand Châtelet de Louis VI (v. FIG. 38).

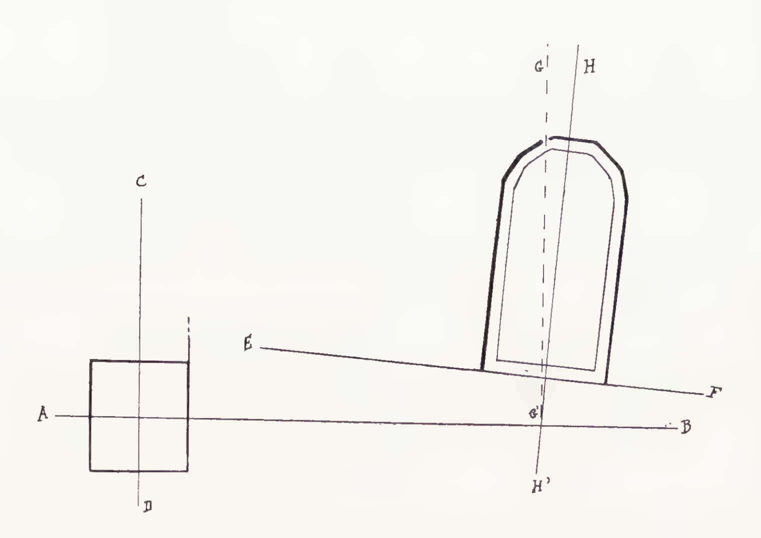


FIG. 39. — Orientations divergentes du donjon de Louis VI (axe CD) et de la chapelle de saint Louis (axe HH').

(1) *Rec. hist. Gaule et France*, XXII, 578K.

Le grand Châtelet serait donc l'ensemble des constructions A figurées à droite de la ligne A' A', et le petit Châtelet, celles B, à gauche de la ligne B'B' de notre dessin (v. FIG. 38).

A quel usage Louis IX avait-il destiné ce petit Châtelet ? Nous croyons très fermement que c'étaient là « *les communs* » auxquels nous faisions allusion en parlant de « l'hostel du Roi ».

Pour ce qui est de reconstituer le plan général de ces « communs », on comprendra notre réserve à l'essayer. Néanmoins, d'après la direction des bâtiments B, il semble que cette annexe se soit étendue de préférence dans la zône couverte actuellement par l'aile nord du château (marquée en ligne pointillée *cc,* v. FIG. 38).

Louis IX fit-il élever quoi que soit sur l'emplacement de l'aile Sud actuelle (Rue Thiers) ? On l'ignore absolument, mais il serait assez logique d'admettre de ce dernier côté une suite ininterrompue de murailles reliant la chapelle avec l'extrémité des bâtiments communs.

Peut-être même y avait-il une entrée ménagée dans cette muraille supposée. Les restes d'une tourelle (?) ronde, que Millet a figurés sur son plan (v. FIG. 30), font naître l'idée d'une poterne, flanquée de ses deux tours, dont les fondations de l'une auraient subsisté, et donnant accès dans la cour intérieure du château transformé ; mais, hâtons-nous de dire que ce n'est qu'une fantaisie d'imagination que rien ne permet de prendre à la lettre, quelque plausible qu'elle soit de notre part.

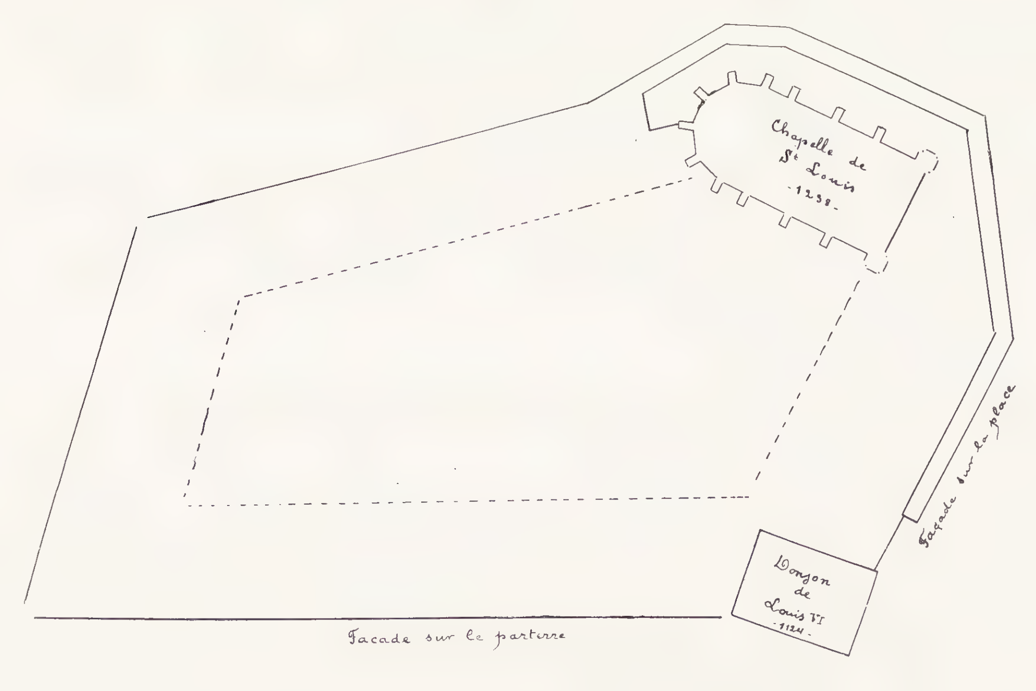


FIG. 40. — Plan linéraire du château de Charles V (1364-1380) englobant les deux Châtelets de saint Louis.

Admettre cette muraille biaise dégageant complètement le chevet de la chapelle est presque une nécessité topographique pour justifier la forme bizarre du plan du château réédifié par Charles V, après la destruction de cette demeure de saint Louis par les Anglais en 1346 (1). On sait que, en 1576, J. Androuet du Cerceau qualifiait la cour intérieure du château des mots méprisants de « Sauvaige Quadrature ». Cette sauvage quadrature venait tout simplement d'un plan antérieurement respecté par François I[er], c'est-à-dire du plan de Charles V, lequel avait tout bonnement englobé l'aire ancienne et, probablement, certaines fondations solides du château de saint Louis dont les murailles du Sud ont fixé la direction si étrange de ce côté, par rapport aux autres ailes. L'aile Nord portant sur la gauche du donjon alla englober toute la portion ruinée des communs, et l'aile Est a utilisé en partie les fondations rectilignes de ces mêmes communs. L'étude, même superficielle de notre dessin (v. fig. 38) rend toutes ces déductions si rationnelles que, pour un peu, on oserait risquer l'affirmation que telle dut être l'œuvre de saint Louis utilisée par Charles V.

Nous avons déjà fait justice (2) des on dit concernant l'achat des bâtiments du prieuré par Louis VI, à l'effet de leur substituer son château fort. Nous n'y faisons de nouveau une allusion passagère que pressé par une objection possible de la part de quelques-uns de nos lecteurs : ces substructions légères que nous identifions *proprio motu* avec le petit Châtelet ou « communs du château », ne peuvent-elles être regardées comme les vestiges oubliés du prieuré primitif détruit par Louis VI ?

A cela nous répondrons qu'elles sont en dehors de l'aire occupée par le château féodal et nous renvoyons les opposants à notre explication des faits de la « question Charlevanne » (3).

En résumé, et pour tout éclaircir, le dessein de saint Louis paraît avoir été le suivant :

1° Construire une chapelle, orientée suivant les règles liturgiques et isolée des bâtiments anciens le plus qu'il se pouvait, mais, sans rien sacrifier des nécessités de la protection élémentaire du manoir royal.

2° Construire un second Châtelet accolé à l'ancien, autant que les parties conservées de celui-ci le permettaient, et sans nuire à l'isolement de la chapelle ; d'où, orientation divergente de toutes les nouvelles constructions.

3° Enclos du tout à l'aide de murs, dont les directions bizarres répondaient à la bizarre justaposition des édifices bâtis les uns après les autres, « au petit bonheur », selon les nécessités du moment pour chacun d'eux. Portion considérable de l'ancien château féodal, nouveau petit châtelet, nouvelle chapelle, nouveaux murs, raccords adventices, telle fut l'entreprise.

Et, que l'on n'objecte pas l'étrangeté de la demeure royale, ainsi reconstituée dans son ensemble d'après les ruines existantes, car, à cette critique, nous oppose-

---

(1) Guillaume de Nangis, *Cont. Chron.* à l'année 1346, Ed. Géraud, 1843, II, 198 : *Rex.* Angliae veniens usque ad Villam Sancti Germani in Laya, eam spoliavit, incendit et domum regiam... »

(2) V. p. 49.

(3) V. pp. 41-52.

rions nous-même un argument tiré du plan infiniment plus étrange de l'ancienne maison royale de Vincennes (1) dite le *château du Bois :* véritable amalgame de masures juxtaposées sans alignement défini, sorte de hameau en miniature, n'ayant rien de comparable même avec notre reconstitution hypothétique des deux châtelets de Saint-Germain. Ceux-ci constitueraient une merveille de régularité relative à côté de l'irrégularité du château du Bois à l'époque de saint Louis.

Passons maintenant au principal objet de ce chapitre : la chapelle ogivale.

Caractères de l'architecture de la Chapelle. — Nous empruntons à un auteur peu connu mais fort sérieux, — malgré les quelques petites erreurs de faits ou de dates dont son ouvrage n'est pas exempt — quelques remarques parmi celles qui nous ont paru les mieux venues.

F. de Lacombe écrivait (2): La chapelle du château... appartient au style ogival le plus pur. Son origine est inscrite dans les nervures qui marquent les arêtes de sa voûte hardie, dans ses colonnettes à faisceaux, dans ses fenêtres gothiques d'une structure artistique et savante. Elle mesure 24 mètres de long sur 10 de large. Elle ne porte cependant pas l'empreinte du fondateur de la Sainte Chapelle, Pierre de Montreuil. La conformité qu'elle offre, en certains points, avec les monuments gothiques de la Bourgogne et de la Champagne semble indiquer qu'elle fut érigée d'après les plans d'un architecte appartenant à l'une ou à l'autre de ces deux provinces. Elle présente, en outre, un fait unique, ou du moins sans analogie connue dans la construction gothique: ses fenêtres sont rectangulaires au lieu d'être ogivales dans leur partie supérieure, de manière à laisser tout l'intervalle entre les contreforts totalement à jour, sans rien enlever à l'édifice de son caractère architectural. Les contreforts et les arcs intérieurs qui supportent à eux seuls la toiture et les voûtes affirment le motif bourguignon (v. fig. 41).

Le même auteur cite encore Viollet le Duc (3); nous le suivons à notre tour : « Le maître de cette œuvre (un anonyme) était sûr de son art. C'était en même « temps un homme de goût et un savant de premier ordre ». « S'il y avait quelques « doutes sur la date, il suffirait de comparer ses profils et sa sculpture avec les « profils et les sculptures des monuments champenois du XIIIe siècle pour être « assuré que la chapelle du château de Saint-Germain est contemporaine des cha- « pelles absidales de la cathédrale de Reims, des parties inférieures de la cathédrale « de Troyes, de la chapelle de l'archevêché de Reims, constructions qui sont anté- « rieures à 1240. La corniche supérieure et la balustrade dont on a retrouvé les « fragments peuvent remonter à 1230 ».

L'archéologie, la science et les diplômes authentiques sont ici pleinement d'accord sur l'époque de la construction, 1230-1238.

(1) V. l'ouvrage : *le Château de Vincennes*, 2 vol. in-4°, par M. le commandant de Fossa, 1908, Paris.

(2) F. de Lacombe : le *Château de Saint-Germain-en-Laye*, petit opuscule in-12, chez Dentu, 1874. Pages 25 et suiv. — Peut-être ces lignes ne sont-elles pas émanées directement de sa plume. Peu importe, elles sont justes et bonnes à citer.

(3) *Dict. raisonné de l'architecture française.*



Fig. 41. — La chapelle de saint Louis (1238) restaurée (1875 ? 1904).
Vue en perspective de la rue Thiers. — A gauche, le nouveau pavillon imaginé par feu A. Millet.
A droite, le petit pont (restauré) du château de François Ier (1540-1547).

L'Architecte du Monument. — On vient de voir que l'érudit, auquel nous avons emprunté une courte expertise du sanctuaire, n'attribue pas à Pierre de Montreuil, cette conception si harmonieuse; tandis que, un auteur (1) écrivait récemment que la chapelle du château de Saint-Germain « préparait Saint-Denis et la Sainte Chapelle (de Paris) qui est l'œuvre de Pierre de Montreuil ».

Est-ce à dire que la chapelle de Saint-Germain puisse s'honorer d'un si haut parrainage?

La vérité oblige à confesser que ce n'est qu'une hypothèse. Est-elle vraisemblable? C'est aux gens du métier à proposer leurs arguments dont par ailleurs on sait l'extrême fragilité. Une analogie peut provenir d'une copie, et l'artiste de génie est-il donc enchaîné à se copier? Un habile artisan ne peut-il copier lui-même et inventer à son tour?

Nous avions espéré un instant découvrir un mot, un nom dans les comptes du XIIIe siècle, voire une allusion d'un annaliste postérieur, mais rien n'est venu se placer sous nos yeux de fureteur inlassable. Peut-être le document s'est-il caché; s'il existe, il faut avouer que depuis des siècles il garde bien son secret, car ils sont légion ceux qui l'ont pourchassé sans succès. Si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, pourquoi s'efforcer de leur en créer une? Au regard de la chapelle pourquoi s'ingénier à lui imposer un nom d'architecte qui peut n'être pas le vrai? La beauté du monument y gagnera-t-elle d'une ligne, lorsque l'on aura proclamé, hypothétiquement, qu'elle a pour créateur Pierre de Montreuil? Sachons-nous contenter de moins en nous déclarant satisfaits de cette beauté à laquelle l'anonymat de son auteur ajoute une pointe de mystère séculaire; et, pour peu que nous ayions quelques notions historiques puisées à une source pure, laissons-nous aller à cette émotion enveloppant tout l'être, aussitôt que nous pénétrons dans ce lieu vénérable si habilement restauré.

L'État actuel. — Il semble, à la vue de ces pierres aux contours émoussés par l'usure des siècles que l'ombre de saint Louis vague silencieusement derrière ces légères arcades à colonnettes qui, à si peu de frais, donnent une allure mystérieuse aux retraits latéraux abritant jadis de chaque côté de la nef les autels particuliers des deux chapelles votives.

Si, un moment après, on porte les yeux vers la voûte, on aperçoit à chaque clef, des rosaces minuscules formant pendentifs sculptés et supportant deux têtes adossées, inclinées, paraissant plonger dans le vide leurs regards figés, sur les intrus qui, plusieurs fois la semaine, déambulent irrespectueusement, le chef couvert, dans le Saint Lieu, veuf de son autel et encombré de sarcophages et autres monuments du christianisme primitif. Si ces pierres pouvaient parler, que ne diraient-elles pas? Peut-être crieraient-elles leur indignation.

---

(1) Stein, *Musées et Monuments de France.* Revue mensuelle par P. Vitry, 1906, n° 3, p. 45, Laurens, éd., Paris. — Lance, *Dict. des architectes*, ne dit rien du rôle supposé de P. de Montreuil à Saint-Germain. — P. de Montreuil est mort à Paris, le 17 mars 1264. — Rien de plus dans Bauchal, *Nouv. dict. biog. et crit. des Arch. français.* Daly fils et Cie, éd. Paris, 1887.



Fig. 42. — Arcature à colonnettes régnant tout autour de l'édifice.
Vue d'un des retraits latéraux ayant servi de chapelle votive.

Ces figures sont-elles représentatives des profils royaux des enfants de saint Louis? Un érudit bien connu, M. Salomon Reinach (1), a proposé cette identification avec une certaine apparence de probabilités. La question serait intéressante à élucider par l'histoire de la statuaire de l'époque. Le nombre des princes, le sexe de l'individu représenté correspondent assez bien à l'état de la famille prise en bloc. Les traits durs, comme taillés à la hache, n'ont rien de ce que l'on s'attend à trouver dans des physionomies royales, d'autant plus que Louis IX avait une figure fine, émaciée. Mais il serait aussi imprudent d'affirmer que de nier en une aussi délicate matière : *sub judice lis est*.

(1) V. *Le musée chrétien dans la chapelle de saint Louis*, par Salomon Reinach, in-8°, Leroux, Paris, p. 10.

On ne doit pas oublier, en effet, que Louis IX s'étant marié en 1234, ses « huit enfants » ne pouvaient, en 1238, avoir vu le jour, et l'aîné être parvenu à sa vingtième année environ. Si donc ces sculptures représentent les membres de la famille royale, elles n'ont pu être ajoutées qu'après coup (la chapelle étant terminée en 1238) et cela nous reporte à l'année 1254 au plus tôt. C'est un argument dont on ne saurait faire fi en une enquête de cette nature.

Détachons nos yeux de la voûte et reportons-les vers le sol dallé. On devra remarquer que le niveau actuel de la cour intérieure du château est plus haut que le dallage de la chapelle d'environ $1^{m}20$. Cette différence représente les remblais successifs de la cour, corrélatifs de l'exhaussement du château, chaque fois que les rois ont eu l'occasion de le reconstruire. Il est probable que, sous Charles V, le château reconstruit par ce roi (vers 1364-67 ?) était plus bas que celui de la renaissance élevé par François Ier deux cents ans plus tard, puisque l'on sait de source certaine (1) que ce dernier château était presque au niveau du château actuel, et que le sol de la chapelle était alors en contre-bas de trois pieds environ. Saint Louis n'ayant pas dû construire sa chapelle comme on dispose un cellier souterrain, c'est donc que le sol environnant a bien été exhaussé par des remblais.

La Rosace. — Enfin, et pour terminer cette rapide inspection des lieux, nous ne manquerons pas de regarder vers le fond de l'édifice, et si nos yeux ne sont pas arrêtés par la merveille même de ce petit vaisseau, c'est que toute perception d'art sera éteinte en nous. Nous voulons parler de cette admirable dentelle de pierre sculptée qui a nom : *la rosace* ou *la rose*. Ses proportions gigantesques (100 mètres carrés environ : elle mesure 10×10), hors de proportion avec le reste de l'édifice en font une chose déjà unique ; et, par la place qu'elle occupe, elle écrase le regard d'autant plus que le mur du fond qui la soutient est orné d'une galerie détachée à peine du gros œuvre, et surplombe cette ravissante arcature à colonnettes, dont on a donné plus haut la reproduction gravée.

On sait que le hasard seul l'a fait découvrir, un jour que les maçons abattaient pour le refaire à neuf, l'enduit de plâtre qui, depuis deux cents ans environ l'avait dérobée aux regards, et fait oublier des hommes. Heureux hasard qui a servi à la fois l'art et l'histoire. On aurait pu croire que la pensée de la soustraire à des attentats démolisseurs fut la cause de son obturation ; mais la pensée qui a dicté ce méfait est infiniment moins respectable (2).

Elle est actuellement rétablie dans son architecture originale, mais les « jours » autrefois garnis de « verres peints », le sont aujourd'hui de vulgaires moellons, en attendant que l'on ait trouvé un moyen terme de créer l'illusion d'un vitrail, à défaut de la verrière classique que l'on ne reverra jamais, le bâtiment adossé au mur qui la supporte ne le permettant plus.

(1) V. Comptes de 1548-50 la dépense faite pour le *remblai* de la chapelle dont le sol était alors de 3 pieds en contre-bas de celui de la cour environnante.

(2) On le montrera en temps opportun.

L'histoire des vicissitudes de cette œuvre splendide n'ayant jamais été tirée au clair, nous avons tenté de l'écrire d'après des données certaines.

Nous avons déjà soulevé la question de l'isolement de la chapelle du côté de cette rosace, en imaginant hypothétiquement un raccord du pavillon Ouest (place du Château) avec le mur qui la soutient. On ne peut, en effet, admettre un seul instant

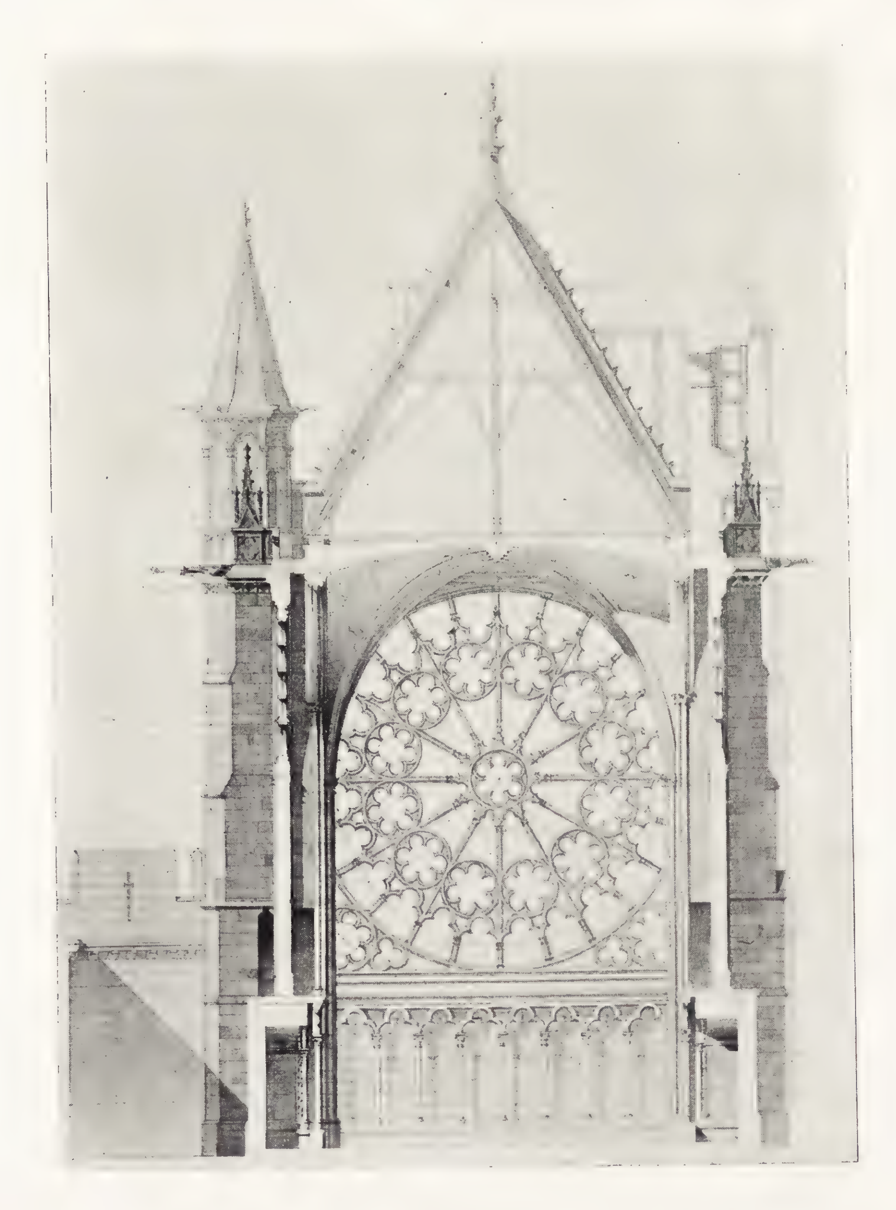


Fig. 43. — *La Merveille.* Coupe de la chapelle du côté de la rosace de saint Louis (Rose gothique de 100 mètres carrés (10×10) remise au jour et actuellement maçonnée).

que le maître des œuvres de maçonnerie de saint Louis ait imaginé un décor factice. La verrière créée par son imagination d'artiste laissait donc la lumière du couchant inonder le sanctuaire à pleins flots. Elle fut « estouppée » comme on disait au XVIe siècle ; à quelle époque, par qui et pourquoi le fut-elle ?

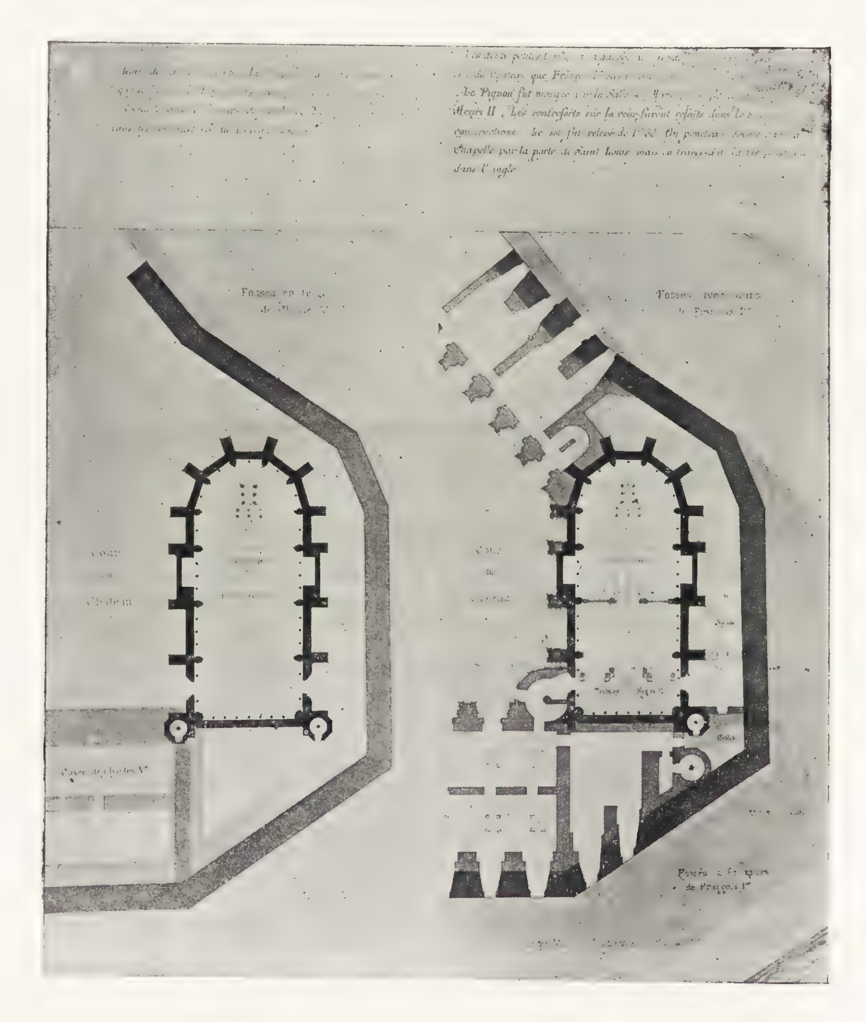


Fig. 44. — Angle Sud-Ouest du château vieux.
La chapelle et ses attenances sous Charles V (vue de gauche),
et sous François Ier (vue de droite).

Le seul document que nous possédions sur la question est un article, extrait des comptes de Nicolas Picart, trésorier des bâtiments, pour les années 1548-49-50, et libellé comme il suit :

« A Jean de la Hamée, maistre victrier, demourant à Paris, la somme de « 1200 l. 10 sols tournois (1), à luy ordonnée par maistre Philibert de Lorme, com- « missaire des dits bâtiments et édiffices et ses lettres d'ordonnance signées de « sa main le septième jour de novembre M.V^c XLVIII, sur et tant moings (2) des « ouvraiges et réparations de victres par luy faictes pour le Roy nostre dict Sei- « gneur, ès édiffices et basse court du dict chasteau, ès lieux et endroictz cy-après « déclairez durant les moys de septembre, octobre, novembre et décembre, « l'an M.V^c XLVIII, ainssy et en la manière qui s'ensuit :

« 1° Travail fait au-dessous de l'appartement de Mme la duchesse de Valentinois.

« 2° Travail fait à la chambre de Mlle la Bastarde ».

Ces deux articles n'ont pas à nous retenir.

« 3° *Ausdictes trois formes, et en l'aultre forme en suivant estant à la couppe au bout de ladicte chappelle du costé de la cuisine de bouche du Roy* ».

Il s'agit ici des trois fenêtres du pan coupé terminant la salle des fêtes (v. FIG. 44) et sans doute de l'autre fenêtre située dans le retour d'équerre entre les deux petites « viz » (escalier à *vis*) dans les tourelles de ce côté ; la cuisine de bouche du roi était au rez-de-chaussée de cette partie (la couppe) du bâtiment. Suivons :

... *Soubz le voirre painct avoir mis XLVIII panneaulx de voirre neuf en gros plomb fort, ès lieux qui estoient maçonnez et estouppez pour donner plus grand jour et clarté en ladicte chappelle, ainsi qu'ils soulloient estre d'anciennetté contenant ensemble, etc...* (3) ».

Tentons d'éclaircir ce libellé d'une langue aujourd'hui tombée en désuétude.

« Sous le verre peint avoir mis du verre neuf » signifie que l'on a vitré *en verre blanc ordinaire*, sans teinte, une portion des trois fenêtres dont les impostes étaient déjà vitrées en *verres de couleur*. Mais il est spécifié que ce travail fut fait « *ès-lieux qui étaient maçonnés...* » ; cela signifie que la partie basse des fenêtres, dont l'imposte était vitrée en couleur, était elle-même maçonnée ; en d'autres termes, il y avait là trois fausses fenêtres rectangulaires, terminées par des impostes vitrées demi-rondes, dont on a transformé la partie inférieure en fenêtres réelles, vitrées de verre blanc.

Le résultat fut de donner « *plus grand jour et clarté en la chapelle* comme il *soullait* être d'*ancienneté* ».

Ce d'ancienneté ne peut s'entendre que de l'état antérieur à la construction de la salle du bal (1540-1547) et nous avons ici une preuve certaine que, depuis saint Louis jusqu'à François Ier, la rosace était bien vitrée, et prenait son jour sur la place actuelle du Château.

Dans quel but François Ier avait-il autorisé cette construction anormale de trois fausses fenêtres à la coupe au bout de la chapelle ?

La grande salle de bal elle-même se terminait ainsi d'une façon ridicule. Quelle

(1) La dépense concerne quatre articles dont deux étrangers à la chapelle.

(2) C'est donc un acompte.

(3) DE LABORDE, *Comptes des Bâtiments du Roi*, t. II., p. 320.

nécessité urgente avait porté le roi à utiliser cette encoignure mal venue ? Autant de mystères insondables (1).

François Ier avait-il rêvé la suppression de la verrière prenant encore jour dans la salle du bal ? La mort ne lui permit pas de réaliser ce plan, et, bien au contraire, Philibert de Lorme, nouvel intendant ordonnateur des bâtiments du roi Henri II, non seulement ne supprima pas la verrière, mais lui procura le jour que les plans agréés par de Neuville de Villeroy et autres avait maladroitement obstrué.

Jean de la Hamée fut chargé du travail de vitrerie, grâce à l'intervention de Philibert de Lorme, exécuteur des volontés d'Henri II, et la verrière, reçut de nouveau le jour du dehors. Cela se passait en 1548-49.

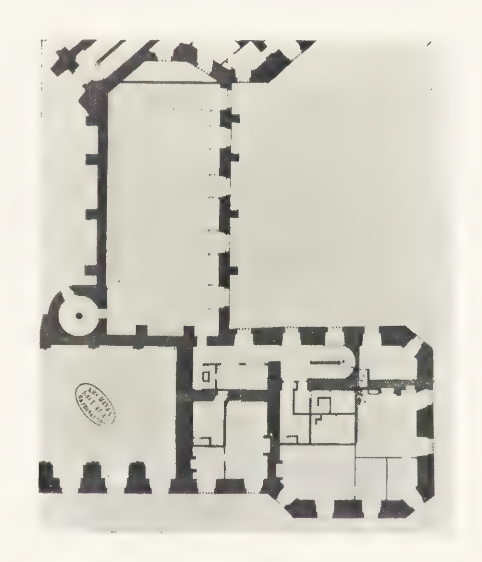


Fig. 45. — Pavillon S.-O. élevé par J. Hardouin Mansart en 1683-84, masquant la rosace de la chapelle et prolongeant le bâtiment Ouest en façade sur la place actuelle du Château.

Nous avons dit précédemment qu'il nous avait été impossible de préciser la date de l'obturation de la rosace, et l'auteur de ce méfait. Il nous est loisible toutefois d'énoncer nos soupçons.

De Henri II à Louis XIII inclus (1548 à 1643), nous ne voyons rien qui nous incite à penser qu'aucun des rois de cette période soit l'auteur de la transformation incriminée. Par contre, Louis XIV a changé la destination de la *salle de bal* en *salle de théâtre* et la scène fut établie précisément à l'extrémité de cette salle, derrière la chapelle, c'est-à-dire derrière la rosace : celle-ci était désormais plongée dans l'obscurité. Il y allait de la sécurité du nombreux personnel circulant dans les couloirs passant le long de la rosace, que les vitres de celle-ci fussent supprimées et la chapelle isolée complètement du théâtre. De plus un mur de refend est venu terminer le fond de la scène et butter sur le mur de la rose même (v. fig. 45).

(1) Il nous semble même que ce soit un réel dommage que l'architecte Millet ait imaginé le pavillon carré à deux tourelles qui termine le pavillon d'angle en façade sur la place du Château et sur la place Thiers. Jamais ce pavillon n'a existé. Il y avait là le pan coupé disgracieux obstruant la chapelle ; il fallait supprimer cette abomination, terminer le bâtiment Nord au droit du mur Nord de la chapelle restaurée, continuer le rez-de-chaussée derrière la chapelle, couronner ce rez-de-chaussée par une terrasse avec balcons sculptés à jour en ogives et rendre à la rosace sa verrière en pleine lumière au-dessus de la terrasse ainsi aménagée. On n'innovait rien, ou que fort peu de chose, et l'on restait dans la tradition des trois antiques constructions combinées de saint Louis, Charles V et François Ier. La restauration Millet n'est dans cette partie du château que la réalisation d'une vue personnelle à l'auteur : traduttore traditore.

Ce fut le coup de grâce. A nos yeux, c'est donc Louis XIV, l'auteur de la destruction du chef-d'œuvre ogival, et ce ne peut-être que lui qui puisse l'avoir été.

Il ne nous reste plus qu'à reprendre notre exposé à la date de 1238 au moment où Louis IX établit officiellement son chapelain particulier. Nous suivrons l'ordre chronologique des évènements de toute nature dont la chapelle fut le théâtre, en quelque sorte obligé.

§ II. — Evènements historiques dont la chapelle fut le théatre entre 1238 et 1789.

a) *Première période, 1238-1548.*

Lorsque saint Louis eut vu terminer sa chapelle, il crut le moment venu de compléter son œuvre, son rêve, par la création d'un office de chapelain royal attaché à cet oratoire particulier, tandis que, comme on l'a vu (1), Philippe II, son grand-père, n'avait fait qu'instituer un service courant d'offices religieux dans le château.

C'est l'un des premiers souvenirs que l'on rencontre dans les comptes par la mention (2) expresse du paiement, en deux termes (Pâques et Toussaint), de la rente constitué à ce moment au chiffre de 14 l. p.

Ce paiement dut se faire régulièrement selon les conventions premières, puisque, beaucoup plus tard, en 1285, il est encore effectué, mais il paraît néanmoins réduit de moitié : 7 l. p. *pro tota* (pour toute l'année) (3).

Des comptes de 1239, on peut extraire encore quelques mentions :

Le 20 mai, paiement de 8 l. p. pour 8 chandeliers placés dans la chapelle : témoin du paiement, Adam de Meulan (4) ; au sous-chapelain de Saint-Germain, 20 sols, témoin : Pierre le Jeune (5). Il y en a beaucoup d'autres.

Nous apprenons par les chroniqueurs (6) que, en cette année 1239, saint Louis était entré en pourparlers avec Beaudoin II, empereur de Constantinople, pour le rachat de la Sainte Couronne d'Epines, que le dit Beaudoin, à court d'argent, avait engagée à des bailleurs de fonds d'Italie. Les pourparlers ayant abouti, la relique vénérée fut apportée en France.

Au surplus, laissons la plume à ces chroniqueurs, dont le style pittoresque exhale un parfum local qu'on ne saurait remplacer à notre époque.

---

(1) V. p. 64.

(2) V. *Rec. des hist. de la France*, t. XXII, pp. 566 A et 624 C ; comptes de 1234 et 1239.

(3) *Idem*, p. 629 B.

(4) *Idem*, p. 590 H.

(5) *Idem*, p. 603 L.

(6) Félibien, *Hist. de l'abb. de Saint-Denis*, pp. 294-296. — *Grandes chroniques de France*, éd. Paulin Paris, IV, p. 258. — Guillaume de Nangis, à l'année 1239.

On lit dans les GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE :

« Le roy envoya messages certains et sollempniex avec l'empereur de Constantinoble et fist aporter la saincte couronne en France. Quant il scut bien certainement qu'elle fu en son royaume, il ala encontre jusques à la cité de Sens (1), là la reçeut à moult grant joie et en grant dévocion, et la fist aporter jusques au bois de Vincienes de lès Paris. En l'an de grâce mil deux cens trente et neuf, le vendredi après l'Assumpcion Nostre Dame, le roi vint tout nus piés et desceint (2) en sa cote pure et ses trois frères Robert, Alphons et Charles, et aportèrent les sainctes reliques honnourablement à grant compaignie de clergie et du peuple et des gens de religion, faisant grans mélodies de doux chans et piteux. Et puis vindrent à procession jusques à Nostre-Dame de Paris. A celle procession vindrent l'abbé de saint Denys et tout son couvent, revestus en chappes de soye, tenant chacun un cierge ardent en sa main. Ainsi vindrent toutes les processions chantans de Nostre-Dame jusques au Palais le roy et entrèrent en la chapelle (3) ou la saincte couronne fu mise ».

On ne parlerait pas de cette affaire si Saint-Germain n'avait pas eu sa petite part d'intervention dans ces opérations délicates.

1° *Lieu de rencontre.* — Un article des comptes porte : « Quatre livres parisis pour « deux pannes de soie que le roi donna à l'église de Villeneuve-l'Archevêque quand « la couronne y fut reçue » (4).

2° *Cadeau au chapelain de Saint-Germain :* « 4 l. p. pour une étole brodée donnée à « la chapelle de Saint-Germain et pour une seconde étole, 70 sols (5) ».

Déjà en 1205, l'abbaye de Saint-Denis avait reçu quelques reliques (6). En 1241, saint Louis en recevait de nouvelles, des mains du même malheureux empereur Beaudoin, de Constantinople, et ce sont ces « livraisons » répétées qui suggérèrent au pieux roi la pensée de les conserver dans une *châsse* digne d'elles. La chapelle de Saint-Nicolas du palais fondée par Robert le Pieux (7) restaurée par Louis VII en 1194, ne pouvait prétendre à ce rang.

Ce furent là les vraies origines de la Sainte Chapelle de Paris (8).

De nouveau, dans le même ordre de faits, vient se placer le très fameux second voyage de Beaudoin, en France, et sa réception à Saint-Germain en juin 1247. Il y

(1) Ce doit être une erreur du chroniqueur. Les comptes confirment que c'est à Villeneuve-l'Archevêque qu'eut lieu la rencontre.

(2) Sans ceinture.

(3) Guill. de Nangis fait erreur en disant que la relique fut mise en la chapelle magnifique que le roi avait fait construire dans son palais. La Sainte Chapelle, dont il veut parler, n'a été construite qu'entre 1246 et 1248 et inaugurée le 25-26 avril 1248. Il s'agit donc ici de l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas, à laquelle saint Louis a substitué la Sainte Chapelle neuf ans plus tard.

(4) *Rec. hist. Gaule, idem,* p. 609 C : *4 l. p. pro duobus pannis sericis quos Dominus rex dedit Ecclesiæ de Villa Nova Archiepiscopi quando corona fuit ibi accepta* ».

(5) *Idem,* 609 E, *pro una stola broudata ad capellam Sancti-Germani.* — Idem, *pro alia stola :* 70 sols.

(6) *Grandes chroniques,* Ed. Paulin Paris, IV, 133.

(7) FÉLIBIEN. *Hist. Ville de Paris,* I, 297.

(8) V. Acte de fondation, janvier 1246 (*Cartons des Rois,* 815).

signait même l'acte authentique par lequel il certifiait la provenance des reliques cédées à saint Louis le 14 septembre 1241 (1).

Y eut-il un certain appareil déployé à cette occasion? le mutisme des historiens doit plutôt nous faire croire que, si l'acte en question avait aux yeux de saint Louis une importance de premier ordre, la visite de Beaudoin à Saint-Germain n'a pas été marquée par des incidents dont le souvenir était digne de passer à la postérité. Libre à l'imagination de poétiser cette entrevue, et à la peinture d'en tirer un parti agréable, mais on ne peut que constater l'absence de renseignements et cela refroidit quelque peu l'enthousiasme.

L'année suivante, 1248, Louis IX partait pour la croisade. De 1248 à 1270, rien de saillant pour le sanctuaire, en dehors du mariage de Jean, fils du roi, avec Yolande, fille du comte de Nivernais. L'archevêque de Rouen, en tournée dans son diocèse, était à Saint-Germain ce jour-là (XIXe jour des Kalendes de février = 14 janvier 1266) (2). Sous Philippe III (1270-1285), rien à signaler.

Sous Philippe IV le Bel (1285-1314), on signalera, pour mémoire, au 1er juillet 1292, une information par Guillaume de Hangest (3), prévôt de Paris, pour le chapelain de la chapelle du roi à Saint-Germain : cette information révèle qu'il y a déjà, auprès du château et de l'église, un commencement d'agglomération villageoise (4). En 1313, une contestation fut jugée en présence de Benoist de Saint Gervais, auditeur au châtelet de Paris, entre Robert de Langreville et consorts et Symon, chapelain de la chapelle royale de Saint-Germain (5).

Pour peu importantes que soient ces indications, on y trouve la preuve des lacunes de l'érudition du célèbre abbé Lebeuf « *ne sachant si avant Charles V il y eut au château une chapelle royale ??* » Le seul document connu par Lebeuf est, en effet, daté du règne de Charles V. La chapelle de saint Louis est lettre close pour l'éminent historiographe du XVIIIe siècle !

Sous Louis X (1314-1316) aucune mention. Sous Philippe V (1316-1322) un acte accordant aux religieux d'Hennemont la qualité de chapelains royaux pour les chapelles de Poissy et Saint-Germain, avec autorisation de faire desservir ces chapelles par qui bon leur semblera en leur absence, ou à leur défaut (6). C'est un fait très grave que cette autorisation donnée à des religieux d'un prieuré voisin, et la conduite du roi Philippe V va à l'encontre des vues de saint Louis rejetant au contraire toute immixtion étrangère dans le service de la chapelle du château.

(1) *Man. bibl. départ.* : Aix, t. XVI., p. 532. Copie XVIe siècle, cote 1158, f° 53-54. Voir également Félibien, *Hist. de la Ville de Paris*, I, 296.

(2) *Rec. hist. Gaule*, XXI, 591.

(3) On retrouve souvent ce nom de famille des Hangest jusque dans le siècle suivant, mais il s'applique à des gens au service de l'Angleterre.

(4) Mentionné par M. Stein, *Inv. sommaire* des Archives de Saint-Germain, aux Archiv. Nat., J. 1035, n° 5.

(5) Cf. Olim, III, p. 842, pièce XXIII.

(6) Cf. Renard dans *Bulletin Soc. hortic.* de Saint-Germain, t. I, pp. 505-508. Excellente étude sur Hennemont.

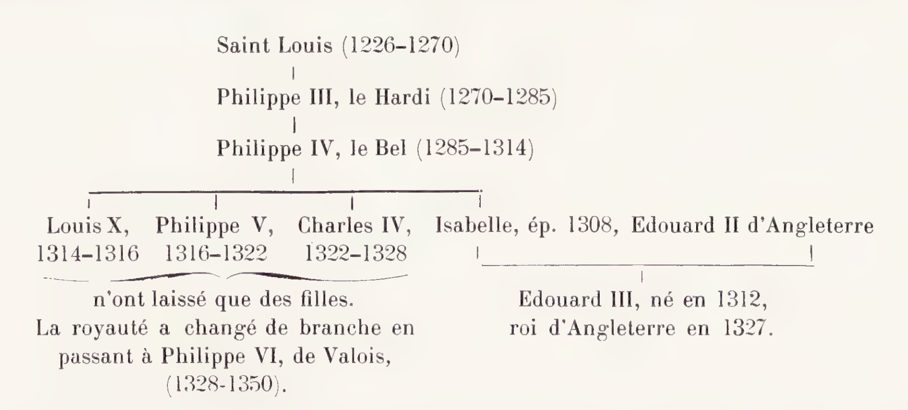
Sous Charles IV (1322-1328) aucun document à notre connaissance.

Sous Philippe VI (1328-1350) même pénurie de pièces à consulter. On sait déjà que c'est en 1346 que l'invasion anglaise ravagea la Normandie et s'avança jusqu'à Saint-Cloud, sans épargner Saint-Germain au passage.

La ville, le château, le prieuré furent incendiés ; la chapelle seule fut épargnée, grâce à son isolement (1), dit la tradition.

Aucun texte connu ne vient à l'appui de cette croyance. Néanmoins, deux motifs d'y ajouter foi interviennent en sa faveur : l'un, tout à l'honneur du roi d'Angleterre ; l'autre, simple fait historique enregistré à la date de 1367, sous Charles V. Nous allons les exposer, non, toutefois, sans avoir, pour ne pas rompre l'ordre chronologique de cette révision, payé à Jean II le Bon, successeur de Philippe II, et père de Charles V, un tribut d'indifférence, mérité par son inconscience : la chapelle du château n'intervient pas dans les écrits de ce règne déroutant.

Le premier motif de croire à la préservation de tout attentat contre la chapelle, par les gens d'Angleterre en 1346, se tire, par analogie, d'un fait de même nature notoirement connu et porté à l'actif du roi d'Angleterre, Edouard III. Lorsque les hordes pillardes d'Edouard, sous la conduite d'un traître, Geoffroy ou Godefroy de Harcourt, eurent mis à feu et à sang toute la Normandie, Edouard arriva à Poissy et se logea avec ses familiers dans la grande Abbaye de Poissy. Puis, avant de quitter l'abbaye pour passer en Picardie, laissant Philippe VI, berné, se promener d'Antony à Saint-Denis et vice versa, Edouard fit dévaster l'établissement religieux sauf l'*église de l'Abbaye,* parce que l'édifice avait été construit ou réparé par saint Louis, dont il était second arrière-petit-fils par sa mère, Isabelle, fille de Philippe IV le Bel :



Si la chapelle du château fut épargnée comme le rapporte la tradition orale, ce peut être grâce à la même pensée du roi Edouard : le sanctuaire royal de Saint-Germain étant également l'œuvre de saint Louis, et le roi Edouard étant légèrement enclin à des terreurs superstitieuses.

(1) Revoir nos plans hypothétiques, fig. 36 et 37.

Le second motif en faveur de la tradition se tire de ce fait que Charles V, roi en 1364, signait à Saint-Germain le 9 septembre 1367 (1) l'acte du transfert à Saint-Germain du service tenu par les religieux d'Hennemont dans la chapelle du château de Poissy, alors menaçant ruine, et démoli sur l'ordre même de Charles V.

De 1364 à 1367, Charles V n'avait pas eu le temps de reconstruire le château de Saint-Germain, mis à mal par les incendiaires de 1346, et la chapelle ayant été préservée et conservée en bon état relatif, requérait des desservants que Charles V appela d'Hennemont (2) en transférant leur service, de Poissy à Saint-Germain.



Fig. 46. — La chapelle masquée en partie par le chemin de ronde construit sous Charles V (v. fig. 45) et conservé par François Ier. Etat des lieux de 1548 à 1682.

La date de 1367 donnée communément comme celle de l'achèvement des travaux de reconstruction du château par Charles V, est une fausse interprétation de l'acte sus relaté concernant la chapelle. On sait que Charles V fit réédifier le château, mais on ignore absolument à quelle époque de son règne. Les seuls documents qui contiennent une allusion à des travaux entrepris par le roi Charles sont de la fin de son règne et n'ont aucune fixité quant à l'objet lui-même.

(1) Cf. *Mandements de Charles V*, éd. par L. Delisle, n° 467. V. le texte à nos p. j. — Lebeuf dit faussement que l'acte est de 1384. (Cf. T. VII, p. 226).

(2) Les religieux d'Hennemont étaient depuis Louis X chapelains royaux de Saint-Germain. On l'a vu précédemment, p. 96.

Un travail est reconnu comme certain: le chemin de ronde entourant la chapelle et la protégeant des attaques du dehors.

Cette singulière défense est la première atteinte malheureuse portée à l'intégrité de l'œuvre de saint Louis. François Ier n'a rien changé à cette disposition architecturale; on ne sait trop pourquoi en vérité, puisque de son temps la nécessité d'un tel appareil de protection ne s'imposait guère, et qui, tel qu'il était conçu, ne pouvait être qu'inefficace. La chapelle ne recevait plus alors la lumière du jour que par le haut des baies, ainsi qu'on peut le voir sur la gravure d'Israël Silvestre (V. FIG. 46).

Charles V, pieux et éclairé comme saint Louis, savant même pour son époque, n'a pas dû attendre longtemps pour rétablir le service de sa chapelle, et, de fait quand il signait l'acte que nous avons rappelé, trois ans à peine s'étaient écoulés depuis son accession au trône.

Ici peut se placer le portrait du digne monarque recevant des mains de son fidèle Jean de Vaudetar un exemplaire manuscrit de la Bible (1).

Jehan de Vaudetar a occupé une grande situation auprès du monarque. La première fois que son nom apparaît dans les actes de Charles V, c'est à la date du 29 mai 1371 (2), et pour un don reçu du roi le 25 janvier précédent consistant en « trois pièces de baudequins d'or empériaulx en champ blanc pour offrir à saint Pol à la Messe le jour de la feste. » Il est qualifié « notre aimé valet de chambre Jehan de Vaudestar. » Fils de Guillaume de Vaudetar pourvu de l'office de la crierie en la Ville de Paris, il avait été honoré de cette charge au décès de son père (3). Envoyé en 1377 à Harefleu (Harfleur) « touchant le fait de l'armée de mer, avec indemnité de cinq francs d'or par jour, alant, demourant et retournant (4) »; en août, nouveau voyage à Rouen (5) et de rechef à Harefleu en septembre (6): ces différentes commissions témoignent de l'intérêt et de la confiance que lui portait Charles V. Bien plus, le roi, par un acte du 16 septembre 1380, le nommait au nombre de ses exécuteurs testamentaires (7).

On retrouve en effet Jehan de Vaudetar (8) assistant à l'inventaire du mobilier du roi, dressé en plusieurs vacations du vivant même de Charles V.

L'inventaire des objets trouvés au château de Saint-Germain est rédigé de telle sorte qu'il n'y a pas lieu à hésiter sur leur véritable destination. Il fut très long et

(1) La beauté de la miniature perd quelque peu à la reproduction photographique, mais les physionomies sont tellement expressives que le document acquiert une grande valeur historique. Charles V affectionnait Saint-Germain tout autant que Vincennes (V. page suivante).

(2) Cf. L. DELISLE, *Mandements*, n° 779.

(3) *Idem*, n° 926, octobre 1372.

(4) *Idem*, n° 1411; 24 juillet 1377. Son nom est orthographié « Valdetar ».

(5) *Idem*, n° 1437.

(6) *Idem*, n° 1445.

(7) *Idem*, n° 1956.

(8) Un Guillaume de Vaudétar, conseiller lai sur la résignation de son père, Pierre de Vaudétar, en 1521, 14 juin (V. *Arch. Nat.*, X1a 1523, folio 232), est peut-être un descendant de Jehan de Vaudétar.



Fig. 47. — Le roi Charles V et son fidèle Jehan de Vaudetar dans l'intimité.
(Reproduction d'une miniature placée en tête d'un manuscrit de la Bible, publiée par J. Labarte.
« Inventaire du mobilier de Charles V »).

très minutieux, vu le nombre considérable des bijoux et joyaux composant la réserve royale (1).

Pour Saint-Germain, ce fut le 12 juillet 1379 que les opérations furent entamées et consignées sous trois chefs :

1° *Joyaulx et autres choses en l'estude du Roy* (2) ;

2° *En la chappelle emprès l'estude du Roy.* Ce ne peut être qu'un oratoire privé dans les appartements du monarque, étant donné le libellé de l'article suivant ;

3° *En la grant chappelle basse.* Il ne semble pas qu'il puisse être question d'autre chose que de la chapelle de saint Louis.

Voici le détail des objets inventoriés en ce lieu :

Un calice d'argent doré, émaillé, poids 2 marcs, once et 1/2 ;

Une paire « de bacins d'argent, vérez, tailliez sur les bors » (au fond une rose, au milieu un émail de France), poids cinq marcs, cinq onces ;

Une portepaix d'argent doré, esmaillée, poids 6 onces 1/2 ;

Deux chandeliers d'argent, vérez, pommeau à 6 émaux, tout pesant cinq marcs, deux onces ;

Deux petites burettes d'argent véré, un émail rond des armes de France sur le couvercle, pesant six onces ;

Une « boiste d'yvire » (boîte d'ivoire) à mettre pain à chanter (hosties) garnie d'argent blanc ;

Une *« chappelle cothidiane »* telle comme « celle de dessus et d'autant de pièces et de tel camocas ». — Il faut entendre par là les habits sacerdotaux au complet pour célébrer l'office quotidien ; « comme dessus » c'est-à-dire comme celle que l'on a inventoriée en la petite chapelle « emprès l'estude du Roy » ci : psautier, dossier, chasuble aube parée, amict, étolle et fanon ; le tout de camocas sur champ bleu à œuvres torses de plusieurs soieries. »

Un tableau peint à demi-images, et au milieu une Pitié ;

Un « grans orgues et un petiz, pour jouer ».

Voilà un détail de valeur : y avait-il un grand orgue de nef — nous ne disons pas de tribune, car la tribune ne fut établie que sous Henri II, — et un petit orgue de chœur ?

Deux paires de corporalier de drap d'or.

Tel était le mobilier de la chapelle en 1377. A Saint-Pol, ce mobilier était à peu de chose près de même importance et même valeur. La chapelle du Louvre était infiniment plus riche.

Une autre vacation eut lieu à Saint-Germain le 19 avril 1380, mais il n'était plus question que du *« linge »* du service courant. Inutile d'insister.

(1) On reproduit plus loin la miniature placée en tête du volume contenant cet inventaire ; on le verra alors en costume d'apparat. L'inscription des banderolles sur fond or n'est pas venue à la photographie, non plus que le fond bleu noir surchargé de fleurs de lys. Actuellement, on fait connaissance avec Charles V, homme privé, simplement accoutré.

(2) Cf. Labarte, *Inventaire,* p. 226-234.

Avec Charles VI (1380-1422), le château va, pour la seconde fois, subir les injures du temps et des hommes. Charles VI deviendra fou et le château abritera le monarque dès le début des atteintes de la terrible calamité. Un jour viendra où, après avoir caché aux regards de la foule les fantaisies scandaleuses d'Isabeau de Bavière, la maison abritera les Anglais installés en maîtres. Que deviendra le sanctuaire de saint Louis pendant ce temps? Nul ne peut le dire, et l'on a hâte de passer d'un coup d'aile au-dessus des règnes, nuls pour nous, de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII (1422-1461-1483-1498) pour arriver à celui de Louis XII (1498-1515), où nous retrouvons enfin une trace, très tardive, de l'existence du bijou ogival.

Il s'agit alors du mariage de Claude de France, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne (1) avec le duc d'Orléans et comte d'Angoulême: le futur François Ier. La cérémonie eut lieu dans le sanctuaire du château, le 18 mai 1514. Le 1er janvier suivant (1515) Louis XII mourait (2), et François d'Angoulême montait sur le trône.

Des cérémonies du mariage de François Ier, du Bellay ne dit rien: il le signale à la date et fait quelques courtes réflexions sur l'opposition d'Anne de Bretagne qui, vivante, n'eut jamais consentie à cette union (3). Louise de Savoie, mère de François, mentionne simplement la date de cette union et s'occupe des *bobos* de son cher fils. C'est aux mémoires de Fleurange que l'on aura recours pour connaître quelque chose du faste développé en cette circonstance. Récit court et sans incidence :

François d'Angoulême était au château d'Amboise avec sa mère et « incontinent « partit du château d'Amboise, bien accompagné, et vint à Saint-Germain-en-Laye « qui est un fort beau château à cinq lieues de Paris, beau parc et belle chasse. Et « Luy arrivé au bout de quatre jours après, feurent faictes les nopces les plus belles « que vis jamais, car il y avait dix mille hommes habillés aussi richement que le « Roy ou que Monsieur d'Angoulesme qui estait le marié; et pour l'amour de la feue « Royne (4), tout le monde estant en deuil et ne feust pas changé d'homme et de « femme pour le dict mariage (5) ».

La langue française a fait d'heureux progrès depuis 1515.

On verra plus loin que de 1515 à 1539, le vieux château des Valois, dit de Charles V, ne subit aucune modification: la chapelle resta donc dans le même état où on l'avait laissé végéter depuis Charles V. Il ne paraît pas que l'on en eut grand soin, si nous en jugeons par l'absence de travaux de restauration sous François Ier, alors qu'en même temps on réédifiait le château lui-même. C'est en 1548, sous Henri II,

(1) Elle était morte le 9 janvier 1514 : 4 mois 9 jours avant le mariage de Claude.

(2) Non sans avoir eu la sottise d'épouser, à Abbeville, le 9 octobre 1514, Marie, sœur d'Henri VIII, roi d'Angleterre! V. *Journal de Louise de Savoie*. (Coll. Michaud et Poujoulat, T. V).

(3) On verra que Louis XII, au contraire, y tenait très fort dès 1505.

(4) Anne de Bretagne, mère de Claude de France, femme de Louis XII, décédée en janvier 1514.

(5) Cf. chap. 42 des *Mém. de Fleurange* dans Coll. Michaud et Poujoulat, T. V. p. 43. *Dix mille hommes,* sans compter les femmes, le chiffre est peut-être un peu forcé?...

que l'on y touchera (1). Pendant les 23 ans de *statu quo*, la chapelle fut témoin de cérémonies certainement plus nombreuses que celles que nous connaissons. Ce sont d'abord les baptêmes des quatre derniers enfants (2) de François I[er] et de Claude de France, enfants nés au château et baptisés dans la chapelle ogivale.

Le 25 juillet 1519, Henri second fils du roi, — le futur Henri II, — né le 31 mars 1519 et tenu sur les fonts par Henri VIII d'Angleterre. Henri VIII fut-il présent à la cérémonie, ou fut-il représenté par légat? Il était reçu à Ardres et à Boulogne au milieu de fêtes mémorables, en juin 1519 (3).

Le ...? ... 1520, Madeleine, 3[e] fille du Roi, née au château le 10 avril.

Le ...? ... 1522, Charles, 3[e] fils du Roi, né le 22 janvier.

Le 21 juin 1523, Marguerite, 4[e] fille du Roi, née le 5 juin.

Le mercredi 26 décembre 1526, Marguerite de Valois, veuve du duc d'Alençon, mort à Lyon, sœur du roi François I[er], était fiancée, à Saint-Germain, avec Henri II d'Albret, roi de Navarre, et le mariage avait lieu le 30 janvier 1527 (n. s.) (4) dans la chapelle du château vieux, et « *après, furent faites jouxtes et tournois et gros triomphe par l'espace de huict jours ou environ, au dit lieu de Saint-Germain* (5) ». François I[er] ratifiait de suite ce mariage (6).

Leur fille, Jeanne naissait au château le 16 novembre 1528, à cinq heures du soir (7).

Au commencement de l'année 1528, la chapelle avait été témoin d'un autre mariage princier, celui de Renée de France (8), sœur puinée de la feue reine Claude et belle-sœur du roi Francois I[er], avec Hercule d'Este, duc de Ferrare.

Trois ans plus tard, en 1531, François I[er] fondait sa *chapelle de plain-chant*, c'est-à-dire sa maîtrise de chant religieux, qu'il ne faut pas confondre avec sa *chapelle de musique* (profane) sorte d'orchestre (?) de la cour: double fondation intéressante nous révélant l'un des côtés du dilettantisme si ardent et souvent si éclairé du monarque. Ce serait une erreur de voir dans cette *chapelle de plain-chant* une sorte de maîtrise confinée dans le répertoire purement liturgique du plain-chant, comme son nom l'indiquerait à première vue; au contraire, c'était une maîtrise exécutant un répertoire plus étendu de musique liturgique et de musique moderne (pour l'époque) celui

---

(1) Dans le devis établi en 1544 pour l'achèvement des travaux laissés en cours par la mort de Pierre Chambiges, on ne trouve la désignation de la *Vieille chapelle* que sous la forme d'une indication topographique, rien de plus.

(2) Les trois premiers : Louise, Charlotte et François sont nés à Paris ou à Amboise.

(3) Le 8 septembre 1520, à Saint-Germain, on allouait au trésorier de l'épargne 30334 L. 10 S. 5 d. pour les déboursés faits à cette occasion (Arch. Nat., KK. 94, f° 109 v°).

(4) C'est par erreur que Nic. de Bordenave dit 1528. (*Hist. de Béarn et Navarre*, éd. P. Raymond, *Soc. hist. de France*, p. 31).

(5) *Journal d'un bourgeois de Paris* (Ed. Lud. Lalanne, *Soc. hist. de France*, p. 312). Ce fut la mère du roi Henri II, en 1553.

(6) *Arch. Nat.*, J. 934, n° 14.

(7) Elle épousa Antoine de Bourbon en 1548 et fut ainsi la mère du roi Henri IV, né le 13 décembre 1553.

(8) Morte à Blois le 26 juillet 1524.

des écoles du Nord de la France, naissantes alors et bientôt illustrées par les Goudimel, les Roland de Lassus et consorts, prédécesseurs immédiats et véritables fondateurs de l'*école* dite *Palestrinienne* du chant d'église.

La chapelle de plain-chant coûtait au Roi 535 L. t. par trimestre (1); la chapelle de musique, beaucoup plus importante, en absorbait 2395 L. t. dans le même temps. Jean Sapin ou Jean Laguette, trésoriers, étaient commis aux paiements de cette section des menus plaisirs de l'hôtel du Roi. L'organiste avait nom Antoine Delahaye. François Ier lui témoigna, à plusieurs reprises, sa considération particulière par des dons en sus de ses appointements réglés à 100 L. t. par semestre (2): situation modeste. Il lui fera payer en 1538, 49 L. 10 d. pour « *remboursement d'une épinette neuve et le raccommodement d'une vieille* (3) ». Delahaye tombe malade en 1541. Le Roi, à Cluny, lui ordonnance un don de 112 L. 10 s. t. « *pour l'aider à supporter ses frais de maladie* (4). » Ces petits reçus nous sont précieux pour entrevoir quelques minutes de la vie privée du Roi, consacrée à des humbles quand il le fallait.

Entre 1541 et 1548, c'est la période de la reconstruction totale du château lui-même; François Ier lorsqu'il vint au château (5), souvent, voir l'état d'avancement des travaux, ne logeait qu'en « propriétaire » dans le vieux donjon non touché par l'entreprise nouvelle.

Si nous ne nous trompons pas dans nos déductions, nous avons tout lieu de croire que les aménagements, réfections et augmentations intérieures de chapelle — la *vieille chapelle* comme disent alors les entrepreneurs Guillain et Langeois — avaient été réservés comme un travail en dehors du gros œuvre du château même.

Tout d'abord, aucun « devis » connu (6) n'a pour objectif la chapelle, et ensuite, aussitôt que les travaux terminés au château furent reçus, nous voyons par les comptes que les entrepreneurs de maçonnerie prirent possession du sanctuaire dès le mois d'avril 1548 — juste un an après la mort de François Ier.

Deuxième Période

(1548-1620)

Les travaux entrepris sous Henri II ont été très importants. Ce furent les suivants :

1° *Exhaussement de trois pieds de haut du sol de la chapelle:* travail malencontreux s'il en fut, détruisant les proportions architecturales originelles. Le libellé des

(1) V. premier paiement pour le 1er trimestre de 1531 (n. s.) *Cat. Actes de François Ier*, n° 27579.

(2) *Idem*, 29447-30999.

(3) *Idem*, 30226.

(4) Le 5 septembre 1541. *Idem*, 12105.

(5) Le témoignage de J. Androuet du Cerceau est formel : le roi fut presque l'architecte du nouveau château!! enthousiasme mis à part, il reste la fréquence des visites.

(6) Un fragment d'un seul de ces projets existe à la vérité : celui de la construction de la tribune en bois sculpté, au fond de la chapelle devant la Rose. Mais il appartient au règne d'Henri II.

comptes est trop explicite pour ne pas être cité intégralement: *pour avoir remply de terre le fons de la dicte cappelle au dessus de l'oire ancienne, pour le haulcement de la dicte aire et pour la mectre à la haulteur où elle est de présent, qui est de trois piedz ou environ de haulteur plus que la dicte aire ancienne,* 60 L. ».



Fig. 48. — Intérieur de la chapelle entre 1830-1848 à l'époque du pénitencier installé au château par Louis Philippe Ier.
(Nota : Les dimensions de l'édifice sont exagérées en tous sens : le dessin ne vaut que par les souvenirs historiques qu'il est le seul à rappeler, à notre connaissance du moins).

Il est donc bien certain que l'attribution, à Louis XIII, de ce méfait artistique, n'est pas recevable (1). Après un tel exploit, Henri II, que l'on aurait cru mieux doué de sens critique, n'avait plus à ménager l'immeuble et un revêtement de pierre masqua complètement toute la minuscule colonnade du pourtour (2). Ce revêtement dont on va retrouver dans un instant le memento, dans l'un des articles des travaux de peinture, et la représentation, dans la gravure donnée ci-contre (FIG. 48), était appelée à supporter la construction de :

2° *Deux travées de grandes corniches de pierre de taille de Saint-Leu, faictes à l'opposite l'une de l'autre dedans la chappelle du dict chasteau, lesquelles grandes corniches servent de chemyn pour les petites galleries et allées :* 400 L. (3).

On reconnaît aisément dans ces détails précis les deux balcons à balustrades en pierre régnant autrefois à la hauteur de l'entresol du château (4), au pourtour de la nef comme on peut le voir sur la gravure (V. FIG. 48), représentant l'intérieur de la chapelle, lorsque le château servait de pénitencier sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848).

Une courte visite au monument persuadera instantanément l'étranger que ces balcons devaient resserrer singulièrement le vaisseau au détriment des lignes architecturales. Mais à l'époque d'Henri II, comme de nos jours, la facilité apportée à l'accomplissement d'un devoir, même simple, imposait les plus fâcheuses hérésies artistiques. Messieurs et Mesdames de la Cour voulaient aller de plain-pied, et à couvert, de leurs appartements à la chapelle : deux portes ménagées dans les baies du chœur, et deux balcons suspendus au flanc de l'édifice étaient tout indiqués ; on les fit.

3° *Condamnation de la porte du haut de la grande viz* (dans l'angle de la chapelle et du bâtiment Ouest sur la cour) : travail fait entre avril et décembre 1548 (5) coût, 60 sols.

4° *Trous dans les piliers de pierre de la chapelle pour mettre les barres de bois à tendre les tapisseries;* même date (6) coût, 7 L. 10 sols.

A partir du mois de décembre 1548 :

5° *Maçonnerie et pavé de carreau au bout de la chapelle sous le pupitre.* Coût, 18 L. 6 sols. Par pupitre, il faut entendre la *tribune* élevée sur piliers, au fond de la chapelle, devant la Rose par conséquent, et dont l'article suivant nous entretient.

6° *Construction du pupitre,* au fond de la chapelle, *élevé sur 6 colonnes, en bois ouvré, d'ordre de corinthe, avec balustrade sculptée à jour, feuillages et écussons aux armes de France,* etc. (7), exécuté par Francisque Seibec, dit de Carpy, menuisier ordinaire du

(1) LACOMBE. *Le Château de Saint-Germain,* p. 27, dit que c'est au déplaisir que Louis XIII éprouvait à la vue du sol en contre-bas de la cour que l'ordre de remblai fut donné.

(2) V. fig. 42, p. 88.

(3) DE LABORDE, *Compte des bâtiments,* II, 300.

(4) Autrefois appelé « étage de la galerie blanche ».

(5) DE LABORDE, II, 300.

(6) DE LABORDE, *idem,* p. 302.

(7) V. DE LABORDE, II, 317, le devis incomplet de ce travail de menuiserie, style inénarrable et souvent incompréhensible.

Roy; Philibert de Lorme était l'ordonnateur du travail et peut-être l'architecte de cette œuvre d'art. Le plancher du pupitre était parqueté, tandis que celui de la chapelle était carrelé et recouvert de nattes. Le dessous du même pupitre était lambrissé à caissons en bois verni à filets d'or. On accédait sur cette tribune (de musique) par l'escalier de la grande vis se trouvant dans l'angle de la cour en cet endroit. De cette vis on descendait sur le plancher par deux marches de pierre.

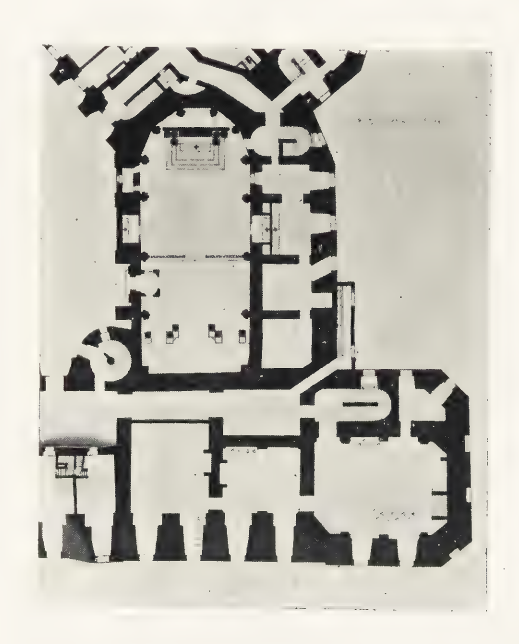


Fig. 49. — Disposition de la chapelle remise en état par Henri II, en 1548-1550.
(D'après un plan anonyme, *Arch. Nat.* O I 1721, 1sse 1).

Au-dessous du pupitre dans l'angle de gauche en regardant la rosace, une petite porte (1) avait été percée donnant accès dans la « petite vis » ainsi qu'en témoigne l'article suivant :

7° *Maçonnerie et scellement de deux gonds et une gâche de l'huis de la petite vis dedans la chapelle* SOUS *le pupitre; et, une huisserie percée pour entrer de la grande vis près la salle du bal* SUR *ledit pupitre et deux marches de liais pour descendre de ladite huisserie sur le pupitre* (2).

8° *Etablissement d'une cloison en menuiserie ouvragée avec porte centrale à deux vantaux encadrée de deux colonnes demi-rondes, entre le chœur et la nef; cloison haute de 9 à 10 pieds.*

Ce travail fut fait par le même Francisque Seibec.

On peut juger par ces diverses améliorations!! si le monument ogival conservait son caractère primitif. Et ce n'est pas tout.

9° *Etablissement d'une cloison* (derrière l'autel) *destinée à recevoir une grande croix avec crucifix au pied de laquelle deux piédestaux portaient l'un « Notre Dame », l'autre « Saint Jehan »*. Travail certifié par le paiement, en février 1548, à Mathurin Bon, serrurier, de :

« 2 grosses pattes de fer de 15 pouces de long qui servent à tenir la cloison de la cha-
« pelle, avec 4 grands clous qui servent à tenir le crucifix en la croix qui est sur ladite cloi-
« son : 45 sols.

« 8 équerres de fer et 1 verge de fer de 20 pouces de long qui servent à entretenir
« (retenir) la croix du crucifix… lesdites équerres servent à tenir les « pieds d'estratz » où
« sont Notre Dame et Saint Jehan : 45 sols (3) ».

(1) Elle a été rétablie de nos jours telle qu'elle existait à cette époque.
(2) Cf. De Laborde, II, 303.
(3) De Laborde, II, 314 et 315.

10° *Consolidation des panneaux vitrés de la chapelle.* Paiement fait à Anthoine Mousseau (1), serrurier, pour fourniture et pose de « 87 grosses verges de fer carré servant à retenir les vitres de la chapelle (2), coût 28 l. 16 s. ».

11° *Travaux de verrerie faits par Jean de la Hamée.*

Nous avons déjà parlé longuement (3) de ces détails en traitant de la « rosace-verrière ».

12° *Fournitures de nattes par Jehan Donart, de Paris, pour couvrir tout le sol de la nef depuis la cloison de séparation du chœur* (V. § 8°) *jusqu'au mur du fond sous ce pupitre* (tribune de l'orgue devant la rosace) (4).

13° *Travaux de peinture « en ton pierre avec tous les joints tirés en noir pour simuler des joints rectilignes »* faits par Julien Poyvret et Thomas Parrellye.

Un travail de même nature avait déjà été fait du vivant de François I[er] en 1547 (janvier et février) par Philippe Poireau et Anthoine Félix, de Paris.

Mais, là encore dans les détails du travail fait à deux reprises, nous acquérons une double certitude. La première est que, en janvier-février 1547 l'architecture de saint Louis existait encore, puisque la remise en peinture neuve faite par Poireau et Félix susnommés s'applique aux « meneaulx, traversins, remplaiges, talucz, piedzdroictz et voulsures des formes de la chapelle », toutes choses clairement visibles dans l'œuvre originale du XIII[e] siècle, tandis que la seconde certitude est fournie par le libellé du second travail fait par Poyvret et Parrellye et s'applique aux « murs, piliers et voutes » sans aucune explication. La conclusion est que le bijou ogival a subsisté dans son intégrité de 1238 à 1547 et que la transformation maladroite, anti-artistique, fut opérée par Henri II en 1548 et ne prit fin qu'avec la dernière restauration de MM. Millet, Laffolye et Daumet (1862-1906).

Le fait historique est assez important pour justifier notre insistance à l'exposer en détail.

Ce n'est pas exagérer que dire de nos rois qu'ils furent les vrais vandales profanateurs de l'œuvre de saint Louis. Les Anglais envahisseurs l'avaient respectée cette œuvre, mus en cela par un sentiment honnête que l'on ne saurait trop louer. Certains chroniqueurs ont attribué ce respect à une contrainte superstitieuse leur faisant redouter des châtiments célestes. Il est possible que la soldatesque ait été retenue par ce mobile assez commun au moyen âge ; de nos jours encore « la peur du gendarme est le commencement de la sagesse » dit le proverbe, mais au-dessus de ces pauvres gens, à demi barbares, il y avait les chefs, et, dominant ceux-ci, le roi d'Angleterre dont le sentiment est connu pour avoir été respectueux de la fondation de son aïeul maternel. Il suffit.

La chapelle, ainsi aménagée, car on ne peut employer le terme « restaurée », et

(1) *Alias,* Morisseau.

(2) De Laborde, II, 309.

(3) V. p. 92.

(4) Cf. De Laborde, II, 323.

la cour revenant au château dès 1549, les cérémonies vont reprendre leur courant interrompu depuis longtemps. Mais ce ne sera qu'un feu de paille bientôt éteint.

On a parlé, dans certains ouvrages, du baptême, à Saint-Germain, de Monseigneur le Dauphin, François d'Orléans, fils aîné d'Henri II, né à Fontainebleau le 19 janvier 1544. Rien n'est moins établi. Il s'agit de Louis, duc d'Orléans, second fils (et 4e enfant) d'Henri II et de Catherine de Médicis, né au vieux château le 3 février 1549 *(n. s.)* et baptisé, dans la chapelle, le 19 mai suivant (1).

La cérémonie baptismale fut d'une grande splendeur. Le compte-rendu de cette fête, intitulé : *L'ordre et le triomphe du baptême de Louis, duc d'Orléans, faict à Saint-Germain-en-Laye, le 19 may 1549* (2), nous initie au faste déployé. Nous n'en résumons que la quintessence :

Le dimanche 19e jour de mai, le roi étant à Saint-Germain-en-Laye, accompagné des princes de son sang, pour solenniser le baptême de Monseigneur Louis, duc d'Orléans « *fist un festin royal en la salle* (3) *dudit chasteau de Saint-Germain laquelle estoit tapissée et enrichie comme s'ensuit :... toute tapissée de riche tapisserie, faite de fil d'or, d'argent et de soie, ornée par haut de feuillage de lierre et de buis, semée d'écussons aux armes de France, de la Reine de Portugal, d'Ecosse et de Ferrare... Et environ l'heure de 5 h. du soir* (4) *le roy partit de sa chambre accompagné de Dom Constantin, premier ambassadeur et parrain, delégué par Domp. Jean, roi de Portugal...* etc... (suit le cortège)... *et à main dextre du Roi, Madame Marguerite, la reyne d'Escosse* (5), *Madame la duchesse d'Aumalle, et ledit délégué de Portugal, à main senestre ; et l'autre côté, Messeigneurs les Révérendissimes cardinaux de Bourbon, de Vendôme, de Guise, de Châtillon et autres grands seigneurs.* » Il y eut bal ensuite pendant deux heures.

Ce baptême nécessita un grand appareil de constructions temporaires dans la cour intérieure du château vieux (6). Les comptes de 1548-1550 en donnent quelques détails très précis :

... par Guillaume Guillain, maistre des œuvres de maçonnerye de l'hostel de la ville de Paris, et Jehan Langeois, maistre maçon,...

... pour avoir faict, sur les corniches basses des pilliers et autres du pourtour de la court du dict château, cent dix huict petitz empattemens de plastre, pour servir à chandelliers à meetre les flambeaulx au baptesme de Monseigneur d'Orléans, et scellé douze pattes de fer pour tenir les cielz qui ont esté mis tant devant l'entrée de la dicte chapelle que contre la viz au-dessus du perron entre la salle du Roy et la salle de la Royne aux deux boutz du dict perron, joignant la dicte viz pour faire ouverture de toutes les largeurs des dictes croisées, pour

(1) L'enfant mourut en novembre l'année suivante, 1550, au vieux château et son corps porté à Saint-Denis.

(2) Bibl. nat. ms. anc. f. p. 4324, f° 14.

(3) Sans doute la salle de bal terminée récemment.

(4) C'était l'heure protocolaire. Louis XIII et ses deux sœurs l'ont été aussi à 5 h., à Fontainebleau, en 1606 ; Louis XIV, le Grand Dauphin l'ont été également à cette heure-là, à Saint-Germain.

(5) Marie Stuart, enfant.

(6) Le baptême du Grand Dauphin en 1668 se fera encore dans la même cour aménagée d'une façon grandiose. (V. plus loin).

porter baptizer mondict seigneur d'Orléans et passer par dedans la dicte salle du Roy, le tout prisé ensemble, la somme de VII L.

D'autres menus travaux furent faits un peu partout dans le château à cette occasion (1), mais d'après ce qui vient d'être cité, il est aisé de se représenter mentalement l'état de la cour ainsi transformée, et deux gravures, données plus loin, nous y aideront puissamment (v. fig. 59 et 60).



Fig. 50. — La cour du château vieux sous Henri III, par J. Androuet du Cerceau, 1576 (2).
(Elle n'avait pas changé d'aspect depuis 1547, date de la construction).

On avait démoli les appuis des croisées de chaque côté de la « grande vis du Roi » (tourelle ronde de l'angle gauche sur le dessin de Du Cerceau), afin de permettre les allées et venues du monde officiel en grand costume d'apparat. Au-dessus de cette partie de la cour un grand velum formant « ciel » protégeait en l'encadrant cet accès aux appartements royaux. A l'entrée de la chapelle un autre « ciel » rem-

(1) On en parlera plus tard lorsqu'il s'agira de caser tout ce monde officiel dans les divers appartements.

(2) Extrait des « *plus excellens bastimens de France* ».

plissait un même but décoratif. Tout autour de la cour, sur chaque pilastre des contreforts en saillie, des flambeaux éclairaient la scène : appareil plus pompeux que nécessaire, puisqu'on était au mois de mai, dans les jours longs de l'année.

Le même decorum très amplifié fut répété au baptême du Grand Dauphin, fils de Louis XIV, en 1668, et l'aspect général des deux cérémonies ayant une certaine analogie dans la disposition matérielle, on peut se reporter de suite aux dessins gravés qui ont été donnés de cette dernière cérémonie (1).

En 1550, le 27 juin, naissait au vieux château le troisième fils d'Henri II, Charles Maximilien (2), le futur Charles IX, après le décès de son frère, François II, en 1560.

De grandes fêtes furent données à cette nouvelle occasion, mais les souvenirs locaux ont surtout conservé celui de l'érection de la fontaine de la place de la Paroisse, laquelle « jeta du vin au lieu d'eau » ; on a déjà rappelé ce souvenir.



Fig. 51. — La vieille église de Saint-Germain sous Louis XIV, vers 1650.
Gravure d'Israël Silvestre.

Pyramide de 1550 (Baptême de Charles IX). — Église de Charles V à Louis XIV (136? à 1681).

(1) V. fig. 59 et 60.

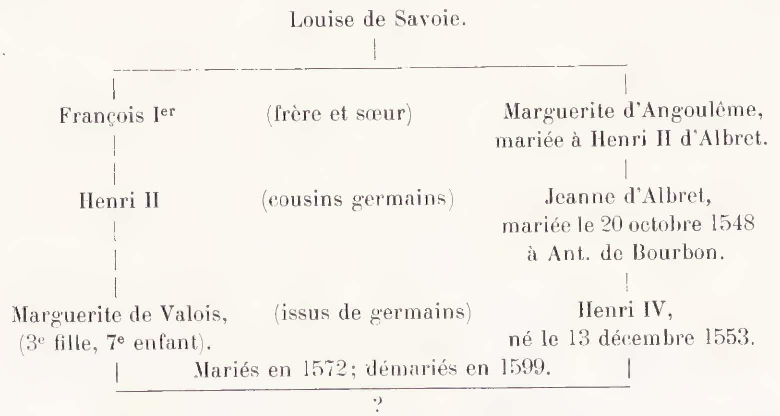
(2) Il eut pour parrains, Maximilien II d'Autriche, roi de Bohême, et Henri II d'Albret, roi de Navarre, son oncle par alliance, et pour marraine, Anne d'Este, duchesse de Guise.

Il en fut de même aux baptêmes de Louis XIV en 1638, du Grand Dauphin en 1668 et à la naissance du duc de Bourgogne en 1682.

Cette fontaine qui subsista jusqu'à la Révolution française apparaît au premier plan d'une petite gravure d'Israël Silvestre (1), représentant comme motif principal la vieille église de Saint-Germain-en-Laye.

En 1553, le 14 mai, autre naissance. C'était une princesse (3e fille, 7e enfant); on la baptisait du nom de Marguerite, le 25 juin, dans la chapelle.

Elle jouit un jour d'une fâcheuse célébrité sous le sobriquet familier de « Reine Margot », après son mariage avec Henri de Bourbon, roi de Navarre — notre bon roi Henri IV — qui la répudiait en 1599 et n'en continua pas moins à l'appeler « ma sœur la reine Marguerite ! » Touchants égards d'un brave homme heureux d'être débarrassé d'une compagne compromettante. La consanguinité fut le prétexte officiel d'une annulation imaginée 27 ans après l'union régulière des deux cousins issus de germains :



Le 9 juillet 1559 avait eu lieu dans la chapelle du château le mariage de Marguerite de France, quatrième fille de François Ier et de Claude de France, avec Philibert de Savoie, prince de Piémont. Les fiançailles remontaient loin, à 1527, alors que Marguerite n'avait que quatre ans (2).

Enfin en 1554, le 18 mars, était né le huitième et dernier enfant de Henri II et de Catherine de Médicis, on lui donnait le nom d'Hercule ! Mais la reine le faisait confirmer à Saint-Germain, en 1566, sous le nouveau nom de François. C'est François d'Alençon, lieutenant général en 1577. Les Prévôts des Marchands de la Ville de Paris étaient parrains et la Maréchale de Montmorency, Diane de France, fille bâtarde d'Henri II, sœur naturelle d'Hercule, était marraine. Il est curieux de noter au passage ce sans-gêne de famille : enfants légitimes ou légitimés intervenant officiellement dans des circonstances où la religion était en cause directement. Ce cas n'est d'ailleurs pas isolé : on en verra quelques autres aussi typiques.

(1) Gravée vers 1650. V. p. 34.

(2) V. Appendice. « *La Famille royale sous François Ier* ».

Une interruption existe entre 1566 et 1598 dans le service de la chapelle, au point de vue princier. Les règnes de Charles IX et d'Henri III ne donnent pas lieu à des cérémonies de baptêmes ni de mariages. La cour vit au jour le jour dans une atmosphère malsaine ; la nation est divisée et déchirée par les querelles religieuses et la branche des Valois s'éteindra pitoyablement après avoir, sous François Ier, donné beaucoup plus que des espérances.

Les Bourbons vont entrer en scène et les enfants nombreux des différents monarques seront les héros du jour à maintes reprises dans le sanctuaire de saint Louis.

Avec Henri IV, sacré en 1594, à Chartres, nous entrons dans la période des généalogies à branches multiples. Pour ce roi, galant homme, on n'en compte pas moins de sept : pour un roi digne, c'est trop de six ; mais il paraît que la morale des rois n'est pas celle des bourgeois.

Époux de Marguerite de Valois depuis le 18 août 1572, et roi de France en 1594, sans enfants de ce mariage (1), c'est Gabrielle d'Estrées qui le trahira père de trois enfants aux dates suivantes (2) :

En 1595, *César de Bourbon*, né au château de Coucy ; en 1596, *Catherine Henriette*, née à Rouen ; et *Alexandre de Bourbon*, né à Nantes en 1598, baptisé dans la chapelle du vieux château le 23 décembre de la même année : parrain, Charles de Bourbon, marraine, Haute dame Diane de ..., duchesse d'Angoulême (3) ; l'illustrissime cardinal de Gondi officiait.

Gabrielle d'Estrées mourait l'année suivante, le 10 avril 1599, en mettant au monde, la veille un enfant mort-né (4). Les événements se succèdent vite alors. A peu de temps de là, vers l'été, le roi s'engageait dans une nouvelle liaison avec *Mademoiselle* (Catherine-Henriette de Balzac) *d'Entragues*, âgée d'une vingtaine d'années.

Le 17 décembre 1599, Henri IV était libéré de son lien officiel, le Pape ayant déclaré nul son mariage avec Margot. Au mois de juillet 1600, la nouvelle favorite mettait au monde à Saint-Germain son premier enfant, mort-né, comme le dernier mis au monde par Gabrielle d'Estrées, et le 27 décembre le roi épousait, à Lyon, Marie de Médicis. Dès lors, le mariage en partie double entre en scène par les enfants dont les naissances s'intercalent légitimes et illégitimes presque régulièrement. Aucun des enfants de Marie de Médicis, non plus qu'aucun de Mlle d'Entragues n'a vu le jour à Saint-Germain, mais, d'autre part, aucun des six enfants de Marie de Médicis n'a été baptisé à Saint-Germain, tandis que les deux enfants de Mlle d'Entragues y ont reçu le baptême en même temps, le 8 décembre 1607. Ce sont :

(1) On lui en connait *deux* en dehors, l'un mort-né (1581), l'autre mort jeune (1588), de deux mères différentes.

(2) V. Appendice. *La Famille royale d'Henri IV.*

(3) Reg. Paroissiaux de Saint-Germain. — Dussieux (Généalogie de la Maison de Bourbon), dit *Catherine, sœur du roi*, et ce, d'après les mêmes registres paroissiaux. C'est une erreur du correspondant de l'auteur.

(4) Il ne compte pas dans notre résumé.

1° Henri de Bourbon, né au château de Verneuil (résidence habituelle de sa mère dite *la Marquise de Verneuil*), le 3 novembre 1601.

Le parrain et la marraine furent Monseigneur le Dauphin (fils aîné de Henri IV et de Marie de Médicis, le futur Louis XIII, alors âgé de six ans et né le 27 septembre 1601, un mois et demi avant le baptisé Henri) et Elisabeth, sœur du Dauphin, né le 22 novembre 1602.

On avouera que la dose de sans-gêne était un peu forte, mais le tableau se complète le même jour par le second baptême annoncé, celui de :

2° Gabrielle-Angélique de Bourbon, sœur de Henri de Bourbon, née également à Verneuil, dix-huit mois environ plus tard, le 21 janvier 1603 (trois mois après l'enfant légitime : Elisabeth, la marraine, à l'instant citée). Mais, tandis que le Dauphin et sa sœur étaient les parrain et marraine d'Henri de Bourbon, Gabrielle a comme répondants : César, duc de Vendôme, et Henriette, sœur dudit César, tous deux enfants de Gabrielle d'Estrées ! !

Voit-on tout ce petit monde-là réuni autour des fonts baptismaux ou de ce qui en tenait lieu momentanément pour cette princière cérémonie : côté des parrains et marraines, le Dauphin (6 ans) et sa sœur (4 ans); les deux enfants illégitimes nés de Gabrielle d'Estrées : César (12 ans) et sa sœur Henriette (11 ans) ; et côté des baptisés, les deux enfants illégitimes nés de la demoiselle d'Entragues : Henri (6 ans), Gabrielle (4 ans) !

Tout commentaire affaiblirait la valeur psychologique d'un pareil énoncé de faits.

C'est la seule apparition que font à Saint-Germain, dans les actes, les enfants légitimes du roi et de la reine Marie. En plus, trois autres illégitimes de deux autres dames ; il n'y a pas lieu d'en parler ici, ils sont inconnus à Saint-Germain (1).

L'année 1599, qui avait vu la dissolution du mariage d'Henri IV et de Marguerite de Valois, vit également à Saint-Germain, quelques jours plus tard, le 31 décembre, le mariage de Catherine de Bourbon, duchesse d'Albret, sœur du roi Henri IV, avec Henri de Lorraine, duc de Bar ; mariage tardif, la fiancée avait quarante ans !

Protestante irréductible, les anecdotes abondent sur sa personnalité audacieuse et revêche. Henri IV s'était mis dans la tête de donner un gage de la sincérité de sa conversion au catholicisme en mariant cette sœur avec un prince catholique. Il fit son possible et l'impossible pour la convertir, mais il dut y renoncer, les menaces même n'ayant eu aucun effet sur cette dame têtue. Aussi « *n'en ayant pu venir à bout, il dit un jour au duc de Bar :* Mon frère, c'est à vous à la dompter (2) ».

Les fiançailles furent publiées à Paris le 3 janvier 1599, « pour Madame, en sa maison qui estoit sa paroisse. Pour le prince de Lorraine, dans l'église Saint-Germain-de-l'Auxerrois (3) ».

---

(1) Un fils (4e enfant) sans nom connu, duc d'Orléans né en 1607, mourut à Saint-Germain en 1611, le 17 novembre.

(2) Hardouin de Péréfixe, *Vie de Henry le Grand*, p. 235. Amsterdam, chez Ant. Michiels, 1666.

(3) *Journal de l'Estoille, en 1599*, édit. par E. Halphen, p. 65 (Aubry, Paris, 1862).

Le roi n'était pas au bout de ses peines : « il y eut de la difficulté pour le lieu et pour la cérémonie de la célébration de ce mariage. Le Duc voulait qu'il se fist à l'église, et la Fiancée qu'il se fist au Presche. Le roy trouva un milieu : il le fit faire dans son cabinet où il amena sa sœur par la main, et ordonna à son frère naturel qui était archevêque de Rouen depuis environ deux ans, de les marier (1) ». L'archevêque n'était pas très satisfait du rôle qu'on lui faisait jouer, mais le roy lui représenta que « *son cabinet était un lieu sacré!* » et le pauvre prélat s'exécuta. Il est probable que cette cérémonie eut lieu au Château-Neuf.

§ III

Troisième Période
de 1620 a 1789.

La deuxième période de l'existence de la chapelle s'est terminée dans une sorte d'indifférence religieuse. Henri IV s'est servi du « *local* » pour les baptêmes de ses enfants d'à côté, et il n'a agi de la sorte que pour donner des gages apparents de la sincérité d'une conversion que chacun pensait plus politique que religieuse.

Avec Louis XIII, il en va tout autrement : le grand fonds de mysticisme du roi aidera puissamment à l'œuvre de régénération et de purification du lieu saint. De nouveaux changements furent apportés à l'intérieur de l'édifice : transformations dans le goût de l'époque et selon les idées du jour. Hâtons-nous de dire qu'elles nous ont valu au moins un chef-d'œuvre, le célèbre tableau de Nicolas Poussin : *La Cène* (2).

D'autres objets de grande valeur artistique et intrinsèque furent créés pour compléter l'ornementation ou le mobilier, mais étant donné que l'architecture intérieure de ce sanctuaire avait été outrageusement violée par les embellissements d'Henri II, on peut penser que ces œuvres diverses cadraient mieux avec l'ensemble du style nouveau qu'elles ne l'auraient fait avec l'ancien.

Ce n'est toutefois que vers la fin du règne que Louis XIII entreprit ce relèvement officiel de l'oratoire abandonné, et de juin 1639 (3), dix mois après la naissance de Louis XIV, est daté l'acte reconstituant le service régulier à reprendre : on y constate qu'il n'y a plus ni « chapelain ni clers » résidant pour la desservir. Il est bien probable que cette absence de ministres religieux n'était imputable à personne autre qu'à Philippe V dont on n'a pas oublié l'ordonnance conférant aux religieux d'Hennemont le titre de chapelains royaux de Saint-Germain que Charles V leur conserva d'ailleurs en leur permettant de se faire remplacer par qui ils jugeraient convenable. Ils jugèrent plus convenable sans doute de ne rien faire du tout après

(1) Hardouin de P. — Même ouvrage, p. 236.

(2) Aujourd'hui au Musée du Louvre.

(3) *Arch. Nat.* X, 8654, f° 75 *bis*.

la mort de Charles V (1380). On dit cependant qu'en 1625 un de ces religieux y faisait de courtes apparitions mais que, vivant misérablement, et par le fait n'ayant aucun ministère à exercer dans un château à peu près désert, il finit par déserter lui-même son poste.

Les lettres de Louis XIII nous apprennent même qu'il n'y avait plus de tabernacle sur l'autel! On avouera que l'accident sort de l'ordinaire et que le religieux d'Hennemont, déserteur de son poste en 1625, apparaît quelque peu excusable d'avoir fui un local laissé en un tel abandon : abandon inexplicable mais prouvé par les lettres mêmes de Louis XIII. « Nous avons considéré, écrivait le roi, que n'y « ayant en nostre vieil château dudit lieu, auquel nous faisons notre séjour plus « ordinaire (1), qu'une simple chapelle, en laquelle le saint et sacré corps de notre « sauveur Jésus-Christ ne repose point, à cause que jusques à présent (2), il n'y a « eu aucun chapelain ni clercs établis pour y faire résidence, etc... » et le roi réglait les conditions de cette nouvelle fondation, à l'effet de « laisser à la postérité quelque « marque de la reconnaissance que nous avons d'un bien et d'une grâce si extraor- « dinaire, après avoir passé vingt-deux ans depuis notre mariage sans avoir de lignée « et cette heureuse naissance (du dauphin Louis Dieudonné) étant arrivée dans le « lieu de Saint-Germain-en-Laye (3) ».

Le roi regardait-il vraiment cet évènement comme un « *signalé bénéfice du ciel* ». Les contemporains sont très partagés sur l'attitude du père ainsi favorisé : les uns disent que son bonheur fut plutôt médiocre ; les autres, que sa joie éclata et qu'il témoigna de grandes attentions à la reine (4). Il ne nous appartient pas d'être mieux renseigné que ces annalistes, et l'histoire contemporaine, en dépit de ses moyens d'information rapide, est écrite de la même manière contradictoire. Peu importe.

L'enfant était né à onze heures un quart, et, à une heure après-midi, l'« *heureux père* » accompagné de toute sa suite se rendait du château neuf à la chapelle du château vieux pour y faire chanter un *Te Deum*, tandis que la nouvelle avait gagné la ville et les environs comme une traînée de poudre enflammée. Les dauphins (de la place de la Paroisse) jetèrent du vin, comme au jour de la naissance de Charles IX, mais il paraît que les heures de bombance de la journée avaient produit leur effet vers le soir et que « *certains désordres étant survenus obligèrent d'y mettre des gardes* ». Et le même écrivain auquel nous empruntons cette remarque prévue, ajoute : « Laquelle magnificence, plusieurs particuliers ont depuis imité en cette ville, tel en ayant fait depuis pleuvoir de son toit ! » Les habitants de Saint-Germain ont aujourd'hui plus de tenue.

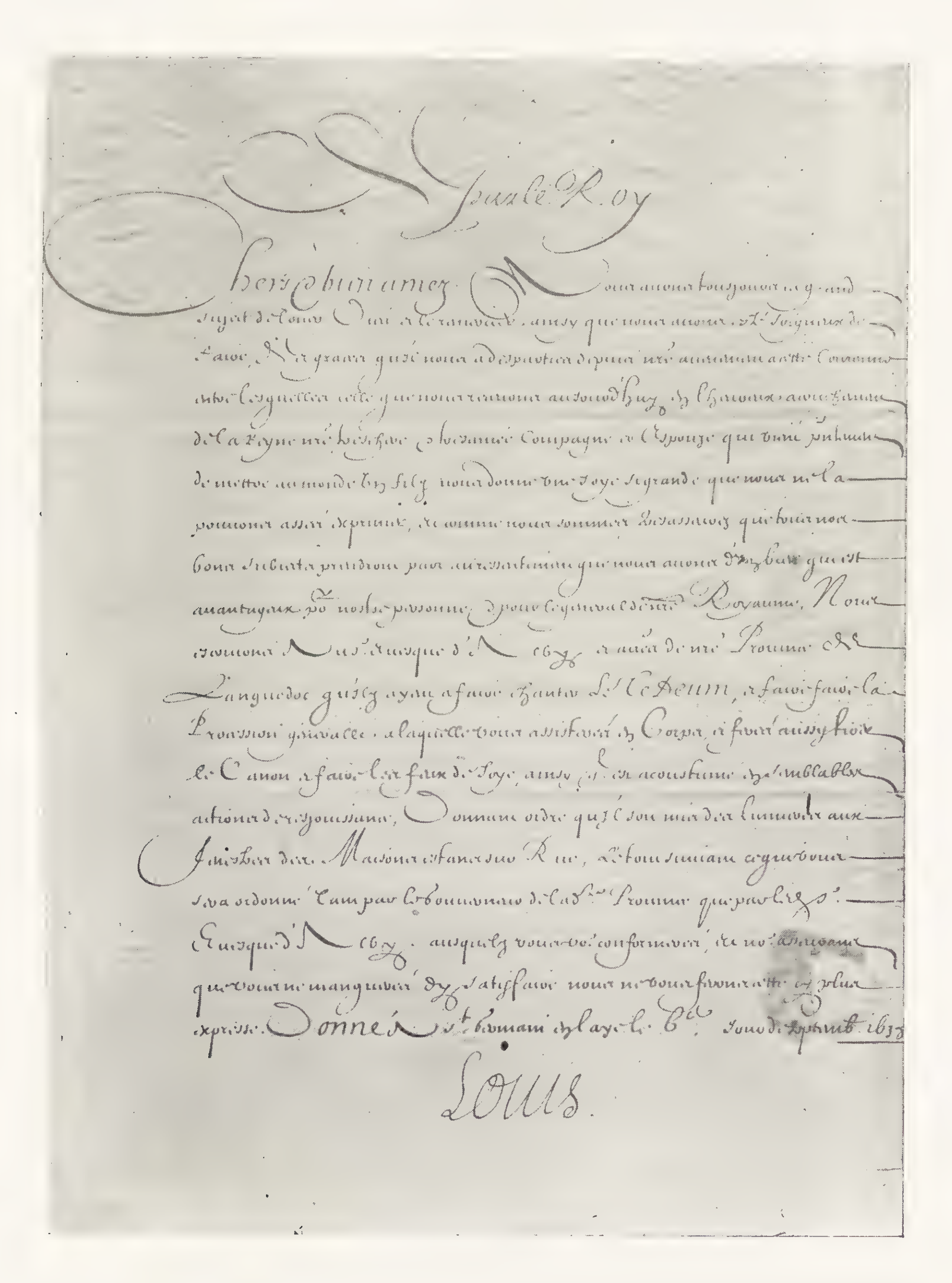
(1) On croyait jusqu'à ce jour que son séjour le plus ordinaire était au château-neuf, où il mourut en 1643 ; il paraîtrait que non.

(2) Depuis quand s'entend cette réserve? Il semble qu'elle signifie un laps de temps très long : depuis 1610 environ, à notre avis.

(3) Texte emprunté à l'*Hist. du règne de Louis le Grand*, par le R. P. Cl. Fr. Menestrier (Paris, Noli, 1700).

(4) V. Arch. Nat. O[1] 3260, liasse 1. *Particularités sur la naissance de Louis XIV*. Manuscrit anonyme dont on citera quelques extraits dans le III[e] vol. de cet ouvrage.

La fête fut donc plus que complète pour quelques-uns, et le lendemain, 6 septembre, le roi adressait aux provinces une sorte de lettre-circulaire enjoignant à chacun de se réjouir officiellement et à l'unisson de sentiments du monarque.



De par le Roy

Chers et bien amez

Louis

Fig. 52. — Lettre circulaire du 6 septembre 1638 avec la signature autographe de Louis XIII. (Bibliothèque Municipale de Saint-Germain-en-Laye).

Le roi y ordonnait entre autres choses, de faire chanter le *Te Deum*, faire les processions générales auxquelles les corps constitués assisteront, faire tirer le canon et allumer les feux de joie, et même de faire mettre des « *lumières aux fenêtres des maisons estans sur rue* », ainsi qu'il est accoutumé de le faire en de semblables circonstances.

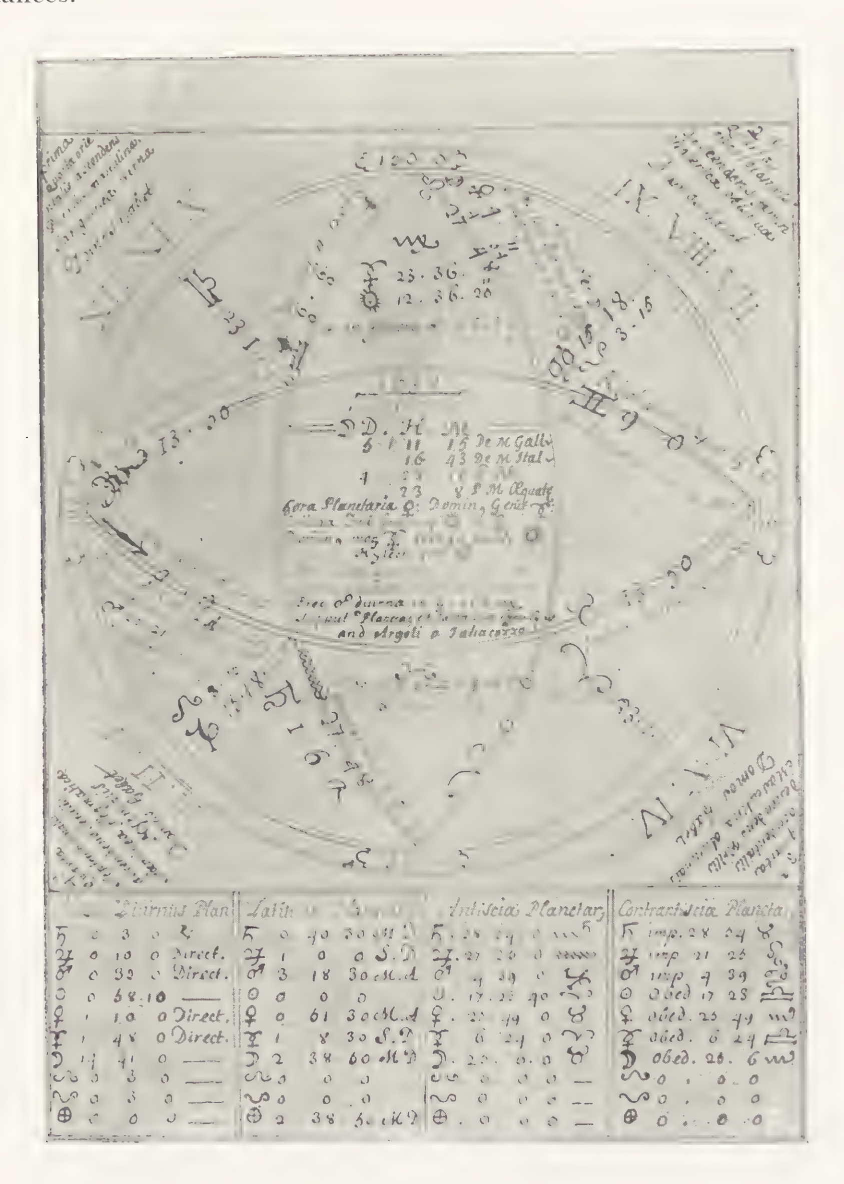


Fig. 53. — Horoscope de Louis XIV.
Tableau placé en tête d'un manuscrit anonyme rédigé en latin.
(Propriété de la Ville de Saint-Germain-en-Laye).

Deux ans plus tard, le 21 septembre 1640, on n'en prodiguait pas tant pour célébrer la naissance du second fils (1), Philippe de France. Il n'était pas dauphin et cela explique le rang effacé que, protocolairement, on lui imposait.

Nous ne soulèverons pas ici la question du « Masque de Fer » question épineuse s'il en fut : Louis XIV a-t-il eu un frère jumeau, né quelques heures après lui et auquel il aurait dû céder le titre de Dauphin ? A une distance de deux siècles et demi et lorsque l'on ne peut plus considérer sérieusement que la situation du « bébé « de quelques heures cédant à un autre bébé de quelques minutes » un rang protocolaire (!), on ne peut se défendre d'en sourire de commisération pour toutes ces histoires d'étiquette princière ; mais le sourire fait place à un autre sentiment lorsque, au nom de ces convenances de cour, un enfant sera séquestré « de la société « humaine, quelque dorée que soit la cage qui le gardera (2) ».

Notre Dauphin, Louis, peut seul nous occuper, rendons-lui notre attention.

Est-ce le roi, est-ce la reine qui fit tirer l'horoscope de l'enfant? Ni l'un ni l'autre sans doute. Il ne manquait pas de gens superstitieux à cette époque et parmi ceux-ci il devait se rencontrer quelque astrologue désireux de se faire bien venir en haut lieu. C'est ainsi qu'on possède l'horoscope du futur Louis XIV, rédigé année par année et vraisemblablement lorsque le « sujet » était encore enfant. Les erreurs du prophète d'occasion n'auraient pas été introduites après coup, comme un moyen machiavélique de prouver par leur fausseté la bonne foi d'un homme qui nécessairement devait ou pouvait se tromper quelquefois : Ainsi l'auteur de cet opuscule prévoit pour le monarque une existence possible de quatre-vingts années (3) alors que Louis XIV est mort à l'âge de 77 ans et 4 jours, le 1er septembre 1715.

Voici donc Louis Dieudonné arrivé à la lumière en 1638, et comblant de joie la nation entière. Voici, d'autre part, Louis XIII ayant ordonné, en 1639, la restauration de la chapelle. Avant de parler des cérémonies du baptême du Dauphin le 21 avril 1643, il est opportun de savoir en quoi consistèrent les embellissements ou remises en état de l'intérieur de l'édifice.

TABLEAUX. — I° C'est en premier lieu *La Cène*, par Nicolas Poussin, œuvre dont le grand maître fut payé en 1641, le 16 septembre.

On en connaît le reçu notarié nous révélant que la somme de *deux mille livres* fut la récompense de l'artiste. C'est une preuve nouvelle que les artistes les plus renommés ne sont généralement pas gâtés par leurs contemporains. Le Poussin était néanmoins assez favorisé, si l'on tient compte de l'écart de la valeur de l'argent à

(1) Au vieux château. Il ne fut baptisé que le 11 mai 1648, à Paris, dans la chapelle du palais Cardinal.

(2) V. VOLTAIRE. *Siècle de Louis XIV*, ce qu'il dit de cette question à jamais insondable.

(3) *Anno autem octagesimo habente, ut diximus, erit forsitan ultimus terminus gloriosae vitae Majestatis Augustissimae*, et ce, pour des raisons tirées de la situation respective du Soleil, de la Lune, de Saturne, etc., auxquelles nous ne comprenons rien, nous osons le dire sans ambages. On étudiera dans le vol. III la suite des pronostics annuels rapprochés des évènements certains du règne.

son époque et à la nôtre, puisque ces deux mille livres en représenteraient pour nous environ dix mille.

II° Trois toiles par Simon Vouët : un « *Saint Louis donnant l'aumône* » placé dans la petite chapelle à droite du chœur (1) ; une « *Sainte Vierge et Sainte Anne* » dans la chapelle de gauche ; une « *Sainte Trinité* », tableau accompagné de deux anges en stuc, œuvre du maître Sarrazin. En plus de ces toiles, S. Vouët avait peint quelques parties de la voûte, et Le Brun, les autres.



Fig. 54. — Peintures murales de la voûte de la chapelle par Simon Vouët, vers 1635-1640 (?)



Fig. 55. — Autres peintures murales du même maître.

(1) Celle que notre fig. 42 représente avant le replâtrage d'Henri II.

Nous donnons ici même la reproduction des peintures de Vouët qui ont pu être relevées, quand il en était temps encore, par feu Laffolye, l'un des architectes de la restauration dernière.



Fig. 56. — Vue d'ensemble des peintures de la chapelle.

A vrai dire rien ne subsiste plus aujourd'hui de ces travaux fort estimés de leur temps. Les siècles destructeurs ont achevé la ruine que l'indifférence des générations avait préparée.

III° Deux toiles par Roselli, dans la nef: 1° *Judith rentrant à Béthulie après avoir coupé la tête d'Holopherne,* sous la tribune d'Henri II, au-dessous de la rosace du fond; 2° *David qui vient de couper la tête de Goliath*, en face de la porte d'entrée.

IV° Deux toiles dans la sacristie: 1° une par le Corrège; 2° une par Annibal Carrache.

V° Quelques auteurs mentionnent une *Education de la Sainte Vierge,* par Stella.

Sculpture, Modelage. — Deux anges de stuc tenant les armes de France et encadrant le tableau de la Sainte-Trinité, de Vouët, et deux crucifix de grande valeur, œuvre de Sarrazin (1).

Dans la sacristie, un christ d'ivoire de Michel-Ange (ou attribué à M.-A.).



Fig. 57. — Détails divers de l'architecture intérieure de la chapelle.

Divers. — Une grille en fer ouvré et doré avait remplacé l'ancienne séparation en menuiserie du temps d'Henri II.

La tribune des orgues de Henri II.

Telle, dans son ensemble, se présentait la chapelle rénovée de Louis XIII. En plus, les vases sacrés d'or et d'argent ou de vermeil doré ; la grand-croix, la lampe d'argent de 3.000 L., les chandeliers, etc., le tout d'une grande beauté, disent les contemporains.

Dans les comptes de l'année 1639, on retrouve les noms de quelques-uns de ces artistes appointés à gages fixes et recevant sans doute des gratifications ou honoraires particuliers à l'œuvre qui leur était spécialement commandée par le Roi.

C'est (2) Louis Guillebert, artiste peintre, 350 L. pour avoir doré le tabernacle (Voir *Lettres de Louis XIII*, 1639), les degrés et les corniches du contre-autel.

C'est Sarrazin, 1.000 L. pour sa pension de l'année.

C'est Simon Vouët, 1.125 L. pour trois quartiers de sa pension de l'année ; cette pension était donc de 1.500 L. par an. C'est Jean le Maire, 1.200 L. pour pension de l'année entière.

François Stella touchait 1.200 L. par an.

Pierre Poisson, peintre d'entretien, à demeure, (chef d'une lignée de ce nom, employée, comme lui-même, de père en fils) recevait 1.608 L. pour ses travaux divers.

(1) Cf. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie de Peinture et Sculpture* (Paris, 1854), I., 120 : Sarrazin fit pour le roi, à Saint-Germain, deux crucifix dont l'un représente le Sauveur agonisant, et l'autre, déjà mort; l'un a été fondu d'or, l'autre d'argent. De la même main, dans la même chapelle, on voit deux anges de stuc qui tiennent les armes du roi.

Sarrazin, né vers 1588, est mort à Paris, âgé d'environ 72 ans en 1660, le 3 décembre.

(2) Cf. Arch. Nat., O[1] 2127.

Nous passerons légèrement sur la mention des actes confirmatifs, par Louis XIV, des conditions de la fondation de Louis XIII : 15 novembre 1646 (1) et 24 novembre 1647 (2). En 1681, Louis XIV augmentait les gages du chapelain, et les indemnités d'entretien étaient portées à 2.300 L. Le chapelain et ses deux clers étaient remplacés par deux chapelains à 900 L. N'insistons pas davantage (3). Cette situation quelque peu précaire restera stationnaire jusqu'à la Révolution. Mais sous Louis XV déjà des plaintes s'élèveront des lèvres des desservants abandonnés à eux-mêmes depuis le départ de la cour pour Versailles, et ayant la charge d'offices luxueux, royaux, le roi étant réputé présent partout dans ses châteaux. Mais la présence effective du monarque permettait d'espérer certains avantages immédiats, compensateurs en cas de déficit, tandis que les doléances à distance n'avaient guère de chances d'être agréées. Et c'est précisément ce qui arriva aux malheureux abandonnés : on aura l'occasion de mettre à nu cette misère dorée et pitoyable.

La chapelle étant désormais reconstituée, les cérémonies vont reprendre leur cours à l'occasion.

Elles le reprirent magnifiquement le 21 avril 1643 avec le baptême de Louis Dieudonné, fils aîné du roi (le futur Louis XIV). Le parrain fut le cardinal de Mazarin, la marraine, Madame Charlotte-Marguerite de Montmorency, épouse du prince de Condé, Henri de Bourbon, premier prince du sang (4).

La plupart des écrivains ont avancé que le cardinal représentait seulement le Pape, comme souvent cela avait eu lieu pour d'autres princes.

Ce détail nous semble erronné, attendu que d'après la correspondance de Mazarin (I. 160 et Lettres du maréchal de Guiche, 23 avril 1643) il ressort que Louis XIII fit à Mazarin l'honneur de le désigner comme parrain du Dauphin, pour lui témoigner une considération particulière en retour de ses bons services comme premier ministre depuis la mort de Richelieu : Sa Majesté, écrit le cardinal, m'a fait l'honneur « *de trouver bon que je tinsse sur les fonts de baptême, Monseigneur le Dauphin* », et cet honneur « *m'est si sensible et pour être grand en lui-même, et pour être sans exemple que je souhaiterais avoir plusieurs vies pour les employer au service du Roi* ».

L'acte de baptême ne fait donc pas mention d'une délégation du Saint Père, qui, si elle eut été réelle, eut figuré certainement à l'acte officiel : elle n'y est pas.

Le compte rendu (5) de la cérémonie nous initie aux détails curieux que nous citons tels quels, ou en un résumé fidèle :

« Sur les quatre à cinq heures après midi, la Reine accompagnée de la princesse de Condé, de la comtesse de Soissons, de la duchesse de Longueville et d'autres princes et dames de la cour (6) passa par la porte qui répond de son appartement

(1) Arch. Nat., P. 2371, page 763.

(2) Nomination d'un nouveau chapelain, Bailly, en remplacement du vieux Desnotz, décédé. (Arch. Nat., Z. 5997, f° I).

(3) Pièces aux Arch. Nat. P. 2387, p. 283-287.

(4) V. aux P. J. la copie de l'acte de baptême extrait des registres paroissiaux de Saint-Germain.

(5) Arch. Nat. O[1] 3260, liasse 1.

(6) *La Gazette* du 24 avril 1643 ajoute ici « *le roi estant malade* ».

dans l'église du vieil château de Saint-Germain-en-Laye: dont le chœur, la nef, le jubé et tribune ou galeries (v. FIG. 58) estoyent déjà remplis de plusieurs seigneurs et dames et autres personnes accourues en grand nombre pour assister à cette cérémonie, *Monseigneur le Dauphin marchait devant Sa Majesté et la dame de Lansac, sa gouvernante, derrière lui. Il estait vestu par dessus son habit ordinaire d'une robbe de taffetas d'argent.*

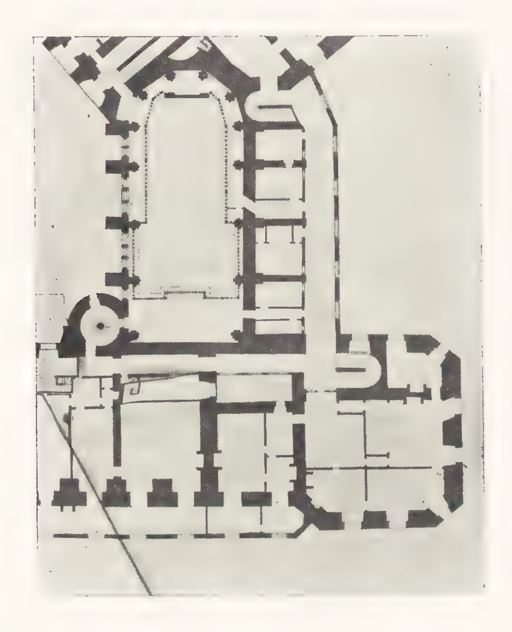


FIG. 58. — Plan de la chapelle de saint Louis, en 1685. Disposition intérieure datant d'Henri II (1548-1550). — On voit le tracé des galeries en pierre de taille contournant tout le chœur, et, au bas, la tribune des orgues.

« A leur arrivée, la musique du roi qui estoit au jubé, son lieu ordinaire, chanta un motet fort harmonieusement pendant lequel la reine s'estant mise de genouil sur son prie-dieu garni de son drap de pied et quarreau de velours rouge cramoisy à franges d'or et Monseigneur le Dauphin aussi à genoux auprès de Sa Majesté et à sa droite la princesse de Condé se tenant aussi à genoux à sa gauche; l'évesque de Meaux, premier aumosnier du Roy vestu de ses habits et ornemens pontificaux, accompagné de quatre des aumôniers de Sa dite Majesté, en présence des évesques de Beauvais, de Viviers, de Riez, de Saint-Pol, de Constance et du Puy, tous en rochet et camail, de plusieurs abbés et de tout le clergé de la chapelle du roi, sortit de la sacristie et après avoir adoré le Saint Sacrement qui estoit exposé sur le *maistre hôtel (!)* extraordinairement paré et brillant de plusieurs gros luminaires de cire blanche; il s'approcha du prie-dieu de la Reine laquelle lui présenta Monseigneur le Dauphin; qui fut ensuite élevé par sa gouvernante sur l'appui ou accoudoir dudit prie-dieu, etc... »

Suit le récit du compliment du cardinal de Mazarin à la cour.

Puis « la reine tenant par derrière mondit Seigneur le Dauphin qui parut beau « comme un ange, et fit voir en toute cette action une modestie et retenue extraor- « dinaire... » l'éloge continue sur le mode lyrique enthousiaste.

On connaît pour l'avoir lue maintes fois, l'anecdote qui se rapporte à l'attitude du jeune Louis venant saluer son père à l'issue de la cérémonie. Louis XIII, moribond, demande à l'enfant quel nom lui fut donné au baptême, et le bambin de répondre « Louis XIV! » « Pas encore, aurait repris le roi, mais ce sera peut-être bientôt, s'il plaît à Dieu! » En effet, le monarque s'éteignait quelques jours après, le

14 mai 1643, et l'enfant entrait régulièrement en possession du nom que des courtisans maladroits lui avaient soufflé trop tôt à l'oreille.

L'acte de décès du roi, dressé à Saint-Germain, est à double fin : constatation du décès et mention de l'avènement du successeur, reconnu et salué par tous les personnages de la cour, en ce moment en séjour dans les deux châteaux et réunis dans la chapelle du vieux château, pour la cérémonie de la reconnaissance du nouveau roi.

Voici cet acte précieux (1) :

« Le 14e jour de May mil six cents quarante-trois, feste de l'Ascension de N. S., et à deux heures après midy, au grand regret et trop tost pour le bien de toute la France après une longue et douloureuse et langoureuse maladie mourut dans le chasteau neuf de Saint-Germain-en-Laye très puissant et très victorieux et très chrestien Prince Louys de Bourbon, treizième du nom surnommé Le Juste, fils aisné de l'Église après avoir receu pendant sa dite maladie les Saints Sacrements de Pénitence, Eucharistie et Extrême-Onction avec une très grande et exemplaire dévotion, âgé de quarante-deux ans, sept mois, dix-sept jours ayant régné heureusement trente-trois ans entiers tout juste, Roy de France et de Navarre, laissant pour successeur en sa place très illustre Prince Louis de Bourbon quatorzième du nom surnommé Dieudonné, son fils aisné Daulphin, aagé de quatre ans, huict mois, neuf jours seulement qui fut tout aussitost conduit en la chapelle du viel chasteau où il fut recognu honoré et proclamé Roy par la Royne Régente sa mère premièrement, puis ensuite par MM. les ducs d'Anjou, son frère unique ; d'Orléans, son oncle ; M. le prince, et générallement par tous les autres princes, prélats, seigneurs et officiers estants pour lors en cour en fort grant nombre avec toutes les protestations de service et obéissance dues à Sa Majesté.

« Le quinziesme jour de may mil six cents quarante-trois fut faict de dévotion pendant deux jours, pour le repos de l'ame du feu roy, un service complet avec vigiles, recommandations, trois messes chantées, le *Libera* à la fin avec les autres suffrages accoutumez, des messes hautes par M. Bailly, Lucas et M. le curé ».

Signé : Cagnyé, Bailly.

Entre temps, le second fils de Louis XIII, Philippe de France, duc d'Orléans, était né au chasteau vieux, le 21 septembre 1640, à dix heures du soir ; il avait été ondoyé une heure après (v. fig. 59).

Comme second né, il restait au second plan ; aussi son baptême passa-t-il inaperçu le 11 mai 1648, dans la chapelle du palais Cardinal, à Paris. Son parrain fut Gaston d'Orléans, son oncle, frère du roi, et sa marraine, Henriette-Marie, sa tante, sœur de Gaston et de Louis XIII, reine d'Angleterre réfugiée en France depuis 1644, l'épouse infortunée de Charles Ier, dont la tête devait tomber sur l'échafaud, à Londres, le 9 février 1649.

(1) Copié sur les registres paroissiaux de la ville de Saint-Germain.



Fig. 59. — Philippe de France, frère de Louis XIV.

Philippe devait épouser plus tard Henriette-Anne, fille de sa marraine, née à Exeter, le 16 juin 1644, célèbre par sa fin lamentable. Il suffira de rappeler l'exclamation de Bossuet dans l'oraison funèbre célèbre : *Madame se meurt, Madame est morte!* pour faire revivre dans la mémoire de chacun la tragédie de Saint-Cloud (30 juin 1670).

Louis XIII mort, la reine-mère et le jeune roi quittent Saint-Germain dès le lendemain de ce décès. Désormais, et jusqu'en 1660 environ, Fontainebleau et le Louvre seront les demeures abritant les deux existences fort mouvementées de la veuve et de son fils. Une éclipse se produit par contre-coup dans l'histoire de la chapelle.

Elle ne fait que se révéler un court moment en 1663, le 15 août, par une cérémonie de remise d'une croix du Saint-Esprit à M. le duc de Beaufort (1).

Quelques rares occasions similaires seraient à noter à leurs dates respectives, mais cela ne crée pas un mouvement latent dans l'édifice. Il faut que la cour revienne au vieux château d'une façon définitive, en des séjours longs ou suivis, pour que l'oratoire de saint Louis retrouve sa raison d'être comme lieu fréquenté. Et ce n'est guère avant 1666 que l'on peut constater l'attraction du vieux château sur l'esprit de Louis XIV. Ce n'est même qu'en 1668 que la chapelle reprend son caractère éminent de sanctuaire royal par le baptême du Grand Dauphin (2), le 21 mars 1668. Encore doit-on dire que ce n'est que par une fiction excusable qu'on l'a fait intervenir, puisque, trop petite pour contenir la foule des invités à la cérémonie, c'est dans la cour même du château, transformée en chapelle ardente et à ciel ouvert, que les cérémonies religieuses furent consommées.

Les registres paroissiaux de Saint-Germain enregistrent ce simple memento qui en dit gros sur la déception du curé du lieu non appelé à officier en première ligne :

(1) *Etat de la France*, Ed. 1683, t. II, 122.

(2) Né à Fontainebleau le 1er novembre 1661. Le 5 août 1668 naissait, à Fontainebleau, Philippe duc d'Anjou (3e fils de Louis XIV), baptisé aux Tuileries le 24 mars 1669 et mort au château vieux de Saint-Germain, le 10 juillet 1671.

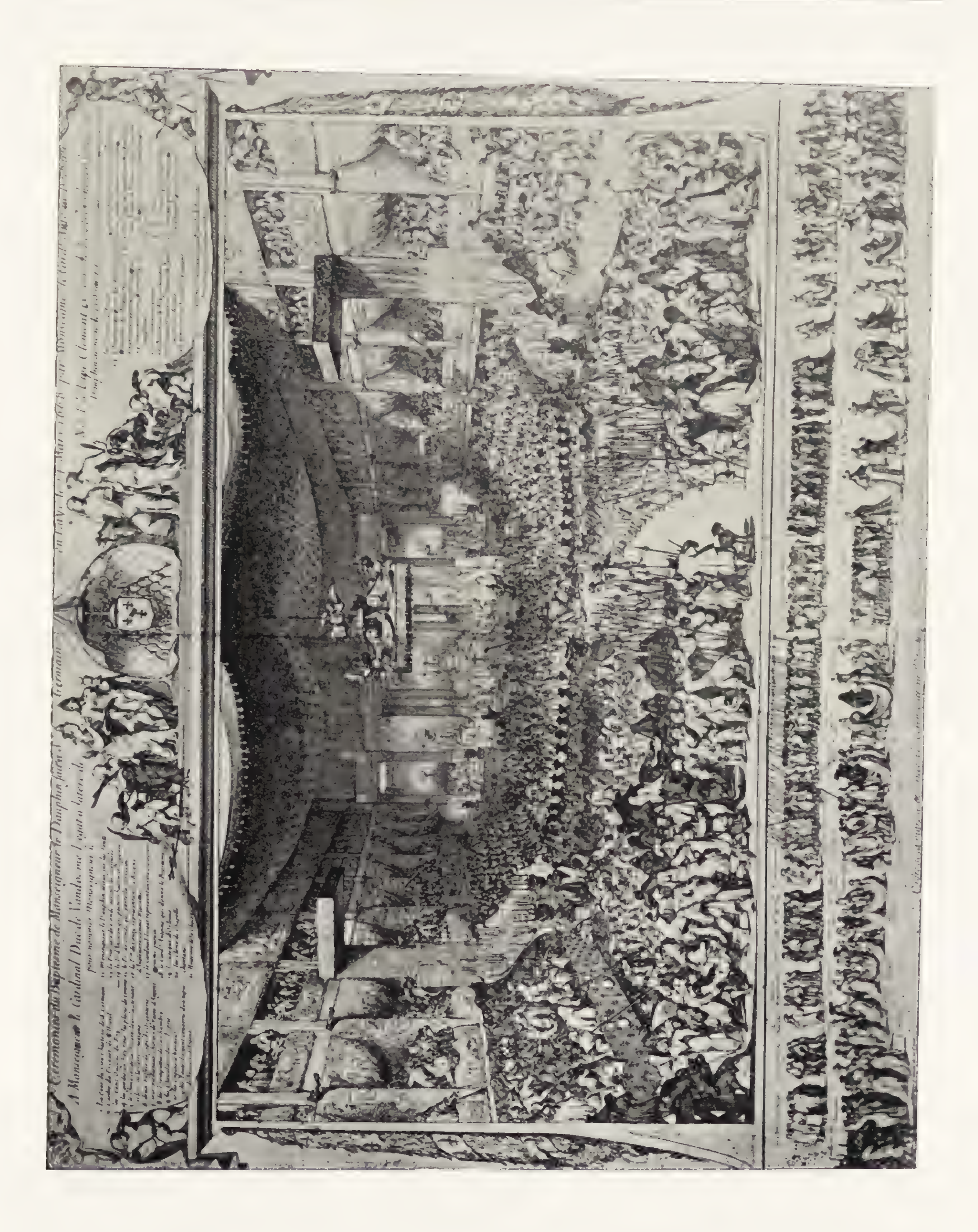


Fig. 60. — Gravure représentant la cérémonie du baptême du Grand Dauphin le 21 mars 1668 dans la cour du vieux château de Saint-Germain transformée en chapelle à ciel ouvert.

« Le 21 de ce mois (mars 1668) furent faictes les cérémonies du baptême de Monsei-
« gneur le Dauphin, dans le vieux château, *ce que nous avons mis ici pour mémoire* ».
Que nous sommes loin cette fois du style dithyrambique employé pour faire savoir à la postérité que les « eaux baptismales ont été prises à la paroisse ! »

Cette même année, 1668-69, on relève dans les « comptes des bâtiments » deux paiements pour solde à Estienne Rémy et François Couvreur, menuisiers, pour *lambris faits à la chapelle*, au total 3.846 L. 5 sols.

D'un autre côté, Philippe Caffier et Mathieu Lespagnandel, sculpteurs, recevaient 2.196 L. pour sculpture faite à la menuiserie (1). Peut-être ces travaux sont-ils corrélatifs du projet de baptême du Grand Dauphin dans la chapelle déjà restaurée ! ! par Louis XIII. On ne regarda guère à la dépense en cette occasion si mémorable. Le peintre Charles Le Brun fit la maquette de la décoration de la cour transformée en sanctuaire d'apparat, avec galeries, balcons, etc., et estrade régnant tout autour. Au centre, un autel magnifique destiné à recevoir la cuvette d'argent tenant lieu de fonts baptismaux.

Les deux gravures (FIG. 60 et 61) que nous donnons ici permettent de plonger un œil indiscret dans cette décoration théâtrale.

Nous emprunterons à *La Gazette* du 3 avril 1668 les détails exacts de cette cérémonie d'un luxe sans précédent, et, pour la « *vue* » des détails donnés nous renverrons aux deux gravures reproduites ici.

Extraits de *La Gazette* (2).

« C'était la cour du château vieux de Saint-Germain-en-Laye environnée d'un amphithéâtre qui s'élevait jusqu'au premier étage avec des balcons couverts de riches tapis. Il y avait dans la même enceinte deux barrières éloignées l'une de l'autre de quatre toises pour empêcher la confusion de l'approche du peuple (3) vers la place où devait se faire la cérémonie qui était de vingt toises de long sur dix de large, élevée de (?) pieds et demi et fermée par deux balustrades de trois toises et demie.

« A l'entrée étaient deux manières de buffet avec des tables pour poser les honneurs, couvertes de tapis de brocards d'argent, pareillement élevées sur quatre marches, et aux côtés desquelles il y avait deux pieds d'estaux (4), chacun chargé d'un grand vase d'argent avec deux consoles par derrière pour renfermer les buffets composés de quatre gradins ornés de très grande quantité d'argenterie de vermeil (5).

« Au milieu était une élévation de quatre marches dont les deux dernières formaient des paliers chacun d'une toise et demie. Sur le dernier desquels on avait posé une cuvette d'argent pour servir de fonds (!) (lisez *fonts*) qui était de 5 pieds de

(1) GUIFFREY. Comptes des Bâtiments, I. 343.

(2) Copie *Arch. Nat.*, O[1] 3260, L. II.

(3) Précaution probablement inutile, car le peuple ne fut pas admis à une telle pompe.

(4) On écrit aujourd'hui en un mot : piédestaux.

(5) Ces derniers détails sont invisibles sur nos gravures.

long sur 3 1/2 de large et 4 de haut, embellie aussi de plusieurs piques aussi d'argent, et couverte d'un grand tapis de brocart d'argent avec une frange de même.

« Elle était au-dessous d'un dais de brocart d'argent de dix-huit pieds de long sur quatorze de large élevé d'au moins trente pieds (dix mètres) avec la pente de quatre pieds de haut en broderie d'argent et orné de dauphins entrelacé de palmes et de fleurs de lys (1)... »

Puis quatre dauphins soutenant une couronne d'or fermée, de cinq pieds de long sur quatre de large. Lys aux quatre coins du dais et grands bouquets de plumes blanches aux angles avec aigrettes dans le milieu.

L'autel avait de face treize toises, huit de haut. On y accédait par sept marches enrichies d'or et d'argent, enfermé de quatre colonnes corinthiennes de dix-huit pieds de haut. Entre les colonnes une ouverture cintrée où étaient des gradins supportant l'argenterie (2). Aux côtés de l'autel, des tribunes pour la musique de la chapelle et de la chambre.

La cour était environnée de bancs couverts ainsi que l'amphithéâtre, de draps de velours violet à fleurs de lys d'or, et des plus belles tapisseries du royaume.

Elle était couverte d'un dais ou baldaquin semé de fleurs de lys sur fond bleu, et si puissamment éclairé « qu'il semblait un ciel dans les nuits les plus sereines » (3).

Le tout fut exécuté en quinze jours par le sieur Le Brun auquel le roi avait donné carte blanche pour faire beau, vite et grand.

Voici maintenant, pour la cérémonie, ce qui est notable à conserver :

« Sa Majesté avait fixé le 24 (erreur pour 21) de ce mois (de mars) pour la solennité. »

« Le clergé prit place à une heure après-midi, à main droite de l'autel ; les ambassadeurs, à main gauche. Le chancelier de France, vêtu d'une robe de drap d'or, près des fonts. Les personnes de marque prirent place sur l'amphithéâtre. Toute la cour était réunie au château neuf d'où l'on devait venir en cortège au château vieux. »

C'était le sieur de Sainctot, grand-maître, qui donnait les ordres nécessaires, au château neuf d'où Monseigneur le Dauphin devait venir en grand appareil.

« Le prince y était dans un appartement paré avec une magnificence merveilleuse, et couché au-dessous d'un dais de brocart d'argent en broderie à bouts traînants, dans un lit des plus riches, dont la couverture était de toile d'argent doublée d'hermine avec des draps garnis de points de France. »

La Gazette raconte ensuite tout le lever et la mise en marche du cortège :

« La princesse de Conti remplaçait la reine d'Angleterre qui ne put se trouver « là à cause de son indisposition. Le cardinal de Vendôme représentant le Pape, « parrain (4), etc... »

(1) Tous ces détails et les suivants se distinguent nettement à la loupe sur les figures 60 et 61.

(2) C'est à la figure 60 qu'il faut demander la représentation de l'autel.

(3) Il ne faut pas oublier que la cérémonie avait lieu à 5 heures du soir. Et l'on était au 21 mars, avec des jours courts.

(4) Le cardinal habitait alors le vieux château. Il était venu au château neuf, pour respecter le protocole en y habitant momentanément un autre appartement.

Puis le cortège, minutieusement réglé par les préséances, commença à trois heures à s'ébranler : en tête, les archers du grand prévôt et leurs officiers ; suivaient les tambours et trompettes de la chambre ; les gentilshommes servans ; l'huissier et le héraut de l'ordre ; le trésorier et les chevaliers deux à deux. A trente pas plus loin, le comte de Clermont ; le prince de Conti, son frère, portant la salière et le cremeau ; le duc d'Enghien, en chevalier de l'ordre ; le prince de Condé ; vingt jeunes seigneurs et quantité d'enfants d'honneur ; puis, le Dauphin vêtu de brocart d'argent à chausses retroussées coupées par bandes et couvertes de dentelles d'argent ; sa toque, de même brocart, ondoyée de plumes blanches sur un cordon de diamants ; manteau de même avec dentelles et doublure d'hermine.

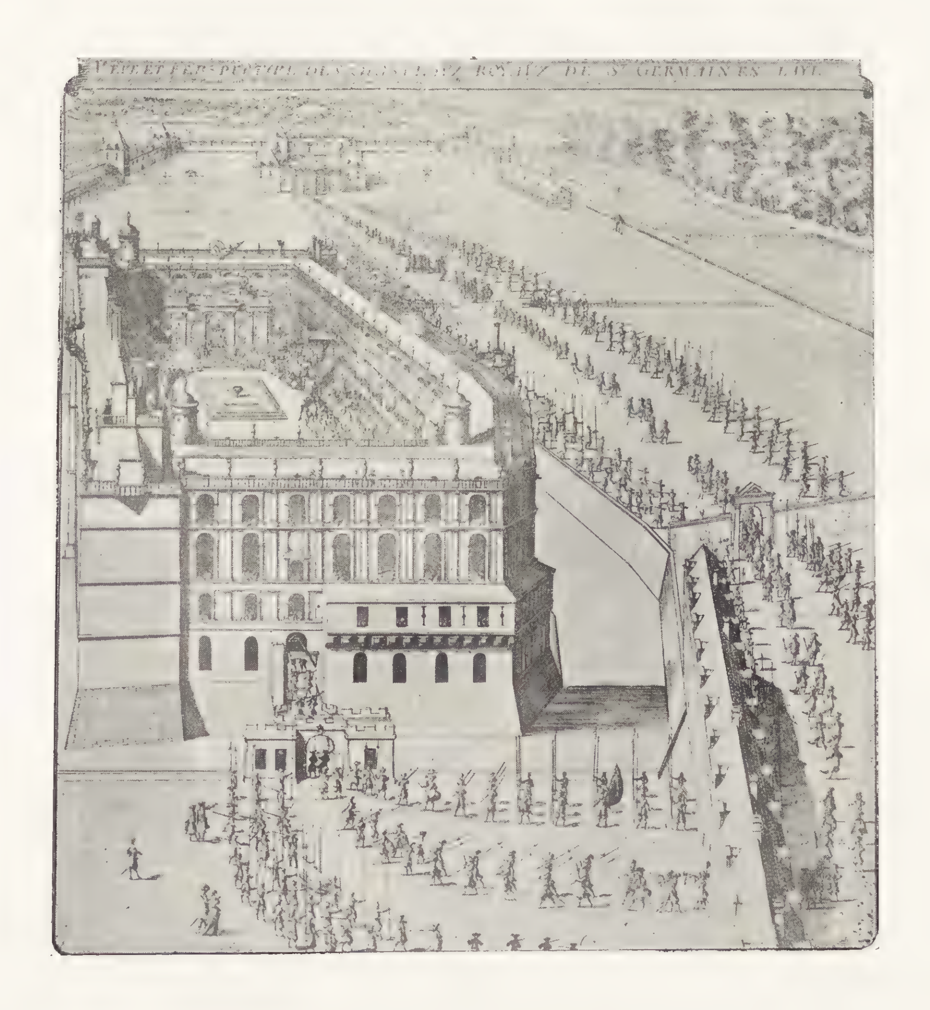


Fig. 61. — La cérémonie du baptême du Grand Dauphin.
Cortège venant du château neuf au château vieux (V. *Gazette* du 3 avril 1668).

Monseigneur tenait la main droite du Dauphin, le duc de Créquy le tenait par la main gauche et le duc de Mercœur portait sa queue longue de huit aunes.

La cérémonie suivit son cours ordinaire et après le baptême le même cortège reconduisit tout ce beau monde au château neuf pour le festin de circonstance, servi selon le grand coutumier avec :

Grand-maître : le duc d'Enghien ;

Pannetier : le comte de C... (?) ;

Echanson : le marquis de Cressan ;

Ecuyer tranchant : le marquis de Charost.

Et comme il n'est de bonne fête pour le peuple s'il n'y a distribution de vin ; on en fit couler partout. C'était, dans ces galas réservés aux grands personnages, tout ce qu'il pouvait prétendre à recevoir, en attendant la carte à payer, et ce jour-là, on ne l'oubliait pas dans la répartition de l'impôt.

Le baptême du Grand Dauphin ouvre une série nouvelle de cérémonies qui, par bien des points, rappellent celles de la fin du règne d'Henri IV.

Ce n'est pas que la récolte soit bien abondante, attendu que, à l'exception du Grand Dauphin et de Louis-François, sixième né (en 1672), les six enfants légitimes du roi, ont été baptisés soit au Louvre, soit aux Thuileries.

Des six enfants nés de la duchesse de La Vallière, un seul a vu le jour au vieux château, c'est Louis de Bourbon, comte de Vermandois, sixième et dernier de cette lignée. Toutefois, aucun acte de naissance ni de baptême le concernant ne nous est venu sous les yeux.

Des huit enfants nés de la Montespan, un seul (le sixième également) est né au vieux château : *Louise Marie*, dite Mademoiselle de Tours, née et baptisée le même jour, 12 novembre 1674, morte le 15 septembre 1681. Il n'y a pas lieu de parler de la fille de Mademoiselle de Fontanges, morte presqu'en même temps que sa mère.

On signalera encore le baptême de Louis (III) de Bourbon, prince de Condé, le 16 janvier 1680. Parrain : le Roi ; marraine : Madame, femme de Philippe, frère du Roi.

Si nous manquons de documents concernant les membres de cette nombreuse famille, nous en trouvons néanmoins des traces originales dans les registres paroissiaux de Saint-Germain ; nombreux sont les actes dans lesquels ils interviennent comme parrains ou marraines d'enfants appartenant à des classes bien différentes de la société gravitant autour du château (1).

Deux autres cérémonies vont clore les annales du sanctuaire royal : le mariage de Mademoiselle de Blois, fille de la duchesse de La Vallière, avec le prince Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, en 1680, et la réception du Dauphin comme chevalier du Saint-Esprit, le 1er janvier 1682. Pour cette dernière, Louis XIV revint tout exprès de Versailles. On n'avait pas encore touché, ou fort peu, à ce côté Sud du monument, et l'on eut toutes les facilités désirables pour accomplir les desseins du Roy en ces deux circonstances.

(1) V. Eclaircissement IX.

Mariage de Mademoiselle de Blois avec M. le Prince de Conti

Le 15 janvier 1680, au soir, avait lieu la lecture du contrat de mariage et sa signature suivie des fiançailles officielles. Nous extrayons du *Mercure* (1) ce qui suit :

« Le lendemain (16) l'heure de la cérémonie du mariage étant venue, les mêmes personnes qui s'étaient trouvées le jour précédent aux fiançailles (2) sortirent de la chambre de la Reyne où elles s'étaient rendues pour aller de là dans la chapelle.

« Le fond de l'habit de M. le prince de Conty était de satin contenu de paille brodée de milleret noir rehaussé de diamants autour desquels il y avait de la découpure de velours noir. Le manteau en était couvert environ trois quartiers de haut et les chausses toutes remplies de branchages noirs relevés de diamans, la doublure de son manteau était de velours noir et la garniture d'un ruban couleur de feu et blanc velouté. Il avait un chapeau noir avec un bouquet de plumes couleur de feu moucheté de blanc, et sur ses souliers des nœuds couleur de feu et blanc mouchetés de diamans. Son cordon aussi bien que l'attache de son ceinturon et son épée en étaient couverts.

« L'habit de Mademoiselle de Blois était blanc et tout lizéré de diamans et de perles, et comme c'est la coutume des mariées de mettre derrière leur tête en manière de petite couronne de fleurs qu'on appelle « chapeau », cette princesse en avait une de cinq rangs de perles au lieu de fleurs et ce fut la Reine qui lui fit l'honneur de les attacher (3). Ces illustres mariés avaient mis un habit noir le jour de leurs fiançailles.

« La cérémonie du mariage fut faite par M. le cardinal de Bouillon. En cette occasion, M. le prince de Conty voulut avoir des déférences pour Mademoiselle de Blois, auxquelles Sa Majesté s'opposa, la solennité de la cérémonie demandait qu'on y paraisse dans le rang qu'on doit tenir.

« La cérémonie du mariage étant achevée, M. le prince et Madame la princesse de Conty se mirent à genoux au pied de l'autel. Le Roi, la Reine étant seuls sur une ligne, Monseigneur le Dauphin derrière leurs Majestés, après luy étaient Monsieur (4), Madame (5), Mademoiselle (6) etc... Après la messe, M. le cardinal de Bouillon fit la cérémonie du baptême de M. le duc de Bourbon (7), fils de S. A. S. Monsieur le Duc, le roi fut son parrain et le nomma Louys, Madame était la marraine. »

(1) Nous avons suivi la copie conservée aux Archives Nationales, O 1 3260, Liasse 3.

(2) On en parlera en son temps au chapitre embrassant la vie au château sous Louis XIV.

(3) On n'oublie pas que Mlle de Blois est fille de la favorite d'autrefois (Mlle de La Vallière retirée carmélite depuis 1674); la Reine lui servait alors de mère.

(4) Philippe de France, frère du roi.

(5) Femme de Philippe, frère du roi.

(6) Seconde fille des précédents.

(7) Il s'agit de Louis III de Bourbon, prince de Condé, né à Paris le 11 octobre 1168 et baptisé à 12 ans; il mourut subitement à Paris, le 4 mars 1710. Il était fils de Henri-Jules de B. et d'Anne de Bavière, princesse palatine.

Des fêtes suivirent cette cérémonie, tant au château vieux qu'au château neuf; on les signalera au moment opportun.

Deux ans plus tard, en 1682, Louis XIV revenait de Versailles pour assister à la réception de son fils, le Grand Dauphin, dans la confrérie du Saint-Esprit.

Le rôle brillant de la chapelle touche à son déclin. Louis XIV faisait alors agrandir le château vieux par l'adjonction des cinq pavillons imaginés par J. Hardouin-Mansart, et durant les travaux, le rôle du sanctuaire fut suspendu. La cour elle-même avait émigré à Versailles en voie d'achèvement.

Quelques travaux furent effectués à la chapelle en 1683-84-85 (1). Mansart ne s'était pas seulement contenté de greffer les cinq pavillons aux cinq angles de la vieille demeure. Il n'avait pas hésité à ensevelir le bijou de saint Louis dans des constructions nouvelles reliant les deux pavillons (4 et 5) enserrant l'oratoire aux deux extrémités Ouest et Est. De la sorte, il était impossible qu'on l'aperçut du dehors. Bien mieux, le toit en pente fut supprimé et un étage fut ajouté au-dessus de la voûte enrichie des peintures de Vouët, et dans cette immense pièce on établit le *garde-meuble* (2) du château? Quoi d'étonnant à ce que la rosace elle-même ait disparu sous le replâtrage : on avait fait de la chapelle, un édifice *dans* un édifice ! et ce scandale architectural a duré deux cents ans !



FIG. 62. — Etat, de 1685 à 187... (?), de l'aile Sud du vieux château occupée par la chapelle de Saint Louis. Celle-ci est invisible désormais derrière le bâtiment central qui la masque.

(1) *Comptes des bâtiments*, II, 359 et 516, travaux de plomberie pour: 6333 L. 0 s. 9 d.

(2) V. fig. 45, p. 93. On voit sur ce plan le tracé des armoires et des rayons à l'entour de la pièce.

D'autres travaux intérieurs furent entrepris dans l'édifice ogival, — dont il ne restait plus rien d'apparent en fait de style ogival, ne l'oublions pas — et de grosses sommes y furent affectées : Jean le Moyne, dit le Lorrain, y est inscrit, en 1684-85, pour 13.050 L. 8 s. 9 d. à cause de ses labeurs de peintre et doreur; le solde ne lui sera payé qu'en 1694 (5.851 L. 8 s. 9 d.) (1). La somme est énorme et doit s'appliquer à une remise à neuf de tout l'intérieur du monument.

La même année (1685), Alexandre Thierry, facteur d'orgues, réparait celles de la chapelle pour 2.607 L. 19 s. — Il n'en touchait que 1.450 L. et devait attendre douze ans l'acquittement du solde (2); Etienne Langlois, son aide, émargeait de suite 8 L. 3 s. pour chandelle, clous et colle.

Ces travaux ne doivent pas faire illusion, Saint-Germain était condamné dans dans l'esprit du Roi. Le château, trop petit pour la nombreuse suite de personnes composant la cour, trop près du village pour être jamais la résidence d'un monarque rêvant de l'isolement majestueux d'une statue élevée sur un piédestal dominant tout alentour : Saint-Germain n'était qu'une maison de campagne ; il fallait au roi autre chose : VERSAILLES !

Lorsque le grand pavillon élevé à l'extrémité de la Salle des Fêtes, et les constructions qui le reliaient au pavillon (n° 4) élevé lui-même au chevet de la chapelle, furent achevés, on peut dire sans aucune exagération que le bijou ogival de saint Louis était devenu une sorte d'oratoire souterrain, obscur, surchargé d'additions sans lien entre elles, parce qu'elles n'avaient pas été concertées selon un plan réfléchi.

Lorsque Jacques II d'Angleterre et sa famille vinrent se réfugier au vieux château en 1689, l'obscur sanctuaire ne fut même pas le lieu ordinaire où, pour ses dévotions, se rendait le roi fugitif. On sait qu'il allait à la paroisse, en face et en dehors du château (3). Ce n'est pas à dire qu'il délaissa la chapelle royale, mais l'histoire n'a enregistré que ses allées et venues vers l'église du village, et, néanmoins, le service de la chapelle était toujours assuré par les décrets anciens, renouvelés par Louis XIV, en 1681 (les 12 et 27 février) et fixant que le service serait assuré par un chapelain assisté de deux sous-chapelains.

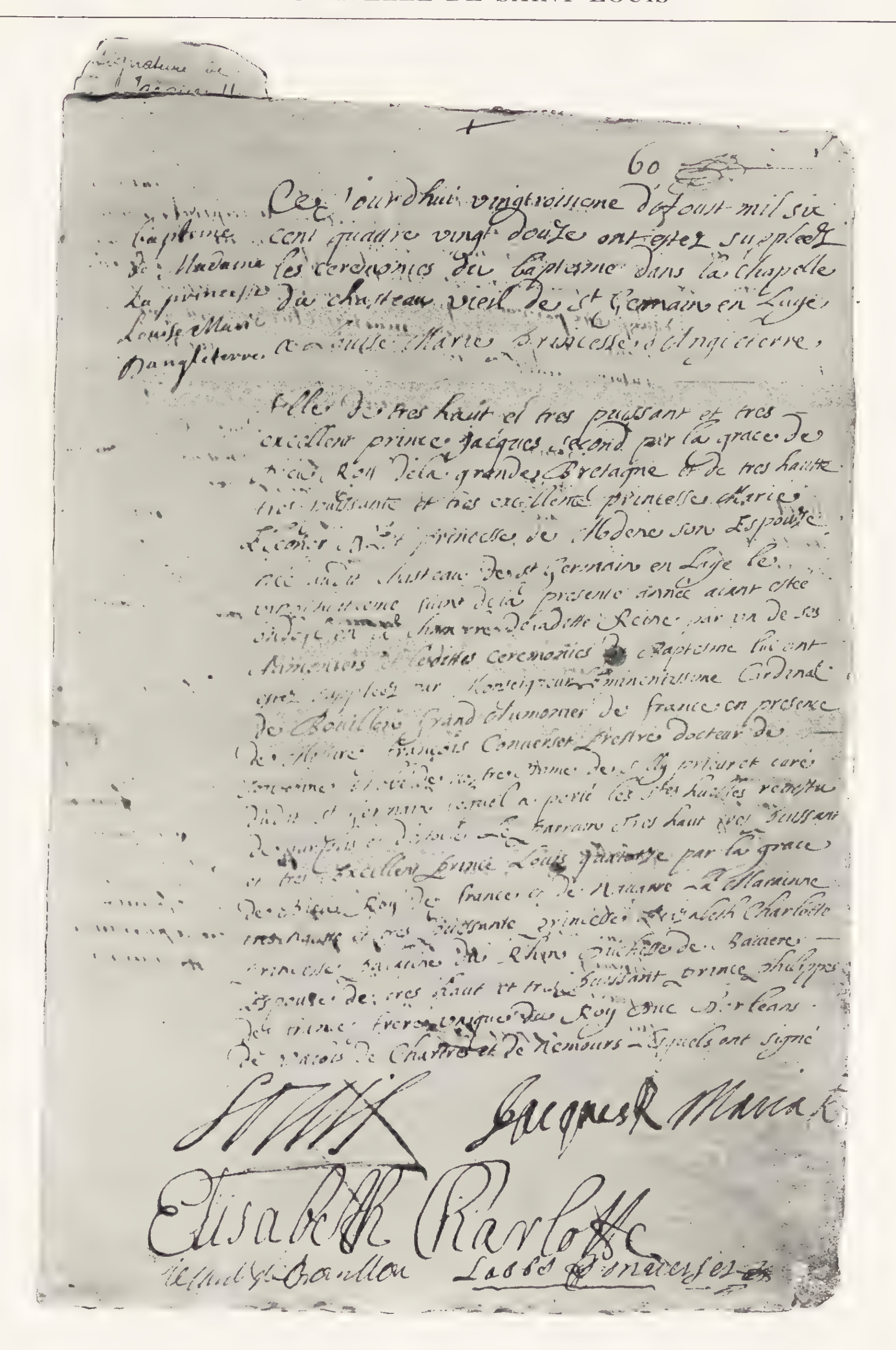
En 1692, le 28 juin, naîtra au vieux château, Louise Marie, fille de Jacques II et de Marie d'Este. C'est dans la chapelle dudit château et non dans l'église paroissiale que fut célébré le baptême de l'enfant, le 23 août suivant. Nous donnons ci-contre (FIG. 63) la reproduction phototypique de l'acte écrit sur nos registres paroissiaux. Il est accompagné des signatures de Louis XIV, parrain (4); d'Elisabeth-Charlotte de Bavière, marraine, princesse palatine, belle-sœur du roi et épouse de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV ; de Jacques, roi, et Maria, reine, les pére

(1) *Comptes des bâtiments,* II, 516, 814 et III, 1000.

(2) *Comptes des bâtiments,* II, 806 et IV, 151.

(3) V. fig. 23, p. 35.

(4) Signature à rapprocher de celle de Louis XIII. La différence des caractères du père et du fils s'accuse violemment dans le coup de plume. V. fig. 52 et 63, et ECLAIRCISSEMENT IX.



60

Ce jourd'hui vingtroisieme d'aoust mil six cent quatre vingt douze ont estez suppleez les ceremonies du bapteme dans la chapelle du chasteau vieil de St Germain en Laye, a Louise Marie princesse d'Angleterre,

fille de tres haut et tres puissant et tres excellent prince Jacques second par la grace de [illegible] Roy de la grande Bretagne et de tres haulte tres puissante et tres excellente princesse Marie [illegible] princesse de Modene son Espouse [illegible] audit chasteau de St Germain en Laye le [illegible] de la presente année aiant esté [illegible] de ladite Reine par un de ses Aumoniers et lesdites ceremonies de bapteme lui ont esté suppleez par Monseigneur Eminentissime Cardinal de Bouillon Grand Aumonier de France en presence de Messire François Connerset prestre docteur de [illegible] prieur et curé [illegible] les tres hautes [illegible] tres haut tres puissant et tres excellent prince Louis quatorze par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre [illegible] Charlotte tres haute et tres puissante princesse [illegible] duchesse de Baviere [illegible] espouse de tres haut et tres puissant prince Philippes [illegible] frere unique du Roy duc d'Orleans [illegible] de Chartres et de Nemours lesquels ont signé

Louis — Jacques R — Maria R

Elisabeth Charlotte

Emanuel Cardinal de Bouillon — L'abbé [illegible]

Fig. 63. — Acte de baptême de Louise Marie d'Angleterre, fille de Jacques II et Marie d'Este, née au vieux château de Saint-Germain le 28 juin 1692 et baptisée le 23 août suivant.

et mère ; du cardinal de Bouillon qui officia, et de l'abbé Converset, prieur et curé de la paroisse de Saint-Germain.

Les trois malheureux officiants de la chapelle royale oubliés de toute l'ancienne société n'auront plus qu'à gémir sur l'inconstance des choses d'ici-bas, en assaillant de leurs vaines réclamations les dispensateurs des grâces royales. Ils mourront à la tâche sans avoir eu l'ombre d'une amélioration de leur sort. Cet état lamentable durera tout le XVIII[e] siècle jusqu'à la Révolution, ainsi que nous nous en sommes convaincus en parcourant ces feuillets jaunis, témoins muets de ces détresses physiques et morales de nos vieux desservants (1). Lisons-en quelques lignes :

Requête de deux prêtres clercs de la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye à Son Altesse royale Monseigneur le Régent :

« Supplient très humblement, François Encoignard et Toussaint Lescaudey, « prêtres clercs de la chapelle du Roy en son vieux château de Saint-Germain-en-« Laye qu'il plaise à Son Altesse royalle Monseigneur le Régent leur accorder à « chacun des brevets de leur emploi aux termes de la fondation de laquelle ils pren-« nent la liberté de joindre icy un petit et fidelle extrait, afin que par cette grâce ils « soient mis en état de jouir des privilèges et immunités attribuées à leurs bénéfices « par les roys fondateurs. Ce sera pour les suppliants une nouvelle raison de « redoubler leurs vœux et leurs prières pour la conservation et prospérité de « Son Altesse royalle... »

Suit l'extrait annoncé et plus loin les signatures avec mention des services rendus par : François Encoignard, prêtre du diocèse de Coutances, nommé par le roi Louis XIV, le mois de décembre 1691 ; et Toussaint Lescaudey aussi prêtre du diocèse de Coutances, nommé par Son Altesse royale Monseigneur le Régent, le mois de mai 1696. Et, annexée, une lettre de remerciements (?) du prêtre Encoignard, 26 février 1722 (2), vingt-huit ans plus tard !...

Pour ne pas nous étendre outre mesure sur un sujet incident de notre historique de la chapelle, nous passerons à la dernière pièce du litige. Elle émanait de l'Abbé de Brouains, dignitaire de la chapelle royale depuis 1749. Son mémoire explicatif de la situation est daté du château vieux le 7 avril 1785, après trente-six ans de services. Avant de rédiger ce mémoire, l'Abbé de Brouains avait adressé d'autres suppliques : le 25 février 1782, par exemple, mais M. Amelot, le grand dispensateur des grâces du moment, avait consulté Monseigneur l'Evêque d'Autun sur l'opportunité d'une amélioration réclamée depuis cent ans, et l'Evêque avait répondu que « *la dotation était très suffisante pour une chapelle d'un château où la cour n'habitait plus, mais que l'Abbé de Brouains méritait quelque chose !* » Rien n'étant venu, nouvelle demande du vieil ecclésiastique, le 10 mars 1783, faisant valoir ses trente-quatre années de services ininterrompus et sans récompense aucune ; il demandait le prieuré d'Epernon (Eure-et-Loir) vacant par décès du titulaire. Le 5 août, même année, renouvellement de ses demandes : même insuccès. L'âge et les infirmités survenant, le

(1) Le tout forme un dossier déposé aux *Arch. Nat.* (O[1] 608).
(2) *Arch. Nat.,* O[1] 608, pièce II.

pitoyable ecclésiastique reprend la plume le 7 avril 1785 et rédige le mémoire suivant (1):

« J'ai l'honneur de représenter à Votre Excellence que les fonds affectés par « Louis XIV au mois de février 1681 (2) pour le service de la chapelle royale du « château de Saint-Germain-en-Laye sont de 4.100 L.

« Sur lesquelles on prélève : 1° 1.800 L. pour les deux clers de la chapelle qui y « sont attachés; 2° pour les religieux du couvent des Loges qui y disent une messe « à midi, 300 L.; par conséquent, il ne me reste que 2.000 L.

« Voicy l'état des personnes employées pour le service :

« 1 sacristain et sa femme qui prend soin du linge et des dentelles ;

« 1 sous-sacristain-frotteur ; le chœur de la chapelle, les chapelles latérales, les « trois tribunes, les deux sacristies étant parquetées (3) sont frottés (!) toutes les « semaines ;

« 2 enfants de chœur pour servir la messe.

« Je paie tout ce monde le moins qu'il m'est possible, cependant ils me coûtent « beaucoup d'argent...

« Etat du service :

« Tous dimanches et fêtes au moins 8 messes de 8 heures à midi.

« — *Celle du roi est dite avec les mêmes cérémonies que devant Sa Majesté à Versailles, « à l'exception de la musique.*

« — Jours ouvriers 3 ou 4 messes.

« — Frais de chaque messe 5 à 6 sols pour le pain, le vin, cire, encens et blan-« chissage.

« — Une lampe perpétuelle devant le Saint-Sacrement.

« — Sur le grand autel 6 cierges et 2 grandes torches (allumées en certains « cas), etc., etc...

« — Quand la Reine, les Princes, etc., sont malades il y a des offices particu-« liers à faire chanter : *Te Deum*, etc...

« — Je suis obligé de louer des chantres et de brûler beaucoup de cire et d'en-« cens.

« — *L'orgue* HEUREUSEMENT *est devenu très discordant. Je me suis bien gardé d'en « demander le rétablissement, je serais forcé de payer un organiste et un souffleur.*

« Enfin je puis assurer Monseigneur que je me trouve heureux quand au bout « de l'année je ne suis pas obligé d'ajouter du mien aux 2.000 L. que le roi me donne « pour cette administration. »

Signé : 7 avril 1785,

L'Abbé de Broüains.

---

(1) ARCH. NAT., pièce 5e du dossier O¹ 608.

(2) 104 ans auparavant.

(3) On doit se souvenir que, sous Henri II, le sol était carrelé et partout recouvert de nattes. V. p. 108, le § 12°.

En somme, une façade cachant de nombreuses misères, un décor traditionnel, royal, sans roi pour y intervenir au moment difficile ; des charges hors de proportion avec le but. Les beaux jours de François Ier et même de Louis XIV étaient passés : 1789 approchait, bientôt suivi de 1792 !

L'historien Dulaure qui a dû connaître la chapelle vers cette même époque, de 1785 à 1787 environ, nous a donné une sorte d'inventaire de ce qu'elle contenait alors. Il paraît par cette nomenclature que le mobilier de toute nature était encore beau et en bon état. Les détails de la plainte même de M. de Broüains laissent deviner en ce vénérable vieillard un conservateur fidèle et soigneux des objets confiés à sa garde (1).

En résumé, l'existence de la chapelle offre une suite ininterrompue de courtes fréquentations d'apparât et de longs abandons. Jamais ce sanctuaire ne se présenta comme un lieu de prière où l'âme souffrante vient chercher un repos réparateur. Pour saint Louis, Charles V et Louis XIII, ce fut le Lieu Saint ; mais pour les autres rois, c'était plutôt un monument à entretenir, parce que, entre ses murs, certaines cérémonies traditionnelles devaient s'y célébrer. Il est, en effet, à peu près impossible de concilier le scepticisme viveur et la vie sans frein de la plupart de nos souverains avec le culte de la morale supérieure enseignée dans ce saint lieu.

D'autre part, le sens artistique le plus élémentaire aurait dû retenir ces princes au moment où ils allaient livrer le vaisseau ogival aux mains des entrepreneurs d'une remise à neuf. De *restauration* il ne fut jamais question, mais bien plutôt d'une transformation dans le goût du jour, Henri II ou Louis XIV : c'est pour cette raison que nous avons été sobre de détails techniques concernant l'architecture du monument : leur énoncé fastidieux ne présentait ici aucun intérêt.

Les arts plastiques valent surtout par le plaisir qu'ils procurent à la vue, et, par elle, à l'intelligence du Beau ; une visite au monument, désormais débarrassé de ses replâtrages, est encore à nos yeux la meilleure des leçons de choses à proposer.

(1) Les archives de la ville de Saint-Germain conservent une copie d'un inventaire sommaire des objets de la chapelle du château vieux. Titre : « Etat des étoffes de soie provenant des ornements de la chapelle du ci-devant château royal de Saint-Germain-en-Laye rapportés et déposés au garde-meuble national à Paris. » Pièce manuscrite sans date de la période 1793-1794.



CHAPITRE QUATRIÈME

§ I

Le règne de Philippe III

roi, le 25 Aout 1270 — mort, le 5 Octobre 1285.

On voudrait trouver quelque chose d'intéressant à dire sur le règne de Philippe III à Saint-Germain; malheureusement les faits politiques du règne sont plutôt désastreux, les intrigues lamentables, et, les séjours du roi au château, très rares. Au demeurant, rien qui vaille la peine d'être analysé: une mention suffira souvent.

Son règne avait débuté dans la douleur filiale. Il ramenait en France le corps de saint Louis et la fatalité s'abattant sur sa lignée lui enlève successivement: Thibaud de Navarre, son oncle; son fils, né en voyage, de retour le 11 janvier 1271, meurt à son tour (1); la mère de l'enfant, la reine Isabelle, suit son fils dix-sept jours après; le comte de Nevers, frère du roi, meurt ensuite: cinq cercueils à ramener sur la terre de France. C'est ainsi que Philippe traversa l'Italie, escorté de plus par une armée décimée et égrenant les cadavres au long de la route. Triste inauguration d'un règne fertile en catastrophes politiques. Philippe III arrivait à Paris le 21 mai 1271. On procédait aux funérailles solennelles de Louis IX à Saint-Denis. Une estampe connue nous retrace le cortège funèbre, en popularisant la conduite de Philippe III aidant à porter le cercueil de son père (2).

D'esprit faible, Philippe était une proie toute désignée pour servir d'instrument à des intrigues ourdies par des rivaux sans retenue. On sait l'ascendant de Pierre de la Broce et la fin lamentable de ce singulier favori (3). On sait également que Marguerite de Provence, sa mère, veuve de Louis IX, une fois libérée de la tutelle gênante d'un mari trop droit, pensait plus à avancer les affaires de sa famille que celle du roi, son fils. On sait que ce fils, veuf d'Isabelle, on l'a dit, épousa en secondes noces, en août 1274, Marie de Brabant, femme de tête et aussi volontaire dans ses vues que Marguerite de Provence, sa belle-mère, l'était dans les siennes propres: placez l'intrigant Pierre de la Broce au milieu de l'arène, et, comme conducteur de la barque de l'Etat, le faible Philippe, on verra que les mauvaises résolutions avaient plus de chance d'aboutir que les bonnes.

(1) Dom Félibien, *Hist. de l'Abbaye royale de St-Denis*, dans son récit des mêmes faits ne parle pas de cet enfant (V. p. 248, ouv. cité).

(2) V. Félibien, *idem*, p. 248-49.

(3) Pendu à Montfaucon, en juin 1278.

Il est bien certain que, dans ces conditions, tout ce qui touche à la vie luxueuse sans frein devait prendre un développement considérable qui ne fera qu'augmenter sous les règnes suivants pour recevoir son couronnement avec François Ier.

N'entrons pas plus avant dans les considérations que l'histoire générale nous suggérerait et revenons à Saint-Germain, où le roi Philippe III fit quelques apparitions. On a noté les suivantes :

1271 : (22 mars, 23 avril??), *30 septembre* (1), 1er et 9 octobre ;
1272 : en août ;
1273 : *18 février* et en février, sans date ;
1275 : en septembre ;
1276 : en mai ;
1277 : en janvier, *10 juillet* et en octobre (s. d.) ;
1278 : en juillet, le 25 octobre et en octobre (s. d.) ;
1281 : en mai ;
1282 : *6* et *7 juillet* ; 23 et 26 décembre ; 2 décembre ;
1284 : 7, 11, 14 février ; 24 mars ; 19, 20, 25 avril ; 27 août ; 3, 10, *11*, 14, *19 septembre* (2).

Un seul des actes du roi a trait à Saint-Germain et il le signa à Saint-Denis le 9 octobre 1271. Il s'agit d'un ordre donné au concierge de Saint-Germain de délivrer à un sieur Garnier, cuisinier du roi, une pièce et un fonds de terre sis derrière sa maison près du nouveau cimetière.

C'est d'un intérêt médiocre, on en conviendra.

Les autres sont déjà connus ou n'intéressent pas le pays (3). Un document nouveau est seul à retenir : ce sont *les Comptes de Pierre de Condé* (4) *écrits sur tablettes de cire*, pour les années entre 1282 et 1284.

Encore est-il parfaitement inutile de donner ici en cours de chapitre la copie d'articles sans portée autre que la mention d'un séjour à Saint-Germain, tel jour, et dont le coût fut de tant de livres (5).

Nous retrouverons Pierre de Condé, trésorier, pendant le règne suivant.

Philippe III séjourna donc quelquefois à Saint-Germain au cours des quinze années de son règne, mais sa politique aventureuse l'emmena souvent fort loin de nos parages. C'est dans une de ces expéditions du Midi qu'il mourut à Perpignan, le 5 octobre 1285. Vouloir retracer des fêtes hypothétiques données à Saint-Germain par la reine-mère Marguerite ou par la reine effective, Marie de Brabant, serait mettre le pied sur un terrain tellement glissant qu'il est bon de s'en abstenir.

(1) Les dates en italiques sont celles des actes signés à Saint-Germain.

(2) Etablis d'après : Langlois, *Cat. act. Philippe III*, Appendice I. Tardif, *Cartons des Rois*, *Recueil hist. Gaule et Fr. Mansiones et Itinera XXI*, pp. 408-512. *Comptes de Pierre de Condé* dans *Rec. hist. G. et Fr.*, T. XXII, pp. 443-444, 449-451. Em. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi*.

(3) Voir aux P. J. la suite des Pièces entre 1271 et 1285.

(4) Extraits du *Rec. des Hist. des Gaules*, T. XXII.

(5) V. aux P. J., la copie *in-extenso* en est donnée.

Aucun document concernant l'hôtel du roi ne nous est parvenu, mais si l'on en juge par ce que nous savons de la même matière, sous Philippe IV, son fils, réglementant son hôtel dès son avènement, en 1285, il est aisé de comprendre que le désordre général avait envahi la maison du roi. Philippe IV y mit bon ordre sans plus tarder.

§ II

Le règne de Philippe IV le Bel,

roi, le 6 Octobre 1285 — mort, le 29 Novembre 1314.

Actes et Séjours du Roi

L'intérêt, presque nul pour Saint-Germain pendant le précédent règne, reprend ici toute son actualité. On n'a pas oublié la suite des déductions que nous avons tirées précédemment d'une mention trouvée dans les comptes du 3e quartier de 1285, premier quartier du présent règne. Il s'agissait de l'existence de deux chatelets à Saint-Germain, dont les réparations étaient soldées en ce 3e quartier. Il était bon de le rappeler au début de ce chapitre, car cette mention a la force d'un acte officiel.

Les séjours du roi à Saint-Germain s'espacent irrégulièrement au cours de ces trente années, 1285-1314. Comme nous ne pouvons juger de ces dates de séjour que par les actes signés en ce lieu, et quelque peu par des mentions recueillies auprès d'autres historiens, on ne peut pas affirmer que ce soient les seules.

Les documents intéressant Saint-Germain pendant cette période sont fort peu nombreux et n'éveillent que des souvenirs locaux de second ordre.

C'est d'abord une information faite par un Guillaume de Hangest (1), prévôt de Paris, pour le chapelain de la chapelle du Roi à Saint-Germain (2).

C'est en second lieu une pièce fort curieuse et absolument inconnue jusqu'à ce jour : Lettres-patentes du roi Philippe le Bel, datées de mai 1294 et intéressant l'histoire de la ville de Saint-Germain. Il s'agit d'un fief *dit* de Larchère (3) appartenant à un sieur Oudard du Soleil, qui s'en vit confisqué par le Roi pour des causes que nous ignorons. Sa situation est aisée à retrouver par le bornage rappelé à l'acte même — mémoire du 4 juin 1737 — qui nous fait connaître les lettres-patentes de Philippe IV annexées au dossier. Le fief était « borné d'un côté par la rue Saint-Pierre ou rue Tartarin, d'autre par le couvent des Récollets ou hôpital Saint-Jacques, et d'autre par la grande rue des Récollets (4) ».

(1) On le retrouve, en 1307, le 29 mars, qualifié bailli de Vermandois. Cf. *Cartons des Rois*, n° 1055.

(2) L'Abbé Lebeuf n'a pas connu cet acte, sans quoi il n'aurait pas écrit « *qu'on ne savait si, avant Charles V, il y avait une chapelle au château de Saint-Germain!* » Est-ce donc qu'au XVIIIe siècle on ignorait la chapelle saint Louis? Certains auteurs, Goujon entre autres, a copié cette bévue.

(3) V. P. J., mai 1294.

(4) Aujourd'hui rue de Paris. Il s'agit donc de l'îlot compris entre l'impasse Larcher, la rue de Paris et la rue Saint-Pierre (noms actuels, en 1909).

Cette situation et le nom du fief nous font entrevoir que nous nous trouvons probablement en présence du domaine ancien du fameux Renoud Larcher, fondateur, on s'en souvient, de certains offices dans l'église du couvent de saint Eloi, sous Louis VIII et Louis IX. Cette attribution vraisemblable nous révèle donc un coin ignoré du pays en 1225 et en 1294. En 1737, le fief produisait 5.130 L. de revenus et sa valeur foncière était estimée 307.800 L. t.

Passant sur une pièce concernant Charlevanne — sujet épuisé précédemment — nous trouvons sur notre route une lettre de Boniface VIII au prieur de Saint-Germain avec la mention que son prieuré est du diocèse de Paris ? On sait qu'au XII[e] siècle, il était du diocèse de Chartres et que, en 1777, il était de nul diocèse, après des péripéties sans nombre, sous Louis XIV. N'insistons pas plus que pour la pièce précédente concernant Charlevanne ; et, pas davantage sur une confirmation (1) des privilèges accordés aux religieux de Jérusalem par saint Louis, Louis VIII et Philippe Auguste.

Beaucoup plus importante est cette autre mention tirée des Comptes des Bailliages de 1299 par laquelle nous apprenons que Saint-Germain était alors *prévôté* (2).

De la même année, date un don fait à Saint-Germain (en mai) par le roi à une dame célèbre dans les souvenirs de la région : Pérronelle de Gery. Il s'agit de la terre d'Hennemont où le roi autorisait ladite dame, en décembre, à construire un établissement religieux (3).

Nous passerons de nouveau sur les réclamations du prieuré au Parlement. On en trouvera le memento au répertoire des actes donnés en appendice.

C'est ensuite une convocation des seigneurs de Normandie à se trouver à Saint-Germain le 16 avril 1304 (4), convocation qui rappelle une autre sommation que nous avons signalé sous saint Louis à l'année 1232. Pour quelle cause, cette fois encore ? Ne cherchons pas à la découvrir, il nous faudrait remuer toute la politique du temps, peut-être sans profit, car, qu'est-ce donc, dans l'histoire générale, qu'une convocation de seigneurs à Saint-Germain ? Cette période fut d'ailleurs assez troublée par les affaires de Rome contre Boniface VIII et par cette autre vilaine chose : le procès entamé contre les Templiers.

Enfin, au château, en septembre 1307, on passait officiellement le traité pour le mariage de Charles (IV), fils du roi Philippe le Bel, avec Blanche, fille de Mathilde, comtesse d'Artois et de Boulogne (5).

* * *

Il ne paraît pas que le château ait subi aucune transformation sous ce règne. Rien dans les comptes ne nous peut porter à la supposer en dehors de la mention

(1) Mars 1298, à Saint-Germain-en-Laye, *Cartons des Rois* n° 994.

(2) Cf. Boutaric, *Philippe le Bel*, p. 451. Appendice. V. références Bib. Nat.

(3) V. Art. Renard dans *Bull. Soc. hort. S.-G.*, T. I., p. 508. — Dulon (notes) donne comme année : 1289. Mais les erreurs typographiques sont fréquentes chez lui.

(4) *Rec. des Hist. des G. et des Fr.*, XXIII, p. 795 D.

(5) Bib. Nat. Ms. fr. Contrats de mariage, 2746-2749.

déjà rappelée au début, touchant les réparations des murailles (1) ou murs du petit chatelet.

Séjours connus

1287 : en septembre ;
1289 : en février ;
1290 : en novembre ;
1295 : 8 juin ;
1297 : 28 août ;
1298 : 25 février et février, en mars, en octobre ;
1299 : en mars ;
1300 : 30 août ;
1301 : 4 octobre, 27 novembre ;
1302 : 5, 6, 8 août, en décembre ;
1303 : 7 mai et mai ;
1304 : 19-21 mai, en mai, en juin ;
1306 : en octobre ;
1307 : 13 octobre, en septembre ;
1309 : à Poissy (2).

La Vie au Chateau

On a dit précédemment que le désordre général sous Philippe III avait en quelque sorte fait prendre à la société laïque des classes élevées une conscience nouvelle de ses aptitudes à l'émancipation. Ce n'est pas que sous les précédents règnes des désordres aussi graves n'aient donné lieu à mainte constatation de même ordre, mais le mal perpétré, quelquefois par le souverain même, avait un contrepoids naturel dans des principes religieux très vivaces qu'il suffisait de réveiller. Ici, plus nous avançons, plus nous voyons, quoiqu'on en dise, se substituer la religiosité *de façade*, à la religion qui engendre des devoirs ; et, celle de tous les grands de la terre, à ce moment, paraît résider dans la conservation de pratiques forcées plus que dans l'obligation qu'entraîne la foi. Le relâchement de la conscience produisant le laisser aller de la vie, la société dirigeante se laissa aller désormais. Le luxe envahit toutes les classes au détriment du culte de l'art pour l'art. En somme, on veut vivre largement, grassement, et le voisinage de la cour, à toutes les époques, fut un centre d'attraction trop puissant.

C'est encore, très exactement ce qui se passe dans la société actuelle : plus de devoirs ; des droits seulement, et le laisser aller le plus impudent sans le moindre respect pour la moralité d'autrui. On sait ce que de tels principes ont engendré sous Charles VI et Isabeau de Bavière.

Est-ce contre cela que Philippe IV réagissait en réglant l'ordonnance de son hôtel en 1285, au mois de janvier (1286, nouveau style).

(1) Un auteur, J. de Gaule, n'a pas reculé devant cette affirmation péremptoire : Philippe le Bel rebâtit le château en 1300? C'est de l'histoire compilée sur des on-dit. L'auteur omet toujours d'ailleurs de citer ses sources.

(2) D'après : Stein, *Inv. som. des Arch. de Saint-Germain*. Tardif, *Mon. histor.* Merlet et Lespinois, *Cart. N.-D. de Chartres, Rec. Hist. Gaule et Fr., Mansiones,* XXI, 408-512 ; XXII, 502-526 XXIII, 795. *Ordonnances des Rois de France,* T. VII.

En lisant ce règlement, on a la sensation irrésistible que le roi entend ne pas être débordé par les parasites du château. Les détails sont d'un grotesque achevé qui met plus que jamais en relief le bien fondé de nos conclusions précitées sur cet objet.

Analysons cette « *ordenance de l'hostel le Roy et la Reine fait à Vicennes au mois de janvier en l'an M.CC.IIIJ*^{xx}*V* (1285) ». On verra que nous n'exagérons rien.

Transportons-nous dans le château et faisons-nous expliquer le mécanisme de l'administration de la maison du Roi.

Le maître de l'hôtel, en nous accompagnant, nous détaillera ce qui suit.

Commençons par :

I° LA PANNETERIE

Il y a *3 panneliers* (1) *:* 1 pour le Roi, gages 4 s. 4 d. par jour ; 2 pour le commun à 3 s. 3 d. par jour (foin et avoine à leur charge). 1 valet mangeant à la cour (2). Les 3 premiers seuls ont des gages, ceux qui surviendront serviront gratis. Pour les 4 premiers : 1 torche et 12 menues chandelles.

1 galerans (?) *des nappes :* reçoit une provende pour son cheval, et 6 d. ; plus 30 sols par an pour son habillement et l'entretien de son cheval.

Sommelier des nappes : 2 sommeliers reçoivent une provende et 6 d. pour leurs chevaux ; plus 30 sols pour habillement annuel ; 1 valet pour les servir, et soins à 3 chevaux.

En plus : 1 torche (3) et 9 menues chandelles pour la garde des nappes ; pour leur vin aigre, leur moutarde et pour cent nappes lavées : 3 sols ; les toiles seront mieux lavées qu'autrefois. Le maître de l'hôtel vérifie le nombre des nappes qu'on ne change et n'achète de neuf que sur son assentiment.

3 porte-chappes : à chacun 3 d. par jour sans livraisons (de foin, avoine, etc.) ; mangent à la cour ; 9 chandelles par jour pour eux trois et 30 sols pour habillement annuel (chacun).

1 pastour (4) *:* pour le roi et le commun. Pas de gages ; mange ses pâtés suivant l'usage et ne reçoit rien de plus.

1 oubloier (5) *:* reçoit une provende d'avoine et 3 d. pour son cheval ; 12 d. par jour pour lui et sa famille ; 100 sols pour habillement.

(On voit la mesquinerie, ou demi barbarie, de toute cette organisation, nous abrégerons quelque peu ce qui pourra l'être en suivant notre promenade).

II° ECHANSONNERIE

4 échansons : 1 pour le Roi, 3 pour le commun ; même situation que les panneliers.

2 barilliers (6) *:* 2 sols par jour ; 30 sols d'habillement par an.

2 boutiers (bouteillers) : 3 d. par jour.

---

(1) Il y a une charrette pour la panneterie. Le charretier touche 20 d. par jour pour lui et son cheval, et 40 sols par an pour location de sa charrette !

(2) Aux frais de l'hôtel du Roi et non aux frais de ceux qu'ils servent en particulier.

(3) *Par 4,* dit le texte ?

(4) Pâtissier.

(5) Faiseur d'*oublies*, sorte de galette d'autrefois. Nos rois en étaient très friands.

(6) Ceux qui mènent des bêtes de somme.

La charrette des bouteilles a 3 chevaux et coûte 5 sols par jour. Les chevaux morts sont remboursés pour leur prix d'achat !

1 potier : 12 d. par jour.

III° **CUISINE**

5 queux.

Maître Isambart est le chef de cuisine. 2 autres seront au Roi. 2 autres au commun.

Isambart a droit à 1 setier de vin le soir pour son inspection.

Les 4 autres, 1/4 de vin, 2 provendes et 12 d. pour foin, litière et logement de leurs chevaux ; plus 1 torche pour 4 ; 8 menues chandelles ; 1 valet pour les servir, mangeant à la cour.

Les torches du dressoir seront réunies au coffre du roi, personne n'a droit d'y toucher.

4 aideurs : 2 pour le roi, 2 pour le commun. 6 d. de gages et 6 chandelles.

(?) *Hasteurs* (1) : pas de nombre fixé. 4 d. par jour.

4 pages : 3 d. par jour et 2 sols par mois pour chaussures ; 6 chandelles par jour pour eux tous, et leur droit à la cuisine ? (Quel droit ? Vider les plats s'ils ne le sont pas ! !).

2 souffleurs : dont 1 chaudronnier ; 6 menues chandelles sans rien de plus, mais *ils prendront garde que le potage ne sente pas la fumée.*

(Leurs réparations des ustensiles de cuisine sont curieuses à suivre dans les comptes. On se croirait transporté dans l'antre de Polyphème ou dans celui des Cyclopes, tant la batterie de cuisine est bardée de fer et de rapiècements soudés. Tout cet attirail devait être affreux, baroque, et sans doute assez mal tenu. Il ne faut voir que la façade de la royauté).

4 enfants de cuisine pour tout l'hostel : ils vivent DE LA cour ! (Qu'est-ce à dire vivre *de la* cour ? — des dessertes sans doute, ce sont des enfants, n'est-ce pas ?).

1 saussier : mange à la cour et reçoit 2 s. 6 d. par jour pour ses sauces (ce qui signifie qu'il prépare ses sauces à ses frais, moyennant l'indemnité ci-dessus) ; 30 sols d'habillement par an.

1 garde-manger : qui fait la paie, dit le règlement (mais que touche-t-il ?).

2 sommiers de cuisine. (Ce ne sont pas des gens ni des meubles ces *sommiers*, ce sont deux chevaux (bêtes de somme), leur gardien touche 6 d. par jour pour leur foin et 2 provendes, plus pour lui-même, 8 d. par jour.

1 poulaillier : (?)

2 huissiers : 1 pour le roi ; 1 pour le commun, à chacun 4 d. par jour ; ils mangent à la cour.

IV° **FRUITERIE**, signifie **épicerie, primeurs**, etc.

1 maître de la fruiterie.

3 valets qui font les chandelles des queues. (N'intervertissez pas en queues des chandelles). On fabriquait donc *à la cour même* la chandelle de tout le service quotidien et cela explique qu'on en règle la répartition à faire entre chaque serviteur. C'était en effet un gros et malodorant travail).

(1) Rôtisseurs.

Savourons ces détails supplémentaires de notre règlement :

« On servira à la table du Roi et de ses frères du fruit ainsi qu'il est accoutumé ; et aux « autres tables seulement des noix, sauf en carême dont on les servira de figues, noix et « raisins *raisonnablement*. On fera 12 grandes torches, 8 pour le roi et 4 pour ses frères, et « elles ne seront données à personne pour les emporter dehors ; et les autres torches (celles « du commun) seront telles qu'elles étaient « du temps du roi Loei (Louis IX). »

V° ÉCURIE

(Grosse affaire à une époque où aucun moyen de transport n'existait pratiquement, faute de routes).

4 écuyers.

Rogier, pour le Roi. Denise, pour le commun.

Pierre Gencien et un autre pour acheter les chevaux. Chacun d'eux a 2 chevaux et 2 valets.

2 maréchaux, plus 1 valet pour eux deux. *3 valets de forge,* plus 1 valet pour leurs chevaux. *4 valets des étables* (?) *valets du commun,* à 2 chevaux chacun.

1 bourrelier.

1 clerc de l'écurie (teneur des comptes).

VI° FOURRIÈRE (Fournitures diverses)

2 fourriers : Colins et Guilloz de Pontoise. Chacun une provende, 12 deniers et 100 sols d'habillement par an.

1 charretier du Roi, avec 5 chevaux, 8 sols 4 d. par jour pour le tout.

2 huissiers de salle : ont 2 sols de gages et 1 valet mangeant à la cour ; 1 torche et 8 menues chandelles ; 100 sols de robe par an ; ferrage pour leurs 2 chevaux. Ne doivent être envoyés nulle part en message.

3 portiers : 6 d. par jour ; 1 provende ; 1 valet ; 40 sols d'habillements ; indemnité pour 1 cheval.

3 valets de porte : sans chevaux, sans gages, mangent à la cour ; 60 sols d'habillement par an.

Ici se termine notre promenade chez *les humbles* du service de la cour. On a dû remarquer ce méli-mélo de métiers indispensables à la vie quotidienne. On ne trouve rien au dehors, on est obligé à tout avoir chez soi sous la main. Quand la caravane s'ébranlait, l'effet devait être irrésistiblement drôle : un peu celui d'un cirque en déplacement de tournée. Car, si *à demeure* il fallait tout fabriquer ou réparer sur place dans le château, à fortiori fallait-il déplacer tout ce personnel manouvrier lorsqu'on « *muait hostel* (1) » comme disait saint Louis. Ne rions pas outre mesure, ces temps ne sont pas aussi loin de nous qu'ils le paraissent, c'était en 1285, et néanmoins depuis plusieurs milliers d'années, *autre part* la civilisation avait connu des raffinements inconnus de nous encore à l'heure actuelle.

(1) Changeait de séjour.

Par un certain côté, cette organisation rudimentaire de « camp volant » explique la facilité avec laquelle on se préparait à une croisade en Terre sainte. Ce n'était qu'une plus grande chevauchée, au loin, en pays inconnu, avec espoir de butin et de gloriole satisfaite : la mort n'entrait pas en ligne de compte.

Quittons notre maistre de l'hostel et allons rendre visite au maistre de la chambre aux deniers (le trésorier-payeur général du moment). Il pourra nous servir de guide muet en nous laissant feuilleter ses listes d'émargement et nous y lirons ce qui va suivre :

I° CHAMBELLANS

1er chambellan : Pierre de Chambli (*ou* y), 40 L. t. de restor de palefroy ; 4 provendes ; 3 sols 6 d. de ferrage par jour ; 8 L. de robe (indemnité d'habillement).

2e, 3e et 4e chambellans : Pierre de Machau, Hues de Bouville, Pierre de Chambly ; 3 provendes par jour, 9 d. pour leur foin à 3 chevaux ; 2 s. 3 d. pour eux et 2 garçons, et chacun un valet mangeant à la cour ; plus (?) Jehans Poncins : 3 provendes ; 18 d. de gages ; 1 valet à la cour ; 2 valets à gages.

6 valets de chambre : dont 2 barbiers ; 1 tailleur ; 3 autres (sans bêtes de somme).

2 guettes (veilleurs) : 6 d. par jour ; 1 provende ; 1 valet à gages (sans bêtes de somme).

30 sergents d'armes (1), dont seulement 2 huissiers et 8 sergents seront à la cour et y mangeront, et parmi eux, *4 feront le guet pendant que le roi mangera et ils auront toujours leurs carquois pleins de flèches ! !*

Sommes-nous en pays civilisé ou dans le Far-West américain célébré par Fenimore Cooper ? Non, nous sommes à la cour du Roi de France !

1 lavandière du Roi : 2 sols de gages ; *2 provendes ?? 2 morceaux de chair ; 1 geline ; 3 quarts de vin ?*

(On a bien lu, nous n'inventons rien).

Montons maintenant dans les sphères de la haute administration : les ministères !

I° CLERCS

L'évêque de Senlis.

Le porteur du Scel (7 sous de gages, sans avoine, mais le ferrage et indemnité pour 8 chevaux).

L'archidiacre de Saloignes ? et Guillaume de Crespi : chacun 3 provendes ; 18 d. de gages ; 1 valet à la cour et 2 à gages ; ferrage et indemnité pour 3 chevaux ; chandelle ! !

II° NOTAIRES

Nicolas de Chartres et Robert de la Marche, chacun 2 provendes ; 12 d. de gages ; 1 valet à la cour ; 1 valet à gages ; ferrage et chandelle.

(1) Ce service à tour de rôle recevra son complet développement sous François Ier. Nous donnons tous ces détails pour faciliter la comparaison de règne en règne, et faire passer sous les yeux la *vie vraie* vécue au château et non la vie factice poétisée ou dramatisée par les historiens romanesques qui ne voient l'histoire qu'au travers d'un tamis littéraire.

Geffroy Gorguz et Jehans de Dijon *ensemble:* 3 chevaux ; 18 d. par jour ; 3 provendes ; 3 valets à cour ; 1 valet à gages ; ferrage et chandelle.

Six autres aux mêmes conditions quand ils servaient : Jehan Bequet, Guillaume d'Arecieil, Pierre Renes, Guillaume de Nogent, Jehan Mallure, Jehan le Picars.

Maître Gefrois du Temple : 2 sols de gages ; 3 provendes ; 1 valet à cour ; 3 valets à gages ; ferrage ; indemnité et chandelle.

Maître Aleaumes de Silly ; 18 d. de gages ; 3 provendes ; 1 valet à cour ; 2 valets à gages ; ferrage restor (?) (entretien) ; chandelle.

Maître Symons : 12 d. de gages ; 2 provendes ; 1 valet à cour ; 2 valets à gages ; ferrage ; restor ; chandelle.

Maitre Pierre de Condé (1), chef de la comptabilité : 3 provendes pour lui et le sommier de ses écrits ; 18 d. pour foin et literie ; 1 valet à cour ; 2 valets à gages ; ferrage ; restor et chandelle.

Maître Pierre de Mauloe : 1 provende ; 6 d. de gages ; 1 valet à cour.

3 chapelains : chacun 6 d. de gages ; 2 provendes ; 1 valet à cour et 1 à gages.

2 clercs de chapelle (ensemble) : 18 d. de gages ; 3 provendes ; 1 valet à cour ; 2 valets à gages.

2 fisiciens (médecins) : Maître Fouques de la Charité, auprès de la Reine : 18 d. de gages ; 3 provendes ; 1 valet à cour ; 1 à gages ; ferrage ; restor et chandelle. — Maître Eudes, auprès du Roi : même situation.

13 clercs de conseil : aucun ne mange à la cour. Chacun reçoit 5 sols de gages quand il siège à la Cour ou au Parlement, et ils reçoivent une indemnité d'habillement, ou même des habillements quand ils paraissent aux fêtes, galas, etc...

3 autres clercs pour entendre les causes à la porte du Roi.

L'aumôsnier : 2 sols 6 d. de gages ; 5 provendes ; 1 valet à cour et 12 L. pour habillements par an.

2 chirurgiens.

2 portiers.

Le Roi des Ribauds, officier de police montant la garde autour de l'hôtel : 6 sols de gages ; 1 provende ; 1 valet à gages ; 60 sols de robe par an.

Le chauffecire? (Voilà un office nécessaire !) : 3 d. de gages ; 1 provende ; 1 valet à cour ; 40 sols de robe par an.

1 messager à cheval : mange à cour ; 3 d. de gages ; 1 provende ; 10 sols d'indemnité (de voyage sans doute ?).

2 messagers à pied : 3 d. de gages ; 10 sols par robe ; mangent à cour.

(*Le passeur de l'eau à Paris :* 2 sols par jour quand le roi passera).

(1) Déjà connu sous Philippe III, on s'en souvient. Cet usage bien extraordinaire de livraisons en nature a duré très tard puisque sous François Ier, Guillaume de Beaune, seigneur baron de Semblancay (qui fut pendu à Montfaucon) signait encore le 1er janvier 1516 (n. s.) une quittance de 20 L. tournois pour ses droits de : chappeaux, gans, torches, bougies, selon le droit de son office de général des Finances ! On en trouve encore sous Louis XIV.

Maçon : Me EUDES DE MONSTEREUL (1). Serait-ce le petit-fils de Pierre de Montreuil, architecte, maçon, maître des œuvre supposés de la chapelle de saint Louis de notre château (?): 4 sols de gages; 100 sols pour robe; ferrage et restor de 2 chevaux; mange à cour.

Charpentier : Me Richart, même situation que Me Eudes, maçon.

Enfin nous arrivons à la gent chasseresse, si nécessaire à cette époque pour le ravitaillement de la table du maître et de ses commensaux habituels.

Le Furetier : 18 d. de gages ; 60 sols pour sa robe et celle de ses aides ; 20 sols pour ses filets et réseaux ; mange à cour quand il y vient.

L'Oiseleur : 12 d. de gages ; 40 sols pour robe ; 12 sols pour ses retz ; mange à cour quand il y vient.

Le Louvetier : suivant les lettres du roi (situation particulière de gratifications).

6 Fauconniers : à 2 s. 5 d. pour toutes choses ; ne mangent pas à cour. Indemnité de cheval, 14 L. et 100 sols de robe.

3 Veneurs : à 3 d. de gages ; 100 sols de robe ; 17 sols pour bottes et haches ; 14 L. pour indemnité de cheval.

Valets de chiens : 6 d. de gages ; 100 sols de robe ; mangent à la cour.

2 Archers : 2 sols de gages ; 100 sols pour robe. Le maître aura 14 L. d'indemnité de cheval ; le second, 8 L. seulement.

6 autres valets de chiens : à 6 d. par jour.

2 autres valets de chiens : ensemble 16 deniers.

12 chiens pour la chasse coûtant 12 d. par jour.

On ne peut pas contester que voilà une maison bien montée en serviteurs. Mais les services répondaient-ils en qualité à leur quantité, et coûtant les yeux de la tête au monarque, c'est-à-dire au brave peuple des campagnes? Laissons la question sans réponse.

Nous pourrions, encore pendant des pages, multiplier les détails complémentaires ; nous nous bornerons aux suivants, pris dans le nombre de ceux qui nous semblent typiques du caractère de cette société singulière et si mélangée.

« Gencien achètera tous les draps et fourrures pour le roi et la reine; il gardera les clefs des armoires; tiendra les comptes d'entrée et de sortie. »

« Défense à qui que ce soit de manger en sa chambre ni d'avoir viande hors de salle. »

« Toutes les femmes seront ôtées de l'hôtel du Roi qui n'y auront point de service ».

(Louis XIV, dauphin dans la maison, aurait fait la grimace en lisant cet article).

« Quand on crie *« Aux queux »* on videra toutes les chambres et garderobes, en la manière qu'il a été commandé autrefois, et n'y resteront que ceux qui doivent y demeurer en droit. » Ceux *« mangeant à cour. »*

Cet usage s'est perpétué sous les règnes suivants. Au cri de *« Aux queux »*, c'est-à-dire *« Aux maîtres d'hôtel »*, tout l'hôtel devait se vider de ceux qui n'avaient pas le droit de *« manger à cour »* et la faction de garde était impitoyable.

---

(1) Voir aux P. J. Comptes de 1285. ODO DE MUSTEROLO: *pro operibus Longi Campi.*

Les autres comptes du règne de Philippe IV nous font entrer dans le vif de la question sociale du temps — pour les grands, s'entend — car des humbles, on ne sait rien, si ce n'est que c'étaient des bipèdes à face humaine attachés à la glèbe, créés et mis au monde pour procurer à d'autres ce qui leur était refusé à eux-mêmes.

Les comptes de Jehan de Saint-Just (1), pour 1301, contiennent quelques noms de gens de Saint-Germain.

Ceux de 1307, par Michel de Bourdennes (2), ont trait aux dépenses somptuaires, habillements, etc., du Roi, de Louis, son fils aîné ; de Madame de Navarre et ses compagnes.

Il faudrait tout citer pour montrer à quel degré de luxe extérieur on vivait.

Ceux de 1308 (3), sur tablettes de cire, rentrent dans la catégorie des comptes de 1285, (comptes de Pierre de Condé), Saint-Germain y paraît cinq fois pour des dons quelconques.

Le dernier compte du règne est celui de l'hôtel de Monseigneur de Poictiers, (fils de Philippe le Bel), celui qui fut, un jour prochain, Philippe V le Long. Ce Monseigneur de Poitiers annonce un Valois de bonne race, vivant, jouant, faisant des dettes et les payant au besoin après emprunt. C'est par ces menus faits qu'il entra dans notre histoire. Saint Louis y était entré en construisant la chapelle du château !

§ III

Louis X, le Hutin

roi, le 29 Novembre 1314 — mort, le 5 Juin 1316.

Louis X ouvre la série de trois règnes très courts, bien connus dans l'histoire générale pour être presque nuls.

Que peut-on espérer glaner dans les dix-neuf mois et demi du règne de Louis X ? A peine quelques séjours :

En 1315 : en mars, avril, octobre (le 19 surtout) ;

En 1316 : les 10 et 17 mai.

Pour 1315, un manuscrit appartenant à la Bibliothèque municipale de la Ville, nous apprend la convocation, à Saint-Germain, d'une assemblée de notables à l'effet d'élaborer un règlement général pour la police du royaume. On sait ce que valent ces assemblées, même de nos jours, pour se douter de ce qu'elles valaient autrefois, alors que tant d'intérêts allaient se trouver lésés forcément, puisque les abus venaient des Grands, et que les Grands ne pouvaient décemment reconnaître qu'ils commettaient des abus : le voisin, oui ; mais soi, jamais ?

(1) *Rec. Hist. de Gaule et Fr.*, XXII : pp. 503, 510, 520, 526, 529, 543.

(2) *Leber.* T. XIX, p. 37 et 49.

(3) *Rec. Hist. de Gaule et Fr.*, XXII : pp. 555, 557, 558, 560, 561.

La même année, Raoul de Rays (ou Retz), prévôt du roi, à Saint-Germain, rendait une ordonnance d'un intérêt très secondaire : il s'agissait des droits d'un Raoul de Beaumont sur le bois à prendre en forêt de Laye. Insister sur une telle misère, ce serait ramener l'histoire aux menus faits ressortissant au bureau de bienfaisance.

Toutefois, ce Raoul de Beaumont pourrait bien n'être que le Rodolphe de Beaumont, bénéficiaire du don à lui fait par Philippe IV, en 1294, du fief de Larchère (1).

Nous arrivons ainsi à l'année 1316 pour rencontrer quelque chose de plus captivant, toutes proportions gardées : c'est l'état de l'*hostel* du Roi, de la Reine et des Enfants de France, cette année-là.

Louis X avait, en héritant du trône, hérité également de l'organisation de la maison royale de son père. On a vu cette foule bigarrée émargeant au buffet et à la caisse du Roi : ce n'était qu'un règlement qui nous le faisait savoir. Ici, en 1316, nous aprenons le coût réel de toutes ces bouches à nourrir et de ces corps à vêtir.

Hôtel du Roi :	164 personnes	:	36.500 L. p.	par an.
Hôtel de la Reine :	202 —	:	12.410 L. p.	—
Hôtel des Enfants :	42 —	:	3.650 L. p.	—
	Au total	:	52.560 L. p.	—

C'est une moyenne. L'éditeur qui nous fournit ces chiffres (2) a donné précédemment le chiffre de 53.610 L. pour l'année 1252 (saint Louis), en faisant remarquer que cette année-là fut très forte parce qu'on était à la croisade. Tout dépend du nombre de têtes à nourrir. On remarquera simplement pour ce compte de 1316, que l'hôtel de la reine est peuplé d'un cinquième de créatures de plus que l'hôtel du roi, et que, néanmoins, il coûte le tiers seulement de ce que coûte celui du seigneur et maître.

Passons au successeur du Hutin : à son frère Philippe V, dit le Long.

§ IV

Philippe V, dit le Long

roi, le 9 Janvier (3) 1317 — mort, le 3 Janvier 1322.

Philippe s'était annoncé, dès avant son règne, comme un joyeux vivant, joueur incorrigible et grand amateur de luxe. On l'a dit : c'est par un extrait de compte de son hôtel alors qu'il n'était qu'un simple Monseigneur de Poitiers, second fils du roi Philippe IV le Bel, en 1313-1314, que nous l'avons déjà jugé. Monseigneur avait son

(1) V. précédemment p. 141 et aux P. J. pour le détail.

(2) Douet d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, Notice p. XI.

(3) Louis X était mort le 5 juin 1316 laissant une fille et un héritier en espérance. Celui-ci naquit en septembre, mais mourut aussitôt. Philippe, à la mort de Louis X, avait pris d'office la régence, il n'avait plus qu'à se faire reconnaître et couronner : ce qui fut fait le 9 janvier 1317.

argentier, Guillaume de Péronne (1), sorte de tuteur, par trop croquemitaine, réglant les fantaisies du jeune homme (2). Parmi celles-ci, on en trouve une qui se répète trois fois: il aimait à jouer à la *griesche.* Qu'était ce jeu? Nous n'avons pu le découvrir, mais à moins que nous ne soyons victimes de l'incompréhion d'une métaphore, il est probable que ce jeu ne laissait pas d'être désagréable pour le perdant. On lit ceci :

Dimanche 28e jour d'octobre, à Saint-Germain-en-Laye, à Monseigneur « *qui fu* « *saignez ce jour pour joer à la griesche à nos dames,* VI florins de Florence, valent « 108 sols. »

Le 24 décembre, il y jouait de nouveau et empruntait à un ami (?) 10 sols pour tenir le jeu: Remboursement (par Guillaume de Péronne) « *à Jehan de Bellemont,* « *10 sols qu'il prêta à Monseigneur pour jouer à la griesche, la veille de Noël.* »

Le 16 mars, c'était à Paris, aux Sales (?) qu'il jouait de rechef en empruntant encore: Remboursement (par Guillaume de Péronne) « *à M. Salemon pour prêt d'un* « *florin à la mace, qu'il prêta à Monseigneur pour joer à la griesche en la chambre du Roy,* « *aux Sales à Paris le samedi 16 mars,* 1 florin vaut 22 sols. »

En somme, il était raisonnable, si à cela se limitait la dépense.

Un autre jour, c'était au *port aux œufs* (3), à Paris, qu'il jouait à la paume, il perdait 8 sols qu'il empruntait à Thibaut de Moricy.

Tout cela n'est pas bien méchant et le prince s'il aimait à s'amuser devait savoir se restreindre, car on le voit dès 1315, alors que son frère Louis est roi, réduire son hôtel et celui de sa première femme, Jeanne de Bourgogne, dans des conditions qui ont dû ne pas agréer facilement aux victimes de la coupe sombre. Il réduisait ses commenseaux de 270 à 97, et ceux de sa femme de 133 à 61 personnes (4). Il avait donc un certain sentiment d'ordre, même dans ses goûts de dépense facile.

Philippe V paraît avoir aimé son Saint-Germain plus que bien d'autres de nos monarques. Ses séjours y furent assez fréquents et rappellent, quoique de loin, ceux qu'y fera François Ier deux cents ans plus tard.

En 1316 : en juin, à la Toussaint et à Noël.

En 1317 : en mai, le 17 et du 20 au 28; puis le 18 juin ; du 15 au 17 et le 19juillet; le 25 septembre, et du 28 au 31 décembre.

En 1318 : presque tout le mois de janvier ; les 1, 3, 5 7 février et le 26 ; en juin ; les 1er et 6 juillet ; du 26 au 31 décembre.

En 1319 : mars ; 4 et 5 mai ; 9, 16, 23 décembre.

En 1320 : mai (et le 26) ; en juin, août, décembre.

En 1321 : en juillet (5).

---

(1) Cf. *Leber*, XIX, pp. 47-51.

(2) Il avait 19 ans alors.

(3) Actuellement le *Quai aux Fleurs* en occupe l'emplacement. V. *Paris sous Philippe le Bel*, par Géraud, p. 294.

(4) Cf. Douet d'Arcq, *Comptes de l'hôtel,* Notice, p. XII.

(5) Séjours établis d'après : Isambert, *Rec. des anc. lois françaises,* I-III; *Rec. Hist. G. et Fr. Mansiones et itinera,* XXI, 408-512. — Tardif, *Cartons des Rois*, aux dates intercalaires.

Parmi ces actes dont les dates établissent le séjour, l'un est bien connu historiquement : c'est l'ordonnance de juin 1317, sur l'application de la loi salique dont l'article : « *In terram Salicam Mulieres ne succedant* » (1) est la loi fondamentale qui interdit à la femme l'accession au trône de France.

En 1318, Philippe accordait, le 9 janvier, sa grâce à un condamné à mort qu'une jeune fille demandait en mariage après sa condamnation (2). C'était gracieux de la part du souverain (3) et le Godin, des Fourches patibulaires, était le seul lésé dans l'affaire.

Quant au château même, on ne rencontre qu'une mention vague à son sujet dans les comptes de Robert Mignon (1320-22) : « *pour travaux faits aux manoirs de Paris,* « *Poissy, Saint-Germain, Vincennes et autres lieux* », sans détails.

Ce n'est pas encore ce pauvre renseignement qui nous éclairera sur la construction. Une fois de plus, adressons-nous aux comptes des dépenses de l'hôtel pour apprendre les dessous de la vie de nos anciens seigneurs.

* * *

La Vie au Chateau sous Philippe V

Nous avons déjà laissé entendre quelque chose des goûts de notre Philippe alors qu'il n'était qu'héritier éventuel au trône de son père. Cette fois, nous allons être plus favorisés. Nous n'avons pas à nous contenter de transporter dans le château de Saint-Germain toute une domesticité qui *dut* y venir en déplacement avec la cour. Non, nous avons mieux à nous servir comme régal historique : les faits que nous rencontrons maintenant ont eu le château pour théâtre, et nous en savons, par le menu, la splendeur et le coût ; le mauvais sort ayant bien voulu réserver de jeter son dévolu sur d'autres comptes que ceux de Gieffroy de Fleury, argentier du roi Philippe (4). Nous y apprenons que le prince et la cour tout entière étaient à Saint-Germain en novembre 1316 à la Toussaint.

Au préalable, remémorons quelques points historiques.

Louis X, frère aîné de Philippe, était mort à Vincennes le 5 juin de cette année 1316, laissant : 1° une fille, Jeanne, issue de son premier mariage avec Marguerite de Bourgogne (sœur de Eudes de Bourgogne), et 2° sa seconde femme, Clémence de Hongrie... dans l'attente prochaine d'un héritier. Cet héritier serait-il un fils ou une fille ? Le successeur de Louis X ne pouvait être désigné avant cet événement.

(1) *Olim* juin 1317, on le dit inventé par Philippe V, à son profit.

(2) *Cartons des Rois*, n° 1125.

(3) Il ne fut pas toujours ainsi. Nous connaissons des comptes de Henry de Caperel, prévôt de Paris, en 1318, dans lesquels nous trouvons des paiements pour avoir brûlé vif, torturé, écartelé, bouilli certaines gens, justiciées ainsi par les voies légales du règne. Cf. Leber, XIX, pp. 55 et suiv.

(4) Comptes de Gieffroy de Fleury pour les six derniers mois de l'année 1316 : 12 juillet au 31 décembre.

Philippe prit donc la régence du royaume. En septembre, tout s'éclaircissait par la naissance d'un fils de Clémence, lequel mourait: la question était simplifiée. Jeanne ne pouvait régner, le trône revenait à son oncle Philippe, frère du roi défunt, non sans difficultés d'ailleurs, mais ceci n'a pas à nous retenir. Philippe se faisait sacrer à Reims, le 9 janvier 1317.

La période du compte de Gieffroy de Fleury embrasse donc les mois de la prise de possession du pouvoir. Aussi les renseignements sur le luxe de la cour naissante sont-ils précieux à recueillir, puisqu'ils se rapportent aux frais d'habillements pour les obsèques de Louis X, pour le sacre du pape Jean XXII, à Lyon, le 5 septembre 1316, pour les fêtes de la Toussaint et de Noël, et enfin pour le sacre du Roi et de la Reine, à Reims, le 9 janvier 1317. On va juger de la dépense occasionnée par ces diverses solennités.

Les obsèques de Louis X, faites pingrement, et celles du bébé Jean (1), faites plus luxueusement, sont des incidents (2). Les fêtes du sacre du pape Jean XXII, à Lyon, le 5 septembre 1316, entraînèrent à des dépenses assez fortes en vêtements pour le Roi (Philippe V), pour son frère (Charles IV le Bel) et pour leurs deux oncles Charles de Valois (père de Philippe VI, chef de la tige des Valois) et Louis, comte d'Évreux; tous quatre portèrent une même sorte de robe de drap marbré (3). Celle du Roi fut fourrée de menu vair, avec chaperon fourré assorti. Par robe, il faut entendre vêtement de deux garnemens (pièces); celles des trois princes étaient fourrées de même menu vair, mais moins chargées.

C'est avec les fêtes de la Toussaint et de Noël passées à Saint-Germain et précédant le sacre du Roy et de la Reine, à Reims, que la famille royale apparaît en pleine lumière dans ses goûts de luxe.

Pour la Toussaint, à Saint-Germain, ce sont les couturiers, Guillaume Toutain, de Paris, et Ansselet, de Corbeil, qui livrèrent les *robes* pour le Roi; et, Jehan le Bourguignon, pour la Reine, leur fils aîné (mort l'année d'après), leurs filles et le petit Dauphin de Viennois (fiancé à Ysabel, leur fille aînée).

Les robes furent apportées par un valet et un cheval, coût: 4 sols.

En quoi consistaient ces robes?

Pour la reine :

Une robe de marbré de 4 garnemens; un costume de 4 pièces avec mantel allemand; une autre robe de marbré de 4 garnemens avec la cote et la chape à fronces cousues, les deux vêtements (8 pièces) fourrées de menu vair; un corset de marbré vermeil; un autre d'écarlatte violette; un peliçon de vair; des chausses en drap pers; un corset rond « pour aler en chambre »; deux chaperons fourrés de l'inévitable menu vair. Les garnitures des collets des corsages étaient en cendal (satin de soie) vermeil.

---

(1) L'enfant attendu de Clémence de Hongrie, veuve de Louis X.

(2) Comptes de Gieffroy dans Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie,* pp. 17-18.

(3) Douet d'Arcq, *Ouv. cité,* pp. 5 et 20. — 14 aunes de drap pour le Roi, 13 aunes 1/2 pour chacun des trois princes : à 33 s. 4 d. l'aune.

Pour le roi :

Un habillement complet d'escarlatte rosée à « 2 surcots », 1 fons de cuve (1), chaperon assorti, fourrure menu vair ;

Un autre de marbré, une housse, 2 surcots, chaperon assorti, fourrure menu vair;

Un autre de marbré même façon surcot clos, chaperon, fourrure menu vair ;

Un corset cendal, fendu sur le côté ; une cote hardie de camelin à bois, chaperon, fourrure menu vair ;

Une cote hardie fourrée de gris et chaperon.

(Environ 3.400 ventres de fourrures employés).

Pour les enfants :

1° Monseigneur Philippe, fils aîné (mort le 26 février suivant, 1317) : habillement de marbré, 3 pièces ; un peliçon de sandal, 2 doublés.

2° Pour Madame Jehanne (2), fille aînée : habillement de marbré, 4 pièces ; cote 2 surcots et chappe. Un corset rond de marbré caignet ; un peliçon sandal doublé de gris.

3° Pour Madame Ysabel (3), fille du roi : habillement de marbré, 3 pièces. Corset rond à pourfil. Une pelisse sandal doublée de gris. Une cote d'escarlate violette.

4° Pour Madame Marguerite (4), fille du roi : habillement de marbré, 3 pièces ; corset rond à pourfil ; pelisse sandal doublée de gris.

5° Pour Madame Blanche (5), fille du roi : même habillement que pour Madame Marguerite.

6° Pour le Dauphin (6) de Viennois, Guignes VIII qui épousa Ysabel, en 1322, en Franche-Comté : habillement de marbré, 4 pièces ; peliçon de sandal doublé de gris (7).

Pour la fête de Noël, on livrait à tout ce monde, grand et petit, presque autant d'habillements de toute nature, le tout toujours fourré de menu vair ou de gris. Les vêtements fournis pendant l'été étaient eux-mêmes fourrés. C'était là sans doute une sorte d'étiquette de cour.

Puis c'étaient, aux mêmes fêtes, des dons de même nature aux princes du sang, et également, mais de moindre qualité, aux principaux dignitaires de la maison du Roi.

En même temps que l'on habillait de neuf toute la famille, nous trouvons dans le méli-mélo des détails, par métiers, la mention d'une remise en état de la chambre du Roi à Saint-Germain, à la Toussaint :

« Pour 18 cendaus vert dont on fit une contrepointe ciel et chevecier et courtines pour « la chambre de la Toussaint (pour notre Sire le Roy), 50 L. 15 s. ».

---

(1) C'était une sorte de manteau assez disgracieux qui affectait cette forme, et qui, malgré ce défaut de coupe, était fort en usage à l'époque.

(2) Mariée en 1318 à Eudes IV de Bourgogne.

(3) Mariée à Guignes VIII, dauphin de Viennois, en 1322.

(4) Mariée à Louis II de Créci en 1320.

(5) Religieuse à Longchamps en 1318.

(6) Futur époux de Mad. Ysabel, ci-dessus nommée. V. note 3.

(7) Pour tous ces détails, voir Douet d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, pp. 29-32.

« Pour 5 pièces de toile verte pour faire l'envers de la chambre (1), 75 sols ».

« Le chevecier est vert bordé d'une bordure de soucis tout autour, de compas des « armes de France et de Monseigneur de Valois, de Monseigneur d'Evreux, de Monseigneur « de la Marche ». Par Gautier Louvrier, 6 L. 15 s.

« Pour 6 tapis verts, dont 3 de 10 aunes et 3 de 8 aunes, tous carrés, et sont à *tiex* « *esauciax* (?) comme le chevecier = 29 L. 14 ».

« Pour 4 petits tapis armoriés de même que la chambre, 2 pour elle, 2 pour la cha- « pelle, 13 L. 4 ».

« Pour les Escus de Poitiers (anciennes armes de Philippe) dépecées et refaits de « France, 30 sols ».

(Par Jehannot le Tapissier) (2).

On remarquera la couleur choisie : le *vert*. Il semble que ce soit la couleur préférée de la branche des Valois. Charles V aura encore une prédilection marquée pour cette nuance : le vert et l'or se marieront ensemble, et, de fait, c'est un des plus beaux camaïeux qui existent.

On a parlé des dons du roi, mais les dons de la reine étaient aussi nombreux et toujours de la même nature. Plus tard, il y aura une grande diversité dans les étoffes offertes en dons, et les joyaux interviendront de plus en plus, surtout à partir de Charles V.

Les noms des donataires sont tous portés à chaque article, tant pour les hommes (3) que pour les femmes (4).

Enfin, dans les menus détails, on en rencontre certains qui nous révèlent des secrets à-côtés de la toilette de la reine : 14 douzaines de coiffes, 6 autres douzaines de coiffes, 10 autres douzaines de coiffes, 12 milliers de grandes épingles, 10 milliers d'autres épingles, 2 autres douzaines de coiffes! fournis par Perrenelle, la coiffière, du lundi avant la Toussaint à fin décembre 1316. Il faut bien reconnaître qu'il devait y avoir du « coulage » dans le cabinet de toilette de Madame, pour nécessiter une fourniture de cette importance en aussi peu de temps. Nous passerons sur les menus riens.

Le couronnement des monarques eut lieu à Reims le 9 janvier. Tout avait été préparé pendant les trois derniers mois de 1316 et le détail complet des accoutrements est donné dans le même compte que nous disséquons pour en extraire le maximum intéressant.

Bref, on dépensait 7.386 L. 2 s. 41 d. (5), pour paraître dignement à cette cérémonie dont nous esquisserons rapidement les principales phases telles qu'elles se dégagent de l'analyse des comptes.

(1) Douet d'Arcq, Ouv. cité, p. 13, au bas.
(2) *Idem*, p. 17.
(3) *Idem*, p. 20-27.
(4) *Idem*, p. 37-38.
(5) Pour le roi, 2.378 L. 8.6; pour la reine et les enfants, 5.007 L. 13.10.

Sacre du Roi et de la Reine, a Reims, le 9 Janvier 1317 (n. s.).

On mettait quatre jours environ pour aller de Paris à Reims.

Les détails donnés par les comptes s'appliquent à plusieurs parties du programme : entrée à Reims ; veille du sacre ; jour du sacre et son lendemain.

Entrée à Reims. — Presque rien à ce sujet. Le Roi devait porter un habillement de *brunnète noire* (1), mais on changea d'avis et rien n'est signalé en remplacement. — La Reine fit son entrée en chape de drap d'or de Paris et chaperon, fourrés en menu vair ; coût: 63 L. 18 s. 4 d. (2). — Deux chambres furent préparées pour le Roi, l'une d'apparat, l'autre « *à chascun jour* », et une salle (de réception sans doute). La chambre d'apparat était tendue en cendaus inde, [ciel de lit, chevecier, courtines 8 carreaux (tapis)], le seurtail (couvre-lit?) de fleurs de lys ; le tout doublé de toile verte, sauf les carreaux qui l'étaient en fustaine (3).

La chambre « à chascun jour » était tendue en cendaus vermeil doublé de toile verte. Même composition que la précédente (4).

La salle était tendue également en cendaus vermeil (5).

Les rideaux de fenêtres sont en serge verte (6).

Coût de ces trois pièces: fourniture (7) et façon (8) = 711 L. 12 s.

Gautier de Poullegny, Jehannot et Denise, tapissiers du Roi, en furent les préparateurs, comme ils le furent de la chambre de la Reine.

Cette chambre de la Reine devait être un éblouissement pour les yeux: courtepointe ciel, chevecier et courtines en velours quoquès (?) brodé or et soie, doublé en cendaus vert. La broderie consistant en :

1.321 pappegauts (9) amantelés des armes du Roi, et 661 papillons en or dont les ailes étaient brodées aux armes de Bourgogne (armes de la Reine: Jeanne de Bourgogne), et en semis sur le tout 7.000 trèfles d'argent et soie. Les papillons et pappegauts furent brodés séparément sur toile et appliqués en pourfilés sur le velours (10). Les fenêtres tendues en serge de Reims.

On ne donne pas de détail de la chambre des « filles du Roy ».

Veille du sacre. — Le Roi portait un habillement de 4 pièces (housse, 2 surcots et chaperon) en drap cendré fourré de 929 ventres de menu vair : don de la Reine

(1) Douet d'Arcq, *Comptes,* p. 45.
(2) *Idem,* p. 56.
(3) *Idem,* p. 46-47.
(4) *Idem,* p. 47.
(5) *Idem,* p. 47.
(6) *Idem,* p. 50-51.
(7) *Idem,* p. 48.
(8) *Idem,* p. 50.
(9) « Perroquets », sujet de broderie fréquente à cette époque.
(10) Douet d'Arcq, *Idem,* pp. 59-60.

Marie de Brabant (1), veuve de Philippe III, grand'mère du Roi. La Reine était habillée de velours violet fourré de 512 ventres de menu vair.

Jour du sacre. — A la cathédrale, l'estrade du Roi était tendue de drap d'Ache et les fauteuils du Roi et de la Reine de drap de Turquie (2). — Le chariot du Roi : en drap pers et jaune, escarlatte et blanc. — Le chariot de la Reine: tendu en escarlatte vermeille, les roues en drap vert, la housse en marbré, le ciel en velours vert, les coussins en drap pourpre, les rideaux en toile verte, vermeille, blanche. Les parements des chevaux en drap escarlatte vermeil et toile azurée. — Le chariot des demoiselles: en drap vert, roues en drap soucie, les housses en drap pers.

Costumes du sacre. — Costumes du Roi, fait par Toutain, son tailleur. Cote de samit vermeil d'estive fourrée de cendal. Robe de veluiau azuré, fourrée de menu vair, cordons de soie, deux couvertures d'escarlatte vermeille, un couvre-chef de veluiau quoquet vermeil fourré de menu vair, un peliçon de cendal vermeil fourré menu vair, un surcot de camocas plonquié, une ceinture blanche (3).

Le missel du Roi était recouvert de velours avec les armes de France peintes au dehors, la pippe (4) était « d'argent, esmaillée à tête d'apostres ».

La Reine était vêtue de drap d'or de Turquie doublé, manteau d'hermine, ceinture d'or à rubis et émeraudes et fleurs de lys en or (5).

Les filles du Roi : Madame Jehanne, fille aînée, en velours jaune (mantelet, cote et surcot); Madame Ysabiau, comme Madame Jehanne; Madame Marguerite et Madame Blanche, un corset de char, fourré de menu vair, 1/2 couverture de gris fin. Et à chacune une couverture en escarlatte vermeille fourrée de menu vair.

Les détails sont ici très embrouillés, nous avons cherché à concilier les contradictions ou doubles emplois possibles (6). En somme, les fillettes étaient un peu délaissées (7).

Les chevaliers nouveaux et bannerets avaient reçu des robes en escarlatte vermeille; les sergents d'armes, des surcots de marbré et de drap vert. — Trois paires de robes en drap d'or et deux paires de samit vermeil avaient été préparées pour des chevaliers nouveaux; nous en ignorons l'emploi en ce jour. Pour les chevaliers bannerets : trois manteaux d'hermine; pour les autres, 21 manteaux et 6 couvertures de gros vair.

Les dons en orfèvrerie faits par le Roi et la Reine furent très nombreux, les comptes donnent les noms des heureux favoris; on ne retiendra parmi eux que le

(1) Douet, pp. 10 et 45-46.

(2) *Idem*, p. 54.

(3) Nous copions tels que tous ces détails sans chercher l'emploi de ces ajustements. V. Douet, pp. 47-48.

(4) *Pippe :* tige d'argent de la hauteur du volume « à laquelle s'attachaient les sinets. » Cf. La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. de l'ancien français,* VIII, 313. V. Drouet, p. 15.

(5) Douet, pp. 56 et 62, on cite une autre ceinture blanche ferrée d'argent.

(6) *Idem*, pp. 67-68.

(7) On fera remarquer que le nom de Monseigneur Philippe, fils aîné du Roi, ne paraît pas dans les fêtes du sacre. Il était malade et mourait le 26 février suivant.

cadeau de la Reine (1) au Roi : *Une renge d'espée* (renge, frange de soie) *et fourreau d'espée ouvré à bestelettes* (2).

Au dîner, le soir, la chaise du Roi était tendue en drap de Lucques, celle de la Reine en drap d'or.

*
* *

Nous ne nous étendrons pas davantage sur tout ce luxe, et si nous l'avons fait aussi amplement, c'est plutôt pour montrer combien, en cent ans, la royauté avait évolué dans le sens laïque du luxe opposé au luxe d'apparat religieux de ces sortes de cérémonies. Le chemin parcouru est grand en fort peu de temps depuis l'époque où les habits du sacre étaient conservés à l'abbaye de Saint-Denis. L'usage ne s'en est pas encore perdu, mais on sent que cette société princière a des goûts personnels et qu'elle les suit. Enfin, tout ce luxe créé pour le sacre, se retrouve à peu de chose près dans tous les comptes somptuaires, bon an mal an : nos princes à Saint-Germain y étalaient donc la même somptuosité dans la vie courante. On peut donc prévoir qu'un jour viendra où le vieux château féodal paraîtra bien sombre. Il est vrai d'ajouter que les Anglais, en 1346, se chargèrent de l'incendier; ce qui simplifia une transformation qui se serait imposée inévitablement.

En attendant cette époque néfaste, encore improbable en 1317, les époux, couronnés officiellement, malgré certaines oppositions sourdes, étaient revenus à Paris et y avaient fait une rentrée sensationnelle. Dès le mois de mai, ils retournaient prendre le frais à Saint-Germain et voir la forêt se parer de son manteau de verdure, véritable dentelle qui, tous les ans, réjouit la vue jamais blasée des habitants actuels du pays.

La pente des dépenses était trop glissante désormais pour pouvoir s'arrêter en chemin à volonté, et les approvisionnements en étoffes de soie et d'or, toutes plus riches les unes que les autres, avaient à peine le temps d'entrer au magasin du Roi, au Louvre (3), qu'ils en sortaient pour être transformés en habillements des plus coûteux. Bref, en 1321, le stock était à peu près épuisé. On apprend même que le Roi faisait en 1320 rapiécer ses vêtements à Saint-Germain : *Pour 4 ventrées* (4) *qui furent envoyées à Saint-Germain pour appareiller les couvertures du Roi et les pennes de ses manches qui étaient usées.*

Le mobilier lui-même criait misère par quelques endroits. Le 10 février 1320 : *4 sols 6 deniers pour amender le matelas du Roi* (5). D'autres détails font rêver : fournis par Guillaume le Cordouemier pour Madame la Duchesse (Madame Jehanne, fille aînée du Roi), 28 paires tant de souliers que chausses sommelées à 2 sols la paire ! Et

(1) Douet, p. 62.

(2) On ne parle pas de bijoux. C'est que l'on n'en a pas fourni de spéciaux. L'inventaire de Clémence de Hongrie, veuve de Louis X, montre ce que l'on pouvait choisir comme parure pour porter en un tel jour. (V. *Nouveaux comptes*, par Douet, 1874).

(3) Cf. Geoffroy de Fleury, 2e sem., 1317. Douet, *idem*, Paris, 1874, p. 1-19.

(4) V. Leber, XIX, 61-69.

(5) *Idem*, p. 62.

cette autre fourniture : *Pour le nain* de la Reine, 32 paires de solers (souliers). Avec une telle garde-robe, nos princesses, voire le nain la Reine, ne devaient pas redouter d'aller nu-pieds un matin. Ce « Nain la Reine » se retrouvera constamment dans les comptes des règnes suivants ; on trouvera même la petite « Nayne la Reine ». Les nains, naynes et fols seront la « manie » bizarre de ces princes magnifiques et cette manie n'était pas seulement la leur, car on connaît certains princes ou grands seigneurs qui ne se contentaient pas d'un ou de deux nains, mais en hébergeaient une colonie dans des appartements particuliers meublés à proportion de la taille des minuscules « manqués de dame nature ».

On se souvient avoir lu précédemment des dons à deux harpistes (1), Philippe V protégeait aussi les ménestrels et musiciens : deniers payés à Plumiou, ménestrel de Monseigneur Louis de Clermont (2), 60 sols que le Roi lui a donnés *pour achater une flute d'yvoire* (3) ; et cela repose des détails horrifiques que nous donnait complaisamment le prévôt Henry de Caperel dans ses comptes macabres de 1318.

En 1319, Philippe réorganisait sa maison à l'instar de ses prédécesseurs (4).

Insensiblement nous sentons venir les Valois pur sang, protecteurs nés des arts, reléguant dans les arrière-plans de l'histoire les rois aumôniers des artistes.

Philippe V mourait à 28 ans, le 3 janvier 1321 (1322 n. s.), sans héritier mâle (son fils Philippe était mort en février 1317), laissant le trône à son troisième frère, Charles de Valois : Charles IV le Bel.

§ V

Charles IV le Bel

roi, le 3 Janvier 1322 — mort, le 31 Janvier 1328

Le règne de Charles IV n'est, à Saint-Germain, que le prolongement de celui de son frère Philippe V.

Ses séjours au vieux château sont aussi fréquents que ceux de son prédécesseur. On les établit comme il suit :

1323 : en avril, mai, le 19 mai ; 1324 : en mai, juillet et novembre ; 1325 : en mai et décembre ; 1326 : en mai ; 1327 : le 16 septembre, en septembre et octobre (en septembre, également à Joyenval) (5).

Comme actes, lettres, etc., datés de Saint-Germain, on a signalé une lettre de Charles au Pape, le 24 avril 1323 (croisade), et une donation faite sous ce règne, à

(1) V. p. 79.

(2) Fils aîné de Robert de France, 6e fils de saint Louis, le chef de la branche des Bourbons commençant à Henri IV.

(3) V. Leber, XIX, 62.

(4) Cf. Isambert et Danjou, *Arch. curieuses*, T. III, p. 171.

(5) D'après : *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois*, par F. Viard ; *Charles de Valois*, par J. Petit : *Mansiones et itinera*, dans *Rec. hist. Gaule et France*, XXI, 408-512.

Raoul de Beaumont d'une grange, et de la majeure partie des terres du prieuré de Saint-Germain et divers autres biens.

Pour le château: longtemps nos recherches ont été infructueuses et le hasard seul nous a mis sur la trace d'une indication de haute valeur. Qui nous eut dit que le dernier article d'une ordonnance, datée du 31 août 1322, était révélateur d'un fait tel que le suivant: « *On doit enjoindre au concierge de Saint-Germain de ne faire ni compter* « *aucune dépense, si ce n'est pour la couverture des châteaux, l'entretien du jardin et des* « *vignes du Roi* (1) ».

Que vient faire là, à la fin du règlement de l'hôtel de la Reine, cet article concernant les devoirs du *concierge* du château ? Le hasard a de ces écarts heureux pour l'historien.

Ainsi donc nous avons en ces quelques mots précis la preuve certaine que le roi Charles IV, tout au début de son règne, avait un jardin cultivé et des vignes entretenues auprès du château. Ce n'est que par hypothèse que nous aurions avancé la chose en parlant du château construit par Charles V en 1365-67, tandis que, dès 1322, cette chose existait. Elle devait même remonter plus haut dans le passé et probablement jusqu'à saint Louis, l'auteur du vieux château féodal transformé, ainsi qu'on l'a montré (2). Mais le premier jardin du château, connu par un plan authentique, est celui de François I[er]. Il a été relevé par J. Androuet du Cerceau, en 1576 (3).

Sur le château lui-même : rien.

Charles IV, comme quelques-uns de ses prédécesseurs depuis saint Louis, a rendu en janvier 1322 (n. s.) aussitôt après son avènement, une ordonnance pour la tenue de son hôtel. On peut donc comparer les vues de saint Louis, de Philippe le Bel, et de Philippe le Long avec les siennes. On ne les citerait pas ici, si à son tour, et comme ses devancières, elle ne nous faisait pénétrer plus avant dans cette singulière organisation des coulisses de la maison du Roi. Chaque ordonnance a mis en relief quelques détails passés sous silence dans les précédentes, et ce ne sont pas les moins savoureux. On ne peut s'empêcher de sourire en pensant d'une part à cette morgue fastueuse de certains grands dignitaires aux costumes plus fastueux encore, et en lisant d'autre part les allocations de rations (provendes, avoine, vin, bûches, moutarde, viande, etc.), auxquelles leur dignité leur donnait droit. Ce mélange de soieries, de hanaps d'argent et d'épiceries est bien typique. Il marque surtout le manque de numéraire et peut-être bien aussi l'intention du souverain de tenir par... la bouche certains personnages enclins à l'indépendance. Le dicton populaire « *Ventre affamé n'a pas d'oreilles* » se justifiait à moitié et, par le fait, le grand seigneur n'avait-il pas la consolation de vivre sur l'ennemi (lisez: le Roi) sans bourse délier, ce qui était de valeur en des moments de troubles politiques, et la vie quotidienne n'était que cela.

(1) Isambert, T. III, à la date.

(2) Point n'est besoin d'être très hardi pour avancer que ce jardin devait être situé là où le plan du château sous François I[er] nous en fait voir un, c'est-à-dire à la place du parterre actuel.

(3) On le trouvera plus loin, L. II, chap. IV, § 3.

Transportons donc une fois de plus ces « grands » dans notre vieux château féodal si sympathique, nous aurons la joie un peu cruelle de constater que si le peuple peinait au dehors, les grands faisaient souvent la dent longue au dedans.

Tout d'abord, Charles IV éloigne les parasites (1) :

« En l'hôtel du Roi n'auront de logement que les six fonctions suivantes : le « chancelier, le confesseur, l'aumônier, les chapelains, les maître de l'hôtel et le « maître de la chambre aux deniers (le trésorier général) ».

Et les fourriers du Roi auront seuls le privilège de la fourniture desdits fonctionnaires. Et voici leurs... rations :

1° *Le chancelier* aura cinq rations de pain, trois setiers de vin, quatre pièces de viande, quatre de volaille, et aux jours « *de poisson* (2) », il en aura à l'avenant. Il prendra six provendes d'avoine pour ses chevaux, mais la ferrure est à sa charge. On ne lui comptera rien s'il fait faire quoi que ce soit à la cuisine. Il aura à prendre à la fourrière (au magasin) 8 couvertures et une charretée de fourrage sans plus ; deux mesures de bûches, et, quand les notaires seront chez lui, il en aura le double (4 mesures). Il doit héberger avec lui son *chauffecire* (3) et le facteur (?) ; il aura comme livraison de chandelles : un paquet des 7, un autre des 5, deux autres des 4 à la livre, plus une poignée de menues chandelles et torches, *mais il devra rendre les bouts !* C'est un vrai poème en prose.

Passons des détails d'un second ordre. Arrivons au confesseur : celui-là n'est pas très ménagé. Le Roi se venge peut-être sournoisement de certaines pénitences que l'histoire n'a pas connues :

Le « confesseur du Roi *mangera en sa chambre* ». De cette façon, le Roi aura un brin de liberté à sa table.

Le même dignitaire aura comme livraisons pour lui, son compagnon et sa suite :

« Potage et deux paires de mets, et au jour qu'il jeûnera, des harengs avec le « potage et deux mesures de pain ; et au jour qu'il ne jeûnera pas, trois mesures de « pain et toujours pour lui deux pains de bouche et sept quartes de vin le jour, « (dont) *trois quartes de la bouche* (c'est-à-dire du service du Roi) et un sextier de vin « commun ; et en la fourrière, trois coutes et 5 boises (fagots, bottes) de fourrage, un « môle de bûches et livraisons de chandelles : *trois quartères et une douzaine de coutes et* « *torche* (4) IL EN RENDRA LE TRONÇON ». Cela devient un article *sine qua non*.

« Il aura 4 chevaux qui seront de l'escurie et mangeront toute sa gent par devers li ».

Admirez la phrase : 4 chevaux qui mangeront toute sa gent par devers li !

Le règlement continue, heureusement pour nous qui ignorons les beautés de l'aponctuation du moyen âge : *et mangeront toute sa gent par devers li, et c'est assavoir que*

(1) Cf. LEBER, XIX, pp. 70-72.

(2) Jours de « maigre ».

(3) Le Roi ne veut pas de parasites, mais il les tolère... au crochet de ses grands serviteurs.

(4) Cela signifie : 3 paquets des 4 et une douzaine de chandelles d'une coudée.

quant aucuns frères de son ordre li surviendront, il aura pour chacun frère 6 denrées (deniers) *de pain, et viande à l'avenant et ne les puet tenir que un disner!* On a bien lu : un dîner!

Toujours *in cauda venenum*, le Roi entendait ne pas être envahi.

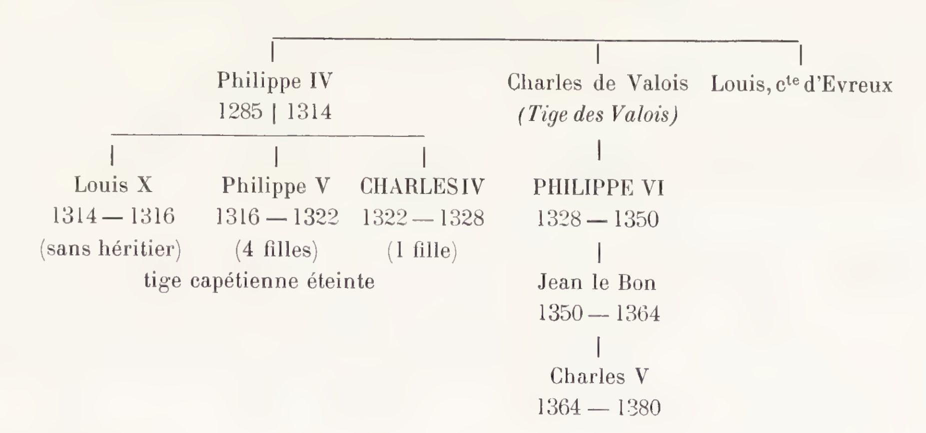
Et le roi des Ribauds, ce gendarme rôdant au dehors et faisant les rondes pour empêcher les intrus de se faufiler dans la maison:

« *Le roi des Ribauds* (1), *qui estait au Mareschal, ne mangera pas à court* (il mangera « en dehors du château), *mais il aura 6 denrées de pain, 2 quartes de vin, 1 pièce de chair,* « *1 poule, 1 provende d'avoine et 13 sols de gages, et sera monté par l'escuyer et se doit tenir* « *toujours hors de la porte et garder illuec que il n'y entre que ceux qui y doivent entrer* ».

Allez donc essayer de pénétrer jusqu'à la cuisine, en passant sur le corps d'un gaillard armé jusqu'aux dents!

Il faudrait un Alexandre Dumas père pour évoquer ces mille et une scènes d'intérieur ou d'extérieur de la vie au château. Après tout, que fallait-il au peuple? Voir un beau cortège, et se venger, en catimini, des gens du fisc pour les labeurs que ce joli décor lui coûtait à l'occasion.

En résumé, règne nul pour notre historique. La tige capétienne s'éteint avec Charles IV mourant sans héritier, et le trône appartient à son cousin germain, Philippe VI de Valois, fils de Charles de Valois, frère de Philippe IV.



(1) Leber, p. 73.



CHAPITRE CINQUIÈME

Règnes de Philippe VI et Jean le Bon
1328 — 1364

§ I

Philippe VI, de Valois
roi, le 31 Janvier 1328 — mort, le 12 Aout 1350.

L'Invasion Anglaise. — L'Incendie de Saint-Germain en 1346.

Le règne de Philippe VI s'annonce mal dès le premier jour. L'accession au trône du cousin germain des trois frères-rois, ses prédécesseurs, ne va pas sans encombre du côté de l'Angleterre. Edouard III, roi anglais, petit-fils de Philippe IV par sa mère Isabelle, revendiqua pour lui-même la royauté française, mais ni l'état de son propre royaume ni la loi salique ne lui permettaient cette double charge, et force lui fut de réfréner son ambition en attendant des temps meilleurs: ces temps ne devaient guère tarder d'ailleurs. Dès 1336, des symptômes certains se font jour sur l'horizon politique. Les vilaines histoires de Robert d'Artois, la guerre de Flandre, les affaires de Bretagne furent autant de prétextes tout trouvés par Edouard III de se mêler des affaires de France; on sait la suite sur laquelle nous aurons à revenir bientôt, puisque notre vieux château eut à faire connaissance avec les torches incendiaires du fils d'Edouard en 1346.

Si nous apprenons ainsi dans quelle mesure notre château eut à connaître la main d'un roi étranger, il est de première justice de nous demander dans quelle autre mesure le même édifice préoccupa le Roi de France. Sur ce sujet, il faut bien reconnaître que l'occupation anglaise a une énorme supériorité sur celle du roi régnant, Philippe VI: supériorité désastreuse, s'entend. Mais comme ces faits ne font que clôturer le règne, occupons-nous en premier lieu des années du début: 1328 à 1346.

Les séjours de Philippe VI à Saint-Germain n'ont rien de plus marquant que ceux de ses prédécesseurs, ni en durée ni en intérêt. La royauté, en changeant de branche, n'a pas modifié son esprit et toutes les facultés, éveillées et affinées par le goût du luxe, tendront au même but: jouir! Philippe dut maudire bien souvent les trouble-fêtes de son idéal de grand seigneur.

Le nouveau Roi nous est connu cinq ans avant son avènement, par un compte de son hostel, alors qu'il n'était que comte du Mans et ne rêvait certes pas de la couronne de France.

Nous le retrouvons dans ce compte, comme autrefois nous y avons rencontré son cousin Philippe V, opérant un remboursement pour une dette de jeu contractée envers un certain Jehasnin de Chastellier, la veille de Noël pour jouer aux dés = 8 L. 6 sols, représentant 10 florins de Florence (1) (année 1322). Ces princes font un peu l'effet de fils de famille à la poche dégarnie.

Roi, Philippe ne dédaigna pas Saint-Germain, mais on ne peut dire qu'il le prisa bien fort. On l'y trouve :

1328 : 3-30 avril; 15, 23, 28, 31 octobre ; 6 novembre ;
1329 : en mai ;
1330 : 27 février ; en nov. et déc. ;
1331 : 7 janvier ; 15 avril ; en septembre ;
1332 : 1-18 avril ; 20 septembre ;
1334 : en septembre ;
1335 : en novembre ;
1340 : 27, 29 janv ; 18 mars ; et avril ;
1341 : en janvier, mars avril ; le 28 mai ;
1342 : en janvier, avril et octobre ;
1343 : en octobre ; les 3 et 5 novembre ;
1344 : 4-30 avril ; 29 septembre ;
1346 : le 18 avril.
A Joyenval : 1331, août ; 1343, 22 février ; 1344, 21 septembre (2).

De ces séjours, qu'est-il résulté pour Saint-Germain? On ne le voit pas bien clairement. Les dates des actes signés sont bonnes à noter dans un catalogue memento, mais ces actes n'intéressent pas le château : ils ont rapport à des faits d'administration générale qui ne nous touchent nullement.

Infiniment plus attirants sont les menus détails concernant les actions ordinaires révélant à nos yeux le monarque comme un contemporain que nous sentirions vivre à quelques pas de nous dans la demeure seigneuriale.

En cette année 1328, on trouve dans nos Archives nationales deux documents privés : *la lettre de Philippe de Valois réglant l'assiette de terre de la reine Jeanne de Bourgogne,* assez chichement traitée (3), et *l'inventaire des biens de la feue reine Clémence de Hongrie* (4), veuve de Louis X, décédée au Temple, à Paris, le jeudi 13 octobre 1328. Du premier, nous n'avons cure ; mais nous retiendrons le second, tant à cause de quelques mentions de Saint-Germain que de l'intérêt artistique qu'il présente.

L'inventaire fut fait dès le 18 octobre et, parmi les exécuteurs parlementaires, on relève le nom de Guillaume de Fourqueux, un très ancien voisin.

Ce sont d'abord les bijoux, joyaux et pierres précieuses, en grande partie rachetés par le Roy, et parmi ceux-ci « *deux bagues montées : l'une, de 4 saphirs (3 carrés et*

(1) Leber, XIX, 74.

(2) D'après J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois.* J. Tardif, *Cartons des Rois.* Douet d'Arcq, *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie.*

(3) Leber, XIX, pp. 75-78.

(4) Douet d'Arcq, *Nouveau recueil des comptes de l'argenterie,* pp. 37-112. Clémence de Hongrie, deuxième femme de Louis X, mariée le 19 août 1315, couronnée le 24. — Testament le 5 octobre 1328, au Temple, que Philippe le Long, son beau-fils, lui avait donné le 15 août 1317, en échange du château de Vincennes.

un cabochon); l'autre, de 3 saphirs et une turquoise » qui lui furent livrées à Saint-Germain (1) le même jour, 18 octobre 1328.

Un autre article fut livré à M. de Beaumont, à Saint-Germain, le 23 octobre, à titre de legs testamentaire « *un fermail à une grosse émeraude, 4 rubis ballais, 4 petites émeraudes et 16 perles* (2) ». C'est tout pour Saint-Germain.

Puis ce sont les mille et un bibelots de prix, auxquels la femme attache un souvenir qui en rend la valeur inestimable à ses yeux: chapelets, reliquaires, bijoux non montés, etc.

La vaisselle d'argent figure ensuite avec de nombreux spécimens d'orfèvrerie représentant un luxe de table dont l'inventaire de Charles V montrera toute la magnificence.

Enfin, ce sont les deux bibliothèques de la feue reine: 1° *Livres de chapelle*, en très beau conditionnement, quelques-uns à miniatures; 2° *Roumans*, c'est-à-dire livres de lecture de toute sorte par opposition aux livres de piété.

La liste n'en est pas longue; en revanche, c'est d'un éclectisme obligé par la rareté même de toute littérature subordonnée à des copies coûteuses. On y trouve pêle-mêle 21 ouvrages (3):

Les *Fables d'Ovide* ramoiées ?... (4) à moralité de Jhesu Crist (50 L. p., vendu au Roy).

Un grant rouman... à 17 ystoires (miniatures), intitulé: *l'anemallat aus juys* (l'almanach aux Juifs).

Des enfants Ogier.
Des X Comandements de la Loy.
De la Penthère (?)
De la Trinité.
} vendues à la Reine Jeanne d'Evreux (5).

Romans de la Rose. L'Advocacie Nostre-Dame. La Penthère (2e fois). *La Bible en François* (2 vol.). *La Vie des Saints. De regimine principium* (6). *La Conqueste de Césille* (7). *Gasse Brulé. Les VII Sages et Ysopet. Institute,* en français. *Le reclus de Moliens. Un petit livret* en français et en anglais. *La Vie des Pères et de Balaham et de Josaphat. Un Summate,* code français. Un rouman de *Chançons* noté.

Si Marie de Brabant (8) était une lettrée — au dire des contemporains — il y a lieu de penser que sa bibliothèque était mieux garnie que celle de sa petite belle-fille.

(1) Douet, articles 5 et 6 de l'inventaire (p. 39).
(2) *Idem*, p. 41, n° 20.
(3) Cf. Douet, *Ouv. cité*, pp. 63-64.
(4) Le mot « *ramoié* » n'existe ni dans Du Cange, ni dans la Curne de Sainte Palaye.
(5) Veuve (et 3e femme) de Charles IV le Bel.
(6) « *Du gouvernement des princes* », ouvrage célèbre à l'époque.
(7) La conquête de Sicile.
(8) Grand'mère de Philippe VI.

*
* *

A la suite, vient la lingerie des chapelles: très riche en général. Puis, *l'inventaire des Robes Madame*. C'est la répétition en grand des luxueux accoutrements dont on a rappelé quelques traits au moment du sacre de Philippe V et Jeanne de Bourgogne, le 9 janvier 1317, à Reims.

La suite de l'inventaire se déroule sans interruption et sans en excepter le dernier des derniers objets ou ustensiles de ménage. Il y a là des documents de premier ordre pour une reconstitution d'un intérieur bourgeois peu cossu (1). Enfin, c'est l'inventaire annexe des propriétés de la campagne, fermes, etc., et l'on a peine à s'imaginer quelle pauvreté cela représente. Il est vrai que, au début du XIVe siècle, ferme royale, ferme bourgeoise ou paysanne devaient singulièrement se ressembler: l'outillage agricole était digne des ancêtres de l'âge du fer. Le mobilier d'habitation est lamentable et les exécuteurs testamentaires ne font pas grâce d'une botte de poireaux (V. ART. 683), non plus que des créances de Madame sur un Pierre le Convers resté débiteur de 8 livres de noix et 1 livre de poivre, ci: 29 sols parisis.

Cela témoigne de la conscience apportée à bien faire le travail (2) qui, au total, accusait: 21.082 L. 14 s. 11 d. lesquels, au cours de 100 L. par. = 8.250 L. t., font en monnaie actuelle (pouvoir d'achat) 1.739.326 fcs 52 cs.

*
* *

On trouve deux autres mentions de Saint-Germain-en-Laye dans les comptes du tailleur de Philippe VI, un certain Lucas le Borgne (3). Il est question de robes pour la Reine et pour le Roi, portées à la Chandeleur et en Carême, à Saint-Germain, en 1341. Ici encore on acquiert la certitude que le tailleur du Roi ou de la Reine ne limitait pas l'exercice de sa profession à être tailleur d'habits, mais qu'il faisait également office de tapissier à l'occasion; c'était en somme un façonnier d'étoffes. Un autre enseignement se dégage des libellés enfantins qui forment le fond de ces comptes. C'est une indication que les saisons étaient infiniment plus tranchées (4) que de nos jours, et les habitations nécessairement plus froides, car notre système de chauffage est tout moderne. Tous les vêtements sont fourrés de menu vair, même les brassières de nuit, dont le détail est donné dans les extraits des travaux de Lucas le Borgne ayant rapport à l'habillement des enfants « *nos jounes seigneurs* » comme il les appelle.

(1) V. l'article 579, p. 95. « *Un grant roumant vieil, de plusieurs ystoires* » non prisé, non vendu « *quar il est moult gasté* ». Qui sait s'il ne trône pas aujourd'hui comme objet d'art de haute valeur chez un François Caboussat quelconque du théâtre du feu Labiche?

(2) On a même inventorié *les poissons qui sont en l'estang de Mourcient!* Vendus au Roi, à forfait pour 800 L. p. Cela laisse à penser comment on traitait les mécréants, alors que le Roi n'échappait pas aux griffes aiguës et crochues du fisc.

(3) V. P. J.

(4) Sous Louis XIV encore on trouve, par exemple, et cela chaque année, des frais de cassage de la glace au *pont du Pecq* amont et aval, pour emplir les glacières du Boulingrin du château.

Les comptes de Draps d'or, et ceux d'Edouart Tadelin, de Lucques, pour 1342, font défiler devant nos yeux une richesse inouïe d'étoffes plus belles les unes que les autres et cela éveille une autre pensée plus triste au regard de l'insouciance de toute cette cour, viveuse au jour le jour, que l'invasion anglaise de 1346 va ramener aux réalités pressantes d'une défense opiniâtre, hélas inutile malgré l'héroïsme déployé en maintes circonstances.

Nous touchons, en effet, à ce moment tragique de l'histoire de notre ville.

Nous l'avons vue naître dans son modeste prieuré de Saint-Germain accolé d'une chapelle servant d'église, bien pauvre en revenus, alors que toute la contrée environnante est déjà occupée par des cultures diverses. Elle est seule sur les confins de la forêt de Leia. Les rois la protègent, un d'entre eux édifie le château féodal, Louis VI, et, après un siècle écoulé, saint Louis agrandit le château pour enchâsser sa chapelle ogivale. C'est dans cette demeure que ses fils et petit-fils, jusqu'à la quatrième génération, viendront s'abriter; mais, la fatalité pèsera sur les arrière-petits-fils, Louis X, Philippe V, Charles IV, à croire que les temps sont révolus où une nouvelle société doit apparaître. Elle débute mal cette société luxueuse et pervertie, objet d'envie pour ses voisins moins fortunés, et l'Anglais, toujours à l'affût, se chargera d'arrêter cette joie scandaleuse, en mettant la main sur les richesses qui l'ont fait naître et accroître trop rapidement.

Froissart nous le dira implicitement :

« En 1336... adonc était le royaume de France, gros, plein, dru, et les gens « riches et puissants et de grand avoir; on n'y entendait parler de nulle guerre ». On allait en entendre parler ! On allait même se préparer à l'hécatombe de Crécy, 10 ans plus tard, et huit jours avant le célèbre carnage, Saint-Germain n'existait plus que sous la forme d'un amas de ruines fumantes. N'anticipons pas.

* * *

La guerre entre la France et l'Angleterre était déclarée en 1337. Edouard III avait même pris le titre de roi de France. C'était trop tôt en vérité d'un siècle, ou peu s'en fallait; mais enfin il l'avait pris ce titre et annonçait clairement son intention. Le plan devait s'affirmer, et le but deviendrait évident avant peu de temps.

Un document de 1338 nous apprend la composition et la solde des troupes françaises destinées à résister à l'envahisseur.

Arbalestrier à pied, 15 d. t. par jour.

Piéton sans arbaleste, 12 d. t. par jour.

Ecuyer qui a un cheval de 25 L. t., 6 s. 6 d.

Chevalier Banneret, 20 sols.

Simple chevalier, 10 sols.

Ecuyer qui a un cheval de 40 L. t., 7 sols par jour.

Simple gentilhomme armé de tunique, « gambierre et bassinet », 2 sols; et s'il « est mieux armé », 2 s. 6 d.

Ecuyer avec un cheval de 25 L. ou plus, non couvert, 7 sols; excepté dans certains lieux désignés, 6 sols.

Fantassins ou gens de pied sans arbalestres et autres, 15 d.; excepté dans certains lieux désignés, 12 d.

Chevalier qui aura double bannière et escuyer avec bannière, solde ordinaire dont les comtes, barons et nobles (1) seront contents!

C'est avec un semblable troupeau humain, d'où l'équilibre d'armement est banni, qu'il va falloir résister à une invasion stylée, outillée, entraînée et luttant pour la conquête des richesses entrevues.

Philippe multipliera les appels de troupes convoquées à Compiègne pour le 22 juillet 1339 (2) et après. N'est-il pas trop tard de s'opposer « aux attaques du roi d'Angleterre » comme fulmine Philippe VI dans ces appels?

Passons donc sur les événements des années 1339 à 1345: ils sont du ressort de l'histoire générale, et, arrivons d'emblée au moment redouté.

Edouard III après avoir ravagé la Normandie, de Cherbourg à Lisieux (3) et à Louviers, ne cherchait à ce moment qu'à opérer sa jonction avec les Flamands, mais, les ponts étant coupés partout, force lui fut de remonter la rive gauche de la Seine jusqu'à Poissy, où il arrivait le 12-13 août 1346. Voulant absolument traverser la Seine en cet endroit, il usa d'un subterfuge qui lui réussit à merveille. Il envoya son fils, le prince de de Galles, et sa troupe vers Saint-Germain, Rueil, Saint-Cloud, jusque vers Bourg-la-Reine, incendiant tout sur leur passage et éclairant ainsi la voie pour faire croire au roi Philippe et aux Parisiens — qui, de la capitale, suivaient les lueurs de l'incendie en marche — à une attaque de Paris par le côté Sud. Trompé par cette diversion, Philippe attendit les Anglais de ce côté, tandis qu'Edouard, libéré de craintes de dérangement à Poissy, faisait refaire le pont de cette ville et y passait la Seine en toute sécurité, le 16 août. Ce n'étaient pas les quelques gens de Philippe, laissés en observateurs, dans le voisinage, qui constituaient un sérieux obstacle à l'entreprise. Le Prince de Galles revenant sur ses pas, rejoignit son père de l'autre côté de Poissy et l'armée anglaise se dirigea vers le nord, non sans avoir signifié à Philippe dupé que, désormais, ils agiraient selon leur plaisir.

Quelque triste que ce soit d'être « roulé », il faut avouer que le roi Edouard joua la partie de main de maître. Il est fâcheux que le Prince de Galles et ses acolytes aient agi aussi criminellement, et que le feu ait accompli son œuvre en tant d'endroits: notre château, dit-on, ne fut qu'un monceau de ruines, sauf toutefois la chapelle qui, dit-on encore, dut, à sa situation isolée, d'être préservée.

Nous allons revenir plus loin sur ce sujet. Les on-dit étant la tradition orale consécutive de générations en générations, et transmise plus ou moins fidèlement,

(1) Leber, XIX, p. 511-512.

(2) Cf. *Cartons des Rois*, nos 1236, 1239, 1295, etc...

(3) Deux légats du pape s'étaient avancés jusqu'à Lisieux pour tenter un arrangement entre Edouard et Philippe, mais ils ne réussirent pas dans leur mission. Cf. Buchon, *Annotations de Froissart*, T. I, p. 226 (Ed. Desrez, 1837.) — Denifle, *La désolation dans les monastères*, T. II, p. 38.

nous citerons les textes authentiques des récits contemporains, dont le style naïf est encore le plus dramatiquement vrai.

1° *Chronique de Jehan le Bel.*

« Le noble roy (...Edouard III)... s'en vint à Poissy, moult grosse ville et trouva le « pont brisié et deffait; aussy avait-il fait à Vernon, dont il fut moult dolent quant il vit « qu'il ne pourrait passer la rivière. Il séjourna là cinq jours entiers et fit refaire le pont du « mielx qu'il poeut, et, en ce séjour il fit chevauchier messire Godeffroy, son mareschal (1), « de là jusques à Saint-Clou, et là bouter le feu, qui est à deux bien petites lieues de Paris, « affin que le roy Philippe en poeut veoir les fumières.

« Quant le pont de Poissy fut bien refait, sique chars et charrettes y poyoyent bien pas- « ser, il passa oultre et tout son ost paisiblement, que oncques ne trouva qui le destour- « bast, de quoy ce fut grand merveille en pluseurs manières ; la première fut comment les « Angles poeurent refaire le pont à Poissy, dedens si brief terme que de quatre jours ou de « cinq; n'avoient apresté nulz pour le refaire, ne nef ne naisselle sur quoy se poeussent « arrester en l'esgue pour refaire ledit pont, et n'avoient mesrien (bois de charpente) aprestè « à la longueur qu'il y falloit et touttefoys il fut fait dedens quatre jours ou cinq. L'aultre « merveille si est quant le pont fut refait, comment le roy Philippe qui estoit à Paris à sept « petites lieuues prez, à tout son plus grant povoir de seigneurs et de gens d'armes qu'il avait « mandé pour deffendre son pays, comment fut-ce qu'il n'ala courir sur ces anemis qui lui « faisoient voler la fumière et les flamesches par dessus sa teste à Paris, ou au mains qu'il « fust venu deffendre le passage. La tierce merveille fut quant il les sçavoit si prez de lui, « pourquoy il ne leur aloit courir sus par de là la rivière de Saine, quant il sçavoit que tous « les pons sur Saine estoient deffais, et qu'ils ne povoient fuir ni passer la Saine, si ne « refaisoient ung pont en aucun lieu: Je ne sçay comment ce poeut estre (2) ».

Aucune critique de la conduite incompréhensible du roy Philippe n'a été faite avec plus de logique et de clarté que par ce flamand, sans parti-pris pour ou contre Edouard ou Philippe, dont l'attitude l'exaspère après tout. Mais, c'est par amour de l'art tactique qu'il s'insurge contre notre roy de France en exaltant le noble roy « *Edowart* ». Réellement, Philippe a donné là un singulier exemple d'indécision, si l'on tient compte qu'il réunissait, à ce moment, l'élite du monde militaire de son règne. On ne l'a que trop vu à Crécy, dix jours plus tard, le 26 août, quand 70.000 Français — *la fleur de la chevalerie chéi,* disent les Grandes Chroniques — eurent le dessous contre 32.000 Anglais.

Jehan le Bel revient plus loin dans son récit sur ce qui se passa à Saint-Germain:

« Or weil-je (veux-je) revenir au roy Philippe de France qui estoit à Paris à grant foison « de seigneurs et de toutes manières de gens, quant les Angloys estoient à Poissy et ardi- « rent (brûlèrent) Saint-Germain et le chastel de Montjoie et tout le pays (3) ».

(1) Geoffroy de Harcourt, traitre à son roi. Jehan le Bel ne parle pas du Prince de Galles, fils d'Edouard III.

(2) Chronique de Jehan le Bel. Ed. Polain, Bruxelles, 1863, T. II, p. 77-78.

(3) *Idem,* T. II, p. 79.

C'est tout, et c'est assez pour que nous soyons fixés sur le fait historique. Ceci se passait entre le 12 et le 16 août 1346, probablement le 13 ou le 14, ou dans la nuit du du 13 au 14, si l'on tient compte que Saint-Germain fut le premier lieu incendié en partant de Poissy et allant vers Saint-Cloud, et plus loin, pour revenir par Poissy le 16. Selon Jehan le Bel, ce serait Godefroy de Harecourt (ou Geoffroy de Harcourt, selon son vrai nom français), qui aurait mis le feu à la ville et au château.

Voyons Froissart.

2° *Chroniques de Jehan Froissart.*

« ... Si se mist le roy d'Angleterre et tout son ost sur la rivière de Seine en approchant « Rouen où il y avait grant foison de gens d'armes de Normandie; et en était capitaine le « comte de Harecourt, frère à Messire Godefroy, et le comte de Dreux.

« Point ne tournèrent les Anglois vers Rouen, etc., et vinrent jusques à Mantes et à « Meullent et gastèrent le pays de là environ...; et partout trouvoient-ils sur la rivière de « Seine les ponts défaits, et tant allèrent qu'ils vinrent à Poissy et trouvèrent le pont « rompu et défait; mais encore étaient les estaches (estacades) et les gites (piles) en la « rivière. »

Voilà ce qu'ignore Jehan le Bel, écrivant loin des lieux. Ce sont les estacades des moulins et les pilotis des piles (1), sans doute intacts, qui ont permis aux Anglais de rétablir le pont volant aussi rapidement.

« Si s'arrêta le roi et y séjourna par cinq jours. Entrementes fut le pont refait bon et « fort pour passer son ost aisément et sans péril. Si coururent ses maréchaux jusques bien « près de Paris et ardirent Saint-Germain-en-Laye et la Montjoie, Saint-Cloud et Boulogne « de lez-Paris et le Bourg-la-Reine, dont ceux de Paris n'étoient mie bien assurs (ce dont « à Paris on n'était pas très rassuré), car elle n'étoit point adonc fermée. »

Pendant ces délais de cinq jours occupés pour la réfection du pont, « le Roi « d'Angleterre se tenait en l'abbaye de Poissy-les-Dames et fut là le jour de Notre-Dame « my-août (15 août); et y tint sa solennité et sist à tables en draps fourrés d'ermines, de « vermeille écarlate sans manches ! »

En somme, Edouard III poussait la plaisanterie à ses extrêmes limites, tenant sa petite cour à Poissy, en bel apparat, tandis que la banlieue brûlait et que, à Paris, Philippe désemparé voyait des ennemis, non pas seulement au camp anglais mais dans sa propre armée, et sévissait contre des serviteurs prêts à verser leur sang pour son service. O aberration des incapables !

Le continuateur de Guillaume de Nangis, Jean de Venète, écrit à la date 1346 :

« Les Anglais arrivèrent à Poissy. Tandis que le roi de France, Philippe, se retirant de « Rouen et suivant promptement l'autre rive de la Seine [sans quitter de vue] les ennemis, « arriva à Paris ; le roi d'Angleterre et les siens s'étaient arrêtés à Poissy. »

(1) Une visite au pont actuel de Poissy rend tous ces détails très aisés à comprendre. Les dessins, gravés au XVIIe siècle, montrent l'état antérieur des lieux et actuellement le gros œuvre du pont lui-même a subi peu de changements.

On n'a jamais vu de guerre menée de cette façon (1), sauf dans les simulacres de combat, tout modernes, dont le nom est bien connu du lecteur. Et, maintenant, voyez comme les évènements qui suivent, vont se dérouler en toute tranquillité de part et d'autre ; les Anglais vont tout brûler, et les Français, de deux fois plus nombreux, cantonnés à Paris et Saint-Denis, vont attendre en soupirant que ces horreurs cessent !

« *Qui quidem rex Angliæ veniens usque ad villam sancti Germani in Laya eam spoliavit,* « *incendit et domum regiam quæ ibi est* ».

« C'est alors que le roi d'Angleterre vint à Saint-Germain, pilla la ville et incendia la « demeure royale qui s'y trouvait ».

Voilà le témoignage certain et unique que le château « *domus regia* » fut réellement incendié avec la villa.

« ... et de même les autres villages des environs tels que Nanterre, Charlevanne, Rueil « et d'autres, jusque même le port de Neuilly *(le bas Courbevoie,* auprès du pont dit de « Neuilly). Bien davantage encore, ils brûlèrent la tour de Montjoie, cette tour qu'un de nos « rois de France avait construite et qui ne devait pas être réparée avant longtemps ».

Et l'annaliste ajoute que celui qui dirigeait le corps d'armée dévastateur était:

« Geoffroy de Harcourt, homme d'armes normand, qui avait été exilé du royaume de « France (2) ».

Jean de Venète avait prévenu quelques lignes plus haut que tout ceci était « peu de chose comparativement à ce qui devait se passer plus tard » (3).

Le continuateur de Richard Lescot (4), religieux de Saint-Denis, s'exprime de même :

« Puis, [Edouard III] entrant dans Lisieux, et traversant en ennemi, Falaise, Troarn et « le Bec-[-Hellouin, *act.*], parvint auprès de Rouen où se trouvait le roi Philippe qui, sup- « portant avec amertume les excès du roi anglais, lui offrit un duel personnel. Celui-ci ne « voulut pas l'accepter [prétextant qu'il voulait que] cela se réglât auprès de Paris. Mais « changeant de projet, il se dirigea par Mantes, Meulan et Poissy vers Saint-Germain, d'où, « brûlant tout sur son passage, il continua par Nanterre, Charlevanne, la Montjoie, jusqu'au « port de Neuilly. Rien ne put lui résister... ». Puis « le pont de Poissy ayant été réparé, « pendant cet exploit, il leva [son camp de Poissy et] se tourna avec toute son armée vers « Amiens ».

Il faut remarquer dans quel ordre le chroniqueur cite l'itinéraire d'Edouard III : *Lisieux, Falaise, Troarn,* le Bec(-Hellouin), Rouen, Mantes, Meulan, *Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Nanterre, Charlevanne, Montjoie, Neuilly!*

---

(1) Les Anglais suivaient la rive gauche, Philippe suit la rive droite. Les ponts sont rompus et les deux armées en sont réduites à se défier d'une rive à l'autre. Situation grotesque s'il en fut une dans l'histoire.

(2) V. *Guillaume de Nangis*, Ed. Géraud, Paris, 1843. Renouard, II, p. 198-199.

(3) « *Sed haec sunt modica in comparatione futurorum!* ».

(4) *Chron. de Richard Lescot,* religieux de Saint-Denis, et continuation 1328-1344-1364, publié par Jean Lemoine (Soc. hist. de France, 1896).

Les autres textes vont compléter ces renseignements topographiques.

Les Grandes Chroniques de Saint-Denys:

« Si s'en (de Vernon) partirent les Anglois... D'ilec vindrent à Mantes et quant il « (Edouard III) oït dire qu'ils estoient bons guerriers, si n'y voult point faire de demeure; « mais s'en vint à Meullenc (Meulan) là ou il perdi de ses gens, par laquelle chose il fu tant « irié (courroucé) que, en la plus prochaine ville d'ilec qui est appelée Muriaux (Les « Mureaux) il fist mettre le feu et la fist tout ardoir (brûler) ».

En somme, Edouard agissait en envahisseur prudent, fuyant les combats douteux et se vengeant sur les villes sans défense. Jehan le Bel pouvait admirer sa tactique, mais non ses procédés de braconnier.

« Après ce, vint à Poissi le samedi douziesme jour d'aoust, et toujours le roy de France « le poursuivait continuellement de l'autre partie de Saine, tellement que en plusieurs fois « l'ost de l'un povoit voir l'austre ».

Singulière poursuite déjà mise en lumière précédemment; mais le moine de Saint-Denis écrit pour le Roi de France :

« ... et par l'espace de six (1) jours que le Roy d'Angleterre fu à Poissi et que son fils « aussi estoit à Saint Germain en Laye...

Voici enfin le premier témoignage apporté concernant la présence du Prince de Galles à Saint-Germain. Suivons :

« ... les coureurs qui alaient devant, boutirent les feux en toutes les villes d'environ, « meismement jusques à Saint Cloust près de Paris; tellement que ceux de Paris povoient « clèrement, de Paris meisme, veoir les feux et les fumées, de quoy ils estoient moult « effraiés et non mie sans cause ».

On l'eut été à moins, en vérité. Mais remarquez comme le moine de Saint-Denis est sobre de détails sur le sinistre en général. C'est qu'il réserve ses pleurs pour gémir sur le malheur personnel qui aurait pu frapper l'abbaye de Saint-Denis possesseur de biens à Rueil ?

« Et combien que en nostre maison de Rueil, laquelle Charles le Chauve roy empe- « reur (2) donna à nostre église, ils boutèrent le feu par pluseurs fois, toutes voies par les « mérites de Monseigneur Saint Denys si comme nous avions eu bonne foy, elle demoura « sans estre point dommagiée ».

Nous voilà rassurés. Mais ces coquins d'Anglais ont donné de la mauvaise humeur à notre brave écrivain. Tout de même les Anglais en ont trop fait et les Français pas assez en la circonstance :

« Et afin que je escrive vérité à nos successeurs, les lieux où le roy d'Angleterre et son « fils estoient, si estoient lors tenus et réputés les principaux domiciles et singuliers sou- « las (3) du roy de France, par quoy c'estoit plus grant déshonneur au royaume de France

(1) On a toujours dit 4 ou 5 jours, du 12 au 16 août.

(2) C'est remonter un peu haut pour mieux faire valoir la vilaine action sans doute.

(3) Lieux de repos, de délassement (*solatium:* oisiveté).

« et aussi comme traïson évident, comme nul des nobles de France ne bouta lors le roy
« d'Angleterre, estant et résidant par l'espace de six jours ès propres maisons du roy, et
« ainsi comme au milieu de France si comme est Poissi Saint Germain en Laie et Montjoie
« là où il dissipoit, gastoit et despendoit les vins du roy et ses autres biens ».

L'excellent moine fait sans doute allusion au dîner d'apparat de Poissy, le 15 août, signalé par Froissart (V. ci-avant). Evidemment, Edouard se moquait du royaume de France, et le moine sent tout le ridicule de la situation, aussi s'en prend-il aux barons.

Plus loin (1), les Grandes Chroniques relatent le départ de l'armée anglaise, quittant Poissy, une fois le pont rétabli :

« *Adonques le vendredi après l'Assomption Nostre Dame, environ tierce, le roy d'Angle-*
« *terre à tout son ost, à armes descouvertes et bannières desploiées, s'en ala sans ce que nul ne*
« *le poursuivist; dont grant doleur fu à la France; et à sa despartie* MIST LE FEU A POISSY
« A L'OSTEL DU ROY, SANS FAIRE MAL A L'ÉGLISE DES NONNAINS...

Retenons ceci : sans faire mal, etc...

« ... LAQUELLE PHILIPPE LE BEL PÈRE A LA MÈRE (2) AUDIT ROI D'ANGLETERRE
« AVOIT FAIT ÉDIFIER ».

Retenons encore ceci : Philippe le Bel père, etc...

« *Et si fu aussi mis le feu à Saint Germain en Laye, à Rays (Retz) à Montjoie et brief-*
« *ment furent destruis et ars tous les lieux où le roy de France avait acoustumé à soy*
« *soulacier* ».

D'après cette dernière phrase, il semblerait que le feu fut mis une seconde fois à Saint-Germain, au moment du départ de Poissy; mais les dates s'y opposent. On n'en eut pas le temps. La marche de l'armée anglaise est trop connue. Elle arrive de Meulan par Epône, Fresnes (Ecquevilly actuel), Bures (hameau sur la route en venant vers Hennemont), Joyenval, Retz, Saint-Germain, Charlevanne, Rueil, Nanterre, Neuilly, Boulogne, Saint-Cloud, et au-delà jusqu'à Bourg-la-Reine; puis, elle revient sur ses pas pendant qu'on terminait le pont de Poissy et, le 16 août, l'ost anglais — l'armée anglaise — en grande tenue, passait la Seine. Il était sauvé d'un réel mauvais pas et avait l'espace libre devant lui : ce n'est qu'au gué de Blanchetaque que la route fut barrée. Vainqueur là encore, il l'était de rechef à Crécy, le 26 août ; la partie était gagnée pour l'instant (3).

(1) Chap. XXXIX.

(2) Ysabelle, fille de Philippe IV, mariée en 1307-08 à Edouard II, roi d'Angleterre, père d'Edouard III.

(3) Antoine, dans son mémoire manuscrit, dit que : Philippe IV avait, avant l'incendie de 1346, « fait bâtir une tour très forte où il logeait en revenant de ses conquêtes ». Nous n'avons vu aucun document en faveur de cette affirmation. Il s'agit évidemment du donjon. Charles V l'aurait-il respecté dans sa reconstruction du château incendié, comme il est certain que François Ier a respecté, à son tour, le donjon de Charles V? Si oui, ce n'est pas le donjon de Charles V qu'il faut dire, mais le donjon de Philippe VI. Mais nous avons tout lieu de reculer à Louis VI, la construction première de cette partie du château fort. (V. chapitre de Louis VI ce qui a été dit sur ce sujet).

En somme, nous croyons que le château fut rendu inhabitable, plus par le saccage intérieur de l'édifice que par le feu, sauf en ce qui concerne le *petit châtelet.* Quant au *gros châtelet,* il dut mieux résister à l'effort des flammes, et les incendiaires n'eurent que peu de mal, sans doute, à protéger la chapelle, les murs épais du vieux château fort travaillaient eux-mêmes en ce sens.

* * *

L'Anglais parti, que devînt le domaine de Saint-Germain?

Il fut abandonné pour un temps. Ce n'était pas au moment où la « Fleur de la Chevalerie française » tombait à Crécy le 26-27 août, au moment où le Roi de France fuyant malheureux sous les coups d'une destinée que, assez imprévoyant quoique brave, il n'avait pas assez songé à rendre favorable, ce n'est pas à ce moment, disons-nous, que le vieux château pouvait attirer autre chose que des regards de commisération intéressée de la part de ses anciens hôtes royaux. Il suffit de suivre les événements politiques des années 1346 et 1347, aggravés par la peste noire de 1348, pour juger du deuil universel que de telles calamités engendrèrent.

L'année 1349 marque un renouveau d'ère plus pacifique : c'est également le moment de l'annexion du Dauphiné vendu à la France et, dès lors, l'héritier de la couronne portera le nom de Dauphin.

Un dernier regard du roi Philippe se portera vers sa demeure seigneuriale de Saint-Germain. Qu'y entreprit-il, au juste, en vue de la rendre de nouveau habitable? On ne saurait le dire, pour l'excellente raison que l'on ne sait au juste l'étendue des dégâts commis; mais, d'induction en induction, il est possible d'arriver à une quasi-certitude admissible.

Charles V fit tout raser vers 1364-66. C'est donc qu'il n'y avait pas de réfection possible et que mieux valait faire autre chose de plus conforme aux nécessités du temps. Or, Philippe VI dépense tout juste 600 L. t. (1) « *pro refeccionibus domorum regis de Sancto Germano in Laya et de Raya faciendis* (2) ».

Six cents livres tournois ne nous disent rien, mais au cours moyen de l'époque comparé au cours actuel (puissance d'achat) 100 L. t. = 5.500 francs, c'est 33.000 francs dépensés par Philippe à Saint-Germain et à Retz. On fait du travail pour cette somme, mais on ne va pas loin; aussi pensons-nous que Philippe ne songea qu'à remettre en état quelques pièces du grand châtelet situées dans l'aile nord, dont les soubassements puissants sont si visibles sur le plan que nous avons publié précédemment (3), et nous ne serions pas autrement surpris que le trou béant existait sur ce plan entre les assises épaisses et les fondations légères d'au-delà, représentent tout simplement la carrière de pierres saines d'où les maçons ont extrait les

(1) V. J. Viard, *Journaux du Trésor sous Philippe de Valois*, art. 2761, p. 488.

(2) Nous apprenons même la composition des pièces de monnaie employées au paiement. (V. texte aux P. Just.).

(3) V. Chapitre de « La Chapelle de saint Louis ». Fig. 38, p. 81.

matériaux nécessaires à la réfection partielle de ce qui était trop endommagé (1), comme nous avons vu de nos jours, de 1900 à 1904, les maçons et tailleurs de pierre utiliser *sur place* les blocs de pierre du dernier pavillon Mansart démoli pour refaire le gros œuvre du pavillon Renaissance actuel de la façade Sud (place Thiers).

Puis, un voile s'étend sur notre château, Philippe meurt le 12 août 1350, non sans avoir contracté un nouveau mariage ridicule (en 1349) avec Blanche de Navarre, fille de son oncle (Philippe d'Évreux), et de sa cousine (issue de germain, et petite-fille de Louis X, par conséquent). Singulière parenté (2).

§ II

Jean le Bon
roi, le 22 Aout 1350 — mort, le 8 Avril 1364.



Fig. 64. — Jean II, le Bon.

Jean le Bon succédait à son père au lendemain de tristes jours. L'avenir n'était pas moins sombre. Comment se révélait le nouveau Roi : allait-il prendre en mains les rênes d'un gouvernement fort, capable de mener à bien le relèvement de la Patrie?

C'était un singulier Roi, emporté et viveur, violent à l'excès, brave par brutalité native, hirsute, mais non brave par les qualités du cœur, car la lâcheté de plusieurs de ses actes nous montre l'inaccessibilité de son intellect à une élévation même relative d'un sentiment noble (3). Sa captivité à Londres n'était que le juste retour des choses d'ici-bas, et, s'il avait eu à en souffrir seul, on ne pourrait le plaindre. Mais, bien au contraire, il fut le seul à ne pas souffrir de cet exil honteux pour un Roi de France sur une terre ennemie : les subsides pour entretenir son luxe et ses jouissances gourmandes n'arrivaient pas assez vite ; sa rançon se faisait trop attendre. Était-il donc si misérable là-bas? Non pas! Prison-

(1) On comprend que nous voulons dire ici que les maçons se servirent des matériaux des bâtiments Est, en prenant de préférence ceux qui n'avaient pas été touchés par le feu, c'est-à-dire ceux du rez-de-chaussée et des fondations.

(2) V. Eclaircissement X, tableau généalogique.

(3) Pour payer le premier terme de sa rançon, ne vendit-il (600.000 florins!) pas sa fille Isabelle, âgée de *11 ans*, à ce tyran meurtrier qui avait nom Galéas Visconti?

nier sur parole, il tenait sa cour peuplée de courtisans des deux nations, à peu près comme il l'eût tenu dans une de ses résidences royales de France. Il était surveillé, mais combien libre quand même.

Que lui fallait-il donc? Revenir! Qu'avait-il fait de noble, de grand, de simplement bon au début de son règne pour mériter le surnom de « Bon », comme un autre viveur de marque s'est vu affublé de celui de « Bien Aimé »?

Le début de son règne avait été marqué par la dilapidation du trésor royal partagé entre ses seigneurs à court d'argent. L'argent, dira-t-on, retournait au peuple d'où il était venu emplir le trésor! C'est à voir. Si tout l'argent du peuple était retourné chaque année au peuple de France depuis Philippe VI jusqu'à Henri IV, la nation française eut été riche à acheter l'Europe entière dès le règne de Louis XIII. C'est, au contraire, par millions que l'argent français a passé à l'étranger, sous forme de dépenses somptuaires et de rançons odieuses et tarantes pour la royauté française. Aucun peuple d'Europe n'aurait pu résister à une pareille saignée à jet continu pendant deux siècles, si la race valeureuse, dont nous ne sommes pas assez conscients d'être les unités agissantes, n'avait pas dans le sang des qualités d'endurance des plus remarquables.

Jean le Bon monte sur le trône en 1350, le 22 août, et, dès 1351, le 10 mai, nous trouvons un mandement (1) au bailli de Caen d'avertir les habitants de s'armer et tenir prêts à marcher contre le Roi d'Angleterre.

Mais pour marcher à l'ennemi, il faut de l'argent? On vendra les charges, on volera, on fera des faux, on décrétera le cours forcé des mauvaises monnaies. Au besoin, on ira plus loin même contre ses amis de la veille : Jean II fit tout cela. Et c'est là, le roi « Jean le Bon! » Si encore sa bravoure incontestée l'avait servie toujours. Sa fougue emportée lui fit commettre plus de fautes qu'une timidité, dont auraient eu raison ses généraux, ne lui en aurait fait perpétrer. Mais ce fut le contraire. On le vit bien à Poitiers, en 1356 (20 septembre), où une nouvelle fleur de la chevalerie française, à peine reconstituée après dix ans d'efforts (Crécy, 1346; Poitiers, 1356), était écrasée de nouveau par l'Anglais, calculant de sang-froid les chances de réussite d'un guet-apens qu'il fallait éventer. Le soir de la bataille, on comptait sur le champ de carnage, du côté français: 10.000 morts, 13 comtes, 1 archevêque, 70 bannerets, etc..., et le *Roi prisonnier!* Seul Philippe, son plus jeune fils, était resté à ses côtés. Le sage Charles, Dauphin, le futur Charles V, avait fui avec quelques centaines... de compagnons prudents.

Nous sommes loin de Saint-Germain, objectera-t-on. Oui, certes, très loin. Mais n'est-ce pas l'explication, par les faits, de la rare apparition possible du roi Jean à Saint-Germain même ?

Les séjours connus du Roi sont, en effet, rarissimes et se bornent aux suivants:

1351: mai, du 18 au 30 (sauf les 20, 21 et 26); juillet, le 1er;

1352: 17 juin; 16, 26, 30 août;

1353: 26 avril; 17 août.

(1) *Cartons des rois,* n° 1317.

Ce sont de simples passages. D'autres dates peuvent surgir de la poussière des archives. On le redoute presque, de peur de les voir coïncider avec une mauvaise action dont le château de saint Louis aurait été le témoin obligé.

Jean le Bon étant prisonnier en Angleterre, en 1356, c'est son fils aîné, Charles, le Dauphin fuyard, qui va être chargé de réunir les fonds de la rançon de son père.

D'après les quelques actes connus, ayant trait à cette matière délicate, il ne paraît pas que la chose fut acceptée d'enthousiasme. L'élan des Grands avait été plus suivi quand, au début du règne, il n'y avait qu'à tendre la main et à la refermer pleine de l'or du Roi. Cette fois, il fallait la tendre et l'ouvrir, l'opération était plus douloureuse. Aussi la voit-on faite sans être faite! On PRÊTE AU DAUPHIN, on ne donne pas gratuitement pour tirer le Roi de captivité. Et l'on prête avec tant de réflexion que cette rançon (1) n'était pas encore soldée au début de l'année 1369 (2), treize ans plus tard, neuf ans après la mort du roi Jean.

Rappelons seulement les caractéristiques de cette captivité. Prisonnier en 1356, (20 septembre), à Poitiers, transféré à Bordeaux, il n'arrivait en Angleterre qu'en 1357, où il resta jusqu'en 1360. Le 8 mai, il était à Calais (3) où il fut retenu encore plus de trois mois, le premier paiement de sa rançon n'arrivant pas. Libéré définitivement, moyennant constitution de nombreux otages (ses trois fils Louis, Jean et Philippe et 37 princes, barons, etc., plus des bourgeois des principales villes), il dut se constituer prisonnier de nouveau le 3 janvier 1364, à la suite de la fuite de son fils Louis (duc d'Anjou), mais ce ne fut pas pour longtemps; car, le 8 avril, il mourait à Londres, après trois mois de nouveaux festins et de fêtes répétées.

On possède les comptes de sa dernière année de captivité réelle, 1359-1360, et ceux-ci nous font connaître de curieux détails du séjour.

Il avait emmené là-bas M[e] Jehan le Fol, son inséparable fou, dont le nom revient à chaque page pour vêtements, etc., même pour une redorure de son gobelet (4); ses ménestrels l'avaient suivi.

Le conseil d'Angleterre l'avait bien obligé à se séparer de quelques parasites (35, dont les noms sont donnés); mais tous, une fois touchée leur indemnité de retour, ne reprirent pas le chemin du sol natal. Peu importe: le plus redoutable parasite n'était-il pas le Roi lui-même?

Il achetait des bijoux à un nommé Thèves de la Brune (2 anneaux d'or) (5) et se faisait suivre de ses orgues (6). On peut ne pas lui tenir rigueur de quelques dépenses faites pour l'entretien des faucons de Philippe, son fils, captif avec lui; mais Messire Jehan le Fol finit par nous agacer avec ses apparitions trop fréquentes pour

---

(1) D'après LEBER, (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*), cette rançon de 3 millions de florins, représenterait environ 250 millions de notre monnaie. (V. p. 131, ouv. cité).

(2) V. P. J. la liste des actes touchant cette affaire.

(3) Conclusion du traité de Brétigny du 1[er] mai 1360.

(4) Le 8 juillet 1359.

(5) Le 21 juillet 1359.

(6) Le 30 juillet 1359.

ses achats de robe et de souliers. Voici, de plus, la composition de l'hôtel du Roi, puisque Roi il était, même captif.

Chapelle: Maître G. Racine, fisicien; Denys de Collors, secrétaire et chapelain; Aymare Gascoigne, chapelain; Clément, clerc. — *Chambre:* Tassin du Bruil (du Breuil), tailleur, et trois autres moins élevés en grade. — *Les gens de Mons. Philippe:* trois personnes. — *Panneterie:* trois personnes. — *Echansonnerie:* deux personnes. — *Cuisine:* deux personnes. — *Fruiterie:* une personne. — *Escuirie:* neuf personnes. — *Fourrière:* six personnes, dont le roy des ménestereulx.

Une des dépenses les plus curieuses est bien celle de quatre fenêtres que le Roi fit faire à son logement à la tour de Londres. Le cas n'est pas usuel pour un prisonnier de solder les réparations locatives; ce qui ne l'empêchait pas de souper avec la Reine d'Angleterre le 25 mai, avec le Roi lui-même le 28 juin; et d'aller voir les lions du Roi le 2 juin 1360; et d'aller même « s'esbattre seul aux champs » les 2 et 3 juin. Le 24 du même mois, les ménestrels du Roi d'Angleterre, du Prince de Galles et du duc de Lancaster vinrent lui donner la sérénade. Douce captivité !

Maistre Girart d'Orléans, son peintre du château de Vaudreuil (en Normandie), lui repeignait sa chaise le 27 juin. Puis, ce sont des dons en quantité. Les détails de son départ d'Angleterre sont typiques, mais nous entraîneraient trop loin (1).

Il serait illusoire d'ouvrir pour le règne de Jean une rubrique: La Vie au Château. En outre, nous n'avons pas connaissance d'un règlement de l'hôtel du Roi, particulier à ce règne: rien de saillant ne s'offre donc à nous. Les comptes publiés sont ceux d'Estienne de La Fontaine (2), argentier du Roi, et ne sont pas différents de ceux de Geoffroy de Fleury, argentier de Philippe V, le Long; c'est dire que le courant luxueux est pris depuis longtemps et qu'il se continue traditionnellement, augmentant plutôt que diminuant. Si Jean II eut réellement le goût des belles choses révélées par ces comptes, on ne saurait lui dénier le sens du luxe, rencontre rare, mais non impossible dans un être brutal, car le luxe est une jouissance des yeux complétant celle des sens.

Les comptes d'Estienne de La Fontaine embrassent justement la période 1350-1353, au cours de laquelle nous avons noté quelques séjours du Roi à Saint-Germain. Parmi les drapiers fournisseurs de la Cour, on relève le nom du fameux Estienne Marcel, le futur Prévôt des Marchands de la Ville de Paris. Mais on y lit également ceux de Jehan, le fol du Roi — dont nous avons signalé le séjour en Angleterre avec son noble maître — et de Mitton ou Micton, le fol du Dauphin (Charles V).

C'est en vain que nous avons essayé de reconstituer un costume complet pour l'un de nos seigneurs. Les articles entrant dans la composition de ce costume étant répartis à des rubriques différentes, selon les fournitures et les ouvriers qui les ont mises en œuvre, on risquerait de présenter un monstre de carnaval.

(1) V. Lettres de Délivrance du Roi Jean, par Edouard III, roi d'Angleterre, datées de Calais, 24 octobre 1360. On sait en effet que le roi arrivé libéré à Calais, le 8 juillet, dut y rester 3 mois 13 jours, en attendant le premier paiement de sa rançon, fort difficile à parfaire.

(2) Douet d'Arcq, *Comptes de l'Argenterie*, pp. 80-191.

Autant vaut s'en abstenir, non toutefois sans affirmer que, par les détails très minutieux notés par l'argentier, le luxe du vêtement avait pris une plus grande extension encore que sous Philippe VI. La création de l'Ordre de l'Estoile, en 1351, et les fêtes qui en furent l'occasion dans le palais dit *la Noble Maison de Saint-Ouen* (1) paraissent même l'occasion du coup de fouet donné à l'attelage royal lancé à toute vitesse dans la voie du gaspillage.

Est-ce dans une semblable disposition d'esprit que le Roi pouvait être amené à regarder d'un œil favorable le vieux château de Saint-Germain rafistolé plutôt que restauré par Philippe VI en 1349? On ne peut guère le soutenir. Jean II y vint en passant au cours des années 1351-52-53 ; prisonnier en 1356, le château ne devait plus le revoir. Aussi, n'est-ce que sous l'administration passagère du Dauphin Charles que l'on peut chercher une mention de séjour de ce dernier pendant les années suivantes.

En 1358, on signale (2) une quittance de Pierre de Saint-Jehan, maître des Eaux et Forêts, constatant un remboursement pour travaux divers, dont quelques-uns faits à Saint-Germain. Dès cette époque sans doute, le Dauphin put juger de ce qui lui conviendrait d'exécuter, une fois roi lui-même. Nous l'ignorons évidemment, mais nous savons que l'un de ses premiers soins fut de reconstruire de fond en comble l'ancienne demeure de notre ville et nous sommes arrivés enfin à ce tournant de l'histoire du vieux château où le château féodal va disparaître. Jetons lui un dernier regard avivé par nos souvenirs.

RÉSUMÉ

De Robert II à Louis VI, 995-1124, rien à Saint-Germain hors du prieuré et de son église. Les Rois logent en passant au prieuré, s'il y a lieu, mais Poissy *sedes regalis* est trop proche pour ne pas remplacer avantageusement le petit bâtiment des moines. Louis VI construit le premier château féodal, 1122-1124; cet édifice restera un siècle sans changements (1124-1236 environ); saint Louis fera bâtir la chapelle, transformera le château par l'adjonction du petit châtelet (1236-1270) et ses successeurs habiteront le château inchangé de 1270 à 1364. Entre temps, en 1346 (août), l'édifice sera gravement endommagé par les Anglais; Philippe VI le fera réparer pour le pouvoir habiter, mais il meurt presque aussitôt. Jean le Bon, 1350-1364, laissera l'immeuble en l'état. Vienne le Dauphin Charles, une ère nouvelle se prépare, et vienne le Roi Charles V, un nouveau château va s'élever sur l'aire des deux châtelets de saint Louis.

(1) V. Pannier, *La Noble Maison de Saint-Ouen.*

(2) Stein, *Inv. som.*, Arch. Nat., J. J. 90, n° 151.

LIVRE DEUXIÈME

LE CHATEAU DES PREMIERS VALOIS

Second Château dit de Charles V

1364-1539

LIVRE DEUXIÈME

LE CHATEAU DES PREMIERS VALOIS

1364 — 1539

CHAPITRE PREMIER

Règne de Charles V, le Sage
roi, le 8 Avril 1364 — mort, le 16 Septembre 1380.

§ I

Hypothèse de la reconstruction totale d'un château nouveau sur l'aire occupée par les deux châtelets incendiés en 1346

Avec Charles V, nous entrons un peu plus réellement dans l'histoire palpable du château, encore que les documents du temps soient, à notre gré, trop réservés. Ne nous en étonnons pas plus qu'il ne convient : le château de Saint-Germain ne tient pas une place tellement considérable dans les soucis des chroniqueurs que ceux-ci aient pu penser aux générations suivantes avides de savoir, alors qu'eux-mêmes n'ont jamais paru professer pour l'archéologie un amour immodéré.

Ce que les écrivains du temps nous apprennent est encore, à la vérité, fort peu de chose. Trop souvent nous devons suppléer à leur laconisme involontaire en faisant un modeste appel aux inductions raisonnées, et aux déductions raisonnables qu'elles permettent.

Charles V, montant sur le trône le 8 avril 1364, a-t-il réellement reconstruit le château féodal brûlé en 1346 et sommairement remis en état par Philippe de Valois en 1349?

Il ne faut pas se dissimuler qu'il est grand temps que nous mettions le pied sur un terrain solide.

Nous n'avons lu que trop de légendes contradictoires sur l'œuvre de Charles V à Saint-Germain. On ne nous pardonnerait pas de les répéter bénévolement.

Deux sortes de preuves peuvent être invoquées, et doivent l'être pour répondre affirmativement : oui, Charles V a fait reconstruire le château incendié. Ces preuves sont d'inégale valeur, mais elles se fortifient l'une l'autre. L'une certifie l'œuvre menée à bien, mais sans permettre la moindre fixation de dates ; les autres, au contraire, sont tirées de faits historiques sûrement datés.



Fig. 65. — Charles V, le Sage, dans son rôle de Roi.

On remarquera les deux lions figurant au bas de la gravure. Ces deux lions se retrouvent sur une infinité de bibelots, joyaux, etc., figurant à l'inventaire du mobilier du Roi. C'est une sorte d'emblème. Les deux K K sont une autre marque de propriété du même Roi. On sait que les trois fleurs de lys (placés 2 et 1) sont de l'invention de Charles V.

La première est fournie par cette phrase extraite de l'ouvrage célèbre de Christine de Pisan (1), phrase dénaturée par l'Abbé Lebeuf au XVIII[e] siècle (2), et que nous rétablissons dans son libellé authentique :

« *Aulcunes fois avenoit et assez souvent ou temps d'esté, que le Roy aloit esbatre en ses villes et chasteauls hors de Paris, lesquels moult richement avoit fait refaire et réparer de solemnelz édifices, si comme à Meleun, à Montargis, à Creel, à* SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, *au bois de Vincennes, à Beauté et maints autres lieux* (3) ».

Voilà le fait sans datation. Christine née en 1363, amenée en France en 1368 et élevée à la cour, avait dix-sept ans à la mort de Charles V, bienfaiteur de son père Thomas de Pisan, astronome de Bologne.

Veuve, en 1388, à vingt-cinq ans, d'un gentilhomme picard, du Castel, et chargée de trois enfants, elle s'adonna à ia littérature. Est-ce alors que, par reconnaissance pour les bienfaits du Roi, elle écrivit son livre des *faitz et bonnes mœurs du saige roi Charles V ?*

Nul ne peut le dire. Son témoignage est donc, en tout état de cause, une preuve *de visu* de l'œuvre matérielle du Roi, dont elle avait certainement eu l'occasion de jouir au temps des déplacements de la cour. Son laconisme peut même laisser croire que, peu familiarisée avec la langue française, elle évita toute explication un peu fouillée de ce qu'elle était à même de regarder. Il ne faut donc pas lui demander une description du château que, seule d'ailleurs, elle aurait pu nous donner en détail.

Cherchons des dates dans nos autres documents.

L'Abbé Lebeuf cite hardiment celle du 25 mai 1363, pour le commencement des travaux de reconstruction. Quel document particulier a-t-il connu pour se croire autorisé à fixer cette date? On l'ignore.

En 1363, Charles était encore Dauphin et duc de Normandie. Le trésor était vide, et Jean II le Bon, prisonnier en Angleterre, croquait alors à belles dents les friandises que sa liste civile écornée lui permettait de goûter encore. Il fallait, d'autre part, songer à la rançon du prisonnier, bien vivant là-bas, tandis qu'en France on en était réduit à chercher les expédients les plus osés et les plus chanceux pour fournir au Dauphin, régent, les quelques milliers de livres quotidiens nécessaires à la marche cahin-caha du char de l'État.

Le Dauphin ne pouvait raisonnablement songer à creuser un trou plus profond dans le déficit, en entreprenant de son propre mouvement la restauration d'un château, dont, par ailleurs, il n'avait aucun besoin immédiat : on en conviendra aisément. Il en était tout différemment, une fois roi. L'avenir était à lui et par de sages mesures, prises dès le début du règne, il put envisager avec calme le renouveau des arts de la paix retrouvée.

(1) *Le livre des faitz et bonnes mœurs du saige roy Charles.*

(2) Moult fist réédifier notablement le chastel de Saint-Germain, (LEBEUF, VII).

(3) L. I, ch. XVIII intitulé : « *Cy dit comment le Roy Charles se contenat en ses chasteaulx et l'ordre de son chevauchier* ». Cf. MICHAUD, POUJOULAT, *Mémoires pour servir à l'Hist. de France,* (T. I, p. 612, Paris, 1836). — La *Chronica regum francorum* dit également : « *Hic autem Karolus rex Franciae, suo tempore, edificavit Montem gaudii* (la Montjoie) SANCTUM GERMANUM IN LAYA ».

La date possible du début des travaux est donc postérieure à son avènement au trône, c'est-à-dire après 1364.

Ici interviennent les actes authentiques apportant les dates manquantes.

Le 9 novembre 1366 (1), mandement du Roi à Robert de Maule, receveur des aides, ordonnées être levées sur chaque feu à sept lieues près et environ la ville de Mantes pour le fort de cette ville, « *qu'il* (le Roi) *a déchargé de cette imposition les* « *habitants de Saint-Germain-en-Laye, Maroil-*(Mareil)*-sous-Mailly, Fourque* (Fourqueux) « *et Saint-Léger-en-Laye, lesquels avaient leur refuge au château de Saint-Germain-en-Laye* ».

C'est assez dire qu'en 1366 le château avait déjà repris une certaine allure défensive.

L'année suivante, en 1367, un mandement enjoignait à Jean de Meudon « *que les* « *fossés et contrevallations soient faits autour du château sur une largeur de cinquante* « *pieds* (2) ». On n'ignore pas que l'aménagement des fossés est la dernière opération logique de l'achèvement d'une place forte. En 1367, le château était donc certainement terminé, tout à fait, et un autre document vient le certifier le 9 septembre 1367 : mandement (3) rattachant et transférant à la chapelle du château de Saint-Germain le service tenu jusque-là, par les religieux d'Hennemont (4), à Poissy dans la chapelle du château alors ruinée par la dernière invasion anglaise. La chapelle du château de Saint-Germain était dès lors elle-même remise en état de service.

Ces trois actes fixent irréfutablement au début du règne de Charles V, la reconstruction d'un édifice gravement endommagé, sinon la construction d'un immeuble entièrement nouveau; hypothèse beaucoup plus probable comme on le verra ci-après.

Désormais, Charles V jouira en paix de sa nouvelle demeure. Le 12 mars 1369 (5) il retiendra, à titre de capitaine et garde du château avec 6 hommes d'armes et 6 arbalétriers (6), Jean de Meudon, dont nous avons appris déjà le nom, par le mandement de 1367, concernant l'état des fossés de 50 pieds de large ; et, peu après il achetait en ville de Saint-Germain, pour cinq cents écus d'or, à Nicolas Braque, son maître d'hôtel, une maison précédemment acquise par Berthaut de Fromainville (7). Le village avait, de son côté, repris son essor.

Le silence se fait pour plusieurs années. Nous ne retrouvons notre château qu'en 1377 dans un mandement du 6 novembre (8), donné au chastel du Bois de Vin-

(1) Léop. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 358.

(2) « *Ut fossata et vallata latitudine 50 pedum faceret fieri in ambitu castri nostri de Sancto Germano in Laya*. B. N. fonds Gaignères, 17048 ».

(3) L. Delisle, *Mandement*, n° 407.

(4) L'abbaye d'Hennemont avait beaucoup souffert elle-même de l'invasion anglaise de 1346, et en 1377, Charles V accordait cent francs d'or pour les réparations. (Acte signé à Saint-Germain, le 20 août 1377. L. Delisle, *Mandement*, 1432, p. 728).

(5) L. Delisle, *Idem*, n° 658, p. 332.

(6) C'est une présomption que le château était peu de chose en réalité pour se contenter d'une garde de 12 hommes !

(7) Cité par Stein, *Inv. som. des Arch. de Saint-Germain*, d'après Arch. Nat. J. 151 B n° 13.

(8) L. Delisle, *Mandement*, n° 1506, p. 757.

cennes, pour faire « *bailler et délivrer par François Chanteprime à Guillaume de Maule, païeur des œuvres du chastel de Saint-Germain-en-Laye la somme de huit cens francs pour le présent mois de novembre pour tourner et convertir esdites œuvres et non ailleurs* ».

Deux mois plus tard, le 25 janvier 1378 (1) (n. s.), Charles V reconnaissait avoir reçu à son tour de François Chanteprime « deux cens francs d'or, dont cent destinés « à Huguet de Guisan, son échanson, et cent payez à nostre ami paintre Jehan d'Or- « liens, pour certains ouvrages de painture qu'il a faiz pour nous en nostre chastel « de Saint-Germain-en-Laye ».

Le doute subsistera toujours quant au genre de travaux ainsi réglés dont aucune trace n'a subsisté, on le sait, puisque François I[er] devait tout détruire de cet édifice, sauf les fondations.

§ II

L'œuvre possible de Charles V à Saint-Germain.

La reconstruction du château, entre 1364 et 1367, étant un fait historique acquis, il convient de rechercher la nature du travail entrepris par le sage roi Charles. Or, il ne nous est rien parvenu de cette époque reculée; soit comme plan, coupe, élévation, vue générale; soit comme document financier, comptes, mémoires, etc... Il nous faut tout faire sortir du néant.

Plan adopté. — Sur ce point, nous avons une apparence de certitude à proposer. C'est le texte même de Jacques Androuet du Cerceau, architecte (2) renommé du XVI[e] siècle, écrivant en 1576 pour la reine-mère Catherine de Médicis : *or est-il advenu que le roi François I[er] trouvant ce lieu plaisant* (Saint-Germain) *fit abattre le vieux bastiment* (3) SANS TOUCHER NÉANMOINS AU FONDEMENT SUR LEQUEL IL FIT REDRESSER TOUT COMME ON LE VOIT AUJOURD'HUI, ET SANS RIEN CHANGER DUDIT FONDEMENT *ainsi que l'on peut connaître par la cour d'une assez sauvage quadrature* ».

Il y a deux choses à noter dans ce texte : 1° l'insistance de l'auteur à bien faire savoir, par *deux* fois, que François I[er] n'a pas touché au « *fondement* » du château qu'il donnait ordre d'abattre; 2° que ces fondations « conservées » excusent François I[er], aux yeux de la postérité, d'avoir fait construire un château royal sur un plan aussi « *sauvage* ».

Et, implicitement, Du Cerceau nous laisse entendre que si François I[er], pour des raisons qui nous échappent, n'avait pas cru devoir conserver ce « fondement », un plan plus logique, plus régulier eut été adopté ici comme partout où le Roi dilettante eut l'occasion de faire élever une demeure princière : Folembray, Villers-Cotterets, Challuau, La Muette, Madrid-Neuilly (4), etc... Mais, ne nous éloignons pas du sujet actuellement à élucider : l'œuvre de Charles V.

---

(1) L. Delisle, *Idem*, n° 1617, signé à Paris.

(2) Né entre 1515-1530 et mort entre 1594 et 1610. Son témoignage est l'un des plus autorisés du temps.

(3) C'est-à-dire le vieux château de Charles V.

(4) On en donnera plus tard la série des plans de comparaison avec le plan de Saint-Germain (T. II).

Il est donc certain que le *plan* du château de François Ier est celui-là même que Charles V avait adopté. La forme « sauvage » de ce plan appartient en propre à ce dernier.

Pour justifier, à son tour, Charles V du reproche mérité d'un goût singulier en apparence, il n'est besoin que de rappeler le plan du double château antérieur à son règne — le double château de saint Louis — et de relire ce que nous avons eu l'occasion d'écrire au sujet des orientations particulières de la chapelle et des autres corps de bâtiments (1).

Après la ruine de cet ensemble de constructions, en 1346, et leur rafistolage subséquent, il est fort probable qu'un tel monument, déjà vieux de cent ans qui plus est, ne devait offrir au roi qu'une piètre demeure, et que le jeter bas s'imposait.

Charles V, en se pliant à cette nécessité, fut amené sans doute — par la direction des parties bonnes à conserver, telles que le donjon, la façade et la chapelle — à utiliser simplement l'aire complète occupée par l'ensemble des constructions ruinées et la forme bizarre, sauvage, s'explique d'elle-même (2). Le château n'apparaît plus alors que pour ce qu'il a toujours été, savoir : *le produit obligé de superpositions successives* expliquant elles-mêmes la surélévation progressive du terrain environnant et du château lui-même. Imaginer de profonds calculs d'orientation des façades, à l'actif d'un architecte inconnu résolvant le problème difficile de procurer du soleil à toute heure du jour et en toute saison, dans la cour de l'immeuble, c'est chercher trop loin en vérité. Le hasard seul a fait qu'il en fut ainsi.

Caractère architectural. — On ne sait rien du style de notre château réédifié par Charles V. La méthode inductive doit, encore ici, intervenir pour nous initier aux probabilités.

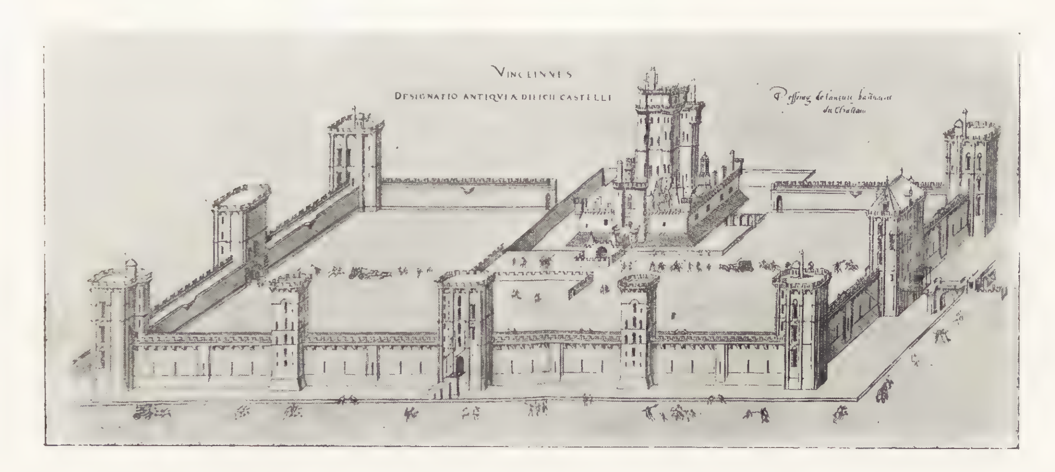


Fig. 66. — Château de Vincennes par J. Androuet du Cerceau (1576).
Extrait de « *les plus anciens bastimens de France.* »

(1) V. pp. 54 à 59.
(2) V. fig. 39, p. 81, le plan déjà donné.

Charles V a fait achever, en partie, le donjon de Vincennes (1) commencé par Philippe VI de Valois. C'est un premier type architectural à noter (v. FIG. 66).

D'autre part, Charles V a transformé certaines parties du vieux Louvre de Philippe-Auguste.

Ces deux constructions, Vincennes et le Louvre, étant caractéristiques de l'époque très étendue dont Charles V n'est qu'un moment historique, le rappel à nos yeux de ce que furent les deux monuments, peut, à certains égards, nous faire pressentir quelques traits distinctifs de ce que fut, en apparence, le vieux château de notre ville.

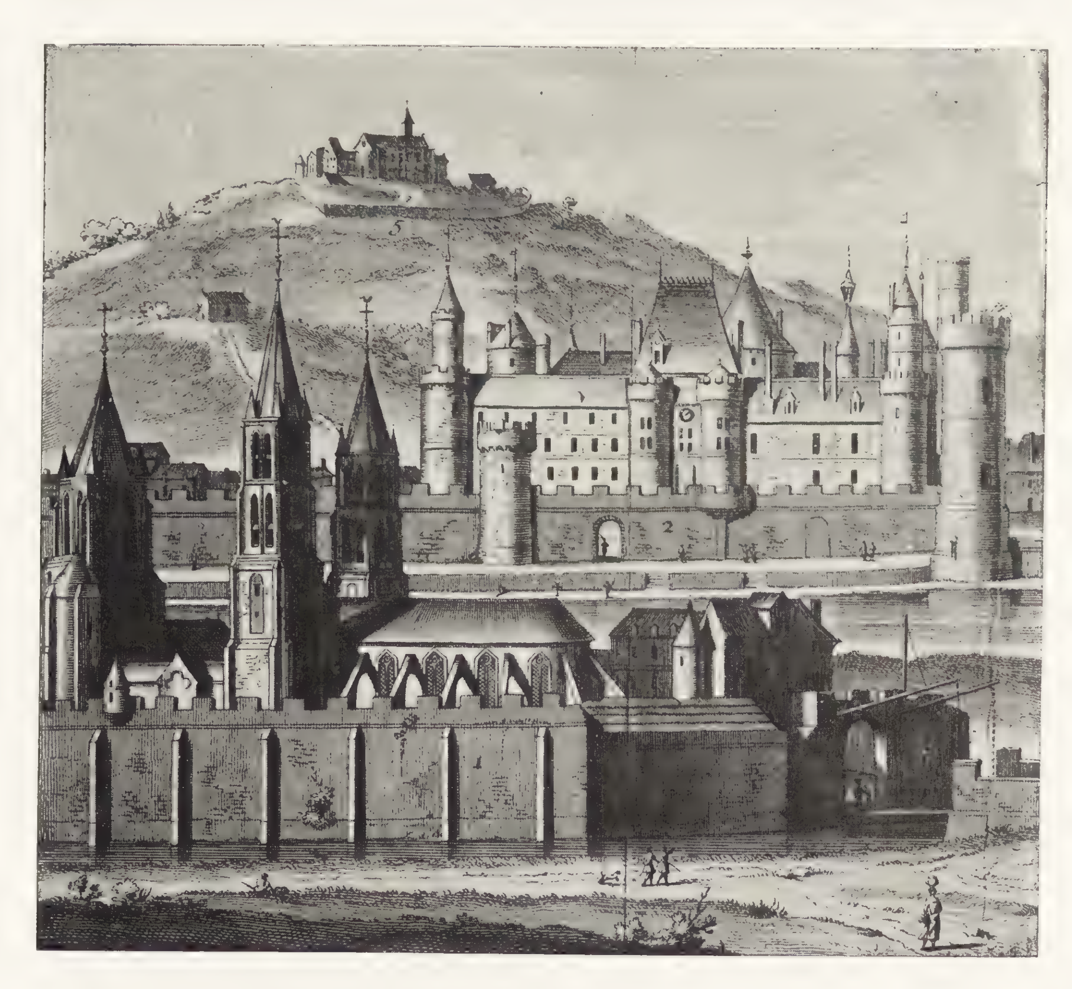


FIG. 67. — Le vieux Louvre et l'Abbaye de Saint-Germain-des-Pres, de Paris, en 1410.
Gravure extraite de l'ouvrage de DOM BOUILLART :
Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, in-f° Paris, 1724.

(1) On lira avec profit le dernier ouvrage paru sur cette demeure royale : *Le Château historique de Vincennes,* par M. le Commandant DE FOSSA, Paris, 1908, 2 vol. in-4°.

Ce rapprochement, en quelque sorte obligé, a été fait autrefois par l'érudit Sauval. C'est un plaisir de citer son explication confirmative de la nôtre (1):

« Par les restes du Palais du Louvre et de Vincennes, nous voyons qu'autrefois on « accompagnait ordinairement les Maisons royales de tours hautes, grosses, rondes, carrées, « couvertes d'ardoises et couronnées de girouettes peintes des Armes de France ; c'est des « tours qui environnaient l'hôtel des Tournelles que cette Maison royale porte son nom ».

P. 273 : « Au milieu de tant de tours qui environnaient les palais des Rois, d'ordinaire « il y en avait une bien plus grosse que les autres, qui s'appelait *Donjon* en français ; en « latin *Domnionus* et *Domicilium*, à cause qu'elle servait de demeure et de domicile aux « Princes ». ... « De dire qu'il faut excepter de ce nombre le Donjon ou la grosse Tour du « Louvre, on se trompe bien fort car je ferai voir ailleurs que nos Rois y ont logé ; et même « il est constant que Charles V et quelques-uns de ses successeurs ont demeuré dans celui « de Vincennes ; que ces chambres noires qui depuis un long temps servent de prison aux « Grands ont servi de demeure à nos Rois et à nos Reines, même les plus belles et les plus « délicates ».

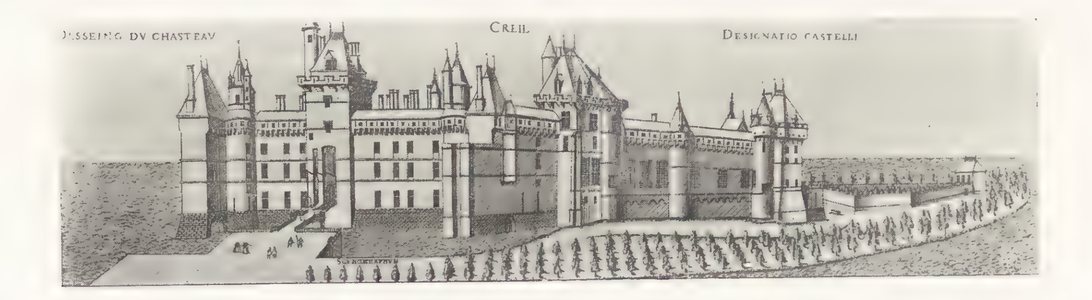


Fig. 68. — Le château de Creil en 1576 par J. Androuet du Cerceau *(Ouv. cité)*.

Nous pouvons ajouter que certains détails d'aménagement, ou de communication entre les pièces, font admettre que le Donjon du château de Saint-Germain contenait l'*estude*, ou cabinet, du roi Charles V, ainsi que sa chambre aux joyaux. Cette grosse tour carrée était d'un emploi tout indiqué lorsqu'il reconstruisit le nouveau château qui porte son nom.

En un autre endroit (T. II, p. 11) Sauval nous apporte un détail historique à mettre hautement en relief : « Tout ce que je sais de plus certain est que Charles V trou- « vant ce palais (du Louvre) trop bas, le rehaussa en quelques endroits de cinq toises, en « d'autres de six ET LE COURONNA DE TERRASSES ». Ceci s'adressera aux érudits qui ont prétendu que François Ier en couronnant de terrasses son château Renaissance de Saint-Germain, emprunta cet appareil nouveau à l'Italie.

Sauval continue : « ... Mais que François Ier, *afin de le rendre plus logeable*, le couvrit « des mêmes combles que nous y voyons où furent pratiqués quantité d'appartements ».

(1) *Hist. et Ant. de la Ville de Paris,* 3 vol. in-f°. Cf. T. II, pp. 272 et suivantes.

Il ressort de cette exhumation d'un passé architectural fort ancien que François Ier fit à Saint-Germain peut-être le contraire de ce qu'avait fait Charles V, puisqu'au Louvre Charles V avait mis des terrasses que François Ier remplaça par des combles, tandis qu'à Saint-Germain on regarda comme une nouveauté les terrasses de François Ier, ce qui laisse supposer qu'il y avait été mis des combles par Charles V.

Mais le plus typique des châteaux de cette époque est, à coup sûr, celui de Creil (v. FIG. 68) commencé par Charles V, et terminé par ses successeurs, dont le plan irrégulier n'est pas sans analogie avec celui de Saint-Germain, tant il est vrai que le terrain disponible fut souvent la seule raison explicative des plans bizarres de ces demeures.

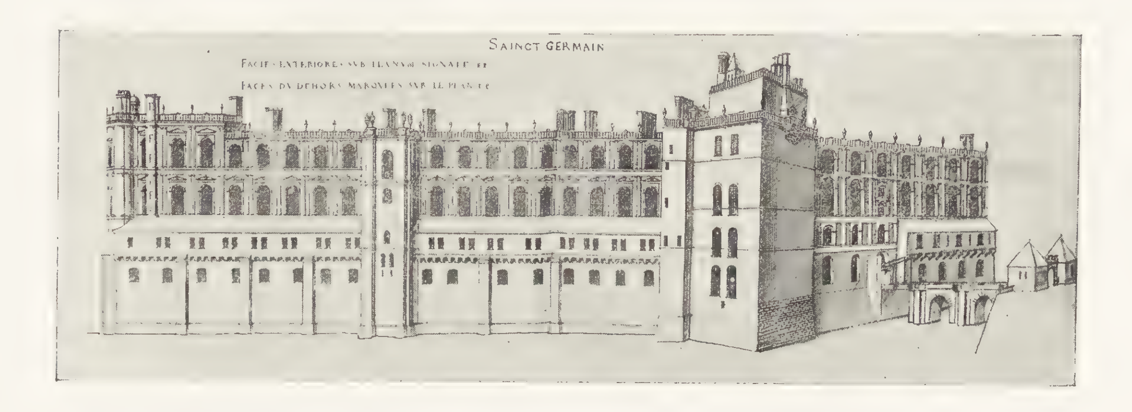


FIG. 69. — Elévation des façades Nord et Ouest du Vieux Château telles qu'elles furent construites par François Ier, 1540-1547.
(Gravée par J. Androuet du Cerceau en 1576).

En confrontant les vues de ces trois châteaux : Vincennes, Le Louvre et Creil, avec celle de la demeure royale de Saint-Germain donnée par Du Cerceau (1576), on découvre dans les basses œuvres de cette dernière (v. FIG. 69) un rappel évident du style de l'époque antérieure, c'est-à-dire de celle de Charles V, que François Ier semble avoir voulu respecter en reconstruisant son château hybride, entre 1540-1547, comme on le verra plus tard. La différence la plus apparente entre le château de la Renaissance de François Ier et celui de Charles V réside dans la place du chemin de ronde couvert en appentis, situé dans les basses œuvres (à l'entresol vrai) du château de la Renaissance (FIG. 69), tandis qu'à Creil (FIG. 68) et à Vincennes (FIG. 66), il forme le couronnement de l'édifice.

L'architecte Millet avait même retrouvé à Saint-Germain des traces certaines qu'antérieurement à François Ier, le chemin de ronde, ou galeries hautes, était bien situé à l'étage supérieur du château et non à l'entresol où nous le voyons figurer sur la gravure de Du Cerceau. Nous verrons (T. II) ce qu'il y a lieu de penser à ce sujet.

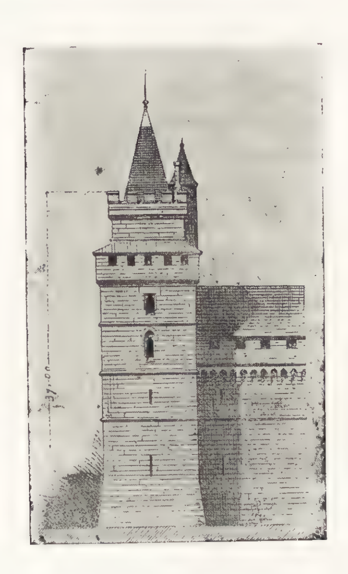


Fig. 70. — Donjon de Charles V, reconstitué par feu A. Millet, architecte, (d'après un dessin original).

Ce détail a même permis audit architecte de reconstituer par à peu près le vieux donjon de Charles V (fig. 70) et nous avons à nous incliner devant sa haute compétence. Comparons maintenant les hautes tours carrées du château de Creil avec celle de Saint-Germain : la parenté est certaine. Tel était le château de Creil, tel dut être celui de Saint-Germain, détails mis à part.

L'Architecte du Chateau? Inconnu! — L'architecte « bien amé » de Charles V fut Raymond du Temple qu'il appelait son « bien amé sergent d'armes maçon ». Le Roi fut même le parrain du fils de ce Raymond, le petit Charlot du Temple, dont il payait de sa cassette, en 1375, l'éducation et l'instruction à « *l'estude d'Orléans* » (1).

En 1364, année de l'avènement de Charles, Raymond du Temple était chargé au Louvre (2) de reconstruire la grande vis extérieure, toute surchargée d'ornements et de statues, qui décorait la façade Sud de l'aile Nord du Palais (3).

En avril 1374, Raymond était retenu à Mantes, comme expert à propos des fortifications (4) de la ville.

S'il fut mandé ou envoyé à Mantes pour une expertise, il a bien pu recevoir une commission semblable pour aller à Saint-Germain, sans que les comptes aient conservé la trace de ce fait-divers.

En 1397, il était chargé de surveiller l'exécution du monument élevé à la mémoire de Du Guesclin (5) dont le marché avait été fait par lui pour 170 L. parisis (valant 212 L. 10 s. tournois) avec les entrepreneurs Thomas Privé et Robert Loysel « ymagiers et tumbiers, à Paris ». Il vivait encore en 1403 et était qualifié « maître des œuvres du Roi » (Charles VI).

En définitive, rien de certain sur son rôle admissible, mais non improbable, comme constructeur du château de Saint-Germain : œuvre anonyme.

L'Intérieur du Monument. — Nous avons cherché à reconstituer le château de Charles V en *plan* et *élévation*. Essaierons-nous maintenant de nous faire une idée

(1) Delisle, *Mandement*, 1294.

(2) On sait que de ce Louvre là il ne subsiste que le plan tracé en couleur sur le bitume et le pavé de la grande cour d'honneur du Louvre actuel des Médicis.

(3) V. Lance, *Dict. des Architectes*, I. 245.

(4) V. Delisle, *Idem*, nos 1110 et 1119.

(5) Comptes de Jehan de Chaux, changeur du trésor, sous Charles VI. (*Arch. de l'Art français*, III, pp. 131-133).

approximative de l'intérieur du même édifice ? Nous n'avons pas plus de documents que pour nos précédentes recherches, il faut le dire tout de suite, mais, de si nombreux exemples se rencontrent dans la vie de chaque monarque, que, partout où celui-ci allait, il retrouvait son *chez soi*, plus ou moins semblable à celui qu'il avait quitté la veille, on peut, sans crainte d'errer à l'aventure, en décrivant *un des séjours* d'un Roi, ne pas s'éloigner de la vraisemblance en imaginant, par analogie, le séjour royal de Saint-Germain-en-Laye sous le même Roi. C'est à la description de l'hôtel Saint-Pol, par Sauval, que nous ferons nos emprunts.

L'inventaire qui fut dressé à Saint-Pol, l'année précédant la mort de Charles V, nous révèle une richesse d'ameublement dont une très minime réplique existait à Saint-Germain et uniquement dans deux ou trois pièces de l'appartement du Roi, car le reste du château paraît entièrement démeublé, suivant l'usage constant en l'absence de la cour.

En province, c'était le garde-meuble de Paris qui aménageait la résidence choisie pour un séjour passager, et l'on y transportait tout ce qui était nécessaire. C'est en nous appuyant sur ce fait prouvé que nous n'avons pas craint de transposer dans le château de Saint-Germain tous les usages de l'hôtel du Roi en déplacement officiel.

« Les appartements (de Charles V) à Saint-Pol, dit Sauval (II, 273-274), étaient composés d'une ou de deux salles, d'une antichambre, garde-robe, chambre de parade (qu'on « appelle chambre à parer), d'une autre nommée la chambre où git le Roi, avec une des « nappes (lingerie). Outre cela d'une galerie ou de deux, d'une chapelle basse et d'une haute, « de deux cabinets, l'un grand et l'autre petit ; celui-ci qu'on nommait tantôt la chambre du « petit retrait et l'estude ; et l'autre la grande chambre de retrait ».

Oubliant pour un moment la date à laquelle cette description se rapporte, on croirait lire le détail d'une partie des appartements du roi François Ier au vieux château de Saint-Germain. Mais si l'on prend en mains l'inventaire même des pièces encore garnies de l'appartement de Charles V, au même château, on y lit que ce sont : 1° *l'estude du Roy*, contenant joyaux, objets d'art et livres (109 articles inventoriés, tous plus riches les uns que les autres) ; 2° *la chappelle* (haute) *emprès l'estude du Roi* (8 articles) ; 3° *la grande chappelle basse* (celle de saint Louis) 10 articles ; 4° deux pièces de garderobbe, lingerie : l'une « *emprès la chambre painte à roses* » l'autre « *emprès la chambre painte à Lyons* ».

La chambre de parade, l'antichambre et d'autres non dénommées à l'inventaire sont sans doute dégarnies suivant l'usage.

Ne nous attachons qu'à la nomenclature, et n'en cherchons pas la localisation dans le château inconnu de Charles V, attendu que nous ignorerons toujours la disposition des pièces autour du donjon qui semble être le centre de l'appartement du Roi ; tandis que, sous François Ier, et même depuis François Ier jusqu'à Louis XIV inclusivement, l'appartement du Roi fut toujours à l'autre bout de la façade Nord dont le donjon formait le point d'attache à l'Ouest.

Suivons encore Sauval (II. 279) :

« Les chambres, les salles, les galleries et même les chapelles étaient nattées, lambris-
« sées des bois les plus rares qu'on pouvait trouver et quelquefois plancheyées ou pavées de
« carreaux de pierre blanche et noire, de marbre ou de terre cuite, verte ou jaune et de
« toutes sortes de couleurs ».

C'est encore là, le tableau exact de ce que le château de la Renaissance présentait à l'intérieur, en 1550, sous Henri II (1). Nous ne pouvons suivre Sauval dans tout le détail qu'il donne, et que l'on sent puisé à une source sérieuse. Nous nous bornerons à citer ce qui, à Saint-Germain, existait comme à l'hôtel Saint-Pol :
« il y avait un jardin (2), un parc, une chambre des bains, une des étuves, une ou deux
« autres qu'on appelait chauffe-doux, un jeu de paulme, des lices, une volière, une chambre
« pour les tourterelles... une chambre pour les sangliers, pour les grands lions et les petits
« (4), etc., etc... ».

Lisez cette mention tirée d'un mandement du Roi (3) :

A Saint-Germain-en-Laye, 13 juillet 1377.

Ordre de payer 20 frans d'or à Jehanin d'Amiens, garde de nos turterelles blanches.

Il est bien évident que Charles V, maladif et plus porté au travail sédentaire qu'à l'agitation du dehors, devait diriger ses goûts naturels plus vers les choses de l'esprit et de l'érudition, que vers celles de la « regardelle » et du désœuvrement. Aussi abandonnerons-nous à leurs ébats les lions grands ou petits, et dirigerons-nous nos pas vers les étages supérieurs du château où nous pénétrerons dans « l'estude » du Roi en allant droit au meuble contenant ses livres de chevet. En voici l'inventaire dressé le 12 juillet 1379 en présence de Philippe de Savoisy, premier chambellan ; Gilles Mallet, Jean de Vaudetar (5) et Gabriel Fatinant, valets de chambre ; Jean Creté, conseiller :

Art. 2088 (2) : Une très belle bible en français, à deux fermoirs d'argent émaillés aux Armes de France, et une chemise de soie à queue.

Art. 2089 : Le Gouvernement des Princes, *en français, couvert de cuir blanc à queue.*

(Traduction d'un ouvrage le *de regimine principium* que nous avons dû remarquer dans l'inventaire de Clémence de Hongrie).

Art. 2090 : *Un psautier aux Armes de France et de Castille à deux fermoirs d'argent, et chemise blanche.*

---

(1) On l'exposera en détail dans le T. II.

(2) On se souvient du jardin de Charles IV, le Bel, à Saint-Germain. V. p. 161.

(3) L. Delisle, n° 1399. Isabeau de Bavière en avait aussi à Saint-Pol.

(4) On trouve à la date du 28 février 1364 une quittance de Guillaume Séguier, garde des lions du duc de Normandie (Charles V, dauphin). Et on retrouve le même Séguier, garde des lions de Charles VI, en 1387. (Tardif, *Cartons des Rois,* n° 1422, et Douet, *Comptes de l'argenterie,* p. 255).

(5) V. son portrait, p. 100, fig. 47.

(6) Les n^{os} d'inventaire sont ceux de la publication de M. Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V.* Imp. Nat., 1879. — Les objets trouvés en l'*estude* du Roi sont inventoriés du n° 2016 au 2124 inclus.

Art. 2094 : *Un psautier de lettre ancienne avec les heures de N.-D. et des Morts, couvert de velours violet, à deux fermoirs d'argent émaillés, et sur chaque plat en bois cinq clous d'argent « en façon de boillons dorez »* (boulons dorés ?).

Art. 2099 : (Un exemplaire des) CHRONIQUES DE FRANCE, *à deux fermoirs d'argent doré et chemise de soie à queue* (1).

Art. 2100 : *Un livre appelé* CY NOUS DIT *couvert de velours my parti (à deux couleurs) à deux fermoirs de fer.*

Art. 2101 : *Une bible en latin « de lettre boulonnoise » que l'evêque de Beauvais donna au Roi, couverte de drap d'outremer de couleur cendrée, à deux fermoirs d'argent doré aux armes dudit Evêque* (2).

Au total : sept ouvrages. C'est peu, comparativement à ce que le Roi possédait en bloc, mais éparpillé dans chacune de ses maisons, dont le Louvre était la principale pour ce genre de dépôt littéraire que le monarque mettait libéralement à la disposition des savants de son temps. Des cent neuf articles inventoriés en l'estude, nous retrancherons ces sept volumes, et parmi les cent deux restants nous ne mentionnerons que ceux qui se distingueront par leur originalité ou par un intérêt réel.

Art. 2025 : *Un jeu d'échecs composé de 16 pièces d'ambre jaune et de 16 pièces de jais.*

Art. 2091 : *Un autre garni d'argent doré, les pièces de jaspe et de cristal.*

Art. 2023-24 : *Trois jeux de dames (dits tabliers).*

Art. 2056 : *Une pomme d'argent à chauffer mains en yver (hiver) à esmaux d'Arragon, pesant 2 marc, 2 onces, 8 estellins (= 0 k. 565 gr. 8).*

Puis, répandus partout à profusion dans la pièce les tableaux peints, les ouvrages de ciselures sur bois représentant les scènes de piété les plus connues, les chapelets, les chandeliers et autres ustensiles d'ameublement, le tout d'argent ou de pierre rare, puis des coffrets de bois sculptés, peints et armoriés, tous objets dont nos Musées nationaux nous laissent admirer les répliques à défaut des originaux certains.

Rien n'est oublié : pas même *un cierge blanc, benoist* (bénit), art. 2082, ni même :

Art. 2062 : *Six fiolles de verre pleines de fleurs de violettes !*

Et nous quitterons l'appartement (3) du Roi sur cette vision discrète caractérisant si bien les goûts modestes de celui qui, lui-même, peut-être, récolta ces humbles fleurs.

Dans la petite chapelle attenant à l'étude : 8 articles inventoriés : objets de culte et habillements sacerdotaux. Le tout est riche et sobre tout à la fois.

---

(1) Aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. Ms. fr. anc., f° 8.395

(2) On connait par un mandement du 23 novembre 1377 (Cf. L. DELISLE, n° 1519) les titres d'ouvrages que le Roi avait fait relier pour le dauphin Charles (VI) : 4 grands volumes de *Vincent* (?), les *Grandes Chroniques de France, Sénèque*, les *Gestes de Charlemagne*, les *Enfants Pépin*, les *Chroniques d'oultre-mer de Godefroid de Bouillon.*

(3) Nous avons présenté la description comme une visite supposée de notre part, alors que ce n'était qu'une fiction littéraire pour atténuer la sécheresse d'une copie d'inventaire, mais nous nous demandons maintenant où se trouvait réellement l'étude du Roi pour contenir la foule de ces bibelots, dont la plupart étaient fort encombrants. Une pièce du Donjon ne devait pas suffire.

Dans la « grande chappelle basse » (chapelle ogivale de saint Louis), on note sous dix rubriques des objets et habillements de même nature que dans la chapelle haute, mais l'une d'entre ces rubriques attirera l'attention :

Art. 2141 : *Ungs grans orgue et ungs petiz, pour jouer.*

On voudrait bien savoir ce qu'étaient ces deux instruments. L'indication est précieuse, mais insuffisante.

Ce n'est que l'année suivante, le 19 avril 1380, que l'on revenait à Saint-Germain compléter cet inventaire interminable, par le récollement de l'existant du linge : 1° en une huche dessoubs la chambre du Roy, près de la chambre peinte à roses ; 2° en une autre huche dessus la chambre du Roy, près de la chambre peinte à lions. L'énoncé manque absolument d'intérêt : draps, serviettes, taies d'oreiller, etc...

On ne fera même pas encore grâce, quelque temps après, de ce « *vielz materas tout desciré et le coissin de mesmes de cendal rouge qui fut au roi Jehan* (art. 3798) (1) trouvé au Louvre avec nombre de merveilles, tissus, habillements, tapisseries de pied et surtout tentures murales, que l'on regrette de ne pas trouver égarées à Saint-Germain.

Plusieurs d'entre ces merveilles y vinrent en notre château, cela ne peut pas ne pas être, attendu qu'à cette époque les murs étaient nus partout, peints sobrement pour atténuer la dureté du revêtement matériel de la pierre, mais toujours recouverts, dans les appartements royaux, de ces grandes et splendides tapisseries qu'à un temps plus proche de notre époque les Gobelins et la Savonnerie ont fournies au roi Louis XIV et à ses successeurs (2).

Partout, dans les comptes de l'hôtel, on relève les mentions de fournitures très importantes de « *clous ou crochets bastars pour tendre les chambres le Roi et la Reine* ». Cela ne signifie pas autre chose que « les clous à crochets nécessités pour accrocher aux murs toutes ces tentures » qui étaient alors un luxe obligé et rendaient les intérieurs si plaisants à habiter, à défaut de moyens de chauffage perfectionnés. N'oublions pas les énormes cheminées dignes des âges pantagruéliques, mais ne rayonnant aucune chaleur et obligeant le Roi à tenir en ses mains sa « *pomme d'argent à chauffer mains en yver?* ».

Qu'ajouterions-nous à cette exhumation d'un passé vieux de cinq siècles ?

L'imagination aidant, chacun reconstituera, à son gré, le domaine royal dont la silhouette se devine, quoique cachée comme derrière une gaze. Mais, en définitive, sans aucun document visant spécialement cette demeure, nous sommes arrivé à la reconstituer de toutes pièces dans ses grandes lignes, et sur des bases assez solides, il nous semble, pour nous dispenser de plaider les circonstances atténuantes en faveur d'une hypothèse acceptable (3).

---

(1) Un vieux matelas tout déchiré et le coussin (oreiller?) de même, en soie rouge, qui viennent du roi Jean [II le Bon].

(2) Nous sommes obligé de renvoyer le lecteur à l'inventaire même, art. 3711 à 3722.

(3) A. Monteil, *Hist. des français des divers états,* I. 10; et A. Challamel, *Mémoires du peuple français,* IV, 192-193 et 308-309, n'ont fait que copier ou paraphraser Sauval. — Lebeuf, VII, 226, n'est pas exempt d'erreurs. — Lachenaye des Bois, III, 515, et Thierry, I, 466, sont sans valeur.

En résumé, nous avons établi ceci :
Date de la construction : entre 1364 et 1367.
Plan de la construction : celui du château de François I[er] en 1540-47.
Architecte de la construction : peut-être Raymond du Temple.
Style de la construction : style de Creil-Vincennes, au XIV[e] siècle.
Intérieur de la construction : chambres carrelées, couvertes de nattes ; murs peints, couverts de tentures de tapisseries.

§ III

Séjours du Roi au château des Premiers Valois et actes officiels datés de Saint-Germain.

Si nous avons eu connaissance, par leurs dettes de jeu, des dauphins Philippe (VI) et Jean (II) avant leur accession au trône, nous avons fait connaissance également avec le dauphin Charles (V) bien avant son avènement, mais c'était pour prendre en mains, dès 1356, la direction des affaires du royaume au lendemain de la bataille de Poitiers : on se souvient de la fuite de Charles, le trop Sage, en ce jour mémorable. Les documents d'ordre inférieur et domestique nous font connaître notre Dauphin sous un jour plus prosaïque : trois modestes quittances dont l'une, concernant ses lions, nous est connue, tandis que les deux autres ont trait à des dépenses d'épiceries (1).

De telles minuties paraissent bien mesquines à première vue, mais rien n'est négligeable quand il s'agit de percer à jour les secrets de la vie quotidienne d'un monarque. Les préoccupations de la nourriture de chaque jour étaient autrefois, même à la cour, beaucoup plus pressantes que, de nos jours, chez le plus modeste bourgeois.

Cela tenait à l'état politique du royaume toujours secoué de guerres intestines dont le plus clair résultat : la famine, était l'épée de Damoclès sans cesse suspendue au-dessus de chaque foyer. Là où il n'y a rien, le Roi perd ses droits, dit le proverbe ; mais à toutes les époques, on peut dire avec autant de justesse : là où il n'y a plus rien à trouver, l'*or* perd ses droits. Les coffres du Roi auraient-ils été pleins de tout l'or du monde entier, que, si la campagne était ravagée, tout cet or ne valait pas le « *moindre grain de mil* ». Epoque fertile en imprévus troublants : ce qui explique et excuse ces approvisionnements de victuailles, ces « garnisons » sauvegarde de la disette, que l'on voit figurer en bonne place dans les comptes de l'hôtel. N'oublions pas, en outre, que les métiers d'approvisionnement, aujourd'hui tributaires de puissantes maisons centralisatrices, n'existaient pas, et que, à l'hôtel du Roi, on fabriquait la chandelle de chaque jour ! Le Roi et la cour vivaient, en somme, comme une grande famille de riches bourgeois où le luxe côtoyait la misère des moyens concourant à procurer ce luxe. Le Roi et la cour n'étaient gens royaux et princes que dans

(1) 30 avril 1361, *Cartons*, n° 1386 et 14 novembre 1362, *Cartons*, n° 1406.

les jours de grand apparat, et c'est une justice historique à rendre aux Valois qu'ils surent être rois éblouissants à intervalles de plus en plus rapprochés, amenant ainsi, de proche en proche, le jour où le Roi-Soleil sera éblouissant tous les jours et à toute heure.

Avec Charles V, rien de tel, c'est un brave homme à l'allure bonasse, têtu mais fin diplomate, quelque chose comme un de ces bons curés normands à double face, forts capables d'être curés de campagne débonnaires, et plus tard évêques fermes administrateurs.

Rien ne peut mieux donner l'idée de l'*intérieur* de la famille royale au temps de Charles V que cet inventaire qui nous est parvenu des biens laissés par Jeanne d'Evreux, (3e femme de Charles IV le Bel), décédée le 4 mai 1370 (1). Si l'on fait abstraction des joyaux, etc., dont beaucoup furent rachetés par Charles V, et figurent à son inventaire personnel de 1379-80, on trouve, à la suite, tout l'attirail de la cuisine et des fournitures de réserve. Vraiment cela n'est guère reluisant, et sent la vente par autorité de justice. Il semble que cette ferraille rapiécée (comme celle de Clémence de Hongrie, morte en 1320), n'avait pas à figurer dans un état de biens royaux.

Cet inventaire des biens de Jeanne d'Evreux accusait un chiffre de 29.600 L. 12 s. 6 d. parisis qui au change de 100 L. = 5.500 francs, pouvoir actuel de l'argent faisaient une valeur équivalente à 1.632.000 francs actuels. C'est à peu de chose près le chiffre accusé par l'inventaire des biens de Clémence de Hongrie (2).

Charles V était infiniment plus riche que ses grandes cousines par alliance.

L'inventaire de son mobilier (1379-80) a été publié et analysé par M. Labarte qui est arrivé à totaliser les *poids* d'or, d'argent doré et d'argent blanc, inventoriés sous forme de bijoux et autres joailleries. L'éminent statisticien-archiviste indique 3.879 marcs d'or, 6.184 d'argent doré, 6.127 d'argent blanc. Le marc poids équivalent 0 k. 244 grs 75 ce sera donc 949 k. 385 d'or et 3.013 k. 117 gr. 25 d'argent doré et blanc réunis.

1 kg. or vaut en métal, actuellement, 3.100 francs monnayés.

1 kg. argent vaut en métal, actuellement, 200 francs monnayés.

D'où les 3.879 marcs d'or = 16.197.500 francs en chiffres ronds.

D'où les 12.311 marcs d'argent = 602.625 francs en chiffres ronds.

La fortune de Charles V était de 16.801.125 francs (3).

C'est un joli denier et M. Labarte a eu raison de dire que Charles V était le prince le plus riche de l'Europe, et cela quelques années seulement après achèvement du paiement de la rançon de son père Jean II, laquelle montait à près de 250 millions, dit-on!

(1) Cf. Leber, XIX, pp. 120-169.

(2) V. pp. 165-167.

(3) Qui doivent être multipliés par 5.5 pour obtenir le pouvoir d'achat réel, équivalence moderne. Cf. Labarte, *Introd.*, p. XVI.

Etait-ce pour veiller sur cette fortune tout entière étalée sous ses yeux, puisqu'elle était constituée uniquement par des objets d'art en métal précieux que le 20 janvier 1378 (1), deux ans avant sa mort il ordonnait que toujours il aurait auprès de lui 4 huissiers d'armes et 4 sergents d'armes?

Tout sage qu'il fut, d'ailleurs, notre Charles, n'était pas sans avoir sacrifié à la mode du temps concernant les *fous*, puisqu'en 1374 il faisait construire deux tombeaux magnifiques en marbre pour contenir les dépouilles de ses deux fous Saint-Germain-le-Rond et Thévenin de Saint-Léger (2).

Parmi les 60 actes que nous avons relevés, datés de Saint-Germain, nous avons déjà signalé les plus importants pour notre sujet. La plupart n'offrent aucun intérêt dans le même sens : l'un, toutefois peut être cité comme hors-d'œuvre non négligeable, c'est celui du 26 novembre 1378, daté du château et fixant le cours de l'argent à 105 sols par marc porté à la monnaie : cela met la livre de 20 sols tournois à 9 fr. 32. Mais nous devons ajouter que ces indications n'ont qu'une valeur purement spéculative (3).

Charles V dut faire à Saint-Germain qu'il prisait fort, dit la légende, de plus fréquents séjours que ceux qui nous sont connus par les dates de ses mandements (4). De 1364 à 1377, on en compte huit. Il est évident qu'il y en a d'autres à découvrir. De 1377 à 1380, au contraire, ce sont des mois entiers que nous entrevoyons passés par le Roi en son « chasteau ».

Dans les derniers jours de juillet et pendant la première quinzaine d'août 1380, Charles V très déprimé avait encore conservé assez de forces pour se faire transporter en litière de Vincennes à Paris et à Saint-Germain, puis de Saint-Germain à Vincennes (5). C'est sans doute à ce déplacement que se rapporte le séjour du 7 août aux *Loges de Laye*.

Enfin le Roi, à bout, mourait à Beauté-sur-Marne, le 16 septembre 1680, laissant le trône à son fils Charles VI !

*
* *

On n'a pas parlé dans ce chapitre de Philippe le Hardi, frère de Charles V (6), et 4e fils de Jean le Bon, celui qui, seul, resta aux côtés de son père à la bataille de Poitiers et qui, prisonnier, l'accompagna en Angleterre et fut gardé comme otage de la libération conditionnelle de Jean II en 1360. Philippe vint constamment voir Charles V à Saint-Germain et y résida même en son absence. Il y vint longtemps

(1) *Mand.*, 1611 et 1612.

(2) M. de Vasselot, *Hist. des Sculpt. franç.*, p. 49. Dentu, Paris, 1888.

(3) Nous n'avons jamais pu concilier entre eux les systèmes d'évaluation de nos économistes. Nous prenons une moyenne entre leurs écarts d'appréciation.

(4) V. Eclaircissement X, la liste des séjours, et aux Pièces Justificatives les principaux actes.

(5) Cf. Siméon Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*, p. 39.

(6) Ne pas confondre avec Philippe III le Hardi, fils de saint Louis. Ce Philippe, père de Charles V, est le chef de la Maison de Bourgogne : Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, etc.

encore après le décès du Roi, son frère, alors que Charles VI, son neveu, était entré en possession du trône des Valois. Il nous a semblé que c'était un peu de la vie de notre château, égayé par sa présence, qui se montrait à nous en ces visites d'un des fils de France. La liste de ses séjours justifiera notre publication, un peu aride, mais précieuse à tous égards.

1367 : Avril : du 2 au 6 ; dîner à Saint-Germain, souper et gîte à Maubuisson. — Juin : 16, dîner à Conflans, souper et gîte à Saint-Germain ; le 17, séjour.

1369 : Février : 20, dîner et gîte à Saint-Germain avec le Roi ; 22, dîner à Meulan, gîte à Saint-Germain ; 23, séjour. — Mai : 3, dîner à Maubuisson, gîte à Saint-Germain avec le Roi, ses gens et leurs chevaux ; le 4, 5 et 6, idem.

1374 : Juillet : 6, gîte à Saint-Germain ; 7, 8 et 19, tous séjours avec le Roi.

1383 : Juin : 29, souper et gîte avec le Roi à Saint-Germain ; le 30, de même, séjour. — Juillet : 1er, gîte à Saint-Germain ; les 2, 3 et 4, séjours ; le 5, dîne seul à Poissy, gîte à Saint-Germain, vers le Roi.

1391 : Janvier : le 5.

1393 : Février : 8, 9, 13. — Décembre : 24.

1398 : Novembre : 20, 21, 22, séjour à Saint-Germain ; le 24, dîner à Saint-Germain, gîte à Conflans.

1400 : Janvier : 13, dîner à Saint-Germain, souper et gîte à Paris.

1401 : Février : 11, Duc et Roi dînent à Saint-Germain, gîtent à Saint-Cloud.

1402 : Juin : 6, dîner à Poissy, souper et gîte à Saint-Germain ; les 7, 8 et 9, séjour à Saint-Germain. — Juillet : 12, dîner à Saint-Germain, souper et gîte à Paris, en l'hôtel de Nesles ; le 13, dîner à Paris, souper à Saint-Germain ; le 15, dîner à Saint-Germain, souper et gîte à Paris, hôtel de Nesles ; le 16, dîner à Boulogne-la-Petite-lez-Paris, souper et gîte à Saint-Cloud ; le 17, dîner à Saint-Germain, souper et gîte à Saint-Cloud ; le 21, dîner à Paris, hôtel de Nesles, souper et gîte à Saint-Germain ; le 22, séjour ; le 23, dîner à Poissy devers les dames, souper et gîte à Saint-Germain ; le 24, dîner à Saint-Germain, souper et gîte à Paris, hôtel de Nesles ; le 27, souper et gîte à Saint-Germain ; les 28, 29, 30 et 31, séjour à Saint-Germain. — Août : le 7, dîner et souper à Saint-Germain ; du 8 au 13, séjour en compagnie des comtes de Joigny et de Dammartin. — Septembre : quelques jours.

1403 : Janvier : le 7, dîner à Orsay, souper et gîte à Saint-Germain ; du 8 au 13, séjour ; le 11, Monseigneur de Bretagne y vient souper et gîter. — Avril : séjour le 11.

1411 : Avril : séjour le 11 (curieuse coïncidence ! N'y a-t-il pas une erreur d'année ?).



CHAPITRE DEUXIÈME

Charles VI

roi, le 18 Septembre 1380 — mort, le 21 Octobre 1422



Fig. 71. — Charles VI.

L'existence de Charles VI, avant comme après son avènement, est une vie surchauffée, plus vicieuse que simplement libertine. Cela n'excluait pas certaines qualités de cœur en notre monarque, mais ses instincts trop développés dans un sens que la plume hésite à analyser, devaient l'amener là où l'on sait qu'ils le conduisirent comme par la main : à la folie souvent furieuse.

Beau, grand seigneur, ardent à tous les exercices du corps, prodigue à l'excès et sans raisonnement, un Valois en somme, il apparaît comme l'héritier direct de l'état d'esprit de son aïeul Jean II le Bon, avec la perversité des goûts en plus. Au fond, une inconstance persistante indiquant un point faible dans son organisation intellectuelle, germe probable de cette démence qui devait fatalement se révéler, un jour ou l'autre, sous le coup d'une émotion trop forte. La machine était usée trop jeune.

Historiquement, le règne de Charles VI est l'un des plus funestes de nos annales. Roi à douze ans à peine, le 18 septembre 1380 (1), majeur à quatorze, le 3 décembre 1382, il eut fallu à Charles VI des qualités que son sang ne connaissait plus. Tant que son oncle Louis, duc d'Anjou (2), frère cadet de Charles V, eut la régence, les affaires ne s'embrouillèrent pas. Ce fut un temps bien court d'ailleurs. Mais, une fois le roi de quatorze ans libéré de tutelle et s'éveillant à la vie, la débâcle commença, morale et politique. Son mariage avec Isabeau, le 17 juillet 1385, ne fit qu'accélérer les choses. Il avait seize ans et demi.

La vie d'Isabeau ressemble étonnamment à celle de son mari ; ce qui les différencie est l'assurance inébranlable de l'esprit de décision qui anime la femme et la

(1) Il était né le 3 décembre 1368.

(2) Second fils de Jean II le Bon et de Bonne de Luxembourg.

résistance corporelle qu'elle put opposer à des excès qui auraient eu raison d'une constitution moins bavaroise.

Charles VI arrive à la suite d'une lignée affaiblie : Philippe d'Orléans, Jean le Bon, Charles V !

Isabeau, au contraire, n'est qu'un anneau d'une chaîne d'êtres robustes. Elle eut douze enfants : les quatre premiers fils moururent ; Charles VII était le *5e dauphin*, fait unique dans l'histoire, puis un sixième fils mort-né (Philippe). Entre temps, six filles dont deux moururent jeunes (à 2 ans et 7 ans), une fut religieuse à Poissy (Marie), et les trois autres seulement se marièrent : Jeanne, Michielle et Catherine, celle-ci mariée à Henri V, roi d'Angleterre, l'envahisseur de la France, de connivence avec Isabeau, contre Charles VII ! La Reine régente de France contre son fils, la Reine d'Angleterre contre son frère, triste famille marquée au front du stigmate de la trahison.



Fig. 72. — Isabeau de Bavière. Portrait flatté et de convention.

Très reine, notre Isabeau, mais de taille petite, visage large, nez fort, bouche plutôt grande, traits accentués, teint brun, chevelure brune, peau laide, mais « un ensemble de grant joliveté » disent les contemporains.

Mariée à quinze ans et un peu plus (1), ambitieuse, intrigante, bientôt dépravée et jouisseuse insolente sous un masque de dévotion ; elle et son mari, également amoureux de luxe et de vie intense, réunissaient toutes les aptitudes propres à ruiner l'œuvre de patience et de sagesse élaborée par Charles V pour son turbulent fils.

Le monarque défunt avait pris dans la mesure de ses prévisions paternelles, les dispositions les plus convenables, susceptibles de mettre ce successeur à l'abri de soi-même, mais il n'avait pu compter avec l'aléa, l'inconnu représenté par la jeune Isabeau. Il avait rêvé d'un mariage allemand, mais celui qui fut réalisé n'était pas compris dans ses vues. Là est le nœud de la situation. On sait comment il fut tranché : le royaume de France livré à l'Angleterre, ce qui était autrement grave que d'avoir vu les Anglais d'Edouard III vider, en 1346, les caves royales de La Montjoie et de Poissy ; une cour dissolue, un roi fou complétèrent le sous-titre du chapitre de l'histoire du règne.

(1) Elle était née dans les premiers mois de 1370.

Que devient notre château des Valois pendant ces quarante-deux années, dont trente ans (1392-1422) de folie intermittente, éloignèrent le plus souvent le roi des affaires du royaume.

Comme précédemment, il faut séparer en deux parts notre révision des faits : ceux qui concernent l'immeuble, ceux qui ont trait à la vie des souverains dans l'immeuble.

* * *

Sur le premier point nous ne connaissons, dans les comptes publiés, rien en dehors de la tardive mention suivante (1) :

« *11 juillet 1416 ; à Andriet Lemaire pour despens de lui et de plusieurs maçons char-* « *pentiers et voirriers venus de Paris à Saint-Germain veoir certains ouvrages ordonnez etre* « *faiz par ladicte dame* (la reine Isabeau) *ou* (au) *chastel du dit Saint-Germain ; II escus* « *valent XXXVI sols* ».

Dire quel genre d'ouvrages fut entrepris, le trésorier-payeur le savait et son memento le mettait en règle ; mais nous ? la conjecture ne peut dépasser les bornes de la somme payée, 36 sols, et c'est vraiment trop peu d'argent à répartir entre trois corps d'artisans pour qu'il puisse être question d'autre chose que d'un aménagement partiel. N'oublions pas que nous sommes en 1416, au lendemain du désastre d'Azincourt (1415) et à la veille de la seconde occupation anglaise liant partie avec la Bourgogne menée par Jean sans Peur.

* * *

Comme faits connus, politiques ou administratifs, ayant eu le château pour théâtre ou pour objet, la liste est pauvre. Il serait à souhaiter qu'elle le fut davantage pour nous éviter la douleur d'y voir figurer les succès des armes anglaises.

Les habitants de Houilles et de Bezons tenus à faire le guet au château de Saint-Germain, avant 1386, plaidaient cette année contre Jean de Meudon, capitaine du château, pour être déchargés de cette servitude (2) trop lourde, vu l'éloignement.

En 1382, dans le rôle de la taille, on ne voit pas figurer Saint-Germain au nombre des taillables. De quelle importance était le village? On ne saurait le dire encore. Le désastre de 1346 n'était pas si éloigné pour qu'on soit autorisé à croire que les ruines étaient réparées, et l'exemption de la taille incite au contraire à voir une gracieuseté nécessaire de la part des gens du fisc. C'est l'année de la majorité du Roi.

En 1392, le Roi était à Saint-Germain et tenu éloigné de Paris par deux compères décidés : La Rivière et Nouviant qui empêchaient tout accès auprès de lui.

(1) Cf. Le Roux de Lincy, *Femmes de France*, p. 636. — Dépenses signalées par Stein, *Inv. som.*, n° 19, d'après *Arch. nat.*, KK reg. 49, ff. 17-19. — Cf. Lance, *Dict. des arch.*, II, p. 47, mention semblable. — Le 16 juin précédent, Andriet Lemaire surveillait des travaux au château de Fontainebleau. Cf. Le Roux de Lincy, p. 635.

(2) D'après Lebeuf, IV, 49-54. — On retrouve les mêmes gens plaidant en 1404, par l'entremise de leur seigneur Pierre d'Aunoy. (V. P. J. à la date).

La cause est bien connue. Olivier Clisson ayant à se venger de Pierre de Craon, avait profité d'une soirée de bal donnée à Paris par Charles VI, pour poster ses gens près du Palais. Lorsque Pierre de Craon sortit, il fut entouré par cette troupe armée et percé de coups. Laissé pour mourant sur la place, les meurtriers s'enfuirent en toute hâte. Charles VI apprenant de suite cet attentat, se précipite au dehors, trouve de Craon gisant à terre, simplement blessé, et l'assure qu'il fait sienne cette affaire. Clisson s'était dirigé sans tarder vers la Bretagne, où il savait devoir être en sûreté. A quelque temps de là, Charles VI vînt à Saint-Germain et résolut de châtier les coupables, mais il avait affaire à forte partie. Les deux complices de Clisson surent si bien circonvenir le Roi qu'ils en firent leur prisonnier et que nul ne put songer à l'approcher désormais.

L'Université même, ayant décidé d'envoyer à Saint-Germain une députation composé du recteur et de plusieurs nobles clercs des quatre Facultés, ne fut pas reçue (1). Le séquestre était complet. Toutefois il ne put durer autant que ses auteurs le voulaient. Charles VI quittait un peu plus tard Saint-Germain pour aller en Bretagne demander réparation de l'injure qu'on lui faisait en y abritant P. de Craon, lorsque, en traversant la forêt du Mans, se passait l'incident connu de ce prétendu fou, surgissant des taillis, arrêtant le cheval du Roi et criant au monarque qu'il est trahi; scène peut-être machinée par des intéressés. L'intellect de nostre Sire le roi ne put résister à une telle commotion nouvelle. Désormais, le mal s'aggravera avec des lueurs d'intermittence dans son acuité jusqu'au jour où l'atteinte sera irrémédiable.

Dans ses rares moments de calme, Charles VI faisait acte de souverain : témoin, en 1393 même, quand il ordonnait que la chapelle du château de Vincennes fut terminée (2). Et Isabeau profitait de ces moments où elle reprenait son époux pour ne pas oublier ses propres intérêts financiers. Elle se faisait constituer, cette année-là en janvier, son douaire de 25.000 L. t. (3), égal à celui que Philippe VI avait accordé à sa seconde femme, Blanche. En 1397, elle se faisait confirmer ce douaire, mais avec réserve qu'il ne serait disponible qu'après la mort du Roi. Elle s'en souciait bien ! Ne prenait-elle pas en mains, dès le 31 juillet, la direction de ses revenus et de ceux de ses enfants : 10.000 francs d'or à prendre sur les 30.000 alloués pour son train de maison (4). C'était la scission qui se préparait. Hémon Raguier fut son argentier personnel.

Une nouvelle ère va s'ouvrir maintenant (5). La reine Isabeau, devient, livrée à elle-même, l'âme damnée de cette nouvelle période. Volonté inflexible, têtue, teutonne, n'ayant d'égale que son égoïsme à peine dissimulé. Elle avait tous les atouts

(1) Michaud et Poujoullat, II, 389.

(2) Cf. Marc. Thibault, *Isabeau*, p. 73. — Bib. Nat. f. fr. 25507, f° 353. R°.

(3) *Idem*, pp. 243-248.

(4) *Idem*, p. 255 et suiv.

(5) Nous passons sur les anecdotes trop connues, par Goujon, etc..., touchant les orages, grêles et autres amusettes. V. Juvénal des Ursins, 12 juillet 1405, dans Michaud et Poujoulat, II. — Goujon, p. 47-48.

en mains pour réussir, car elle était inaccessible aux clameurs du qu'en dira-t-on populaire.

La maladie de son royal époux la servit trop bien, et le malheureux déséquilibré n'était pas de taille à lutter contre une telle adversaire. Même avant son effondrement cérébral, il était tout entier dans la main de cette femme. Après il ne comptait plus.

Comme faits notoires, historiques, dont notre château fut le théâtre, il faut arriver à l'année 1415 (1) pour en rencontrer d'intéressants, mais combien douloureux pour l'amour-propre national.

On passera légèrement sur l'algarade déshonorante de Louis (2), duc de Guyenne, 3e fils de Charles VI, envoyant en exil à Saint-Germain sa jeune femme Marguerite (3) de Bourgogne. Ne cherchons pas à faire la part des torts de chacun.

1415! C'est le désastre d'Azincourt: après Crécy en 1346 et Poitiers en 1356, c'était presque le coup mortel. L'Anglais n'avait plus qu'à avancer; la lutte ouverte entre Jean sans Peur et le Dauphin allait entrer dans sa phase aiguë et servir l'invasion.

Notre château paraît dépourvu de garde et attendre le premier occupant qui se présentera. « Le Sire Jean de Poix, dit de Barante (4), y entra avec quatre cents hommes déguisés, un jour que le Roi était à Saint-Germain-en-Laye ». Y était-il vraiment notre Charles, dément depuis si longtemps, et comme interné à Creil? « Peu s'en fallut qu'il (Jean de Poix) n'enleva *le prévôt et le chancelier* ». C'était un effet imprévu d'une ordonnnance de 1413 (5) qui ne s'était pas mise en peine de salarier un capitaine et des hommes de garde pour notre château. La Reine y séjourna en juillet (du 6 au 28) 1416 (V. p. 203, article des travaux payés par Andriet).

Cet effet se faisait mieux sentir encore l'année suivante, 1417, lorsque Jean sans Peur, au cours de ses pérégrinations à travers la province française, entrait au château et s'y installait comme chez lui (6). Il n'avait eu que la peine de franchir le pont-levis.

« *Le duc de Bourgogne,* dit le religieux de Saint-Denis, *alla occuper sans rencontrer* « *d'obstacle la résidence royale de Saint-Germain-en-Laye. Il y mit garnison et s'empara le* « *lendemain sans coup férir du pont de Poissy construit sur la Seine* (7) ».

---

(1) Nous passons sur l'aventure de l'orage essuyé en forêt par Isabeau et le duc d'Orléans: l'attelage de la Reine fuyant à toutes brides vers la Seine et le duc coupant les traits des bêtes affolées, au moment où tout allait faire le saut dans le fleuve.

(2) Né le 22 janvier 1396.

(3) Cf. Noël Valois, *La France et le grand Schisme d'Occident,* IV, 295 et note 3. — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne,* IV, 32.

(4) *Hist. des ducs de Bourgogne,* IV, 99-100, d'après Monstrelet, le religieux de Saint-Denis.

(5) V. P. J. et Leber, XIX, 519-527. Saint-Germain n'est pas compris dans la liste des châteaux gardés.

(6) Cf. Trad. Bellaguet, VI, 119.

(7) L'année suivante, 1418, le comte Dunois, à peine âgé de 16 ans, fait prisonnier par les Bourguignons, fut détenu au château jusqu'en 1419 où on l'échangea contre un Bourguignon en faisant acquitter sa rançon par son père, le duc Charles (père de Louis XII). Cf. Hoefer, *Biog. univ.*

Comment, au début de 1418, le Roi (?) pouvait-il ordonner « *à Me Dreux, le mares-* « *chal, et à Pierre Canteleu, clerc, de se transporter aux châteaux du Louvre, de Saint-Ger-* « *main-en-Laye, etc..., et partout ailleurs, pour y faire l'inventaire des joyaux et épargne,* « *qui seront confiés en la garde de Jehan de Pulligny (ou de Poligny), dit Chappellain, premier* « *valet de chambre du Roy et gardien des joyaux* (1) ». L'inventaire fut fait entre 1418 et 1420 à la Bastille et à Vincennes, mais l'acte de clôture mentionne que, depuis le travail de récolement, « *certaines gens se sont introduits dans les chambres aux joyaux et ont* « *fait main basse sur le butin !* » Saint-Pol, le Louvre et le Petit-Séjour furent inventoriés en 1420-1421.

En somme, cette énumération fastidieuse à la longue, est de même nature que toutes les autres de même objet. Le même luxe se retrouvait partout semblable à celui accusé par les inventaires dressés après les décès de Clémence de Hongrie et de Charles V.

Mais Saint-Germain qui devait être visité comme les autres maisons royales, n'eut pas cet honneur. Nous pensons que fort peu de chose existait au château. L'inventaire dressé à Saint-Germain sous Charles V (1379-1380) l'a déjà démontré pour cette époque antérieure, et, en 1418, Jean sans Peur et ses gens s'étaient chargés de conserver... pour eux, ce qui pouvait y avoir été laissé.

Jean sans Peur était assassiné le 10 septembre 1419 au pont de Montereau et les Anglais n'ayant jamais cessé d'avancer depuis leur entrée en France, s'emparaient de Meulan, de Poissy et de Saint-Germain, où John Gray se trouvait honoré le 9 novembre (1419) de lettres de son seigneur et roi, Henri V d'Angleterre, qui le commettait à la garde du château (2). L'inventaire projeté était remis à plus tard, on le conçoit aisément, et l'histoire ne dit pas si Henri V le fit faire à son profit.

La belle Isabeau pour réparer ces désordres, trop fidèle image des désordres de propre cour, allait mettre le comble à son machiavélisme par le traité de Troyes (1420) (3) consacrant la déchéance de son fils, le dauphin Charles (VII), au profit de son gendre, Henri V, roi d'Angleterre, époux de sa fille Catherine !

Si Charles VI devait finir dans la folie, Isabeau devait finir par la trahison. *Finis coronat opus.*

Le 2 décembre (1420) les deux reines, la mère et la fille, faisaient leur entrée triomphale dans leur bonne ville de Paris. (V. Douet, *Choix de p. inéd.*, I, p. 408) et Henri V y entrait lui-même le 4 juillet 1421 ; le 8, il repartait pour Pontoise (*Idem*, I, p. 410).

Henri V peut donc, à son tour, se considérer comme chez lui au château de Saint-Germain et en disposer à son gré, en faveur de qui il voudra. Pour le moment, il y mettait John Gray comme gardien.

(1) Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, II, 279 et suivantes, d'après *Arch. nat.*, KK, 39.

(2) V. P. J. à la date.

(3) Entre Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, Isabeau et Charles VI d'une part et le roi Henri V d'autre part.

Le dauphin Charles (VII), quoique dépossédé du rang d'héritier présomptif, préparait la résistance en l'organisant dans le centre de la France restée fidèle, et l'année 1422 est témoin de trois grands faits qui, malheureusement, ne changeront pas la face des choses:

1° Le dauphin Charles épousait en avril, à Bourges, sa fiancée, Marie d'Anjou, fille de la reine Yolande, la bonne fée conseillère du jeune prince; 2° le 31 août, Henri V mourait à 34 ans sans avoir pu ceindre la couronne de ses rêves; 3° le roi Charles VI, enfin, mourait lui-même, le 21 octobre, laissant, par la force des traités, le trône libre au fils d'Henri V, un bébé de 10 mois!



Fig. 73. — Jean, duc de Bedford, régent de France pour Henri V.

L'oncle de l'enfant, le duc de Bedford, était nommé régent du royaume, roi effectif, et faisait son installation tapageuse dans la capitale, à l'hôtel des Tournelles, tandis que partout en province se succédaient les *montres* (revues) de gens d'armes pour bien *montrer* que toute résistance au fait acquis était désormais inutile.

Jeanne d'Arc viendra bientôt, malgré cette morgue des envahisseurs, remettre toutes choses en leur ordre naturel et dynastique. On sait au prix de quel sacrifice suprême la pauvre martyre couronna son œuvre sainte et nationale. Des Français au XXe siècle ne craignent pas de se souiller eux-mêmes devant la postérité en regrettant le succès de cette œuvre de régénération entreprise et achevée par l'humble héroïne de Vaucouleurs, *française avant tout*.

* * *

La Vie au Chateau (1) 1380 — 1422

Dès la première année du règne de Charles VI, on trouve une ordonnance réglant le service de l'hôtel du Roi, en 1380.

La composition du personnel est à rapprocher de celle donnée par les ordonnances antérieures. Le luxe augmente sans cesse, alors que l'art semble arrêté dans

(1) V. Eclaircissement X, pour les séjours de la cour.

son essor, et le train de maison suit la pente glissante sur laquelle, depuis un siècle, il s'est engagé.

L'organisation de l'hôtel fixée en 1380 n'a pas varié, que nous sachions, entre cette date et l'année 1407 (1), où nous rencontrons un nouveau règlement, lequel sera révisé en 1422 (2), quelques mois avant la mort du roi de France, mais ce sera pour le roi d'Angleterre « *héritier du trône de France !* »

En tout, en 1380, on comptait 81 personnes attachées au service de la maison du Roi, dont la plupart le suivaient dans ses déplacements incessants.

Pour payer tout ce monde et subvenir à toute la dépense quotidienne de la table du Roi et du commun, la recette équivalente (souvent en déficit, disons-le tout bas) se composait de sommes en espèces tirées de divers côtés et sans beaucoup de respect pour l'objet en vue duquel elles avaient été soutirées des poches des contribuables; mais elle était alimentée par une autre source, curieuse, dite *recette commune* et constituée par les dons *en nature* de certains courtisans, ou par les revenus *en nature* des domaines royaux, ou par les rentrées courantes inespérées. Ce sont surtout les recettes en nature des domaines qui doivent fixer notre attention, encore n'est-ce, à vrai dire, que pour un des articles énoncés :

Il s'agit de la recette pour « *connins des garannes du Roi despensés audit hotel* ».

On appelait *connins*, les lapins de garenne.

Et, pendant tout le règne de Charles VI, sauf dans les années trop mauvaises, on retrouve à la recette commune :

Tant de *connins de la queue de Glandas*. Exemple : en 1380, 72 connins estimés à 20 deniers la pièce (3).

Qu'est-ce-donc que cette *queue de Glandas?* Tout simplement le bout de la forêt de Laye appelée de nos jours *les tirés de Garenne*, et, à l'époque de François Ier — lorsqu'il y fit construire le château de la Muette : — *la Garenne de Glandas ou de Glandaer* (4). A tel point que le château de la Muette est quelquefois désigné par ces mots : *La Muette en la Garenne de Glandas*, pour la différencier de *La Muette de Boulogne*, ou château de la Muette (du Passy actuel).

A ces connins s'ajoutaient les vins des domaines de Bar, Beaune, Saint-Pourçain, etc..., et (en 1380) les poissons, en nombre prodigieux, des étangs suivants :

Dammartin : 887 carpes, 58 brochets ;

Beauté-sur-Marne : 160 anguilles ;

Meurlent (?) : 168 carpes, 2 quarreaux, 50 tanches, 13 perches ;

Les Halais : 282 carpes ;

---

(1) Leber, XIX, 176-185.

(2) Douet d'Arcq, *Pièces inédites du règne*, II, 429. Nous ne le transcrirons pas ici, vu sa longueur, et les *règlements* donnés précédemment suffisent amplement à fixer le lecteur sur ces sortes de documents.

(3) Les autres connins venaient de Saint-Cloud, Vincennes, Creil, Pons, Fontaines, surtout des deux premières garennes, en tout 943 pièces en 9 mois.

(4) Très probablement dénommée à cause des chênes de haute futaie de toute cette région : d'où la Glandée (Glandas, Glandaer). On expliquera plus tard (T. II) le sens du mot *Muette*.

Vivier-en-Brie : 214 carpes ;

Moret : 1 quarreau, 19 brochets, 45 carpes, 3 quarterons et demi-tanches ;

Gouvieux : 63 gros brochets, 26 brêmes, 2 tanches, 1 carpe.

Tout ceci en 9 mois seulement. On n'en tirerait pas autant de nos jours, c'est probable.

Comme nous cherchons une vue d'ensemble, nous ne nous attarderons pas à analyser par le menu ces divers échelonnés au cours du règne, sans quoi les détails curieux, révélateurs de cette vie faite de luxe étourdissant, et du terre-à-terre le plus prosaïque s'agitant dans les coulisses du service, nous entraîneraient trop loin. On retrouve, comme de juste, l'inévitable fol du roi (1), mais on y découvre aussi la preuve que la cour en se déplaçant était obligée de se faire précéder, comme autrefois, d'un mobilier encombrant. De plus, les dépenses pour achats de clous « à crochets bastards » y sont très importantes à noter, à cause de la mention clichée « pour tendre les chambres du Roi, de la Reine, etc... ». Les murs étaient donc nus, et on tendait des tapisseries partout où il y avait de la place : ornementation et capitonnement obligés, on l'a deviné.

Un autre petit détail typique : nombreux achats de chandelles (2) pour dire les Heures du Roi et de Monseigneur de Valois (son frère Louis) ! Qui ne croirait désormais à la piété du monarque ? Mais qui douterait davantage de la gourmandise du Roi, lorsqu'on lira la quantité et le poids des « *espèces confites* » et bonbons de toute sorte qui, chaque mois, devaient être payés à Gilles le Sénéchal ou à Jehan Noble, espiciers du Roi (3).

Isabeau marchait de pair avec son époux sur ce même chapitre, dont bien des articles nous sont aujourd'hui inconnus : sucre rosat, anis, madrian, paste de roy, sucre en plate, pignolat, manu christi, orenjat, etc...

Une autre dépense somptuaire entraîne à des frais souvent lourds : achats d'oiseaux de chasse et d'ornement, sont un luxe de chacun de ces règnes. Sous celui de François Ier et sous ceux de ses fils et petits-fils, cela devient un sport enraciné, marchant de pair avec celui du théâtre, si l'on peut toutefois qualifier « théâtre » les représentations fortuites des *joueurs de bateaux* (4) obtenant un moment d'attention et quelques sols de la part du souverain.

La musique était mieux cultivée à la cour, depuis Charles V, encore que l'art musical du XIVe siècle n'ait rien de comparable avec le nôtre, puisque c'est l'époque du tâtonnement pour sortir des ténèbres du chant d'église lui-même tombé à rien. Il faudra à l'art musical l'atmosphère du règne de François Ier pour surgir de l'ombre : alors les bases d'un art musical profane bien vivant seront posées, et l'édifice s'élèvera progressivement, sans arrêt pendant les trois siècles suivants.

---

(1) On en trouve même plusieurs : Jean le Fol, Jean le Héraut, Jean de la Marche.

(2) On ne les fabriquait donc plus à la cuisine de la cour. C'était un progrès réalisé sur les anciens usages du temps de saint Louis.

(3) En 9 mois, d'octobre 1380 à juillet 1381, on payait de ce chef 1.637 L. parisis.

(4) D'où est venu le sobriquet de « *bateleurs* » appliqué à nos pitres forains.

Pour le moment (1), on apprendra avec plaisir que les menestrels trouvaient à la cour un accueil chaleureux et qu'une représentation de la Passion fut donnée à Charles VI le mardi 16 avril 1381 (n. s.):

« *Aux compagnons qui jouèrent de la Passion devant le Roi*... (2) 32 S. p. »

On sait que ces « mystères » sont les premiers éléments de l'oratorio et du drame, pris dans leur sens très étendu, comme autrefois dans l'ancienne Grèce les représentations dionysiaques, au plein air de la campagne, furent le germe d'où devait sortir un jour le drame tragique grec.

La culture musicale sous Charles VI était nécessairement bornée aux ressources de l'instrumentation — comme elle le fut encore chez les Grecs — et le libellé même des articles que nous trouvons dans les comptes, montre, par sa gaucherie, combien toute cette nouveauté était infixée dans son vocabulaire technique, et restreinte dans son champ d'action. Lisez ceci:

« Maistre Jehan Boutier, secrettaire de Monseigneur de Valois, pour argent « qu'il a baillée au Roy et à mondit Seigneur de Valois pour acheter *des musètes et* « *autres petis instrumens* (?). Merquedy XXV jours de mars. Le Roy illec. Argent « 35 sols p. (3) ».

Le Roi avait d'autres goûts moins raffinés. Ainsi, Jehan le Courant, son huissier d'armes, achetait pour « l'esbattement » du Roi des « vessies de bœuf » le dimanche 25 janvier 1383 (n. s.). Le football plaisait donc au monarque autant que le « *jeu de dez* » car sur ce dernier chapitre nous surprenons notre homme remboursant, le 12 avril 1383, 6 L. empruntées à son secrétaire, Jean de Montagu, et à Jean Néelle, *un de ses clercs de cuisine*. Le 13 avril, c'était un peu plus, 6 L. 14 s., au même Montagu et à Regnault d'Engennes, son écuyer tranchant.

On pourrait multiplier à l'infini ces citations touchant des minuties, elles ne nous feraient pas mieux connaître le roi sportsman, singulier mélange de piété apparente et de vie outrancière indéniable. Tout cela lui coûtait en 1381: 66907 L. 7 s. 10 d. dont 13954 L. 12 s. 9 d. étaient sortis de la bourse de son trésorier général qui imputait son avance à prendre sur les fonds de l'exercice suivant. Avec une telle balance de compte, on peut juger si, de ce train, l'on pouvait aller loin.

En moyenne, l'hôtel du Roi coûtait 50000 L. par exercice de six mois; celui de la reine 40000 L. = ci 90000 L. pour six mois. En un an, tout près de 200000 L. p. (4) auxquelles il faudrait joindre les comptes des argentiers, lesquels comptes représentaient une centaine de mille livres de plus, et choquaient davantage encore le peuple appelé à contempler et surtout à payer cet étalage de luxe, insolent chez une étrangère.

---

(1) On comprendra que connaissant trop bien la question que nous effleurons, nous nous interdisons de l'aborder plus à fond. Ce serait nous éloigner de notre sujet: un volume séparé ne l'épuiserait pas.

(2) Cf. Douet d'Arcq, Hôtel, comptes de 1380: article: *Dons*, pp. 106 et suiv. On ne peut tout citer de ces dons typiques.

(3) Compte 1381. Douet, Hôtel, p. 211. — *Illec* sous entend « au Louvre » où le Roi était alors.

(4) En multipliant par 50 environ, c'est 10 millions de notre monnaie que coûtait l'hôtel royal sans compter les dépenses de l'entretien (habillements, joyaux, mobilier).

On a, pour se faire une idée du gaspillage, le compte impressionnant de Guillaume Brunel, trésorier et argentier du Roi, pour les six premiers mois de l'année 1387 (1), et l'on reste confondu devant la profusion de vêtements, tous plus riches les uns que les autres, confectionnés pour le Roi, la Reine et Monseigneur le duc de Touraine (Louis, duc d'Orléans). Ce n'est partout que soieries, escarlatte rosée, escarlatte vermeille de Bruxelles, draps blancs, draps gris, draps pers, de Bruxelles également. Ce devait être un éblouissement. La Reine affectionnait le drap pers, l'escarlatte violette, l'escarlatte morée, l'escarlatte sanguine, les corsets de draps d'or, etc., etc...

Même luxe pour le duc de Touraine et ceux de sa compagnie (2).

La lingerie est de fine toile de Reims.

Les fourrures ne se comptent plus. Selon le mot du poëte « on en a mis partout ».

Le mobilier, les tentures et tapisseries étaient à l'avenant : chambres de satin blanc ou vert, pourfilés d'or, armoiries brodées en soie, nœuds de rubans par-ci, franges de soie par-là ; si le bon goût des arrangements était à la hauteur de la richesse des matières employées, on peut croire que l'on fit rarement mieux.

La bijouterie, l'orfèvrerie apportaient leur contingent miroitant sur les tables, les étagères ; les joyaux brillaient sur les costumes et... le dira-t-on ? la misère était grande en la bonne ville de Paris, comme en province. Qu'eut-ce été si la paix sociale avait apporté son sourire bienfaisant en permettant l'épanouissement des arts industriels et d'un commerce assuré du lendemain? Un vent de folie soufflait au contraire dans les sphères de la cour, inaccessibles aux murmures du dehors. En tout ceci, c'était le fond qui manquait le plus. On jouissait extérieurement, mais, quelle part les plaisirs de l'esprit prenaient-ils à ces exhibitions clinquantes où les yeux seuls, peut-être, pouvaient trouver une satisfaction d'un moment? On voit bien que la Reine se fait suivre en voyage par un coffre renfermant ses *livres et romans !* Quel était ce bagage? Le Roi avait fait faire un coffre ou étui en cuir bouilli (3) pour mettre et porter un tableau de *Jehan d'Orléans* (4), peintre et valet de chambre.

Qu'était-ce que ce tableau ? Le n° 1 d'une future galerie peut-être, si la démence royale n'était survenue à contre-temps mettre à néant un projet qui n'a probablement jamais existé dans l'esprit de notre Charles VI? Non, l'époque n'y était pas.

En 1385, ce sont les fêtes du mariage à Amiens (5) et l'installation de la Reine à Vincennes, en attendant son établissement à l'hôtel Saint-Pol, qui fut son séjour préféré. En 1386, le jeune couple se mettait en route pour accomplir son voyage de noces (6). C'était en janvier. On se dirigea sur l'Isle-Adam et Maubuisson.

(1) Douet d'Arcq, *Nouv. rec. des comptes de l'argenterie*, p. 113 à la fin.

(2) Haincelin Coq et Coquinet, les fols du roi et du duc de Thouraine sont de la partie, toujours.

(3) Cf. Douet, *N. R. Arg.*, p. 179.

(4) On a déjà vu ce nom sous le règne de Charles V, et les gratifications données par le roi à l'artiste qui avait travaillé à Saint-Germain.

(5) Cf. Marcel Thibault, *Isabeau de Bavière*, pp. 31-62.

(6) On cite cette année une ordonnance du 27 juin fixant le prix de l'argent, signée à Saint-Germain (*Ordonnances*, VII, 148) et le 18 août une autre ordonnance sur les finances (*Idem*, VII, 355).

Vers le 15-30 du mois, Saint-Germain recevait la visite des maîtres, pendant quelques jours : en juin le Roi y revenait (1). En 1388, deux autres passages. En 1390, des séjours plus fréquents sont signalés. L'un a défrayé la chronique facile. Laissons la plume aux contemporains :

Juvénal des Ursins : « Audit an (1390) Le Roy s'en alla esbattre à Sainct Germain en « Laye, et la Reyne aussi, et plusieurs des seigneurs, dames et damoiselles et devisaient « ensemble et s'esbataient ès-bois de Poissi. Et une fois survint un terrible tonnerre, si se « retirèrent au chasteau. Et disaient aucuns que oncques n'avaient veu si horrible ne ter- « rible tonnerre, et entre Sainct Germain et Poissy y eut quatre hommes morts et foudroyez. « Et après ce toute la nuict fit le plus merveilleux vent que oncques on eust veu, qui arra- « cha arbres ès forests et jardins et abbatit cheminées et hauts des maisons et aucuns clo- « chers, et fit des dommages innumérables. Et, disait-on, et aussi estait-il vrai que le conseil « estait assemblé pour faire une grosse taille sur le peuple et quand on veid lesdites tem- « pestes, le conseil se sépara et fut rompu. Et à la requeste de la Royne fut expressément « defendu qu'on n'en levast aucunement (2) ».

On s'imagine que le peuple dut souhaiter de fréquentes et « aussi merveilleuses tempestes » dans l'espoir d'un pareil résultat, car l'esbattement des princes, seigneurs, dames et damoiselles ès forêt de Poissy ou autres lieux n'était pas de nature à lui faire oublier sa pauvreté : c'était lui qui payait la note. Enfin les malheureux l'avaient échappé belle cette fois. Furent-ils aussi favorisés en 1405 lors d'une autre « horrible tempeste » dont l'ineffable Juvénal nous dépeint les effets aussi foudroyants ? On ne le sait, mais on peut supposer qu'une fois n'étant pas coutume, le précédent de 1390 suffisait à témoigner des bons sentiments de la Reine.

Ces esbattements, nous avons pour les apprécier, les comptes de l'hôtel de l'année même (1390). A prendre ceux du second semestre, celui des orages, on voit que la dépense monte à 48161 L. 18 s. 2 d. pour une recette de 41644 L. 13 s. 8 d. — C'est ainsi que Charles VI équilibrait son budget. Le déficit était à reporter sur le semestre suivant, et le trésorier qui avait avancé le manquant se remboursait sur les premières rentrées, pour recommencer ses avances avant la fin du nouveau semestre.

L'orage dont parle Juvénal dut avoir lieu au mois d'août, puisque les comptes nous apprennent le séjour de la cour, en ce mois-là, à Saint-Germain (3). On y dépensait 6045 L. 6 s. 4 d. ; au change de 100 L. = 5.500 francs, valeur actuelle correspon-

(1) L'année 1387 est marquée par un procès intéressant Saint-Germain par ricochet. Hugues Aubriot, prévôt de Paris, était également bailli de Saint-Germain. Sauval (III, 30) nous dit qu'en cette année 1387, l'Université obligea l'évêque à faire un procès à Hugues Aubriot, malgré sa faveur auprès de Charles V et de Charles VI ; le tout moins pour ses débauches et l'attachement qu'il avait au judaïsme que pour se venger de lui, d'avoir réprimé si souvent son arrogance et ses attentats : si bien qu'avec tout son crédit, il fut condamné à faire amende honorable et à finir ses jours au pain et à l'eau dans une basse fosse.

(2) Cf. Michaud et Poujoulat, *Mémoires*, II, 385.

(3) Recette 52.208 L. 17 s. 1 d. — Dépense 67.119 L. 13 s. 11 d. Le déficit montait donc en fin d'année 1390 à la somme de 21.428 L. 1 s. 4 d., quelque chose comme 1.758.540 francs de notre monnaie. Le trésorier devait avoir une bourse personnelle bien garnie pour supporter de telles avances à faire *volens nolens*.

dante au pouvoir d'achat, c'est bel et bien 332.475 francs, chiffre rond, qu'auraient dépensé de nos jours ces souverains peu regardants. Le premier semestre avait été plus fort encore.

Depuis le 20 juin environ, la Reine était au château, et, ce 20 juin, Valentine de Milan, sa belle-sœur, lui tenait compagnie (1).

A partir de 1391, les séjours du Roi sont de plus en plus rares (2). En 1393, il allait, après le 24 août, date de la naissance de sa fille Marie, la future religieuse de Longchamps, « *en pélerinage au Mont Saint-Michel et il revenait s'esbattre* », c'est le mot de l'époque, « *à Saint-Germain, et lui faisait-on toutes les plaisances qu'on pouvait* (3) ». On sait que le malheureux commençait à se ressentir plus fréquemment de ses crises de folie.

Nous signalerons au passage le mariage, en perspective, de la jeune Isabelle (4) en 1396, alors âgée de 6 ans, 9 mois et quelques jours, avec Richard II d'Angleterre: mariage en espérance, détruit avant d'être consommé ; le fiancé Richard II mourait en 1399 (5). Isabelle ne devait pas rester longtemps veuve (?) et épousait, à 17 ans à peine, en 1406, Charles d'Anjou, duc d'Orléans: elle était décédée trois ans plus tard en 1409. Singulier mariage que le sien avec Richard II, de vingt-trois ans plus âgé qu'elle et que nous ne signalerions pas si l'on ne possédait pas le détail du cortège plus que royal (6) dont on la gratifia quand on la livra à l'Angleterre. Cette petite personne était déjà « très reine », comme sa mère, malgré son tout jeune âge. Le contre-coup de la mort de Richard II fut la réclamation, faite par la France, de tous les bijoux et présents qui lui avaient été offerts en 1396. La liste en est très longue et le détail vraiment magnifique (7).

Nous ne nous attarderons pas sur deux ordonnances de 1406 et 1407 (?) concernant : la première, le domaine « *mis en grant ruyne* » ; la seconde, l'hôtel réformé, mais non diminué.

Par un extrait de comptes (8) d'Isabeau pour 1408-09, nous apprenons quelles personnes formaient sa suite et recevaient une pension pour mieux figurer auprès de la Reine (9). Des Françaises étaient auprès d'elle, mais certains noms trahissent l'origine allemande de celles qui les portaient : comme plus tard on verra bien des noms espagnols former la liste des suivantes de la reine Eléonore, seconde femme de François Ier.

(1) Valentine perdit, là même, son premier né âgé de deux mois (Cf. M. Thibault, *Ouv. cité*).

(2) Il n'est pas possible que l'on ne trouve pas un jour une nouvelle source d'information qui en révèlera d'actuellement inconnus.

(3) Michaud et Poujoulat, 395.

(4) Fille aînée de Charles VI et d'Isabeau, née le 9 novembre 1389.

(5) Il était fils d'Edouard (le célèbre *prince noir* que nous avons vu incendier le château de Saint-Germain en 1346) et était né en 1366. Il avait donc 23 ans de plus qu'Isabelle et avait épousé, en 1381, Anne, fille de l'empereur Charles IV, morte en 1394.

(6) Cf. Douet d'Arcq, *Pièces inédites*, I, 130.

(7) Cf. Douet d'Arcq, *Idem*, II, 273.

(8) Publié par Le Roux de Lincy, *Femmes de France*, p. 623, note B.

(9) V. Pièces Justificatives, la liste de ces noms.

On a dit que la jeune Isabelle avait épousé en secondes noces Charles d'Orléans (1). En 1408-09 (n. s.), le 2 avril, une ordonnance réglait l'hôtel du nouveau ménage, il s'agit des chevaliers et escuiers de service : en tout 24, servant par huit à la fois (4 chevaliers et 4 écuyers) pendant deux mois, deux fois par an. En plus de ceux-ci, on donnait à Monseigneur « douze archiers et six arbalestriers des meilleurs (2) ». Ce personnel était en dehors du service courant de l'hôtel, très complet on peut en être assuré. Les mauvais jours n'influaient en rien sur la vie exubérante et turbulente de nos princes.

Le printemps de 1409-10 était témoin de ces fêtes étranges auxquelles les églises donnaient asile. On lit, en effet, dans des comptes d'Anthoine des Essarts, pour 1409-1410, des renseignements dont la précision nous éclaire :

A Jean Brunet, prêtre, et à Jean Herly, clercs de la Sainte Chapelle (de Paris) le 20 mars 1409 pour s'habiller, etc., pour les jeux de la Résurrection, ci : 30 L. t.

Et dans le compte de 1410-11 :

A Jean Brunet, prêtre, et à Gillet Brunel, clerc, pour les jeux de la feste de Pâques qui seront iceluy jouer devant le roy en ladicte Sainte Chapelle du Palais : 28 L. 2 s. 6 d.

On sait quel développement prit au moyen âge le goût public pour ces sortes de fêtes mi-religieuses, mi-profanes, quelquefois déviées de leur sens primitif et devenant un sujet de scandale.

D'autres artistes émargeaient des gratifications diverses (3).

Le goût pour la musique se répandait peu à peu. On voudrait savoir *quelle* musique charmait alors les oreilles de nos seigneurs. Sans faire appel à l'hypothèse dangereuse, on peut néanmoins se figurer que le genre mélodique avait devant lui un champ d'action immensément vaste : les millions d'œuvres produites depuis le XVe siècle l'ont quelque peu épuisé. Au début du XVe siècle, il en était autrement, l'engouement pour l'art musical prenait le pas sur le goût lui-même encore mal formé, et pour cause : l'instruction musicale était rudimentaire. Isabeau dilettante pouvait donc, en 1415, et sans en éprouver un déplaisir intense, récompenser ses menestrels « *de ce qu'ils avaient joué et corné plusieurs fois* (4) » devant elle. Ne cherchons pas à savoir ce que ces braves gens avaient *joué* et *corné* : l'instrumentation de l'époque nous est un sûr garant de la pauvreté du régal qu'ils ont offert à « ladicte dame ».

(1) Charles, duc d'Anjou, puis d'Angoulême, père de Louis XII, par son 3e mariage avec Marie de Clèves. Isabelle mariée en 1406 avec Charles d'Orléans (1er mariage) en eut une fille, Jeanne, née en 1409. Celle-ci épousa en 1421 Jean II, duc d'Alençon, et mourait sans postérité en 1432.

(2) Cf. Douet d'Arcq, *Pièces inédites*, I, 315-317.

(3) Dans les mêmes comptes, on trouve une *Gracieuse d'Espaigne*, ménestrelle de la Reine : un *Hennequin Poitevin*, roi des menestrels et ses compagnons ; un *Jean de Tomulaur*, joueur de personnages du roi. Les ménestrels du roy : Jacquinot Petit, Jehan d'Avignon, Jehan Facien l'aîné, et le jeune Armant Waguemutier, Jehan Voizart, dit Verdelet. — Jehan Cardon, joueur de personnages. — En décembre 1422, un faiseur d'orgues, Jacques Le Mol. — Cf. Douet, *Pièces inédites*, II, 418.

(4) Le Roux de Lincy, *Femmes de France*, p. 636, § 40.

Isabeau devait prendre plus de plaisir à jouer de la harpe (1), mais ne lui fallait-il pas être indulgente ?

De même que nous avons parlé des goûts de Charles VI pour « *musettes et autres petits instruments de musique* » corrigés par une inclination vers le jeu de football, de même nous prenons Isabeau en flagrant délit d'inclinations moins relevées que celles de son art de harpiste. Isabeau aimait les animaux, sans doute pour faire mentir le proverbe : « Qui aime les bêtes, aime les gens ». On sait au reste que « les gens » lui étaient indifférents, « les bêtes » non.

Certaine « *léoparde* » (2), et certain « *chathuyant* » (3), étaient soignés et nourris plantureusement (4). Mais la tendresse de la souveraine se portait de préférence vers son « *cinge* ». La noble bête était habillée par le couturier de la cour, Jehan le Lorrain ; le même qui habillait reine et princesses costumait aussi le vilain personnage « *d'une robe fourrée de gris*, coût : 50 sols ». Ajoutez un « *collier de cuir rouge*, *une boule de bois tournant en un cercle de fer et une corde pour pendre au col dudit cinge* (5), coût : 10 sols » et le malodorant animal était présentable aux yeux de Madame. Vint-il à Saint-Germain villégiaturer avec sa maîtresse en 1416 : l'histoire est muette à ce sujet. Mais il n'y aurait rien de surprenant à ce déplacement, car la Reine dut faire un assez long séjour à Saint-Germain cette année même, depuis juillet jusque vers les mois de novembre et décembre. En effet, on apprend par les comptes que le 6 juillet elle envoyait à Paris (à son hôtel Saint-Pol) chercher ses étuves de bois (6) ; il fallut 4 charpentiers et 2 voitures, chacune à 4 chevaux, pour le démontage, transport et mise en place. On peut juger ainsi de la massivité de l'appareil. Le même mois (juillet) elle envoyait à Vincennes « Messire Jehan Pourcin, son chapelain, pour chercher et faire venir les orgues de la chapelle du château ». Un homme les apporta. « Coût : 8 sols (7) ». C'était moins volumineux que les étuves.

Les articles curieux, typiques, abondent dans ces documents. On ne peut tout citer, et c'est à regret qu'on s'impose une limite (8). Certains libellés sont d'un style grotesque : à J. Rubé, huchier, pour une table de noier... achetté de lui et délivré

---

(1) Deux achats de cordes pour la harpe de la Reine, les 6 novembre et 24 décembre 1416. Cf. Le Roux de Lincy, *Idem*, p. 637.

(2) Charles VI avait également ses lions, gardés rue Froidmantel, derrière le Louvre. (Compte de l'ordinaire de Paris, année 1416, cité par Sauval, III, 270.

(3) Chat-huant.

(4) « Le 10 mars, achat d'un mouton à Perrin Saoul, boucher à Nogent-sur-Marne ; le 13 mars, achat de deux moutons à Martin Fromage. Pour le *chathuyant*, deux grosses poules à manger ». Isabeau avait en plus : des oiselets et des tourterelles (comme Charles V), 3 faucons, 3 chiens, 1 *chas* (!), 2 cygnes ».

(5) Mention abrégée d'une dépense du 26 février 1416. François Ier, Henri II et les rois suivants ont tous eu une « guenon ? » Singulier goût.

(6) Les « Etuveurs » étaient *flûtistes* : Guillaume Piet et Georges Gansel. — Cf. Le Roux de Lincy, p. 637, « payé *le 9 août 1416*, *à Haquin Regnault*, *faiseur d'instruments*, *pour cinq grans fleustes*, *etc. : 53 sols* ».

(7) Cf. Le Roux de Lincy, p. 640.

(8) V. P. J. ceux qui concernent Saint-Germain.

pour manger dessus les dames du corps de la Reyne... On comprend, c'est certain (1): L'Académie française n'était pas encore fondée.

En décembre, vers la fin du mois, la Reine dut rentrer à Paris : on s'occupait alors à Saint-Pol de grands chariots de fer à promener par les galeries (2) pour les chauffer en hiver; la note du charbon fourni pour alimenter ces chariots suit l'achat desdits instruments : c'est l'un des côtés semi-barbares de la vie quotidienne. Isabeau ne craignait pas les méfaits du « réchaud au charbon de bois ».

On sait ce qu'il advint de Saint-Germain après 1416, il est inutile d'insister sur un sujet épuisé; celui que nous allons aborder ne l'est pas encore : l'occupation de notre château par les Anglais virtuellement maîtres de la France, depuis le traité de Troyes (1420).

(1) L'une des plus curieuses est la suivante : A frère Jehan Cambier, compagnon du confesseur, pour baillier à sœur Jeanne la Brune, religieuse de Saint Marcel « *pour 36 jours qu'elle avait jeûné pour et à la dévocion de la Royne* : 7 L. 4 sols ».

(2) Articles du 27 décembre 1416 et 7 janvier 1417 (n. s.).



CHAPITRE TROISIÈME

Règnes de Charles VII a Louis XII — 21 Octobre 1422 au 1er Janvier 1515

§ I

Charles VII
roi, le 21 Octobre 1422 — mort, le 22 Juillet 1461



Fig. 74. — Charles VII.

A la mort de Charles VI, l'Angleterre entre *ipso facto* en possession du royaume de France.

Charles VII ne succède que nominalement à son père comme roi de France : roi d'un royaume aux mains d'un possesseur étranger maître légitime du pays, suivant la teneur du traité de Troyes.

Roi de France par droit d'héritage, mais simple roi de Bourges, disait-on alors.

Situation bien étrange que Jeanne d'Arc tira au clair en sacrifiant sa vie : holocauste admirable de la part d'un être faible, ayant foi en les destinées supérieures du royaume, et, par ses exemples, ayant rendu au peuple de France la même foi ardente dans les siennes.

L'Angleterre, toutefois, ne tenait réellement qu'une partie du pays, et Saint-Germain était dans la zone occupée par l'usurpatrice.

Parler du « château de Saint-Germain sous Charles VII », c'est employer un euphémisme pour sauver la face et sauvegarder les droits du roi sur le domaine.

Le château est occupé par la garnison anglaise, médiocre, et le pays ruiné. Nous essaierons de délimiter la portée de deux documents dont on a fait état pour inciter à penser que les Anglais avaient entrepris une réfection du château pendant leurs années d'occupation (1).

(1) Sauval est trop affirmatif sur ce sujet, et il ne donne aucune preuve de son dire.

Le premier de ces documents est un acte rédigé en français — alors que la plupart l'étaient en latin — daté du 24 mai 1428 (1), dans lequel il est énoncé que les religieux et moines de Saint-Germain-en-Laye se plaignent d'avoir, du fait de la conquête, perdu plusieurs sommes qu'ils avaient l'habitude de toucher sur la recette de Paris, dont l'une de « *VII livres* (parisis) *en recompensation de certains héritages* (portions de maisons), *pieça* (autrefois) *démoliz pour la fondacion de* NOSTRE *chastel et basse court dudit Saint-Germain, et dont il leur est dû d'arréraiges quatre ans... que les gens de nos comptes diffèrent de leur payer parce qu'il dit* (ils disent) *que ledit Saint-Germain est de la conqueste fête par nostre très cher et très amé oncle* JEHAN, *régent nostre royaume de France,* DE BEDFORD, *etc...* ».

On voit par le style de ce document que les Anglais se croient bien en possession du royaume, mais deux points sont particulièrement à retenir :

1° Les religieux demandent la continuation des VII livres de rente non payées depuis quatre ans et représentant une indemnité pour héritages cédés [autrefois] au Roi de France.

Il doit être simplement question de l'indemnité de VII livres dues au prieuré comme rente annuelle depuis la création de la chapelle du château et sa desserte par un chapelain royal, à l'exclusion des moines du prieuré. On a parlé de cette affaire autrefois.

2° La phrase ambiguë « *héritaiges pieça démoliz pour la fondacion de nostre chastel* » est interprétée par certains en ce sens que les Anglais auraient démoli un ancien château (celui de Charles) et posé les fondations d'un nouvel édifice. Il n'y a rien de tel au fond de cette phrase. Henri VI parle de son château et de la fondation dudit, sans spécifier autre chose : il ne s'en dit pas le nouveau constructeur.

Est-ce de cette phrase mal comprise que l'érudit Sauval (2) a tiré ce renseignement erroné : *Les Anglais firent rebatir ce château du temps qu'ils étaient en France... ?*

Cela nous paraît fort probable, car nous ne connaissons aucun autre document qui puisse lui en avoir fourni la matière.

Par contre, une seconde pièce citée comme portant la date de l'année 1439, alors qu'elle porte celle du 12 juin 1429 (3), à Poissy, signée : *de par le Roy, Monseigneur le Régent :* N. — nous fait connaître que certains travaux d'entretien ont été commandés à Louis Despois, capitaine garde du château : *pour ce qu'il est expédient et nécessaire de pourvoir à la sûreté de nostre chastel de Saint-Germain-en-Laye...*

On pourrait invoquer cet ordre de mise en état de défense du château comme une présomption en faveur de la légitimité d'un doute à élever contre la reconstruction antérieure du château par les Anglais ; mais rien ne prouve jamais qu'un château récemment terminé n'ait pas à supporter quelques changements mieux conçus, et la raison n'est pas valable en principe. On peut donc s'en tenir à la première

(1) V. P. J. à la date.
(2) *Hist. du dioc. de Paris*, T. II, p. 303 et suiv.
(3) V. P. J., à la date.

conclusion concernant les moines du prieuré dont l'indemnité ne visait qu'une rente constituée bien antérieurement.

C'est là tout ce que l'on sait de l'édifice pendant l'occupation anglaise.

Parlons maintenant de leur séjour dans la place.

Leur présence n'est signalée que militairement par des *monstres* (montres, revues).

A tout le moins, les documents qui les rapportent n'ont d'autre intérêt que de fixer des dates et des noms : à ce titre, ils ont leur valeur. A la suite des noms des chefs on trouve la mention du nombre d'hommes passés en revue, et le détail par armes. C'est une autre valeur documentaire ; et, malgré soi on ne peut réprimer un mouvement d'étonnement à la découverte du peu d'importance de ces garnisons minuscules assurant aux Anglais la presque paisible possession des bourgs occupés au nom du « Roi *dit* de France (1) ».

Le 22 février 1422, monstre par Robert Harling, chevalier, et Robert Holine (Howling), écuyer, pour la garnison de Saint-Germain composée de 7 hommes d'armes et 16 archers à cheval.

Le 20 mars 1423, ordre est donné à Jean Midelstrette, capitaine de la Bastille, à Paris, de passer en revue les hommes de la garnison de Saint-Germain commandée par Jean Hanfort (2).

Partout il en était ainsi : à Meulan et Poissy, c'était Robert Harling (3) ; à Mantes, Mac William.

Bientôt des transfuges, sinon des traîtres, devaient se mettre au service des Anglais : à Mantes, précisément, en 1427 et 1428, ce sera Thomas Giffart (4).

A Saint-Germain même, ce sera Louis Despois (5), dont le nom a déjà passé sous nos yeux à propos d'une commission à lui donnée par le Régent, duc de Bedford, pour des travaux à faire exécuter au château, dont il fut capitaine à partir de 1430.

En 1429, une monstre avait été passée à Saint-Germain, par Thomas West, des hommes de Hanfort, déjà cité (5 lances à cheval, 2 lances à pied, 14 archers à cheval et 10 à pied).

---

(1) La mention de quelques-unes de ces monstres est empruntée à un érudit connu, M. Piton ; d'autres, et les détails complémentaires, proviennent de nos recherches personnelles.

(2) V. aux P. J., à la date. — On connaît pour cette année, 1423, deux actes bons à signaler : le premier concerne le mariage de Jean, duc de Bedford, régent de France, avec Anne de Bourgogne, fille de Jean sans Peur (*Bibl. Nat. anc. f. fr.* 4628, f[os] 513, 529, 533, 545, 552), et, 2° le mariage d'Arthur de Bretagne avec Marguerite de Bourgogne, duchesse de Guyenne (*Bibl. Nat.*, idem, f[os] 558, 562, 621, 623, 641). — C'est à tort que l'on fait remonter à cette année 1423 (Rolot et de Sivry, *Précis hist. de Saint-Germain*, 1848, p. 134) l'établissement de la Croix Pucelle dans la forêt de Laye. La date gravée indique clairement le millésime de 1456.

(3) *Arch. Nat.*, K. 62 et 72.

(4) *Idem*, K. 62.

(5) M. Stein a signalé (Arch. Nat. Q1 1466, n° 28), une vente par Pierre Despois, le 22 avril 1408, à Olivier Donjon, de plusieurs biens à Saint-Germain. Louis Despois, peut-être fils de ce Pierre Despois, était donc de Saint-Germain.

C'est le 3 février 1430 que Louis Despois, chevalier, capitaine de Saint-Germain, présente à Jean de Hanford et Guillaume de Haimond, ses hommes répartis en : 3 lances à cheval, 3 à pied, 9 archers anglais et 9 gascons. Une deuxième monstre, en présence de Jean Ripplay, lieutenant de Pontoise, dénombrait 4 hommes d'armes à cheval et 3 à pied, 3 lances à cheval et 2 à pied, 19 archers.

Une troisième accusait en 1431, 18 hommes de trait, 2 hommes d'armes à cheval et 2 à pied (1).



Fig. 75. — Le Connétable de Richemont.

(1) La Montjoie reprise par les Français en août 1429, retombait en 1430 aux mains des Anglais qui la détruisirent en 1431, en l'abandonnant.

On retrouve ce Louis Despois, capitaine de Carentan (1), en 1438; les Anglais avaient été obligés de se replier peu à peu sur la Normandie et Despois les avait fidèlement suivis.

En 1434-35, le capitaine de Saint-Germain était le fameux sire Jean Talbot (2), et sa garde au château était composée de 20 lances, 60 archers à cheval et 60 à pied.

On avait donc renforcé la garnison à mesure que le vent de révolte contre l'occupation avait soufflé parmi le peuple. Charles VII avait d'ailleurs gagné du terrain de son côté, et bientôt le connétable de Richemont allait opérer directement dans la banlieue avant de tenter un dernier effort sur Paris.

Aussitôt, en effet, que le connétable prit en mains la direction des opérations contre les Anglais, la face des choses changea du tout au tout. Ne leur laissant pas de répit, le connétable, dès le début de l'année 1436, avait reconquis des points importants autour de la capitale et Saint-Germain était du nombre (3) avec Pontoise, Senlis, Lagny, Vincennes, Corbeil, Chantilly, le pont de Meulan, etc...; le connétable mit des garnisons dans toutes ces places, bien que les hommes dont il disposait ne lui inspirassent qu'une confiance très mitigée.

C'est sans doute à cet état d'esprit inquiétant que répondit l'ordonnance du 1er octobre de la même année 1436 (4), rendue « contre les gens de guerre » mis en garnisons dans les places reprises aux Anglais, et dont le nombre était jugé excessif et dangereux *pour la contrée* où ils avaient été cantonnés. Charles VII, dans cette ordonnance, met les points sur les i dans un tableau peu flatteur des mœurs pillardes de ces singuliers défenseurs du trône de France.

L'expérience, en ce qui concerne Saint-Germain, démontra deux ans plus tard quel fond on pouvait faire sur des individus indisciplinés, mal ou même pas payés et vivant sur l'habitant.

C'était vers la fin de l'année 1438, le château était gardé, disons plutôt habité par « dix ou douze méchants bretons ». Un traître nouveau, du nom de Carbonnet, prieur de Nanterre, ayant libre accès au château, tenté par 300 saluts d'or (5) que l'Anglais lui offrait, n'hésita pas à l'introduire dans le château mal surveillé par nos bretons. Une dizaine d'Anglais n'avait eu que la peine de tourner dans la serrure de la porte d'entrée la clef que le triste sire Carbonnet leur avait livrée contre espèces sonnantes (6). Il est donc hors de toute réalité de présenter ce fait divers comme une *reprise* du château par les Anglais ; le mot « réoccupation » est largement suffisant.

---

(1) Département de la Manche.

(2) *Cat. Arch. Joursanvault*. T. I, p. 236, n° 1280.

(3) Cosneau, *Arthur de Richemont*, p. 241 et 261; de Beaucourt, *Charles VII*, T. II, p. 7. — D'un extrait de comptes de 1436-1438, il appert que l'on avait remis 387 L. à Monseigneur le connétable pour l'employer en l'achat et paiement de la recouvrance de notre château ? V. P. J.

(4) Cf. Cosneau, *ouv. cité*, p. 286.

(5) V. texte *in extenso* dans Cosneau, *Arth. de Richemont*, p. 560-562.

(6) V. P. J., à la date du 18 décembre 1438.

Deux ans plus tard (1), le 19 novembre 1440, le connétable reprenait définitivement le malheureux château, dont on peut se figurer l'état après une période de guerres continuelles. Mais Henri VI, cantonné à Rouen, n'en avait pas moins, dès le 9 mars 1439, donné des lettres de nomination de la charge de capitaine-garde du château à François de Surienne (2), dit l'Aragonnais. Celui-ci, toutefois, ne put conserver le château à son maître plus d'un an et demi et le défendre contre le connétable.

Désormais la guerre à outrance contre un ennemi n'en pouvant plus (l'Angleterre) va se poursuivre avec une ténacité que rien ne modérera : il fallait en finir de l'odieuse usurpation, œuvre de la criminelle Isabeau de Bavière; et, en 1449, Henri VI était réellement à bout de forces, d'armes, d'hommes et d'argent, à ce point qu'en mandatant les appointements de Jean Talbot, comte de Shrewsbury, il signifiait *une retenue de 1 mois par quartier*, vu le mauvais état des finances (3).

Le 18 novembre 1449, Charles VII était enfin maître de Rouen d'où il signait des lettres rétablissant l'abbé de Saint-Denis dans ses possessions dont la domination anglaise l'avait privé depuis vingt ans (4).

Si Saint-Denis avait été dépouillé, à plus forte raison de modestes maisons comme le prieuré de Saint-Germain le furent-elles à leur tour, et l'on connaît en effet une lettre justificative de la désolation du prieuré de notre ville, lettre datée de Rome, 21 avril 1445 (5).

On accepte comme vrai que Charles VII aurait, vers ce temps, nommé capitaine du château de Saint-Germain un anglais nommé Richard de Merbury, capitaine de Gisors, lequel aurait livré cette dernière place au roi de France. Le choix était singulier et contrebalançait l'acte de Despois, français serviteur des Anglais.

L'occupation anglaise avait cessé le 19 novembre 1440, à Saint-Germain. L'ennemi, refoulé de ville en ville, ne devait abandonner définitivement le sol de la Normandie qu'en 1450, après la prise de Cherbourg, le 12 août, mais le fameux sire Talbot, comte de Shrewsbury, ancien capitaine-gouverneur du château de Saint-Germain ne devait pas quitter, lui, le sol de la France qu'il avait contribué à conquérir : il était tué à la bataille de Castillon, en Guyenne, le 17 juillet 1453, prélude de la fin de la domination anglaise de ce côté.

Il avait donc fallu treize années de luttes titanesques pour purger le sol national de cette engeance étrangère.

D'apparition de Charles VII à Saint-Germain pendant ces treize années : néant.

---

(1) Cf. Cosneau, *ouv. cité*, p. 312 et de Beaucourt, T. III, p. 22.

(2) V. aux P. J. — On retrouve en 1442, un rôle de la montre de 60 lances et 60 archers de la garnison de Saint-Germain-en-Laye passée par F. de Surienne, mais ce n'était pas à Saint-Germain qu'elle fut passée. Il ne peut être question ici que de la désignation officielle de cette garnison et de son chef. *Cat. Arch. Joursanvault*, I, 236, n° 1280. — V. également *Coll. Dupuy*, Bibl. Nat., T. 774, f° 15, note sur Surienne, et de Beaucourt, *ouv. cité*, V. 425.

(3) *Arch. Nat.*, K. 68, n° 29, original.

(4) *Idem*, K. 61, n° 37.

(5) V. P. J., à la date.

L'abandon du château et son manque d'entretien durent contribuer grandement à le rendre minable, et, néanmoins, c'est cet immeuble que depuis Charles V jusqu'au début du règne de François Ier, nos rois sont peut-être venus habiter en s'en contentant tel qu'il était.

Nous disons « peut-être » car pour cette période, de Charles VII à François Ier, on manque absolument des éléments indispensables à une appréciation motivée. Le délabrement du château doit être la cause initiale du silence presque absolu fait sur les séjours des rois entre 1440 et 1514, l'année du mariage de Claude de France, fille de Louis XII, avec François d'Angoulême (François Ier, roi le 1er janvier 1515).

Il est donc parfaitement inutile de rechercher quelle pût être la vie châtelaine en cette résidence sous Charles VII : le hasard seul fera mettre la main sur le document révélateur, s'il en existe encore dans nos Archives.

Mais si le roi ne vint pas au château, il peut être intéressant de savoir quelque chose de son train de maison autre part, puisque aussi bien il l'aurait mené tel à Saint-Germain, s'il y était venu. De la sorte, et de règne en règne, nous suivrons la marche ascendante des dépenses royales.

De l'analyse des comptes de l'hôtel de Charles VII, il ressort qu'aucun changement dans les usages comptables n'était survenu depuis Charles V. Autre chose est l'état du trésor.

Sous Charles VI et Isabeau de Bavière, ce fut un pillage éhonté pour satisfaire aux goûts de parvenue de la princesse bavaroise. Charles VII, encore dauphin, en 1421 et 1422, avait à ce titre un hôtel personnel doté d'un budget très important, et le jeune homme dépensait royalement.

En 1421 : budget inscrit, 161.947 L. ; dépense, 217.971 L. = déficit, 56.024 L.

En 1422 : budget inscrit, 245.821 L. ; dépense, 335.723 L. = déficit, 89.902 L.

Une fois roi, le jeune Charles VII eut à compter avec les ressources nationales et non plus avec une dotation dont l'origine lui importait peu : ce fut la période des vaches maigres après celle des vaches grasses.

Laissons de côté les vingt-huit premières années du règne occupées par la guerre contre l'usurpation anglaise, et prenons seulement depuis l'année 1450. Les comptes sont d'une éloquence merveilleuse pour nous renseigner sur la misère générale.

Ainsi, du 1er octobre 1450 au 31 mars 1451, le budget de l'hôtel du Roi comprenait une maigre recette de 17.200 L. t. ! Il fallait parer à tout le service de la maison avec ces quelques milliers de livres. En 1422-25, le chiffre oscillait encore entre 20 et 25.000 L. et les comptes de l'hôtel de Marie d'Anjou, femme de Charles VII, reproduisent à peu de chose près le train de maison d'Isabeau.

Les 17.200 L. dont il s'agit étaient difficilement ramassées par miettes, et dépensées de même. Aucune recette en nature ne figure dans les mêmes comptes. Le libellé des articles est rédigé comme par le passé, mais l'émargement porte ce simple mot : néant.

Tout était dévasté, et, sans exagération, on se demande comment les deniers urgents pouvaient encore rentrer dans la caisse royale après les millions sortis du bas de laine du peuple et des bourgeois.

Aussi la dépense mensuelle se ressent-elle de cette gêne générale. Ce ne sont plus les 7.000 L. en moyenne que dépensaient les rois précédents ; la maison du roi Charles VII est réduite à la portion congrue :

En octobre	1450..........	2.506 L.	13 s.	3 d.
En novembre	1450..........	2.413	1	3
En décembre	1450..........	2.554	16	1
En janvier	1451..........	2.513	4	6
En février	1451..........	2.204	7	1
En mars	1451..........	2.495	14	1
		14.687 L.	16 s.	3 d.

Les considérants énoncés par le trésorier de ces comptes de 1450 sont d'une clarté touchante :

« Recepte pour vins de garnisons (vins des domaines royaux envoyés pour le service « de l'hostel du roi), dépensés oudit hostel. *Néant* par le temps de ce compte pour ce que « durant icellui il n'y a eu aucun maistre de garnison (1); pourquoy on a convenu achepter « de plusieurs personnes, vins dont les pris ont esté paiez par le maistre (de la chambre « aux deniers ?) ».

« Autre recepte pour connilz (2) de garenne le Roy nostre Sire. *Néant* pour ce que « aucuns n'en ont esté aportez ou despensés oudit hostel durant le temps de ce compte, ne « aussi de tout le temps pendant que ledit maistre Guillaume du Bec a esté maistre de la « chambre aux deniers ». Cet article surprendra peu. Il s'agit des lapins des garennes royales, envoyés régulièrement à l'hôtel du Roi. Depuis longtemps ces garennes avaient été dévastées par les Anglais, sinon par le peuple de France vivant anarchiquement.

« Autre recepte pour dons et presans faiz au Roy nostre Sire durant le temps de ce « présent compte en allant par ses villes et pais. *Néant-ci*, pour ce que aucuns dons ou pré- « sens n'ont esté faiz audit seigneur durant ledit temps ».

Et la réplique « Néant » revient comme un glas funèbre à la plupart des énoncés de sources de revenus alors taries. Et cela durait depuis le début du règne de Charles VII.

Pour le personnel haut et bas, même recul, pire encore, puisque la plupart des titulaires ont été congédiés ou privés d'émoluments :

Gages des chevaliers bannerets : Néant.

Gages des notaires : Néant.

Clercs des requêtes : 150 L. t. par an.

Pour tous autres : Néant.

---

(1) Lisez : pas de régisseurs de ces domaines vignobles.

(2) *Connilz*, *connins*, lapins de garenne.

Dix ans plus tard, la situation était plus favorable : la recette montait à 27.830,9,1. Mais les incertitudes du passé avaient donné une leçon trop sérieuse aux prodigues d'antan, pour que le chiffre de 17.505 L. 18 s. 10 s. ne nous surprenne pas du côté de la dépense.

Dans ces comptes, il n'y a pas une mention de séjour à Saint-Germain. Les archives n'ont pas dit leur dernier mot, ne concluons pas.

Par le peu que nous avons pu produire touchant ce règne de Charles VII, si long cependant, on peut juger du véritable jour sous lequel le roi considérait son château de Saint-Germain : place de refuge, place avancée, jalon géographique d'un domaine contesté qu'il fallut reprendre pied à pied. De château de plaisance, maison de repos ! il ne fallait pas songer à aucun moment du règne.

Charles VII mourait le 22 juillet 1461, à Mehun-sur-Yèvre. Il se laissa, dit-on, mourir de faim par désespoir de la conduite du dauphin Louis, son fils, l'odieux Louis XI, dont les actes politiques étaient dirigés contre lui.

Dunois prit soin de la pompe funèbre et des derniers honneurs rendus au roi défunt et le compte des obsèques fut tenu par Tanneguy du Chatel, vicomte de Bellière, neveu du grand Tanneguy du Chatel, dont le nom est associé au souvenir du meurtre de Jean sans Peur, à Montereau.

Les détails de ce compte sont souvent bien curieux, on dirait humoristiques s'il ne s'agissait d'une chose aussi grave : 14.036 L. 16 s. 9 d. furent prévus pour les frais de ces funérailles.

Ce furent Jehan Rousteau, barbier du roi, aidé de Guillaume Herbède et de Jehan Moreau, barbier de Bourges, qui embaumèrent le corps, et Guillaume le Bourgne, apothicaire, fournit les « poudres, espices, etc., nécessaires à l'opération ».

On employa 240 livres de cire pour les cierges des messes dites. 24 hanouars, porteurs de sel, reçurent à Saint-Denis le corps du roi, apporté de Mehun-sur-Yèvre à Notre-Dame-des-Champs, à Paris, par 40 serviteurs.

On habilla le corps d'une « chemise de taffetas » (de soie) de Florence changeans, à 2 escus l'aune, et d'un habit royal composé de « robbe et manteau de veloux bleu tiers poil » (16 aunes à 4 escus 1/2), « habit doublé de taffetas vermeil de Florence. Un beguin de toile de soie ».

L'habit était brodé de fleurs de lys en fil d'or de Florence, et frangé d'or.

Selon l'usage, on fit la statue du roi, pour le cortège officiel : par statue, il faut entendre le mannequin représentant, en effigie, le défunt, dont le visage fut moulé par « Jacob de Lictemont, paintre ».

Au total on dépensait 18.295 L. 6 s. 10 d. (1).

Ce village de Mehun-sur-Yèvre avait vu le roi signer en décembre 1429 les lettres d'annoblissement octroyées à Jeanne d'Arc, à Jean d'Arc, son père; Isabelle, sa mère; Jacquemin, Jean et Pierre, ses frères ; et leur postérité (2).

(1) Cf. Leber, XIX, 236.
(2) *Arch. nat.*, K 63, n° 9.

§ II

Louis XI

roi, le 18 Juillet 1461 — mort, le 30 Aout 1483

Le nouveau règne ignore Saint-Germain comme séjour, même passager et l'on doit s'en réjouir à plus d'un titre.



Fig. 76. — Louis XI.

Il ne paraît nulle part que Louis XI se soit inquiété de la demeure royale avant l'année 1472 (au mois d'août).

Le château était alors inhabité et la seigneurie de Saint-Germain aux mains du vidame d'Amiens, Jehan d'Ailly, chevalier seigneur de Piqueny, de Rayneval et de la Broye. Ce seigneur ayant retenu « certaines grosses sommes de deniers » dûs au roi, celui-ci envoya à Saint-Germain ses commissaires examinateurs de la chambre des comptes accompagnés de deux capitaines des archers et des arbalétriers de la Ville de Paris, pour faire rentrer chacun dans le devoir. Cela fut exécuté du 8 au 20 août 1472, et nous savons par les comptes de l'ordinaire de la prévôté de Paris le coût de l'opération : 52 L. 13 s. 4 d. p., et même les noms des capitaines : Jehan de Chartres, pour les arbalétriers ; et Pierre Braque, pour les archers (1). Puis, le château fut rendu au vidame d'Amiens. Voilà l'explication toute naturelle de la non apparition de Louis XI dans notre ville.

Combien de temps cet état dura-t-il ? Nous ne le savons pas; toujours est-il qu'au mois de septembre 1482, à l'extrême fin du règne, le roi signait au château de Plessis-lès-Tours une donation de la seigneurie de Saint-Germain, Poissy, Triel et dépendances, au profit de son célèbre médecin Jacques Coictier, et en novembre suivant une autre donation, au même personnage, de la Conciergerie du Palais, à Paris, avec toutes les prérogatives et privilèges exorbitants y attachés (2).

Philippe de Commynes qui fut le confident et le bras droit du roi ne dit rien explicitement de ces dons, mais il les laisse deviner implicitement :

(1) V. aux P. J. à l'année 1472.

(2) V. aux P. J. les pièces en question.

« Maistre Jacques [Coictier] touchait « *chascun moys diz mil escus* » et le roi le comblait ainsi : « *espérant qu'il lui alongeast la vie* (1), *et aultres offices et terres pour luy et ses* « *amis* ». Ces derniers mots contiennent sans doute une allusion au domaine de Saint-Germain-en-Laye.

Louis XI faisait plus que craindre son *médicin :* Commynes écrit que ce maître Jacques « *espouventait le roi* » par ces mots : « *Je scay bien que ung matin vous m'en* « *envoyrez comme vous faictes d'autres ; mais par la...* (*ung grant serment qu'il juroit*) *vous* « *ne vivrés point huyt jours après* ».

Très malin le sieur Coictier : sans prolonger d'une seconde la vie du Roi, il garantissait la sienne et dut s'estimer bien heureux que son seigneur et maître ne l'envoyât pas à la potence au moment où il se sentit mourir, pour justifier au moins en partie la prophétie du bonhomme de la Faculté.

J. Coictier s'il n'eut pas à compter avec la main vengeresse du Roi, eut du moins à le faire avec celle plus rancunière de ses anciens collègues de la chambre des comptes qui ne lui pardonnèrent pas sa scandaleuse réussite auprès du monarque terrorisé par la peur de la mort.

On voit en effet qu'en 1484, Pierre Quatre-Livres — un singulier nom — procureur du roi au Châtelet fut chargé de poursuivre (2) l'annulation de toutes les donations faites par le feu roi. Le procureur réussit à amener Coictier à une transaction concernant l'office de la Conciergerie du Palais. Coictier n'ayant jamais rien touché des revenus de cette charge consentit à transiger pour « cent francs parisis » l'abandon de ses privilèges. Quant à la seigneurie de Saint-Germain, il paraîtrait que le malin docteur sut détourner l'orage en avançant au nouveau roi, Charles VIII, la somme de cinquante mille écus dont le Trésor avait un fort grand besoin.

Le domaine de Saint-Germain n'intéressa pas autrement le roi Louis XI.

A notre château de clair soleil, Louis XI préférait sa maison inaccessible aux bruits du dehors : Le Plessis-du-Parc-lès-Tours répondait mieux aux vues et aux goûts sournois du triste sire. Saint-Germain, tout féodal qu'il fût resté, même après sa reconstruction par Charles V, entre 1364 et 1368, tout délabré qu'il dût être après vingt ans d'occupation étrangère et de manque d'entretien, se trouvait placé trop près de la rue d'où le peuple peut en quelque sorte surveiller son roi. Ce séjour saint-germanois était d'un accès trop facile pour cet oiseau de nuit et de proie qui ne se plaisait qu'avec des êtres faibles, surtout des obligés, et mieux encore avec ses chiens qu'il logeait dans sa propre chambre. Cette cohabitation animale avait d'ailleurs un autre but : celui de posséder à toute heure une garde fidèle et féroce ! Sait-on jamais ce qui peut arriver ? Avec ces lévriers qu'il soignait lui-même, Louis XI pouvait compter sur un attachement aveugle.

« Pour tous plaisirs — écrit Philippe de Commynes (3) — il aymoit la chasse et les oyseaulx en leurs saisons, mais il n'y prenoit point tant de plaisir comme aux chiens ».

(1) Commynes, *Mémoires*, L. VI, ch. XI. Ed. Mandrot, II, 73.
(2) V. *Ord. de la prévôté de Paris, 1484,* dans Sauval, III, 449.
(3) *Mémoires*, L. VI, ch. XII. Ed. Mandrot, II, 83.

Et, en effet, son « plaisir » n'était-il pas de suivre des galeries du château de Plessis-lès-Tours, témoin de ses frayeurs, une chasse improvisée dans le parc même du château, où cent chiens à moitié sauvages harcelaient et déchiraient vivant un sanglier (1). Pourtant il fut grand chasseur et fort entendu en ce sport, au dire des contemporains.

Un fond de barbarie subsistait donc en cet homme qui avait peur de son ombre, et ne se serait pas mis en route sans avoir « offert à sa dévocion » un cierge de cent et quelques livres à « Madame Marie », ou « un chien de cire de XII livres » à « Monsieur Saint Martin (2) ».

Bassesse et cruauté doublées d'une forte dose de superstition, née de la peur de l'inconnu, sont des signes caractéristiques de cette époque, au moins autant que de la mentalité du monarque.

Mauvais fils, mauvais époux, mauvais père, le Louis XI premier artisan de l'unité nationale peut captiver l'historien de sa politique, mais nous n'avons pas à le connaître sous ce jour : c'est l'autocrate que nous cherchons à pénétrer dans sa vie privée.

Un homme, roi ou manant, ne saurait se refaire. Partout donc où le roi aurait habité, — comme partout où, de fait, il a résidé, — au Plessis-lès-Tours comme à Saint-Germain, il aurait été le même homme. A Saint-Germain il aurait traîné après soi le cortège inséparable des instincts cruels et de la duplicité perfidement mise en œuvre que sa nature distillait goutte à goutte.

S'il avait jeté son dévolu sur Saint-Germain au lieu de le porter sur le Plessis-lès-Tours, les sous-sols de notre château (3) seraient aujourd'hui un but de promenade à la recherche des coins obscurs où Louis XI serait venu repaître ses yeux des supplices atroces qu'il infligeait à ses ennemis supposés ou réels.

En lisant certains historiographes, on serait tenté de croire que leur imagination a grossi le bilan criminel du roi. Malheureusement, il n'en est rien.

Nous possédons des fragments de comptes qui corroborent pleinement ce que Philippe de Commynes, homme froid et véridique, ne craint pas de révéler des actes monstrueux de son maître. Une preuve de la véracité de Commynes se tire d'une phrase de son récit ; il s'agit de lui-même et sa bonhomie n'en est pas altérée :

« Plusieurs, depuys, l'ont maudit (le roy) ET MOY AUSSI QUI EN AY TASTÉ soulz le roy « de présent, HUYT MOYS ! »

Et de quoi s'agit-il? Oh ! de bien peu de chose en vérité, comme répond le chien du fabuliste à propos de la trace du collier, signe de son esclavage. Lisez :

---

(1) V. Compte 4e de Pierre Symart, 1478-1479 : « *à Jehan le Roux pour deux sangliers vifs pour chasser à ses chiens et levriers dedans le Plessis du Parc* », transcrit par Douet d'Arcq. Comptes de l'hostel, p. 357.

(2) *Idem*, p. 353.

(3) Sous François Ier, le sous-sol du donjon était appelé « *la prison* », mais nous n'avons trouvé trace que d'un seul cas d'emprisonnement en ce lieu.

« Il est vray qu'il (le roi) avoit faict de rigoureuses prisons comme caiges de fer et « d'autres de boys couvertes de platz (1) de fer par le dehors et par le dedans, avecques « terribles serrures, de quelques huyt piedz de large et de la haulteur d'ung homme et pied « plus (6 pieds). Le premier qui les devisa (imagina) fut l'évesque de Verdun qui en la pre- « mière qui fut faicte fut mys incontinent et y a couché quatorze ans (2). Plusieurs « depuys, etc... ». Voilà ce dont « avait tasté huyt mois » le brave Commynes !

Les fers décrits par le même annaliste se retrouvent dans les « comptes » avec une description semblable : Commynes n'exagérait donc pas en détaillant (3) :

« Fers, faits par des alamans, très pesans et très horribles pour mettre aux piedz; et « estoit ung anneau pour mettre ung pied seul, mal aisé à ouvrir, comme ung carcan, la « cheyne grosse et pesante et une grosse boulle de fer au bout, beaucoup plus pesante qu'il « n'estoit de raison ne qui n'appartenoit, et les appelle l'on les fillettes du Roy ».

Rien ne manque à l'énoncé, pas même l'ironie cruelle du surnom donné à l'engin (4).

Ouvrons maintenant le compte 4e de Pierre Symart, notaire et secrétaire du roy nostre Sire, du 1er août 1478 au 30 septembre 1479 :

« Baillié, à maistre Laurens Volvic, canonier dudit seigneur, pour ungs grans fers « trampez à double fereure, et une grant chesne à sonnecte au bout qu'il a faiz et livrez ou « mois de mai (1478) pour enferrer Messire Lancelot de Berne = 34 L. t. — Pour deux fers « à grans chesnes et boulles pour enferrer deux prisonniers d'Arras que gardoit Henry de la « Chambre = 6 L. t. — Pour ungs fers riuez à chascun une chesne et une boulle pour « deux francs archiers = 6 L. t...
« — Pour ungs fers rons à crampes à chesne longue et une sonnete au bout et un brasselet « à bouter *deux hommes ensemble* pour garder de nuit = 13 L. t........................
« — Pour ungs fers à bouter les deux bras, les jambes, et à bouter au col et parmy le corps « pour ung prisonnier = 25 L. t...
« — Etc., etc..., le tout montant à 269 L. 12 s. 6 d., payé le 15 avril 1479 ».

Et plus loin :

« A maistre Laurent Volvic... pour avoir fait faire au Plessis du Parc trois forges à faire « une caige de fer que ledit seigneur (roi) y avait ordonné faire faire, ci 15 L. 3 sols.......

Dans le compte sixième du même trésorier, on retrouve l'inévitable Laurent Volvic livrant cette fois *au maistre d'hostel de la reine* des instruments de même sorte : chesnes, boules, sonnettes, etc... La reine était à ce moment (1481) Charlotte de Savoie.

(1) Plaques, bandes de fer plat.

(2) V. dans Sauval, III, 428, le détail de la cage faite à la Bastille pour ledit évêque, Guillaume de Haraucourt. — V. *Idem*, p. 432, le détail des réparations faites aux instruments de supplice des Halles.

(3) L. VI, ch. XI. Ed. cit., p. 78. T. II.

(4) Cf. *Arch. hist. artist. et littér.* par Charavay, I, p. 303, sur le même sujet.

Rapprochons ces gentillesses royales de ce bon mouvement révélé par l'article suivant :

« A Jean du Reffon maistre d'hostel dudit seigneur pour avoir fait mener en une lic-« tière et par eaue depuis les Forges jusques à Tours, ung chien courant qui estoit malade : « cy 54 sols 4 deniers tournois ».

Comment douter de la bonté d'un tel monarque.

Louis XI avait donc le cœur sensible, puisqu'il avait un tel amour d'« ung chien courant malade » au point de le faire transporter en litière et par eau, pour lui éviter les cahots d'une route rabotteuse. Pour les gens, il les aimait tellement aussi, qu'il les voulait tout près de lui et les mettait en cages de fer pour les empêcher de céder à la tentation de le fuir : tendresse à la Néron. J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.

Il lui appartenait bien en vérité de faire fabriquer par « J. Blot menuysier demeu-« rant à Tours un tabernacle de boys ouvré pour mecttre en iceluy ung ymage de Nostre « Dame en la chappelle de Plessis du Parc, cy 24 L. 1 s. 3 d. » et de faire peindre ce tabernacle « de feu or et azur, par Jean Bordichon painctre (1), cy 20 L. 17 s. 1 d. » et d'acheter « à Jehan Galant, 6 douzaines d'aneletz de léton dorez de fin or pour mestre ès « loges de ses oyseaulx, cy 60 sols tournois »........... ....
et encore, d'acheter à « Estienne Veau, demeurant à Tours ung cierge de 152 livres de cire « pour offrir et présenter à sa dévocion devant Notre Dame de Pitié à Tours, cy 38 L., etc... ».

La pitié eut dû germer plutôt dans sa conscience accommodante, à la vue des tortures physiques et morales qu'il infligeait à ses prisonniers. Mais non, tel un chat mordillant à petits coups de dent sa victime et savourant ses spasmes ultimes, tel le sinistre individu savourait ses odieuses vengeances en allant visiter de temps à autre les malheureux encagés mourant à petites doses. Chez Louis XI ce plaisir se doublait d'une douce quiétude, car il savait n'avoir rien à redouter dans l'avenir de la part de ces infortunés.

Une telle bassesse s'accompagne généralement d'une lâcheté innée. Chez le roi, c'était l'idée insupportable de la mort qui le suivait partout comme un spectre invisible dont il sentait la main crispée sur tout son être.

Commynes, en son style si imagé, a peint cet état d'âme de Louis XI : « comme « avant mourir il (le roi) se trouva en semblables et plus grandes, et en aussi grans paours « (peurs) et plus grandes que ceulx qu'il y (en prison) avait tenuz ». Mais en bon courtisan, le même biographe ajoute qu'il espère bien que cet état de remords a été compté au roi « pour partie de son purgatoire ! » Nous sommes moins généreux que Commynes. Nous le serions autant que lui si le Roi avait eu le remords de ses crimes, et c'est précisément ce dont il ne se soucia jamais.

Nous avons tenu à citer les sources des on-dit sur la réputation déplorable acquise par Louis XI aux yeux de la postérité ; nous n'insisterons pas davantage sur sa psychologie.

(1) Un des plus célèbres peintres du XV[e] siècle.

Dans les mêmes comptes, nous relèverons cette mention très intéressante : « Payé à Loys Boutart, paslier (fabricant de pelles) : Deux grans paelles d'airain et deux moïennes, à faire chauffer les baings dudit seigneur (le roi) = 9 L. 11 s. 8 d. t. » — On sait que les baignoires étaient en lames de bois cerclées comme des cuves ordinaires, mais de forme allongée ; Isabeau, on l'a vu, fit transporter ses baignoires de Vincennes à Saint-Germain. Ce que l'on ignorait, c'était de savoir comment l'eau chaude était mise dans ces cuves. On voit ici que Louis XI employait le procédé des sauvages de tous les pays, lesquels font bouillir l'eau en y jetant des pierres chauffées ; Louis XI se servait de pelles d'airain préalablement chauffées, que l'on plongeait dans l'eau. On se souvient que Charles V avait une « *pomme d'argent à chauffer mains en hyver* ». Saint-Germain n'eut pas le don d'exciter la curiosité du roi. Notre château était une maison de plaisance, et non une succursale du palais d'injustice que Louis XI n'eut pas manqué d'y inaugurer.



Fig. 77. — Charles VIII.

Aucun acte connu de ce roi n'a été signé à Saint-Germain ; par contre, trois pièces concernant le prieuré sont mentionnées aux dates respectives des 15 mars 1465, 30 mars et 5 août 1473.

Louis XI avait épousé à Tours, le 25 juin 1436, Marguerite d'Ecosse, qui mourut le 16 août 1445. En 1446, Louis encore dauphin, se retira en Dauphiné et, en 1448, il engageait les pourparlers de son second mariage projeté avec Charlotte de Savoie, malgré l'opposition de Charles VII, son père. Cette deuxième union fut consommée le 9 mars 1451 à Chambéry (1). Le roi mourait le 30 août 1483, à 8 heures du soir, au château de Plessis-lès-Tours, son repaire de prédilection.

§ III

Charles VIII

roi, le 30 Aout 1483 — mort, le 7 Avril 1498.

Charles VIII roi, c'est Anne de Beaujeu, sa sœur, reine effective pour les huit premières années de son règne.

(1) V. *Mémoires de Philippe de Commynes*, Ed. Mandrot (Picard, 1903).

Charles VIII n'est venu que rarement séjourner à Saint-Germain et l'on ne voit pas qu'il y ait rien entrepris. Sa première apparition au château est actuellement fixée au 22 décembre 1487. Mais on sait qu'il fut à Poissy en 1485, 1487, 1488, 1489, 1492, 1493.

Une lettre, datée de Laval, 20 octobre 1487, et dans laquelle il dit que Saint-Germain est une *place belle et bien aérée*, s'explique par le fait même que, étant à Poissy, en 1485, il n'a pas manqué de venir au moins en promenade ou en partie de chasse de notre côté dans la forêt de Laye.



Fig. 78. — Louis XII.

Les autres séjours au château se placent aux dates suivantes :

7 mars, 8, 9, 15, 16, 17 mai 1493;

13-14 janvier 1493 (1).

Le grand acte de la régente, sa sœur, fut le mariage du jeune Charles avec Anne de Bretagne. Digne fille de Louis XI par le sens politique, mais sans cette inclination perverse à faire souffrir son entourage pour mieux le dominer, Anne de Beaujeu eut la main heureuse dans la solution des difficultés de la politique nationale. Charles VIII paya d'ailleurs de sa personne en maintes circonstances et les événements l'ont éloigné de Saint-Germain plus souvent qu'il n'eut voulu peut-être.

Il mourait le 7 avril 1498 sans postérité, et laissait le trône à son cousin, Louis d'Orléans (Louis XII).

§ IV

Louis XII

roi, le 7 Avril 1498 — mort, le 1er Janvier 1515.

Le règne de Louis XII ne fait que prolonger celui des deux derniers rois. On sent que dans la famille on ne devait guère parler du séjour de Saint-Germain. Peut-être l'état de l'immeuble était-il peu engageant; mais, d'autre part, on sait que Louis XII fut en déplacements fréquents hors de notre région. Y vint-il après son sacre en 1498, comme on le dit?

(1) D'après Petit, *Séjour des rois* dans *Bull. hist. et philol.*, Leroux, éditeur.

Il était au château en 1514, de mai à juillet environ, puisque nous connaissons des lettres de ce moment, des traces de paiement pour travaux locatifs, et que, au surplus, il y mariait le 18 mai sa fille Claude avec François d'Angoulême qui, sept mois plus tard, le 1[er] janvier 1515, lui succédait comme roi de France sous le nom de François I[er]. L'opération n'avait pas été aisée à mener à terme, et comme c'est un souvenir local intéressant, nous sommes tenu par cet intérêt même à en dire les particularités sans hésiter à remonter un peu loin dans le passé.

Louis XII avait épousé en 1476 Jeanne la Boîteuse, fille de Louis XI et sœur de Charles VIII. Il l'avait répudiée (1) en 1498 pour épouser en secondes noces Anne de Bretagne (2), devenue veuve du même Charles VIII, c'est-à-dire sa belle-sœur. Anne de Bretagne changeait donc de mari sans quitter le trône. Louis XII était adroit en cette circonstance, mais il paya cette finesse diplomatique d'une servitude morale qu'Anne de Bretagne, beaucoup plus fine et autoritaire, lui imposa. Ils eurent une fille, Claude, en 1499, et aussitôt les projets de mariage de germer. L'enfant était encore au berceau qu'on imaginait de la fiancer à l'infant don Carlos (plus tard Charles Quint). Louis XII en signant bientôt les lettres d'engagement en ce sens, rédigeait en même temps, à l'insu d'Anne de Bretagne, d'autres lettres constatant que les premières n'étaient pas librement consenties et que sa volonté était de n'avoir pour gendre, un jour, d'autre prince que François d'Angoulême (3). Anne de Bretagne, on le sait, redoutait les « bêtises de ce gros garçon ». Il n'importe.

Louis XII était d'accord avec les États réunis à Tours, en mai 1506, avec les hauts personnages de la Municipalité de Paris (v. *Registres du Bureau de la ville*, année 1506), avec Louise de Savoie, mère du gros garçon (4), et les deux jeunes gens, en prenant de l'âge, se convinrent: il n'y avait plus qu'à attendre le moment favorable. Anne de Bretagne mourait à temps (5), et tandis que Louis XII, libéré de sa tutrice *in partibus*, jetait son dévolu sur Marie d'Angleterre, de 32 ans plus jeune que lui, l'union projetée entre François et Claude recevait sa consécration officielle le 10 mai 1514, au château d'Amboise, où François résidait avec sa mère.

Du château d'Amboise, François partit « *incontinent... bien accompagné,* dit Fleuranges (6), *et vint à Saint-Germain qui est un fort beau château à cinq lieues de Paris, beau*

(1) V. *Bib. nat. Ms. f. fr.*, 4757, f° 68, la sentence du pape Alexandre VI portant dissolution du mariage.

(2) Contrat de mariage du 7 janvier 1498 à Nantes. *Bibl. nat. Ms. f. fr.*, 3907, f° 169 et 173.

(3) V. Fleuranges, ch. XV. Les pièces officielles de cette affaire sont aux Arch. Nat., carton J. 951.

(4) Fleuranges nous a conservé le détail des jeux de François I[er], enfant, élevé à Amboise: *Escaigne*, jeu de ballon à main qui se jouait avec une sorte de massue en bois recouverte de plomb; *tir à l'arc; tir avec la serpentine avec flèches* sur une cible fixée sur une porte; *grosse boule*, du volume d'un tonneau, on la poussait avec une poignée d'étain et l'avant-bras garni d'un bracelet d'étain retenu par des courroies bardées de fer; *assaut d'une forteresse* défendue à coups d'épée; *joutes et tournois* à selles désanglées; *chasse aux cerfs* et aux bêtes sauvages.

(5) Le 19 janvier 1514, à Blois. Fleuranges dit à ce sujet qu'elle mourut à Blois, de la pierre, et que « *ce feust une grande perte à plusieurs.* Et qui en feust bien aise, ce feust Monsieur d'Angoulême pour ce qu'elle lui estoit bien contraire en ses affaires ». Chap. 41.

(6) *Mémoires*, ch. 42, dans Michaud, Poujoulat, T. V., p. 43.

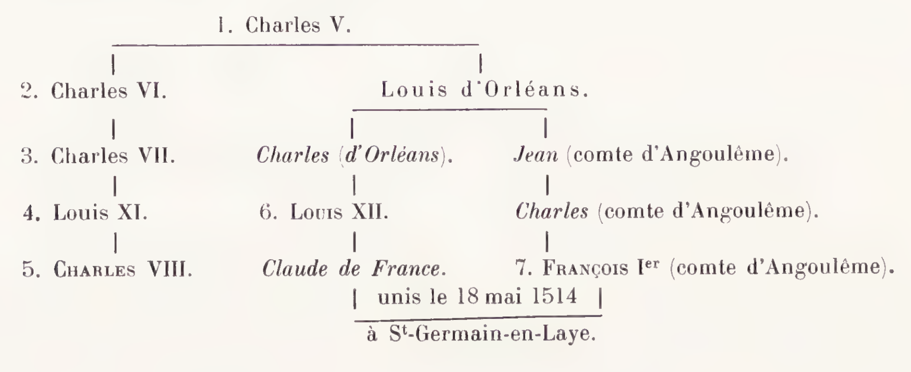
parc et belle chasse. Et luy arrivé au bout de quatre jours après feurent faictes les nopces les plus belles que vis jamais; car il y avait dix mille hommes habillés aussi richement que le roi ou que Monsieur d'Angoulesme qui estait le marié; et pour l'amour de la feue royne, tout le monde estoit en deuil, et ne feust pas changé d'homme ni de femme pour ledict mariage (1) ».

Ne nous montrons pas exigeants plus qu'il ne convient, et contentons-nous de cette courte notice: Fleuranges n'est pas narrateur. Du marié lui-même, cet annaliste nous dira que c'était un gros prince pouvant faire beaucoup de bien à ses serviteurs, et que le Roi lui baillia auparavant le duché de Valois et le duché de Bretagne, mais ce ne fut pas sans se faire tirer l'oreille. François Ier, en somme, assurait définitivement l'union de la Bretagne à la couronne pendant qu'il en était temps, car tout était à craindre du troisième mariage projeté alors entre son beau-père et la jeune Marie d'Angleterre, sœur d'Henri VIII, roi d'Angleterre (2). François Ier ne voyait pas d'un très bon œil cette folie quasi-sénile de Louis XII qui pouvait lui coûter le trône de France, tout simplement, si un fils était né, quelques mois plus tard, de cette sotte union.

On vit bien dès après la mort de Louis XII, à quel degré François redoutait l'évènement en question, dans les scènes qu'il fit à Marie, sa belle-mère, de deux ans plus jeune que lui, pour l'obliger à convoler en justes noces avec le duc de Suffolk, qu'elle n'avait jamais cessé d'aimer, quoique épouse du roi de France. François Ier se débarrassa d'elle aussitôt qu'il le put, en feignant une colère un peu surfaite au sujet de cette passion fort excusable en principe.

(1) On trouve dans les comptes de l'ordinaire de la Ville de Paris deux mentions de travaux payés pour aménager le château, l'une en vue de la réception de François Ier, l'autre à propos du mariage subséquent de Louis XII avec Marie d'Angleterre. (V. Sauval, III, p. 592).

(2) V. Fleuranges, ch. 41. Le mariage eut lieu à Abbeville, en octobre 1514 et deux mois et demi plus tard, le roi, déjà condamné par ses médecins, mourait à Paris, au château des Tournelles, le 1er janvier 1515, laissant le trône à son gendre, faute d'héritier direct apte à lui succéder. Mais ce n'est pas comme gendre que François recueillait la succession royale, c'est comme cousin issu de germain, à défaut d'autre parent plus proche:



CHAPITRE QUATRIÈME

François Ier

roi, le 1er Janvier 1515 — mort, le 31 Mars 1547

François Ier au Chateau de Famille (1515-1539)



Fig. 79. — François Ier.

Préliminaires. — L'histoire du château royal sous le règne de François Ier se divise en deux périodes inégales.

La première embrasse les années, de 1515 à 1539, pendant lesquelles le Roi habite simplement le vieux château de Charles V, sans entreprendre aucun changement radical de l'immeuble. S'il y eut des fêtes à Saint-Germain, entre 1515 et 1539, elles ont été données dans cette antique demeure. Ceci doit être, dès l'abord, bien fixé dans la mémoire de chacun.

La seconde période embrasse les années, de 1539 à 1547, pendant lesquelles le Roi, ayant fait jeter bas le vieux château en question, donne tous ses soins à la construction d'un nouvel édifice qui, dans l'histoire, porte le dénominatif architectural de : *Château de la Renaissance (1)*.

François Ier, pendant ces vingt-quatre années de la première partie de sa vie de roi (1515-1539), a déployé une activité fébrile : rien ne lui échappait. Toujours par monts et par vaux, il voulait tout voir, tout connaître, tout juger par lui-même.

C'est ainsi que, pour mieux réussir, il a joué de tout ce qui était à sa portée, personnages, membres de sa famille, etc., comme s'il avait eu en mains un jeu de cartes vivantes. Cette conduite nous impose de faire défiler sous les yeux du lecteur les personnages en cause, afin qu'on les reconnaisse plus aisément dans l'avenir, puisque c'est à Saint-Germain même que François Ier, joueur infatigable, les a poussés tour à tour, et en tous sens, sur l'échiquier de sa politique.

(1) Ce sera le sujet du Livre IIIe commençant le Tome IIe de cet ouvrage.

En 1515, au 1er janvier, jour de la mort de Louis XII au palais des Tournelles, la famille royale groupée autour du nouveau roi François Ier, âgé de vingt et un ans, se compose essentiellement de :

Claude de France, la jeune reine âgée de seize ans, fille aînée de Louis XII et d'Anne de Bretagne (décédée à Blois le 9 janvier 1514). — Claude avait épousé François d'Angoulême, le 18 mai 1514, à Saint-Germain.

Louise de Savoie, mère du roi François, et son plus ferme soutien lorsque, au cours d'absences prolongées, son fils lui confiera la régence du royaume.

Marguerite de Valois, sœur du roi, devenue duchesse d'Alençon, par son mariage avec Charles, duc d'Alençon, en 1509. — On la retrouvera en 1527, veuve du duc d'Alençon, épousant en secondes noces, à Saint-Germain, Henri II d'Albret, roi de Navarre. De leur mariage naîtra à Saint-Germain, Jeanne d'Albret, la future épouse d'Antoine de Bourbon et, par lui, mère de notre roi Henri IV.

Renée de France, sœur cadette de la reine Claude, belle-sœur du roi François, orpheline âgée de six ans.

A côté de ce groupe familial, on aperçoit quelques instants, au début du règne, Marie d'Angleterre, reine douairière de France, alors âgée de dix-sept ans, veuve de Louis XII, dont elle avait été deux mois et demi l'épouse en troisièmes noces (1). Elle disparaîtra de la cour en avril 1515 après une scène d'explications orageuses de la part du roi François, trop heureux de se débarrasser d'une belle-mère dont le mariage *in extremis* avec Louis XII ne le rassurait qu'à moitié sur le succès de ses droits personnels au trône. La jeune femme combla d'autant plus facilement les vœux du Roi, qu'elle avait, de longue date, témoigné d'une inclination assez marquée pour la personne de Charles Brandon, duc de Suffolk (2), son cavalier d'honneur lors de son mariage avec Louis XII.

Enfin, comme prolongement de la famille, on entrevoit dès le courant de l'année 1515, et pour l'année même, la naissance d'un enfant royal :

Louise, née à Amboise le 19 août 1515, sœur aînée de six autres enfants qui s'échelonneront assez régulièrement au cours des années suivantes.

Ce seront : *Charlotte,* née à Amboise le 25 (?) octobre 1516 ;

François (3), né à Amboise le 28 février 1518 ;

Henri, né le 31 mars 1519 ;
Madeleine, née le 10 août 1520 ;
Charles, né le 22 janvier 1522 ;
Marguerite, née le 5 juin 1523.
} Tous quatre à Saint-Germain-en-Laye, au vieux château de Charles V.

(1) Mariage célébré à Abbeville le 9 octobre 1514. (V. Règne de Louis XII).

(2) Elle l'épousa secrètement le 15 mars 1515, dit Louise de Savoie. (V. son *Journal*). Elle ajoute que Suffolk était un « homme de basse condition ». Le nom de Marie revient de temps à autre dans les comptes du règne, à titre de pensionnaire du trésor royal.

(3) Premier dauphin, mort à Tournon le 10 août 1536, à 18 ans et cédant le titre de dauphin à son second frère Henri, qui sera notre Henri II, roi de 1547 à 1559. (V. Félibien, *Hist. Abb. de Saint-Denis*, p. 388).

Ces quatre derniers sont, à nos yeux, de vrais enfants du pays, car le roi et le berger sont égaux devant la Nature (1).

Tels sont les acteurs du drame politique, souvent tragi-comique — sauf pour les intéressés — qui occupera la scène de notre historique.

§ I

Actes Politiques du Règne

Première Période, 1515-1539. — Les préoccupations qui, dès son accession au trône assaillirent le jeune roi, éloignèrent, pour un temps, de son esprit le souvenir du château de Saint-Germain, où le 18 mai de l'année précédente s'étaient déroulées les fêtes de son mariage avec Claude de France.

Quatre années, deux mois et quinze jours exactement, du 1er janvier 1515 au 15 avril 1519, s'écouleront avant que François Ier revoie cette contrée qu'il avait appris à aimer comme nous l'aimons nous-même pour ses sites ravissants, sa forêt admirable, si paisible et si sûre (2), alors terrain de chasse merveilleusement giboyeux.

Certains historiens ont parlé d'un retour du Roi sur ses terres de Laye (3), dès l'année 1516, paraît-il! Cela est douteux, attendu que les séjours du règne sont établis jour par jour et le Roi n'a pas pu séjourner de ce côté avant l'année 1519.

Roi le 1er janvier, sacré à Reims le 25 du même mois, il revient vers la capitale en faisant le détour par Compiègne, où il s'arrête sept jours (1er au 7 février) et commence, là même, la série de ses étonnantes combinaisons. Il est clair qu'il vise en secret à devenir un jour le premier monarque de l'Occident et qu'il s'ingéniera à manœuvrer en conséquence. L'ennemi à redouter, ou l'ami à conquérir, peut se trouver indifféremment du côté de l'Angleterre ou du côté de l'Autriche. Il s'agit donc de neutraliser les mauvaises dispositions d'où qu'elles viennent, et, si possible, d'opposer les deux adversaires pour profiter de leur mésintelligence: la diplomatie du monde *dit* civilisé n'a jamais vécu que de ces mensonges.

Le moyen le plus à la portée du Roi de France est d'annihiler le mauvais vouloir de ses opposants en les liant par l'un de ces mariages dictés par l'intérêt des cours princières. François n'a, en 1515, qu'un seul membre de sa famille qui soit disponible: qu'à cela ne tienne! Ce parent n'est qu'une fillette de six ans, une orpheline dont il est le protecteur naturel, elle s'appelle Renée de France! Va pour Renée, en attendant un autre sujet disponible, et, le 5 février, le beau-frère de la fillette don-

(1) V. Eclaircissements IX et XI pour les détails biographiques sur chacun des membres de la famille royale de François Ier.

(2) De mémoire d'homme on n'a pas connaissance d'animaux dangereux, loups, vipères, etc., dans la forêt de Laye; celle de Fontainebleau a sur la nôtre cette malencontreuse supériorité.

(3) A Carrières-sous-Bois, dit-on. Rien ne nous l'a démontré. Le roi était à Paris du 4 au 21-22 octobre 1516. Est-il venu en excursion d'un jour, à Saint-Germain?

nait, comme Roi de France, pleins pouvoirs de traiter en son nom de Roi, le mariage de l'enfant avec Charles, prince d'Espagne, archiduc d'Autriche (1).

François avait-il dès lors le secret dessein de lier les mains de son beau-frère en expectative pour le jour où, par la mort de Maximilien, s'ouvrirait la succession au titre d'empereur? On peut le supposer. Cette affaire de mariage étant réglée, ou considérée comme telle, le Roi signait à Paris les pièces relatives à l'union projetée et se préparait à partir pour la fameuse campagne d'Italie. Il y partait bientôt, en effet.

Pendant son absence, une fille, sa première née, Louise, avait vu le jour à Amboise, le 19 août. Cette naissance changeait-elle les projets du Roi de France ou ceux de l'archiduc Charles?

Ceux du roi, à coup sûr, puisque étant à Lyon, en juillet 1516, il y signait de nouvelles lettres, donnant pleins pouvoirs de traiter en son nom du mariage de sa fille Louise avec le même archiduc Charles, devenu Charles Ier, roi d'Espagne. Des pourparlers, des engagements, traités, serments, etc., de l'année précédente concernant Renée de France, rien ne subsistait plus: Louise, quoique dans la première année de son âge, était substituée à Renée. Et l'on recommençait toute la série des actes nécessaires (2). La mort inopinée de l'enfant en 1518 mit à néant cette immorale combinaison (3) par laquelle François Ier avait sans doute pensé mieux dominer un gendre qu'un beau-frère.

Au moment où ces opérations se poursuivaient avec plus ou moins de sincérité de part et d'autre, en octobre 1516, une seconde fille, Charlotte, naissait à Amboise, le 23 (ou le 25) de ce mois. De cette enfant, on sait fort peu de chose. Elle mourut (4) en 1524, à l'âge de huit ans.

Avec l'année 1517, l'arrière-pensée — pour nous, probable — de François Ier va se préciser mieux encore que par le passé. Ayant substitué sa fille Louise à sa belle-sœur Renée comme fiancée de Charles d'Espagne, Renée se trouvait, de ce fait, disponible. François l'engagea alors à Joachim II, fils de l'électeur palatin, marquis de Brandebourg. Etait-ce une voix gagnée à son éventuelle candidature impérialiste? François Ier le croyait et y comptait. Ceci se passait à Abbeville le 26 juin 1517.

En 1518, le 28 février, naissait à Amboise un troisième enfant, le Dauphin désiré, François; on le baptisait le 25 août suivant (5). Le Roi toujours pressé de se ménager des appuis entamait, par mandataire, dès le 31 juillet, des négociations pour

(1) C'est le futur Charles(-Quint), roi d'Espagne en 1516 et Empereur en 1519. Sous Louis XII ce mariage avait déjà été préparé: c'est l'excuse que l'on peut accorder au roi François Ier. (V. traité des 1er décembre 1513 et 24 mars 1514. *Bib. Nat.*, Mss. fr. 2749, f°s 37 et 48).

(2) Le nouveau traité de mariage fut signé à Noyon le 13 août 1516, ratifié par François Ier à Amboise, le 29 septembre, et par Charles, à Bruxelles, le 29 octobre. (*Arch. Nat.*, J. 62).

(3) Charles d'Espagne avait alors 15 ans. Il épousait en 1526 Isabelle, fille d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, née en 1503.

(4) Presque en même temps que sa mère, la reine Claude, morte à Blois le 26 juillet 1524. — Il fut question de marier Charlotte avec Jacques d'Ecosse : traité de mariage signé le 26 août 1517. (V. B. N. *Coll. Dupuy*, vol. 267, p. 273).

(5) Coût de la fête : 7.253 livres, 18 sols, 1 denier.

marier ce bébé avec la princesse Marie d'Angleterre, fille d'Henri VIII, née trois ans auparavant, en 1515 (1). Singulières fiançailles d'un poupon de cinq mois avec une gamine de trois ans, et plus singulières encore si l'on songe que, le 19 mai précédent, François Ier avait ratifié, à Amboise, un traité passé avec Frédéric, héritier du trône de Norwège, pour être pourvu de vaisseaux et de troupes, « en cas d'une guerre avec l'*Angleterre* ou toute autre nation ».

Comme l'exigeait le protocole, tous les actes concernant l'union projetée furent échangés l'année suivante. Le cours des choses devait suivre sa pente naturelle, glissante, surtout au début de l'année 1519 et les opérations du mariage anglais, non plus que celles du mariage espagnol, n'étaient d'aucun poids dans la balance des partis en présence.

Le 12 janvier 1519, en effet, Maximilien, empereur, mourait à Wels (Haute-Autriche), laissant la place vacante, objet d'envie pour trois, au moins, des rois les plus puissants de l'Europe: Charles Ier, roi d'Espagne et archiduc d'Autriche; François Ier, roi de France; et Henri VIII, roi d'Angleterre. C'est maintenant que l'on va juger de quel avantage étaient pour François les engagements pris précédemment: 1° envers Charles Ier, au sujet de Louise de France; 2° envers Henri VIII, au sujet du dauphin François; 3° envers l'électeur de Brandebourg, au sujet de Renée de France.

La mort de Maximilien obligeait les compétiteurs à mettre bas les masques. De plus en plus hanté par son désir immodéré d'être investi de la dignité impériale, François a recours aux grands moyens de persuasion. Le 29 janvier 1519, il donnait tous pouvoirs à ses plénipotentiaires: Jean d'Albret, comte de Dreux et de Rethel, gouverneur de Champagne, seigneur d'Orval; Guillaume Gouffier, seigneur de Bonivet, amiral de France; et Charles Guillart, premier président au Parlement de Paris « pour traiter de l'élection en perspective, et *promettre certaines sommes* au nom du Roi (2) ». C'était moral sans doute, car tous les concurrents firent de même. Toutefois les clauses, non plus que les sommes promises n'étaient égales.

Henri VIII était bien éloigné là-bas dans son île. Charles Ier d'Espagne était bien jeune, mais la dispersion de ses possessions en Europe était son principal atout; il ne représentait pas encore un bloc redoutable: on pouvait l'émietter à volonté. Cette prétendue faiblesse fut sa force, car il tenait l'Europe par tous les côtés. Le royaume de France, au contraire, représentait ce bloc d'un seul tenant! En augmenterait-on encore la puissance par l'octroi du titre impérial au roi de France? Celui-ci n'était-il pas déjà trop enclin à faire tout plier sous sa volonté? Telle était la situation vraie.

Dès l'abord on se rend parfaitement compte de l'inégalité des chances, et François Ier la sent peut-être mieux que tout autre, et comprend la difficulté, mais sa caisse est vide; c'est un tonneau sans fond, une passoire percée de milliers de trous par où s'écoule en détail la grosse somme que l'on ne cesse de renouveler dans le récipient!

(1) Guillaume Gouffier, sieur de Bonivet, amiral de France, fut ce mandataire. (V. Lettres d'Angers, le 31 juillet 1518). — *Arch. Nat.*, J. 650 B, n° 29.

(2) *Bib. Nat.*, Ms. fr. 5756, f° 43.

Arrivée de François I[er] au château de Saint-Germain. — C'est dans cet état d'esprit inquiet que notre François arrive à Saint-Germain, le 15 mars 1519, pour la première fois de son règne, après plus de quatre années d'un surmenage incessant. Il y séjournera jusqu'au 25 juillet, sauf une courte absence de quinze jours, du 22 juin au 8 juillet, à Melun, Fontainebleau et retour à Carrières, où il avait établi, peut-être déjà, ses équipages de chasse.

On peut dire que, pendant ce premier séjour à Saint-Germain, l'élection à l'Empire fut le cauchemar de son existence quotidienne.

Les actes qu'il a signés au château pendant ce court laps de temps témoignent d'une impatience fébrile. Il n'est pas besoin de dramatiser les faits pour rendre cette conclusion évidente: les énoncer suffit; tous sont datés de Saint-Germain.

Dès le 26 mars, il reprend le projet du mariage de Renée de France avec Joachim II de Brandebourg, traité et ratification du traité sont signés le même jour.

Un incident au château le 31 mars : naissance d'un quatrième enfant, Henri, deuxième fils, notre futur Henri II (1). Dans quelques mois, François I[er] se servira de sa très jeune personnalité pour son action diplomatique.

Le lendemain de ce jour, le 1[er] avril (2), le Roi renouvelait à ses trois plénipotentiaires ses instructions pour relancer les Electeurs allemands; dès lors, il n'avait plus qu'à attendre le résultat de ses avances, et le mois d'avril dut lui paraître singulièrement long. Les nouvelles qui lui parvinrent alors furent-elles mauvaises ou simplement peu encourageantes? Le 1[er] mai, il publiait quatre déclarations portant aliénation du domaine royal pour se procurer de l'argent: 268.000 L. au moins, et tout de suite; il cédait tout ce qu'on voulait des domaines de Normandie, Dauphiné et Picardie, aides, gabelles, impositions à affermer (3), à qui donnerait de l'argent, toujours de l'argent, mais *le plus tôt possible*.

Le 12 mai, quatre autres lettres partent pour l'Allemagne : l'une (4) donnant aux Electeurs de Trèves et de Brandebourg les pouvoirs les plus étendus à l'effet de promettre, au nom du Roi de France, la reconnaissance des privilèges de l'Empire ; la seconde (5) à Richard, archevêque de Trèves, d'accepter au nom du Roi la dignité impériale au cas que les suffrages lui seraient favorables; la troisième (6) à Joachim de Brandebourg pour le décharger de donner son suffrage au Roi de France, si l'élection souffrait des difficultés insurmontables; enfin, la quatrième adressée à Albert (7), archevêque de Mayence, conçue dans le même esprit que celle adressée aux Electeurs de Trèves et de Brandebourg.

(1) François I[er] fit don à Louis de Clèves des créations de « maîtres de chaque métier », à l'occasion de cette naissance (Saint-Germain, 8 avril 1519. — *Arch. Nat.*, X1a, 8611, f° 290).

(2) *Bibl. Nat.*, Ms. fr., 5756, f° 35).

(3) *Arch. Nat.*, X1a 864, f° 292.

(4) *Idem.*, J. 952, n° 17.

(5) *Idem.*, J. 994a, n° 20.

(6) *Idem.*, J. 995a, n[os] 22, 23.

(7) *Idem.*, id.

Trois jours plus tard, le 15 mai, nouvelle missive par laquelle François Ier s'engage envers Louis, comte palatin et duc de Bavière, à exécuter les PROMESSES?? qui lui avaient été faites auparavant (1) en son nom.

Cette lettre s'était-elle croisée avec une autre venant du même Louis vers le Roi? François lui écrivait (2) de nouveau pour le décharger de sa promesse, et, vers le même moment, prenait vis-à-vis de Joachim II de Brandebourg (le fiancé de Renée de France) l'engagement de le nommer son lieutenant-général en Allemagne, s'il était élu (3). C'était aller un peu vite.

On peut juger, par ce résumé, de quelle fièvre souffrait François entre les murs du château, et loin des regards importuns. Involontairement l'apologue de la *peau de l'ours* revient à la mémoire, en lisant ces promesses inconsidérées.

Mais le Roi était trop puissamment subjugué par sa marotte, pour discerner clairement la situation.

Et la caisse royale était toujours aussi pauvre! Il importait peu à François, l'homme des grandes audaces; lui n'hésitait pas au même moment à ordonner « vu la pénurie du numéraire » que l'on fabriquera à Lyon et à Paris des « Ecus soleil et des gros testons d'un *poids* et *d'un titre déterminés* ».

C'était grave en l'espèce; on sait ce que cela signifiait: l'aliénation du domaine n'avait pas tenté d'assez nombreux acquéreurs et il fallait de l'argent à tout prix (4).

Gêne doublement inopinée mais qui, si, en fait, elle privait François du nerf de la guerre, ne l'arrêtait nullement dans son geste généreux de prometteur, supérieur à toutes les objections que l'on pouvait lui faire.

François ne bronche jamais devant cette objection bourgeoise que la caisse étant vide, on n'y saurait rien trouver: il donne et promet de donner; la suite de l'affaire ne le regarde plus. C'est ainsi qu'il fait renouveler des promesses « sonnantes » aux Electeurs palatins le 28 mai (5), et qu'il gratifie Albert Pio, dit Carpy, d'une pension de 10.000 L. t. le 1er juin (6). Il fait mieux encore, le 8 juillet en enjoignant aux « *grands Maîtres des Monnaies de quitter les mines de Chitry et autres du Nivernais de la quantité de 500 marcs d'argent que le Roy prenait pour livrer à ses orfèvres, à l'effet de fabriquer pour sa maison, celle de sa mère et celle du dauphin des objets et de la vaisselle d'argent ?* (7) » Voilà qui peint au naturel cet étonnant prodigue que ne cessa d'être François Ier.

Etait-ce pour se dédommager de la déconvenue qui l'avait atteint le 5 juillet, date fatidique s'il en fut pour le pauvre monarque évincé? Le 5 juillet, le vote des

(1) *Arch. Nat.*, J. 952, nos 19 et 20.

(2) *Idem.* J. 952, n° 22. Lettre datée de Carrières.

(3) *Idem.* J. 952, n° 55.

(4) *Idem.* Z1 b 62, f° 174. — Le 21 juillet une seconde ordonnance de même nature était rendue, prouvant l'embarras croissant.

(5) *Idem.* J. 952, n° 21.

(6) *Bib. Nat.* Ms. fr., 20502, f° 119.

(7) *Arch. Nat.* Z1 b, f° 174. — Elles existent, encore de nos jours, ces mines d'argent du Nivernais. Les Français sont peut-être nombreux à l'ignorer.

Electeurs avait été proclamé en faveur de Charles Ier d'Espagne, reconnu empereur *à l'unanimité*.

L'archevêque de Mayence, — celui-là même auquel François Ier avait donné, le 12 mai précédent, des pouvoirs illimités, — n'avait-il pas osé opposer son *veto* à l'élection du Roy de France en disant « *qu'en France il n'y avait plus personne qui ne tremblât au moindre signe du Roi* ». Les Electeurs touchés de l'argument, et craignant pour leur indépendance, avaient préféré un chef nominal au bras moins long : Charles Ier devenait donc le sauveur inévitable de la situation.

François Ier en était pour ses frais, ses avances et ses intrigues : il apprit la nouvelle en voyage de retour vers Saint-Germain. Sa rancune, dont, il faut bien le dire, il fut la victime lamentable, ne devait pas tarder à amener les pires bouleversements en Europe.

Qu'adviendra-t-il des mariages amorcés ?

Aucun ne se fera, malgré les serments solennels échangés à Notre-Dame de Paris et notariés séance tenante. Par contre, les éléments d'une autre union auront été préparés à Saint-Germain même dans le courant du mois de mai écoulé, où François Ier avait accordé des *Lettres de naturalité* à Laurent II de Médicis et à sa fille Catherine (1).

Le Roi complétait ces lettres par une déclaration portant (2) qu'il avait toujours tenu Laurent et sa fille pour capables d'acquérir et de recueillir des successions dans le royaume et les exemptait du droit d'aubaine à l'occasion du mariage de Laurent II avec Madeleine de Boulogne (3).

En février, le Roi avait constitué deux cent mille écus de dot à Laurent de Médicis, ou 10.000 L. de rente à prendre sur le comté de Lavaur, qu'il lui cédait, érigé en duché pour la circonstance. On ne pouvait être plus généreux (4).

Laurent et Madeleine mouraient dans l'année même laissant une fille, Catherine, en qui on reconnaît la future épouse de notre roi Henri II. Les deux enfants étaient nés la même année, 1519 ; on les mariera en 1533, nonobstant les fiançailles imaginées en 1527-28 par François Ier, entre cet Henri et Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII, à laquelle le même excellent père avait déjà engagé la main de son premier fils François en 1518 ; lequel, à son tour, avait été fiancé en 1525 à Marie, infante de Portugal, laissant ainsi Marie d'Angleterre libre d'engagement en 1527. Quel imbroglio (5) ?

Bref, François Ier terminait son premier séjour à Saint-Germain le 25 avril 1519 par le baptême de son fils Henri, et les cartes n'étaient pas encore trop brouillées avec Henri VIII pour que ce monarque n'acceptât pas d'être parrain de l'enfant auquel il donna son prénom, Henri.

---

(1) De ce fait, Catherine de Médicis est un peu Saint-Germanoise.

(2) Baluze, *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne*, II. 695.

(3) Madeleine, fille de Jean III de Boulogne, comte de Boulogne et Auvergne. Mariage consommé en 1518, précédemment à ces lettres complémentaires et régulatrices d'engagements verbaux.

(4) *Arch. Nat.* J. 1126, nos 11, 11 *bis* et 12.

(5) V. *Notes XI*, le tableau résumant toutes ces fiançailles successives et intermittentes !

On a pu juger quelles pensées d'ambition obsédèrent François Ier pendant ces quatre mois passés au château de famille et, chaque fois qu'il y revint par la suite, les souvenirs de cette première rentrée dans la demeure royale, témoin en 1514 des fêtes de son mariage, durent se représenter vivaces à son esprit. Ambitieux comme il l'était, vendant la peau de l'ours avant d'avoir vu surgir la bête ; supportant malaisément la résistance à ses fantaisies, la désillusion produite par cet échec dut lui être cruelle.

Il quittait Saint-Germain le 25 juillet pour Paris, Vincennes, Corbeil, Blois, Amboise et Chambord où, dans un calme relatif, il allait passer les mois de l'hiver 1519-1520. Il ne reviendra à Saint-Germain que le 4 juillet 1520, après les fêtes mémorables d'Ardres et de Boulogne, dont le Roi et la Reine d'Angleterre avaient été les héros acclamés (1).

Hélas! tout ce décor de façade manquait d'étais solidement établis dans la coulisse. On sait que le Roi d'Angleterre fut plutôt froissé du luxe écrasant étalé à cette occasion. Les années passées n'ont pas été clémentes pour François Ier; la décade qui va s'ouvrir ne le sera pas davantage pour la France elle-même.

Le 10 août 1520 naissait au château vieux le cinquième enfant du Roi: c'était une troisième fille, Madeleine; on la baptisa au château. Pour cette enfant, on ne parlera de son mariage que beaucoup plus tard, en 1536 (2), avec Jacques V, roi d'Ecosse (3), qu'elle épousera à Paris le 1er janvier 1537. Elle le laissait veuf quelques mois à peine après les fêtes données en son honneur.

Nous ne saurions entrer plus avant dans le développement des mille et un faits qui constituent l'histoire diplomatique du règne. Notre objectif dans les quelques pages qui précèdent était de mettre en lumière la façon dont François Ier comprenait son rôle de Roi et les actes qui en découlaient. Au surplus, la machine gouvernementale est aiguillée sur une voie sans issue désormais. Il faut qu'elle suive cette voie jusqu'à la culbute finale, si le pilote ne reprend pas à temps son sang-froid.

Nous ne nous attacherons pas à ce spectacle. Saint-Germain-en-Laye doit nous retenir à son rivage. François Ier ne fit au château, en 1521, que des séjours fort courts en janvier, février, mars, puis en septembre, octobre et novembre.

C'est le 22 janvier 1522 que naissait au château son troisième fils (6e enfant), Charles. Aucun rôle ne lui fut réservé dans l'histoire. Mort à vingt-trois ans, à Forestmontier, le 9 septembre 1545, son existence est effacée autant que celle de son frère aîné, François, le premier dauphin, mort à Tournon en 1538.

Les visites intermittentes du Roi au cours de l'année 1523 ne paraissent avoir pour motif que le souci de la reine Claude qui devait mettre au monde son septième et dernier enfant, Marguerite (4e fille). Le baptême eut lieu le 21 du même mois : la

(1) *Arch. Nat.* KK 94, f° 127 v°. Le coût des fêtes s'éleva à 30.434 L. 10 s. 5 d. ordonnancés à Saint-Germain le 8 septembre 1520.

(2) Contrat de mariage signé le 26 novembre 1536. (Bib. Nat. Mss. fr., 2749, f° 106).

(3) Jacques V avait été fiancé déjà en 1517 avec Charlotte de France (V. p. 238, note 4), puis avait dû épouser en 1535 Marie de Bourbon, fille du duc Charles de Vendôme (ratification du traité de mariage par François Ier, à Cremieu, le 29 mars 1535). — Bibl. Nat. *Coll. Dupuy*, vol. 771, p. 18.

marrainé était Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur du Roi. On voit que depuis 1519, Saint-Germain tenait une grande place dans la vie royale comme résidence favorite. Les chroniqueurs du temps sont, hélas, tellement sobres de détails, et l'intérêt topographique est à leurs yeux d'un intérêt tellement secondaire que c'est un miracle s'ils daignent localiser les faits divers dont ils émaillent leurs récits.

Force nous est d'être satisfaits de peu, sinon de moins encore.

L'année 1524 fut la première d'une série noire. La reine Claude mourait à Blois le 28 juillet. Sa fille Charlotte décédait presque au même moment.

En 1525, c'était le désastre de Pavie; la captivité du Roi à Madrid suivait la défaite et les fils du Roi prenaient à Madrid, comme otages, la place de leur père, au mois de mars même. L'échange du père et des fils avait eu lieu à Bayonne le 18 mars 1526.

On sait que l'une des clauses du traité signé à Madrid, en juin 1525, concernait le mariage projeté entre le roi vaincu François I[er] et Eléonore, sœur de l'empereur vainqueur, Charles-Quint.

Eléonore était veuve depuis 1521 du roi de Portugal, Emmanuel. On y projetait également l'union de François, dauphin de France, avec Marie, infante de Portugal, belle-fille d'Eléonore.

Louise de Savoie, mère du Roi de France, et régente du royaume en l'absence de son fils, dirigeait de Lyon (1) ces diverses entreprises matrimoniales dont la première seule se fit quatre ans plus tard (1530).

François I[er] libéré à Bayonne le 18 mars 1526 s'en revint, par le chemin des écoliers à son habitude, à Saint-Germain, où nous ne le retrouvons que le 10 novembre. Il avait séjourné à Bordeaux, Cognac, Angoulême, Chambord, Amboise, d'où il avait ordonné (2) le transfert des cendres de sa femme Claude, de Blois à Saint-Denis.

François demeura alors près de cinq mois d'hiver à Saint-Germain, du 10 novembre 1526 au 16 avril 1527, et où il a signé environ 460 actes pendant son séjour au château.

Le grand événement de cette saison châtelaine fut le mariage de Madame Marguerite, devenue veuve du duc d'Alençon, avec Henri II d'Albret, roi de Navarre.

Les fiançailles furent officielles le 26 décembre 1526 et le mercredi 30 janvier suivant (1527) l'union était scellée.

François I[er] semble alors rentré dans son élément de brasseur d'affaires.

Dès le 3 mars, il signait des lettres de commission à des plénipotentiaires les plus haut placés, Antoine du Prat, Anne de Montmorency, François de Tournon, Jean Brinon et Florimond Robertet, pour traiter du mariage de sa dernière fille, Marguerite — née en 1523 — avec le prince Emmanuel-Philibert de Savoie. Chose

(1) C'est la régente qui, à Lyon, le 23 juillet 1525, avait signé la nomination de Perrot de Ruthie comme garde de la place et capitaine du château de Saint-Germain. *Bibl. Nat.* Ms. fr., 5759, f° 128.

(2) 19 août 1526. Le transfert eut lieu le 7 novembre.

remarquable, l'union se fit sans difficultés trente-deux ans plus tard, en 1559 (1). Le Roi n'avait guère besoin de tant se presser pour réaliser sur le papier un projet semblable. Bien d'autres motifs d'insomnie le poursuivaient nuit et jour sur le terrain de la politique européenne.

Les alliances manquées, la guerre endémique, une rançon de deux millions d'écus d'or à fournir, étaient de suffisants aiguillons pour le maintenir en haleine, mais il lui restait encore une jeune personne à caser, c'était sa belle-sœur Renée, l'orpheline d'autrefois, devenue une grande jeune fille de dix-huit ans. François Ier étant débiteur de certaines sommes d'argent envers le prince de Ferrare, imagine de lui céder une portion du domaine royal en Normandie en échange de sa dette, et comme le prince a un fils, Hercule d'Este, un mariage est tout indiqué, Hercule épousera Renée. Ainsi pensé, ainsi fait; le contrat de mariage fut signé le 28 janvier 1528 (2) et Hercule d'Este arrivait au château le 10 mai. On sait qu'il trouva le lieu plaisant, et le 28 juin le mariage était célébré en grande pompe.

François, pour honorer sa belle-sœur, fit les choses royalement, en comblant de dons, de faveurs et de gracieusetés, les deux époux et le prince de Ferrare, père du marié. Lorsque, en septembre, le nouveau ménage dut quitter la France pour rejoindre le duché paternel, François lui témoigna de nouveau toute l'affection fraternelle dont il était capable, tant par ses dons que par le choix des personnes qui servirent d'escorte aux voyageurs à travers le royaume.

Deux mois plus tard, le 16 novembre 1528, à cinq heures du soir, naissait au château une petite fille, que l'on nomma Jeanne, en qui l'on reconnaît l'enfant d'Henri II d'Albret et de Marguerite de Valois, dont l'union avait été célébrée l'année précédente, au mois de janvier, dans la chapelle du château.

Au milieu de tous ces événements de famille, se succédant avec rapidité, on a perdu un peu de vue le futur mariage de François Ier avec Eléonore de Portugal. Il faut y revenir, puisque c'est l'année 1530 qui se présente à nous.

Cette union, projetée et conclue en 1525, se traita d'abord par procuration : François, vicomte de Turenne, représentant le Roi le 20 mars à la Torre de Langone; mais ce n'est que le 7 juillet qu'eut lieu la cérémonie officielle, le Roi présent à Saint-Laurent-de-Beyries (Landes).

La nouvelle Reine était partie de Madrid le 1er juillet accompagnée des fils de son futur époux, restés en otage, on le sait.

François Ier écrivait de Bordeaux aux Prévôt et Echevins de la ville de Paris, le 2 juillet, pour leur annoncer l'heureuse délivrance de ses enfants la veille à Madrid (3).

Martin du Bellay, à l'année 1530, écrit ce qui suit :

---

(1) On sait que ce mariage et celui d'Elisabeth, fille d'Henri II, avec Philippe II, roi d'Espagne, furent l'occasion du tournoi, mortel pour Henri II, donné rue Saint-Antoine, fin juin 1559.

(2) *Bib. Nat.* Ms. fr., 2749, f° 84.

(3) Registres, bureau de la ville, II. 67.

[Eléonore, le connétable et les deux fils du Roi arrivent à Saint-Jean-de-Luz] et « ce faict, le seigneur de Montpezat fut despesché en poste pour en avertir le Roi qui estoit à Bordeaux; vous pouvez penser l'aise que reçeut le père de veoir ses enfants en liberté. Ces nouvelles entendues le Roy partit de Bordeaux pour aller au devant de la Royne Aléonor et de ses enfants; ainsi firent le semblable messieurs (les fils) et la Royne pour aller au devant du Roy et le vindrent rencontrer entre Rocquehort de Marçan et Captieux en une petite abbaye auquel lieu une heure devant le jour le Roy et la Royne furent espousez.

« Puis ayant ladicte Royne fait son entrée à Bordeaux prindrent le chemin par Cognac pour venir à Amboise et à Bloys *puis à Sainct Germain en Laye* auquel lieu firent séjour en attendant les préparatifs tant du couronnement de la Royne à Saint Denys que de son entrée à Paris ».

L'itinéraire du retour est aisé à suivre par les datations des actes signés en cours de route et l'arrivée à Saint-Germain eut lieu le 26 décembre 1530.

L'entrée solennelle de la reine Eléonore à Paris eut lieu le 16 mars 1531, le festin d'apparat le 19; mais dès le samedi 11 février, Eléonore était venue de Saint-Germain à Paris, où elle arriva vers quatre heures de l'après-midi, sans avoir prévenu personne; d'où grand émoi de la Municipalité (1) prise à l'improviste.

C'est là un des rares faits que nous ayons pu relever concernant la nouvelle Reine à Saint-Germain. Son rôle est très effacé. Elle vécut surtout à Blois et à Fontainebleau et il ne paraît pas que la sympathie fut grande entre elle et son époux.

Les séjours de François I[er] à Saint-Germain, à partir de l'année 1531 jusqu'en 1539, furent très peu importants: le Roi voyageait tout le temps dont il pouvait disposer (2). Qu'on ne nous parle donc pas de ces fêtes étourdissantes et sans trêve dont le château fut le théâtre.

A partir de l'année 1539, ils sont moins nombreux, et moins longs encore à cause de l'inhabitabilité du monument que l'on refaisait de neuf en entier (3).

A ce propos nous devons ajouter quelques explications nécessaires pour détruire certaines idées fausses.

On a dit que Saint-Germain était l'un des séjours favoris du Roi, mais que le « chez soi » du Roi était à Fontainebleau. Les deux opinions se concilient grâce à la statistique aujourd'hui établie.

Tout séjour comporte deux causes possibles, l'*obligation* (ou le hasard) et le *goût* pour le lieu. Or, il peut se faire que le goût ne soit jamais entièrement satisfait. C'est ce qui s'est passé pour Fontainebleau, vrai *home* du Roi, palais enchanté, réunissant tout ce que le luxe supérieur de l'époque pouvait offrir à un souverain fin connaisseur.

Il se trouve, néanmoins, que sur 11778 jours de règne, Fontainebleau n'abrita le Roi que 775 jours. Saint-Germain, séjour favori pour le plein air de la saison des

(1) Toutes pièces aux registres du bureau de la ville, H. 105-117.

(2) La liste des séjours à l'ECLAIRCISSEMENT XI.

(3) V. Tome II, L. III.

chasses, ne vit le Roi que 826 jours; Paris, séjour protocolaire et obligatoire, 1168 jours; Amboise, résidence de famille, 349 jours; Blois, autre résidence familiale, 250 jours. Enfin, pour les diverses autres maisons royales, nous trouvons: Compiègne, 151 jours; Villers-Cotterets, 70 jours; Chambord, 42 jours; Follembray, 40 jours; Rambouillet, 34 jours; Vincennes, 30 jours; Chantilly, 22 jours; Noyon, 18 jours; Anet, 17 jours; Chenonceaux, 2 jours, etc., au total 426 jours, qui, joints aux 3370 des maisons principales, portent à 3796 jours les journées d'arrêt fixe du Roi contre 7982 jours de voyages incessants aux quatre coins du royaume et à l'étranger. Le Roi fit trois fois à cheval le tour de la France.

On peut se demander quelle mouche avait piqué notre monarque, follement épris de faire construire ou améliorer ces maisons royales où sa présence fut si rare. Cette manie est, il est vrai, de même sorte que celle du bibliophile désireux de posséder des exemplaires soignés d'une infinité de volumes qu'il n'aura jamais le temps de lire. Il les parcourt avec délices, François fit de même de ses châteaux. L'attrait du beau, du luxe était son seul guide en cette matière, comme l'attrait du rare et du fini fut son démon tentateur chaque fois qu'on lui offrait un objet d'art « finement élabouré ». L'impulsion que sa famille, héritière de ses goûts, a donné à toutes les branches du luxe, est une des plus belles pages de l'histoire de l'art, parce qu'elle ne s'appliqua pas à un objectif particulier.

Le grand malheur du règne de François Ier fut d'avoir été surchargé de guerres ruineuses. Néanmoins, la poussée artistique fut admirable. Qu'eut-ce été, si François, moins ambitieux de lauriers inaccessibles, se fut contenté de développer la France pacifique dans le sens, où suivant ses goûts, et malgré la destinée souvent contraire, elle n'a cessé de marcher à la tête de l'Europe civilisée? François Ier eut laissé loin derrière lui ses successeurs; Louis XIV, lui-même, dilettante un peu par orgueil, ne l'eut peut-être pas égalé.

§ II

Les beaux-arts à Saint-Germain sous François Ier. — Au premier rang des beaux-arts cultivés sous le règne de celui qui créa Fontainebleau et ses splendeurs, se placent les arts plastiques. Nous avions longtemps conservé l'espoir de découvrir des documents intéressants sur cette branche de culture à Saint-Germain même. Nous devons avouer notre insuccès et notre déception.

Bien que le château de la Renaissance n'ait été commencé qu'en 1539-1540, il ne nous semblait pas que François Ier utilisant à Fontainebleau le talent d'artistes incomparables en tout genre de travaux d'art, put n'avoir pas fait appel à quelques-uns d'entre eux pour embellir le séjour du vieux château des Valois qu'il habita entre 1519 et 1539. Or, en fait de comptes officiels, l'on ne connaît que ceux de la période 1528 à 1570; encore n'est-ce que par un *extrait* heureusement collationné par une main intéressée (1).

(1) Félibien des Avaux. Publication intégrale par de Laborde: *Comptes des bâtiments du Roi.*

Ce rédacteur nous ayant conservé une infinité de détails et de noms d'artistes « ayant besongné » à Fontainebleau, et rien absolument qu'une sèche nomenclature des travaux de second ordre entrepris à Saint-Germain. Il est à présumer que rien d'artistique ne fut tenté en ce dernier séjour royal (1). L'omission serait impardonnable si elle pouvait être admissible, alors que l'auteur cherchait surtout le détail d'art.

Comment donc parler des beaux-arts à Saint-Germain, en l'absence de tout document? L'étude d'un tel sujet sort donc de notre plan, puisqu'elle aurait pour objectif ce qui fut fait partout, excepté au château des Valois. Ce ne sont que des incidences qui se présentent à notre portée, et, qui plus est, nous ne les trouvons qu'à l'extrême fin du règne. Voici toutefois une pièce intéressante. Le 8 février 1546, François Ier écrivait de Saint-Germain, à Michel-Ange la lettre suivante :

Signor Michel Angelo,

Pour ce que j'ay grant désir d'avoir quelques besongnes de votre ouvraige, j'ai donné charge à l'abbé de Saint Martin de Troyes (2) present porteur que j'envoye par delà d'en recouvrer, vous priant, si vous avez quelques choses excellentes faictes à son arrivée les luy vouloir bailler en vous les bien payant, ainsi que je luy ay donné charge, et d'avancer ge voulloir estre contant pour l'amour de moy qu'il moulle le Christ de la Minerve et la Nostre Dame de la Febvre afin que j'en puisse orner l'une de mes chapelles comme de chose que l'on m'a asseuré estre des plus exquises et excellentes en vostre art. Priant Dieu, Seigneur Michel Ange qu'il vous ayt en sa garde.

Escript à Saint-Germain-en-Laye le VIIIe jour de février MVcXLV (1546 n. s.).

François (3).

L'année suivante, le 17 février 1547 (n. s.), François Ier étant à la Muette en la forêt de Laye, qu'il allait quitter pour n'y plus revenir (4) — donnait des « Lettres « d'affranchissement de toutes tailles, aides et impositions au même titre que les « officiers du Roi à Jérôme della Robbia, maître maçon du château de Boulogne « (Madrid) et à Luc della Robbia, son frère, maistre émailleur et sculpteur du « Roi (5) ».

Ces deux documents sont les seuls, ayant trait à notre recherche, que nous ayions pu réunir au milieu des milliers de pièces signées par le Roi à Saint-Germain.

Elles témoignent, d'un côté, l'amour des belles œuvres, de l'autre, la reconnaissance pour les services rendus; deux sentiments dignes de respect en toute occurence.

(1) Lorsque nous parlerons de la reconstruction du château vieux par François Ier, nous reviendrons sur ce sujet.

(2) Francesco Primaticcio, Francisque de Primadicys (cis), le Primatice choisi plus tard par François II, en 1559, comme intendant des bâtiments en remplacement de Philibert de Lorme, nommé antérieurement, à cette charge, par Henri II en 1548, après la mort de François Ier.

(3) Extrait de Bordier et Charton, *Hist. de France*, II, 136.

(4) Il mourait cinq semaines plus tard, le 31 mars, à Rambouillet.

(5) *Bibl. Nat.* Ms. fr. 5127, f° 25.

La demande adressée à Michel-Ange fut-elle accueillie? et l'œuvre convoitée pour « aorner une des chapelles » du Roi vint-elle prendre place dans celle du château de Saint-Germain? On voit bien dans le relevé-inventaire des objets d'art ornant la chapelle du château sous Louis XIII: un Christ attribué à Michel-Ange, mais quel lien peut exister entre ce Christ, inconnu aujourd'hui, et le moulage du Christ de la Minerve?

D'un autre côté, nous ne trouvons rien sur le rôle du Primatice à Saint-Germain avant le règne de François II, et son intervention parait plus administrative qu'artistique: celle de directeur des bâtiments civils; tandis qu'à Fontainebleau ce fut tout différent: il y travaillait comme ouvrier à 25 L. par mois — gratifications exceptionnelles mises à part — dans l'équipe de Barthelemy de Myniato (1) comprenant environ sept ouvriers.

C'est dans les ouvrages de stuc que Primadicis excellait, et à Saint-Germain l'occasion d'employer son talent ne se présenta pas.

Au demeurant, jusqu'en 1539, François I[er] ne fit rien faire au château de Saint-Germain à l'exception de la fontaine-acqueduc (2) destinée à amener au château les eaux potables qui avaient toujours fait défaut. Petite cause, grands effets : c'est *cette pénurie de liquide nécessaire à la vie d'une cour nombreuse qui nous paraît être la raison vraie, bien que cachée, du rang très secondaire occupé par le château de Saint-Germain au milieu des autres maisons royales, plus favorisées.* Si la forêt de Laye, giboyeuse à cette époque, n'avait pas été à une portée de trait de l'habitation, jamais le château n'aurait été relevé de son état misérable par François I[er]. Le Roi en fit un jour une belle maison largement aérée, rien de plus. Les belles pièces artistiques avaient leur place naturelle à Fontainebleau, comme elles l'eurent à Versailles sous Louis XIV.

Tenter de prouver le contraire serait écrire contre la vérité, contre les apparences même. La disposition architecturale intérieure de cette demeure si différente des autres, se refuse presque à recevoir une décoration de style. Avec quelques grands panneaux de tapisseries accrochés aux murs, les pièces étaient habitables et complètes pour l'œil. Quelque ameublement ici et là, et le château était prêt à recevoir les hôtes passagers ; témoin cet autre mandement, anodin si l'on veut, mais révélateur de bien des à-côtés de la vie courante de la maison du Roi (3). Il s'agit d'une modeste somme de 30 écus payée à Guillain-Moynnier, tapissier, pour *louage de tapisseries qui ont servi pendant trois mois au logis du cardinal de Lorraine et à Saint-Germain-en-Laye.*

Est-ce donc qu'en fait de tapisseries (4) on en manquait dans le garde-meuble ? Il est possible, mais on verra plus tard que les murs du château de Saint-Germain

(1) Ce nom est écrit de plusieurs manières: de Minyato, Dimyniato, Daminyato.

(2) V. ci-après, § III, p. 258.

(3) Passé au compte des *menus plaisirs : Arch. Nat.*, J. 960, n° 45.

(4) Dans l'*Inventaire du mobilier sous Louis XIV* on trouve la mention d'une *tapisserie* dite *de la reine Claude.* (V. GUIFFREY, *Inv.* II, 210 et 414).

étaient nus généralement et que le grand luxe, autant que la nécessité, commandait de masquer cette nudité de la pierre : tel fut le château de la Renaissance dont nous parlerons plus au long en un chapitre spécial (1).

Quant au vieux château des Valois, construit par Charles V et ayant près de cent quatre-vingts ans d'âge à l'avènement de François Ier, ce serait aller encore contre l'évidence que le supposer demeure seigneuriale apte à recevoir cette décoration artistique italienne que, par impossible, nous avons cherché à découvrir. Le résultat négatif de nos investigations nous a fait conclure, sauf découverte improbable, que le silence fait sur son luxe intérieur prouve qu'il n'a jamais existé, ni depuis Charles V jusqu'à François Ier, ni depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, encore que sous Louis XIV ce n'est que dans de très petites parties des appartements royaux que fut tenté un aménagement artistique momentané, c'est-à-dire chez le Roi et chez la Montespan.

* * *

La musique et le théâtre au château des Valois sous François Ier. — François Ier, dilettante, ne pouvait pas ne pas aimer la musique (2). Mais, il est nécessaire de mettre les points sur les i ; la musique du temps de François Ier comporte une culture hétéroclite de plusieurs branches de l'art, sans cohésion : à peine un art d'amateur au-dessous de la moyenne, sauf dans une branche, celle de la musique *vocale* profane, et dans sa branche annexe la musique vocale religieuse. Et nous disons « annexe », parce que, sans desservir la mémoire du roi François Ier, on peut être assuré que le Seigneur Roi préférait la musique profane aisément compréhensible à la musique religieuse qui, en France, cherchait encore sa voie. Nul n'ignore aujourd'hui que le siècle de François Ier et de ses descendants fut une époque de renouveau en tout, et que la musique profane lentement dégagée d'un style religieux mal défini avait trouvé un mode d'expression personnelle des sentiments humains. L'efflorescence musicale dans ce sens *laïque* est peut-être le fait le plus étonnant de ce siècle tourmenté. La polyphonie vocale a vraiment rencontré sa forme supportable, après cinq siècles d'efforts presque stériles, dans ces *motets* où la littérature en prend à son aise avec la morale.

A côté de cette musique profane pleine de vie on trouve la gestation de la musique dite religieuse. En dehors de ces deux genres très voisins par les procédés d'écriture, très éloignés par le sentiment, se place la musique instrumentale.

Pauvre musique, étant donné les instruments du moment — sauf celle écrite pour le luth — si on les considère comme s'alliant quelquefois en une sorte de polyphonie instrumentale, quel que soit le service indéniable que chacun d'eux pris

(1) T. II, chap. 1, 2.

(2) On peut citer à ce propos un paiement : « à Gaspar-Raoul Allemant, 820 L. t. pour paiement de 3 caisses de bois et cuir contenant plusieurs flûtes, cornets, cors, hautbois et autres instruments *que le Roi a fait mettre dans sa chambre* pour son plaisir et passe-temps ! » François Ier s'amusait-il à jouer de ces instruments, c'est ce que nous ne saurions dire (Cf. Cimber et Danjou, *Arch. Curieuses*, 1re série, T. III, p. 81).

séparément pouvait rendre en solo; et cela même doit s'entendre dans un sens restrictif. François Ier a étendu sa sollicitude à toute cette culture nouvelle et diverse.

En 1531, en effet, le roi reconstituait ou même fondait, sur de nouvelles bases, *une chapelle de plain chant* et *une chapelle de musique* (profane), en même temps qu'il suivait de près les musiciens habiles lui procurant le passe-temps de la musique instrumentale.

Ses séjours à Saint-Germain furent souvent assez longs pour qu'il nous soit permis de croire que le peu que nous savons des passe-temps de musique donnés partout au Roi, lui furent également procurés à Saint-Germain. Les documents concernant notre ville manquent, mais ils sont nombreux pour les autres séjours.

A ces trois branches de culture musicale s'en ajoute une quatrième, parallèle, celle du théâtre : représentations de « *Mystères* » et représentations de farces et moralités.

L'ensemble de ces jouissances artistiques rappelle étonnamment une époque très ancienne: celle de la Grèce antique, vers le VIIe et VIIIe siècle avant notre ère. Musique religieuse en enfance et en stagnation, et musique profane dont la littérature « osée » formait l'attrait le plus puissant; pratique instrumentale incohérente, malgré des instruments plaisants chacun en soi pour les auditeurs de l'époque : théâtre mythologico-religieux, et théâtre grossier populaire.

Quelques mots sur chacun de ces genres, cultivés avec l'approbation et à l'enchantement du Roi, achèveront de faire comprendre la portée de cette renaissance musicale.

Chapelle de plain-chant. — Ainsi que son qualificatif le fait entendre, il s'agit de la « maîtrise » de la chapelle du Roi. Elle coûtait par trimestre, au début, en 1531, 535 Livres tournois (1). Peu à peu, le chiffre de l'allocation s'est élevée, en 1538, à 636 L. (2).

On rencontre des dons fréquents faits à des chantres de la chapelle du Roi. De quelle chapelle est-il question: plain-chant ou musique? Nous en relèverons les noms, obscurs aujourd'hui, mais qu'un heureux hasard peut mettre en vedette un jour, car l'histoire n'a jamais dit son dernier mot.

Jehannet de Bouchefort, don de 600 L.; Jacques Coulombeau ou Colombaut; Jehan Maural; Guillaume du Fresne ; Jehan de Vaulx ; Jehan Maignet, pension de 200 L.; Robert Bourdon; Gabriel de Laître ou Delaistre, pension de 200 L.; Me Jehan Pathié; Thomas Néelle *dit* Beauvais; Pierre Vermont; Guillaume Perrin; Jacques Pelegrin; Louys Herault *dit* Cocquerou; Magistrum; André Courrat; un soubz maître; Roger Pathié, petit organiste; Antoine Delahaye, organiste du Roi.

Ce dernier a acquis une notoriété très grande et le Roi lui témoigna en de multiples occasions sa faveur spéciale.

---

(1) Trésoriers: Jean Sapin, puis Jean Laguette, Bénigne Serre. Cf. Mandements de paiements aux cotes données sous les nos 27579, 27647, 28217, 4532, etc., du *Catalogue des Actes de François Ier*; simple indication de la source consultée.

(2) Cimber et Danjou, *Arch. curieuses,* 1re série. T. III, p. 91.

Nombreux sont également les chanteurs étrangers qui vinrent se faire entendre au Roi.

Il est à présumer que ces chanteurs de la chapelle étaient les mêmes pour les deux maîtrises, religieuse ou profane (1), le talent vocal ne courait pas les rues à cette époque.

Chapelle de musique (profane). — Elle était beaucoup plus importante que la précédente: en 1531, les gages s'élevaient par trimestre à la somme de 2.395 L., presque cinq fois autant que la chapelle de plain-chant: indication précieuse!

C'était le domaine propre de la musique instrumentale, et les dons à divers musiciens nous fait connaître les noms de ces artistes. Les instruments composant la « *bande du Roi* » étaient des violons, hautbois, sacquebuttes, fifres, tabourins, cornets, trompettes, rebecs, flûtes, luths (lucs ou luz) (2).

Les artistes: Nicolas Peronet, Pierre d'Auxerre, Jean Fourcade, Paulle de Milan, Nicolas de Lucques, Claude Peronet, Fontan, Jean Boullay, Jean de Vauquère, Jean Broullé, Jean de Bellac, Maciot (3) de Milan, Francisque de Crémone, Francisque de Virago, Simon de Plaisance, Augustin Champaignes, Pierre Pagani, Jean Veillac, Marc de Vérone, Pierre d'Auxerre, Hans Chaaler, Jacques Coller, Albert Rippe (joueur de luz) (4), Jehan Henry, Pierre de Cainguillebert, Dominique de Lucques, Marcodec de Becone, Pierre Chancet, Augustin de l'Escarpan, Dominique de Branque, Melchior de Milan, Oudin Regnault, Frère Pierre, Lancelot, Foustin.

Les uns et les autres étaient détachés à l'occasion à certains services particuliers: écurie (les trompettes); montres de gens d'armes (fifres, tabourins, etc.); musique de chambre (violons, rebecs, flûtes, hautbois); musique de parade (trompes). Tout cet appareil embellissait les réunions privées ou d'apparat, et contribuait à donner de la vie à l'entourage du Roi.

Les artistes étrangers venaient, de temps à autre, compléter ces sortes de tournois de musique auxquels le Roi était si favorable, et les dons n'étaient pas négligés ici plus qu'en toute autre circonstance.

La Reine, les Princes et Princesses du sang avaient quelques musiciens particuliers attachés à leur personne, et donnaient l'aubade au monarque de temps à autre.

Toutefois, ces séances passagères, données par quelques instrumentistes, suggèrent l'idée que le « passe-temps et plaisir du Roi » était une pauvre chose en soi. Ce sont généralement des joueurs de cornets et de trompettes ou de fifres que le Roi récompensait alors, tandis que les dons aux instrumentistes plus raffinés, — il est ici question de l'instrument joué plus que de l'homme le jouant, — étaient libellés « *pour leurs services en leur état à la suite du Roi* ». Il y a là une nuance d'appréciation

(1) On trouve dans une magnifique publication en cours: *Les Maîtres musiciens de la Renaissance française,* par notre érudit ami Henri Expert (Leduc, éditeur, rue de Grammont, Paris), un choix très remarquable des principaux spécimens de ce répertoire profane.

(2) Cette orthographe indiquait que l'on prononçait *Lu* et non pas *Lute.*

(3) Ou Marsan de Milan.

(4) Récompensé à Saint-Germain le 3 juillet 1534.

en faveur du goût du Roi, indulgent à la médiocrité des cornettistes et de leurs confrères en musique stridente.

Les dons en argent ont souvent pour objectif d'aider le bénéficiaire à acheter un « courtault » pour mieux suivre le Roi.

Joueurs de farces, moralités. — Le peuple de France a toujours éprouvé une passion pour le théâtre. Le Roi possédait trop l'esprit de son peuple pour ne pas prendre plaisir à ces représentations populaires. De même que la musique, et plutôt moins encore, le théâtre du XVIe siècle s'élève peu au-dessus de la farce grossière. Les acteurs sont des bateleurs comme ceux qui, au siècle précédent, étaient appelés « *joueurs de bateaulx* »: terme synonyme évident. On est donc bien loin du théâtre de Molière, mais la raison n'est pas suffisante pour que François Ier ait pu souffrir en soi-même de l'infériorité psychologique du théâtre de son siècle. Le point de comparaison faisait défaut et le genre qui, bien traité, eût pu faire naître dans l'esprit du Roi la prescience d'un au-delà meilleur, le *mystère* était lui-même une piètre farce à allures mystiques non exemptes de sots hors-d'œuvre.

Dans quelle mesure le Roi eut-il à Saint-Germain l'occasion de ces réjouissances, indignes de lui? On ne peut que conjecturer qu'il en eut ici comme partout ailleurs. C'est encore par les comptes que l'on a eu connaissance de quelques-unes de ces bandes se présentant un beau jour à la cour et lui offrant une récréation passagère avec l'espoir d'un gain. François ne lésina jamais, semble-t-il, pour aider ces épaves de la vie errante.

C'est Jean de Pichelin, sieur de la Villemanoche, qui reçoit à Anet, le 11 mars 1533, 225 L. t. en récompense du passe-temps qu'il donne chaque jour au Roi et à la Reine (1). La Reine, c'est Eléonore de Portugal, seconde femme de François Ier, que l'on rencontre si rarement en compagnie du Roi.

C'est Jean de l'Espine du Pont Alletz dit *Songecreux* (2) qui, avec sa bande, a diverti le Roi la même année. Il recevait une même somme de 225 L. t.

C'est Pierre de la Oultre, maître compositeur et joueur de farces et de moralités qui recevra à Nanteuil, le 12 novembre 1538, 112 L. 10 s. (3).

Ce sera en 1541, Charles le Royer et ses associés qui seront autorisés, le 18 décembre 1541, comme « maistres et entrepreneurs du jeu et mistaire de l'ancien testament » à donner des représentations dudit mystère pendant le cours de l'année (1542).

Rien de tout cela n'indique un spectacle relevé. Le Roi se prêtait peut-être de bonne grâce à la chose, mais on sait que le métier de roi comporte pour lui certaines

(1) *Bib. Nat.*, Ms. fr. 15632, n° 628 mention.

(2) Les éditeurs des Actes de François Ier ont lu « ... du Pontalais dit Fougereux ! » Le texte donné ici est celui de Cimber et Danjou, *Arch. Cur.*, 1re série, T. III, p. 89.

(3) Il ne faut pas s'étonner de ces sommes en apparence *partielles*, 112 L. 10 s. = 50 écus d'or soleil, somme ronde, comme 225 L. = 100 écus. On parlait d'*écus* mais la comptabilité étant tenue en *livres*, *sols* et *deniers*; comme, de nos jours, en Angleterre, on parle de *guinées* (1 guinée = 21 shill. = 1 L. 1 sh.), alors que l'on écrit la somme réelle en livres, shillings et pence. Par exemple, un don de 105 L. st. paraîtrait anormal : il correspondrait néanmoins à une somme ronde de 100 guinées.

obligations auxquelles il doit céder. Et puis, le Roi vivait assez souvent sur le peuple ; pourquoi n'aurait-il pas supporté en souriant que des enfants du peuple vécussent de lui quelques instants ?

Une douce ironie ne perce-t-elle pas dans certains libellés de dons ? tel celui-ci : « A Paule Belmissère (1) de Pontrême (Pontreuit ?), qui fait composition, devis, « harangues de plusieurs matières de diverses sciences *esquelles il croit être bien « expert, dont il donne récréation au Roi,* 225 L. t. *en don afin de l'aider à s'entretenir à la « suite de la cour.* » Voilà un « *croit être* » assez suggestif du jugement du Roi plus sévère à l'égard de son harangueur que celui-ci n'en portait de soi-même. Les artistes ne sont-ils pas leurs premiers admirateurs ; et François Ier portraiturait en quelques mots messire Paule Belmissère.

En résumé, à Saint-Germain, aucune trace d'embellissement d'art pur : statuaire, sculpture, peinture. Et néanmoins il n'est pas admissible que François Ier, amateur de belles choses, ait vécu de longs mois à Saint-Germain sans y posséder quelques objets de prix. Ces objets étaient surtout des armes finement ouvrées, des bijoux, des étoffes, des parures, des livres (2) à miniatures, tous objets *mobiliers* dont on suit les achats à travers ces « mandements au trésorier un Tel de payer à un Tel, *tant* d'écus. »

La reine Eléonore avait elle-même quelques bijoux, à Saint-Germain, puisqu'un inventaire en fut fait au château le 6 avril 1546 (3).

Sous Louis XIV le garde-meuble de la couronne conservait encore une « *tapisserie de la reine Claude* (4) », une « *paire de pistolets de François Ier... enrichy... de plusieurs F couronnées* (5) », les « *armes de François Ier en cap, ciselées en batailles et ornemens, dessein de Julles Romain* (6) ».

Le goût du Roi pour les belles armes a été cent fois proclamé. Parmi ses sujets ou les artisans étrangers, ceux qui flattaient cette inclination se voyaient toujours bien accueillis ; les achats du monarque leur prouvaient qu'ils n'avaient pas escompté en vain un bon accueil et ses résultats palpables. François allait même jusqu'à accorder aux étrangers des « Lettres de naturalité » — on dirait aujourd'hui « naturalisation ». Que ce soit pour des armes, des bijoux, des ustensiles communs, le Roi n'hésitait pas à retenir dans le royaume celui qui s'était révélé à lui comme une unité de valeur.

---

(1) Les versions de lecture ne concordent pas, Cf. DE LABORDE, *Comptes des Bât.*, T. II, p. 271, n° 226 ; et *Arch. Nat.*, 5,961 s, n° 96.

(2) V. *Arch. Nat.*, J. 962, n° 6 « à Claude Chapuis, libraire du Roi, 33 livres 5 sols pour la « garniture et le transport de Fontainebleau à Paris et à Saint-Germain-en-Laye des livres que le « Roi a fait venir de Turin » (Année 1536).

(3) V. « *Inventaire des bagues et joyaux de la reine Eléonore* », Saint-Germain-en-Laye, 6 avril 1546 (anc. style). Pâques étant le 15 avril, l'ancien millésime 1546 correspond ici à l'année vraie 1547. L'inventaire fut donc fait 6 jours après la mort du roi François Ier (V. *Bibl. Nat.*, Collect. DUPUY, vol. 846, p. 295.

(4) GUIFFREY, *Invent. du mob. de la couronne sous Louis XIV*, II, 210 et 414.

(5) *Idem*, II, 71.

(6) *Idem*, II, 82.

Beaucoup de ces lettres ont été datées de Saint-Germain, et l'une concerne, en décembre 1528, un artiste armurier dont le surnom français atteste les talents professionnels: il s'agit du fameux Louis (ou Loys) de Laque (ou de Lacque ou de Lucques) dit *Merveilles*, natif de Milan, sommelier ordinaire de l'armurerie du Roi, et précédemment au service des rois Charles VIII et Louis XII, marié à Tours et y résidant depuis trente ans (1).

En remontant un peu plus haut dans le passé, on découvre les différents états d'âme du Roi sur le même sujet. Lorsque par exemple, en 1518, François Ier faisait payer à Jules Coudray, horloger à Blois, « *deux dagues excellentes dont les pommeaux étaient garnis de deux orloges toutes dorées* (2) » ; c'était le dilettante qui transparaissait en notre Roi, à la vue de l'objet d'art. Lorsqu'il faisait régler à Pierre de l'Estoile, « *joueur d'épée* », 300 L. t.; et 500 escus d'or à Léon de Barbançois, seigneur de Sarzay, et autant à François de Saint-Julien, seigneur de Veniers, pour avoir « *fait leur devoir et soutenu le combat en champ ouvert à eux octroyé en la ville de Moulins, le 17 février 1538, en présence du Roy, outre la grâce qu'il leur a octroyée de le faire cesser* (3) ». C'est bien le Roi captivé par un spectacle attirant. Enfin, lorsque nous trouvons cette mention d'un paiement de « 793 L. t. pour 793 lances « ferrées fournies par Henry Halley, lancier, en vue d'un tournoi qui eut lieu à « Rouen en février 1528 (n. s.), et *12 L. t. payées à Cardin Hallot marchand de Rouen* « *pour la location de sa maison sise devant les lices où le Roi s'est armé et désarmé* (4) ». Nous sommes bien en présence du Roi, acteur audit tournoi et jouant son rôle de chevalier, par plaisir, *coram populo.*

La solennité dut être brillante, si l'on en juge par le nombre de lances fournies par Halley.

Les dons gracieux faits par le Roi à l'occasion de ces fêtes sont souvent amusants, et l'énoncé des raisons du don ne le sont pas moins.

Ainsi, dans un autre genre de spectacle, surprend-on François Ier, en Bretagne, vers le milieu de l'année 1532, en août, à Vannes.

Pour divertir le Roi, on avait organisé des « luttes ». Nous n'y attacherions pas d'importance, n'était la situation sociale des lutteurs en présence ce jour-là dans l'arène. Le Roi satisfait du spectacle récompensait « *d'une chaine d'argent à gros chainons un prêtre breton qui s'était trouvé le plus fort lutteur parmi nombre de paysans* (5) ».

A Nantes, même rencontre entre gentilshommes et prêtres; le Roi trouvant « *bons lutteurs* » 3 des gentilshommes et 4 des prêtres, leur accordait à partager « 696 Livres tournois (6) » mœurs du temps; aujourd'hui on « lutte » autrement pour obtenir les palmes académiques.

---

(1) V. P. J. *Arch. Nat.*, J. J. 243, n° 534, f° 158.
(2) *Arch. Nat.*, K. K. 289, f° 444.
(3) *Idem*, J. 961 11, n° 22.
(4) *Bib. Nat.*, Ms. fr., 15628, n° 32.
(5) *Idem*, Ms. fr. 15628, n° 204.
(6) *Idem*, n° 170.

En Bretagne encore, on cultivait très sérieusement un autre jeu d'adresse : le *papegaut* ; sorte de tir à l'arc ou à l'arquebuse sur un perroquet simulé, fixé au haut d'un mât. Le tir aux pigeons de nos fêtes foraines est un succédané du papegaut breton (1). François I[er] tenait beaucoup à ce que l'on cultivât cet exercice qui lui procurait de bons tireurs pour ses compagnies d'archers, et la récompense accordée au premier classé des épreuves était de réelle valeur : « A Saint-Germain-en-Laye, « le XIIII[e] jour de septembre V[c] XXXVIII : Aux manans et habitans de Vennes en « Bretaigne, permission de tirer de la Hacquebutte (2) à ung papegault qui sera mis « en l'air le tiers dimenche du mois de may avecques permission à celluy qui « l'abbattra de povoir par chacun an, faire amener en ladite ville la quantité de « vingt pippes de vin hors de creu (crû) de Bretaigne et les vendre en détail fran- « chement et quictement de tout droit d'entrées, havres, billotz et impotz, et ce, « oultre les autres privilèges qu'ils ont à cause de semblable jeu de l'arc et arba- « leste » (3).

Les arquebusiers et canonniers de Saint-Quentin étaient moins favorisés. Le Roi leur accordait par jour d'exercice une distribution de « *20 pots de vin du meilleur* » (4).

D'autre fois c'est par un habillement complet que le Roi témoignait ses faveurs à l'un des fournisseurs de l'un de ses sports favoris : « Jean le Boulanger fabricant « les balles du Roi (pour le jeu de paulme), un habillement payé 40 L. t., dont le « Roi lui a fait don (5). » Les dons de cette nature sont excessivement fréquents sous tous les règnes précédents ; et, ce n'est pas un des côtés les moins curieux des usages de la cour que cette charge de « l'argenterie » ayant sous son contrôle la manutention d'un véritable « magasin de riches nouveautés », que le Roi lui-même se chargeait d'approvisionner par ses achats personnels et de dégarnir par ses dons. C'était un moyen facile pour lui de s'acquitter d'une dette morale contractée envers un inférieur, mais c'en était un de beaucoup plus à remarquer, d'encourager tous les produits de l'industrie des étoffes. Citons quelques exemples :

Pour une somme approximative : 2.218 L. 10 sous, ou 986 écus d'or, le Roi achetait en 1535 à Jean Ambroise Casal de milan (6) :

3 ceintures de perles (600 écus), 10 paires de mancherons (100 écus), 9 paires de chausses de femme (26 écus), et 8 autres idem (56 écus), 3 coffres de toile (12 écus), 1 pourpoint d'or et de soie (50 écus), 1 chemise (30 écus), 4 paires de manches (16 écus), 1 paire de chausses destinées au Roi (6 écus), 2 chemises ouvrées (80 écus). Un vrai trousseau.

(1) On sait que le tir à l'arc est encore très en honneur dans certaines contrées très voisines de Paris. A Paris même, des sociétés de ce genre existent et sont très florissantes.

(2) Nom déformé de l'*Arquebuse*.

(3) V. P. J. T. IV.

(4) *Arch. Nat.*, anc. mémorial 2 F. (*Cat. Actes*, n° 26603).

(5) *Arch. Nat.*, J. 960, n° 48.

(6) *Bib. Nat.*, Ms. fr. 15632, n° 298.

Le Roi avait bien mandaté d'un coup une somme de 24.940 L. 2 s. 8 d. à Etienne Boutet, marchand, en paiement de draps d'or, d'argent et de soie (1).

Tout ceci représente un luxe éblouissant, susceptible de contraster un peu crûment avec la misère ambiante, mais François Ier n'était pas fait pour réfléchir à cette comparaison plus qu'à l'encaisse réelle ès-coffres du Louvre.

Le Roi achetait, mandatait le bon de paiement et se tenait quitte du reste : aux créanciers à se faire payer, et ils attendaient souvent très longtemps leurs espèces en échange du papier royal.

Les petits surtout devaient en souffrir. C'est ainsi que Jean Moussigot, prêtre de Saint-Germain, *chargé de remonter chaque jour l'horloge du château de Saint-Germain*, reçut en une seule fois (2) quatre années de gages arriérés, ci : 20 Livres tournois ; *5 livres par an !*

Rappelons enfin un fait, le seul vraiment triste, concernant la prison du donjon sous ce règne. Il s'agit d'un homme, Pierre Piéfort (3) qui, s'étant rendu coupable du vol d'une hostie (et de la custode qui était dans la chapelle du château), l'avait portée et déposée dans la petite chapelle de Sainte-Geneviève près de Nanterre (4). Pierre Piéfort, le dernier jour d'août 1522 fut condamné à aller à pied, tête nue, un cierge allumé à la main, à Nanterre, accompagné du cardinal de Vendôme, qui rapporta l'hostie à Saint-Germain. Puis Piéfort fut incarcéré dans la prison basse du sous-sol du donjon, où il eut la main coupée par le bourreau, et enfin il fut brûlé vif à Saint-Germain le 22 septembre suivant.

C'est le seul fait de ce genre que nous ayons relevé dans les annales judiciaires.

En somme, François Ier a vécu à Saint-Germain comme l'ont fait ses prédécesseurs, en passant, en villégiaturant. Toute sa vie n'a été qu'une série de déplacements continuels. C'est à Blois, à Chambord, à Fontainebleau et au Louvre qu'il faut aller pour trouver devant soi la *maison installée* ; ce n'est pas à Saint-Germain.

Henri II, son fils, rompra en partie avec cette tradition en construisant l'éphémère château neuf; mais le château vieux, celui qui seul nous occupe, restera sous le coup d'une sorte d'ostracisme, que le goût de Louis XIV pour un entourage de nombreux courtisans n'atténuera pas, puisque ce monarque fit dudit château vieux une sorte de caravansérail bondé à refus d'habitants entassés dans des taudis malsains (5), aménagés dans toutes les grandes pièces si claires du château que lui avaient légué les successeurs de François Ier.

(1) *Arch. Nat.*, J. 960^3, 34.

(2) Cf. de Laborde, II, 240.

(3) Fils de Jean Piéfort, contrôleur du grenier à sel de Châteaudun et parent de plusieurs grands personnages de la cour.

(4) Cette chapelle est encore marquée sur les plans de la région en 1833. Elle était située au coude de la grande route de Nanterre au pont de Chatou, à mi-chemin entre ces deux extrémités.

(5) V. IVe partie.

§ III

Travaux faits par François Ier au Chateau des Valois. La Fontaine du Chateau (1528-1538).

Il ne paraît pas que François Ier ait songé tout d'abord à entreprendre au vieux château un ensemble de réfections importantes, encore moins une réédification totale de l'immeuble.

Son activité se porta vers le remaniement, de fond en comble, du palais de Fontainebleau. Chambord eut son tour prochain et les autres maisons royales suivirent.

Rappeler les splendeurs créées à Fontainebleau par le roi François, serait sortir de notre sujet. Il est connu que ce lieu de résidence avait toutes les préférences du Roi. Il s'y sentait « *chez lui* » et c'est tout dire en deux mots.

L'année 1528 qui vit le début des travaux de Fontainebleau, est également celle où François Ier projeta une amélioration de simple nécessité à Saint-Germain (1), son autre résidence aimée : amélioration nécessaire, disons-nous, fort coûteuse, et n'ayant en soi aucun intérêt historique général. Un intérêt local, oui certes, et fort important même. Il est question, en 1528, d'approvisionner le château en eau potable, dont le manque presque absolu sur le plateau de Saint-Germain se faisait plus cruellement sentir à mesure que la vie princière devenait plus intense.

La ville, à ce moment, est encore close de murs, comme on peut le voir par le plan ci-joint (fig. 80), et son étendue est limitée, mais bientôt elle débordera par delà ses murailles qui disparaîtront devant les empiètements des riverains.

En 1569, ces murs existaient encore : à cette époque, en effet, on considérait Saint-Germain comme imprenable sans canons et sans quelques milliers d'hommes exercés (2). Nous avouons notre scepticisme sur la réalité de cette affirmation. Qu'il y eut de la difficulté à monter à l'assaut, cela peut s'admettre, mais assiégeants et assiégés étaient à égalité de puissance. Passons.

Notre ville a toujours été déshérité, autrefois, sous le rapport du service des eaux. Sous Louis XIV, on fit beaucoup encore ; mais dans le siècle suivant, on ne rencontre que plaintes sur plaintes au sujet de la pénurie d'eaux potables.

---

(1) F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France* (T. III, p. 216, Dioc. de Paris), parle d'une cloche avec inscription, de 1520, placée près de la porte principale du château. — Simple détail rétrospectif à noter au passage. — On ne trouve pour la période 1528-1538 que trois mentions de menues dépenses faites au château en juin 1534 une de 300 L. et juillet 1534, 400 L. et en 1538 (19 sept.), 11 L. 17 sols (V. aux dates aux P. J.). Précédemment, en 1521, il avait été entrepris quelques travaux d'aménagement signalés par Sauval (III, 605) : *Réparations puis naguères faites* au château de Saint-Germain-en-Laye par ordonnance du Roi, pour la venue dudit Seigneur, de la Reine et de Madame (Marguerite, sœur du Roi, duchesse d'Alençon) où a été travaillé en extrême diligence jour et nuit, festes et dimanches, au mois de décembre et janvier 1521 (ancien style, c'est-à-dire décembre 1521 et janvier 1522). La liste des séjours du Roi indique, en effet, la venue du Roi et son séjour au château du 10 janvier au 10 février, du 20 février au 4 mars, etc... (V. Eclaircissement XI, séjours).

(2) *Mémoires de l'Etat de la France sous Charles IX.*

Depuis cent ans tout a changé peu à peu, et, de nos jours, le service est assuré grâce aux sacrifices incessants, mais réguliers, d'une Municipalité comprenant que cette question reste en tête de tous les ordres du jour.



Fig. 80. — Vue à vol d'oiseau de Saint-Germain-en-Laye sous François Ier.

Nota. — Le dessinateur de ce croquis, De Beaulieu, a ajouté vers 1678-1680 le *Château Neuf* inexistant au XVIe siècle dans l'état achevé figurant sur ce dessin.

Sous François I[er], on n'en est encore qu'à une tentative décisive pour remédier à un état de choses inquiétant. Il ne s'agit de rien moins que de capter toutes les sources existantes depuis l'extrémité du vallon de Saint-Léger, c'est-à-dire depuis Bethemont, et de ramasser en un seul conduit, aqueduc souterrain, tout ce qui sourd de terre des côteaux de Poncy, Joyenval, etc., et de l'amener dans un réservoir situé dans la cour du château vieux. Travail difficultueux si l'on songe aux moyens professionnels réduits de cette époque.

C'est là l'origine de ces lettres-patentes datées du 8 juillet 1528 (1), signées à Fontainebleau, donnant commission à diverses personnalités de faire exécuter ce travail.

Nicolas Picart (2), trésorier-payeur des dépenses ordonnées par *Jean de la Barre*, comte d'Etampes, prévôt de Paris, *Nicolas de Neufville de Villeroy* et *Pierre de Balsac, seigneur d'Entragues*, chevalier, et contrôlées par *Florimond de Champeverne*. Nicolas Picart recevait les fonds de divers trésoriers placés en dehors de cette administration particulière (3).

Tel fut le type classique de toutes les administrations créées en vue d'un travail défini, et dont les pouvoirs cessaient avec l'objet qui les avait fait établir, lequel était reçu par une commission d'experts nommés à cet effet.

Le nombre des titulaires variera, mais non celui des offices : trésorier-payeur, ordonnateurs et contrôleur, dont les gages annuels étaient réglés à 1.200 L. t. et payés *au prorata des jours de service effectif*. Ces grands officiers émargeaient donc « *à la journée* » (4).

En 1532, par Lettres-patentes du 18 juin (5) signées à Châteaubriant, ce personnel comportait de nouveaux titulaires à côté de Nicolas Picart, de de Neufville de Villeroy et de Jean de la Barre. Pierre de Balsac disparaissait. Florimond de Champeverne était nommé le même jour concierge du château de Fontainebleau (6) et le Roi lui donnait pour successeur au contrôle, Pierre Deshostels, qui restera en charge jusque sous Henri II, et Pierre Paule dit l'Italien. Pierre Paule mourra en 1535 (le 28 décembre) et sera remplacé par Philibert Babou de la Bourdaizière (7).

Les travaux furent entamés de suite et confiés à Denis Pasquier, paveur, et à Michel Valance, fontainier, de 1528 à 1537 (8), continués ou rectifiés (9) par Pierre de Mestre, fontainier de Rouen, de 1539 à 1546, retouchés par le même de Mestre, en

---

(1) V. P. J. à la date.

(2) On trouve déjà sous Charles VII un *Pierre le Picart*, contreroleur de la Chambre aux deniers, compte 21[e], du 1[er] octobre 1450 au 31 mars 1451. — Est-ce un ancêtre de notre Nicolas Picart ?

(3) Le trésorier de l'épargne généralement : en 1528, c'était Guillaume Prudhomme, personne intègre et ayant toute la confiance du Roi.

(4) Cf. P. J. ; L. P. du 7 février 1533.

(5) V. aux P. J. à la date.

(6) V. *Bibl. Nat.*, fonds Clairambault, n° 782, f° 289.

(7) V. L. P. du 29 janvier 1536, Lyon. (V. P. J.).

(8) V. P. J., 1[er] compte de N. Picart.

(9) V. P. J., 2[e] compte de N. Picart.



Fig. 81. — La vallée de Feuillancourt traversée par l'aqueduc souterrain construit sous François Ier (1528-1540). — Dessin original par Galant, 1776 (*Arch. Nat.*).

1548-1549, sous Henri II (1); et revus par Jean, Maistre fontainier, sous Charles IX, en 1564 (2).

Les paiements accusent les sommes suivantes :

11 décembre 1533, à Michel Valance, acompte	1.505 L. t.	» s.	» d.
1528-1537, 1er compte Picart	5.911 L. t.	2 s.	4 d.
1538-1546, 2e compte Picart	12.418 L. t.	19 s.	2 d.
Après 1548, 3e compte Picart	1.187 L. t.	2 s.	6 d.
En 1564 (3), entretien, compte Durant	550 L. t.	» s.	» d.
Au total	21.572 L. t.	4 s.	0 d.

Le but de François Ier était : « *de faire venir par tuyaux en son chastel et maison de Saint-Germain-en-Laye une fontaine d'eau douce pour l'aisance et la commodité dudit lieu* » et le libellé du paiement au fontainier, Pierre de Mestre, en 1546, complète l'idée du promoteur en fixant le genre et l'étendue du travail alors terminé :

A Pierre de Mestre, fontenier, pour les tuyaux de terre cuitte, plombez par dedans qu'il faits pour *conduire les eaux de la fontaine estans de présent au dit lieu de Saint-Germain venans des fontaines de Bestemont* (Bethemont), *Aigremont, Prucy* (Poncy) *et Chambourcy, afin de bailler cours et conduitte à l'eau et venans à ladite fontaine esdits tuyaux de terre cuitte = 12.418 L. 19 s. 2 d.*

Mais il paraît qu'il y avait certains inconvénients provenant des différences de niveau et de la défectuosité du siphon ; c'est du moins ce qui peut se comprendre des termes du devis présenté par le même Pierre de Mestre à Philibert de Lorme vers 1548-49 (4) : « de faire jusques à la quantité de huict-vingtz toises ou envyron « de tuyaulx de terre cuytte, depuis la première source de Poucy (Poncy) en venant « au chasteau dudit Saint-Germain pour, par iceult tuyaulcx qui ainsi seront de « nouveau faictz, augmenter le cours de l'eaue de la dicte fontaine venant des « sources de Chambourcy et des environs et la faire plus habondamment venir « audict chasteau, parce que pour le présent les tuyaulx de la dicte fontaine sont « remplis de sable depuis la première source de Poucy en sorte que *quant on baille « vent à la dicte fontaine et que on veult icelle nectoier, elle n'a aucun cours d'eaue de huict « ou quinze jours après*, mais que au moyen desdicts nouveaux tuyeaulx, l'eaue de la « dicte fontaine viendra continuellement, etc. »

N. B. — Le mot « Fontaine » partout employé ne doit pas nous induire en erreur. Il est ici synonyme du mot moderne « aqueduc souterrain ». Cet aqueduc amenait les eaux à un bassin en triangle situé dans l'angle de la cour des communs (actuellement place du Château). Sous Henri II on décora ce bassin disposé en triangle, de motifs sculpturaux et c'est sans doute à cette décoration projetée déjà sous François Ier que se rapporte une allusion de Benvenuto Cellini lorsque dans les *Mémoires de sa vie* il écrivait :

(1) V. P. J. à la date.
(2) *Idem.* Compte de J. Durant.
(3) V. P. J. aux dates pour le détail.
(4) V. P. J. à la date.

« Sa Majesté... me dit qu'elle voulait aller passer quinze ou vingt jours à Saint-Germain-en-Laye qui est à douze lieues de Paris (Benvenuto Cellini est excusable d'ignorer la distance exacte) et que je devais m'efforcer, autant que je le pourrais, de faire un modèle de la plus riche invention pour cette fontaine, parce que ce lieu était la plus grande récréation dont sa Majesté avait joui pendant son règne. » Et Benvenuto Cellini ajoute que Madame de Tampes (la duchesse d'Etampes) était alors avec le Roi. François Ier a donc commandé le travail dès la fin des travaux puisque Benvenuto était à Paris en 1539-1540.

On peut juger de l'importance de l'entreprise de l'aqueduc par le plan donné ci-contre (FIG. 81) dessiné par Galant en 1776 (le 10 juin).

Bien que ce plan soit postérieur de 250 ans à l'œuvre entreprise par les fontainiers de François Ier, il est encore d'actualité même à notre époque. Si les villages se sont modifiés, le terrain n'a pas varié et c'est toujours le même aqueduc, nous a-t-on dit, qui amène au réservoir de la ville, place du Marché, les eaux captées de la vallée de Saint-Léger. Il est presque inutile d'ajouter que des réfections sans nombre ont été effectuées au cours de ces siècles ; les sommes dépensées ont atteint un total formidable, on le conçoit, pendant une aussi longue période.

Il n'est pas trop malaisé de suivre à la loupe, sur ce plan excessivement réduit, les sinuosités de l'aqueduc. Pour l'indiquer clairement nous rappellerons que le Sud est au haut du plan à l'extrémité de la grande avenue tracée verticalement et coupée vers son milieu par un carrefour circulaire. Nous plaçant à ce carrefour nous aurons à notre droite au Sud-Ouest l'abbaye de Joyenval. Partant du même carrefour, nous monterons vers le haut de l'avenue et nous prendrons la seconde route à droite jusqu'au minuscule rond-point qui y est figuré. De ce rond-point en dirigeant nos pas en plein S.-O., par le court chemin qui descend dans une sorte de cuvette semi-circulaire, nous trouvons de suite la tête de l'aqueduc, figuré dès lors par deux traits sinueux coupés de place en place par deux petits traits simulant les joints des tuyaux de grés. Il est aisé alors de suivre de l'œil le branchement allant capter les eaux jusque dans le clos de Joyenval et l'autre branche F F se dirigeant vers la droite du dessin à travers la grande propriété Demonville. Après plusieurs coudes, cette branche vient se joindre à la branche-mère B qui revient vers la gauche en suivant les hauteurs du plateau de Saint-Germain, et venant traverser Montaigu où, de suite après, l'aqueduc se termine à un « regard » encore ainsi dénommé de nos jours. De là, par des conduites souterraines, l'eau arrivait au château, d'où elle fut ensuite distribuée aux alentours dans les hôtels particuliers.

Entrer plus avant dans l'historique de cette fontaine serait empiéter sur l'histoire de la ville.

En résumé on ne sait presque rien de l'état du château de Charles V pendant les cent soixante-douze ans de son existence (1368-1540).

Dans l'inventaire des richesses de la France dressé en 1816 (IIIe partie), Lenoir rappelle (page 203, sous le nº 453) certains « *médaillons de Bernard Palissy, plus curieux que beaux, ornant une des cours du château de Saint-Germain-en-Laye* ». D'autre part (Ire partie, page 254), il avait spécifié que « *ces médaillons en terre cuite imitaient des*

mosaïques » et « *méritaient d'être conservés* » (lettre à Chaptal, 26 octobre 1801). Bernard Palissy, ayant appris son art en Italie entre 1540 et 1555 environ, ne peut les avoir produits sous François Ier. Henri II put les lui commander aussi bien que François II ou Charles IX puisque ce n'est qu'en 1589-90 que Bernard mourut à la Bastille.

De toutes façons, cet embellissement ne peut être porté à l'actif du roi François Ier, et nous aurons plus tard l'occasion d'en dire quelques mots plus circonstanciés, lorsque nous aurons à exposer ce qui fut réalisé après coup dans les diverses parties du château de la Renaissance.

Nous nous sommes efforcé, dans cette étude des deux premiers châteaux, de ne nous écarter jamais du sentier de la vérité. Si nous avons été amené à faire appel à l'hypothèse, on conviendra que ce ne fut qu'en nous appuyant sur des documents officiels dont le laconisme permettait certaines déductions plausibles. En tout état de cause, les pages qui précèdent apportent une base solide à un édifice que de plus heureux que nous compléteront peut-être.

FIN DU PREMIER VOLUME

NOTA. — La table des matières donnée dans l'INTRODUCTION porte la mention d'un § IV intitulé *Actes intéressants pour Saint-Germain et ses Environs*. Il a paru nécessaire de rejeter ce § à la fin du volume (V. Eclaircissement XI à la suite des *Séjours du Roi*). Par contre, les § intitulés : *La Maison du Roi et des Dames* et *Particularités anecdotiques du règne* ont été supprimés.

Les PIÈCES JUSTIFICATIVES formeront un volume à part, destiné aux érudits. Publiées ici même, elles auraient outre mesure grossi ce volume.

II

NOTES
ET
ÉCLAIRCISSEMENTS

ÉCLAIRCISSEMENTS
NOTES & PIÈCES JUSTIFICATIVES
DU
Tome Premier

I

LE NOM DE *Lida* (1)

Le nom de *Lida* est le premier dénominatif connu appliqué à la forêt de Laye, puis ce nom se transforme aux cours des siècles suivants, de *Lida* (2) en :

LEDIA : Helgaud, *vita Roberti regis,* vers 1040.
LEA : Diplôme d'Henri Ier, roi, entre 1031-1060.
LIRA : Acte d'Imbert de Vergy, évêque de Paris, vers 1060.
LEYA / LAYA : Diplôme de Philippe Ier, roi, daté 1073.
LEYA / LEÏA : Diplôme de Louis VI, roi, daté 1124-1125.
LEIA : Diplômes de Louis VII, roi, datés 1143-44 et 1161.
LOIA / LOYA : Actes de Philippe II Auguste, roi, datés 1182 (3), 1185, 1195-96.
LAIE : Traduction française du XIVe siècle, du IIe testament de Philippe Auguste, en 1222.
LEÏA : XIIe/XIIIe siècles, Actes du Cartulaire de Saint-Germain (copie XIVe/XVe siècles).
LAYA : Acte de 1229, fondation par Regnauld l'Archer à Saint-Germain.
LEYA : Acte de 1261, par saint Louis.
LAYA : Actes de 1300 et 1314, par Philippe le Bel.
LAYE : Acte d'octobre 1328, inventaire des biens de Clémence de Hongrie, veuve du roi Louis X le Hutin.
LEYA : XIVe siècle, Actes du Cartulaire de Saint-Germain (copie XIVe/XVe siècles).
LAYE : Acte de 1428 par Henri VI, roi d'Angleterre et de France, régence du duc de Bedford, son oncle.

---

(1) Cette suite de déformations prouve par elle-même que nul de ces mots n'a conservé une signification précise ; ce n'est plus qu'un mot. Lida, au contraire, doit avoir un sens. LEBEUF (VII, 210), dit que « ce serait perdre son temps que chercher à trouver l'étymologie de ce nom-là. » (!)

(2) *Polyptyque d'Irminon entre 810-820.*

(3) Cf. L. DELISLE, *Cat. des Actes de Phil. Aug.*, n° 54, p. 14, et tous autres non cités ici même.

Il est inutile d'allonger cette liste ; elle nous suffit pour établir la filiation de la déformation du mot primitif *Lida* en *Laya* et la traduction française « Laye » qui s'ensuit obligatoirement.

Nos devanciers ont cherché le sens du mot « Laye » dans une analogie avec le mot *laie* ou *layon* — sentier tracé à travers un bois. C'est une explication toute moderne d'un mot moderne.

La question n'est pas d'élucider le mot *Laye* français, mais le mot *Laya* infixé dans *Laïa, Leïa, Leya, Loya, Lea, Lira* et primitivement proposé dans *Lida*. A-t-on jamais rencontré le mot latin *Lida* employé pour désigner ce que nous appelons en français une laie, un layon? Tout est là. Si jamais ce sens ne s'est rencontré, c'est que *Lida* signifie autre chose; quelle est cette autre signification ?

A notre avis, et jusqu'à preuve du contraire, la voici :

Le dénominatif *Lida* est un mot féminin dont la forme masculine *Lidus,* en français « Lide », est le terme caractéristique de l'un des trois états (colon, lide ou serf) des hommes attachés à la glèbe, comme esclaves, à des degrés différents, des manses du haut moyen-âge : manses ingenuiles, *lidiles* ou serviles.

Le mot LIDA, féminin de *Lidus,* n'est pas plus un adjectif que *Lidus;* c'est un substantif ayant même valeur grammaticale et objective que *lidus :* un lide; *lida :* une lide, synonyme de *ancilla, serva :* une domestique, une esclave. Lorsque nous lisons dans le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à l'année 1222 (1) ces mots : *Radoardus* LIDUS *et uxor ejus* LIDA *nomine solvunt denarios XIII, etc...* « Radoard, LIDE, et sa femme, nommée LIDA, acquittent XIII deniers... » Nous avons la preuve que ce mot « Lida » est un substantif employé à titre de nom propre, comme de nos jours nous donnons à nos filles les noms de Rose, Blanche, etc. Ces prénoms, substantifs ou adjectifs, sont devenus des noms propres par destination. Si nous prenons les noms de lieux, l'application de mots étrangers se fait souvent avec plus de liberté.

En ce qui concerne notre forêt, l'application du mot « Lida », substantivé en un nom de localité, est plus admissible encore, puisqu'il désignait sans aucun doute l'état administratif de la forêt (régime lidile), comme nous voyons le même mot « Lida », état de servage de l'épouse de Radoard, devenir son prénom, son nom propre même.

Si nous faisons intervenir le texte du polyptyque auquel nous nous référons, nous verrons que notre thèse se justifie mieux encore : *In Lida de Silva juxta æstimationem*, etc... rapproché de l'alinéa suivant : *In Creua de Silva...*

Ecartons *Lida,* et parlons de *Creua.*

Que signifie « Creua? » On traduit par « Cruye, forêt de Cruye »; ce n'est pas une traduction savante : ce n'est que la francisation populaire dérivée de « Creua » en Cruye, comme « Laya » a tourné en « Laye » par la force de la prononciation courante.

Mais *Creua* n'a-t-il aucun sens? Il en a un : celui de grève, rivage, sable, « *Creua pro greva* », dit Du Cange.

(1) V. DU CANGE, *gloss. med. et inf. latin* au mot *Litus, I.*

Il nous paraît évident que le sens du texte d'Irminon est alors celui-ci :

En Lida, en tant que forêt, il y a, etc...

En Creua, en tant que forêt, il y a, etc...

Lida et *Creua* sont devenus les *noms* des terroirs fonciers ; comme l'on dirait : en Laye, en Cruye, en Yveline, en Rouvray, etc...

Pour l'un, *Lida,* c'est *l'état* foncier qui a donné le nom patronymique, pour l'autre, *Creua* (la grève, le rivage, le port), c'est la *nature* du lieu, que l'on retrouve encore de nos jours dans la désignation le *Port-Marly*, comme sous Louis XIV, — avant comme après son règne, d'ailleurs, — l'on disait le *Port-Aupec* en parlant du village du Pecq ; de même, à l'origine, la plupart des dénominations locales transformées en un nom fixe, Carolivana : vanne de Charles, devenue *Charlevanne* (1).

On a proposé une autre étymologie prise dans le mot *litus*, rivage.

Elle nous semble déplacée, parce que : 1° la forêt de Laye ne descendait plus jusqu'aux rives de la Seine à l'époque où le nom de *Lida* fait son apparition ; 2° parce que ce terme *litus,* rivage, eut fait double emploi avec celui de *creua*, grève, appliqué à l'autre forêt voisine. Nous nous en tenons à notre première explication.

Nous ne saurions quitter la forêt de Laye sans relever quelques erreurs graves, génératrices éventuelles d'autres interprétations fautives.

C'est, en premier lieu, un acte de 1111, par lequel Louis VI accorde à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs la dîme de la pâture dans les bois de Laye (2). A première vue, nous ne pouvions admettre qu'après avoir repris la forêt de Laye sur Saint-Germain-des-Prés, un roi en vint à réintroduire une autre abbaye dans la place. Notre doute était de bon aloi, puisque nous reportant au texte de l'acte en question, nous lûmes ces mots : *Omnem decimam pastionis* LEIGII *et Bierie* (3). Ce *Leigii* accolé à *Bierie* nous transporte au Sud de Paris dans la forêt du Loge, portion de la forêt d'Orléans et dans celle de Fontainebleau, dont un canton a conservé le vocable « Bière », accolé au nom d'un pays en bordure : Chailly-en-Bière. La forêt elle-même est constamment appelée forêt de Bière jusqu'après François I[er] pour le moins. Seconde erreur de même ordre : il s'agit cette fois, en 1224-25, d'un aveu de l'abbé de Saint-Victor, de Paris, reconnaissant qu'il ne jouit d'aucun droit dans la forêt de *Lagii.* L'éditeur a traduit par « forêt de Laye » (4).

Lagii est une autre forme orthographique d'un mot latin mal fixé une première fois dans *Leigii* et désignant encore la forêt du Loge (ou d'Orléans). La suite du texte de l'acte le laisse prévoir d'ailleurs (5) :

« Jean, abbé de Saint-Victor, de Paris et tout son couvent, reconnaissent n'avoir en forêt de « Lagii » aucun droit d'usage à cause de leur maison de Cantoilo, si ce n'est, etc... »

---

(1) Près Bougival, aujourd'hui la *Chaussée des pêcheurs,* ou simplement *La Chaussée.*

(2) LUCHAIRE, *Louis VI,* p. 62, n° 115, mention et analyse, et TARDIF, *Cartons des rois,* n° 348, p. 201, simple mention de l'acte.

(3) DE LASTEYRIE, *cart. gén. de Paris,* n° 158, p. 182-83 et table, col. 2, p. 508. DE LASTEYRIE ne se trompe pas sur le sens vrai de *Leigii.*

(4) Cf. TEULET, *Layettes du trésor des Chartes,* t. II, p. 49, pièce 1699. — Voir à la table au mot *Lagii.*

(5) « *Recognoscunt se nullum pro domo sua de Cantoilo usuarium habere nec clamare in foresta Lagii,* etc... »

Cette maison de Cantoilo est de l'aveu même de l'éditeur (1) : Notre-Dame de Chanteau, Loiret. C'est clairement parler de la forêt du Loge.

Le même vocable « Lagium, Lagii », reparaît dans trois autres actes, bien à point pour certifier le vrai sens du mot :

1° Acte de 1256, octobre, Maubuisson (2). On y lit : *Nemora quæ dicuntur Chaumontes vel Lagium.* Chaumontès était la désignation d'une partie de la forêt d'Orléans : *Lagium vel Chaumontes*, sont donc bien du Loiret.

2° Acte de 1267, Paris, 12 juin (3), on y lit : *Burgum novum cum tota foresta Lagii ;* déclaration de Philippe III, fils premier né de saint Louis, faisant savoir à tous, etc... qu'il possède, par concession paternelle, la ville d'Orléans, plus divers biens aux alentours, dont la forêt du Loge... » C'est enfin :

3° La Charte même de saint Louis, 1268-69 (4), confirmant la concession annoncée par son fils Philippe en 1267, et mettant les points sur les *i* géographiques : *Vitriacum in* LAGIO (Vitry aux Loges) *in foresta* LAGII *aurelianensis* (dans la forêt du Loge, d'Orléans).

Nous n'insisterons pas davantage sur ces petites taches, grosses de conséquences quelquefois, il faut le reconnaître.

II

LE LIEU DIT *Mansiones*

La question d'identification du *Mansiones* — dont l'inventaire foncier, incomplet, figure sous le § XVI du polyptyque d'Irminon — paraissait définitivement tranchée en faveur de l'actuel Maisons-Laffitte, contre la thèse extravagante du célèbre Abbé Lebeuf (5) le transportant à un lieu, dit « la Maison Rouge », situé près d'une antique chapelle de Saint-Michel de Chevaudos, au fond de la vallée de l'Etang-la-Ville.

Il paraîtrait, au contraire, qu'aux yeux de certains érudits la thèse de Lebeuf aurait une base plus solide qu'on ne l'avait voulu admettre, puisqu'un bénédictin, Dom Anger (6), vient de faire sienne, et sans l'étayer davantage, la dissertation du fameux abbé du XVIIIe siècle (7).

Le litige se réduit à l'éclaircissement d'un point précis : *Mansiones* désigne-t-il Maisons (-Laffitte) ou la Maison Rouge (de l'Etang-la-Ville) ?

(1) TEULET, t. II, p. 677. Cf. Egalement TEULET, t. IV, préface LXV, 9e ligne, au sujet de l'apanage de Philippe, le 12 juin 1267 et pièce 5289.

(2) *Layettes*, t. III, p. 329 B, acte n° 4399.

(3) *Layettes*, t. IV, p. 227^a, acte 5289.

(4) *Layettes*, t. IV, p. 361, charte 5497.

(5) *Hist. du dioc. de Paris*, VII, 246.

(6) DOM ANGER, *les Dépendances de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (1907, Poussielgue, Paris).

(7) M. de Pellerin de Latouche, dans une étude très captivante à lire : *Un coin de la forêt de Marly*, s'est rallié sans hésiter aux conclusions de Guérard et de M. Longnon. Nous n'avons connu ce travail à présent que tout récemment alors que notre étude était écrite depuis plus d'un an. Nous sommes heureux de nous rencontrer avec des opinions aussi autorisées. M. de Pellerin de Latouche démontre d'ailleurs, pièces en mains, que ce nom « la Maison Rouge » remonte simplement au début du XVIIIe siècle.

Sur quoi Lebeuf basait-il son argumentation en faveur de la Maison Rouge, que Dom Anger admet sans discussion ?

Sur quoi peut-on baser la déduction contraire en faveur de Maisons-Laffitte?

Traduction du texte litigieux invoqué par les deux thèses opposées

Relevé de la Villa de Mansiones

Il y a, à Mansiones, un manse seigneurial avec demeure et autres édifices en nombre suffisant. En vignes anciennes, 46 arpents; en nouveau plant, 4 arpents, que maître Irminon planta lui-même.

En terre seigneuriale, entre Mansiones et Chambourcy, on compte sept [centres de] culture et un *campellum (?)* faisant en tout 220 bonniers (1) (de superficie); une île (2) que maître Irminon défricha, contenant 6 bonniers : [le tout] peut [absorber] en semences, 650 muids de froment et de seigle. En prés, [on compte] 110 arpents sur lesquels on peut récolter 100 charretées de foin.

Il y a en Lida, dans la forêt (3), d'après l'estimation, en tout dans son étendue trois lieues (carrées?) suffisantes pour l'engraissement de 200 porcs; en Creua, dans la forêt, en tout, d'après l'estimation, deux lieues (carrées?) suffisantes pour l'engraissement de 150 porcs; plus deux petits bois convenant pour la nourriture des jeunes pourceaux (4).

Il y a là [dans le domaine] deux églises : une à Mansiones, l'autre à Chambourcy, avec demeures et autres dépendances. On y compte trois hôtes (5); l'un d'eux acquitte 16 deniers, 3 poulets, 15 œufs; les deux autres 1 sou argent, 3 poulets, 15 œufs, 2 charretées de bois; ils labourent, en hiver, quatre perches, au printemps, deux (6).

Entre le presbyterum (?) et eux (7), il y a 4 arpents de vigne, 35 bonniers de terre arable, 8 arpents de prés. Enfin, trois manses et demi.

Nous avons donné dans le corps du volume (8) le complément superficiel de l'énoncé, touchant les lieux exploités et le nombre des exploitants fixés sur leur sol.

Passons aux élucubrations incriminées de Lebeuf, rééditées par Dom Anger.

Thèse de Lebeuf. — Dès les premiers mots, il est clair que l'Abbé pose des conclusions auxquelles il faudra donner une apparence de solidité : « C'est dans « cette partie de la forêt de Cruye (*auj.* de Marly), située sur la paroisse de l'Etang « (la-Ville), que se voient les restes d'un petit monastère, appelé communément de « Chevaudeau, ou Chevaudos, et une maison qui en est voisine, appelée aujour- « d'hui (9) la Maison Rouge.

---

(1) Environ.

(2) Est-ce l'*insula Spinosa* bien connu des érudits et non identifiée avec certitude ?

(3) Nous commentons plus loin cette traduction personnelle.

(4) On sait que l'un des gros revenus et l'un des aliments les plus répandus à cette époque de semi-barbarie étaient fournis par ces intéressants animaux.

(5) V. Longnon, *Polyptique*, I, 52, sur la condition des hôtes.

(6) V. *Idem*, la question des labours, I, 116-117.

(7) Nous avouons ne pas comprendre le sens de cette incise.

(8) V. pages 13 à 16.

(9) Aujourd'hui, c'est-à-dire en 1757.

« Ces deux lieux ont quelque rapport ensemble, et c'est ce qu'il faut développer.
« Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, vers la fin du règne de Charlemagne,
« faisant un état des biens de son monastère, met cet article :

« *Habet in Creva de Silva, Leuvas ij. Habet ibi lucos ij parvulos ad nutriendum purcellos:*
« *Habet ibi ecclesias ij, unam in Mansiones, alteram in Camborciaco.* »

« L'abbaye de Saint-Germain avait *donc* alors deux lieues de bois dans la forêt
« de Cruye et, outre cela, deux bosquets. »

« Des deux églises, qu'elle avait EN MÊME TEMPS DANS CETTE FORÊT, l'une était
« située à *Chambourcy* et l'autre au lieu dit *Maisons*. ON NE PEUT ENTENDRE, par ce
« dernier lieu, Maisons, au-dessus de Saint-Germain, sur le bord de la Seine, parce
« qu'il était de la Forêt de Lida qu'Irminon distingue de la Forêt de Creva. »

« Ainsi il s'agissait d'un autre lieu dit Maison ou Maisons. Chambourcy est un
« village encore existant avec son église de Saint-Saturnin, sur les bords du diocèse
« de Chartres. A trois quarts de lieue vers le Midi, à l'extrémité du diocèse de Paris
« et de la paroisse de l'Etang, est un lieu, dit la Maison Rouge, auquel touche la
« chapelle de Saint-Michel de Chevaudeau, appartenante de temps immémorial au
« monastère de Saint-Germain-des-Prés (1). C'EST SANS DOUTE LA qu'était la première
« église dont parle l'Abbé Irminon, mais on ne trouve pas qu'elle ait jamais été
« paroisse. »

Par quels côtés pêche cette suite de déductions à l'apparence débonnaire? Par tous à la fois, et gravement, qui plus est :

1° Lebeuf s'appuie sur une citation tronquée, en supprimant l'alinéa : *habet in Lida de Silva*... pour ne plus considérer que le suivant : *habet in Creua*... Et cela lui permet de dire avec assurance : « Des deux églises que l'abbaye *avait en même temps dans cette forêt,* etc... », procédé historique indigne d'un érudit de son renom. Lorsque le même historiographe ajoute : « On ne peut entendre par ce dernier lieu (2) Mansiones au-dessus de Saint-Germain..., parce qu'il était de la forêt de Lida qu'Irminon distingue de la forêt de Creua... », il nous donne lui-même la plus complète infirmation de son raisonnement, puisqu'à son tour il supprime la mention de la forêt de Lida et tout ce qui est énoncé du manse seigneurial de Mansiones, pour reporter uniquement sur la misérable Maison Rouge de Chevaudos ce qu'il vient de reconnaître comme s'appliquant à la première forêt, il l'avoue ingénuement. On peut se demander pourquoi Dom Anger O. S. B. adopte cette étonnante conclusion de son illustre guide : on ne trouve pas la réponse.

2° Lebeuf parle de la chapelle de Saint-Michel de Chevaudos comme d'une dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, *de temps immémorial!* On sait ce que vaut, en général, ce cliché littéraire dispensant de citer une date, de la rechercher même.

Dans quel lointain nébuleux se dissimule ce temps immémorial? Rien dans le polyptyque n'a trait à une chapelle de Chevaudos.

Dom Anger, par contre, cite l'année 1218, comme la plus ancienne date connue. La chapelle est alors desservie par *un seul* prêtre (3), et jamais elle n'a été élevée au

(1) Ce nom du *prieuré* n'apparaît qu'une fois dans le *Pouillé* de 1260 comme étant du diocèse de Paris.

(2) La Maison Rouge du XVIIIe siècle.

(3) Dom Anger, page 211.

rang de paroisse. C'est cette misérable masure perdue au fin fond de la vallée de l'Etang-la-Ville que Lebeuf-Anger veulent nous faire admettre comme chef du manse seigneurial de Mansiones en 810-820.

La prétention est assez hardie : Dom Anger parlant des biens très importants du manse seigneurial de la Celle-Saint-Cloud, voisin de Chevaudos, aurait dû énoncer de même les biens aussi importants du manse de Maisons-sur-Seine (1) appliqués à Chevaudos. Mais ni Anger ni Lebeuf ne paraissent se soucier de cette objection de fond. Elle est d'un certain poids, convenons-en.

Notre réfutation de la thèse de Lebeuf est presque complète déjà; nous l'achèverons par les considérations suivantes :

Saint-Michel de Chevaudos remonte à l'an 1218 au moins, mais il est inexistant en 810. Or, nous avons dit (2) qu'entre 810 et 1015 la forêt de Lida avait changé de maître, et que ce maître nouveau était, en 1015, Robert le Pieux. Il nous semble logique d'admettre alors que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ayant été dépossédée de la portion « Lida » de son fisc de Mansiones, eut la pensée de fonder, pour mieux marquer sa possession dans la forêt de Creua, qui lui restait sans contestation, une chapelle que l'on baptisa « Saint-Michel de Chevaudos ».

Cette chapelle ne fut même pas une remplaçante d'une plus ancienne fondation en ce lieu, mais une création utile faite après coup. Le polyptyque d'Irminon ne pouvait donc pas en parler. Cette Maison Rouge de Chevaudos n'a rien de commun avec Mansiones, et Maisons-Laffitte peut revendiquer l'antiquité de 810-820 comme date d'une situation prospère, certaine.

A titre de curiosité, rappelons les charges imposées aux hommes d'une villa agricole, vers l'an 800.

Nous prendrons Chambourcy et traduirons, en l'abrégeant, le texte du polyptyque concernant cette agglomération. Donnons d'abord les noms :

Chambourcy : 9 hommes, 8 femmes, 16 enfants. Leurs noms : *Cristingaudus,* colon, sa femme *Amaltrudis,* et leurs quatre enfants. — *Airoard,* colon, célibataire. — *Gautsarius,* colon, sa femme *Godaltrudis,* et leurs deux enfants. — *Sichelmus,* colon, sa femme esclave, *Lauda,* et leurs deux enfants. — *Amalgisus,* colon, son fils lide et deux enfants d'une autre femme, plus son épouse, colonne, sans enfants. — *Erlenteus,* colon, sa femme, colonne de Sainte-Marie, nommée *Hildegarde,* et leurs deux enfants. — *Aldegarius,* colon, sa femme *Adalhidis,* et leurs deux enfants. — *Teutboldus,* colon, sa femme *Framneildis,* et leurs deux enfants. — *Landolinus,* colon, sa femme *Iltrudis,* et leur fille.

Que doivent-ils produire? Prenons le premier ménage, celui de *Cristingaudus-Amaltrudis :* on jugera par celui-ci de la condition de certains tenanciers :

« *Cristingaudus,* colon, sa femme nommée *Amaltrudis,* gens de Saint-Germain [-des-Prés], et leurs [quatre] enfants (non dénommés), demeurent à Chambourcy. Ils tiennent un manse ingénuile constitué par : onze bonniers de terre arable, 2 arpents de vigne, 2 arpents de prés. Ledit colon paie à l'hôte : soit 4 sous, soit un demi-bœuf; un muid de vin comme redevance particulière (canonica); 4 deniers [à titre de remplacement] de droits de bois, et 4 deniers de capitation personnelle [*Pro hoc*

(1) *Ouv. cité,* p. 223.

(2) *Préliminaires,* p. 16.

accipiunt passionem?]. Ils doivent : tous les trois ans une gerbe; tous les ans le transport, sur les cultures seigneuriales, de cinq voitures de fumier tiré de la cour seigneuriale; tous les ans une mesure (appelée *pedalis?)* de bois d'échalas et cent lattes de toiture (*scindulas*, esseaux). En labours : 4 perches en hiver, 2 au printemps, et le fauchage de 4 perches de prés. Ils s'acquittent de 3 poulets, 15 œufs. En toute saison, chaque semaine, ils doivent deux corvées et un jour de main-d'œuvre, font les charrois et fournissent au grenier seigneurial 12 muids de blé qu'ils transportent au monastère. »

Les autres tenanciers sont loin d'être aussi chargés que Cristingaudus, nommé en tête du dossier de Chambourcy. Tous les services dûs se ressemblent et l'énoncé nominatif serait fastidieux.

III

Saint-Wandrille (du Pecq)

Saint-Wandrille ou Fontenelle, abbaye bénédictine fondée au diocèse de Rouen en 648. La terre royale du Pecq lui fut donnée par Childebert en 704. Cette donation était approuvée en 845 par Charles le Chauve et par Louis VII en 1177, acte signé à Pontoise (v. Luchaire, Actes de Louis VII, pièce 729, analyse d'après *Bibl. Nat.*, latin 5425, f° 62-63, et Martène, *Ampl. coll.*, I, 987, et *Rev. des Documents historiques,* par Et. Charavay, 6e année, 1879, pp. 106-108, avec reproduction de la charte). Les pays cités sont Le Pecq, Demonval, Feuillancourt, Mareil, Le Vésinet, différents de ceux énoncés à la charte de 704 : Novitianus, Curbavia (Courbevoie), Albacha (Abbécourt?), Hannido (Hennemont?), Tremlido (Le Tremblay?); celle de 845 cite Visiniolo (Le Vésinet), Vilcedono (?), Curva via (Courbevoie) et Area (?). Pour quelques-uns de ces pays, l'identification restera un mythe.

Avant cette date de 1177, on connaît plusieurs autres documents intéressant Le Pecq, appelé alors Alpicum ou Alpecum, d'où Aupec ou le port Aupec, des anciennes chartes ou pièces administratives.

En 1169-70, jugement de Louis VII contre Thibaud de Marly qui s'était emparé du manoir de Saint-Wandrille (Luchaire, pièce 572).

En 1170-71, Louis VII confirmait une charte de Louis le Gros (de 1121) sur les droits réciproques des marchands bateliers de la Seine entre Rouen et Paris. La limite de leurs cantons respectifs d'exportation était le *rivulus Alpeci* (ruisseau de Aupec, rû de Buzot). Entre autres clauses, on remarquait celles-ci : défense de transporter des marchandises depuis le pont de Mantes jusqu'à Paris, si l'on n'est pas marchand de Paris, ou l'associé de l'un d'eux ; d'autre part, permission aux marchands de Rouen de remonter la Seine en bateaux vides jusqu'au ruisseau d'Aupec pour y prendre des marchandises.

Les pièces d'archives concernant l'histoire du village du Pecq (1), pendant les

(1) En 1399, il y avait un bac au Pecq, mais pas encore de pont. (Sauval, III, p. 258). Le premier pont de bois paraît remonter à l'année 1625. (Coüard, 21e rapport au Conseil général, p. 17, 30 Juin 1908). La carte de Jansson, vers 1630, (au dépôt des cartes, n° 1446, Bibl. Nat.), ne le marque pas. Mais cette carte reproduit toute une série antérieure de Guilloterius depuis 1598. Les estampes elles-mêmes ne peuvent faire foi. V. la carte de Guilloterius, fig. 29, p. 46.

siècles suivants n'ont pas à nous retenir ici. Nous ne signalerons que les quelques documents qui présentent un intérêt réel pour nous.

On sait généralement qu'Henri IV, désirant agrandir les jardins du château neuf construit entre 1594 et 1608, reçut gracieusement des habitants du Pecq un certain nombre de pièces de terre et, qu'en échange, le roi leur fit remise de certaines charges, arrêtant au chiffre de mille livres, par an, l'impôt total à verser par eux au Trésor. On sait moins que le même roi, dans le même but d'embellissement, fit échange, avec le sieur de la Roche, « de la terre et seigneurie du Pecq et du Vézinay » que celui-ci tenait des sieur et dame de Retz contre la terre, seigneurie et châtellenie de Heddé et les bois de Nidécourt, en Bretagne. Le contrat est du 1er septembre 1605 (1), passé par devant Claude Franquelin et Laurent Hautdessens, notaires du roi en son châtelet de Paris, entre messire Pomponne de Bellièvre, Nicolas Brulant, Maximilien de Béthune, Gilles de Maupéou, représentants du roi, et Antoine de Bréhaut, chevalier seigneur de la Roche et de Bonneuil s/m., premier écuyer de la reine, comme acquéreur desdites terres du feu sieur maréchal de Retz et de madame Catherine de Clermont, son épouse, le 19 avril 1600, moyennant la somme de 9.000 écus.

Le contrat d'échange était révocable à la volonté du roi seul, moyennant le remboursement des 9.000 écus valant alors 27.000 Lt., plus certains frais. L'affaire comportait d'autres clauses afférentes à la terre d'Heddé faisant partie du domaine royal, et alors aux mains du même sieur de la Roche, qui en serait devenu propriétaire définitif.

Le fait principal est à retenir : pour agrandir et embellir le château neuf et ses jardins du Pecq, le roi entrait en possession des terres du « Vézinay » et du Pecq appartenant autrefois, avant 1600, au maréchal de Retz et, depuis cette année-là, au sieur de la Roche (2).

De quelle portion terrienne est-il question ici? Probablement de la plaine en bordure de la Seine, entre le fleuve et les vignes étagées sur le côteau.

L'église paroissiale du Pecq est le second sujet local intéressant. En 1720, dit Lebeuf (VII, 204), l'église tombait de vétusté (3). La permission de dire l'office autre part est de 1723 : il est alors question de l'église orientée Ouest-Est, suivant l'usage antique et figurée sur le plan d'Israël Silvestre (vers 1665-66). Le même Lebeuf ajoute qu'on vient de la rebâtir : en effet, elle fut reconstruite vers 1745-1750, par l'architecte Gaudart, sur une nouvelle orientation Sud-Ouest/Nord-Est. C'est le monument lourdaud que nous connaissons en 1909 (4). L'ancienne église avait reçu deux cloches en 1606 et 1699, elles furent refondues et nommées par le Roi et la Reine (5).

---

(1) On trouve déjà en 1525 des lettres de François Ier aux gens des comptes de Bretagne concernant cette terre de Héddé. (Cf. *Actes de François Ier*, n° 2275).

(2) V. *Arch. Nat.*, O1 1718, l. 1.

(3) En 1722, on estimait à 60.000 l. le coût de la reconstruction. (Lebeuf, VII, 208).

(4) Dossier aux *Arch. Nat.*, T, 192-193, l. 2.

(5) Lebeuf, VII, 204.

IV

Curcellis (Courcelles) ; *Spinitum* (L'Epine)

Les *Curcellis* et les *Spinetum, Spinitum* ont toujours été de ces noms de lieux difficiles à identifier, et ce ne sont pas les seuls, on le sait; aussi nous en tiendrons-nous strictement à ce qui peut éclaircir le litige. On ne rencontre aujourd'hui aucun Courcelles, ou Epinay, plus proche de Saint-Germain que ne le sont Courcelles (de Paris) et Epinay (-Saint-Denis). Il ne paraît pas que l'attention doive se porter de ce côté.

Par contre, nous avons relevé dans les Actes de François I[er] un document qui nous semble devoir être pris en sérieuse considération. Il s'agit d'un acte de foi et hommage de Jean d'Amyrault, écuyer et seigneur de l'Epine et de Courcelles, près Abbécourt, par le fief de Courcelles mouvant de Clermont (Oise) (1). On peut signaler, quelques soixante-dix années antérieurement, à la date du 30 mars 1473, une sentence d'un Jehan de l'Espine, prévôt de Poissy, contre un moine du prieuré de Saint-Germain (2).

Ces deux documents doivent être une base d'investigation à ne pas négliger par les historiens de la contrée. Ce Courcelles près Abbécourt est dans la zône d'attraction de Saint-Germain : on l'a vu (p. 27) pour certaines donations d'un Gasce de Poissy, faites au prieuré (vers 1130?).



Quant à *Spinitum* (l'Epine), rien dans le polyptyque d'Irminon ne laisse supposer une localisation même imprécise. L'établissement comporte cinq lotissements divers, constitués par cinq manses ingénuiles représentant, au total, 52 bonniers de terres en culture, 7 arpents de vignes et 6 arpents 1/2 de prés. Est-ce là le fonds terrien de la seigneurie de l'Espine? *Adhuc sub judice lis est.*

(1) Paris, 4 février 1539, nouveau style. (Original, *Arch. Nat.*, P. 6, n° 1855).

(2) Depoin, pièce XXIV.

V

Saint-Léger

Il y a, on le sait, deux localités appelées Saint-Léger dans notre Pincerais : celui de *Laye*, aujourd'hui faubourg de Saint-Germain, et celui d'*Yveline* au S.-S.-O. de Montfort-l'Amaury. L'absence fréquente de spécification précise, dans les actes anciens, est une cause d'hésitation dans l'attribution à faire à l'un ou à l'autre de certains détails importants. Nous ne nous arrêterons qu'à ceux qui visent directement notre sujet, limités par conséquent au prieuré de Saint-Léger-en-Laye.

Pour ce qui est de la fondation dudit prieuré que l'on fait remonter à Childéric II ou à Thierry III, son frère (1), nous n'avons pas découvert le document probant justifiant cet on-dit.

Un seul acte, de 1314, nous fait savoir qu'alors le prieuré relevait de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris, et que l'Abbé rendait au roi cette année-là le droit de nomination à ce prieuré, en échange du droit de présentation à la cure de Limay. Depuis quelle époque Saint-Magloire était-il en possession du droit rétrocédé? Nous ne l'avons pas davantage découvert, et c'est pure hypothèse de notre part de faire remonter la chose au règne de Robert le Pieux (2).

Nous n'avons rien trouvé que de vague dans les actes concernant Saint-Magloire et ses possessions en Pincerais.

Il ne reste qu'à fixer le vocable d'*Yveline* au Saint-Léger des actes connus, pour éviter toute confusion ultérieure.

Helgaud ne nous laisse aucun doute sur la fondation de Saint-Léger-en-Yveline par le roi Robert (3). Néanmoins, on connaît mieux une confirmation faite à Saint-Magloire, vers 980, d'une donation d'une chapelle de Saint-Léger dans une villa du même nom. Les localités citées dans le même acte (4) sont celles des environs du Saint-Léger-d'Yveline : Mérey ou Méré, Mareil.

Robert le Pieux confirmait cet acte en 997-998 ou 1002 (5); Henri Ier en 1033 (6); Louis VI en 1131 (7); et Louis VII en 1159 (8) et 1171 (9). L'immixtion du nom de Saint-Magloire dans le premier de ces documents serait suggestif de suppositions en faveur du Saint-Léger-en-Laye, si l'acte de 1314 exigeait un précédent, mais on aurait tort de lier entre eux ces deux actes de 980 et 1314, si tentante que soit l'opération.

---

(1) Desforges, le *Château de Saint-Germain*, p. 2.

(2) V. chap. II, p. 22.

(3) *Fecit Monasterium Saint-Leodegarii, in Silva Aequalina*. Helgaud, *Ouv. cité*, P. L. M., T. 141, col. 932, et De Lasteyrie, p. 88.

(4) *Idem*, p. 88.

(5) *Idem*, pp. 99-100.

(6) *Idem*, pièce 87.

(7) *Idem*, pièce 235.

(8) *Idem*, pièce 409, et Luchaire, *Louis VII*, pièce 426.

(9) *Idem*, pièce 495.

VI

Charlevanne

Dom Mabillon a été quelque peu imprudent d'admettre l'hypothèse d'une construction sérieuse par Robert le Pieux à Saint-Germain (1).

La même hypothèse, appliquée à Charlevanne, est infiniment plus soutenable telle que nous l'avons déduite du texte d'Helgaud, inséparable des actes de toute nature concernant le lieu.

Sauval, écrivain justement renommé, se contente de dire : peut-être! Malheureusement, cette restriction s'agrémente d'une affirmation sans preuves, touchant un sujet annexe qui n'apporte qu'un élément d'une discussion nouvelle : « Si je n'ai pas découvert, dit Sauval, que Hugues Capet, qui a comme jeté les fondements de la troisième race, ait eu une maison de plaisir, je trouve que le roi Robert (II), son fils, en a eu à Melun, à Estampes, à Poissy et PEUT-ÊTRE *à Saint-Germain*, PUISQU'IL *y a fait bâtir le couvent de Saint-Michel* (2).

L'argumentation est sans valeur aucune. Les écrivains locaux du siècle dernier n'ont apporté qu'un mélange inconsidéré de tous les éléments du problème à résoudre. L'un d'eux n'a pas hésité à écrire ce qui suit : « Louis VI..., étant à Paris en 1110, résolut de bâtir une forteresse à laquelle on donna le nom de Charlevagne ou Carlevannes, actuellement Saint-Germain-en-Laye, ainsi qu'il est dit dans les *chartes de ce temps.* » C'est ainsi qu'on écrivait l'histoire en 1829. Les chartes du temps placent Charlevanne à Bougival, et jamais la forteresse n'a été construite à Charlevanne !

Tirons un voile sur cette érudition facile et parlons seulement de ce que nous avons vu dans les anciens documents, en dehors de ce que nous avons déjà cité (3).

Charlevanne apparaît comme un petit centre d'activité, grâce à son heureuse situation. Il y avait bien une ombre au tableau : c'était une manière de *Léproserie,* dont le nom seul nous fait frémir, mais dont la nécessité s'imposait partout alors, et mettait en vedette le nom du pays qui la possédait.

Cet établissement de Charlevanne avait dû prendre des développements marquants jusqu'en 1351 : il recevait les malades de *quinze* paroisses voisines (4).

On en rencontre le nom de place en place dans les rares fragments de comptes de l'époque qui ont subsisté.

Par exemple, en 1239, le 12 juin et le 22 juillet pour « don de cent sols (5), par l'aumônier aux Lépreux » dudit Charlevanne.

---

(1) « *Sancti Germani Castrum in Lidia silva, sine Laïa, auctorem videtur habere Robertum regem...* » *Tract. de re dipl.*, f° 284. — Sur *Castrum*, v. Du Cange, *Gloss., méd. et inf. lat.*, II, 227-8.

(2) Sauval, II, 303. — Ce *puisque* est bien affirmatif, et l'auteur, si documenté généralement, aurait dû nous renseigner sur ce couvent énigmatique. — On y reviendra plus loin en parlant de la chapelle de Saint-Michel, du petit parc.

(3) V. pp. 43 à 52 du volume.

(4) Lebeuf, VII, 176.

(5) *Rec. des Hist. des Gaules et de la France*, XXII, 599.

En 1266, l'institution charitable recevait par testament de Thibaud de Marli 40 sols (1).

Par un effet assez fréquent, sinon inéluctable, du déplacement de la vie princière, dont Charlevanne ressentit le contre-coup, on peut noter l'abandon successif du domaine royal entre des mains diverses.

En août 1273(2), Philippe III cédait à l'abbaye de Saint-Denis toutes manières de haute et basse justice sur ce village de Charlevanne, sauf une portion à Pierre de Poissy, écuyer. En 1229, c'était douze arpents du clos du roi affermés à la même abbaye; et, en 1294, tout ce qui restait du domaine royal à Robert de Meudon, concierge du château de Saint-Germain. Une courte allusion à des lettres de rémission accordées par Philippe VI à huit hommes, tous de Saint-Germain, coupables d'homicide sur la personne d'un nommé Jehan le Pasticier, de Charlevanne (3), et l'année fatale, 1346, voit toute la contrée dévastée, pillée, saccagée (4) par les bandes anglaises.

Ce mascaret d'un nouveau genre, une fois passé, la contrée cherche à se ressaisir sans doute, puisque, dès février 1352, des lettres patentes de Jean II réglaient l'accord intervenu entre la Ville de Paris et les marchands de Rouen pour transiter les vins à un point nommé *Albus Murus*, entre la Léproserie de Charlevanne et Saint-Germain (5).

Déjà, en 1224, on apprend que le droit de pêche entre le lieu nommé le Blanc-Port, à Charlevanne, et le ruisseau de Chambourcy appartenait à la maison de Montmorency (6).

Qu'est-ce que ce Blanc-Port ou cet Albus Murus (Blanc Mur)?

Tout ce résumé succinct d'une situation bien accusée suffit à justifier ce qui a été dit au cours de ce volume touchant l'importance « arrêtée dans son accroissement » de cette petite bourgade, que les intérêts mesquins d'un prieuré voisin ont arrêtée dans son essor au profit de Saint-Germain-en-Laye.

VII

Séjours de Philippe II, Auguste, 1180-1223, à Saint-Germain-en-Laye.

1182. Entre le 28 mars et le 31 octobre. (Séjours connus : Bethisi, Chateauneuf-sur-Loire, Corbie, Donatio, Fontainebleau, Saint-Germain, Senlis.)

1185/1186. Entre le 21 avril 1185 et le 12 août 1186. (Séjours connus : Paris, Saint-Germain.)

1189/1190. Entre le 1er novembre 1189 et le 24 mars 1190. (Séjours connus : Aubigné, Bethisi, Bourges, Compiègne, Fontainebleau, Lorris, Paris, Saint-Germain).

(1) Lebeuf, VII, 175.
(2) Doublet, *Antiquités de Saint-Denis*, p. 916.
(3) Stein, *Inv. sommaire*, n° 12.
(4) Guil. de Nangis, II, 198.
(5) Lebeuf, VII, 176.
(6) Lebeuf, VII, 174 et 194.

Philippe Auguste épousait en cette année 1190 Isabelle, fille de Beaudouin, comte de Flandre.

1192. Entre le 5 avril et le 31 octobre. (Séjours connus : Anet, Chateauneuf-sur-Loire, Fontainebleau, Saint-Germain, Senlis).

1193. En février : à Saint-Germain.

1197. Entre le 6 avril et le 31 octobre : Paris, Saint-Germain.

1199. Entre le 18 avril et le 31 octobre : à Saint-Germain.

1204. En juin : Paris, Saint-Germain.

1206. En mars : à Saint-Germain.

1207. En février, puis en août. — 1208. En mars. — 1210. En mai et juin.

1212. En février et mars : Entre le 25 mars et le 31 octobre : Melun, Paris, Saint-Germain ; en juin : Compiègne, Paris, Saint-Germain ; en juillet : Melun, Saint-Germain ; en septembre : Paris, Saint-Germain.

1214. En avril : Lorris, Mante, Paris, Saint-Germain (1214/1215), Saumur ; et, entre le 1er novembre 1214 et le 18 avril 1215 : Anet, Paci, Paris, Saint-Germain.

1215. Entre le 1er et le 18 avril : à Saint-Germain ; puis, en septembre : Compiègne, Saint-Germain.

1216/1217. Entre le 10 avril 1216 et le 25 mars 1217 : Compiègne, Pont-de-l'Arche, Saint-Germain ; et, en septembre 1216 : à Saint-Germain.

1217. Entre le 1er et le 25 mars : Melun, Saint-Germain ; en avril : Compiègne, Paris, Pont-de-l'Arche, Saint-Germain.

1218. Le 2 février : à Saint-Germain ; puis entre le 15 et le 30 avril ; puis entre mai et juillet ; enfin, en août et septembre.

1219. En mars : Paris, Pont-de-l'Arche, Pontoise, Saint-Germain, Vernon ; en avril : Melun, Pont-de-l'Arche, Saint-Germain ; entre le 7 avril et le 31 octobre : Compiègne, Melun, Paris, Saint-Germain ; en novembre et décembre : à Saint-Germain.

1219/1220. Entre le 1er novembre et le 28 mars 1220 : Paris, Saint-Germain.

1220. En mai : Paris, Saint-Germain ; en décembre : Compiègne, Bethisi, Saint-Germain.

1221. En février ; puis, entre le 11 avril et le 31 octobre : Compiègne, Montargis, Saint-Germain ; avril et mai : Saint-Germain ; juin et juillet : Saint-Germain, Compiègne, Paci ; août et septembre : Saint-Germain. Année de la fondation de l'abbaye de Joyenval, par Barthélemy de Roye.

1221/1222. Entre le 1er novembre 1221 et le 2 août 1222 : Paris, Saint-Germain.

1222. En février : Paris, Melun, Saint-Germain ; en mars : Beauvais, Paris, Saint-Germain ; en avril : Mante, Paci, Paris, Saint-Germain. Entre le 3 avril et le 31 octobre : Melun, Paci, Paris, Saint-Germain ; juillet : Melun, Saint-Germain ; septembre : Paci, Saint-Germain. (Testament).

1223. En février : Saint-Germain ; en avril : Vernon, Saint-Germain, Paris ; en juin : Melun, Paris, Saint-Germain.

D'après Léopold Delisle : *cat. des actes de Philippe Auguste.* (Durand, Paris 1856).

VIII

Actes et Séjours royaux de Louis VIII, Louis IX et Philippe III, 1223-1285.

1° Louis VIII, 1223-1226.

Année 1224: *Février, mars, mai, juin* (4 actes, dont l'un : confirmation de la vente faite à l'abbaye de Joyenval par Dreu et sa femme, de Saint-Germain, du four qu'ils possédaient à Poissy). Septembre; Décembre (3 actes).

Année 1225: *Février* (3 actes, dont l'un est faussement attribué comme concernant Saint-Germain par Teulet, Layettes, n° 1699; erreur répétée par Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, inventaire n° 207). — Un autre acte signé à Saint-Germain entre le 14 *juillet* 1224 et le 29 *mars* 1225; confirmation du douaire de Blanche de Castille, femme de Louis VIII. — *Fin mars* (2 actes); *avril* (2 actes); *juin* (1 acte); entre le 30 *mars* et le 14 *juillet* (2 actes).

Année 1226 : entre le 30 *mars* 1225 et le 18 *avril* 1226 (1 acte); le 21 *avril* (1 acte); du 19 au 30 *avril* (2 actes); en *mai* (2 actes). Au total : 26 actes signés à Saint-Germain dont aucun ne concerne la ville (1).

2° Louis IX, 1226-1270.

Année 1227: du 1er au 10 avril; le 21 juin; en août et novembre; le 7 novembre. **1228**, en avril. — **1229**, du 1er au 14 avril. — **1230**, en mars et décembre. — **1231**, en mars et août. — **1232**, peut-être en juin (convocation à Saint-Germain des Chevaliers du Nord de la France pour une période de trois semaines (2). — **1233**, en janvier et juillet. — **1234**, en janvier, mars (les 19 et 21 (3), en avril (les 22, 23 et 27, à Charlevanne et Saint-Germain) (4). — **1235**, le 6 mai. — **1236**, en juin (convocation de l'ost royal). — **1237** et **1238** (?). — **1239**, du 23 au 31 mai (5), les 1er, du 12 au 19 (6), 21, 22 juin; les 20, 21, 22 juillet; en août et septembre (séjours incertains); le roi, cette année-là passe constamment aux bacs de Nully (Neuilly-sur-Seine), d'Argenteuil et de Conflans (Sainte-Honorine), et il semble que ce soit la voie qu'il préfère suivre entre Vincennes et Saint-Germain. — **1240**, en juin. — **1241**, en avril. — **1242** (?). — **1243**, le 17 février (le roi et le comte de Poitiers y étaient ensemble). — **1244**, le 17 février. — **1245** et **1246** (?). — **1247**, en juin (réception de Beaudoin, empereur de Constantinople) (7). — **1248**, réception de la lettre du roi de Norwège et

(1) Relevé d'après Petit-Dutaillis, *Louis VIII* (in-8°, E. Bouillon, Paris, 1894).
(2) V. p. 68.
(3) *Rec. hist. Gaule et France*, XXI.
(4) *Idem*.
(5) Ces 9 jours de séjour coûtèrent 1.016 L. 4 s. 7 d. p. (*R. h. G. et Fr.*, T. XXII, 586, g. h.).
(6) Ces 8 jours coûtèrent 952 L. 6 s. 10 d. p. (*Même recueil*).
(7) V. p. 70.

réponse de Louis IX (faits incontrôlés). — De **1249** à **1254** (?). — **1255**, le 1er et le 27 mars, et probablement entre ces dates. — **1256** (?). — **1257**, en janvier et juin. — **1258**, en janvier, avril et les 13e et 12e des kalendes d'août (= 20 et 21 juillet) (1). — **1259**, en mai et juillet. — **1260**, en mai, juin et juillet. — **1261**, en juin. — **1262**, en mars (le 8), et en avril. — **1263**, en avril et juin. — **1264**, en août et septembre. — **1265**, en juin. — **1266**, en janvier, les 2, 28 et fin septembre. — **1267**, en juillet (le 13). — **1268**, le 13 janvier et en mars. — **1269**, le 14 avril, la reine Marguerite seule (2).

3° Philippe III, 1270-1285.

1271, le 30 septembre. — **1273**, le 18 février, et en février (3). — **1277**, le 10 juillet. — **1278**, le 25 octobre. — **1282**, le 17 mai (Pentecôte) (4), les 6 et 7 juillet; les 14, 24, 26, 28 novembre (5). — **1284**, les 11 et 17 septembre (6). Nous avons relevé en plus pour cette même année: les 7, 11, 12, 13 et 14 février; les 17, 19, 20, 23, 26, 28 et 30 avril; les 26 et 28 août; les 3, 10, 12, 13, 14, 18, 19 et 22 septembre (7). Autant dire qu'en février, avril et septembre, le roi fit de longs séjours suivis à notre château.

IX

Naissances, Baptêmes et Mariages princiers enregistrés a Saint-Germain.

§ I. — Naissances et Baptêmes (8).

1519. — Henri de France, second fils (4e enfant) de François Ier et de Claude de France, né au vieux château le 31 mars et baptisé dans la chapelle dudit, le 25 juillet suivant: parrain, Henri VIII, roi d'Angleterre. — C'est le futur roi Henri II (1547-1559).

1520. — Madeleine de France, troisième fille (5e enfant) de François Ier et de Claude de France, née au vieux château le 10 août et baptisée...?

1522. – Charles de France, troisième fils (6e enfant) de François Ier et de Claude de France, né au vieux château le 22 janvier et baptisé...?

1523. — Marguerite de France, quatrième fille (7e enfant) de François Ier et de Claude de France, née au vieux château le 5 juin, et baptisée le 23 du même mois dans la chapelle du même château. La marraine: Marguerite d'Alençon, sœur du roi François Ier.

(1) D'après *Rec. hist. G. et Fr.*, T. XXI, 579 h.

(2) Relevé d'après Le Nain de Tillemont, complété par nos recherches personnelles.

(3) Dom Bouillart, *Hist. abb. de S.-G. des Prés*, pièce n° 87.

(4) *R. hist. G. et Fr.*, T. XX, p. 161.

(5) *Idem*, T. XXI.

(6) D'après Langlois, *Philippe III le Hardi*.

(7) *Rec. h. G. et Fr.*, XXI.

(8) Les registres paroissiaux de Saint-Germain ne commencent qu'à l'année 1550. Toutes les mentions relatives à des dates antérieures sont extraites de pièces d'archives de toute nature.

IX (suite).

1528. — JEANNE D'ALBRET, fille d'Henri II d'Albret et de Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon (1), sœur du roi François I[er]. — Jeanne d'Albret épousa, en 1548, Antoine de Bourbon et fut ainsi la mère du roi Henri IV.

1549. — LOUIS D'ORLÉANS, second fils (4[e] enfant) d'Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis ; né le 3 février au vieux château et baptisé le 19 mai dans la chapelle dudit; mort, suivant les uns, le 4 octobre 1550, à Nantes, et suivant Antoine (V. Manuscrit Bib. municip. de S.-G.) en novembre 1550, et son corps porté à Saint-Denis. Parrains : le roi de Portugal et le duc de Ferrare ; marraine : Marie de Lorraine, douairière d'Écosse.

1550. — CHARLES MAXIMILIEN DE FRANCE, troisième fils d'Henri II, roi, et de Catherine de Médicis, né le 27 juin au vieux château. C'est le futur roi Charles IX (1560-1574). — Il fut baptisé au château, peu après, à une date inconnue : *Le 27[e] juin 1550, naquit dans le vieux château de Saint-Germain-en-Laye* CHARLES MAXIMILIEN DE FRANCE, *troisième fils du roy Henry second, duc d'Alençon et d'Angoulême et depuis Roy sous le nom de Charles neuvième et fut baptisé audit lieu avec grand cérémonie et réjouissance et nommé par l'ambassadeur de Maximilien deuxième d'Autriche, Roy de Boême (Bohême), gendre de l'empereur Charles cinquième avec Henri d'Albret, roy de Navarre et Anne d'Est*[e], *duchesse de Guise, comme parrains et marraine* (2).

1551. — MARGUERITE DE VALOIS, fille d'Henri II et de Catherine de Médicis, née au château le 14 mai 1551 et baptisée dans la chapelle le 25 juin 1553. — C'est la future « reine Margot » épouse en 1572, de Henri IV [III[e] de Navarre], roi de France, (1589-1610), et répudiée en 1599.

1566. — Confirmation et changement du nom de HERCULES (duc d'Anjou, fils d'Henri II et de Catherine de Médicis), en celui de FRANÇOIS.

1598. — Baptême le 13 décembre de ALEXANDRE DE BOURBON, dit LE CHEVALIER DE VENDÔME, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né à Nantes le 19 avril 1598.

« Le 13[e] jour dudit mois (de décembre) fut baptisé par l'Ill[me] cardinal Pierre de Gondy, ALEXANDRE, fils de Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, le parrain Très Hault et très puissant Seigneur Charles de Bourbon, comte de Soissons, la marraine Très Haute Dame Diane de (?), duchesse d'Angoulême. »

Ext. Reg. Paroissiaux de Saint-Germain.

1607. — Le 8 décembre, double baptême de HENRI DE BOURBON et de GABRIELLE DE BOURBON, enfants naturels d'Henri IV et de la marquise de Verneuil (Henriette de Balzac d'Entragues). (V. l'ouvrage, p. 114).

HENRY DE BOURBON eut pour parrain LOUIS DE FRANCE, notre futur Louis XIII, alors âgé de six ans, et pour marraine ELISABETH DE FRANCE, ses frère et sœur utérins légitimes.

GABRIELLE DE BOURBON eut pour parrain et marraine ses frère et sœur utérins non légitimés, enfants de Gabrielle d'Estrées : CÉSAR, duc de Vendôme (celui que

---

(1) C'était son second mariage.
(2) Ms. d'Antoine, E 3, p. 39, Bibl. de St-G.

IX (suite).

Louis XIII enfant appelait Fifi Vendôme) et HENRIETTE. Voici les deux actes extraits de nos registres paroissiaux :

« Le 8e jour dudit mois (décembre) fut baptisé par le Révérend Père en Dieu Messire Henry de Gondy, evesque de Paris, hault et puissant prince *Henry*, fils naturel et non légitimé du Roi, nommé par très puissant prince, *Loys de Bourbon*, Daulphin de France (Louis XIII) et Madame *Elisabeth*, sa sœur, ensemble a esté conféré audit sieur Henry avec la permission du curé de ce lieu le sacrement de confirmation et tonsure cléricale (1).

« *Signé,* BLAISOT ».

« Ce jour (8 décembre 1607) fut baptizée *Gabrielle*, fille aussi naturelle non légitimée du Roi de France nommée par hault et puissant prince *César*, duc de Vendosme, et *Henriette*, sa sœur, marraine. Furent présents Messire de Souveray, gouverneur de mondit seigneur le Dauphin, M. le duc de Montbazon, M. de Fronsac, M. le baron de Montglat, Madame sa mère (Mlle d'Entragues), Madame Piollant, gouvernante des enfants de France et plusieurs autres seigneurs et dames. »

Nota. — Louis XIII et ses deux sœurs Elisabeth et Chrestienne (Christine) furent baptisés le même jour à Fontainebleau, en 1606, le 13 septembre, à cinq heures du soir. Le cardinal de Joyeuse représentait le pape Paul V, parrain (2).

1638. — LOUIS DIEUDONNÉ, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né le 5 septembre 1638 au château neuf et baptisé le 21 avril 1643 dans la chapelle du vieux château. Ce fut Louis XIV, le 14 mai de la même année. (V. copie de son acte de baptême et d'avènement, p. 125.)

1640. — PHILIPPE DE FRANCE, second fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né au château vieux, à dix heures du soir, le 21 septembre 1640 (V. son portrait. FIG. 50, p. 126), ondoyé à 11 heures :

« Le 21e jour de septembre 1640 print naissance et vint au monde (!) dans le chasteau vieil de Saint-Germain-en-Laye sur les dix heures du soir le second fils de Louys XIIJe du nom Roy de France et Navarre, et sur les onze heures du soir mesme fut ondoyé par M. levesque de Meaux premier aumosnier de Sa Majesté avec les eaux de Sts fonts de baptesme de léglise en présence de Mrs les evesques de Lisieux et de Bazas. — *Signé,* BAILLY ».

Extr. reg. paroissiaux.

1667. — MARIE-THÉRÈSE, troisième fille de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, née au château vieux le 3 janvier 1667.

« Le 3e jor de janer 1667 Le Roy et sa cour estant à Saint-Germain-en-Laye La Reyne accoucha sur les dix à onze heures du soir de Madame troisième fille unicqz de France qui fut ondoyé dans la nécessité par La sage fem. »

Reg. paroissiaux avril 1665-janv. 1673.

L'enfant fut baptisée sans aucun appareil par l'évêque d'Orléans, premier aumônier du roi, le 21 janvier 1668 dans la chapelle des Tuileries. Parrain et marraine, le duc d'Enghien et la duchesse douairière d'Orléans. — Elle mourut au château vieux le 1er mars 1672.

1667. — LOUIS DE BOURBON, comte de Vermandois (4e fils et 6e enfant), fils naturel de Louis XIV et de Louise de la Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière, né au château vieux le 2-3 octobre 1667. Aucun acte n'existe dans nos registres paroissiaux.

---

(1) Il fut évêque de Metz, 1612-1652. DUSSIEUX (Généal. de Bourbon, p. 87) dit qu'il fut légitimé en 1603. L'acte ci-contre de 1607 prouve le contraire.

(2) V. *Arch. Nat.*, O1 3260, liasse 1, et *Bibl. Nat.*, Ms. fr., 4324, fo 28.

IX (suite).

1668. — Baptême au vieux château, le 21 mars, de LOUIS DE FRANCE *dit* LE GRAND DAUPHIN, fils aîné de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche (V. p. 127), né à Fontainebleau, le 1er novembre 1661 (V. p. 126-128).

1668. — PHILIPPE DE FRANCE, second fils (et 5e enfant) de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né au vieux château le 5 août de cette année. Il fut baptisé le 24 mars 1669 dans la chapelle des Tuileries et mourut à Saint-Germain le 10 juillet 1671.

« Le 5e aoùt 1668 sur les 8 heures 3/4 du matin nasquit et vinst au monde dans le chasteau viel de Saint-Germain. Monsieur le duc d'Anjou second fils de France. Et sa naissance suivie des acclamations, etc... ». Le *Te Deum* fut chanté à l'église paroissiale (celle qui est représentée fig. 51, p. 111).

1672. — LOUIS-FRANÇOIS DE FRANCE, troisième fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né au vieux château dans la nuit du 14 au 15 juin 1672, à minuit 1/4 ; baptisé le 1er novembre en son appartement, et mort le 4 du même mois vers 6 heures du soir au même château : il fut inhumé le 6 à Saint-Denis.

« Le mardy 14e j. de juin 1672 à douze heures 1/4 après minuit a esté ondoyé au château vieux *un fils masle* (?) de hault et puissant monarque Louis XIVe et de haulte et puissante princesse Marie-Thérèse d'Autriche, Reine de France ; né en même temps et ondoyé par Son Eminence Monseigneur le cardinal de Boissy Archevêque de Toulouse et grand aumosnier de la Reine en présence et du consentement de moy curé revestu de mon surply et estolle. » — *Signé*, CAGNYÉ.

« Ce mardy 1er j. de novembre 1672 ont été supplées les cérémonies du baptesme à Louys François duc d'Anjou fils de très hault et très puissant prince Louis de Bourbon roy de France et de très haulte et très puissante princesse Marie Thérèse d'Autriche Reyne de France.

« Le parrain très hault et très puissant prince Louis de Bourbon prince de Conty, la marreine Madame la Mareschale de la Mothe gouvernante des Enfants de France. Les cérémonies suppléées au chasteau par Son Altesse Monseigneur le cardinal de Bouillon grand aumosnier de France, moy revestu de mon surply et estolle. Les S.S. huiles prises à la paroisse et présentées par moy curé soubsigné et le quatriesme (novembre) mourut Monseigneur le duc d'Anjou au mesme chasteau viel, son corps après avoir été exposé deux jours entiers et les cérémonies observez fut porté à Saint-Denis et son cœur au Val de Grâce dans un des carrosses de Sa Majesté dans lequel estoit Monseigneur de Langres premier aumosnier de la Reyne, hault et puissant prince François Louis de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon ; Monsieur le duc d'Aumont, Mad. la Mareschale de la Mothe gouvernante des Enfants de France, Madame de   soubgouvernante et moy curé soubsigné revestu de mon surply et estolle. » — *Signé*, BAILLY, CAGNYÉ.

1674. — LOUISE-MARIE-ANNE DE BOURBON, *dite* MADEMOISELLE DE TOURS, fille naturelle de Louis XIV et de Mad. de Montespan, née à Saint-Germain le 12 novembre et baptisée ce même jour au vieux château, tenue sur les fonts par Nicolas le Grand, pauvre homme, et Anne Dupont, femme de Louis de Lespine (1).

1692. — LOUISE-MARIE D'ANGLETERRE, fille de Jacques II d'Angleterre et de Marie d'Este, née au vieux château le 28 juin 1692 et baptisée audit lieu le 23 août de la même année par le cardinal de Bouillon. Parrain, le roi Louis XIV ; marraine, Elisabeth-Charlotte de Bavière, seconde femme de Philippe de France, frère de Louis XIV.

(1) Les de Lespine ou Delepine forment toute une famille de gardes et de jardiniers employés dans les entretiens des châteaux.

IX (suite).

Le fac-simile de l'acte a été donné, FIG. 63, page 135. En voici la teneur :

Baptême de Madame La princesse Louise Marie Dangleterre.

Ce jourd'hui vingtroisième d'aoust mil six cent quatre vingt douze ont estez suppleez les cérémonies du baptesme dans la chapelle du chasteau vieil de St-Germain-en-Laye a Louise Marie princesse d'Angleterre ; fille de très haut et très puissant et très excellent prince Jacques second par la grâce de Dieu Roy de la Grande Bretagne et de très haulte très puissante et très excellente princesse Marie Eleonore d'Est princesse de Modene son épouze, née audit chasteau de St-Germain-en-Laye le vingt huitieme juin de la présente année aiant estée ondoyé en la chambre de laditte Reine par un de ses Aumoniers et les dittes cérémonies du baptesme lui ont estez suppleez par Monseigneur L'Eminentissime Cardinal de Bouillon grand Aumosnier de France en présence de Messire François Converset prestre docteur de Sorbonne Abbé de Notre Dame de Sully prieur et curé dudit St-Germain lequel a porté les Saintes Huilles revestu de surplis et d'estolle. Le parrain très haut très puissant et très excellent prince Louis Quatorze par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre. La marraine très humble et très puissante princesse Elizabeth Charlotte princesse palatine du Rhin duchesse de Bavière Espouse de très haut et très puissant prince Philippes de France frére unique du Roy duc D'Orléans de Valois de Chartres et de Nemours. Lesquels ont signé

LOUIS JACQUES R. MARIA R.
ELISABETH CHARLOTTE
LE CARDl DE BOUILLON L'ABBÉ CONVERSET

A dater de ce moment la cour s'est fixée à Versailles et le vieux château sert d'asile à différentes familles oubliées par le roi, ou incapables d'affronter les charges somptuaires de la nouvelle étiquette.

On a dit (p. 134) que le Roi, la Reine et les princes du sang ont figuré comme parrains ou marraines en bien des circonstances où le rang infime des bénéficiaires n'était pas à leurs yeux un obstacle à leur geste généreux. Nous signalerons quelques-uns de ces actes extraits de nos registres, non toutefois sans avoir rapproché tout d'abord les trois signatures typiques de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis le Grand Dauphin ; celles du père, du fils et du petit-fils. On sait que l'écriture contient en elle-même, aux yeux de certains hommes, la révélation de caractère de l'écrivain. Le rapprochement est typique :

Louis Louis Louis

Louis XIII (1638). Louis XIV (1668). Le Gd Dauphin (1671).

Celle de Louis XIII et celle du Grand Dauphin sont semblables. Est-ce à dire que ces deux hommes avaient le même tempérament? Le fait est fréquent que les aptitudes d'un homme se représentent à la seconde génération. La graphologie trouve matière à s'exercer ici. La signature de Louis XIV est toute différente : l'orgueil y pointe avec chaque lettre.

IX (suite).

Voici les actes annoncés. Les bizarreries y abondent. — **9 mai 1604** :

« Bap. d'un enfant âgé de 10 ans environ natif de l'île du Canada pris par les Français et « envoyé au Roi, nommé *Alexandre* par h[t] et p[t] prince Alexandre fils naturel et non légitimé du « Roy, chevalier de Malte, et demoiselle Henriette sœur dudit Alexandre ».

18 août 1614. — Bapt. chap. du chât. neuf, de « Christine fille de noble homme Jacques Dane escuyer seigneur dudit lieu. »

Parrain, François Savary; Marraine, MADAME CHRISTINE DE FRANCE.

24 mai 1668. — Bapt. chap. chât. vieux, de « l'adolescent Louys âgé de 16 à 18 ans FILLE ? de M. Louis de Mailly et de Mad. Anne de Mouchy son espouse. »

Parrain, LOUIS XIV; Marraine, ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, duchesse de Montpensier, souveraine des Dombes (1).

3 juin 1668. — Bapt. chap. chât. vieux, de Louys, fils de Nicolas de la Meschaussée Seigneur de la Coste.

Parrain, MONSEIGNEUR LE DAUPHIN; Marraine, Madame la duchesse de Montausier.

15 novembre 1670. — Bapt. (à la paroisse sans doute) de Jeanne Catherine fille de Jean Pitel officier du Roi tenue sur les fonts par *Jean-Baptiste Poquelin Molière* tapissier valet de chambre du roy :

Signé : J. B. P. Molière

20 mai 1671. — Bapt. de Louise fille de Claude Machein garçon de la gardenoble de Monseigneur le Dauphin, et de Françoise Maupin, sa femme.

Officiant, l'Evêque de Condom (J.-B. Bossuet); Parrain, Monseigneur le Dauphin; Marraine, Mademoiselle de Saucourt (fille du Grand-Veneur).

23 juillet 1671. — Bapt. de Louis, fils de Nicolas Guesdon cocher du Roy.

Officiant, l'Evêque élu de Seez; Parrain, le Roi; Marraine, Madame Gabrielle de Rochechouart, marquise de Thianges (2).

12 août 1672. — Bapt. de Marie Théraise (!) fille de François de Géry.

Officiant, J.-B. Bossuet, évêque de Condom; Parrain, le Dauphin; Marraine, la Reine Marie-Thérèse.

19 août 1672. — Autre bapt. d'une Marie Theraise (!) fille de défunt Hanry Marc Anthoine Le Petit de Gerno.

Signatures des trois mêmes personnages.

31 octobre 1672. — Bapt. de Louys fils de Jean Lamiesse trompette ordinaire du Roy.

Trois mêmes signatures.

---

(1) C'est la Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans et cousine germaine de Louis XIV. Sa signature énergique et masculine rappelle certains traits violents du coup de plume de Louis XIV. On sent deux volontés qui ne devaient guère plier.

(2) Sœur de Madame de Montespan, et abbesse de Fontevrault. Le musée de Saint-Germain possède le portrait de l'abbesse donné par Madame de Montespan à l'hôpital de Saint-Germain.

IX (suite).

31 octobre 1674. — Bapt. de Louys fils de Philippe de Berry chevalier.

Signatures de J.-B. Bossuet, Louis XIV et Anne de Fors duchesse de Richelieu et de Fronsac.

14 janvier 1676. — Bapt. de Louise Marie Thérèse de Melun, fille du prince d'Espinois.

Officiant, Cardinal de Bouillon ; Parrain, le Roi ; Marraine, la Reine.

29 février 1676. — Bapt. de Louys fils de Louys Marie de Rocharay duc et pair.

Parrain, le Dauphin ; Marraine, la Reine.

31 mai 1676. — Bapt. de Louys fils de *Pierre Cuvier,* conseiller du roi et maître particulier des Eaux et Forêts de la capitainerie de Saint-Germain.

Mêmes parrain et marraine que le précédent.

Ce relevé partiel montre suffisamment combien Roi, Reine et Dauphin étaient accessibles, malgré l'auréole et le nimbe dont la tradition populaire se plaît à les entourer.

§ II. — Mariages

Mai 1210. — Accord pour le mariage de Philippe, fils de Philippe Auguste, avec Mathilde fille de Renaud de Dammartin comte de Boulogne.

Janvier 1265-1266. — Dotation par saint Louis, de Yolande fille d'Odon comte du Nivernais, avec Jean fils du roi.

28 septembre 1269. — Fiançailles de Blanche, fille de saint Louis, avec Fernand fils aîné d'Alphonse de Castille (1).

Septembre 1307. — Traité de mariage entre Charles, fils de Philippe le Bel, et Mathilde comtesse d'Artois et de Boulogne.

18 mai 1514. — Mariage de Claude de France, fille aînée de Louis XII, avec François d'Angoulême (François I[er], le 1[er] janvier 1515, n. s.).

26 mars 1519. — Traité et ratification du mariage de Renée de France, 2[e] fille de Louis XII avec Joachim de Brandebourg. — Mariage rompu dans la suite (V. Appendice. *La Famille royale sous François I[er]*).

30 janvier 1527. — Mariage de Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon (veuve du duc d'Alençon) et sœur de François I[er], avec Henri II d'Albret (futur roi de Navarre).

28 juin 1528. — Mariage de Renée de France, déjà nommée, avec Hercule d'Este, duc de Ferrare.

31 décembre 1599. — Mariage de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, avec Henri de Lorraine, duc de Guise.

16 janvier 1680. — Mariage de Mademoiselle de Blois (Marie Anne de Bourbon) fille de la duchesse de La Vallière et de Louis XIV, avec le prince Louis Armand de Conti.

---

(1) L'acte de dotation est donné en latin (*Layettes du Trésor des Chartes,* T. IV, n° 5132). — L'acte d'acquiescement de Hugues ou Eudes, duc de Bourgogne, père d'Odon comte de Nevers, père de Yolande, est aux *Archives Nationales* (J. 256, original scellé) joint à un autre acte relatant les conventions du mariage projeté (8 juin 1258). La *Bibliothèque Nationale* possède cet acte (copie) avec une erreur dans le libellé portant que *Yoland* est *fille aisnée de Eudes* (*Bibl. Nat. man. fr. anc. fonds,* 2746, f° 18).

Nativitas Regis Franciæ
Ludovici decimi quarti
Et si solus Deus, illustrissime Domine, in suâ
potestate sibi tempora, et Momenta reservaverit,
ut in actibus Apostolorum primo præscientiæ quoque
futurorum, solus ipse, et nemo omnium in hoc mundo
sit constitutus, qui in diem Crastinam possit sibi
polliceri, et in eo quid futurum prædicere. Attamen
idem optimus Deus suâ liberalissimâ bonitate
plurima in suas creaturas transfudit dona, quibus
ea quæ [illegible], ac procul sunt videre, et præscire
permittit, non inquam certo aut penitus, sed ut Deus
voluit conjecturali quodam ac discursivo ingenio.
Dedit enim homini rationem, intellectum et
potentiam discursivam, quibus ex præteritis futura
conjecturare possit, dedit et scientiam et cognitionem,

Fig. 85. — Premier folio du texte manuscrit de l'horoscope de Louis XIV.
(Bibliothèque Municipale de Saint-Germain).

TRADUCTION

Naissance du roi de France Louis quatorzième.

Bien que Dieu seul, *Illustre Seigneur*, se soit réservé dans sa toute puissance, le Temps et l'Heure, comme il est dit dans les actes des Apôtres, *primo* la prescience de l'Avenir ; Lui seul et personne en ce monde autre que Lui ne s'est affirmé pouvoir disposer du Lendemain et prédire ce qui lui est réservé. Cependant ce Dieu tout puissant, par un effet de sa libéralissime bonté a octroyé plusieurs dons à ses créatures, entre autres celui de voir les choses lointaines et de prédire les événements futurs : je ne dirai pas avec certitude et jusqu'au fond, mais Il a voulu qu'on les entrevoie quelque peu conjecturalement et en surface. Il a donné à l'homme la raison, l'intelligence et la puissance d'investigation avec l'aide desquelles il lui sera possible de conjecturer l'Avenir d'après le Passé ; il lui a donné la Science et la perception.

. . . .

TRADUCTION DU FAC-SIMILE CI-CONTRE

1 Septembre 1638
2 Le cinquièsme Jour de Septembre Mil Six
3 cents trente huict nasquit dans le chasteau
4 neuf de S[t] Germain en Laye Monseigneur le
5 Dauphin fils premier nay de très chrestien et
6 très Puissant Monarqz Louys treiziesme
7 de ce nom Roy de france et de Navarre
8 et de tres Religieuse et Illustre Princesse — Naissance
9 Anne d'Austriche sa très chaste et chère — de Mons
10 Espouse Et fut incontinent après et le — le Dauphin
11 mesme jour ondoyé par Révérend Père
12 en Dieu Messire Dominique Seguier Evesque
13 de Meaux et Premier Aumosnier de sa
14 Majesté avec les eaues baptismales de la
15 paroisse de S[t] Germain en Laye baillées et
16 livrées par M[re] Pierre Cagnyé pbre (prêtre) et
17 Curé de ladicte paroisse | a
(sur les)
18 onze heures un quart du matin
(a douze heures)
19 BAILLY

Fig. 86. — Acte de naissance de Louis XIV.

X

A. — Séjours des derniers Capétiens.

Ils sont peu importants et ont été donnés dans le corps du volume pour :

Philippe IV, 1285-1314, v. page 143.

Louis X, 1314-1316, v. page 150.

Philippe V, 1316-1322, v. page 152, plus : 10 juillet 1319 (cité par M. Piton : *Forêt de Marly* (1).

Charles IV, 1322-1328, v. page 160.

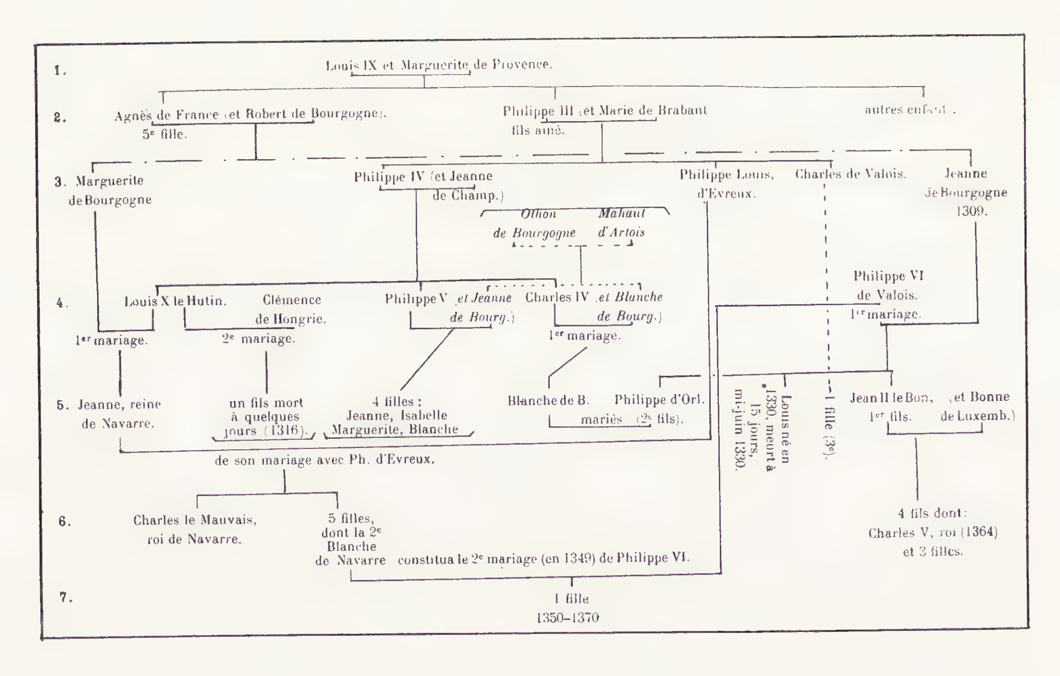


Tableau généalogique des liens de parenté entre les derniers Capétiens
et les premiers Valois.

(1) Journal la *Liberté de Seine-et-Oise*, article 51.

x (suite).

B. — Séjours des premiers Valois.

Philippe VI, 1328-1350, v. page 165.

Jean II, 1350-1364, v. page 177.

Charles V, 1364-1380 :

1366, août, 6, 8 ; novembre, 9 (Léopold Delisle, *Catalogue*). — **1367**, avril, 1, 2, 3, 4 (Itinéraire), 5 (It. Catal.) ; septembre, 9 (Catal.). — **1368**, avril, 22 (Catal.). — **1369**, février, 20, 23 (Itinéraire); mai, 4, 5, 6 (Itinéraire). — **1372**, juin, 11, 13, 17 (Titres). — **1374**, juillet, 4, 5, 6, 7, 8, 9 (It. Catal.). — **1375**, août, 6, 9, 14 (Titres), 16 (Catal.), 20 (Titres). — **1377**, février, 14 (Titres) ; juillet, 12 (Fds Gaignères), 13 (Titres. Catal.) ; août, 19 (Catal.), 20 (Titres). — **1378**, juillet, 1 (Titres), 21 (Titres. Catal.), 22 (Titres. Catal.), 24 (Catal.), 25 (Titres), 29, 30 ; août, 1 (Titres), 3, 7, 9, 13, 14, 19 ; septembre, 22 ; novembre, 26, 29 ; décembre, 3, 6, 23, 25, 26, 27, 28, 29. — **1379**, janvier, 4, 8, 9, 10, 11 ; mai, 8, 9 ; juin, 6, 7, 10, 18, 19, 24, 25. — **1380**, août, 7, 8, 9, 10 (Le 7 août il était *aux Loges-en-Laye*).

Memento : 18 août 1375 : En nostre tour de Montjoye (Titres originaux).

Note sur les actes de Charles V à Saint-Germain. — 57 actes sont analysés par M. Léop. Delisle (mandements de Charles V). L'un d'entre eux est datée des *Loges?* Deux actes non cités par L. Delisle figurent en plus dans *Tardif*, *Cartons des Rois*, nos 1573-1574. Plus trois ordonnances du recueil des *Ordonnances des Rois de France* (v. T. VII). Au total 62 actes dont deux (Delisle 1394 et 1772) intéressent quelque peu le nouveau château des premiers Valois. Restent 60 actes n'ayant aucun rapport de but avec l'édifice, dont l'un d'eux (n° 1432) concerne Hennemont (village proche).

En plus 3 actes non datés de Saint-Germain visent l'existence du château (Delisle, 658, 1506, 1507).

En résumé 65 actes sont en présence dont 6 intéressants et 59 sans intérêt pour nous.

Charles VI, 1380-1422.

1380, octobre, 5 (1). — **1383**, juin, 29, 30, dîner à Montjoie, gîte à Saint-Germain ; juillet, 1, dîner à Poissy, souper aux Loges, gîte à Saint-Germain, puis les 2, 3, 4, 5 et le 6, dîner à Poissy, souper aux Loges. — **1384**, mars, 19, 20, 25 ; août, 3 ; octobre, 30, 31 ; novembre, 1 et 2. — **1385**, janvier 26. — **1386**, du 19 au 26 janvier (entre le 15 et le 30) ; juin, du 27 au 29. — **1388**, juillet, 27 ; décembre, 28. — **1390**, avril, 10, 11, 12 ; août, 1, 2, 3, 4 ; du 14 au 17 et le 18 ; vers le 19 septembre. — **1391**, septembre, 30 ; octobre, du 2 au 5. — **1392**, juin, du 24 au 29 ; juillet, du 12 au 15. — **1393**, février, 10 ; octobre, 31 ; novembre, 2 ; décembre, 6. — **1394**, janvier, 2, 14, 17, 18, 20, 21, du 26 au 31 ; février, 1, 2 ; octobre, 11. — **1399**, en janvier, sans date. — **1400**, janvier, 20. — **1415**, sans date précise (Chron. de Jean Lefèvre, I, 214). — **1416**, sans date précise (de Barante, IV, 99-100).

On remarquera les *trous* de cette nomenclature : la folie du roi les explique. Il habitait autre part.

Charles VII, 1422-1461.

Néant.

---

(1) *Ordonnances VII*, 443-444.

x (suite).

Louis XI, 1461-1483.

Le manuscrit d'Antoine cite un passage du roi à Saint-Germain en 1479. Ce ne peut être qu'une erreur. Louis XI n'a pas quitté la contrée au Sud de Paris cette année-là. Par contre il était à Chatou le 31 août 1463 et à Poissy du 1er au 4 septembre suivant. Il est fort probable qu'il a dû *traverser* Saint-Germain le 31 août ou le 1er septembre en se rendant d'une ville à l'autre (1). D'autre part enfin, quand le roi se rendait de Tours en Normandie, sa chevauchée se faisait par Chartres, et de Tours dans le Nord de la France, c'était par la contrée Nord de Paris qu'il se dirigeait. Saint-Germain était en dehors de la route habituelle sans doute.

Charles VIII, 1483-1498.

1492, 7 mars, 8, 9, 15 au 17 mai. — **1493**, janvier 13, 14.

Louis XII, 1498-1515.

1498, fin mai après son sacre. — **1514**, 13 mai, lettre à M. de Lafayette ; 18 mai, mariage de Claude de France et François d'Angoulême ; 27 mai, lettre à M. de Lafayette ; 4 et 13 juillet et 12 août, lettres au même ; 15 août, mandement.

XI

§ I

Séjours de François Ier a Saint-Germain (2)

1515 à 1519 (15 mars), aucun séjour du roi dans la contrée. — **1519**, mars, du 15 au 31 ; avril, en entier ; mai, en entier ; juin, du 1er au 21 ; juillet, du 8 au 24. — **1520**, juillet, du 11 au 24 ; août, le 11 et du 14 au 28 ; septembre, du 4 au 8, le 10 et le 16. — **1521**, néant. — **1522**, janvier, du 10 au 31 ; février, du 2 au 10 et du 20 au 28 ; mars, du 1er au 4 ; septembre, 7, 10, 12, 13, 18, 23, 25, 30 ; octobre, le mois entier ; novembre, du 1er au 5 et du 16 au 26. — **1523**, février, du 8 au 28 ; mars et avril, en entier ; mai, du 3 au 16 ; juin, du 4 au 15 et du 21 au 31 ; juillet, du 1er au 23. — **1524 et 1525**, néant (un acte du 23 janvier 1524 porte, sans raisons suffisantes, le nom de Saint-Germain comme lieu de signature. Cela semble étrange, vu les séjours du moment). — **1526**, novembre, du 16 au 30 ; décembre, en entier. — **1527**, janvier, février et mars, en entier ; avril, du 1er au 12, le 15 et le 16 ; juin, le 29 ; octobre, du 23 au 26 ; novembre, le 2 ; décembre, du 26 au 31. — **1528**, janvier, février et mars, en entier ; avril, le 1er et le 15 ; mai, du 1er au 29 ; juin, du 13 au 15 ; août, du 25 au 31 ; septembre, du 1er au 7 ; octobre, les 1er et 4 ; novembre, du 17 au 31 ; décembre, 1er, 2, 5 à 16, 19 à 23, 27 à 31. — **1529**, janvier, du 1er au 14 et du 18

(1) *Itinéraire du Roi ; Lettres de Louis XI*, T. XI, pp. 25-26, *Soc. hist. de France*, Renouard, Paris, 1909.

(2) Il faut considérer Saint-Germain comme séjour d'attache toutes les fois que le Roi ne fait que s'absenter de ce lieu pour passer un ou deux jours ou même quelques heures dans les environs.

XI (suite).
au 26; février, le 1er, 4, 10, 27 et 28; mars, 1er, 2 et 3. — **1530**, décembre, 26 à 31. — **1531**, janvier, le mois en entier; février, du 1er au 7 et le 21; mai, le 25; juin, du 1er au 5 et les 7 et 18. — **1532 et 1533**, Néant. — En 1532 le roi parcourt la Normandie et l'Ouest de la France. En 1533, l'Est et la vallée du Rhône avec retour à Paris le 9 février 1534. — **1534**, mars, du 20 au 31; juin, du 28 au 30; juillet, du 1er au 28; décembre, du 20 au 31. — **1535**, janvier, du 1er au 3; février, du 18 au 27. Le Roi fait ensuite une tournée en Normandie, dans le Nord et l'Est jusqu'à Dijon. — **1536**, néant. — Tournée du Centre et du Sud-Est vers Lyon, Avignon avec retour à Fontainebleau en décembre, et Paris le 29 du mois. — **1537**, du 28 janvier au 3 février. — **1538**, septembre, du 7 au 22; décembre, du 21 au 28. — **1539**, néant. — **1540**, mai, du 15 au 17: octobre, du 5 au 9. — **1541**, néant. — **1542**, du 31 janvier au 6 février. — **1543**, le 9 février; du 20 avril au 19 mai. — **1544**, mars, du 13 au 20; mai, du 7 au 19 et du 22 au 27; du 28 octobre au 4 novembre et du 7 au 20 de ce mois. — **1545**, néant. — **1546**, janvier, le 6 et du 9 au 31; février, du 1er au 5, puis du 28 février au 6 mars. — **1547**, du 29 janvier au 17 février.

François Ier mourait le 31 mars à Rambouillet.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

ANNÉES	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE D'ACTES SIGNÉS	ANNÉES	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE D'ACTES SIGNÉS
1519	58	138	*Report*..	593	1 457
1520	21	52	1535	12	28
1522	54	105	1537	6	11
1523	77	163	1538	19	121
1526	36	129	1540	9	20
1527	91	351	1542	67	17
1528	162	309	1543	30	128
1529	31	45	1544	40	150
1530	6	9	1546	33	110
1531	22	53	1547	17	67
1534	35	103	TOTAL..	786 jours	2.109 actes (1)
A reporter..	593	1.457			

(1) Un grand nombre de pièces comptables ont été signées à Saint-Germain et ne figurent pas dans ce relevé.

XI (suite).

§ II

Actes officiels signés par François Ier concernant Saint-Germain et ses Environs immédiats.

Très peu nombreux sont les actes concernant Saint-Germain et sa région au point de vue administratif.

1° Actes intéressant Saint-Germain et signés au Château.

— Avril 1527.

Institution de quatre foires par an, les 28 mai, 31 juillet, 25 septembre et 1er décembre, d'une durée de 10 jours chacune, et deux marchés par semaine à Saint-Germain.

Arch. Nat. JJ. 243, n° 292, f° 77 et Y8 f° 228 V°.

— 19 février 1537.

Provisions de l'office de gruyer et concierge des Loges, des forêts de Saint-Germain-en-Laye, Cruye (aujourd'hui Marly) et Fresnes (aujourd'hui Ecquevilly) en faveur de René du Buschet, sur la résignation faite à son profit par Jean du Buschet, son père, gentilhomme de la Vénerie.

Arch. de Seine-et-Oise. Série B, fonds de la prévôté de Saint-Germain-en-Laye (1).

— 26 décembre 1538.

Provisions en faveur de Michel Rafferon des offices de sergent et garde de la *garenne de Glandas* (les tirés de Garennes autour du pavillon de la Muette dans la forêt de Laye) avec la conciergerie de la Muette en la forêt de Laye.

Arch. Nat. Z1e, 325, f° 216.

— 4 mars 1546.

Provisions de l'office de sergent royal de la gruerie de Saint-Germain-en-Laye en faveur de Noël Fromont au lieu de Pierre Mouschot, décédé.

Arch. Nat. Z1e 1, f° 77 V°.

2° Actes intéressant Saint-Germain et signés en dehors.

— Paris (probablement), 26 juin 1531.

Lettres attribuant à la gruerie de Saint-Germain-en-Laye la connaissance des procès occasionnés par les saisies opérées dans son ressort.

Arch. de Seine-et-Oise. Série B, fonds de la prévôté de Saint-Germain-en-Laye.

---

(1) Les Archives de Seine-et-Oise possèdent un fonds très riche sur le passé de Saint-Germain : fonds classé aujourd'hui et dont le dépouillement complet sera fait un jour en vue d'établir l'histoire de la ville de Saint-Germain.

XI (suite).

— Lyon, 23 juillet 1525.

Provisions en faveur de Perrot de Ruthie de l'office de capitaine et garde de la place et château de Saint-Germain-en-Laye, vacant par la mort du sieur de Rouville (1).

Bibl. Nat. Ms. fr., 5779, f° 130 V°.

— Folembray, 20 octobre 1545.

Provisions de l'office de sergent de la forêt de Saint-Germain, en faveur de André la Caille au lieu de Robert Lécusson, décédé.

Arch. Nat. Z[1e] 1, f° 60.

— Chambord, 22 mars 1545.

Lettres de survivance de l'office de sous bailli de Poissy, Triel, Saint-Germain-en-Laye et Sainte-Jame ou Saint-Gemmes, en faveur de Pierre Cheverel.

Bibl. Nat. Nouv. acq. franç. Ms. 3651, p. 738.

— Compiègne, 23 novembre 1545.

Provisions de l'office de grand sergent de la forêt de Laye, en faveur de Jean Lambert au lieu de Guillaume Vauguyon, décédé.

Arch. Nat. Z[1e] 1, f° 67.

3° Actes intéressant la région voisine de Saint-Germain-en-Laye et signés au château.

— Décembre 1526.

Confirmation de la Charte de Philippe VI, de février 1330, octroyant et adjoignant à l'abbaye de Joyenval une prébende de l'église de Poissy.

Bibl. Nat. Ms. fr., 5502, f° 38.

— Février 1527 (n. s.).

Confirmation des privilèges franchises et statuts des bouchers de Poissy.

Arch. Nat. J. J. 243, n° 232, f° 57.

— 17 février 1527.

Don pour dix ans à Jean de Créquy, seigneur de Canaples, comte de Mantes et de Meulan, des amendes, confiscations et revenus du grenier à sel de la ville de Mantes.

Arch. Nat. P. P. 136, p. 320.

— Mars 1527 (pour la curiosité).

Confirmation des statuts et privilèges des maîtres rôtisseurs de Paris, et interdiction aux poulaillers de mettre en vente des volailles rôties.

Arch. Nat. J. J. 243, n° 290, f° 76.

— 18 septembre 1538.

Nouvelle prorogation pour dix ans des revenus accordés par lettres du 19 mars 1518 aux religieuses de Poissy.

Arch. de Seine-et-Oise. Série H, fonds de Poissy, titre d'Andelys et Vernon, cote 28, pièce 27.

---

(1) Signé par la régente, Louise de Savoie, mère de François I[er].

XI (suite).

§ III

La Famille royale sous François Ier. Principaux actes datés de Saint-Germain-en-Laye concernant les Membres de la Famille.

I. — Louise de Savoie, mère du Roi (1), **7 octobre 1522**, *Saint-Germain-en-Laye.*

Déclaration d'hommage de Louise de Savoie pour les duchés de Bourbonnais, Auvergne, comtés de Clermont, Forez, Beaujolais, Marche, Seigneuries de Sarlat et Murat.

Archives Nationales, P. 556^1, cote 677.

26 novembre 1522, *Saint-Germain-en-Laye.*

Lettres de don à la duchesse d'Angoulême, des comtés, villes, terres et seigneuries de Creil et de l'étang de Gouvieux, provenant de la succession d'Anne de France, douairière de Bourbon.

Archives Nationales, X^{1a}, 8611, f° 404, v°.

Même date et lieu : Autres lettres de don à la même, du revenu des greniers à sel de Moulins et autres.

Archives Nationales, U. 665, f° 237.

Une infinité d'autres dons ont été faits par le Roi à sa mère, mais les actes n'en ont pas été signés à Saint-Germain.

II. — Marguerite d'Angoulême, ou de Valois, née le 11 avril 1492, à 2 heures du matin, à Angoulême, sœur unique du roi François Ier, épousa en premières noces Charles duc d'Alençon, le 9 octobre 1509, à Blois. Elle était veuve, en 1526, dudit Charles, mort à Lyon.

Aucun acte de cette première période de la vie de la princesse n'a été daté de Saint-Germain.

Elle épousa en secondes noces Henri II d'Albret, roi de Navarre, en 1527, à Saint-Germain-en-Laye, et mourut à Odos en Bigorre, le 21 décembre 1549.

Peu de sujets ont donné lieu à plus d'erreurs accumulées (de dates) que ce qui touche au mariage d'Albret. Nous en signalons quelques-unes en rectifiant le tout sur pièces authentiques.

1° Fiançailles de Marguerite, veuve du duc d'Alençon, avec Henri d'Albret le *26 décembre 1526*, cette date est la vraie ; elle est donnée par le *Journal d'un bourgeois de Paris* (2) :

« Audit an (1526) le mercredi, lendemain de Noël, 26e jour de décembre, madame la duchesse « d'Alençon, veuve de feu Mr d'Alençon, sœur du Roi, fut fiancée au Roy de Navarre, à Saint-Ger- « main-en-Laye ou estoit le Roi et toute la noblesse. »

2° Mariage des deux fiancés (du 26 décembre 1526) au château de Saint-Germain-en-Laye le *30 janvier 1527* : date certaine.

(1) On connaît beaucoup de lettres de Louise de Savoie ; elles ne sont jamais datées en *années*. Quelques-unes le sont de Saint-Germain.

(2) *Soc. hist. de Fr.*, p. 312.

XI (suite).

« Et (1) le mercredi penultième jour de janvier audit an (1526 anc. style, 1527 année réelle), ils « furent espousez audict lieu de Saint-Germain. Après furent faites jouxtes et tournois et gros « triomphe par l'espace de huit jours ou environ audit lieu de Saint-Germain. »

François I[er] avait ratifié, dans le courant de janvier 1527, le traité dudit mariage (acte à Saint-Germain-en-Laye janvier 1526-27 n. s.).

Erreurs : Rolot et de Sivry donnent la date du 24 janvier. — Genin dans sa note précédant une lettre de Marguerite cite Paris et non Saint-Germain comme lieu de célébration. — Nicolas de Bordenave (*Hist. de Béarn et Navarre* (2), écrit : L'an 1528, au mois de janvier, le roi Henri épousa Marguerite, sœur du roi François I[er] et veuve du duc d'Alençon décédé à Lyon après la bataille de Pavie. » L'erreur de Bordenave vient de la confusion des *styles* des années en cause. On datait 1526 pour 1527, chiffre rectifié qu'il aura emprunté à une source considérée comme usant de l'ancien style et janvier 1527, ancien style, devenait 1528 nouveau style. Un troisième démarqueur considérant 1528 comme « ancien style » eut alors donné 1529 et ainsi de suite.

Bordenave cite ensuite quatre enfants dont les deux premiers seuls vont intervenir ici même ; les deux derniers, deux filles, moururent avant même leur baptême.

A défaut du témoignage du *Bourgeois de Paris* en faveur du 30 janvier 1527 et non 1528, on peut citer les lettres de François I[er] datées de Compiègne *septembre 1527* par lesquelles le roi nomme Henri de Navarre son lieutenant général à l'occasion du voyage que celui-ci va faire *avec sa femme* Marguerite dans les pays d'Armagnac, Bigorre et autres, pour le service du Roi (3).

C'est donc à tort qu'ANTOINE (4) a écrit ce qui suit :

« Il est à remarquer que le roy François I[er] étant parti de Saint-Germain-en-Laye pour aller « aux frontières d'Espagne pour ramener messieurs les princes ses enfants qui étaient demeurés en « hotage pour sa rançon, ils arrivèrent audit Saint-Germain le 29 du mois de juin de l'année « 1526 ! ! ».

On sait que François I[er] n'a retrouvé ses fils revenus d'Espagne à Saint-Laurent de Beyries que le 7 juillet 1530, et que, au mois de juin 1526, il était à Angoulême (du 30 mai au 4 juillet). De plus, lorsque François retrouva ses fils le 7 juillet 1530, il ne venait pas de Saint-Germain à leur rencontre, ainsi que l'écrivent tous les auteurs, attendu qu'il avait quitté Saint-Germain le 3 mars 1529 n. s. et n'y était pas revenu entre cette date et le 7 juillet 1530. Il n'y revint même que le 26 décembre 1530, cinq mois et demi après la date fatidique du 7 juillet. Suivons le manuscrit d'Antoine :

« Ce qui donna une très grande joie à tous les peuples de ce royaume, et fut fait en ce lieu de « très grandes réjouissances ; et pour le mariage, qui fut célébré dans la chapelle du vieux châ- « teau, du roi Henry de Navarre avec madame Marguerite d'Orléans le 2[e] du mois de juillet de la « dite année (1526) père et mère de la reine Jeanne de Navarre et après le roi fit son entrée à Paris. »

Nous n'avons pu découvrir d'où Antoine avait tiré ces erreurs superposées. N'insistons pas.

---

(1) Continuation du *Journal d'un bourgeois de Paris*. V. référence note précédente.

(2) *Idem*, Paul REYMOND, *Soc. hist. de France*, p. 31.

(3) Cf. Actes de François I[er], n° 2766, T. I, p. 525.

(4) Manuscrit, Bibl. municip. de Saint-Germain.

XI (suite).

3° Acte signé à Saint-Germain-en-Laye le 26 octobre 1527, par lequel le Roi accorde un délai de six mois à Henri II de Navarre pour faire exécuter l'inventaire des biens de son grand-père Alain, sire d'Albret, dont il n'avait accepté la succession que sous bénéfice d'inventaire (1).

4° Naissance de Jeanne d'Albret fille de Henri II d'Albret et de Marguerite, au château de Saint-Germain, *le 16 novembre 1528, Copie de l'acte transcrit au registre des Etats de Béarn, C. 683, f° 220* (2).

« En *l'an mil cinq cent vingt-huit* et le *seizième jour de novembre* à cinq heures après-midi « naquit très illustre princesse Jeanne reine de Navarre, seigneur de Béarn (3), fille du roi Henri, « comme il paraît *par une lettre dudit seigneur aux Etats de Béarn*, datée du dit huitième du mois « de novembre écrit à Saint-Germain-en-Laye, signé dudit nom Henri et de sa propre main comme « on peut le voir à son aspect. »

III. — Claude de France, première fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, née à Romorantin le 13 octobre 1499, à 8 heures 50 du soir (4).

Fiancée d'abord en 1501 à l'infant don Carlos (le futur Charles Quint), Louis XII, dès 1506 était décidé à la marier un jour avec François d'Angoulême et, pour parvenir à ce dessein, il réunit les Etats à Tours en mai 1506 à l'effet de les faire juges de la cause. Ceux-ci approuvèrent le Roi (5) et le contrat de mariage fut dressé et signé le 22 mai 1506 (6) conformément au vœu de tous. La ville de Paris consultée avait répondu favorablement (7).

Le mariage eut lieu à Saint-Germain-en-Laye le 18 mai 1514 quelque temps après la mort d'Anne de Bretagne qui n'eut jamais consenti à cette union (8).

Claude de France fut reine le 1er janvier 1515 ; couronnée à Saint-Denis le 10 mai 1517 ; entrée solennelle à Paris le 12 mai 1517 ; morte à Blois le 26 juillet 1524 et inhumée à Saint-Denis le 7 novembre 1526.

Actes signés à Saint-Germain concernant Claude.

Saint-Germain-en-Laye, 17 mai 1519. — Lettres du roi autorisant la reine à régir, gouverner le comté d'Etampes, disposer de ses revenus et nommer aux charges et bénéfices (9).

Saint-Germain-en-Laye, 12 novembre 1526 (10). — Compte de dépenses faites par Madame de la Trémoille et les autres dames qui ont accompagné le corps de la reine Claude, de Blois à Saint-Denis, le 7 novembre 1526.

Amiens, 7 août 1527 (11). — Règlement du coût des funérailles de la reine Claude : 28.123 L. 16 s. 6 d.

---

(1) Cf. Actes de François Ier, n° 19374, T. VI, p. 94.

(2) Communication de M. Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau, en date du 5 août 1905, adressée à M. Bonneau, bibliothécaire de la ville de Saint-Germain.

(3) Jeanne d'Albret a épousé Antoine de Bourbon, contrat de mariage à Moulins le 20 octobre 1548 (*Bibl. Nat.*, Ms. f. fr. 4643, f° 74).

(4) V. *Journal* de Louise de Savoie.

(5) Fleuranges, *Mémoires*, chap. XV.

(6) *Bibl. Nat.*, f. fr. 4508, f° 93.

(7) V. *Registre Bureau de la ville*, 17 mai 1506, T. I, p. 119.

(8) Fleuranges, *Mémoires*, ch. 41.

(9) V. *Cat. Actes de François Ier*, n° 1025, T. I, p. 182, d'après *Arch. de la Loire-Inférieure*, E 19.

(10) *Arch. Nat.*, K. 83, n° 18, original.

(11) *Bibl. Nat.*, Ms. f. fr. 5502, f° 94.

XI (suite).

IV. — LOUISE DE FRANCE, première fille de François Ier et de Claude de France, née à Amboise le 19 août 1515, à 10 h. 47 du soir (1), morte en 1518.

Aucun acte concernant cette enfant n'a été signé à Saint-Germain.

V. — CHARLOTTE DE FRANCE, seconde fille de François Ier et de Claude de France, née à Amboise le 23 octobre 1516, à 6 h. 44 du matin (2), morte à Blois (?) en 1524, entre le 6 juin et le 25 octobre. Aucun acte la concernant n'a été signé à Saint-Germain.

VI. — FRANÇOIS DE FRANCE, premier dauphin, fils aîné de François Ier et de Claude de France, né à Amboise le 28 février 1518; mort à Tournon le 10 août 1536.

De très nombreuses pièces diplomatiques (3) concernent ce jeune homme qui donnait de grandes espérances. S'il eut vécu, l'histoire de France n'aurait pas connu sans doute la triste lignée d'Henri II, son frère cadet. Catherine de Médicis aurait eu moins d'occasions de faire montre de ses singuliers talents.

VII. — HENRI DE FRANCE, second fils, (4e enfant) de François Ier et de Claude de France, né à Saint-Germain, au château vieux, le 30 mars 1519 (4); baptisé (5) à Saint-Germain le 25 juillet 1519 ; époux de Catherine de Médicis (6) en 1533 ; dauphin en second rang à la mort de son frère François en 1536 (le 10 août); roi de France le 31 mars 1547 sous le nom de Henri II; mort à Paris le 10 juillet 1559. — Les actes concernant ce jeune prince n'ont pas été signés à Saint-Germain.

VIII. — MADELEINE DE FRANCE, seconde fille, (5e enfant) de François Ier et de Claude de France, née le 10 août 1520 au château vieux de Saint-Germain-en-Laye; mariée à Jacques V d'Ecosse, à Paris, le 1er janvier 1537 (7), et meurt dans l'année même.

Jacques V épousa, en 1538, en secondes noces, Marie de Lorraine, fille du duc Claude de Guise: leur fille Marie Stuart, née en 1542, vint en France en 1548 et fut élevée avec les deux filles d'Henri II (Claude et Elisabeth de France) et elle épousait en 1558, François, dauphin, monté sur le trône l'année suivante, 1559, sous le nom de François II. Veuve en 1560, elle épousait *Henri Stuart de Darnley* (8); c'est de ce second mariage que naquit en 1566 Jacques Ier, roi d'Angleterre (VIe d'Ecosse), en 1603. Jacques Ier eut un fils, le malheureux Charles Ier, décapité en 1649, époux de Henriette de France, sœur de Louis XIII. Charles Ier eut comme fils Jacques II, dont l'exil (1689) et la mort (1701), à Saint-Germain même, font partie de l'histoire du château vieux de notre ville. On sait généralement que le mausolée de Jacques II construit dans l'église paroissiale de Saint-Germain, a été érigé suivant le vœu exprimé et les fonds versés par la feue reine Victoria d'Angleterre, comme une dette de famille.

(1) *Journal* de Louise de Savoie.

(2) *Idem.* Ce peut être le 25, conformément au *Journal de Barillon*, I, 248.

(3) Aucune de ces pièces n'a été signée à Saint-Germain.

(4) *Journal* de Louise de Savoie. — Don à Louis de Clèves des droits de création de maîtres de métiers en toutes villes royales. Saint-Germain, 8 avril 1519, ARCH. NAT. X1a, 8611, p. 290.

(5) Parrain, Henri VIII d'Angleterre.

(6) Lettres de naturalité accordées à Laurent II de Médicis et à sa fille Catherine, à Saint-Germain, en mai 1519. — D'après le traité de Westminster, 30 avril 1527, Henri (II) ou même son père François Ier devait épouser Marie d'Angleterre, fille d'Henri VIII. ARCH. NAT. *Original.* J. 651 A, na 7.

(7) Contrat de mariage du 21 novembre 1536. V. BIBL. NAT., *Coll. Dupuy*, 846, p. 159.

(8) Son cousin germain.

XI (suite).

IX. — Charles de France, troisième fils, (6e enfant) de François Ier et de Claude de France, né au château vieux de Saint-Germain le mercredi 22 janvier 1522 (1); mort à Forestmontier, en Picardie, le 9 septembre 1545. Inhumé à Saint-Denis en même temps que son frère François, premier dauphin (V. précédemment VI) et leur père François Ier, le 22 mai 1547.

Plusieurs actes le concernent, mais ne sont pas datés de Saint-Germain. Il fut question, en 1540, de le marier avec l'infante d'Espagne, fille de Charles-Quint (2).

X. — Marguerite de France, quatrième fille, (7e enfant) de François Ier et de Claude de France, née au château vieux de Saint-Germain-en-Laye le 5 juin 1523; baptisée le 21 dudit mois; fiancée à Emmanuel-Philibert de Savoie, par contrat de mariage du 7 avril 1527 et mariée audit Emmanuel-Philibert à Paris, le 9 juillet 1559 (3); morte en 1574.

L'acte officiel donnant commission à Antoine du Prat, chancelier de France; Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France; François de Tournon, archevêque de Bourges; Jean Brinon, premier président au Parlement de Paris et Florimond Robertet, trésorier général, pour traiter les conditions de ce mariage, fut signé à Saint-Germain le 3 mars 1527 (*Turin, Archives d'Etat, Actes de François Ier*, 19061).

Les provisions de la charge d'une compagnie de 100 lances en faveur du même prince sont datées de Saint-Germain, 8 avril 1527, n. s. (*Turin, Archives; et Actes*, 19107).

XI. — Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, veuve en 1521 d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal, épouse en secondes noces François Ier, en 1530, le 7 juillet (mariage par procuration le 20 mars précédent); couronnée à Saint-Denis le 5 mars 1531. Entrée à Paris le 16 mars (4).

Aucun acte la concernant n'a été signé à Saint-Germain, sauf l'inventaire de ses joyaux fait à Saint-Germain, le 6 avril 1547, après la mort de François Ier. Elle est insaisissable au château vieux. Peut-être avons-nous eu la main peu heureuse dans nos recherches : nous avouons notre insuccès jusqu'à ce jour, en dehors de la date du 11 février 1531 (citée p. 246).

XII. — Renée de France, sœur cadette de la reine Claude, belle-sœur du Roi, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne; née en 1510, à Blois, le 19 octobre, à 9 heures du matin (5). Fiancée: 1° en 1515, à Charles Ier, roi d'Espagne (l'inévitable Charles-Quint que l'on retrouve à chaque pas); 2° en 1517, à Joachim II de Brandebourg; et 3° en 1527, à Hercule d'Este, duc de Ferrare, qu'elle épousait en 1528.

---

(1) Les lettres de création de maîtrise de métier sont au profit de Louis de Clèves, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 4 mars 1522. Arch. Nat., X1a, 8611, f° 373 et Y8, 142 V°.

(2) Bib. de l'Institut. Ms. Godefroy, 73, f° 121. D'après mention aux *Actes de François Ier*. [N° 21992, T. VI, p. 593, daté Aumale, 4 avril 1540].

(3) On sait que c'est le lendemain, 10 juillet 1559, que fut blessé à mort Henri II, roi de France, son frère, pendant le tournoi donné au cours des fêtes organisées à l'occasion de ce mariage et de celui d'Elisabeth, sa nièce, fille de Henri II, avec Philippe II, roi d'Espagne.

(4) Félibien, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*, p. 384.

(5) *Journal* de Louise de Savoie. — Elle était veuve en 1560 et on lui donnait en apanage le château de Montargis qu'elle fit réparer et embellir de toutes manières. Elle y vécut jusqu'à sa mort survenue en 1575. Depuis 1560, elle était ralliée au protestantisme et résista à toutes les objurgations qui lui furent adressées à ce sujet.

XI (suite).

Des premières fiançailles, aucun acte n'a été dressé à Saint-Germain-en-Laye. Il n'en est pas de même des deux autres.

Secondes fiançailles, avec Joachim II de Brandebourg, 1517-1519.

Abbeville, 26 juin 1517: Traité entre François Ier et le marquis de Brandebourg, père de Joachim II. — *Arch. Nat.* J. 995^a^, n° 5; et 10bis, daté du 21 décembre 1517, Amboise.

Saint-Germain-en-Laye, 26 mars 1519: Traité de mariage et ratification. — *Arch. Nat.* J. 246, n° 124 et J. 934, n° 11.

C'est le moment de l'élection à l'Empire: tous les actes concernant cette grave affaire sont datés de Saint-Germain. On l'a dit déjà.

Troisièmes fiançailles, avec Hercule d'Este, duc de Ferrare (1), 1528.

Saint-Germain-en-Laye, 8 janvier 1528: Procuration au cardinal-archevêque de Sens pour traiter du mariage. — *Bibl. Nat.* Ms. fr., 23023, f° 315 V°.

Saint-Germain-en-Laye, 28 janvier 1528: Pouvoirs au même. — *Arch. Nat.* P. 2304, p. 762. — Même jour, contrat de mariage (?). — *Bibl. Nat.* Anc. fonds français, n° 3908, f° 16 et 2749, f° 84.

Saint-Germain-en-Laye, 10 février 1528: Traité de mariage. — *Arch. Nat.* J. 934, n° 15bis. Le mariage eut lieu le 28 juin.

Paris, juin 1828: Erection du comté de Chartres et pays chartrain en duché en faveur de Madame Renée de France. — *Arch. Nat.* X^1a^ 8162, f° 103.

Fontainebleau, juillet 1528: Don à Renée du duché de Chartres, chatellenie de Montargis et comté de Gisors au lieu de 250.000 écus soleil qui lui revenaient dans la succession de ses père et mère (Louis XII et Anne de Bretagne). *Arch. Nat.* X^1a^ 8612, f°s 104 et 107.

Paris, 20 août 1528: Ratification du traité de mariage conclu le 30 novembre 1527 et confirmé le 10 février 1528. — *Arch. Nat.* P. 2304, p. 751.

Saint-Germain-en-Laye, 2 septembre 1528: Déclaration de foi et hommage d'Hercule d'Este, duc de Chartres, comte de Gisors, etc., pour reconnaissance du don fait à Renée de France équivalent à 25.000 L. t. de revenus. — *Arch. Nat.* P. 16, n° 6022 — et *mêmes date et lieu*: Lettres patentes de François Ier touchant la vendiction d'une partie du domaine du Roi (Bayeux et région de Caen) faite à M. le duc de Ferrare pour son mariage avec Renée de France. — *Bibl. Nat.*, f. fr. 2997, f° 56.

Saint-Germain-en-Laye, 3 septembre 1528: Mandement à la Chambre des Comptes de Paris de mettre Hercule d'Este, duc de Chartres, en possession de son duché. (Archives de Modène).

Paris, 9 septembre 1528: Création de maîtrises à l'occasion dudit mariage. — *Arch. Nat.* Y 8, f° 238.

Paris, 14 septembre 1528: Don à Renée de 1.000 écus d'or soleil pour ses menus plaisirs durant son voyage à Ferrare. — *Arch. Nat.* KK 96, f° 627 — et de 1.000 L. t. et autres sommes aux personnes de la suite désignées pour servir d'escorte à Renée se rendant à la cour de Ferrare. — *Arch. Nat.* KK 96, f°s 628, 631, 632, 633.

Saint-Germain-en-Laye, 27 février 1529: Lettes octroyant à Hippolyte d'Este, archevêque de Milan, la faculté de posséder des bénéfices en France.

(1) François Ier avait octroyé le 29 décembre 1527, de Saint-Germain, des lettres de sauvegarde au duc pour lui et ses Etats. — Cf. *Cat. Actes François Ier*, n° 19432. T. VI, p. 105.

XI (suite).

§ IV

Tableau des Fiançailles princières traitées par François Ier

Renée de France, belle-sœur du Roi, née en 1510, fiancée en 1515 à Charles Ier d'Espagne; en 1517 et 1519, à Joachim II de Brandebourg; en 1528, à Hercule d'Este, duc de Ferrare, qu'elle épousera le 28 juin à Saint-Germain-en-Laye, chapelle du château.

Louise de France, première fille du Roi, née en 1515, fiancée en 1516 à Charles Ier d'Espagne. Elle mourra en 1517-1518.

François, premier dauphin, né en 1518, fiancée en 1518 et 1520, à Marie d'Angleterre, fille d'Henri VIII; en 1525, à Marie, infante de Portugal. Il mourra célibataire en 1536.

Henri, second fils, né en 1519, et second dauphin en 1536, fiancé en 1527 à Marie d'Angleterre, fille d'Henri VIII. Il épousera Catherine de Médicis en 1533.

Madeleine de France, troisième fille, née en 1520, épousera en 1537 Jacques V d'Ecosse.

Marguerite de France, quatrième fille du Roi, née en 1523, fiancée en 1528 à Philibert-Emmanuel de Savoie, qu'elle épousera en 1559, 9 juillet.

Comme contre-partie :

Marie d'Angleterre, fille d'Henri VIII, née en 1515, fiancée en 1518, à François, premier fils du Roi de France; en 1527, au même François; en 1527-1528, à Henri, deuxième fils du Roi, frère du précédent. Elle épousera Philippe II d'Espagne, fils de Charles-Quint, dont c'était le deuxième mariage.

Charles Ier d'Espagne (Charles-Quint en 1519), fiancé en 1515, à Renée de France; en 1516, à Louise de France; marié en 1526 à Elisabeth de Portugal



ERRATA — CORRIGENDA

Pages

III *Avant-dernière ligne* : tranformé, *lire* : transformé.
VIII *4e ligne* : Charle V, *lire* : Charles V.
IX *Table*, Livre I, chap. II, 2e ligne : 1121-1134, *lire* : 1124-1137.
XIII *Table*, 2e partie, chap. I, § II, 2e ligne : Lavallière, *lire* : La Vallière.
XVI *16e ligne* : école de Chartes, *lire* : Ecole des Chartes.
4 Notice de la carte de de Beaulieu, ligne 13 : 2° la tour..., *lire* : 4° la tour...
26 *Note 3* : intr. 324, *lire* : Instrumenta, 324.
30 *Note 2* : appatrements, *lire* : appartements.
58 *3e ligne* : C' B', *lire :* C' D'.
83 *Fig. 40* : Plan linéraire, *lire* : linéaire.
93 *Avant-dernière ligne* : butter, *lire* : buter.
94 *2e ligne* : peut-être, *lire* : peut être (2 mots).
114 *6e ligne* : né, *lire* : née.
123 *4e ligne* : clercs, *lire* : clers.
126 *Note 2* : 3e fils, *lire* : 2e fils.
141 *Note 2* à la fin : a copié, *lire* : ont copié.
149 *2e ligne* : œuvre supposés, *lire* : œuvres supposé...
166 Philippe VI mort le 12 août, *lire* : le 22 août.
175 *Avant-dernière ligne* : existait, *lire* : existant.

Notes :

19 *3e ligne avant la fin* : utérins, *lire* : consanguins.
20 A la date de 1638 *lignes 3 et 4* : copie de son acte *de baptême et*, lire en supprimant ces trois mots en italiques.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES CHAPITRES

Achevé d'imprimer

le 27 Mai 1910

par

Maurice MIRVAULT

Imprimeur

69-71, Rue au Pain et 1, Rue Ducastel

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

